

Histoire de la Bretagne et des Bretons T1. Des âges obscurs au

Joël Cornette

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.com

Joël
Cornette

POINTS

Histoire de la Bretagne et des Bretons

*1. Des âges obscurs
au règne de Louis XIV*



HISTOIRE

DU MÊME AUTEUR

Un révolutionnaire ordinaire. Benoît Lacombe, négociant
(1759-1819)

avant-propos d'Emmanuel Le Roy Ladurie
Champ Vallon, 1986

Le Roi de guerre.

Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle
Payot, 1993 ; rééd. en éd. de poche, Payot, 2000

L'État classique (1652-1715).

Regards sur la pensée politique de la France dans le second
XVII^e siècle
en codirection avec Henry Méchoulan
Vrin, 1996

Chronique du règne de Louis XIV
SEDES, 1997

La France de la monarchie absolue (1610-1715)
(coordination et participation)
Seuil / L'Histoire, 1997

La Mélancolie du pouvoir.

Omer Talon et le procès de la raison d'État
Fayard, 1998

Le Livre et le glaive.

Chronique de la France au XVI^e siècle
Armand Colin / SEDES, 1999

Versailles, le palais du roi Louis XIV
Sélection du Reader's Digest, 1999

Le XVII^e siècle. Histoire artistique de l'Europe
sous la direction de Georges Duby et Michel Laclotte
Seuil, 1999

Les Années cardinales.
Chronique de la France (1599-1652)
Armand Colin, 2000

La Monarchie entre Renaissance et Révolution.
Histoire de la France politique, t. 2
(direction et participation)
Seuil, 2000

Palais et pouvoir.
De Constantinople à Versailles
en codirection avec Marie-France Auzépy
Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003

L’Affirmation de l’État absolu (1515-1652).
Histoire de la France
Hachette Supérieur, Carré Histoire, 4^e éd. revue et augmentée,
2004

Absolutisme et Lumières (1652-1783).
Histoire de la France
Hachette Supérieur, Carré Histoire ; 4^e éd. revue et augmentée,
2005

1515 et les grandes dates de l’histoire de France
sous la direction d’Alain Corbin
(participation)
Seuil, 2005

CE LIVRE EST PUBLIÉ DANS LA COLLECTION

L'UNIVERS HISTORIQUE

fondée par Michel Winock

dirigée par Laurence Devillairs

Les cartes ont été réalisées par « Légendes Cartographie »

40 rue des Vignobles 78400 Chatou

ISBN 978-2-02-116479-4

(ISBN édition originale : 2-02-082518-X)

© ÉDITIONS DU SEUIL, SEPTEMBRE 2005

www.seuil.com

Cet ouvrage a été numérisé en partenariat avec le Centre National du Livre.

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

TABLE DES MATIÈRES

Couverture

DU MÊME AUTEUR

Copyright

Remerciements

INTRODUCTION - Les paradoxes de la bretonnité

PREMIÈRE PARTIE - La Bretagne avant la Bretagne

CHAPITRE 1 - Les hommes des pierres debout

CHAPITRE 2 - Les âges des métaux - (2400-450)

CHAPITRE 3 - L'Armorique à la fin de l'âge du fer - (450-57)

CHAPITRE 4 - César, « subjugateur » des Vénètes

CHAPITRE 5 - Romanisation

CHAPITRE 6 - L'Armorique dans la crise de l'Empire romain

DEUXIÈME PARTIE - La Bretagne médiévale

CHAPITRE 7 - Naissance de la Bretagne

CHAPITRE 8 - Les Bretons et les Francs : la guerre !

CHAPITRE 9 - De Nominoë à la naissance du royaume breton - (832-851)

CHAPITRE 10 - L'économie nominoenne

CHAPITRE 11 - La société nominoenne

CHAPITRE 12 - Salomon, le premier âge d'or de la Bretagne - (857-874)

CHAPITRE 13 - Fléau de Dieu : l'ère viking - (IXe-Xe siècle)

CHAPITRE 14 - Les mutations de l'an mil

CHAPITRE 15 - L'Angleterre et la France : la Bretagne convoitée - (XIe-XIIIe siècle)

CHAPITRE 16 - 1341 : le basculement dans la guerre de Cent Ans

CHAPITRE 17 - La guerre civile - (1341-1364)

CHAPITRE 18 - Le règne de Jean IV (1364-1399) : comment devenir un souverain breton ?

CHAPITRE 19 - Le Grand Siècle des ducs (1) : de Jean V à Arthur III - (1399-1458)

CHAPITRE 20 - Le Grand Siècle des ducs (2) : le règne de François II - (1458-1488)

CHAPITRE 21 - L'État ducal (1) : imaginaire et souveraineté

CHAPITRE 22 - L'État ducal (2) : structures et fonctionnement

CHAPITRE 23 - Hommes et richesses de la Bretagne ducale

CHAPITRE 24 - Anne de Bretagne : les derniers feux de l'indépendance

TROISIÈME PARTIE - Une province du royaume de France

CHAPITRE 25 - 1532 : la Bretagne française

CHAPITRE 26 - Le beau XVI^e siècle : les chemins de l'intégration à la « nation France »

CHAPITRE 27 - Une Bretagne protestante ?

CHAPITRE 28 - La Bretagne ligueuse - (1585-1589)

CHAPITRE 29 - Pourquoi et comment devient-on ligueur ?

CHAPITRE 30 - Les années de fer - (1590-1598)

CHAPITRE 31 - Du « malcontentement » du duc de Vendôme à la Fronde : défis de fidélité - (1614-1652)

CHAPITRE 32 - Entre liberté provinciale et service du roi : la correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye - (1619-1663)

CHAPITRE 33 - Grandeurs et misères de la Bretagne du Siècle d'or

CHAPITRE 34 - Michel Le Nobletz et Julien Maunoir : les « sorciers de Dieu »

CHAPITRE 35 - 1675 : l'année-rupture. La révolte des Torreben

CHAPITRE 36 - Misères et malheurs de la fin du règne de Louis XIV

Chronologie

Les âges lointains

L'Armorique romaine

La Bretagne médiévale

Érispoë (851-857)

Salomon (857-874)

Alain le Grand (888 ?-907)

La marque viking

La Bretagne féodale

Entre la France et l'Angleterre

La guerre de succession (1341-1365)

Règne de Jean IV (1364-1399)

Règne de Jean V (1399-1442)

Règne de François Ier (1442-1450)

Règne de Pierre II (1450-1457)

Règne d'Arthur III (1457-1458)

Règne de François II (1458-1488)

Règne d'Anne de Bretagne (1488-1514)

Règne de François Ier (1515-1547)

La Bretagne, province du royaume de France

Règne d'Henri II (1547-1559)

Règne de François II (1559-1560)

Règne de Charles IX (1560-1574)

Règne d'Henri III (1574-1589)

Règne d'Henri IV (1589-1610)

Règne de Louis XIII (1610-1643)

Règne de Louis XIV (1643-1715)

Index des personnes

Index des lieux

Cartes

Généalogies

Remerciements

Une telle entreprise n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'amis et de collègues qui ont tous accepté d'accompagner la rédaction de ce livre de leur regard savant et critique. C'est donc un plaisir pour moi de remercier ceux qui ont soutenu, de près ou de loin, cette aventure : Marie-France Auzépy, Pierre-Yves Beaurepaire, Annette Becker, Katia Béguin, Jean-Marie Bertrand, Bruno Cabanes, Sébastien Carney, Robert Descimon, Hervé Drévuillon, Évelyne Duret, Joël Félix, Pascal Gortais, Ran Halévi, Philippe Hamon, Valérie Hannin, Anne-Marie Helvétius, Philippe Jarnoux, François Lebrun, François Lefay, Jean-Marie Le Gall, Nicolas Le Roux, Charles-Édouard Levillain, Jean-Noël Luc, Hélène Ménard, Claudia Moatti, Michel Puzelat, Cécile Rey, Odette Sarda, Pierre Serna, Michèle Virol, Nadine Vivier.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Jean-Christophe Cassard, qui m'a fait l'amitié de partager son irremplaçable connaissance de l'histoire bretonne.

Ce livre n'aurait pas été le même sans le secours du très riche fonds de la Bibliothèque bretonne de l'abbaye de Landévennec. Merci donc à Isabelle Berthou, et au frère Marc Simon, qui m'a offert l'aide inestimable de son érudition et de sa générosité intellectuelle.

Je sais aussi tout ce que je dois à Michel Winock, qui fut à l'origine de ce projet, à Annie François, à Jean-Claude Baillieu et aux Éditions du Seuil, qui ont permis de donner forme à cette Bretagne de papier.

INTRODUCTION

Les paradoxes de la bretonnité

EN 1888, ANATOLE LE BRAZ SE DÉSOLAIT de l'« entêtement » des Bretons. Et il jugeait cette singularité de caractère rétrograde parce qu'elle les rendait imperméables à toute influence extérieure : « La masse des Bretons continue le rêve celte, hostile aux suggestions du dehors, circonscrit dans les formes trop étroites d'un particularisme local. Ils pensent, de nos jours, avec le cerveau de leurs lointains ancêtres, sans l'avoir enrichi d'une cellule nouvelle¹. » Bretons avant tout, donc, malgré et après des siècles de centralisation monarchique, de jacobinisme républicain agressif, d'étatisation planifiée, de francisation forcée...

Quel est le fondement d'une identité collective ? En 1975, un sondage de la Sofres révélait que, chez les Bretons, le sentiment d'appartenance à leur province venait presque à égalité avec le sentiment d'appartenance à la France. 22 % des personnes interrogées affirmaient même se sentir bretons avant de se sentir français. Plus tard, dans le *Baromètre annuel 1991* de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), la Bretagne paraissait la région à laquelle ses habitants s'identifiaient le plus : 23 % estimaient « appartenir avant tout » à cette dernière, résultat supérieur de 13 points à la moyenne nationale². En outre, 75 % des Bretons s'y déclaraient favorables à la politique de régionalisation, alors qu'autant voyaient dans la région, plutôt que dans le département, l'unité politique et administrative de l'avenir. Ce chiffre était supérieur de 10 points à celui de 1989 et l'un des plus élevés de toutes les régions françaises³. Cette singularité est confirmée par l'enquête effectuée en 1998 : « Diriez-vous que vous vous sentez très proche, assez proche ou pas proche du tout des habitants de votre région ? » Le total « très proche » et « proche » s'élevait à 91 %, plaçant la Bretagne en tête de toutes les régions.

À égalité avec la Corse⁴...

Réciproquement, du côté « français », la Bretagne occupe, elle aussi, une position particulière. Cette particularité transparaît clairement dans un sondage mené par la Sofres en 1991 sur *L'Image des régions vues par les Français*. Deux questions étaient alors posées à un échantillon de 1 000 personnes. À la première, consacrée à la « sympathie » provoquée par les habitants des différentes régions, la Bretagne obtint le meilleur capital de sympathie de toutes les régions françaises. À la seconde question, consacrée aux « qualificatifs » qui définissent le mieux les Bretons, les quatre premières réponses furent : « entêtés » (43 %), « travailleurs » (22 %), « sympathiques » (21 %), « accueillants » (19 %)⁵.

*

L'IDENTITÉ BRETONNE EST TANGIBLE : elle est de surcroît originale, irréductible. En interrogeant des Bretons des Côtes-d'Armor, Ronan Le Coadic insiste notamment sur l'image répressive transmise par l'école « française » : Gaël, né en 1932, un marin-pêcheur retraité de Paimpol, confie que, dans sa famille, « nous ne parlions que le breton. Que le breton, oui, oui. C'est très pénible, d'ailleurs, d'arriver à l'école où on vous tape sur les doigts parce que vous parlez breton, alors que vous ne savez pas vous exprimer en français ». Et Solange, une agricultrice de Plélo (Côtes-d'Armor), se souvient que son mari, quand il est allé à l'école, ne parlait que breton. « Et dans cette région-là, on leur faisait honte, je crois. À une certaine époque, ceux qui ne parlaient que breton — alors que c'était une langue —, on leur faisait porter je ne sais pas quoi, je ne sais plus exactement les trucs⁶. » Les « trucs » en question consistaient en un objet infamant imposé à l'élève pris en flagrant délit de parler breton, un sabot par exemple. L'enfant ne pouvait s'en défaire qu'en le donnant à un autre élève, qu'il avait surpris à son tour à parler breton. Le dernier élève de la journée à porter « le truc » — on disait aussi « le symbole » — était puni⁷.

La « région » Bretagne se distingue d'abord par cette résistance à la sujétion, une soif de reconnaissance, une fièvre identitaire qui semble s'opposer à toute entreprise d'unification, d'amalgame dans un moule commun. Le titre même du best-seller inattendu *Le Cheval d'orgueil*, paru en 1975 (traduit en 20 langues, plus de 2 millions d'exemplaires vendus), est emblématique de cette fierté affichée : « Nous sommes si

pétris d'égoïsme et d'orgueil que nous aimerions garder pour nous cette bretonnité⁸. » L'auteur, Pierre-Jakez Hélias (1914-1995), dont les deux prénoms revendiquent la double identité, bretonne et française, était le fils de cultivateurs sans terre du pays bigouden. Dans ce livre-enquête, nourri par ses souvenirs d'enfance, il démontre, à partir de l'exemple vécu du monde paysan d'une paroisse bretonnante de l'extrême Ouest armoricain, toute l'importance de cette impérieuse règle de l'honneur, une morale de l'orgueil, partagée par les plus humbles : « Trop pauvre que je suis pour posséder un autre animal, du moins le Cheval d'orgueil aura-t-il toujours une stalle dans mon écurie. » C'est ainsi que parlait Alain Le Goff, le grand-père sabotier de Pierre-Jakez Hélias. Cet expert en rimailleries, proverbes et devinettes partagés les soirs de veillée — « des comprimés de sagesse » — n'avait d'autre terre que celle qu'il emportait sous les semelles de ses sabots de bois : « Quand on est pauvre, mon fils, il faut avoir de l'honneur. Les riches n'en ont pas besoin⁹. »

Pierre-Jakez Hélias participa dès l'après-guerre aux combats laïcs pour la défense de la langue bretonne. Il ne put que se réjouir de la création des écoles *Diwan* (« le germe »), qui pratiquent la méthode de « l'immersion », consistant à plonger les enfants, dès la maternelle, dans un bain linguistique totalement bretonnant jusqu'à la deuxième année de primaire. La première de ces écoles a été créée en 1977 par des militants si opiniâtres dans leur combat que l'enseignement en breton a réussi à s'imposer : la création d'une licence de breton a été acquise en 1983, l'institution du Capes en 1985 et le Deug de breton en 1989. Et c'est grâce, aussi, au dynamisme des mouvements associatifs, relayés par des élus locaux, que les Bretons sont parvenus à faire signer, en 1978, par des ministres de la République, un « acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement » (préambule de la Charte culturelle de la Bretagne).

C'est dire que le « fait » breton s'impose. Par sa spécificité politique, notamment. Les élections révèlent le peu d'intérêt pour la cause nationaliste : l'idée d'indépendance n'est défendue que par une infime minorité de militants qui firent parler d'eux dans les années 1970 ; quant au mouvement autonomiste, il ne recueille même pas 2 % des voix en Bretagne. Les élections révèlent aussi la faiblesse de l'extrême droite, et un vote européen lors du référendum de 1992 sur

la ratification des accords de Maastricht : alors que l'ensemble des Français accordaient 51,02 % de « oui » à l'Union européenne, contre 49,98 % de « non », la Bretagne, elle, répondit « oui » à 59,85 %. « Il est énorme, le “oui” breton, écrivait Annick Cojean dans *Le Monde* du 1^{er} octobre 1992. Il est tonique, tonitruant. Il vient des cantons pauvres comme des zones les plus riches, de Saint-Nazaire la sinistrée (60,4 %) et de Rennes la privilégiée (62,7 %). Mais pourquoi ont-ils dit “oui” ? »

En 1995, Hervé Le Bras proposait une réponse à la question d'Annick Cojean, en remarquant que la carte du vote en faveur de Maastricht présentait de singulières analogies avec la carte des pays d'états, c'est-à-dire des pays rattachés les plus tardivement à l'État central, à la monarchie « française ». Et d'expliquer : « Ceux-là mêmes qui soutenaient la réforme régionale de 1969, censée les délivrer des abus centralisateurs, voient dans l'Europe une possibilité de limiter le pouvoir de Paris et caressent l'espoir de parvenir à l'autonomie dont jouissent les provinces espagnoles, les régions italiennes ou les Länder allemands. Le vote pour l'Europe n'est ni un vote de droite ni un vote de gauche, comme les clivages des partis l'ont prouvé, mais un vote de défiance envers le pouvoir central. Les Bretons, les Basques et les Alsaciens placent dans l'Europe l'espoir de concilier l'appartenance à la France et le respect de leur société régionale¹⁰. » Comme l'explique un marin-pêcheur de Plouézec (Côtes-d'Armor), « quand on a été à Bruxelles, *mallozh Doue*, on était combien ? Une vingtaine de cars. Je ne sais pas s'il n'y avait pas quarante, trente ou quarante pavillons bretons. Il n'y avait pas un pavillon français. Pourtant, la Bretagne fait 55 ou 60 % des pêches françaises. On aurait quand même eu la logique de revendiquer la pêche française, non ? Que des pavillons bretons¹¹ ! »

« Respect de leur société régionale ». Depuis quelques décennies en effet, les Armoricains se distinguent par les multiples signes extérieurs d'une bretonnité assumée, proclamée, affichée avec ostentation : barbouillage des panneaux de signalisation exclusivement écrits en français ; musique bretonne mariant traditions et courants contemporains ; *festou-noz* (fêtes de nuit) endiablés reprenant la vieille pratique des paysans bas-bretons après une harassante journée ; port d'insignes tels que le *triskell* des anciens Celtes et l'hermine, emblème des ducs des XIV^e et XV^e siècles... Quant aux titres qui paraissent dans

les librairies — très nombreuses — consacrés à la Bretagne, ils se comptent chaque année par milliers et la Bretagne se place, après l'Île-de-France, comme la région qui, sur le territoire français, se révèle la plus riche, la plus active en matière d'édition : 146 éditeurs (en 2001), plus de 5 000 titres, dont 600 en langue bretonne^{12...}

*

SURPRENANT RETOURNEMENT QUE CETTE FIERTÉ, cette différence revendiquées quand on rappellera que la culture bretonne fut longtemps assimilée à la misère noire et à un sentiment d'infériorité, sur fond d'éthylisme mélancolique et partagé : « Le flot d'alcoolisme où trop de Bretons ont noyé leur santé et celle de leur descendance, explique Anatole Le Braz, se retire à mesure que décroît la misère dont ils y cherchaient l'oubli¹³. » Cette image dépréciative a été confortée par de multiples lieux communs sur les Bretons (et les Bretonnes) aussi archaïques qu'exotiques, de la naïve Bécassine avec ses gros sabots (« jeune domestique native de Clocher-les-Bécasses ») aux chapeaux ronds (« ils ont des chapeaux ronds... »), lieux communs diffusés à des centaines de milliers d'exemplaires, à l'exemple de ce manuel des années 1920, destiné à l'école primaire et « adopté par la ville de Paris », condensé des *topoi* attachés à « la plus vieille terre de notre chère France », réservoir d'exotisme et de primitivité :

« Les vieilles coutumes de ses habitants, dont les beaux costumes brodés changent avec chaque arrondissement ; le charme doux et pénétrant qui se dégage de la plus vieille terre de notre chère France, y attirent également beaucoup de touristes. Une ligne, allant de Saint-Brieuc à Vannes, la divise en deux parties : à gauche, se trouve la Basse-Bretagne, la Bretagne bretonnante, celle qui a conservé sa vieille langue (1 million et demi d'habitants sur 3 millions), et qui garde encore de l'attachement pour ses vieilles traditions. Le Breton aime beaucoup sa petite patrie. Il commence à perdre son idiome, ses mœurs et ses coutumes, ses costumes dont il faut, pour les femmes, regretter les longues coiffes blanches, “palpitantes comme des ailes et pareilles à un gigantesque papillon au repos sur une fleur”.

Il est petit, brun, trapu, énergique, d'une ténacité légendaire

(têtu comme un Breton), d'une probité rare, un peu farouche, superstitieux encore, mélancolique comme son ciel mouillé de larmes. Aucune province, si ce n'est la Bourgogne, n'a donné plus de grands hommes à la France [...]. "Souvent, lorsque la patrie était aux abois et qu'elle désespérait presque, il s'est trouvé des poitrines et des têtes bretonnes plus dures que le fer de l'étranger..." (Michelet).

L'alcoolisme, comme en Normandie, est en train de décimer la vaillante population bretonne¹⁴. »

La Bretagne, effectivement, revient de loin : « Défense de cracher par terre et de parler breton ! » Le poids des stéréotypes dépeignant ses habitants sous les traits les plus sombres a traversé le temps, un temps à la dimension d'un millénaire puisque, au haut Moyen Âge, dès le IX^e siècle, Ermold le Noir, qui a consacré à Louis le Débonnaire un long poème pour chanter ses louanges (*Faits et gestes de Louis le Pieux*), voit les Bretons « semblables à des bêtes sauvages. Chez eux n'existe nul asile pour la justice et les règles du droit sont bannies¹⁵ ». Huit cents ans plus tard, Jean-Baptiste Babin, général des finances, rapporte en 1663 à Colbert qu'« au-delà de ces deux évêchés [Vannes et Saint-Brieuc], la barbarie a élevé son trône [...]. Presque tout le monde est rude, grossier, ignorant, brutal [...]. Les mêmes raisons qui conservèrent leur valeur aux Gaulois de César, entretiennent la rudesse, la fainéantise et l'ivrognerie chez les Bretons¹⁶ ». Au même moment, Julien Maunoir, missionnaire jésuite, parcourait avec ses équipes de prêtres les campagnes de Basse-Bretagne. Il avait rêvé d'évangéliser le Canada des Iroquois et des Hurons ; mais il se résigna, en raison d'une santé défaillante, à se contenter des paysans d'Armorique. Pour se convaincre de la justesse de ses missions, il eut même, explique-t-il, un songe qui rappelle celui de François Xavier portant un Indien sur les épaules : il se voyait ployant sous le poids d'un paysan de Cornouaille coiffé d'un bonnet rouge...

La Bretagne, « Inde » de la France ? Oui, sans doute, quand on rappellera que la partie bretonnante était considérée par les bons pères de la Compagnie de Jésus comme une *regio indigena* et le collègue de Quimper, fondé en 1620, comme un îlot missionnaire destiné à l'évangélisation d'un peuple « à demy barbare ». Quant à Julien Maunoir, il évoque dans son *Journal de mission* « la misère du peuple

breton que rien ne distinguait des barbares, hormis ses églises et sa liturgie¹⁷ ».

Le Breton, la Bretagne ont ainsi été le plus souvent vus et décrits par l'autre, l'étranger, l'ennemi, le vainqueur ou l'évangéliste : la Bretagne fut, pendant de longs siècles, dans une situation de guerre ouverte ou sporadique, successivement contre les Carolingiens, les Capétiens et les Valois. En conséquence, le Breton se trouve toujours placé dans la position de l'adversaire. Aussi, le décrire en l'infériorisant fait partie du combat mené contre lui, d'autant que, comme le fait remarquer l'historien médiéviste Pierre Riché, les chroniqueurs se copient les uns les autres : « C'est une des caractéristiques de bien des auteurs du Moyen Âge, qui ne regardent pas plus loin que les quatre murs de leur bibliothèque en conservant dans leur mémoire ce qu'ils ont lu. Les Bretons du haut Moyen Âge en ont été les victimes¹⁸. » Les Bretons des siècles suivants également, ce qui permet de comprendre le renversement de position des chroniqueurs et des historiens des ducs aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles. Ces derniers (Guillaume de Saint-André, Alain Bouchart, Pierre Le Baud...) déprécient les Français pour blanchir, en quelque sorte, l'image noire des Bretons, qui deviennent, sous leur plume, subitement vaillants, courageux, téméraires, *meliores belligerentes totius orbis*, « les meilleurs combattants du monde entier », selon la formule de la *Chronique de Saint-Brieuc*, écrite à la charnière des ^{xiv}e et ^{xv}e siècles¹⁹.

Brève inversion des stéréotypes : la Bretagne devenue française (officiellement en 1532) retrouve son statut de territoire sous tutelle, victime des préjugés des administrateurs et des enquêteurs issus de la France dominante, avant que les premiers touristes et les romanciers, tout aussi pétris d'idées préconçues, ne prennent le relais²⁰. Voici par exemple Arthur Young (1741-1820), expert en agriculture et grand voyageur, qui visite la Bretagne en 1788 : jusqu'à Combourg, écrit-il, le pays a un aspect sauvage et la culture n'est pas plus avancée, « du moins pour le savoir-faire, que chez les Hurons », ce qui lui semble « incroyable en un pays de clôtures ». Quant aux habitants, ils sont « presque aussi sauvages que leurs pays, et leur bourg de Combourg est l'une des localités les plus atrocement sales que l'on puisse voir ; des maisons de terre, pas de fenêtres et un pavé si raboteux, qu'il entrave les passants, au lieu de les aider²¹ ».

L'Armorique et ses habitants devinrent même, au ^{xix}e siècle, le

support d'un genre littéraire proluxe, pratiquement autonome, véhiculant une image, presque toujours la même, d'un territoire ensauvagé, résistant à tout changement, à tout progrès (Balzac, dans *Les Chouans*, explique les talus par « la paresse d'enfermer les bestiaux sans les garder »), conservatoire d'une civilisation millénaire, comme pétrifiée²² :

« La Bretagne — écrit Balzac — est, de toute la France, le pays où les mœurs gauloises ont laissé les plus fortes empreintes. Les parties de cette province où, de nos jours encore, la vie sauvage et l'esprit superstitieux de nos rudes aïeux sont restés, pour ainsi dire, flagrants, se nomment le pays des Gars. Lorsqu'un canton est habité par nombre de Sauvages semblables à celui qui vient de comparaître dans cette scène, les gens de la contrée disent : les gars de telle paroisse ; et ce nom classique est comme une récompense de la fidélité avec laquelle ils s'efforcent de conserver les traditions du langage et des mœurs gaéliques ; aussi leur vie garde-t-elle de profonds vestiges des croyances et des pratiques superstitieuses des anciens temps. [...] Là, les antiquaires retrouvent debout les monuments des Druides. [...] Là, le génie de la civilisation moderne s'effraie de pénétrer à travers d'immenses forêts primordiales.

Une incroyable férocité, un entêtement brutal, mais aussi la foi du serment ; l'absence complète de nos lois, de nos mœurs, de notre habillement, de nos monnaies nouvelles, de notre langage, mais aussi la simplicité patriarcale et d'héroïques vertus s'accordent à rendre les habitants de ces campagnes plus pauvres de combinaisons intellectuelles que ne le sont les Mohicans et les Peaux-Rouges de l'Amérique septentrionale, mais aussi grands, aussi rusés, aussi durs qu'eux.

[...] Des rides venues avant le temps sillonnaient le front et la peau du cou de la Bretonne, elle était si grotesquement vêtue d'une peau de bique usée, que sans une robe de toile jaune et sale, marque distinctive de son sexe, Hulot n'aurait su à quel sexe la paysanne appartenait, car les longues mèches de ses cheveux noirs étaient cachées sous un bonnet de laine rouge.

[...] La grossièreté de cet homme [Marche-à-terre, le Chouan] taillé comme à coups de hache, sa noueuse écorce, la stupide

ignorance gravée sur ses traits, en faisaient une sorte de demi-dieu barbare. Il gardait une attitude prophétique et apparaissait là comme le génie même de la Bretagne, qui se relevait d'un sommeil de trois années²³... »

Face aux pages partiales de Balzac²⁴, Michelet, Hugo, Mérimée et de quelques autres, il est une exception, peut-être : un récit de voyage effectué en 1847, publié sur le tard, en 1885, Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves, de Gustave Flaubert, un des seuls textes où la Bretagne est regardée sans préjugé (ou presque) et par un œil aigu. Hélas, il arrive à « une époque où l'image de la Bretagne littéraire est déjà trop figée pour pouvoir connaître une modification. Quelle tristesse²⁵ ! ».

*

C'EST LÀ UN NOUVEAU PARADOXE quand on compare la longue durée de ces stéréotypes à l'histoire « vraie » d'une Bretagne longtemps autonome, indépendante. Car la Bretagne « historique », objet de ce livre, existe dès la fin de l'Antiquité tardive : l'historien byzantin Procope de Césarée, qui vécut au milieu du VI^e siècle, baptise du nom de « Bretagne » le territoire jusqu'alors nommé « Armorique » (« pays à côté de la mer » ou « en face de la mer »). Effectivement, nous ne sommes plus alors en Armorique mais en Bretagne, et la langue bretonne — une langue véritable et non « l'idiome » qu'évoque le manuel des années 1920 — est parlée dans toute la partie ouest de la péninsule, en fait dans toutes les régions colonisées par des habitants de la Bretagne insulaire. Le poète Fortunat (mort vers 600), le chroniqueur Marius d'Avenches (mort en 593) et Grégoire de Tours (mort en 595) nomment tous *Britannia* cette fraction de l'Armorique occupée par les « Bretons²⁶ ».

La Bretagne fut d'abord composée de trois petits royaumes, la Domnonée, la Cornouaille et le Bro-Waroc (le « pays de Waroc »). Elle devint ensuite un seul royaume, aux IX^e et X^e siècles, puis un duché, du X^e au XV^e siècle, fier de son indépendance, notamment aux XIV^e et XV^e siècles, « âge d'or » des ducs, luttant âprement, à armes inégales, contre l'hégémonisme envahissant de l'Angleterre comme de la France. À la fin du XV^e siècle, la Bretagne, qu'on pourrait comparer, par son poids économique, démographique, politique et diplomatique,

au Portugal, par exemple, possédait tous les rouages d'un État parvenu à la maturité de son évolution.

Défaite militairement en 1488, la Bretagne devient une province du royaume de France, du ^{xvi}e au ^{xviii}e siècle, ce qui ne lui interdit nullement de poursuivre, jusqu'au règne de Louis XIV, un « âge d'or » marqué notamment par un exceptionnel dynamisme commercial : ce « finistère » du royaume fut, à sa manière, un « empire du Milieu », à l'échelle de l'Occident, comme en témoigne l'aventure de ces milliers de Bretons « rouliers des mers ». La Bretagne, passage obligé du trafic maritime entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, disposait d'une centaine de ports actifs au ^{xvi}e siècle. De simples criques aujourd'hui étaient alors des ports au trafic international, et Anvers recevait des navires de Penhors, dans la baie d'Audierne, du Pouldu, près de Quimperlé, d'Argenton, entre l'aber Benoît et l'aber Ildut... Plus de cinquante ports bretons envoyaient ainsi des navires à Anvers au ^{xvi}e siècle, et Penmarc'h (dans l'actuel Finistère-Sud), où subsistent encore quelques belles maisons de pierres édifiées par de riches négociants-armateurs, était toujours au ^{xvi}e siècle le premier port d'armement européen. Le règne de Louis XIV, conjugaison de durcissement étatique et de conjoncture guerrière, fut d'une certaine manière fatal à l'économie « extravertie » de la Bretagne, une économie comparable, toutes proportions gardées, à celles de l'Angleterre ou des Provinces-Unies, largement ouvertes aux échanges lointains.

Avec la Révolution française, divisée en cinq départements (Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure), la Bretagne était dépossédée de toute existence légale, avant d'être réduite, d'un trait de plume, sous la France de Vichy, à une « province », avec à sa tête un gouverneur, perdant en même temps la Loire-Inférieure²⁷. Et lorsque en 1955 les « régions de programme » furent créées par Pierre Pflimlin, ministre des Finances et des Affaires économiques, la Loire-Atlantique a été étrangement retirée de la Bretagne, pour être intégrée à la région dite « Pays-de-Loire », tout simplement parce que le haut fonctionnaire du Plan chargé de réaliser ce dernier découpage, qui succédait à des dizaines de projets conçus au cours des décennies précédentes, aurait réalisé le croquis des régions en un après-midi, dans son bureau, sans consulter personne : « Jamais il n'avait songé ce jour-là que le résultat de son crayonnage

durerait aussi longtemps²⁸... » Au mépris d'une histoire multiséculaire...

*

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE LA BRETAGNE ? Quand je commençais à évoquer l'écriture de ce livre, nombre de mes interlocuteurs se sont interrogés, non sans, parfois, une pointe d'ironie dubitative et amusée : encore ! Que dire de neuf, que dire de plus ? Toujours ressasser les mêmes thèmes ! À quoi bon...

Il est vrai que des dizaines d'« Histoires de la Bretagne » ont déjà été publiées ; une des dernières en date, celle de Georges Minois, parue en 1992, est intitulée *Nouvelle histoire de la Bretagne*²⁹. Alors, une « nouvelle nouvelle » ? Si le lecteur m'autorise une brève intrusion dans le domaine de l'ego-histoire, je dois lui avouer que la Bretagne me poursuit depuis mon enfance à Brest, ville à la fois bretonne et si peu bretonne — une cité coloniale, a-t-on souvent dit, qui ne vit, en grande partie, que par l'impulsion et les finances de l'État « central » —, et que je n'ai cessé, Breton « transplanté » parisien, de sentir vibrer mes fibres armoricaines, comme si l'expatriation était la source paradoxale de la découverte de ma « bretonnité ». Du reste, mes premières « gammes » en histoire furent bretonnes, puisque les 430 cahiers de doléances des villes, des bourgs et des villages de la sénéchaussée de Ploërmel en 1789, au cœur de la Bretagne, ont été le sujet de ma maîtrise, écrite avec Jean-Michel Bertrand, sous la direction de François Furet et d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Et puis, un peu plus tard, j'ai rencontré Jean Conan (1765-1834), un artisan de Guingamp, qui écrivit dans les années 1820 ses *Mémoires*, sous la forme d'un long poème en breton de plus de 7 000 vers ; j'eus la chance de participer à l'entreprise éditoriale collective qui a permis de rendre accessible la traduction de ce monument oublié de la mémoire bretonne³⁰. C'est dire que je n'ai jamais tout à fait délaissé la Bretagne et les Bretons. Aussi, quand Michel Winock et les Éditions du Seuil m'ont proposé de concevoir et d'écrire, en toute liberté, cette histoire — ce dont je les remercie —, après un temps de réflexion et d'hésitation, en partie pour les raisons évoquées plus haut, ma réponse a été positive.

Et c'est ainsi qu'au fil des années de recherches, des lectures, de la rédaction, la « matière » Bretagne s'est peu à peu imposée à moi, une

matière immense, surprenante, inattendue, contradictoire, obscure (des « hommes des pierres debout » de Carnac à la naissance de la Bretagne au ^{VI}e siècle, sujets toujours soumis à de multiples controverses), d'une richesse que je soupçonnais à peine : « Bretagne est univers ». « Cent pays, cent modes ; cent paroisses, cent églises », dit un vieux proverbe breton³¹. Vouloir rendre compte de cet « univers », dans sa foisonnante diversité, dans l'espace-temps le plus étendu possible (« des origines à nos jours » !), qui plus est par un seul auteur, relève évidemment du défi, de la gageure, de l'inconscience ; certains pourront même dire de l'orgueil têtue des Bretons !

C'est dire que j'assume pleinement tous les risques de cette aventure et toutes les critiques qu'inévitablement elle va susciter. Les spécialistes de chaque période, de chaque sujet, ou « micro-sujet », tant « l'éclatement de l'histoire », depuis longtemps dénoncé par Pierre Nora, est plus que jamais un trait majeur de l'historiographie française, pourront, à bon droit, pointer mille faiblesses, oublis, approximations, erreurs, imprécisions, d'autant qu'écrire une histoire « générale » de la Bretagne (et des Bretons) interdit d'imaginer innover : j'ai contracté une dette vis-à-vis de dizaines d'historiens (et historiennes), toutes époques confondues. Cette histoire voudrait simplement — c'est sa principale ambition — offrir une synthèse de multiples travaux, certains peu accessibles et qui se présentent en ordre dispersé, de manière éclatée dans d'innombrables thèses, livres, actes de colloques, revues. J'ai tenu aussi à y intégrer nombre de recherches récentes qui, depuis trente ans, ont profondément renouvelé notre connaissance de la péninsule armoricaine, des origines — toujours aussi mystérieuses — jusqu'à l'histoire immédiate.

Sa présentation, en soixante-dix séquences qui peuvent être abordées indépendamment, offre un jeu d'échelles, de variables, de focales, de la perspective d'ensemble au gros plan, propres à multiplier les thématiques et les « points de vue », tout en rendant compte de la diversité des champs de la recherche : histoire politique, économique, sociale, religieuse... Nous proposons ainsi des synthèses, nourries par les travaux des historiens (chapitre 5 : « Romanisation »), mais aussi des essais de « micro-histoire » consacrés à une année (chapitre 16 : « 1341 : le basculement dans la guerre de Cent Ans »), un événement-rupture (chapitre 35 : « 1675 : la révolte des *Torreben* ») ou un personnage emblématique (chapitre 9 : « Nominoë » ; chapitre 24 :

« Anne de Bretagne »). Nous avons tenu également, quand les sources autorisent une approche au plus près des textes originaux, à citer des Bretons moins connus, témoins du quotidien de leur vie, et, à travers eux, à éclairer, entre grande et petite histoire, pouvoir central et pouvoir local, des manières d'être et de penser de la société « réelle » (chapitre 32 : « Entre liberté provinciale et service du roi : la correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye (1619-1663) »). Et nous n'avons pas hésité à aborder les territoires minés du nationalisme breton, y compris dans les heures les plus sombres des années de plomb de la Seconde Guerre mondiale (chapitre 62 : « Les fourvoiements de l'*Emsav* »)...

*

PLUS J'AVANÇAIS DANS CETTE (EN)QUÊTE BRETONNE, plus je prenais conscience de l'intérêt de mon inconfortable position : celle d'un Breton « transplanté », qui ne désire nullement écrire une histoire « régionale » ou « régionaliste », encore moins « nationaliste » de cet extrême occident du continent européen, mais veut tout au contraire considérer ce territoire, certes particulier — mais lequel ne l'est pas ? —, comme un objet scientifique, un objet de recherche comme un autre, tout en cherchant à éviter les pièges d'une implication trop personnelle.

Mais un Breton, même « déraciné », peut-il prétendre à la neutralité quand son sujet d'étude est « sa » Bretagne, une part de sa vie et de son identité ? C'est à chaque lecteur qu'il appartient de répondre à cette question...

1.

Cité par Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 104.

2.

En 1985, les conseils régionaux, la Fondation nationale des sciences politiques et le CNRS créèrent un Observatoire interrégional du politique (OIP) qui procède chaque année à des sondages portant sur plus de 10 000 personnes.

3.

Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, op. cit., p. 61-62. En mai-juin 1993, Ronan Le Coadic a réalisé une enquête identique auprès des élèves du lycée de l'Élorn, à Landerneau : 32 % se sentaient bretons

d'abord, avant de se « sentir » français.

4. Michel Nicolas, *Bretagne, un destin européen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 120.
5. Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, *op. cit.*, p. 81. La réputation d'« entêtement » des Bretons s'inscrit dans une longue durée : Anatole Le Braz explique, en 1925, que « le Breton est avant tout un nerveux, un impressionnable. Son entêtement proverbial, sujet d'ailleurs aux brusques variations, l'a fait prendre pour un volontaire, alors que sa faculté prédominante est la sensibilité, une sensibilité de Celte, frémissante, inquiète, ombrageuse, et que surexcite encore une imagination infatigable, toujours au travail » (Anatole Le Braz, « La Bretagne à travers l'histoire », 1925, dans Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1994, p. 29-30).
6. *Ibid.*, p. 196-197.
7. Sur ce sujet, Klaoda An Du, *Histoire d'un interdit. Le breton à l'école*, Lesneven, Éditions Hor Yezh, 1992.
8. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, Éditions Plon, « Terre humaine / Poche », 1982 [1975], p. 600.
9. Breton, bretonnant et fier de l'être, Pierre-Jakez Hélias est aussi, d'une certaine manière, le prototype du « fils de la République » : boursier à Quimper, il poursuivit ses études à Rennes et enseigna aux lycées de Saint-Brieuc, Rennes, Fougères. Après la guerre, il devint professeur de lettres (françaises !) à l'École normale de Quimper, jusqu'à sa retraite en 1975.
10. Hervé Le Bras, *Les Trois France*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995, p. 359.
11. Cité par Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, *op. cit.*, p. 17.
12. Jean-Yves Veillard, « L'édition en Bretagne », dans *Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004, p. 315-316.
13. Anatole Le Braz, « La Bretagne à travers l'histoire » (1925), dans Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 49.
14. H. Le Léap et J. Baudrillard, *La France, métropole et colonies, les cinq parties du monde, à l'usage du cours moyen des écoles primaires et des classes élémentaires des lycées et collèges*, Paris, Éditions Delagrave, édition non datée (mais remontant à la deuxième moitié des années 1920), p. 50. Cité par Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, *op. cit.*, p. 171.
- 15.

Ermold le Noir, cité par Léon Fleuriot, « Le patriotisme bretonique et l'histoire légendaire », dans Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, t. 1, p. 106.

16.

Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978, p. 36.

17.

Éric Lebec, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir. Missions en Bretagne (1630-1650)*, Paris, Éditions de Paris, 1997, p. 20.

18.

Pierre Riché, « Les Bretons victimes des lieux communs dans le haut Moyen Âge », dans *Bretagne et pays celtiques, langues, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc, Éditions Skol Vreizh / Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992, p. 115.

19.

Son auteur reste inconnu, mais il est fort probable qu'il a travaillé dans l'entourage ducal.

20.

Voir, par exemple, l'étude très documentée de Jean-Yves Le Dizez, *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

21.

Arthur Young, *Voyages en France (1787, 1788, 1789)*, traduction, introduction et notes d'Henri Sée, Paris, Éditions Armand Colin, 1976 [1931], p. 229.

22.

Le voyageur anglais Adolphus Trollope, lors de son périple en Bretagne pendant l'été 1839, explique qu'« au savant qui s'est donné pour sujet l'Homme, la paysannerie bretonne offre un objet d'étude aussi intéressant et stimulant que peuvent l'être pour le physiologue les vestiges fossilisés d'organismes vivants » (préface). Cité par Jean-Yves Le Dizez, *Étrange Bretagne*, op. cit., p. 58.

23.

Honoré de Balzac, *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, Paris, 1829. Victor Hugo, dans *Quatre-vingt-treize* (1874), n'abandonne guère ce registre dépréciatif pour décrire la résistance de la Bretagne « blanche » : « La guerre de Vendée [il s'agit bien pour l'essentiel, sous la plume de Hugo, de la Bretagne] est l'offre d'une immense bravoure ; sans calcul, sans stratégie, sans tactique, sans plan, sans but, sans chef, sans responsabilité ; montrant à quel point la volonté peut être l'impuissance ; chevaleresque et sauvage ; l'absurdité en rut, bâtissant contre la lumière un garde-fou de ténèbres ; l'ignorance faisant à la vérité, à la justice, au droit, à la raison, à la délivrance, une longue résistance bête et superbe [...] ; telle fut cette guerre, essai inconscient de parricide. »

24.

On peut lire au début de *Béatrix*, paru en 1840 : « Qui voudrait

voyager en archéologue moral et observer les hommes au lieu d'observer les pierres, pourrait retrouver une image du siècle de Louis XV dans quelque village de la Provence, celle du siècle de Louis XIV au fond du Poitou, celle de siècles encore plus anciens au fond de la Bretagne » (1^{re} partie : « Les personnages »).

25.

Eugène Bérest, « Les voyageurs français en Bretagne », dans Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., t. 2, p. 211.

26.

Il s'agit d'un glissement sémantique significatif, la *Britannia* désignant auparavant les îles britanniques conquises par Rome.

27.

Loi du 19 avril 1941 créant les préfectures régionales. François Ripert, préfet d'Ille-et-Vilaine, devient préfet régional mais il n'exerce ses fonctions que dans les quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. La Loire-Inférieure est placée sous l'autorité du préfet régional résidant à Angers.

28.

Michel Philipponneau, *Géopolitique de la Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1986, p. 135-136.

29.

Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1992. Voir, notamment, p. 843-845, une liste de 48 « Histoires de la Bretagne », depuis celle de Gildas, écrite entre 515 et 530, *De excidio et conquestu Britanniae*, jusqu'aux trois histoires parues dans la seule année 1992, dont une en bande dessinée...

30.

Avanturio Ar Citoen Jean Conan a Voegamp / Les Aventures du citoyen Jean Conan de Guingamp, texte original en breton, traduction française, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1990 ; Joël Cornette, « Fils de mémoire. L'autobiographie de Jean Conan, 1765-1834 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXIX, juillet-septembre 1992, p. 353-402.

31.

« Kant bro, kant giz ; Kant parrez, kant iliz » (cité par Yann Brékilien, *La Vie quotidienne des paysans bretons au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Hachette, 1966, p. 109).

PREMIÈRE PARTIE

LA BRETAGNE AVANT LA BRETAGNE



Les hommes des pierres debout

« **D**ES LANDES, DES LANDES », s'exclame Arthur Young, exaspéré, sur la route rocailleuse qui le mène, cahotant, de Vannes à Nantes un jour de septembre 1788 : « Mon Dieu ! m'écriai-je en moi-même, c'est donc à ce spectacle que mènent toutes les landes, tous les déserts, les bruyères, les genêts, les fondrières que j'ai traversés pendant 300 milles ? » Près d'un demi-siècle plus tard, Victor Hugo se plaint à son tour des difficultés des chemins de terre et de pierre, dans ses *Carnets de voyages* (1836) : « Je suis allé hier de Vannes à Carnac dans un affreux cabriolet, par d'affreuses routes et à Locmariaquer à pied... Locmariaquer où j'ai eu beaucoup de mal à parvenir avec les pieds ensanglantés par les bruyères. » Muni d'un bâton, sac au dos, Gustave Flaubert emprunte lui aussi, dix ans après, les mêmes routes et sentiers aléatoires. C'est lui qui sera notre premier guide dans cet étrange pays, à mille lieues des commodités policées de la capitale.

En 1847, Maxime Du Camp, l'ami d'adolescence qu'il a connu sur les bancs de la Faculté de droit, à Paris, l'invite à partir avec lui pour chasser soucis et humeurs noires : Flaubert vient de perdre son père et Caroline, sa sœur chérie... Le *René* de Chateaubriand a mis l'Armorique à la mode : le « vague des passions » du héros romantique appelle à la passion des vagues sous un vent d'orage rythmé par le ressac de l'océan furieux. La Bretagne donc sera, pendant près de cent jours, de mai à août 1847, la médecine de l'âme pour deux voyageurs à l'allure de vagabonds, qui couchent à l'auberge ou, à l'occasion, dans les fourrés et les herbes folles, à la belle étoile : « Nous étalant dans la nature dans un ébattement plein de délire et de joies, nous regrettions que nos yeux ne pussent aller jusqu'au sein des rochers, jusqu'au fond des mers, jusqu'au bout du ciel pour voir comment poussent les pierres, se font les flots, s'allument les étoiles ; que nos oreilles ne pussent entendre graviter dans la terre la formation des granits, la

sève pousser dans les plantes, les coraux rouler dans les solitudes de l'océan... »

Grisés par la « sympathie de cette effusion contemplative », nos compagnons n'oublient pas pour autant leur ambition d'écrivains : prise de notes fiévreuse, alignement de phrases, recherche d'adjectifs pour une relation écrite à deux mains des « choses vues », des tableaux « réalistes », des sensations authentiques au contact du vent, des herbes, des varechs et des lieux de mémoire d'une Bretagne déjà mythifiée. À Combourg, les deux amis ont relu *René* avec ferveur : « Nous étions devant ce lac où il contemplait l'hirondelle agile [...]. À mesure que l'ombre tombait sur les pages du livre, l'amertume des phrases gagnait nos cœurs et nous nous fondions avec délices dans je ne sais quoi de large, de mélancolique et de doux. »

Leurs notes furent publiées sur le tard, en 1885, sous le titre choisi par Flaubert seul : *Par les champs et par les grèves*. Des jours durant en effet, ils ne firent pas autre chose que de se promener au bord de la mer et se coucher sur le sable, « où nous dessinions avec nos bâtons des arabesques qu'effaçait le flot montant et sur lequel, étendus en plein soleil, nous dormions comme des lézards ».

*

UNE DE LEURS ÉTAPES EST CONSACRÉE AUX « fameuses pierres de Carnac », impressionnant granit levé en rangées alignées à intervalles égaux. Onze files parallèles, sur près d'un kilomètre de long, qui vont diminuant de hauteur à mesure qu'elles s'éloignent de la mer : « Cambry dit qu'il y en avait quatre mille et Fréminville en a compté douze cents ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y en a beaucoup¹... » Et voici nos deux amis emportés par une rêverie mélancolique à l'ombre des dolmens sombres : « La nuit, quand la lune roulait dans les nuages et que la mer mugissait sur le sable, les druidesses errantes parmi ces pierres (si elles y erraient toutefois) devaient être belles il est vrai avec leur faucille d'or, leur couronne de verveine et leur traînante robe blanche rougie du sang des hommes. Longues comme des ombres, elles marchaient sans toucher terre, les cheveux épars, pâles sous la pâleur de la lune... »

Leur étonnement est sans doute celui de ces premiers touristes, leurs contemporains, confrontés au mystère de ces champs de pierres levées² : « Malgré notre penchant naturel à tout admirer, nous ne

vîmes qu'une facétie robuste, laissée là par un âge inconnu pour *exerciter* l'esprit des antiquaires et stupéfier les voyageurs. On ouvre, devant, des yeux naïfs et, tout en trouvant que c'est peu commun, on s'avoue cependant que ce n'est pas beau. Nous comprîmes donc parfaitement l'ironie de ces granits qui, depuis les Druides, rient dans leurs barbes de lichens verts à voir tous les imbéciles qui viennent les visiter. Il y a des gens qui ont passé leur vie à chercher à quoi elles servaient [...] Sont-ce des tombeaux ? Était-ce un temple ? » Et d'énumérer les multiples hypothèses avancées pour résoudre ces énigmes de pierre.

Il y a d'abord ce saint Corneille du ^{III}e siècle, poursuivi par de farouches soldats romains qu'il changea en autant de pierres, autant de guerriers alignés et pétrifiés en ordre de marche³. Saint Corneille (saint Cornély) est devenu le saint protecteur de Carnac, patron des bêtes à cornes, comme le prouvent les chapelles dédiées à saint Cornély élevées près des alignements de Carnac, à Erdeven, à Plouhinec, à Languidic. Elles ont peut-être remplacé un vieux culte agraire d'origine néolithique : au tumulus de Saint-Michel, des coffres contenaient des ossements de bœufs ; au Bosseno, on a trouvé dans une villa gallo-romaine une statuette de bovidé⁴. Flaubert et Du Camp n'ont pas manqué la halte obligée près de la statue du saint dans l'église Saint-Cornély de Carnac, une statue « plus entourée de cordes qu'un saucisson de Lyon ne l'est de ficelles ». En effet, les cordes qui ont touché le saint posséderaient, dit-on, la vertu de guérir les animaux malades : c'est pourquoi la grande porte de l'église est surmontée d'une sorte d'enseigne peinte où deux paysans présentent l'un sa vache et l'autre son bœuf à ce saint vétérinaire. « Quand ces cordes sont restées autour de lui un certain temps, elles ont acquis leur diplôme, on les emporte et on les garde chez soi, on se les emprunte de voisin à voisin et de village à village⁵. »

Mais cette légende d'un saint Corneille pétrifiant des soldats n'était bonne tout au plus, poursuit Flaubert, que « pour les niais, les petits enfants et pour les poètes ». Aussi, on chercha d'autres explications. Au ^{XVI}e siècle, l'archevêque d'Uppsala Olaüs Magnus, exilé à Rome, dit avoir découvert que, lorsque les pierres sont plantées sur une seule et longue ligne droite, cela signifie qu'il y a au-dessous des guerriers morts en duel. Par contre, celles qui sont disposées en carré sont consacrées à ceux qui périrent dans une mêlée. Quant aux pierres

levées qui apparaissent rangées circulairement, elles font office de sépultures de familles. Enfin, celles qui sont disposées en coin ou en ordre angulaire sont les tombeaux des cavaliers ou même des gens de pied, surtout ceux qui ont triomphé lors d'un combat. Et Flaubert d'ironiser : « Olaüs Magnus aurait bien dû nous dire quelle était la sépulture que l'on donnait à deux cousins germains ayant fait coup double dans un duel à cheval... » Dès lors, nous ne sommes plus à une extravagance près : « On a été ensuite chercher les Grecs, les Égyptiens et les Cochinchinois. » Il est vrai qu'il y a un Karnak en Égypte, et comme il y en a un en Basse-Bretagne, « il est probable que le Carnac d'ici descend du Karnak de là-bas, cela est sûr ! Car là-bas, ce sont des sphinx alignés, ici ce sont des blocs, des deux côtés de la pierre ». La conclusion s'impose d'elle-même : « [...] les Égyptiens (peuple qui ne voyageait pas) seront venus sur ces côtes (dont ils ignoraient l'existence), y auront fondé une colonie (car ils n'en fondaient nulle part) et [...] y auront laissé ces statues brutes (eux qui en faisaient de si belles), témoignage positif de leur passage (dont personne ne parle) »...

Désormais tout s'éclaire et Carnac se métamorphose en creuset de toutes les extravagances, justifiées par une science toute neuve : l'archéologie celtique. « Ceux qui aiment la mythologie ont vu là les colonnes d'Hercule ; ceux qui aiment l'histoire naturelle y ont vu une représentation du serpent Python, parce qu'au rapport de Pausanias, une réunion de pierres semblables placées sur la route de Thèbes à Elissonte s'appelait *la tête du serpent*⁶. » Quant à ceux qui affectionnent la cosmographie, ils y ont vu un zodiaque. Un membre très distingué de l'Institut, celtomane à ses heures, a même estimé que c'était le cimetière des Vénètes, qui habitaient Vannes, non loin de là. « Un autre a pensé que ces bons Vénètes vaincus par César élevèrent ces pierres à la suite de leur défaite, uniquement par souci d'humilité et pour honorer César⁷. » Il faut aussi mentionner l'hypothèse d'un temple druidique dans lequel on devait convoquer des assemblées politiques. Le père Mahé (1760-1831), chanoine de Vannes et correspondant de l'Académie d'agriculture de Poitiers, voulut démontrer, dans les années 1820, que les intervalles vides qui coupent les lignes des pierres renfermaient des files de maisons où habitaient les druides avec leurs familles et leurs nombreux élèves⁸. Un autre érudit crut reconnaître en ce lieu les vestiges d'un camp de César, qui

n'avait fait élever ces pierres « que pour servir d'appui aux tentes de ses soldats et pour les empêcher d'être emportées par le vent ». On a même poussé la manie explicative jusqu'à trouver que les menhirs ressemblaient à des phallus : « D'où l'on a induit le règne d'un culte ithyphallique dans toute la basse Bretagne. Ô chaste indécence de la science, tu ne respectes rien !⁹ »

Que conclure de ce fatras interprétatif ? Rien, sinon que « les fouilles que l'on a faites sous ces diverses espèces de pierres n'ont amené à aucune conclusion sérieuse ». Rude leçon quand l'imagination s'attache à un objet privé d'histoire, matière muette « à laquelle la vanité des bavards prétend trouver une forme et donner des chroniques ». Une seule conclusion possible s'impose d'elle-même : après avoir exposé et confronté les opinions de tous ces savants, « si l'on me demande à mon tour quelle est ma conjecture sur les pierres de Carnac, car tout le monde a la sienne, j'émettrai une opinion irréfutable, irréfragable, irrésistible, une opinion qui [...] casserait le zodiaque de Cambry et mettrait le serpent Python en tronçons, et cette opinion la voici : les pierres de Carnac sont de grosses pierres¹⁰ »...

*

QUE SAVONS-NOUS AUJOURD'HUI des premiers hommes qui peuplèrent ce territoire qui n'était pas encore la Bretagne¹¹ ? Dans ces terres rudes et froides, dépourvues de grottes et d'abris calcaires comme ceux des Eyzies ou de Lascaux, rien, ou presque, n'est resté des os dissous par les eaux acides dans un sol de schiste et de granit. Des sépultures haut-médiévales sans mobilier furent longtemps confondues avec des tombes protohistoriques. Ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'on a su proposer des datations au radiocarbone avec une certaine fiabilité, à partir de l'examen des os.

Dans l'état actuel des connaissances, qui évoluent sans cesse, les traces humaines les plus anciennes, bien avant la civilisation des mégalithes, remontent au Paléolithique inférieur (âge de la pierre taillée), entre 700 000 et 500 000¹². L'un des sites les plus anciens a été retrouvé vers 1980 à Saint-Malo-de-Phily, au Sud de l'Ille-et-Vilaine : dans une butte exploitée en carrière de sable au sud du bourg, dominant de 30 mètres le lit de la Vilaine, une industrie fruste utilisait de gros racloirs épais aménagés sur des plaquettes de grès. Cette activité pourrait dater de 600 000 ans. Des bifaces en quartz et

quartzite ont été découverts sur les terrasses anciennes de la Vilaine à Cesson-Sévigné près de Rennes. Ils témoignent de l'importance de la rivière pour les habitats, auxquels elle assurait l'alimentation en eau et un moyen de transport jusqu'à la mer. Les habitats les mieux conservés, malgré l'érosion marine, se nichent dans les falaises côtières. Vers 1985, dans la crique de Saint-Colomban, à Carnac (Morbihan), de nombreux galets éclatés, ou « choppers », ont été recueillis, accompagnés d'éclats de silex retouchés. Ce serait là la plus ancienne « industrie » organisée de Bretagne puisqu'elle daterait de 500 000 ans. On retrouve ce type d'activité dans la grotte marine effondrée de Menez-Dregan à Plouhinec (Finistère), dans le cap Sizun, où la présence de « structures » atteste de feux entretenus par l'homme. L'occupation la plus ancienne, datée grâce à la méthode récente de résonance paramagnétique électronique, remonterait à 465 000 ans. Ensuite, la grotte a été réoccupée vers 350 000 ans comme en témoignent les traces d'une industrie plus évoluée parmi les foyers. L'un d'eux avait un entourage en petites dalles avec en son centre un fragment de dent d'éléphant¹³.

Mais de ces rares groupes humains nomades, chasseurs, il ne subsiste que peu de traces : en Ile-et-Vilaine, il faut mentionner la masse granitique du mont Dol, qui domine de ses 64 mètres les paysages plats et monotones des marais de Dol-de-Bretagne près du Mont-Saint-Michel, conquis sur la mer au ^{XI}^e siècle. C'est là que fut découvert le plus important site paléolithique breton. Les hommes préhistoriques y traquaient et piégeaient les grands mammifères : en 1872, les carriers exploitant le granit exhumèrent des prétendus « os de baleine ». L'archéologue Simon Sirodot (1825-1903) reconnut en réalité des ossements de mammoths, de nombreux silex taillés, et il entreprit alors la première grande fouille archéologique de Bretagne. Grâce à une datation radiométrique uranium-thorium, nous savons qu'une des occupations de ce gisement remonterait à 110 000 ans, soit du Paléolithique moyen au début de la glaciation de Würm. La faune se composait de mammoths, de rhinocéros, de bisons, mais aussi de chevaux et de cervidés. Les ossements recueillis montrent que certains os longs ont été brisés pour en extirper la moelle ; d'autres ont été brûlés, témoignant que la viande était consommée cuite.

Il faut nous placer bien plus tard, dans une période de transition entre le Paléolithique et le Néolithique, pour voir favorisés

l'établissement durable de l'homme et la croissance des premières communautés après la fin de la dernière glaciation. Nous sommes aux alentours de 10 000 ans avant notre ère. Le réchauffement progressif de la terre et des mers entraîne la remontée du niveau marin, la disparition de la steppe gelée au profit des forêts de pins, de bouleaux et de chênes. La vie humaine se concentre alors sur le littoral : la mer offre une part notable de nourriture, immédiatement disponible. Quelques instruments taillés, quelques bifaces de l'Acheuléen sont les premiers signes de cette humanité armorique en voie de sédentarisation : on a retrouvé des traces d'industrie de petits silex géométriques, triangles ou trapèzes, appelés « microlithes » sur les sites côtiers des falaises de Loire-Atlantique (à Saint-Michel-Chef-Chef), du Finistère (dans l'anse de Bertheaume), de l'Ille-et-Vilaine (sur la pointe de la Varde).

*

LE RÉCHAUFFEMENT SE RENFORCE VERS 8 000. Une nouvelle faune remplace peu à peu le rhinocéros et le mammouth. Les animaux de plus petite taille, des cerfs, des sangliers, des renards, des castors, des lièvres, des chèvres, conduisent l'homme à adopter de nouvelles techniques de chasse. L'étude détaillée de cette population de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs a livré sur la frange sud du littoral, la plus peuplée semble-t-il, de multiples et fascinants indices sur la structure et l'existence quotidienne de ces petites communautés du Mésolithique breton, ainsi que sur leurs pratiques funéraires.

Téviec (en Saint-Pierre-Quiberon, dans le Morbihan actuel) n'était pas encore une île. Un sable calcaire, gorgé de débris de coquilles et d'oiseaux marins, a conservé les squelettes des premiers Bretons dont on puisse, malgré les 9 000 ans écoulés, imaginer le visage, toucher les orbites, mesurer le crâne, reconstituer la taille : 1,59 mètre en moyenne pour les hommes, 1,52 mètre pour les femmes. Ces restes humains ont été découverts, proches de l'habitat, dans leur fosse dallée de pierres plates, certains accroupis sous un dais de ramures de cerf (symboles de résurrection) qui font office de couronne ; la présence d'un « bâton de commandement » authentifie une organisation sociale déjà différenciée.

Les morts (sept hommes, huit femmes, une jeune fille, sept enfants) étaient enterrés dans des fosses creusées et soigneusement scellées par

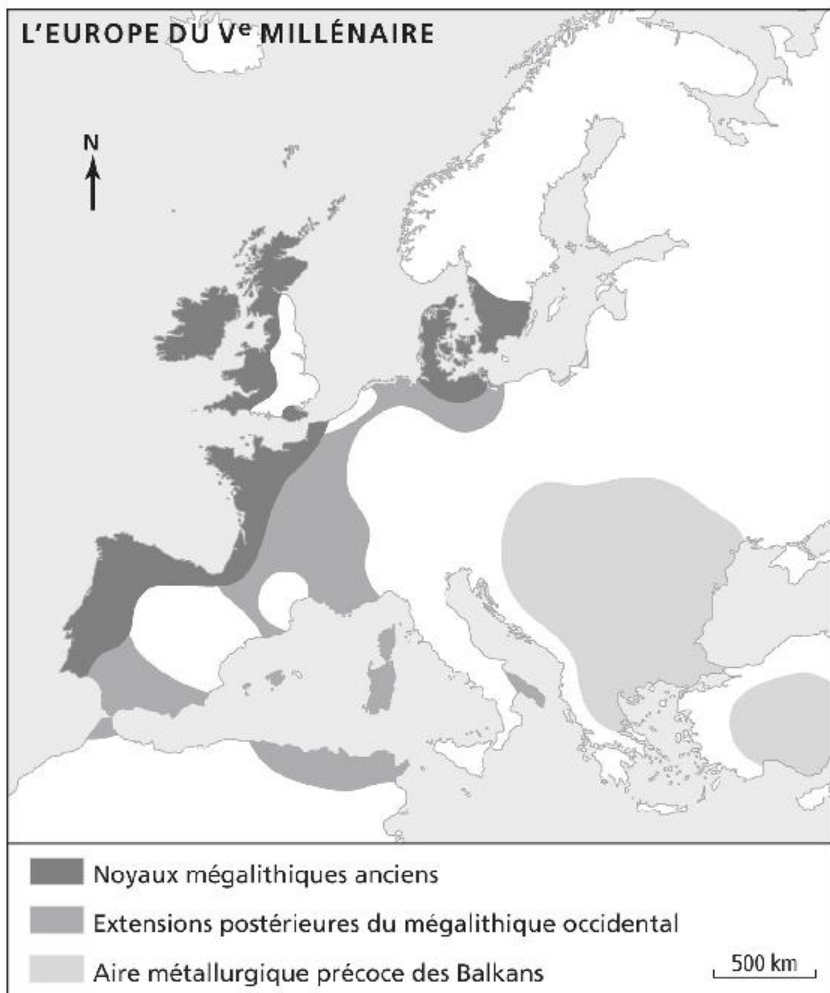
des couches de pierres. L'un des défunts avait été tué par une flèche en silex, révélant la violence des conflits entre communautés voisines, interdisant toute idéalisation de ce passé lointain d'avant les grandes civilisations. La position des corps, ornés de perles taillées dans des coquillages et saupoudrés d'ocre, les entrelacs des bois de cerf placés au-dessus de deux défunts, le dépôt d'offrandes funéraires et les feux allumés dans les tombes prouvent une certaine cohésion du groupe, l'existence de rites collectifs, la croyance en une survie dans l'au-delà, ainsi qu'un degré de spécialisation des activités au sein de la communauté.

La présence de ces tombes « riches » non seulement à Téviec mais aussi à Hoëdic (Morbihan actuel) — ces deux sites furent fouillés dans les années 1930 —, la naissance d'un « art » attesté par les décors incisés sur des outils d'os et de coquillages (des séries de trois ou quatre traits gravés ou des quadrillages en losange), récemment interprété comme des notations symboliques, mémoires ou orchestrations, manifestent l'émergence, à l'intérieur des groupes, de « chefs », d'« artistes », de chamans peut-être.

Ces communautés mésolithiques vivaient d'un peu de chasse dans la forêt qui couvrait alors la baie de Quiberon, d'oiseaux qu'abattaient leurs minuscules flèches à pointes de silex, de pêche à la main pratiquée à faible distance du rivage, de coquillages, de poires sauvages dont on a retrouvé les pépins. Un embryon d'élevage paraît pratiqué, si l'on en croit la présence d'un bovidé à Hoëdic, d'un mouton ou d'une chèvre, d'un chien domestique à Téviec. L'alimentation encore fruste explique sans doute la mortalité élevée : sur les 23 sujets de Téviec et les 13 d'Hoëdic, pas un seul ne dépasse 47 ans^{14...}

*

ET LES MILLÉNAIRES PASSENT... La lente, la longue migration de ceux qu'il faut bien appeler les « hommes des mégalithes », ou « les hommes de Carnac », qui fascinèrent tant Flaubert, dispersés à travers la Méditerranée, l'Espagne, le Portugal, remonte le long des côtes atlantiques, atteint la future Gaule, s'y étend et s'installe, pour partie, en Bretagne. Nous sommes alors vers 5 000-4 500.



Ces courants de propagation paraissent provenir d'un épiscentre : le foyer rayonnant méditerranéen, foyer matriciel qui se constitua en Syrie-Palestine, et peut-être plus largement dans une aire proche ou moyen-orientale élargie de la vallée du Nil à celle de l'Indus, entre 10 000 et 9 000¹⁵. Ces hommes du Croissant fertile maîtrisent des « inventions » révolutionnaires, la culture et l'élevage, qui se répandent peu à peu au long des grandes voies de circulation fluviales et maritimes. L'économie passe progressivement du stade de la chasse et de la cueillette à celui de l'agriculture (blé, orge) et de la reproduction animale. Les « prédateurs » se changent en « producteurs ». Il s'agit là du cœur de la « révolution agricole néolithique », marquée par la domestication d'espèces animales

jusque-là sauvages : des moutons, des chèvres, des porcs, des bovins...

Peu à peu se met en place un décor végétal bien différent, construit, fabriqué, géré par l'homme, un homme qui tend à maîtriser désormais un environnement subi pendant des millénaires : ces populations agro-pastorales exploitent des ressources assez abondantes pour leur permettre de vivre groupées en villages sédentaires et elles pratiquent sans doute le culte de leurs ancêtres, vénérant déjà quelques divinités qui contribuent à façonner une identité collective, parallèle à un processus de complexification sociale et de montée des pouvoirs. La croissance considérable du nombre des outils contemporains à ce développement traduit très certainement une demande accrue d'instruments spécifiques au déboisement et aux travaux agricoles. Les techniques utilisées étaient suffisamment fiables pour subvenir aux besoins d'une population comptant au moins 5 personnes au kilomètre carré.

Les analyses polliniques menées par Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn ont montré l'existence, du Néolithique à l'âge du bronze, d'un type d'exploitation du sol lié à une agriculture sur brûlis : les espaces de forêt sont d'abord dégagés avec une hache de pierre. Ce défrichage est complété par l'usage du feu. Sans doute, les champs conquis sur le taillis ou la forêt s'épuisent rapidement : au bout de trois ans, il faut abandonner les parcelles, ou les laisser en jachère, et mettre de nouvelles terres en exploitation¹⁶. Mais il convient d'insister sur le caractère secondaire de cette agriculture primitive, par rapport au pastoralisme qui semble encore dominant. Car l'exploitation du sol suppose une plus grande fixité dans l'espace, un espace « territorialisé » autour d'une cellule de vie collective que constituent l'habitat de la famille, le hameau, le village. C'est une nouvelle appréhension de l'espace, mais aussi une nouvelle appréhension du temps : le défrichement, la mise en culture, l'abandon de parcelles épuisées entraînent nécessairement une prévision, une anticipation sur le futur, ce qui suppose un consensus, un accord collectif, un respect de cet accord et donc un centre de décision fort et stable avec division et répartition des tâches et des fonctions. C'est tout cela qui s'accomplit.

Ce nouveau rapport au temps et à l'espace se révèle assez vite par la mise en place d'un artisanat de la poterie (les vases servant à la conservation et à la consommation des aliments) et d'une véritable

industrie de la taille de roches dures (dolérite, fibrolite) pour la confection de haches polies. Le plus remarquable exemple de cette mutation technologique a été mis en évidence à Sélédin en Plussulien (Côtes-d'Armor) par Charles-Tanguy Le Roux. La fouille a en effet montré que, sur ce site, les méthodes artisanales d'extraction de la pierre et de préparation des ébauches se sont affinées dans le cours du III^e millénaire, au point d'autoriser la taille de plus de 5 000 haches de dolérite A par an. Celles-ci étaient « vendues » dans toute la péninsule armoricaine où elles représentent plus de 40 % des haches du Néolithique, et aussi exportée dans tout l'Ouest de la France et dans le bassin parisien. La diffusion de ces outils armoricains et de divers types de poteries témoigne de contacts répétés entre les communautés de la péninsule et celles des rivages continentaux et insulaires de la Manche.

Ainsi, pendant plus de deux mille ans, ces hommes mystérieux — le mystère auquel se heurta Flaubert — ont marqué l'Armorique, siège de la civilisation des pierres brutes, dont ils savaient arracher au roc les masses géantes pour les dresser en stèles votives ou les entasser en tombeaux démesurés, les aligner par milliers en files parallèles. Sans doute, de l'Aveyron au Danemark, les tombeaux-dolmens sont-ils nombreux, mais nulle part ailleurs qu'en Bretagne on n'en trouve un tel nombre. C'est le temps où, de la Mésopotamie à l'Égypte, à la Crète, s'est répandu le culte de la Grande Déesse-Mère et du Taureau-Dieu. Certains rites funéraires reconnus dans les dolmens bretons, les inhumations collectives, les feux rituels, les signes magiques gravés dans le granit — spirale, serpent, bateau emportant les âmes, déesse de la mort et de la fécondité — marquaient déjà les plus vieilles nécropoles de la Crète et des Cyclades. Il convient pourtant d'éviter tout amalgame civilisationnel et surtout toute idée d'un diffusionnisme triomphant : si c'est bien au monde méditerranéen que les rivages atlantiques doivent l'introduction de l'agriculture, Jean Guilaine insiste sur l'originalité occidentale de l'éclosion mégalithique, « une série d'épanouissements qui ont peu à voir, contrairement à ce que la littérature nous a enseigné, avec l'espace méditerranéen ». Il y eut bien, semble-t-il, un influx méditerranéen, mais suivi, assez vite, d'une autre phase, marquée par une distance, un écart par rapport aux ères génitrices et l'élaboration d'une architecture prestigieuse spécifiquement atlantique, une créativité autonome en somme,

« reléguant même la Méditerranée — dans le domaine mégalithique en particulier — dans une sorte de léthargie, n'autorisant que des créations tardives et d'envergure limitée¹⁷ ».

Le plus ancien monument bâti par l'homme sur le sol de la péninsule armoricaine semble être le cairn de Barnenez à Plouézoc'h, à l'embouchure de la rivière de Morlaix (Finistère), un énorme complexe funéraire long de 87 mètres et large de 26, édifié au sommet d'un petit promontoire situé à 10 kilomètres de Morlaix. Sur le monument primaire groupant cinq sépultures a été greffé un bloc secondaire avec six autres tombes, à très long couloir, de sorte que cet ensemble mesure plus de 70 mètres de long sur 25 de large. Il devait dépasser les 8 mètres de hauteur. Le mobilier recueilli se compose de pointes de flèche en silex, de haches polies et de céramiques. Une datation radiocarbone situe sa construction entre 5 010 et 4 400. Un des dolmens a livré des gobelets campaniformes accompagnés d'un petit poignard en cuivre, signe d'une utilisation du monument jusqu'au début de l'âge du bronze, vers 2 000 ans¹⁸.

On a daté de 3 700 ans seulement les charbons exhumés dans le grand tumulus de Carnac qui domine les alignements de menhirs. Néanmoins, Carnac se présente bien comme une des capitales du mégalithisme. Ses alignements particulièrement impressionnants sont assortis de tumulus, cromlechs (groupes de menhirs dessinant une figure circulaire, cercle, demi-cercle, ellipse), dolmens, menhirs isolés, d'une densité tout à fait remarquable. On dénombre plus de 3 000 monuments, faits d'un granit local que l'érosion naturelle a peu entamé, et que recouvre parfois un lichen blanc. On peut distinguer trois séries d'alignements : ceux du Ménec, au nord de Carnac, comportent 1 169 menhirs, de 4 mètres à 0,60 mètre de haut, disposés sur onze files d'une longueur de 1,170 kilomètre ; 250 mètres plus loin, les alignements de Kermario : 1 029 menhirs, dont la taille va de 6,40 mètres à 0,50 mètre, se succèdent sur dix files de 1,120 kilomètre de long. Un magnifique dolmen a été édifié à la tête de l'alignement. Environ 400 mètres plus loin, un autre cromlech semi-circulaire forme la tête des alignements de Kerlescan : treize files de 0,880 kilomètre de long, 594 menhirs de 4 mètres à 0,80 mètre de haut. Dans ces trois ensembles, la hauteur est grossièrement décroissante, d'un bout à l'autre de la file¹⁹.

Non loin de Carnac, un ensemble se singularise par sa taille et les

interrogations qu'il n'a cessé de susciter : il s'agit du grand menhir de Locmariaquer, le *Men-er-Hroeg* ou pierre de la Fée. Ce menhir devait mesurer 20 mètres de long et peser près de 280 tonnes. Dressé avec sa base enterrée, il dominait le sol de 18 mètres. Il gît aujourd'hui, brisé en quatre morceaux (il en manquerait un). Comment un tel « monument » a-t-il été transporté, puis érigé ? Les gisements les plus proches sont en effet distants de 15 à 20 kilomètres. Pour dresser pareil monument, on devait édifier une chaussée solide sur un plan incliné. Puis le bloc placé sur rouleaux était amené au sommet du plan pour être basculé dans une fosse. Enfoncé en terre au quart environ de sa longueur, on le consolidait ensuite par plusieurs assises de pierres de calage. 3 000 hommes (à raison d'une puissance de traction de 100 kilogrammes), telle fut la force nécessaire pour faire avancer le géant de Locmariaquer sur ses rouleaux...

La foudre, ou un séisme, ont longtemps été accusés d'avoir été responsables de sa chute, mais des études récentes ont montré qu'il s'agit plutôt d'un rite de « bris des idoles » remontant au Néolithique : on abattait de grands menhirs, probablement gravés de crosses, de charrues ou de déesses, pour les débiter en dalles servant à recouvrir les grands dolmens²⁰.

Il fut observé brisé dès 1727 par le président au parlement de Bretagne Christophe-Paul de Robien (1698-1756), seigneur de Locmariaquer, homme des Lumières à la curiosité inlassable : ses collections constituent les fonds initiaux des musées de Rennes. Auteur d'un travail resté inachevé, dont nous reparlerons, la *Description topographique, historique et naturelle de la Bretagne*, il fut l'un des premiers archéologues à travailler sur le terrain pour effectuer des relevés de grande qualité : il fit dessiner les vestiges visibles à Locmariaquer et il les place soigneusement sur un plan du bourg. D'une grande précision, ce plan est l'un des premiers relevés cartographiques de nature archéologique réalisés en Bretagne²¹. Plus encore, Robien contribue à bousculer la chronologie en osant postuler l'hypothèse d'une époque préromaine, gauloise, appartenant à celle des « peuples du septentrion »²².

Il nous faut souligner l'audace de cet écart. Il est d'abord civilisationnel : Robien évoque en effet une antiquité monumentale qui cesse d'être exclusivement centrée sur la seule romanité et, qui plus est, se révèle d'un niveau technique égal, sinon supérieur, aux

vainqueurs. Pour bien mesurer la témérité de cette proposition, il suffit de rappeler que pour Dubuisson-Aubenay, par exemple, un siècle plus tôt, il était inconcevable que Locmariaquer pût être une ancienne ville gauloise, car les vestiges se révélaient d'une trop grande qualité pour être attribués à des peuples « barbares ».

Cet écart est aussi temporel, dans la mesure où pour les hommes des Lumières il était difficile de s'affranchir des limites chronologiques imposées par l'Écriture : 4 000 (ou 5 200 ans) séparaient traditionnellement la Création de l'ère chrétienne²³. Où donc placer les mégalithes ? Cette question, tout au long du XVIII^e siècle, partagea les savants : la plupart, on l'a dit, les considéraient comme romains (« des tombeaux des généraux, des chefs et des officiers de l'armée de César, et des autels où les Romains faisaient leurs sacrifices²⁴ »). André-François Bourreau-Deslandes (1689-1757) osa soutenir que les alignements de Carnac étaient des vestiges du Déluge. Et dans un mémoire intitulé *Sur les armes des anciens Gaulois et des nations voisines*, présenté à l'Académie des inscriptions en 1734, Bernard de Montfaucon évoquait un « âge de la pierre ». Sans doute Robien s'en est-il inspiré.

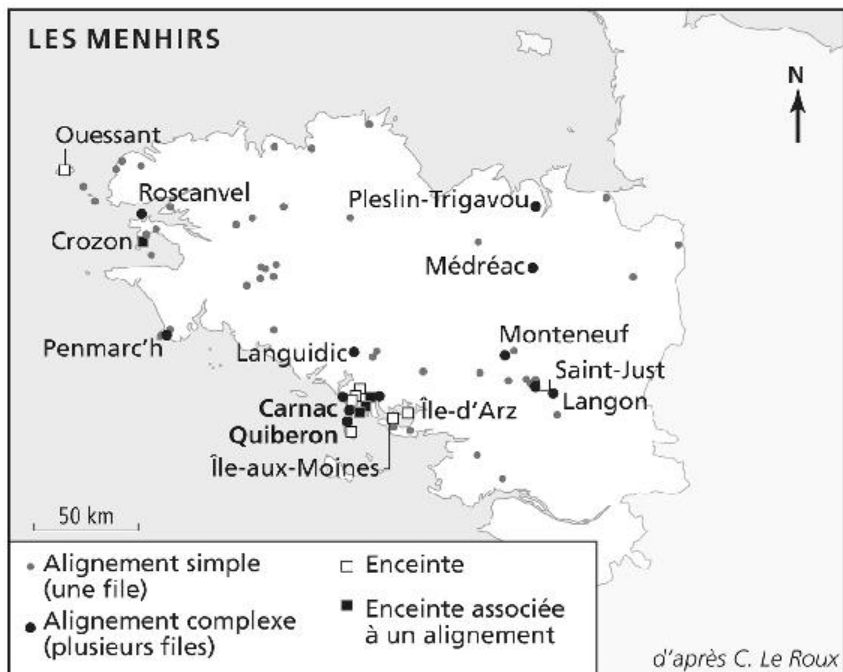
Mais c'est au comte Anne Claude Philippe de Caylus (1692-1765), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nourri par les travaux du président Robien, qu'il revient de suggérer une chronologie bien antérieure aux Romains et aux Gaulois. Il contribuait ainsi à briser le carcan imposé par la Bible : la quantité de ces pierres placées sur la côte de Bretagne, expliquait-il, prouve « la longueur du séjour fait dans cette partie de la Gaule par des peuples dont la façon de penser était uniforme, au moins sur cet article ». Mais il est plus simple, « et plus dans l'ordre des vraisemblances », ajoutait-il, de convenir que ce genre de monument est l'ouvrage du même peuple. « Ces réflexions augmentent la singularité du silence absolu que la tradition même a gardé sur un usage si répété. » En conséquence, il lui paraissait plausible d'« en inférer une Antiquité d'autant plus reculée que, au temps des Romains, la trace en était perdue²⁵ ».

*

IL DEMEURE QUE CES ENSEMBLES DE PIERRES LEVÉES, ancrés en terre mais dressés vers le ciel comme pour relier les puissances chtoniennes aux forces célestes, paraissent aujourd'hui presque aussi énigmatiques

qu'au temps de Caylus et de Flaubert et les questions sans réponses restent nombreuses : s'agit-il de bornes territoriales, de « poteaux indicateurs » ? Il est possible qu'ils aient été destinés à déterminer les positions équinoxiales du soleil : à Carnac, Kerlescan est orienté selon les levers d'équinoxe, Kermario selon le lever solsticial d'été, Le Ménec selon un lever intermédiaire. Faut-il y voir des dates correspondant aux principales phases du cycle agricole ? Ainsi, depuis plusieurs siècles, se succèdent les théories relatives aux orientations des systèmes mégalithiques, à la géométrie de leur tracé, à leur utilisation calendaire et astronomique. Après avoir longtemps fait uniquement appel aux seuls azimuts de levers et couchers solaires remarquables, on tend à considérer aussi les levers et couchers lunaires, tout calendrier primitif étant luni-solaire.

À partir de mesures de grande précision, le professeur et archéologue Alexander Thom a élaboré une théorie particulièrement audacieuse : il soutient que le grand menhir de Locmariaquer aurait été un élément central d'un grand observatoire destiné à prédire les éclipses ; en quelque sorte, le guidon de visée sur la lune, dont les crans de mire auraient été plusieurs autres menhirs isolés, éloignés jusqu'à 15 kilomètres (à Quiberon par exemple), et dont les emplacements correspondraient à des visées à des moments extrêmes de la déclinaison lunaire. Les champs d'alignements de Carnac et les ovales de menhirs jointifs qui parent leurs extrémités n'auraient pas été des appareils de visée astronomique mais des abaquages ou secteurs d'extrapolation par visées au sol pour les calculs de réduction des problèmes de prédiction des éclipses... Conclusions — à ajouter au florilège flaubertien ? — qui restent très controversées²⁶.



Une autre théorie, soutenue notamment par Donatien Laurent, met en relation les *troménies*, ces grandes processions autour d'un territoire sacré, dont la plus célèbre est celle, longue de près de 12 kilomètres, de Locronan, avec les *nemetons* celtiques : il s'agit de vastes clairières sacrées délimitées par des menhirs dont on devait parcourir au printemps, à des intervalles réguliers, l'enceinte, en marchant dans le sens du soleil et en respectant des pauses à proximité de monuments préhistoriques. L'absence de roches suffisamment résistantes ou certains choix rituels expliquent le déplacement de blocs d'un poids considérable (jusqu'à 150 tonnes) sur de longues distances (jusqu'à 4 kilomètres). Il est certain que de tels mouvements impliquaient la mise en œuvre de techniques complexes — les pierres, on l'a vu, roulant sur des troncs d'arbre, étaient poussées ou tirées à l'aide de cordes, avant de basculer dans une fosse d'attente — et le concours de nombreux participants.

Notre seule certitude est que ces sociétés agro-pastorales du Néolithique moyen et final formaient des groupes importants en taille (rappelons les 3 000 hommes nécessaires pour ériger les 280 tonnes du menhir de Locmariaquer), fortement hiérarchisés, dont le ciment de cohésion communautaire était renforcé par des rites collectifs : les

« grosses pierres » de Carnac, idoles statufiées, sanctuaires ou grands tombeaux mégalithiques, en offrent le plus étonnant, muet et mystérieux témoignage, toujours propice à quelques flaubertiennes « effusions contemplatives »...

1.

Jacques Cambry (1749-1807) publia *Monuments celtiques ou Recherches sur le culte des pierres*, qui fit connaître Carnac ; Christophe de La Poix, chevalier de Fréminville (1787-1848), a observé, décrit et dessiné les monuments mégalithiques, contribuant aussi à la création de la classe d'archéologie de l'Association bretonne fondée en 1843, qui donne naissance à plusieurs sociétés savantes dont le but premier est la recherche et la conservation du patrimoine archéologique. Ses livres se présentent comme des promenades archéologiques : *Antiquités de la Bretagne. Monuments du Morbihan* (1827), *Antiquités des Côtes-du-Nord* (1837), *Guide du voyageur dans le département du Finistère* (1844)...

2.

Lors de son périple en Bretagne dans l'été 1839, le voyageur anglais Adolphus Trollope note que « beaucoup de touristes viennent à Auray pour visiter les célèbres ruines druidiques de Carnac et celles non moins célèbres mais très différentes de Quiberon » (Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne. Journal de voyage d'un Anglais en Bretagne pendant l'été 1839*, Paris, Éditions du Layeur, 2002, p. 406).

3.

Saint Corneille (« Cornelius » en latin, « Cornély » en breton), premier pape issu de la noblesse romaine, n'eut qu'un bref pontificat (251-253). Soutenu par saint Cyprien, évêque de Carthage, il lutta contre l'hérésie de Novatien, s'éleva contre les sacrifices d'animaux que les païens et quelques chrétiens accomplissaient pour obtenir des guérisons. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine raconte qu'il refusa de sacrifier aux idoles et qu'il fut décapité à Rome, devant le temple de Mars. Les peintures des voûtes de l'église de Carnac, réalisées de 1729 à 1732 par Louis Le Corre, s'inspirent de Jacques de Voragine.

4.

Yannik Rollando, *La Préhistoire du Morbihan. Le Vannetais littoral*, Vannes, Société polymathique, 1971, p. 31.

5.

Dans un numéro du *Monde illustré* de 1873, Henri du Cleuziou évoque ainsi le pardon de saint Cornély de Carnac : « La fête patronale pour être moderne n'en est pas moins celtique [...]. Saint Corneille, par la main de son curé, distribue des cordes en guise de *lougou* (plantes médicinales). Les fervents s'en entourent le corps. On promène triomphalement les bestiaux, et sous la lance du drapeau, on vend au plus offrant le troupeau sanctifié. »

6.

Gustave Flaubert, *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*, Paris, Éditions Complexe, 1989, p. 124-138.

7.

Ibid.

8.

Le chanoine Mahé multiplia les hypothèses aventureuses dans son *Essai sur l'Antiquité du département du Morbihan* (Vannes, 1828) : il soutenait notamment que le breton était jadis parlé en Perse et qu'on parlait en Germanie une langue dont le fond était le breton...

9.

Gustave Flaubert, *Voyage en Bretagne*, *op. cit.*

10.

Ibid.

11.

Pour répondre à cette question, l'étude fondamentale est celle de Pierre-Roland Giot, Jacques Briard et Louis Pape, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1979, rééd. 1998. On peut également consulter la synthèse de Luc Laporte et Charles-Tanguy Le Roux, *Bâtisseurs du Néolithique. Mégalithismes de la France de l'Ouest*, s.l., Éditions de la Maison des Roches, 2004.

12.

Toutes les dates des chapitres consacrés à la préhistoire et à la protohistoire de la Bretagne s'entendent, sauf mention explicite, comme « d'avant notre ère ».

13.

Jacques Briard et Maurice Gautier, *La Préhistoire de la Bretagne vue du ciel*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 2002, p. 4.

14.

Patrick Galliou et Michael Jones, *Les Anciens Bretons, des origines au xve siècle*, Paris, Éditions Armand Colin, 1993, p. 21-22. Voir aussi Yannik Rollando, *La Préhistoire du Morbihan*, *op. cit.*, notamment p. 18-22.

15.

« C'est de la transition Xe-IXe millénaire qu'il faut dater la célèbre tour de Jéricho et les prémices de l'agriculture sur l'axe Euphrate-Jourdain. C'est aux environs de moins 7 000 que les premiers villages sont fondés dans le Sud-Est de l'Europe » (Jean Guilaine, *De la vague à la tombe. La conquête néolithique de la Méditerranée*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, p. 15).

16.

Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn, *Variations de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire. Analyses polliniques de dépôts organiques littoraux*, mémoire de la Société géologique et minérale de Bretagne, 17, 1974. Les protohistoriens demeurent partagés à propos de la datation du développement de l'agriculture en Armorique : les dates proposées par Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn, à partir du carbone 14, laissent supposer une introduction par l'est, puis une extension progressive le long du littoral nord, enfin un développement à l'intérieur des terres. Ainsi, les brûlis de Vildé-Bidon (Dol-de-Bretagne) remontent à 2850, ceux d'Erquy à 2730. Sur le

littoral nord du Finistère, les sites de Plouguerneau et de Plouescat ont donné respectivement 2430 et 2290. Dans les monts d'Arrée, on dispose pour Berrien de trois mesures qui s'échelonnent de 2220 à 1970. Mais il demeure peu contestable que l'apparition de l'agriculture en Armorique remonte en fait aux millénaires précédents et qu'il y a corrélation entre le développement des productions végétales et la naissance des civilisations mégalithiques : Jean Danzé, *Bretagne pré-celtique. Aux origines du peuplement armoricain*, s.l., Éditions Coop Breizh, 2001, p. 53.

17.

Jean Guilaine, *De la vague à la tombe*, op. cit., p. 179.

18.

Pierre-Roland Giot, *Barnenez, un grand cairn mégalithique*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré, 1995.

19.

G. Bailloud, C. Cassen et C.-T. Le Roux, *Carnac, les premières architectures de pierre*, Paris, CNRS Éditions, 1995.

20.

Jean L'Helgouac'h, *Locmariaquer*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1994.

21.

Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 299.

22.

Les années 1720 marquent le début des études celtiques en Bretagne qui soulevèrent un assez grand scepticisme, d'autant qu'à l'occasion de la révolte parlementaire bretonne et de l'affaire La Chalotais, il s'avéra que les états de Bretagne et la noblesse priront fait et cause pour les Celtes-Bretons, ce qui était une manière, en quelque sorte, de renier l'héritage français...

23.

D'Alembert explique, dans l'article « Chronologie » de l'*Encyclopédie*, que les calculs élaborés à partir de la Vulgate situaient la Création entre 4184 ans (Riccoli) et 3950 ans avant Jésus-Christ (Scaliger) ; ceux qui prenaient appui sur la version des Septante étaient encore plus variables, retenant comme terme 6934 avant Jésus-Christ (Tables alphonsines) et 5200 avant Jésus-Christ (Eusèbe). Sur ce sujet, on pourra consulter Chantal Grell, *Le Dix-Huitième Siècle et l'Antiquité en France (1680-1789)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.

24.

Lettre de Coudé du Forest datée du 27 septembre 1762, citée par Gauthier Aubert, *Le Président de Robien*, op. cit., p. 302.

25.

Anne Claude Philippe de Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, 7 vol., Paris, 1752-1757, t. VI, p. 387. Cité par Alain Schnapp, *La Conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, p. 329.

26.

Alexander Thom, « The Astronomical Significance of the Large Carnac

Les âges des métaux

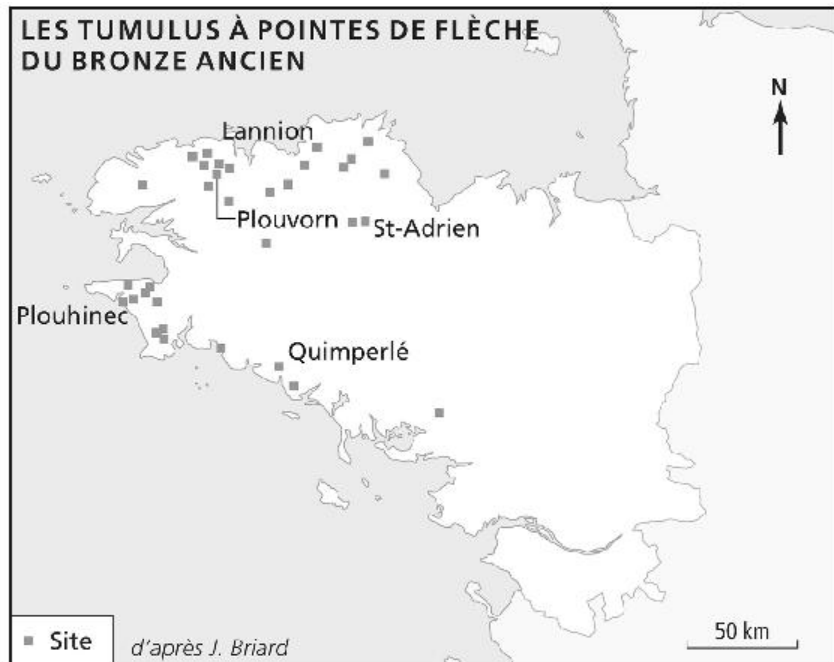
(2400-450)

LA LUMIÈRE NE VIENT PAS TOUJOURS DE LA MÉDITERRANÉE. C'est probablement par les voies maritimes et fluviales du Nord et de l'Est que, vers le milieu du III^e millénaire, les communautés du Néolithique armoricain entrèrent en contact avec des peuples qui, de la Bohême aux côtes de l'Atlantique et de la Manche, avaient maîtrisé les techniques d'extraction et de travail des métaux¹. Les vestiges retrouvés dans les tombes funéraires — les principaux sinon les seuls lieux offerts aux chercheurs — sont nombreux : des armes (poignards, pointes de javeline) de cuivre ou d'un bronze médiocre, de minces plaques en or, des boutons en os ou en jais, des brassards d'archer, de belles pointes de flèche en silex... L'élément le plus caractéristique de ces ensembles funéraires est le vase qui les accompagne. Cette poterie en forme de cloche renversée — d'où l'adjectif « campaniforme » utilisé par les archéologues — est ornée de bandes de motifs géométriques incisés qui varient selon les lieux de fabrication.

Ces objets sont des indices d'échange de cadeaux de prestige entre chefs, de trafics maritimes entre les communautés néolithiques armoricaines et d'autres groupes du littoral, de l'Atlantique à la mer du Nord. Ce qui ne signifie pas pour autant des mouvements de population massifs, des intrusions ou des invasions : la présence en Bretagne d'assez nombreuses haches plates en cuivre, importées de la péninsule ibérique et / ou imitées localement, prouve seulement que, vers la fin du III^e millénaire, les peuples armoricains étaient entrés dans cette vaste civilisation des métaux qui occupait alors la presque totalité de l'Europe occidentale.

LE SOL DE LA PÉNINSULE ARMORICAINE recèle d'appréciables quantités d'étain, indispensable à la fabrication du bronze. L'exploitation de ces gisements, surtout alluviaux, la monopolisation de la production du nouvel alliage et des échanges avec le Sud-Ouest de la Grande-Bretagne et l'Irlande expliquent, selon toute vraisemblance, l'apparition, vers 2400-2200, de puissantes chefferies capables de contrôler les gisements et peut-être les voies commerciales.

Tous ces indices tendent à prouver que la Bretagne fut partie prenante des grands changements qui se produisent alors, notamment en Europe occidentale, surtout le long de la Manche et de la mer du Nord. Sans doute les populations néolithiques entretenaient-elles déjà des relations maritimes avec les populations littorales, de l'Irlande à l'Ibérie, mais au Bronze ancien il semble que la civilisation de la Baltique joue un rôle moteur dans le trafic de l'ambre et aussi dans la maîtrise du métal. De nombreux types d'armes, des poignards triangulaires, des haches à petits rebords, voient le jour dans la civilisation d'Unetice, dans l'actuelle République tchèque. Techniques et armes nouvelles se sont diffusées au Nord de l'Allemagne puis, de là, le long des côtes de la mer du Nord et de la Manche, avant d'atteindre les îles britanniques et la Bretagne. Il ne s'agit pas là de pures hypothèses mais de déductions logiques étayées par la découverte d'ambre dans les tombes, par l'évidente similitude entre des épées et des poignards découverts en Hesse rhénane et les poignards bretons, sans parler de la parenté plus étroite qui unit les tumulus bretons et ceux du Wessex, permettant à certains chercheurs de parler d'une culture « britanno-armoricaïne ». Quant aux nouvelles techniques de sépultures à structure en bois, c'est une nouveauté en Bretagne, mais une pratique déjà ancienne dans l'Allemagne du Nord et au Danemark. Ces hommes du Bronze débarquèrent probablement à partir de la Manche : les tombes les plus anciennes, à structure en bois, sont apparues tout d'abord dans l'Ouest des Côtes-d'Armor et dans le Nord-Finistère. De là, le mouvement gagna le Sud-Finistère et beaucoup plus lentement l'intérieur de la Bretagne. La Haute-Bretagne ne fut pratiquement pas concernée.



Ces énormes tumulus, parfois hauts de 10 mètres, recouvrant un cairn en leur centre, abritent une dépouille individuelle (à la différence des sépultures mégalithiques précédentes qui étaient collectives), placée dans un coffre de pierres sèches ou dans un cercueil en bois, procédé inconnu, semble-t-il, en Bretagne au Néolithique. Ainsi, à Plouigneau, dans le Finistère, une tombe fouillée en 1977 à la suite d'une destruction partielle a révélé un petit cairn de 6 mètres sur 7, doté d'un pavage central qui devait supporter un simple cercueil creusé dans un tronc d'arbre, analogue à ceux si bien préservés dans les tourbières du Danemark.

De même, Kernonen à Plouvorn (Finistère), un tertre déjà exploré en 1901, mais dont la fouille réelle a débuté en 1966. Elle a mis au jour quatre haches de bronze, un bandeau de dix-huit pointes de flèche en silex, un collier de perles en ambre, un poignard en bronze, un brassard d'archer en ambre et un paquet contenant une quarantaine de pointes en silex, plus un grand coffret central contenant trois poignards en bronze. Leurs manches en bois étaient décorés de trois grosses « punaises » en or, alors que des milliers de microscopiques clous en or, 5 000 environ pour chaque arme, dessinaient sur le pommeau et autour des rivets des motifs

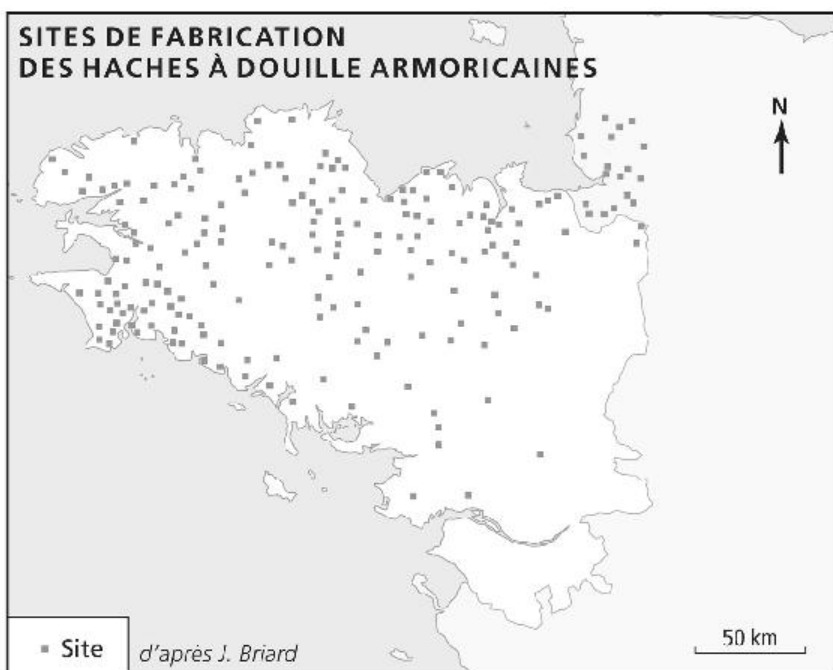
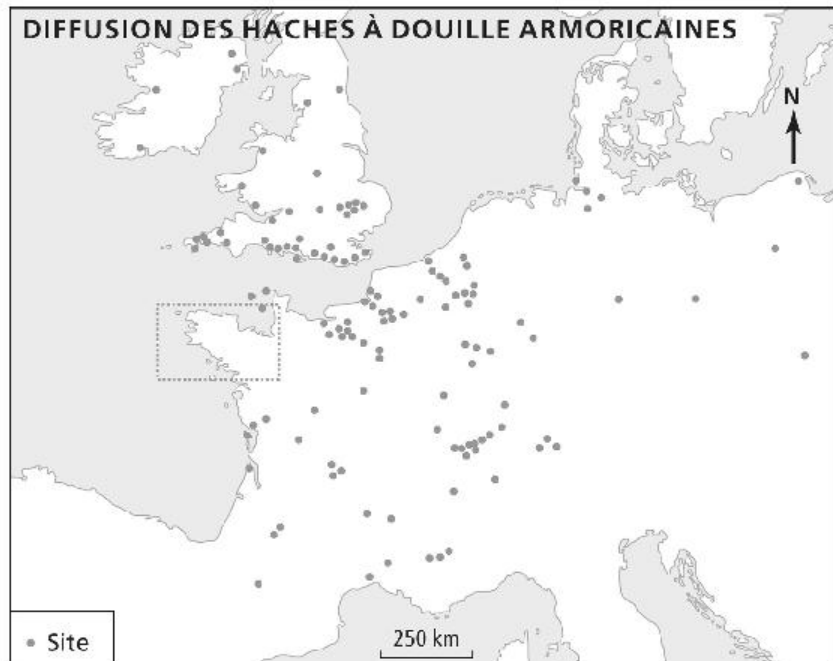
géométriques en cercles ou chevrons. Plouvorn est un peu le modèle de ces grandes tombes sans doute réservées aux plus hauts dignitaires, des petits princes d'Armorique, qui emportaient pour leur séjour dans l'au-delà leurs trésors, des trésors d'une telle perfection qu'on ne peut leur supposer qu'un usage funéraire.

À côté de ces tombes « riches » et sans doute princières, les sépultures pauvres témoignent d'une hiérarchie sociale qui se prolongeait au-delà de la mort : pas d'armes ni de pointes de silex, mais quelques fragments de poterie (dans les monts d'Arrée, par exemple) dans une sépulture très simple où le défunt était déposé à même le sol, muni d'un maigre repas funéraire...

Tous ces indices ont conduit parfois un peu abusivement à considérer les guerriers du Bronze comme des « pré-Vikings » colonisant les autochtones et les contraignant à bâtir ces tumulus grandioses à leur gloire. Seule assurance : ces tombes de chefs, leur répartition côtière et une société fortement hiérarchisée en plusieurs castes, distinguant des guerriers et des métallurgistes, nouveaux venus ; des pasteurs et des agriculteurs, héritiers du Néolithique... Faute d'autres sources, l'imagination ici ne cesse de courir...

*

ENTRE 1400 ET 1000, PÉRIODE DU BRONZE MOYEN, le grand nombre de dépôts d'objets de bronze enfouis semble signifier que l'usage de ce métal s'est élargi à l'ensemble des communautés armoricaines et que le pouvoir, dans ces sociétés agraires, n'est plus seulement déterminé par la guerre et le pillage, mais aussi par le commerce et la compétition économique, comme en témoigne la rareté des grandes sépultures réservées à la caste des guerriers.



La découverte, en 1948, d'un important dépôt à Tréboul (près de Douarnenez dans le Finistère) témoigne de la naissance d'une production intensive de bronze, utilisant les sables du Finistère et du

Morbihan ainsi que du cuivre importé sous forme de lingots de la péninsule ibérique ou des îles britanniques. Ce dépôt, renfermé dans un sac en toile de lin, grossièrement mais régulièrement tissée, suggérant l'emploi d'un métier à tisser simple, comprenait des haches très élaborées, des épées et des poignards, quelques objets de parure, en tout une centaine de bronzes brisés ou hors d'usage récupérés par un fondeur. De tels indices attestent la présence d'un atelier très actif vers 1500-1300, qui marque un changement social : le métal ne semble plus accaparé, comme au Bronze ancien, par une élite de chefs guerriers ; il se propage auprès d'un plus grand nombre d'utilisateurs ; il n'est plus réservé aux armes (poignards et épées) mais à l'outillage (haches, marteaux, ciseaux) et à la parure. On a découvert des dépôts similaires à Henvic, Plourin-Ploudalmezeau, Pouldergat, Plouvorn, Saint-Nic, dans le Finistère. La présence, aux Pays-Bas, d'épées du même type que celles trouvées à Tréboul montre bien qu'au cours de ce II^e millénaire les communautés armoricaines productrices de bronze participaient d'un vaste réseau d'échanges s'effectuant par voie maritime et fluviale. Confirmant cette activité économique, on note de nombreux stocks métalliques dans l'intérieur des terres : la recherche des gisements d'étain, de plomb, le besoin en combustible entraînant sans doute le développement d'une production métallurgique en série.

La multiplication des relations entre la péninsule ibérique, les îles britanniques et l'Armorique protohistorique ne peut s'expliquer que par l'utilisation de bateaux déjà évolués et diversifiés suivant les besoins. Plusieurs pirogues monoxyles (à savoir taillées à l'herminette dans un seul tronc) ont été retrouvées lors de dragages, en particulier dans la région nantaise. Ce type d'embarcation sommaire est très utilisé du Néolithique au Moyen Âge (la pirogue du pont d'Ancenis, par exemple, a été datée par le radiocarbone des premiers siècles de l'ère chrétienne). Les marins protohistoriques de l'âge du bronze ont utilisé des pirogues en chêne et même en bois plus léger comme ces esquifs en peuplier exhumés des tourbières de l'Europe du Nord. On peut supposer l'existence d'embarcations légères, à armature de bois recouverte de cuir, qui coexistent sans doute avec des bateaux en bois de plus grande taille, dotés de mâts et de voiles. Leur perfectionnement a produit ces lourds vaisseaux vénètes que nous retrouverons bientôt dans les descriptions qu'en fit César dans sa *Guerre des Gaules*.

Les voyageurs continentaux utilisent largement les voies fluviales, comme l'indiquent les découvertes d'objets le long de fleuves et de rivières. Les protohistoriens discutent toujours de la signification des très belles épées « pêchées » lors de dragages dans les rivières : offrandes aux dieux des eaux, combats rituels sur les gués ou le long des berges ? Nulle source écrite ne peut confirmer, ou infirmer, de telles hypothèses...

Il n'en demeure pas moins que la masse et la nature du matériel parvenu jusqu'à nous conduisent à penser que le pouvoir est passé des guerriers aux marchands, et qu'aux princes belliqueux du Bronze ancien a succédé un peuple plus pacifique de métallurgistes et de négociants entreprenants ; du reste, à la fin du Bronze moyen, les ateliers bretons tendent à se spécialiser dans la production d'une hache à butée médiane, très étroite, souvent décorée d'une simple nervure longitudinale sur la lame. Ces haches à talon, de « type breton », sont fabriquées en série et stockées en quantité : 360 ont été découvertes dans le seul dépôt du Désert à Calorguen dans les Côtes-d'Armor. Une production aussi massive dépasse sans doute un usage simplement local : de telles haches étaient le support prémonétaire d'échanges continus et actifs.

*

L'AUBE DU 1^{er} MILLÉNAIRE (1000-700, période du Bronze final) voit l'émergence en Europe continentale de civilisations nouvelles qui se diffusent progressivement d'est en ouest. Elles se caractérisent par de nouveaux rites funéraires : les tumulus sont remplacés par des incinérations en urnes regroupées en cimetières, mais cette « civilisation des Champs d'urnes », qui par certains de ses aspects peut être considérée comme appartenant au monde celtique, ne semble pas avoir séduit les Armoricains².

Pourtant, les échanges commerciaux continuent à animer le littoral de la façade atlantique, de la Manche et même de la mer du Nord, propageant les innovations, dont les épées dites en « langue de carpe », en raison de leur pointe très effilée : *tipo di carpa*, *Karpfenzungenschwerter* ou *carp's tongues* sont autant de traductions du terme, preuve de la présence de l'épée depuis l'Allemagne du Nord jusqu'à l'Ibérie, en passant par les îles britanniques. Fabriquée en série, elle pouvait frapper aussi bien d'estoc (pointe) que de taille

(comme un sabre), et sa longueur (jusqu'à 77 centimètres) laisse supposer qu'elle devait être utilisée par des cavaliers plutôt que par des fantassins. Le cheval, en effet, était domestiqué, comme le montrent les mors en bronze ou les pièces de harnachement abondants dans les dépôts du Bronze final.

Mais une crise vient du continent : d'amples mutations affectent à cette époque le bassin méditerranéen, commençant par le déclin sinon l'effondrement des empires hittite et mycénien (vers 1200), désordres imputables aux énigmatiques « Peuples de la mer » et s'achevant par l'émergence des « États » grec et étrusque d'une part et des groupes hallstattiens d'Europe centrale d'autre part (de Hallstatt, site autrichien). Ces bouleversements ont pour effet de détourner vers l'Europe orientale et méridionale les grands courants économiques qui faisaient auparavant la prospérité des peuples riverains de l'Atlantique et de la Manche. La rupture des approvisionnements en cuivre et l'emprise croissante de la métallurgie du fer à la fin du VIII^e siècle, ainsi que l'incapacité des artisans armoricains à s'adapter à un nouvel environnement technologique, expliquent l'enfouissement de ces pièces devenues archaïques et l'isolement croissant des peuples armoricains au début de l'âge du fer.

Aux VIII^e-VII^e siècles en effet, la métallurgie du fer se développe au nord des Alpes, provoquant une baisse de la demande en bronze et donc en étain. Sa diffusion à l'ensemble de l'Europe occidentale ainsi que l'éclosion d'une brillante civilisation hallstattienne tendent à orienter les échanges à longue distance vers le couloir Rhône-Seine, que jalonnent l'*emporium* phocéén de Massalia (Marseille), fondé vers 600, et les grands *oppida* indigènes du Pègue (Ardèche) et du mont Lassois (Côte-d'Or).

Dans un tel système de réorientations, les communautés atlantiques, autrefois prospères, se trouvent à présent marginalisées géographiquement et économiquement. Accumulant des retards technologiques et culturels, elles se transforment, de fait, en zones périphériques, où les « principautés » de Bourgogne ou de la région rhénane viennent puiser les matières premières dont elles ont besoin : l'étain, le sel, les esclaves. En effet, il n'existe de preuve à ce jour ni de contacts directs entre le monde méditerranéen et les tribus armoricaines, ou entre celles-ci et les Carthaginois basés à Gades (Cadix), ni de trace d'influence phénicienne au-delà du Nord-Ouest de

la péninsule ibérique.

Les objets que proposent les bronziers armoricains paraissent de plus en plus archaïques à mesure que se répandent, dans le reste de l'Europe, des armes et des outils en fer, plus solides, plus fiables. Quant au petit nombre d'objets de fer mis au jour en Bretagne, il semble bien indiquer que l'utilisation de ce métal ne se répandit que très tardivement dans l'Ouest.

Nous sommes loin, on le voit, de la brillante civilisation des guerriers thésaurisateurs de l'âge du bronze : les rares vestiges conservés de cette époque laissent entrevoir des communautés de paysans cultivant les céréales, de métallurgistes fondant un bronze désormais démodé, d'éleveurs de moutons, porcs et vaches. À voir les quelques tombes « riches » mises au jour, les défunts ainsi honorés n'étaient guère plus prospères que le commun dont ils partageaient un quotidien bien modeste...

*

AU TÉMOIGNAGE DES OBJETS S'AJOUTENT désormais les premières traces écrites. La toute première concerne un événement survenu vers 500. C'est en effet à cette époque que les Phéniciens se sont rendus maîtres de la prestigieuse cité de Tartessos, non loin de l'actuelle Cadix. Pour les Carthaginois, cette conquête signifiait la disparition d'une puissance rivale et surtout la possibilité d'un commerce au-delà des colonnes d'Hercule. Deux flottes sont alors envoyées en Atlantique : celle d'Hannon, qui suit vers le sud les côtes d'Afrique ; celle d'Himilcon, qui remonte vers le nord. L'audacieux navigateur carthaginois passa au large de l'Armorique, mais, semble-t-il, sans s'y arrêter, voyage attesté par Pline l'Ancien. Le récit originel, rédigé en punique, fut sans doute traduit en grec. Rufus Festus Avienus, poète latin du IV^e siècle de notre ère, en adapta de courts passages en vers latins dans ses *Ora Maritima* (*Rivages maritimes*, vers 113-129) :

« Et, ici, surgit la tête du promontoire que l'Âge antique a appelé Œstrymnis. Au pied de ce promontoire, les habitants voient s'ouvrir le golfe Œstrymnique : les îles Œstrymnides y apparaissent avec leurs riches mines d'étain et de plomb ; elles sont très peuplées. Leurs habitants ont le cœur fier, l'habileté qui engendre le succès, la passion innée du commerce. Leurs

barques connues de la mer la troublent au loin [...]. Ils ne savent pas construire des navires de pins ou d'érables [...]. Mais ils façonnent leurs esquifs avec des peaux cousues ensemble et c'est sur du cuir qu'ils parcourent le vaste océan [...]. De là jusqu'à l'île Sacrée (c'est ainsi que les anciens l'ont appelée), il y a deux jours de navigation [...]. La nation hybernienne l'habite sur une grande étendue. Près d'elle, on rencontre l'île des Albions [...]. C'était la coutume des Tartessiens de faire le commerce aux îles Oëstrymnides³. »

Les seuls détails un peu réalistes sur ces îles « Oëstrymnides » concernent leur richesse en plomb et en étain et le fait que les Carthaginois de Tartessos (en Espagne) avaient l'habitude d'y négocier. Tous les autres éléments paraissent nébuleux : les îles Oëstrymnides sont confondues avec les Cassitérides, avec l'embouchure de la Loire ou avec l'extrémité de l'Armorique (Ouessant ?), voire avec les îles britanniques. Quant au cap Oëstrymnis, il est tantôt situé au Nord-Ouest de l'Espagne, tantôt en Armorique. Les auteurs de l'Antiquité qui connaissent le texte d'Himilcon et s'en sont servis ne hasardent guère plus de précisions. Aujourd'hui même, on pourrait admettre une analogie entre Oëstrymnis et le nom du peuple des Osismes du temps de César, dont le nom signifie « les derniers, les plus éloignés » : il occupe effectivement la partie la plus occidentale de la péninsule (Finistère actuel).

Il n'en demeure pas moins que des fouilles consacrées à un espace insulaire à personnalité forte ont confirmé l'existence d'une population nombreuse, organisée, active qu'ont peut-être rencontrée les navigateurs aventureux venus du Sud : il s'agit du grand village de Mez-Notariou qui occupait le point culminant (65 mètres) de l'île d'Ouessant (Finistère). Les fouilles menées sur près de vingt ans y ont révélé les vestiges d'un village orthogonal occupé durant la totalité de l'âge du fer. De nombreuses meules plates témoignent de cultures céréalières. La mer livrait sa part d'alimentation (poissons, coquillages, crustacés) et une activité textile était pratiquée, mise en évidence par des fusaïoles et d'abondants restes de moutons. Par ailleurs, on y trouve tous les matériaux nécessaires à la production de la poterie et à la fabrication du bronze. L'ordonnancement d'un

habitat ouvert, des maisons à structure de bois et d'argile crue disposées selon un plan régulier, dénotent une structure sociale très élaborée regroupant plusieurs centaines d'habitants. Offrant une terre cultivable, des rivages favorisant la pêche et les échanges, une forte identité renforcée par la ceinture océanique, Ouessant se singularisait sans doute par un modèle d'organisation sociale et politique dont par ailleurs, faute de sources écrites, nous ne savons rien, même si nous pouvons supposer que l'île a pu jouer un rôle dans l'histoire du trafic à longue distance au long de la côte atlantique. Cette spectaculaire découverte insulaire reste malheureusement isolée et elle ne permet aucune hypothèse systématique⁴.

-
1. Ce chapitre doit beaucoup à Pierre-Roland Giot, Jacques Briard et Louis Pape, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1979, rééd. 1998, et à Jean Danzé, *Bretagne pré-celtique. Aux origines du peuplement armoricain*, s.l., Éditions Coop Breizh, 2001.
 2. Venceslas Kruta, *Les Celtes*, Paris, Éditions du Chêne, 2004, p. 26.
 3. Avienus cité par Yannik Rollando, *La Préhistoire du Morbihan*, op. cit., p. 85.
 4. Jean-Paul Le Bihan, « Habitat et territoire, deux exemples armoricains : l'île d'Ouessant au premier âge du fer, Quimper à La Tène finale », dans Dominique Garcia et Florence Verdin (dir.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, Éditions Errance, 2002, p. 213-224. Voir aussi Jean-Yves Robic, *L'Île d'Ouessant depuis la préhistoire*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1992.

L'Armorique à la fin de l'âge du fer

(450-57)

À PARTIR DU SECOND ÂGE DU FER (ou période de La Tène, d'après un site suisse, d'où l'adjectif « laténien »), on peut cerner, en Europe tempérée, quelques dénominations ethniques et linguistiques : dès le ^{ve} siècle, les écrivains grecs commencent en effet à parler des Celtes parmi d'autres peuples « barbares »¹.

Peut-on pour autant assimiler à la civilisation du second âge du fer la civilisation celtique, ou du moins une civilisation à dominante celtique qui aurait incorporé les habitudes de vie des peuples locaux ? En fait, une fois encore, la plus grande prudence s'impose car les chercheurs et les archéologues demeurent partagés, le dynamisme de l'expansion celtique ne devant pas faire oublier la force des populations antérieures. L'Armorique était alors constituée d'un peuple, ou plutôt d'un ensemble de peuples à vocation maritime, à peine celtisés, aucune preuve ne permettant d'étayer l'hypothèse d'une expansion celtique « subjuguant » les populations locales. Pierre-Roland Giot souligne bien que nulle part le dynamisme de l'expansion celtique n'autorise à penser que « par enchantement, tout un chacun s'est mis à parler le celtique et à penser en celte. Les Celtes participent trop facilement du mirage ou du mythe, on en voit partout un peu trop rapidement »². Il convient donc plutôt de parler de populations « celto-armoricaines » et d'une acculturation celtique relative, plutôt pacifique, à partir du moment où les celtophones ont effectivement commencé à atteindre les rivages atlantiques. Des vers de Scymnus de Chios, un géographe et poète grec du ^{Ier} siècle avant Jésus-Christ, résument le témoignage apporté vers 350 par Éphore, historien grec :

« Aux confins des [Celtes] se situe une colonne dite Boréale, très élevée, avançant sa pointe dans la haute mer houleuse. » Sur cette péninsule — il s'agit de l'Œstrymnis décrite par Himilcon — « habitent les Celtes, voisins de la colonne, ceux qui la terminent, Enètes et derniers des Istres qui de là s'étendent jusqu'à l'Adriatique³ ». Ce texte, on le voit bien, malgré ses imprécisions, distingue les Celtes des Vénètes (« Énètes »), tout en reconnaissant une parenté de ces derniers avec les Vénètes d'Italie.

Les analyses polliniques effectuées sur les tourbières du Centre-Finistère, au Cloître-Saint-Thégonnec, à Spézet, à Brasparts, ont mis en évidence des déboisements et défrichements de grande ampleur à la fin de l'âge du fer, liés à l'ensemencement de zones jusqu'alors inexploitées, lui-même rendu nécessaire par une forte poussée démographique vers la fin du I^{er} millénaire, et possible grâce à la production toujours croissante d'outils de fer (notamment des socs d'araire). Il convient pourtant de tempérer le mythe d'une « Gaule chevelue », grande forêt épaisse et impénétrable : en Armorique tout au moins, la forêt, naturellement discontinue, était déjà fort éclaircie à l'âge du fer. L'emploi intensif du bois, en particulier le chêne, pour les bâtiments, la construction de palissades, l'alimentation des foyers domestiques ou des ateliers artisanaux, a certainement contribué à accélérer le processus de déforestation, ce qui valait aux Gaulois une réputation de défricheurs et de cultivateurs, parmi une communauté assez considérable : extrapolant des chiffres fournis à César par ses lieutenants venus réquisitionner les vivres chez les peuples armoricains, Pierre-Roland Giot a estimé que la population armoricaine devait alors compter de 150 000 à 300 000 personnes, la densité variant de 3 à 10 habitants au kilomètre carré. De telles évaluations restent évidemment hypothétiques.

Les traces de charruage observées sous les dunes de Théven et Kerbrat en Plougoulm (Finistère) montrent que la terre était exploitée en étroites lanières, tandis que les analyses polliniques révèlent que le froment, utilisé pour la confection de pain et de gruau, était la céréale la plus cultivée dans l'Ouest, même si l'on note aussi la présence de seigle, et de sarrasin qui, bien adapté aux latitudes septentrionales, aurait connu une phase d'extension durant l'âge du fer, probablement à partir de la Belgique. Pourtant, comme on n'a jamais retrouvé aucune graine ou aucune trace de semence dans les sites habités, il n'y

a à ce jour aucune preuve indiscutable de culture du sarrasin à l'époque⁴. Il n'empêche que la découverte de greniers, de silos, de molettes et de meules rotatives (ces dernières apparaissent au II^e siècle avant J.-C.), sur nombre de sites ruraux, témoigne de l'importance du rôle des céréales dans ces économies. Mais on y cultivait probablement aussi diverses légumineuses, des fèves par exemple, à Kerné en Quiberon (Morbihan), afin de compléter ces ressources alimentaires de base.

Les enclos à bétail identifiés lors de prospections aériennes, les ossements recueillis lors de fouilles, attestent des pratiques d'élevage de porcs, de moutons et de bovins. Le lait servait à la confection de beurre et de fromage ; la viande pouvait être salée ou consommée aussitôt ; les peaux, enfin, tannées, découpées en lanières et cousues, étaient transformées en chaussures. On capturait parfois les sangliers et les cerfs des forêts voisines. Quant aux vastes dépotoirs de berniques, moules et oursins sur les sites laténiens du Moulin de la Rive en Locquirec (Finistère), ils laissent penser à de véritables festins de « fruits de mer ».

L'artisanat est difficile à définir, faute d'objets conservés. Ainsi, nous ne savons presque rien du travail des menuisiers, des tonneliers, des forgerons et des charpentiers de marine que César admira : « Le navire entier était en bois de chêne, pour résister à tous les chocs et à toutes les fatigues ; les traverses avaient un pied d'épaisseur et étaient assujetties par des chevilles de fer de la grosseur d'un pouce ; les ancres étaient retenues non par des cordes mais par des chaînes de fer⁵. » La découverte de fusaioles et de pesons sur de nombreux sites témoigne des activités des fileuses et des tisserands. Par ailleurs, les fouilles du camp d'Artus en Huelgoat, sans compter le témoignage de César, déjà cité, semblent montrer que le fer était largement utilisé à cette époque.

Le sel était une denrée essentielle à la conservation de la viande et du poisson, et au tannage des cuirs ; d'où l'importance de l'exploitation du sel marin, notamment le long des côtes méridionales armoricaines, à mesure qu'augmentait la population à la fin du dernier millénaire. Les vestiges de cette activité, appelés « briquetages » (les archéologues du XIX^e siècle y voyaient les déchets de briqueteries romaines), se comptent en grand nombre sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Les premiers sites de cette véritable industrie

apparaissent vers 800 à Guissény (Finistère-Nord) et à Préfaïlles (Loire-Atlantique) vers 750. On utilisait une saumure concentrée par lavage à l'eau de mer des sablons recueillis sur les plages après les grandes marées, qu'on faisait ensuite chauffer sur des foyers alimentés en bois ou en varech séché. Les vases — de petits augers en terre cuite — étaient ensuite brisés et on récupérait un pain de sel prêt à être stocké, puis vendu et échangé. Mais nous ignorons tout du rendement et de l'organisation économique et sociale qui sous-tend cette activité, même si nous connaissons l'intérêt des Romains pour les excellentes salaisons gauloises, bien avant la conquête... De même, notre ignorance est grande sur l'artisanat de la poterie : un seul atelier de céramiste du second âge du fer a été reconnu en Bretagne, à Polvern en Hennebont (Morbihan).

Les résultats des prospections aériennes permettent toutefois de compléter les acquis des fouilles : elles ont mis notamment en évidence de nombreux enclos dans l'ensemble de la Bretagne. Il s'agit de systèmes de fossés et peut-être de palissades, en forme quadrangulaire, entourant une superficie inférieure à 1 hectare, où l'on décèle parfois des traces de bâtiments ou de petits hameaux dispersés, occupés par une ou deux familles étendues, qui constituaient un mode d'habitat caractéristique de l'Armorique de la fin de l'âge du fer. La disposition des entrées, les espaces de circulation, la présence de limites parcellaires laissent penser à une certaine « standardisation » dans l'organisation spatiale (habitat, aires de stockage périphérique, souterrains, pâturages, enclos de parcage, zone funéraire), qui se retrouve un peu partout, non seulement en Armorique mais aussi dans le reste de la Gaule. Il faut relever, particulièrement, l'importance des souterrains, découverts souvent lors du passage d'un tracteur : peut-être s'agissait-il de silos à blé ? Une certitude : la proximité de cimetières domestiques conforte l'idée d'un habitat à la fois stable et isolé, disséminé dans la campagne.

Les éléments archéologiques manquent pour éclairer le problème controversé du commerce entre ces peuples « barbares » de l'Europe du Nord-Ouest et les cités-États des côtes méditerranéennes : nous savons en effet que l'âge du fer se caractérise par une amorce puis une intensification graduelle des échanges entre le monde de l'Europe tempérée et le monde méditerranéen (Grecs, Étrusques puis Latins) : ces derniers importaient des matières premières minérales, des

minerais (notamment de l'étain), du sel, de l'ambre, des esclaves ; en retour, les pays « barbares » recevaient, souvent sous forme de cadeaux entre chefs, des vases en métal et en céramique, des armes, des bijoux et des parures de luxe, et surtout du vin, de plus en plus apprécié.

*

CES ÉCHANGES À GRANDE DISTANCE sont attestés par des écrits qui permettent de compléter et d'éclairer les sources de l'archéologie. En effet, quatre groupes d'explorateurs et de géographes se succèdent : Hérodote, Pythéas et Timée, aux environs de 300 ; Polybe, aux environs de 150 ; Posidonios d'Apamée, vers 100 ; Diodore de Sicile et Strabon au temps du règne d'Auguste.

Strabon, qui écrit vers 19 de notre ère, décrit dans sa *Géographie* (IV, 1, 14) une route commerciale qui suivait les vallées du Rhône, de la Saône et de la Seine avant de traverser la Manche et de se diriger vers Vectis (l'île de Wight), où les indigènes apportaient l'étain amassé à Belerion (le cap Lizard, à l'extrémité sud des Cornouailles britanniques). Ce voyage durait trente jours selon Diodore de Sicile (*Bibliothèque historique*, V, 22), qui nous offre un témoignage particulièrement détaillé en reprenant le récit du voyageur et écrivain grec Posidonios (131-51 avant J.-C.), d'une telle précision qu'il semblerait que ce dernier a vraiment visité les sites de production de l'étain des Cornouailles britanniques :

« Les habitants de la [Grande] Bretagne, voisins du promontoire appelé Belerion, sont remarquables par leur cordialité à l'égard des étrangers : ils doivent à leurs relations avec des marchands étrangers d'avoir des mœurs plus agréables. Ce sont eux qui préparent l'étain en travaillant avec un soin habile la terre où on le trouve. Cette terre est caillouteuse avec des filons terreux d'où est tiré le métal produit et épuré par la fusion. Puis on le modèle en forme d'astragales et on le transporte dans une île proche de la Bretagne, appelée Ictis [probablement St Michael's Mount dans la baie de Penzance].

À marée basse, l'étendue qui sépare les deux îles étant à sec, on transporte sur des chariots de grandes quantités d'étain : en

effet, il se produit là un phénomène qui est propre aux îles voisines de la terre et situées entre l'Europe et la Bretagne : lors des marées hautes, le chenal qui les sépare de la terre ferme se remplit, et elles apparaissent comme des îles ; mais à marée basse, la mer se retire, et elles sont à sec sur une large étendue et sont alors des presqu'îles. De là, les marchands qui achètent l'étain aux gens de ce pays le transportent en Gaule ; en traversant finalement à pied la Gaule en trente jours, ils apportent à dos de cheval leurs chargements à l'embouchure du Rhône⁶. »

La découverte, durant l'hiver 1952-1953, de la tombe de Vix (Côte-d'Or) et des superbes et fastueuses offrandes enfouies avec la « princesse » défunte a mis en lumière de nombreux fragments de céramique attique à figures noires ainsi que d'amphores à vin de la région de Marseille, témoignant de l'intense circulation entre Saône et Seine. Cette abondance d'objets d'origine étrusque et grecque ayant transité par Marseille, découverts dans la tombe, doit être mise en relation avec la recherche de l'étain, conduite par cette ville à partir du milieu du VI^e siècle, Vix se situant précisément là où la route nord-sud s'oriente vers le nord-ouest, vers la Manche et les réserves d'étain de la Grande-Bretagne⁷.

Strabon, qui écrit que les gens de Bretagne « possèdent des métaux d'étain et de plomb qu'ils échangent par l'intermédiaire des marchands, ainsi que des peaux contre des poteries, du sel et des objets de bronze », signale, en citant Polybe (201-118 avant J.-C.), qu'« un jour que les Massaliotes s'entretenaient avec Scipion, aucun d'entre eux ne put dire quoi que ce soit qui méritât d'être rapporté en réponse aux questions que celui-ci posait sur la Bretagne, et il en fut de même avec ceux de ses interlocuteurs qui venaient de Narbonne et de Corbilo, les villes pourtant les plus importantes du pays ». Nous avons là une preuve — en creux — de l'existence d'une voie menant de Marseille à la Bretagne par Narbonne et Corbilo. Dans Artémidore, toujours cité par Strabon, il est question d'un « port des deux corbeaux », nouvelle confirmation de l'importance de Corbilo, grand port marchand à l'embouchure de la Loire (Nantes ?). Si Corbilo, après la conquête romaine, n'est plus mentionné que comme un site passé, le rôle stratégique de cette région sud-armoricaine est dû à sa position

sur l'une des trois grandes routes commerciales qu'empruntait alors le négoce des Grecs pour atteindre la (Grande) Bretagne. De la Loire, cette route gagnait le Rhône, d'où elle atteignait les colonies hellènes de Marseille.

Parfois réutilisés par les auteurs postérieurs, ces divers témoignages font tous référence, de façon répétée et cohérente, au Sud de la Grande-Bretagne et / ou à un groupe d'îles qu'ils nomment « Cassitérides », îles où, dès le ^{ve} siècle, les communautés égéennes et phéniciennes achetaient l'étain dont elles avaient besoin.

Il reste que ces divers récits ne nous éclairent guère sur la localisation précise des « Cassitérides », qu'ils placent de façon plutôt vague entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, ni non plus sur les comptoirs de la Bretagne insulaire. Pour beaucoup d'archéologues, le terme « Cassitérides » recouvre tout à la fois le Sud-Ouest de la Grande-Bretagne (Cornwall) et l'Ouest de la Bretagne, tous deux producteurs d'étain.

Strabon (I, 4, 5 ; IV, 4, 1) évoque le périple du Massaliote Pythéas, régulièrement associé au commerce de l'étain entre la Bretagne et Massalia (Marseille) et à la réouverture des voies océaniques. Quittant le port phocéén vers 325 avant notre ère à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en étain — les Carthaginois ayant le monopole des mines espagnoles —, Pythéas explore en effet de nouveaux itinéraires permettant d'éviter le détroit de Gibraltar, alors contrôlé par les Carthaginois. Il reconnaît l'Armorique occidentale, identifiant la presqu'île des *Ostimoi* (Osismes), le cap *Kabaion* (pointe du Raz ou pointe de Penmarc'h ?) et l'archipel d'*Uxisama* (Ouessant), avant de poursuivre sa route vers la Bretagne insulaire, les grandes îles qu'il est le premier à qualifier de *prettanikai* (britanniques) et l'Europe du Nord. Cette expédition (il y en eut vraisemblablement plusieurs) est peut-être à l'origine d'une route directe entre les dépôts armoricains et Massalia.

Si la réalité des navigations de Pythéas — en particulier — a été mise en doute par beaucoup d'auteurs antiques (Polybe, Strabon lui-même), les navigations grecques — en général — ont trouvé une légitimité dans la découverte d'un statère en or de Cyrène frappé entre 322 et 315 avant notre ère, sur l'estran à Lampaul-Ploudalmézeau (Finistère). La pièce d'or, engagée dans le crampon d'une algue de la zone inférieure des marées, ainsi que l'enfouissement de monnaies

massaliotes anciennement mis au jour à Plouguerneau (Finistère), confirment l'existence de ces voies commerciales entre l'Armorique et la Gaule méditerranéenne. Mais nous ne savons pas si les navires impliqués dans ces échanges, après avoir contourné les caps occidentaux des Osismes, se dirigeaient plein sud vers l'embouchure de la Garonne ou si, au contraire, ils viraient au sud-est vers l'embouchure de la Loire et le port de Corbilo(n).

Les textes antiques, tout comme les données de l'archéologie, attestent non seulement les nouvelles relations commerciales et culturelles mais aussi de nouveaux rapports qui s'intensifiaient à partir du IV^e siècle.

Des conditions d'insécurité accrues, des rivalités entre chefferies locales, motivent la construction d'une multitude de fortifications terroyées comme ces sites qu'assiégea César lors de sa campagne contre les Vénètes : « Les villes de la région étaient en général placées à l'extrémité de langues de terre et de promontoires, en sorte qu'on n'y pouvait accéder à pied quand la mer était haute — ce qui se produit régulièrement toutes les douze heures — et qu'elles n'étaient pas plus accessibles aux navires, car, à marée basse, ils se seraient échoués sur les bas-fonds. C'était là un double obstacle aux sièges⁸. » Les promontoires jalonnent toute la côte bretonne, de l'Ille-et-Vilaine au Morbihan, notamment dans les territoires des Osismes, des Coriosolites et bien sûr des Vénètes (situation quasi insulaire comme dans la presqu'île de Quiberon, l'île de Groix, Belle-Île, ou dans les sites barrés de fonds de grandes rias qui échancrent le littoral comme dans le golfe du Morbihan ou à l'estuaire du Blavet). Ces fortifications pouvaient avoir aussi vocation de refuges passagers pour les moments de crise ou de danger (les traces d'occupation paraissent ténues), d'où leurs positions élevées, protégées de toute incursion par voie de mer et des attaques terrestres par un réseau plus ou moins complexe de fossés, de remparts et parfois de réserves souterraines en sous-sol.

Ces fortifications pourraient traduire aussi la volonté de marquer une différence sociale, tel le camp de Saint-Symphorien en Paule (Côtes-d'Armor) qui, de « ferme indigène », prend vers le III^e siècle l'allure d'une imposante place forte cernée de multiples remparts, le tout révélant une puissante volonté « seigneuriale ». D'autres habitats fortifiés, que l'on pourrait aussi qualifier d'« aristocratiques », ont été reconnus par prospection aérienne à Tremeleur en Neuillac, près du

Blavet (enclos emboîtés à large fossé et rempart associé), à Kerralluy en Pluméliau, à Kéraudran en Crédin. Par opposition à l'habitat regroupé des *oppida*, César nomme *aedificia* ces habitats dispersés où réside la noblesse gauloise⁹.

En 124, à la suite de la victoire de ses armées sur les *Saluvii*, Rome crée une nouvelle province au Sud de la Gaule, la Narbonnaise. Cette aventure coloniale entraîne dans son sillage un afflux de marchands avides d'exploiter les ressources naturelles et commerciales de ces territoires.

Ces trafiquants ont tôt fait de s'infiltrer en *Gallia comata*, afin d'intensifier leurs échanges avec les Barbares des terres encore libres du Nord-Ouest (César, II, 15 ; IV, 2 ; VI, 24). Les plus actifs de ces aventuriers furent sans doute les *vinarii* italiens, qui cherchaient à écouler les surplus des productions des vastes *fundi* que possédait l'aristocratie sénatoriale romaine dans le Latium et en Campanie sur les marchés de la Gaule indépendante, dont les habitants avaient une forte réputation d'intempérance : « Aimant le vin jusqu'à l'excès, ils engloutissent pur celui que leur apportent les marchands ; ils boivent avec une passion furieuse et se mettent hors d'eux-mêmes en s'enivrant jusqu'au sommeil ou à l'égarément » (Diodore de Sicile, *Bibliotheca Historiae*, V, 26, 3). Diodore de Sicile d'ajouter qu'ils étaient prêts à échanger un esclave contre une amphore de vin. Une telle information perd de sa pertinence quand on sait que l'ivrognerie fait partie des stéréotypes associés au « barbare », quel qu'il soit. Les Bretons, néanmoins, paieront très cher, sur la très longue durée, ce tribut aux idées reçues...

Si les amphores d'avant la conquête de César, que les archéologues appellent amphores « gréco-italiques » et « Dressel IA », abondent dans les « ports » (Quiberon, Quimper, Alet), il est certain que la plupart de ces « conteneurs » étaient ensuite distribués vers l'intérieur des terres ou vers des sites côtiers de moindre ampleur. Leur profusion (plus d'une centaine) en une si grande variété de sites (« hill-forts », briquetages, temples, établissements agricoles, etc.) permet d'affirmer que les vins italiens circulaient dans toutes les communautés de l'Armorique vers la fin de l'âge du fer. Des quantités relativement importantes de céramiques et de monnaies armoricaines de la fin de l'âge du fer, associées à des amphores italiques dans le Sud de la (Grande) Bretagne insulaire, corroborent ce trafic de marchandises¹⁰.

Nous ne savons rien du fret de retour, bien que pour Strabon le blé, le bétail, l'or, l'argent, les peaux, les esclaves et les chiens de chasse soient les principales exportations de la Bretagne insulaire (*Géographie*, IV, 5, 2).

Ainsi, longtemps avant César, l'Armorique était bien intégrée dans les grands circuits d'échanges des mondes méditerranéen et atlantique.

*

AU II^e SIÈCLE, LES ARVERNI (ARVERNES) dominaient une bonne partie de la Celtique. Leur roi Bituit fut défait par les armées de Rome en 121. Cette défaite permit aux « peuples qui bordent l'Océan et qui se donnent le nom d'Armoricains » (Jules César, *Guerre des Gaules*, VII, 75, 4) une liberté plus grande. Les auteurs anciens dépeignent tous la Gaule préromaine comme une mosaïque de principautés fières de leur indépendance, gouvernées par des chefs de guerre.

Cette indépendance n'est pas seulement politique, elle est aussi économique. Les *Veneti*, « peuple de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime » selon Jules César, furent les premiers à créer une monnaie, ce qui suppose à la fois un haut degré d'organisation économique, une spécialisation commerciale et la revendication d'une souveraineté : il s'agissait d'affirmer l'existence d'une organisation politique structurée, d'un État centralisé.

Les premiers statères d'or frappés par les Vénètes [ils pesaient moins de 8 grammes, soit un peu moins que ceux des Arvernes] sont inspirés par le statère de Philippe de Macédoine, sans doute grâce à des intermédiaires gaulois, mais en le « celtisant » : la couronne de laurier d'Apollon est devenue une coiffe barbare et son visage s'écarte du réalisme grec au profit de l'ornementation... Les autres peuples armoricains, les *Riedones*, les *Namnetes*, les *Coriosolites*, les *Osismes* (peuple qui habitait approximativement l'actuel Finistère), renonçant à frapper une monnaie, se contentent d'apposer une contremarque sur les statères frappés ailleurs. Puis, signe d'une activité commerciale croissante, les *Riedones*, les *Namnetes* et enfin les *Osismes* créent leur propre monnaie dans la toute fin du II^e siècle.

Les *Coriosolites* attendirent les années 90-80 pour frapper des statères d'argent imités des Vénètes qui, de leur côté, venaient d'abandonner la frappe de l'or pour celle de l'argent. Il s'agit là peut-être moins d'un signe de déclin économique que de prospérité, les

échanges, en s'accroissant, entraînant une nécessaire diffusion de la monnaie : de nombreuses pièces armoricaines, notamment coriosolites, découvertes dans le Wessex, attestent elles aussi l'existence d'un commerce régulier, reliant, dans la première moitié du ^{1er} siècle avant notre ère, les deux rives de la Manche. Jersey jouait alors le rôle d'étape, notamment pour les *Coriosolites*, entre l'Armorique et les Celtes de Bretagne.

Après la monnaie, la construction navale et la marine des Vénètes sont un second indice de la civilisation des Armoricains. Les navires étaient utilisés pour la pêche, le cabotage et le commerce plus lointain : Strabon écrit que « les Vénètes livrèrent à César une bataille navale dans le dessein de l'empêcher de passer avec ses navires en Bretagne, cette île leur servant de marché ». Ce qui est révélateur tout à la fois de la puissance maritime et commerciale des Vénètes et de l'enjeu économique de la conquête de l'Armorique pour César qui, en détruisant leur flotte, c'est-à-dire leur outil de domination, assurait l'exclusivité du négoce à Rome et à ses alliés. Palliant le manque d'épaves, les descriptions des auteurs anciens sont convergentes et explicites : dotés d'une poupe et d'une proue relevées pour résister aux vagues de l'Atlantique, les navires vénètes, longs d'une trentaine de mètres, construits en chêne, présentaient une carène assez plate et, s'il faut en croire Strabon, étaient calfatés avec des algues et pourvus de traverses épaisses assujetties par des chevilles de fer. Ils étaient propulsés par des voiles en peau et des avirons ; des chaînes retenaient les ancres. L'usage de ces chaînes pour le mouillage suppose une large production de fer : nous savons que l'Armorique est en effet traversée d'est en ouest par de longues veines épaisses d'un à deux mètres. Certains de ces filons affleuraient le sol : c'est notamment le cas du Nord du département de la Loire-Atlantique où la toponymie révèle fréquemment des « ferrières », lieux où le fer fut extrait et travaillé pendant de nombreux siècles. Ailleurs, aux environs de Pénestin et de Silfiac, le minerai était accessible en creusant de longues tranchées¹¹.

Dans le domaine de la défense, les fouilles menées au camp d'Artus dans la forêt d'Huelgoat (Finistère), qui était le principal *oppidum* des *Osismes*, ont mis en évidence la présence d'un rempart de type « *murus gallicus* », décrit pour la première fois par César lors du siège d'Avaricum (*Guerre des Gaules*, VII, 23), un type de fortification très onéreux, que l'on ne rencontre d'ordinaire que sur les sites importants

(Bourges, mont Beuvray, Murcens...). Ce camp, antérieur à l'arrivée des Romains, est vaste (1 100 mètres en longueur, 380 en largeur) et il s'étend sur 37 hectares. Sans équivalent dans la Bretagne occidentale, un rempart de 4 mètres de hauteur dans la zone septentrionale avait été aménagé, épaisse levée de terre traversée de poutres entrecroisées reliées entre elles par des fiches en fer. Les entrées étaient bien aménagées : portes, tours, ponts en bois... César a admiré ces ouvrages gaulois, qui offrent « un aspect varié qui n'est pas désagréable à l'œil », et surtout leur solidité : « parfaitement adaptés à la défense », écrit-il, en précisant que la pierre les protège du feu et le bois les défend des ravages du bélier, « celui-ci ne pouvant ni briser, ni disjoindre une charpente où les pièces qui forment liaison à l'intérieur ont en général quarante pieds d'un seul tenant¹² ».

*

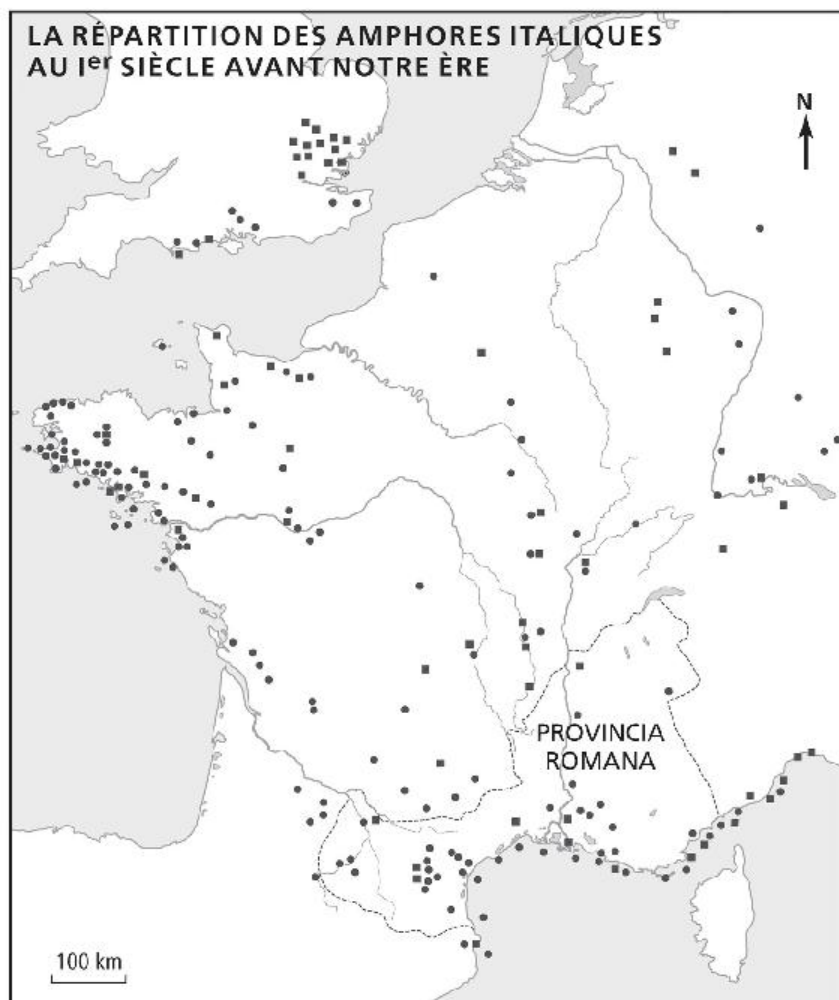
GRÂCE AUX AUTEURS GRÉCO-ROMAINS, nous disposons de quelques indices sur les croyances des peuples armoricains. Sources tardives sans doute, qu'il convient de manier avec précaution.

Ainsi, deux textes mystérieux font allusion à des prêtresses qui auraient habité sur des îles armoricaines à l'âge du fer. Strabon, tout d'abord, reprend un passage de Posidonios d'Apamée (dont l'œuvre est antérieure à 60 avant notre ère), lui-même reprenant un texte d'Artémidore, qui écrivait vers 100. Il est question d'une « petite île » dans l'Océan, située devant l'embouchure de la Loire (près de Corbilo ?) et pas tout à fait en haute mer, habitée par les femmes des Samnites (sans doute les Namnètes), « possédées par Dionysos » et vouées à apaiser ce dieu par toutes sortes de cérémonies sacrées et autres rites mystiques. Aucun homme ne peut se rendre sur cette île, mais les femmes traversent l'eau pour s'unir à leurs maris. La coutume veut qu'une fois par an elles déposent le toit du temple et le reconstruisent avant le coucher du soleil, chacune apportant sa charge de matériel. Celle dont le fardeau tombe à terre est déchiquetée par les autres (Strabon, IV, 4, 6).

Plus tard, entre 37 et 54 après J.-C., Pomponius Mela, écrivain latin du Sud de l'Espagne, évoque l'île de Sena (Sein ?), « dans la mer Britannique », face au littoral des Osismes. Cette île, selon lui, est renommée à cause de son oracle d'une divinité gauloise, dont les prêtresses ou « Gallizenae », sanctifiées par une virginité perpétuelle,

sont au nombre de neuf. On les croit douées de l'extraordinaire pouvoir de déchaîner par leurs chants les flots de la mer et les tempêtes, mais aussi de se changer en animaux, de guérir les maladies incurables, de prédire l'avenir. Elles se dévouaient aussi aux navigateurs, « ceux du moins qui ont pris la mer dans le seul but de les consulter¹³ »...

Faute d'autres sources que ces deux témoignages, il paraît impossible d'en dire plus. Nous savons cependant que ces populations d'Armorique vouaient un culte aux eaux, notamment aux sources, présentes partout, et qui seront ensuite christianisées. Il est probable que d'autres lieux étaient l'objet de pratiques rituelles : des sommets, des îles, des rochers...





De cette période préromaine datent de nombreuses petites statuettes en terre blanche, sortes de déesses-mères, attestant un culte ancestral pour la fécondité. Plus tard, le déchiffrement des inscriptions qui accompagnent les statues gallo-romaines prouve qu'on continue à célébrer d'anciennes divinités celtiques, associées à une divinité romaine : à Corseul, on y reviendra, on vénérât une Dea Sirona, déesse celtique des astres et de la lune ; à Rennes, l'antique Condate, un culte était rendu à Mars Mullo. Mullo était une divinité honorée dans tout l'Ouest de la Gaule, à Nantes, au Mans, en Anjou, mais dont la fonction reste imprécise...

AU TOTAL, AVANT LA CONQUÊTE DE CÉSAR, les relations de l'Armorique avec le monde romain existent bel et bien mais paraissent avoir été limitées et médiatisées : en effet, si les commerçants romains ont eu une grande activité dans le Sud de la Gaule, les marchandises qui franchissaient les limites de la *Provincia* étaient ensuite acheminées par des Aquitains ou des Celtes. Et l'Ouest a maintenu son système monétaire du statère, à la différence des peuples gaulois alliés de Rome, les Éduens, les Séquanes et les Lingons qui frappèrent des pièces équivalant à un demi-denier afin de pouvoir échanger et trafiquer avec la *Provincia* par la Saône et le Rhône.

Nous savons aussi que les Vénètes, avant la conquête de César, étaient gouvernés par un « sénat », embryon d'organisation politique, composé d'une oligarchie qui traduisait sans doute un nouveau rapport de forces à l'intérieur de la société armoricaine en faisant voisiner une « aristocratie » de guerriers et une « bourgeoisie » issue du négoce et des activités de production. Faut-il aussi avancer l'hypothèse de l'existence de « villes » ? Nous ne disposons pas suffisamment d'indices pour répondre à une telle question : il y avait certainement des ensembles de constructions en dur, mais on ignore le plus souvent leur implantation. Les villes gallo-romaines ont été construites, semble-t-il, sur les mêmes emplacements par un remaniement complet des constructions antérieures, jusque dans leurs fondations.

Pourtant, les multiples sites, plus de 80 au total, le plus souvent sur le littoral, pourvus d'amphores vinaires (Dressel I), ont contribué à faire évoluer l'Armorique d'une économie de subsistance à une économie de marché : leur nombre implique l'existence de ports, de réseaux de communication et de distribution reliés au grand commerce maritime commandé par Rome. Les zones de plus forte concentration s'échelonnent tout le long du littoral méridional : à l'embouchure de la Loire, du pays de Retz à Guérande, puis du golfe de Morbihan au Nord-Finistère, en pays vénète et osisme. En Angleterre, le même type d'amphore a été retrouvé dans l'ancien pays de l'île de Wight, donc dans la région desservie par le port marchand d'Hengisbury Head, ce qui confirme que la prospérité armoricaine avant la conquête tenait en grande partie au commerce avec la (Grande) Bretagne. César dit bien à ce sujet le rôle privilégié (sans doute exagéré) joué par les Vénètes dans le système commercial de

l'Atlantique : « Presque tous ceux qui naviguent habituellement dans ces eaux sont leurs tributaires. » Les répartitions des trouvailles d'amphores vinaires italiques le long de « l'axe de l'isthme gaulois » (Méditerranée-Bretagne insulaire) indiquent bien que les cargaisons profitaient largement aux Vénètes, sur la côte sud de l'Armorique : la presqu'île de Quiberon pourrait avoir servi, à la fin de l'âge du fer, de port de commerce intermédiaire et d'entrepôt.

Bref, une lente romanisation, indirecte, par le négoce, constitue une première étape avant la romanisation plus brutale imposée par les légions de Jules César, à partir de l'été de l'année 57...

1.

Ce chapitre doit l'essentiel de ses informations à : Patrick Galliou, *L'Armorique romaine*, Brasparts, Éditions des Bibliophiles de Bretagne, 1983 ; Anne-Marie Rouanet-Liesenfelt, *La Civilisation des Riedones*, 2^e supplément à *Archéologie en Bretagne*, Brest, 1980 ; Guy Guennou, *La Cité des Coriosolites*, Centre régional archéologique d'Alet, 1981 ; Louis Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, Éditions Klincksieck, 1978 ; Patrick Nass, *Histoire rurale des Vénètes armoricains*, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1999 ; Jean Danzé, *Bretagne pré-celtique. Aux origines du peuplement armoricain*, s.l., Éditions Coop Breizh, 2001.

2.

Pierre-Roland Giot, Jacques Briard et Louis Pape, *Protohistoire de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 246. Sur ce problème, voir les analyses de Venceslas Kruta, *Les Celtes*, *op. cit.*, et *Les Celtes. Histoire et dictionnaire. Des Origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, Éditions Robert Laffont, « Bouquins », 2000. Notre connaissance de la civilisation celte se heurte à un obstacle de taille : la double absence de vestiges monumentaux, en raison de l'usage presque exclusif du bois, et de témoignages écrits : les Celtes, en effet, n'utilisèrent l'écriture qu'à partir de l'adoption du christianisme et de la levée de l'interdit religieux édicté par les druides, qui pesait sur tout enregistrement d'une mémoire écrite. Aussi, c'est avant tout par les objets enfouis dans le sol, qui constituent autant d'archives matérielles, que nous pouvons appréhender la richesse et la diversité de la civilisation celte, au-delà de tous les stéréotypes véhiculés notamment par les auteurs anciens décrivant « une race passionnée par la guerre, prompte à la colère et vite portée à se battre, mais au demeurant fruste de mœurs... » (Strabon).

3.

Texte cité par Yannik Rollando, *La Préhistoire du Morbihan*, *op. cit.*, p. 94.

4.

Michel Nassiet, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire et sociétés rurales*, t. 9 / 1, 1998, p. 57-76.

5. César, *Guerre des Gaules*, III, 14. Nous avons consulté l'édition Guillaume Budé, Paris, Éditions des Belles Lettres, 1926, p. 82-83.
6. Texte cité par Jean Danzé, *Bretagne pré-celtique*, *op. cit.*, p. 285.
7. Claude Rolley (dir.), *La Tombe princière de Vix*, Paris, Éditions Picard, 2003, 2 vol.
8. César, *Guerre des Gaules*, *op. cit.*, III, 12, p. 82.
9. Patrick Nass, *Histoire rurale des Vénètes armoricains*, *op. cit.*, p. 84.
10. Sur ce sujet, voir l'étude de Loïc Langouët, *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, Saint-Malo, 1988.
11. Jean Danzé, *Bretagne pré-celtique*, *op. cit.*, p. 277-278.
12. César, *Guerre des Gaules*, *op. cit.*, VII, 23, p. 226-227.
13. Pomponius Mela, *De situ orbis*, III, 6.

César, « subjugateur » des Vénètes

À PARTIR DES ANNÉES 58-57, LA CHRONOLOGIE devient plus précise, mais nos sources, plus abondantes, sont romaines ou grecques, à savoir extérieures à l'Armorique, ce qui ne permet donc pas de se faire une idée objective et complète. La source principale est évidemment la *Guerre des Gaules* de César, qui marque ainsi l'entrée de la Bretagne dans l'histoire écrite. Reste que, dans cette histoire de vainqueur, César, notre principal informateur, valorise tel ou tel aspect des événements ou opérations militaires et surévalue tout ce qui peut rehausser son prestige afin de susciter l'admiration du public romain et nourrir son ambition politique face à Pompée. Il désigne complaisamment ses lieutenants, Publius Crassus, Decimus Brutus, sans daigner citer un seul chef mort en le combattant. « Pour les survivants, ni lieu de retraite, ni moyen de défendre leurs villes [...]. César fit égorger les sénateurs et vendre le reste à l'encan. » Pourtant, malgré ce point de vue de conquérant assoiffé de gloire et de reconnaissance, son récit demeure précieux, d'autant qu'il peut être complété, nuancé par ceux, postérieurs, de Dion Cassius, rédigés en grec, même s'ils sont tributaires des écrits de César et d'historiens latins dont les ouvrages nous sont perdus.

Tout commence d'une certaine manière en 58 quand César devient gouverneur de la Gaule cisalpine et transalpine. À Rome, les membres de l'ordre équestre poussent à l'aventure militaire et à la colonisation. Animé d'une ambition et d'une cupidité dévorantes selon Suétone (*César*, 54), César trouve une raison plausible d'intervenir dans la migration des Helvètes, qui avaient décidé de quitter leurs terres ancestrales et de s'installer dans le Sud-Ouest de la Gaule (*Guerre des Gaules*, I, 2-6). Alors que les Helvètes se conforment aux ordres stricts qui leur enjoignent d'éviter le territoire de la *Provincia*, César les

attaque dans la vallée du Rhône. Il en massacre un grand nombre et contraint les autres à la retraite (*Guerre des Gaules*, I, 7-29). Cette victoire facile aide certainement César à se présenter comme le champion de la liberté et de l'indépendance des Gaules et encourage le Conseil des Gaules, regroupant les principaux chefs des tribus gauloises, à solliciter son aide contre les Germains d'Arioviste, établis sur le territoire des Séquanes, qui menaçaient les Éduens (*Guerre des Gaules*, I, 31). La défaite des Germains devant les armées romaines, au cours de l'été 58, entraînant les légions dans le Nord de la Gaule, conforte encore César dans son rôle de défenseur des Gaules et lui offre aussi l'occasion de se saisir du reste de la Gaule indépendante. En 56, Cicéron définit clairement « le plan de César » : « Ce ne sont pas seulement les nations qu'il voyait armées contre Rome qu'il a cru devoir combattre, c'est la Gaule tout entière qu'il a jugé bon de réduire à notre merci¹. »

*

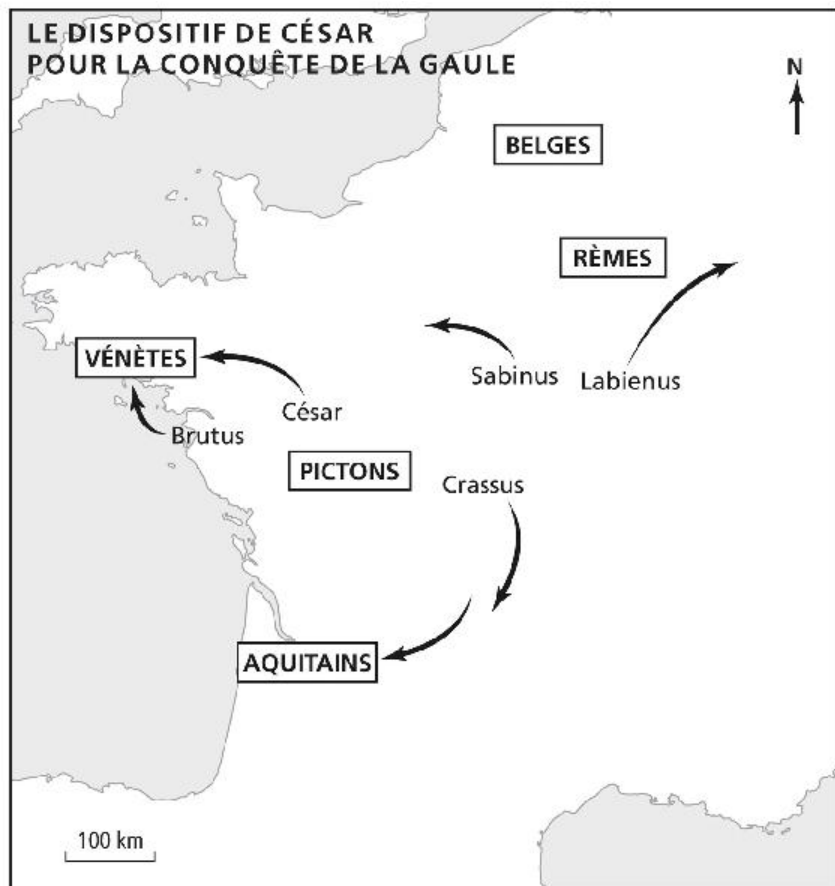
EN 57 COMMENCE DONC, MÉTHODIQUEMENT, la conquête de la Gaule indépendante. Si la campagne menée contre la confédération des peuples belges fut longue et difficile, celle des légions de Publius Crassus contre les tribus armoricaines semble n'avoir été qu'une simple promenade militaire : « À la même époque, Publius Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismes, les Coriosolites, les *Esuvi*, les Aulerques, les Redons, peuples marins riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome » (*Guerre des Gaules*, II, 34).

Cette VII^e légion (6 000 hommes), détachée de l'armée qui combattait en Belgique, accompagnée de troupes auxiliaires, ne rencontre en effet aucune résistance armée, se contente d'un rapide passage à travers les actuelles provinces de Normandie et de Bretagne et, selon les traditions militaires en usage, prend des otages chez les tribus conquises. Publius Crassus quitte la région pour faire hiverner ses troupes chez les Andes (région d'Angers), ne laissant derrière lui aucune garnison. Il est impossible de retracer le cheminement exact de cette VII^e légion. Est-elle allée jusqu'à l'extrémité de la péninsule ? L'ordre des peuples dans le texte de César n'est pas livré selon un critère géographique, mais selon le degré d'animosité de l'auteur envers les populations qui se révoltèrent en 56 : il cite en tête les

Vénètes et les Unelles du Cotentin, qui seront ses principaux adversaires, puis les Osismes (*Guerre des Gaules*, III, 9).

César visait à couper les Belges de leurs alliés armoricains. Il projetait aussi une future invasion des îles britanniques, qui isolerait les Belges de leurs frères insulaires et permettrait aux Romains le contrôle du commerce entre la Bretagne et la Gaule, commerce qui, nous l'avons vu, était jusque-là accaparé par les marchands indigènes (*Guerre des Gaules*, III, 8 ; Strabon, *Géographie*, IV, 4, 1). Mais une telle mainmise provoque la légitime inquiétude des négociants armoricains qui risquent de perdre ainsi les sources mêmes de leur richesse.

Au printemps de l'année 56, à la suite d'une disette de blé chez les Andes où stationnait la VII^e légion, les autorités romaines commandées par Publius Crassus réquisitionnent du grain et de la nourriture sur le territoire des Ésuviens, des Coriosolites et des Vénètes : Titus Terrasindius est envoyé chez les Unelles, Marcus Trebius Gallus chez les Coriosolites, Quintus Velanus et Titus Silius chez les Vénètes (*Guerre des Gaules*, III, 7). César accuse les Vénètes, « peuple de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime », d'avoir donné le signal de la révolte, en retenant prisonniers les envoyés de Crassus dans l'intention de les échanger contre les otages qu'ils avaient livrés l'année précédente. Le tout aboutit à une alliance des peuples maritimes contre les Romains : les Osismes, les Namnètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes... Jusqu'aux Bretons d'outre-Manche. Bientôt, « toute la côte est promptement gagnée à leur avis et une ambassade commune est envoyée à Publius Crassus pour l'inviter à rendre les otages s'il veut qu'on lui rende les officiers » (*Guerre des Gaules*, III, 8). Les Romains ne peuvent accepter de telles conditions et César décide d'intervenir massivement contre les révoltés, en punissant d'abord les Vénètes. Il s'en justifie en rejetant tous les torts sur ses adversaires : « Ils se rendaient compte de la gravité de leur crime, n'avaient-ils pas retenu et chargé de fers des ambassadeurs, titre que toutes les nations ont toujours regardé comme sacré et inviolable ? » (*Guerre des Gaules*, III, 9).



Pour l'heure, César, retenu en Italie, ordonne à ses lieutenants de construire des navires de guerre sur la Loire et de recruter des rameurs « dans la province » ainsi que des pilotes, car il sait que seule une attaque par mer parviendra à réduire la puissance navale des Vénètes. De leur côté, les coalisés rassemblent une flotte de 220 navires et s'empressent de renforcer leurs défenses pour faire face à un long siège. César arrive en personne en Gaule sans doute à la fin du printemps 56. Le proconsul ayant déjà dépêché Titus Labienus chez les Trévires et Publius Crassus au sud de la Loire, il prend la tête du corps principal de l'armée et le mène vers la Gaule occidentale.

Dion Cassius (*Histoire romaine*, XXXIX, 40-43), beaucoup moins cité que César, nous a laissé, plus de deux siècles après les événements, un récit assez précis, en grec, de l'opération : « Les villes des Vénètes, bâties dans des lieux fortifiés par la nature, étaient inaccessibles : l'Océan, qui les baignait presque toutes et dont les eaux montent et

s'abaissent tour à tour, en rendait l'attaque impossible pour les troupes de terre et même pour les vaisseaux, au moment du reflux, ou lorsque les flots vont se briser contre le rivage. » César confirme la difficulté de prise des forteresses vénètes édifiées sur des promontoires rocheux : « Les assiégés, lorsqu'ils désespéraient de leur fortune, rassemblaient de nombreux vaisseaux, dont ils avaient une grande quantité, y transportaient tous leurs biens, et se retiraient dans des places voisines, où la nature leur offrait les mêmes commodités pour se défendre » (*Guerre des Gaules*, III, 12).

Dans le courant du printemps et de l'été 56, les Romains construisirent de longs vaisseaux, des *naves longae*, rapides, propulsés par une vingtaine d'avirons, trop légers apparemment pour affronter l'océan : César lui-même, explique Dion Cassius, doutait de leur succès ; « heureusement, les barbares ne s'en inquiétèrent nullement, à cause de leur petitesse et de leur mauvaise construction ». En fait, ces vaisseaux de près de 45 mètres de long et étroits (3 mètres) pouvaient voguer avec célérité « comme l'exige notre manière de naviguer ». Tout le contraire de ceux des « barbares » que la fréquence de la marée exposait souvent à sec et qui, devant supporter le flux et le reflux, étaient beaucoup plus grands, plus lourds, plus difficiles à manier.

Les Vénètes, faute d'avoir jamais éprouvé de pareils vaisseaux, les mésestimèrent en effet. En septembre, l'engagement décisif eut lieu, semble-t-il, dans la baie de Quiberon ou plus à l'intérieur du golfe du Morbihan, la « petite mer », la *mor-bihen*, qui a légué son nom à l'actuel département². Les Vénètes attaquèrent les navires romains pendant qu'ils étaient encore au mouillage, espérant les couler avec leurs avirons : « Ils étaient poussés par un vent abondant et rapide, dont les voiles recueillaient d'autant plus avidement toute la force qu'elles étaient en peau. » Tant que le vent souffla, Brutus, qui commandait l'ensemble de la flotte romaine, n'osa s'avancer contre les Vénètes, autant en raison du nombre et de la grandeur de leurs navires qu'à cause du vent qui les favorisait, ou parce qu'il craignait un piège ; « il se disposa même à abandonner complètement ses vaisseaux et à se défendre contre leurs attaques sur terre ». Quand, brusquement, le vent tomba : les flots se calmèrent et les lourds navires vénètes, loin d'être poussés avec la même rapidité par les rames, semblèrent comme paralysés par leur pesanteur. Les Romains alors passèrent à

l'offensive : depuis leurs galères, assez légères pour manœuvrer encore, ils purent monter à l'abordage des navires-forteresses vénètes...

« Brutus alors reprit courage et fondit sur les ennemis : tantôt courant autour d'eux ou s'ouvrant un passage à travers leurs lignes, tantôt s'avançant ou reculant, comme il voulait et autant qu'il le jugeait convenable ; combattant ici avec plusieurs vaisseaux contre un seul, là avec autant de vaisseaux qu'en avaient ses adversaires, d'autres fois avec un nombre moindre, il leur faisait beaucoup de mal, sans courir le moindre danger. Avait-il le dessus quelque part, il les pressait sur ce point, brisait et submergeait leurs vaisseaux, ou bien il les escaladait de plusieurs côtés à la fois, attaquait les hommes qui les montaient et en massacrait une grande partie. Craignait-il d'avoir le dessous, il battait facilement en retraite, et en définitive il avait toujours l'avantage.

Les Vénètes, qui ne se servaient pas de flèches, et qui ne s'étaient pas munis de pierres, ne croyant pas en avoir besoin, repoussaient jusqu'à un certain point les Romains qui combattaient de près ; mais ils ne pouvaient rien contre ceux qui se tenaient même à une courte distance. Ils étaient blessés ou tués, sans pouvoir se défendre : leurs vaisseaux étaient brisés par le choc des vaisseaux ennemis, ou consumés par les flammes ; quelques-uns même, dépourvus d'équipage, furent attachés à ceux des Romains et traînés à la remorque. À la vue d'un tel désastre, les soldats de la flotte barbare qui avaient survécu se tuèrent pour ne pas être pris vivants, ou s'élancèrent dans la mer, afin d'y trouver la mort sous les coups des vainqueurs en cherchant à escalader leurs vaisseaux, ou de toute autre manière. Ils ne leur cédaient ni en courage ni en audace ; mais trahis par l'immobilité de leurs vaisseaux, ils furent réduits à la dernière extrémité ; car les Romains, dans la crainte que quelque vent ne vînt à s'élever encore et mettre leur flotte en mouvement, dirigeaient de loin contre eux des perches armées de faux qui coupaient les cordages et déchiraient les voiles. Les Vénètes, forcés de soutenir, pour ainsi dire, un combat de terre sur leurs navires contre les

Romains, qui pouvaient en toute liberté faire usage de leurs vaisseaux, périrent pour la plupart ; le reste fut pris. César fit mettre à mort ceux qui occupaient le premier rang et vendit les autres³. »

Ce combat naval, d'une grande violence, commencé vers 10 heures, s'acheva à la tombée de la nuit.

D'après les sources antiques, il fait partie d'un ensemble d'opérations militaires car César mène la guerre sur trois fronts. En effet, outre ce front maritime, une attaque terrestre a été ordonnée au nord contre les Unelles et leurs alliés, dont certainement les Coriosolites et sans doute les Riedones. Trois légions romaines, commandées par Quintus Titurius Sabinus, opèrent dans ce secteur : les troupes gauloises sont commandées par le chef unelle Viridorix, qui avait sous ses ordres « une multitude considérable venue de tous les points de la Gaule, hommes perdus de crimes et bandits que l'espoir du butin et l'amour de la guerre enlevaient à l'agriculture et à leurs travaux journaliers » (*Guerre des Gaules*, III, 17). Les opérations principales se situent dans la région d'Avranches. Cette campagne se solde par la défaite des Coriosolites, qui, dans leur fuite, abandonnèrent des trésors monétaires considérables dans le Cotentin et à Jersey (plus de 15 000 monnaies pour cette seule île en plusieurs enfouissements). Les trois légions de Sabinus allèrent ensuite, peut-être, pacifier le Nord de l'Armorique.

Un deuxième front terrestre, au sud, vise les Vénètes, les Osismes, sans doute une partie des Namnètes et des Riedones. César commande en personne ses troupes, soit deux légions, mais nous ignorons tout de ces événements, faute de commentaires de César. On peut penser à une défaite des coalisés dans la région d'Amanlis, au sud-est de Rennes, en raison du nombre de trésors retrouvés dans cette zone, mais les historiens demeurent partagés.

Après cette indiscutable victoire armée romaine, les légions quittent l'Armorique : César tente, en vain, de pacifier les peuples du Nord, Morins et Ménapes. Ces opérations sont menées à la fin de l'été 56, sans doute en septembre-octobre.

résistance des Armoricaains, loin d'être anéanti après les défaites de 56, se ranime dès 54, encouragé par la révolte des Éburons et les nouvelles de l'écrasement de l'armée de Sabinus (*Guerre des Gaules*, V, 24-37) : les Armoricaains marchent sur la XIII^e légion de Lucius Roscius, qui hivernait alors chez les Ésuviens. Ils firent demi-tour après avoir été informés de la victoire de César sur les Nerviens (*Guerre des Gaules*, V, 53). En 52, de nouveau, des contingents coriosolites, osismes, riedones et vénètes se joignent à la vaste armée assemblée pour venir en aide au jeune Vercingétorix, pris au piège par César à Alésia. Le témoignage de César est ici encore éloquent : « Tandis que devant Alésia s'accomplissent ces travaux, les Gaulois, ayant tenu une assemblée de chefs, décident qu'il convient non pas d'appeler, comme le voulait Vercingétorix, tous les hommes en état de porter les armes, mais de demander à chaque cité un contingent déterminé [...] On demande vingt mille [hommes] à l'ensemble de ces peuples qui bordent l'Océan et qui se donnent le nom d'Armoricaains : Coriosolites, Redons, Osismes... » (*Guerre des Gaules*, VII, 75, 1-4).

Malgré la défaite, l'année suivante, en 51, les Armoricaains se soulèvent de nouveau et soutiennent Dumnacos, chef des Andes, dans le Poitou, puis dans la vallée de la Loire contre le parti proromain de Duratius, roi des Pictons. C'est un nouvel échec : les rebelles sont mis en déroute par les légions de Caius Fabius et contraints de livrer des otages aux Romains (*Guerre des Gaules*, VIII, 24, 26, 31). Cette défaite mit fin aux derniers espoirs d'indépendance des peuples d'Armorique, qui désormais se soumirent à la puissance romaine. « Fabius eut la chance, explique César, de pouvoir procéder, dans la soumission des cités, avec la plus heureuse promptitude. Les Carnutes acceptent de donner des otages ; les autres cités, situées aux confins de la Gaule, touchant l'Océan et qu'on appelle armoricaaines, entraînées par l'exemple des Carnutes, remplissent sans délais, à l'approche de Fabius et de ses légions, les conditions imposées. Dumnacos, chassé de son pays, dut, errant et se cachant, aller chercher un refuge dans la partie la plus reculée de la Gaule » (*Guerre des Gaules*, VIII, 31). Ce texte montre clairement que méthodiquement, cité après cité, Fabius fit marche du pays des Carnutes vers l'ouest en passant par les pays de la Loire ; il dut aller très loin, peut-être jusque chez les Osismes chez qui Dumnacos fut obligé de se cacher avec succès puisque César ne parle pas de sa capture. On peut avancer l'hypothèse que le camp d'Artus en

Huelgoat a servi de retranchement aux Osismes pour ces derniers combats et, du reste, la carte de répartition de certaines monnaies osismes montre bien une accumulation particulière dans la zone des monts d'Arrée. Ces monnaies se révèlent les plus récentes du monnayage de ce peuple et elles sont contemporaines de la guerre en Gaule.

Durant l'hiver 51-50, César installe deux légions « chez les Turons, à la frontière des Carnutes, pour maintenir dans l'obéissance toute cette région jusqu'à l'Océan » (*Guerre des Gaules*, VIII, 46). En 50, « aucune opération importante » ne fut organisée en Gaule, que César quitte pour regagner l'Italie. Il laisse derrière lui un pays relativement paisible, protégé des Germains par les légions stationnées le long du Rhin. En fait, César a certainement pris conscience de la fragilité de sa conquête ; de nouveaux troubles étaient à craindre. Il change donc d'attitude et recherche visiblement une conciliation en laissant la réalité du pouvoir local dans chaque peuple à l'aristocratie traditionnelle. Et mieux encore, en la soutenant. « César n'avait d'autre but que de maintenir les cités dans notre alliance, d'éviter de donner à aucune d'elles espoir et prétexte de guerre. Rien en effet ne lui paraissait moins souhaitable que de se voir contraint à une guerre, au moment de sa sortie de charge, et de laisser derrière lui, lorsqu'il devrait emmener son armée, une guerre où toute la Gaule, n'ayant rien à craindre pour l'instant, se jetterait volontiers. Ainsi, en traitant les cités avec honneur, en récompensant très largement les principaux citoyens, en évitant d'imposer aucune charge nouvelle, il maintint aisément la paix dans la Gaule que tant de défaites avait épuisée et à qui il rendait l'obéissance plus douce » (*Guerre des Gaules*, VIII, 49). Le tribut infligé à toute la Gaule effectivement « épuisée » ne fut que de 40 millions de sesterces par an, ce qui est peu pour un aussi vaste territoire.

L'Armorique, éloignée des fronts méditerranéens, ne participe pas aux guerres civiles qui déchirent Rome de 49 à la victoire d'Octavien en 31 — avec la guerre civile entre César et Pompée, puis la période troublée du second triumvirat (45-31), qui s'achève par la guerre entre Marc Antoine et Octavien, fils adoptif de César —, même si, sans doute, quelques jeunes ont pu servir dans les diverses armées romaines.

OCTAVIEN, DEVENU AUGUSTE (27 av. J.-C. / 14 apr.), officiellement et légalement investi de la « Gaule chevelue », entreprend de mettre en place une véritable organisation des territoires contrôlés par Rome.

En 27, lors du *conventus* de Narbonne, sont jetées les bases de l'administration. La Gaule, l'ancienne *Gallia comata*, est divisée en trois provinces placées sous le contrôle direct de l'empereur : l'Aquitaine (entre Loire et Garonne), la Lyonnaise (entre Loire, Seine et Marne) et la Belgique, au nord de la Seine. Un inventaire des biens fonciers est également décidé pour l'établissement d'impôts sur le modèle de ceux payés en Italie. L'ensemble de la Gaule était divisé en 60 *civitates*, globalement calquées sur les territoires des peuples préexistants, déjà rencontrés à maintes reprises. L'Armorique était partie intégrante de la Lyonnaise, comme nous l'assure Pline l'Ancien : « La Gaule lyonnaise comprend [...] les Vénètes, les Osismes, le célèbre fleuve de Loire, mais aussi la péninsule encore plus remarquable qui s'enfonce dans l'Océan à partir de la frontière des Osismes ; elle fait 625 milles de tour et, à la base, 125 milles de largeur. Au-delà de la Loire, les Namnètes [...], les Coriosolites [...], les Riedones [...] » (*Histoire naturelle*, IV, XVIII). La « péninsule remarquable » qui s'enfonce dans l'Océan fut divisée en cinq « cités », de l'est à l'ouest : les Namnètes, les Rediones, les Vénètes, les Coriosolites, les Osismes.

L'heure était bien désormais au triomphe de Rome...

1.

Cité par Patrick Galliou, *L'Armorique romaine*, op. cit., p. 22.

2.

La localisation exacte de la bataille demeure controversée : certains historiens proposent, notamment, le large de la presqu'île de Rhuys.

3.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXIX, 40-43.

Romanisation

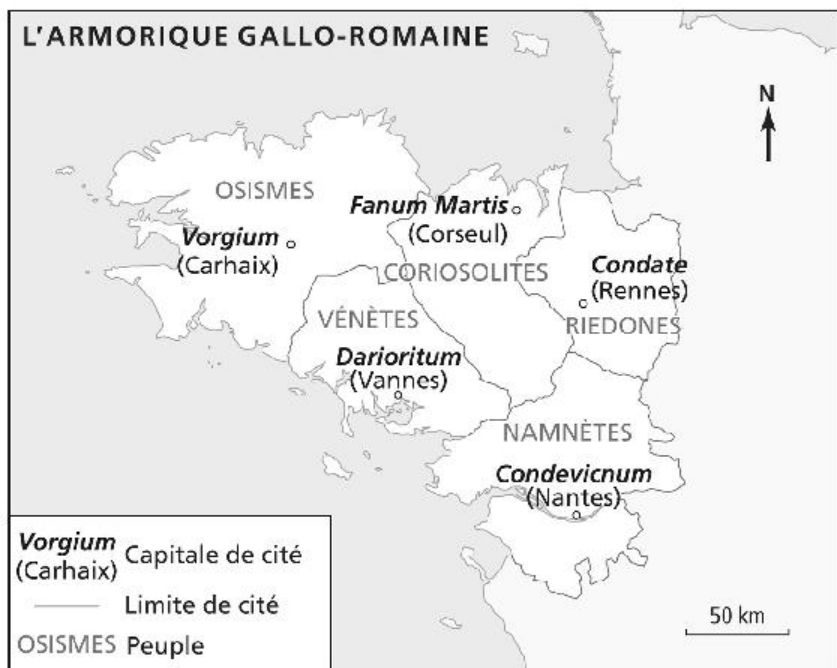
À SA MORT, EN 1756, LE PRÉSIDENT À MORTIER au parlement de Rennes Christophe-Paul de Robien laissa à l'état de manuscrit une *Description de la Bretagne*, étude d'une très grande richesse que se voulait une réponse irréfutable à tous ceux qui considéraient la Bretagne comme une terre reculée, archaïque et ingrate. Seule la première partie de l'ouvrage, intitulée *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou petite Bretagne depuis la conquête des Romains jusqu'au passage des Bretons insulaires dans cette province*, eut l'honneur de la publication, grâce à l'entremise d'Anne Claude Philippe de Tubières, comte de Caylus (1692-1765), illustre archéologue et antiquaire, qui en fit paraître une version abrégée, illustrée, dans le 6^e volume de son *Recueil d'antiquités*¹.

Au prix d'une opiniâtre quête sur le terrain de tous les vestiges de la civilisation gallo-romaine en Armorique, Robien voulait montrer que la Bretagne avait appartenu pleinement à la civilisation romaine et il soulignait que toutes ses découvertes « sont une preuve que la Bretagne n'a pas été indigne des soins de ces maîtres du monde ». Selon lui, si les hommes du Moyen Âge n'avaient pas tant détruit les monuments antiques, « peut-être trouverions-nous [que les Romains] ne regardaient pas l'Armorique comme une province absolument barbare ». Ainsi, pour identifier l'ancienne capitale des « Ossismiens », se rendit-il à Carhaix et fit-il dessiner les vestiges qui venaient alors d'être découverts : restes de murs, carreaux, tombeaux, puits. Confrontant ces traces archéologiques aux témoignages littéraires, il put conclure que Carhaix était bien la capitale perdue des Osismes. De même, se référant à Ptolémée (source essentielle avec César), à une traduction récente — elle datait de 1728 — de l'inscription de la porte Mordelaise et enfin à ses propres prospections dans la périphérie nord de Rennes, il repère l'ancien site de la cité. Ses fouilles menées à

Corseul le conduisent à penser que la ville était l'ancienne capitale des Coriosolites... Notre savant président s'intéresse aussi aux routes, indice fiable de la romanisation : les multiples détails topographiques qu'il fournit à propos des voies romaines reliant les Vénètes et les Namnètes donnent à penser qu'il a lui-même prospecté avec un soin particulier entre Vannes et Missillac²...

*

ROME, ON LE SAIT, NE CONCEVAIT PAS DE VIE COLLECTIVE en dehors d'un cadre et d'un rayonnement urbains, à l'image et à l'exemple de sa propre histoire. Aussi, la première marque du contrôle romain sur l'Armorique fut l'affirmation du rôle directeur d'une cité : les capitales des *civitates* des Riedones (Condate, Rennes), des Coriosolites (Fanum Martis, Corseul), des Osismes (Vorgium, Carhaix), des Vénètes (Darioritum, Vannes), des Namnètes (Condevicnum, Nantes) paraissent avoir été créées, le plus souvent *ex nihilo*, à la fin du 1^{er} siècle avant notre ère ou dans les premières décennies du siècle suivant, et bâties sur un plan orthogonal, selon un quadrillage urbain fondé sur l'intersection de deux axes principaux, le *cardo* et le *decumanus*, le réseau des rues secondaires délimitant des îlots (*insulae*) bâtis ou occupés par des jardins³.



Les fouilles récemment menées à Vannes ont mis au jour le forum de la capitale des Vénètes, où un portique entoure une basilique et un temple, mais de telles constructions monumentales ne sont guère connues ailleurs en Armorique que par les inscriptions qui subsistent⁴ : celles de Rennes mentionnent l'existence d'une basilique et d'un temple de Mars Mullo ; celles de Nantes l'édification d'un tribunal, d'un temple et d'un portique voûté. Des traces de bains publics ont été découvertes à Rennes (rue de Dinan) ou encore à Corseul, ces édifices présentant la succession de pièces chauffées ou froides (*caldarium*, *tepidarium*, *frigidarium*) propres aux thermes antiques (ceux de Cluny à Paris, de Caracalla à Rome, etc.). De même a-t-on découvert des traces de fontaines publiques (à Carhaix, par exemple), d'aqueducs à Rennes et à Carhaix, de pont sur la rivière d'Auray, à Locmariaquer (Morbihan), mais encore dans la plupart des villes romaines d'Armorique des vestiges de sanctuaires fréquentés non seulement par les habitants mais aussi par les *pagani* des environs. Il en allait de même des théâtres et des amphithéâtres publics.

Ces capitales de *civitas* ou de *pagus* ont joué une fonction centrale dans l'administration des ensembles et sous-ensembles tribaux, et un rôle majeur dans la diffusion des techniques et des goûts. La plupart

ont été choisies pour leur situation de carrefour. Condate, par exemple, capitale des Riedones, et future Rennes, a été édifiée sur un site gaulois, sans doute un *oppidum* dont il ne reste pas de trace archéologique : elle occupe une excellente position, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, au milieu du bassin de Rennes, région sans doute la plus riche de la *civitas*. Elle relie la ville aux chefs-lieux des *civitates* voisines. Idem pour Vorgium (Carhaix), capitale des Osismes, centre d'une véritable étoile formée d'une dizaine de voies y aboutissant : la volonté est manifeste de construire là un carrefour routier, une véritable plaque tournante. Parallèlement, ce chef-lieu fut artificiellement créé au centre de la vaste *civitas* des Osismes pour fédérer étroitement des *pagi* quasiment autonomes à l'époque gauloise⁵. On constate par ailleurs l'organisation rationnelle typique des villes romaines, autour de monuments, de places, de rues bien ordonnées. La ville dispose d'un excellent réseau d'adduction d'eau et la principale nécropole se situe aux confins de la zone urbanisée, à un carrefour de routes majeures⁶.

Il est probable que les cinq *civitates* armoricaines étaient administrées, selon l'exemple romain, par des assemblées réunissant les citoyens les plus influents. Celle des Riedones était ainsi appelée *senatus* en 135 et *ordo* en 238. Elles avaient pour rôle de gérer les affaires financières et administratives de la *civitas*, de lever les impôts, de veiller à l'entretien des routes et à la paix civile. Les *decuriones* qui la composaient se réunissaient dans la curie de leur capitale tribale. Au sommet de la hiérarchie sociale, des magistrats exécutifs, généralement élus pour une année par le sénat parmi ses membres, étaient chargés d'administrer la justice et de lever les impôts. Ces charges étaient, dans la plupart des cas, organisées en trois échelons (questure, édilité, duumvirat), que les décurions pouvaient gravir selon un *cursus honorum* classique.

Parallèlement, un réseau routier est renforcé ou tracé de toutes pièces : une route septentrionale reliait Suindinum (Le Mans) à l'extrémité nord du Finistère, passant par Jublains (Mayenne), Corseul, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix et Kérilien en Plounéventer (Finistère) ; un axe médian unissait Suindinum à Vorgium (Carhaix) en passant par Rennes, Loudéac, Rostrenen et continuant jusqu'à Camaret ; un itinéraire méridional allait de Condevicnum (Nantes) à Quimper. À ces axes majeurs venait s'ajouter un réseau dense de

routes de moindre importance, formant des « étoiles » caractéristiques autour des capitales de *civitas* : une dizaine de voies convergent ainsi, on l'a vu, à Vorigium (Carhaix).

Ces routes furent entretenues jusqu'à l'effondrement du système économique au IV^e siècle. Les paysans, les pèlerins, les marchands du Moyen Âge continuèrent cependant à utiliser ce réseau qui ne fut véritablement remodelé qu'au XVIII^e siècle par le duc d'Aiguillon, en fonction des besoins militaires.

*

PARFOIS, DES DÉCOUVERTES MAJEURES affinent notre connaissance de la société gallo-romaine en Armorique. C'est ainsi que plusieurs bases de statues, exhumées à Rennes en 1968, livrent de multiples informations épigraphiques sur la carrière d'un certain Titus Flavius Postuminus, à la date de 135, dans la dernière partie du règne d'Hadrien.

1. *CIL* XIII, 3151 = *AE*. 1969-70, 405 a.

À Titus Flavius Postuminus, prêtre de Rome et d'Auguste (*sacerdos Romae et Augusti*), qui fut le premier à être honoré par la *civitas* des Riedones du flaminat perpétuel de Mars Mullo, deux fois duumvir, ayant exercé toutes les charges officielles dans sa patrie, la *civitas* des Riedones, à titre public, a dressé des statues avec leurs ornements en y faisant inscrire au-dessous ce décret.

Sous le consulat de Lucius Tutilius Lupercus Pontianus et de Caius Calpurnius Atilianus, on a décerné, d'un accord unanime au plus haut niveau,

À Flavius Postuminus, citoyen très honorable, en raison de ses mérites envers la communauté et les particuliers, de sa libéralité envers les mêmes et de ses mœurs irréprochables, ce pour quoi on lui a rendu grâces, des statues à placer dans la basilique du temple de Mars Mullo, avec cette inscription, ainsi que, dans la même basilique, des emplacements pour les statues qu'il a déclaré vouloir élever aux divinités des *pagi*.

2. *AE*. 1969-70, 405 b.

En l'honneur de la Maison divine et au dieu Mercure Atepomarus du *pagus Matans*, Titus Flavius Postuminus, prêtre

de Rome et d'Auguste, le premier que la *civitas* des Riedones ait honoré du flaminat perpétuel de Mars Mullo, deux fois duumvir, ayant rempli toutes les charges officielles dans sa patrie, a élevé une statue avec ses ornements, à ses frais. Emplacement donné par un décret du Sénat.

3. AE. 1969-70, 405 c.

En l'honneur de la *Domus divina* et à Mars... du *pagus... inus*, T. Flavius Postuminus, qui fut le premier à être honoré par la *civitas* des Riedones du flaminat perpétuel de Mars Mullo, deux fois duumvir, ayant exercé toutes les charges officielles dans sa patrie, a fait élever à ses frais une statue avec ses ornements. Emplacement donné par un décret du Sénat⁷.

Membre du sénat des Riedones, prêtre du culte officiel de Rome et d'Auguste, flamine perpétuel de Mars Mullo (une prêtrise créée pour lui), ayant « tenu toutes les charges officielles dans sa cité natale », ce qui prouve l'existence d'un *cursus honorum* local, honoré par deux fois du titre et de la charge de duumvir : assurément, Titus Flavius Postuminus, qui, comme son nom l'indique, appartient à une famille qui a reçu la citoyenneté romaine de l'un des empereurs flaviens (donc entre 69 et 96), est un membre éminent de l'aristocratie locale, l'un de ces Gaulois puissants et fortunés qui s'étaient parfaitement intégrés au monde romain en faisant preuve d'un grand loyalisme politique. C'est en 135 donc qu'il reçoit l'honneur d'être statufié dans le temple de Mars Mullo et de pouvoir ériger dans le même édifice des statues aux *numina pagorum* (divinités locales portant un nom indigène et assimilées superficiellement à un dieu romain). Ce temple de Mars Mullo a sans doute été construit sous le règne d'Hadrien, peu avant 135, à proximité de l'autel local de Rome et d'Auguste.

C'est parmi ces personnages qu'étaient recrutés les représentants que les *civitates* envoyaient tous les ans au *concilium Galliarum* où le *sacerdos* (prêtre et président) dirigeait les débats. Le rang élevé qu'occupèrent dans ce conseil deux Armoricaains est un indice révélateur de la romanisation des élites de la péninsule et, partant, de l'intégration du système économique au reste de la Gaule : le Vénète Lucius Tauricius Florens, président de la corporation des nautes de la Saône et de la Loire, devint trésorier du *Concilium* (*allector arkae*

galliarum), tandis que le Coriosolite Lucanus Canius, patron des nautes du Confluent, en fut élu président.

*

BEAUCOUP DE VILLES PORTENT ENCORE DES TRACES d'activités artisanales à l'époque : des poteries (Rennes), des ateliers de forgerons, de bronziers, de verriers (Nantes, Kérilien en Plounéventer), et les restes d'entrepôts où l'on pouvait charger et décharger les navires (Quimper, Taden, Vannes), et même un *vicus portensis* — quartier du port — à Nantes.

La prospection aérienne révèle l'emplacement de centuriations romaines : ces vastes champs quadrillés et bornés avec soin s'opposent par leur tracé géométrique aux champs courbes (*celtic fields*) dont on trouve aussi des témoins épars et qui remontent, quant à eux, au haut Moyen Âge. Plusieurs milliers de sites ruraux d'époque romaine ont également été identifiés, attestant une mise en culture plus forte que dans les siècles suivants : en étudiant l'espace cultivé dans la *civitas* des Osismes (Finistère et Ouest des Côtes-d'Armor), Louis Pape a constaté que de très nombreux vestiges gallo-romains étaient situés sous des bois, des bosquets, des landes défrichés au XIX^e siècle, voire dans la période actuelle. Tandis que M. du Marhalla écrit à M. de Caumont en 1837 à propos d'une terre située à Pomelin : « J'ai découvert au milieu même de nos propriétés une villa romaine, nulle étymologie, nulle tradition ne rappelait son existence. Un bois s'élevait sur les décombres⁸... »

Les faucilles, les meules rotatives de granit ou de lave que livrent la plupart des sites ruraux donnent à penser qu'on y cultivait le froment, l'orge ou l'avoine destinés à l'alimentation quotidienne. D'autres cultures vivrières, des légumes, des fruits, y étaient associées. Et l'on pratiquait un élevage intensif de bovins, de porcs (la Gaule était célèbre dans l'Empire pour la qualité de sa charcuterie), de moutons, de volailles. Les fusaïoles se rencontrent pratiquement dans tous les habitats de la région, témoignant du filage de la laine et peut-être aussi du lin et du chanvre par les femmes de la maisonnée (Catulle, *Poèmes*, 64, 310-9).

Les zones les plus densément peuplées étaient les vastes plateaux s'étendant de part et d'autre des crêtes centrales et le bassin de Rennes, en raison de la qualité des terres. La majorité des sites ruraux

correspondent à des *villae* isolées et nombre de ces ensembles romanisés furent élevés sur l'emplacement d'*aedificia* de la fin de l'âge du fer (*Guerre des Gaules*, VIII, 7, 2), témoignant d'une certaine permanence de la propriété foncière. Construites pour une large part selon la mode locale (bois et torchis) dans les premiers temps de leur développement, les *villae* armoricaines furent sans doute rebâties en dur dans le courant du II^e siècle et semblent avoir connu une expansion quasi ininterrompue jusqu'aux crises de la fin du III^e siècle.

Les chercheurs distinguent essentiellement trois types de *villae* : des *villae* à plan « simple » (petites fermes à plan rectangulaire), des *villae* à galerie de façade (les plus nombreuses) et des *villae* à cour fermée (plus rares). Certaines se distinguent par leur ampleur, notamment dans le Morbihan : la *villa* du Lodo était pourvue de bains chauffés par hypocauste — fourneau souterrain — et conduites d'eau chaude, assurant également la climatisation d'autres pièces. La découverte de monnaies montre que cette luxueuse *villa* a été habitée pendant plus de deux cent cinquante ans. De même, l'Écossais James Miln a exhumé à Carnac, de 1874 à 1877, une très importante propriété, les Bosséno, disposant d'équipements romains tels que des bains, de spacieuses dépendances, une forge, des ateliers, un petit temple ; l'ensemble du domaine occupant presque la superficie d'une petite ville.

L'édification, la décoration et l'entretien d'ensembles aussi vastes attestent l'intégration des *villae* à une économie de marché, et par conséquent la création d'un profit. Ce processus, on l'a vu avec l'importation massive de vins italiens, était engagé bien avant la conquête.

*

LE SEL ÉTAIT L'OBJET D'UNE ACTIVITÉ particulièrement intense. En effet, dans l'Empire romain, son exploitation relevait d'un monopole d'État, et le contrôle de la production et de la distribution était d'ordinaire confié à des *conductores salinarum*. L'essentiel était destiné à saler la viande et le poisson pour l'hiver. On connaît à ce jour 30 « usines » de salaison du poisson dans l'Ouest de la France, entre la baie de Saint-Brieuc au nord et le Blavet au sud. Elles sont surtout concentrées sur le territoire des Osismes et tout particulièrement sur les rives de la baie de Douarnenez, où ont été localisées 19 unités, soit plus de 60 % du total.

Il ne s'agit donc plus de fabrication artisanale mais de véritables « usines », pourvues de batteries de 2 à 20 cuves cubiques, profondes de 2 à 4 mètres, entièrement revêtues d'un ciment étanche et enterrées dans le sol. Des toits de tuiles protégeaient ces rangées parallèles de cuves. À proximité, des bâtiments à l'architecture simple, au sol de terre battue, servaient probablement au conditionnement et à l'emmagasiner des produits finis, tandis que les édifices plus complexes et plus luxueux servaient d'habitations aux propriétaires de ces ateliers. La plupart de ces exploitations sont situées entre 4 et 15 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur les falaises basses bordant les longues plages de sable de cette région de la Bretagne, à proximité d'un point d'eau douce.

On y salait presque exclusivement des sardines de petite taille. Le mélange de poisson et de sel broyé, malaxé pendant cinq à six semaines, produisait du *garum*, une pâte de poisson ou poisson salé, une recette originaire du monde grec, très proche du *nuoc-mâm* indochinois, distribuée vers d'autres parties de la Gaule ou de l'Empire. Ce *garum* était un condiment de base indispensable à toute bonne cuisine antique, particulièrement apprécié. Pour le fabriquer, on disposait dans de grandes cuves enterrées, étanches et faciles à obturer, des couches alternées de poisson frais et de sel à proportion égale ; l'ensemble était ensuite trituré, malaxé et laissé à reposer. Au bout de quelques semaines, le *garum* était prêt pour être expédié. Pour alimenter ces véritables usines alimentaires (plusieurs dizaines de cuves d'une contenance chacune de plusieurs mètres cubes ont été répertoriées par les archéologues), d'énormes quantités de poissons et de sel étaient nécessaires : si les premiers étaient capturés par les pêcheurs locaux (c'est avec le maquereau que l'on fabriquait le meilleur *garum*, mais la sardine était aussi utilisée), le second, pour partie au moins, provenait du proche littoral, extrait grâce à des techniques maîtrisées depuis des siècles.

Il est probable qu'une telle industrie fut développée par des entrepreneurs étrangers à l'Armorique, des commerçants, citoyens romains, groupés éventuellement en une puissante *societas*, séduite par la proximité du sel et des poissons propices à la fabrication des salaisons et du *garum* à une époque où justement les empereurs cherchaient à favoriser la consommation de ce produit en en faisant baisser les prix : Hadrien en particulier serait intervenu pour obtenir

une baisse du *garum* ordinaire⁹.

Le *garum*, qui fit la richesse dans l'Antiquité de la baie de Douarnenez, peut aussi être obtenu à partir de la fermentation de la chair d'huître dans une saumure. On a retrouvé aux confins méridionaux de la Bretagne, sur le pourtour de la baie de Bourgneuf, des accumulations impressionnantes de coquilles d'huîtres : le dépôt de Beauvoir-sur-Mer atteint près de 1 500 mètres de long, celui de Saint-Michel-en-l'Herm se présente sous la forme de trois bancs presque contigus, de 720 mètres de long sur 10 ou 15 de hauteur ; de quoi contenir quelque 600 000 mètres cubes de coquilles.

L'étude des poteries et des monnaies a permis d'établir une chronologie assez précise de cette activité : les ateliers ont fonctionné dès le I^{er} siècle, ou parfois à partir du II^e siècle, avec une très grande prospérité au temps des Antonins. Ils ont subi les contrecoups des crises de la fin du III^e siècle, mais leur activité, même réduite, continue au IV^e siècle.

Dans un tout autre domaine, le massif armoricain recèle en abondance, on l'a vu, des minerais de fer, de plomb (au Huelgoat-Poullaouen par exemple), d'étain (à Saint-Renan notamment) qui, tout comme l'or que la Bretagne livre en moindres quantités (vallée de l'Odet), furent en partie exploités dès le Bronze moyen et l'étaient encore au haut Moyen Âge. Toutefois, la faible ampleur de ces activités minières et métallurgiques, comparées aux gisements de la péninsule ibérique et de (Grande) Bretagne, donne à penser qu'elles étaient à usage local, exploitées au profit des *villae*, des *vici* et des villes des environs plutôt que destinées à l'exportation. Les bronziers tenaient certainement une place importante dans l'artisanat local, comme en témoignent les fibules, bagues, bracelets de bronze qui abondent sur la plupart des sites...

L'Armorique paraît alors bien intégrée aux circuits commerciaux, routiers, maritimes et fluviaux de l'Empire romain *via* la Saône et le Rhône. Parmi les produits importés : le marbre et le porphyre de Grèce, d'Italie ou de Tunisie, le tuffeau de la vallée de la Loire, les meules à grain en lave de Volvic, les lingots de plomb de Bretagne insulaire, l'huile de la vallée du Guadalquivir transportée dans de grosses amphores sphériques, le vin d'Italie, de Catalogne ou de Narbonnaise identifiable à ses récipients spécifiques, diverses poteries de luxe, sigillés d'Italie, de Gaule du Sud et du Centre au Haut-Empire,

les céramiques « à l'éponge » d'Aquitaine, les vases ornés à la molette de la forêt d'Argonne, les céramiques du Sud de la Bretagne au IV^e siècle.

*

À QUELS CULTES S'ADONNAIENT LES ARMORICAINS ? De nombreuses trouvailles archéologiques nous permettent d'évaluer l'importance et l'originalité d'une religion parfaitement acceptée par les autorités romaines conformément à leur pragmatisme de tolérance. Réciproquement, les Gaulois adoptèrent les dieux et les déesses de Rome, de Grèce et d'Orient, en les interprétant à leur manière, en les adaptant à leurs croyances pérennes.

Comme toutes les sociétés archaïques, les Gaulois vénéraient des divinités associées aux rochers, collines élevées, rivières, sources. On vénéra ainsi le sommet des montagnes (menez Bré au-dessus du Trégorrois, menez Hom et montagne de Locronan en bordure de la baie de Douarnenez), comme partout en Gaule (puy de Dôme). Ces cultes traversèrent les temps. Aucun vernis de « civilisation » ne put tout à fait les recouvrir, comme en témoigne ce souvenir d'enfance rapporté par Ernest Renan :

« J'avais reçu, avant de naître, le coup de quelque fée. Gode, la vieille sorcière, me le disait souvent. Je naquis avant terme et si faible que, pendant deux mois, on crut que je ne vivrais pas. Gode vint dire à mère qu'elle avait un moyen sûr pour savoir mon sort. Elle prit une de mes petites chemises, alla un matin à l'étang sacré ; elle revint la face resplendissante. "Il veut vivre, il veut vivre ! criait-elle. À peine jetée à l'eau, la petite chemise s'est soulevée." Plus tard, chaque fois que je la rencontrais, ses yeux étincelaient : "Oh ! si vous aviez vu, disait-elle, comme les deux bras s'élancèrent." Dès lors j'étais aimé des fées, et je les aimais. Ne riez pas de nous autres, Celtes. Nous ne ferons pas de Parthénon, le marbre nous manque ; mais nous savons prendre à poignée le cœur et l'âme ; nous avons des coups de stylet qui n'appartiennent qu'à nous ; nous plongeons les mains dans les entrailles de l'homme, et, comme les sorcières de Macbeth, nous les en retirons pleines des secrets de l'infini¹⁰. »

Les bois et les bosquets eux aussi étaient vénérés, et la tradition maintenue puisque dans la *Vie de saint Ronan*, reproduite par Hersart de La Villemarqué dans son célèbre *Barzaz Breiz*, on peut lire : « Ronan obéit à l'ange, et vint demeurer en Bretagne, non loin du rivage, d'abord dans une vallée du Léon, puis dans la Forêt sacrée du pays de Cornouaille¹¹. » De même, on a repéré les traces d'un antique culte des eaux vives dans la présence d'un temple dédié à la déesse Vicinonia (la Vilaine), près de la source de cette rivière et dans le jet de monnaies au passage des gués, dont témoignent les nombreuses pièces découvertes dans la Vilaine à Rennes et dans le Blavet à Saint-Gelven (Côtes-d'Armor).

D'obscures superstitions associées aux dolmens et aux tumulus dans les couloirs et les chambres de ces monuments, où les fouilleurs ont souvent mis au jour des foyers entourés de statuettes de terre blanche et même un autel inscrit (Petit-Mont à Arzon, Morbihan). À Rennes ont été trouvées des statuettes de déesses-mères assises : elles semblent correspondre à un culte de la fécondité, et vouées par extension à la protection des terres, des animaux, des fruits, de la famille et des enfants. À Cesson a été découvert un dépôt de statuettes féminines modelées. Chacune était moulée par moitié, puis les morceaux étaient assemblés et cuits ensemble. Cette fabrication en série d'objets de médiocre valeur, sans doute destinée au menu peuple, concerne aussi des statuettes en terre cuite de déesses-mères (*Deae Nutrices*) assises dans un fauteuil d'osier à haut dossier et allaitant un ou deux nourrissons, produites par des ateliers de Rennes et Tréguennec (Finistère) : on les plaçait dans le laraire familial, dans les chapelles en bordure des chemins, on les enfouissait avec les défunts en raison de leurs vertus tutélaires associées à un culte indigène de la fertilité.

Divinités mixtes, Lug-Mercure et Teutatès-Mars paraissent aussi avoir été particulièrement populaires dans l'Ouest de la Gaule comme protecteurs des tribus, des commerçants et des marchands. Ces divinités dotées parfois de surnoms indigènes (*Mercurius Atepomarus*, Mercure le Grand Cavalier ; *Mars Vicinnus*, le Mars de la Vilaine (?), à Rennes et à Nantes) sont souvent taillées dans la pierre (Mercure de Saint-Adrien, près de Guingamp dans les Côtes-d'Armor) ou coulées en bronze (statuettes de Mercure à Dol, Corseul, Carhaix, de Mars à Goulven, Plonévez-Porzay, Cléden-Cap-Sizun)... Une dénomination,

déjà signalée, intrigue particulièrement les chercheurs, celle de Mars Mullo. Certains se sont autorisés à parler d'un « dieu-mulet Mars ». Mars Mullo était honoré notamment par les Riedones et les Namnètes : à Nantes, d'après une des inscriptions, il avait dans la ville un temple et une statue (avec ses ornements) que lui avait élevés Agedovirus, fils de Moricus, à ses frais, en son nom propre et en celui de sa fille, Toutilla. Quant au dieu du ciel, romain et celte, Jupiter Optimus Maximus-Taranis, il fut figuré en Gaule sous plusieurs formes, qui se rencontrent en Armorique.

Toutes ces divinités étaient vénérées dans des sanctuaires dits « romano-celtiques », au plan concentrique. La pièce réservée à la statue divine (*cella*) y est toujours entourée d'un déambulatoire, le temple ainsi composé étant associé à d'autres bâtiments auxiliaires et l'ensemble enclos d'un mur. Ces édifices construits en pierres, couverts de tuiles et ornés d'enduits peints, sont d'apparence romaine mais leur plan indigène relève de l'âge du fer (Trougouzel en Douarnenez, Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, Finistère).

Le culte rendu à l'esprit de Rome et de la famille impériale se traduit par de nombreuses dédicaces publiques et privées au *numen* de l'empereur, où celui-ci est associé à d'autres divinités ; il se traduit aussi par la présence de prêtres du culte impérial à Rennes. Les éléments recensés attestent une véritable intégration culturelle et politique des *civitates* armoricaines de même que la loyauté des Gaulois envers l'Empire.

Les religions à mystères pénétrèrent jusqu'en Armorique : dans l'Ouest de la Gaule, le culte le plus répandu fut sans doute celui d'Isis, de Sérapis et de leur fils Harpocrate, comme le montrent les statuettes en bronze (à Carhaix, Corseul, Saint-Brieuc, Saint-Jean-Trolimon) ou en or (à Locmariaquer).

*

ALORS QUE LES COMMUNAUTÉS DE L'ÂGE DU FER paraissent avoir enterré leurs morts à faible distance de leurs habitats, les Gaulois romanisés, se conformant dorénavant là aussi aux lois et traditions romaines, inhument les restes des leurs en dehors du territoire urbain ou de l'enclos de la *villa*, généralement au long de chemins et voies d'accès. Des cimetières comptant plusieurs centaines, sinon plusieurs milliers de tombes, ont été mis au jour sur les franges de la plupart des villes

romaines de Bretagne (à Carhaix, à Rennes...). Comme presque partout ailleurs en Gaule au Haut-Empire, les défunts étaient incinérés sur un bûcher. Leurs cendres étaient ensuite rassemblées et lavées à l'eau ou au lait avant d'être enterrées.

La politique d'intégration menée par l'administration romaine reposait sur la persuasion des élites locales plutôt que sur la force brutale. Les éléments allogènes (soldats, marchands) ne formaient qu'une faible minorité de la population de l'Ouest de la Gaule. Tout permet de penser que, si la population des villes et peut-être des *villae* parlait un latin mâtiné de celtique, la plèbe rurale continua jusqu'à la fin de l'Empire à s'exprimer en gaulois : on repère ainsi à Rennes deux potiers contemporains, Rextugenos et Caius Frugus, l'un utilisant le gaulois et l'autre le latin pour leurs estampilles. Les grands couloirs de circulation que constituaient les vallées de la Loire, de la Rance et de la Vilaine furent, dans l'ensemble, plus profondément romanisés que l'Ouest de l'Armorique.

*

NOUS SOMMES LOIN, ON LE VOIT, D'UNE BRETAGNE « sauvage » et « barbare ». Sans doute les traditions indigènes se sont-elles perpétuées dans les campagnes et la plupart des petites bourgades. Mais dès Auguste, l'autorité, exercée à partir d'une *civitas*, est parvenue à imposer, semble-t-il sans opposition majeure, une politique déterminée, systématique, d'urbanisation et de romanisation, soutenue par les élites locales qui ont bien compris leur intérêt de se conformer au modèle romain. Les règnes de Claude (41-54) et de Néron (54-68) ont accéléré l'intégration économique et culturelle de la Gaule occidentale, comme en témoignent le perfectionnement du réseau routier et l'édification de nombreux monuments urbains.

Le II^e siècle est souvent présenté comme celui de la « paix romaine » par excellence, marqué notamment par un développement harmonieux de l'économie, la stabilité du pouvoir impérial respectueux des équilibres politiques, le calme aux frontières. Ce « siècle des Antonins », qui s'étend de 96 (accession au pouvoir de Nerva) à 192 (assassinat de Commode), peut être considéré comme l'âge d'or d'une Armorique romaine, pacifiée, paisible, prospère : l'Ouest de la Gaule manifeste, à cette époque, tous les signes d'un développement économique dont témoignent dans le monde rural la

construction et le réaménagement de nombreuses *villae*, l'édification de monuments funéraires, notamment à Nantes et à Corseul, la mise en place de l'industrie des salaisons sur les côtes, le dynamisme du commerce à longue distance.

Il convient, bien évidemment, d'immédiatement nuancer ce tableau de la *felicitas temporum* (le « bonheur des temps ») sous les heureux auspices du meilleur des princes (*optimus princeps*), titre dont la propagande sénatoriale honore Trajan (98-117). D'abord parce qu'il ne faut pas oublier qu'à côté des grandes *villae* devait vivre toute une population d'ouvriers agricoles, de marginaux, parmi lesquels, à la fin du III^e siècle, se recruta le gros des troupes des *Bagaudae*. Ensuite parce que cette politique des conquérants a visé avant tout à séduire la bonne société « celtique ». C'est sans doute Tacite, dans une page très célèbre de la biographie de son beau-père Agricola, chargé par Domitien (81-96) du gouvernement de la (Grande) Bretagne, qui a le mieux décrit le but, les moyens, les étapes de ce processus d'acculturation, véritable « servitude volontaire » des vaincus à l'égard de leurs vainqueurs (Tacite, *Agricola*, XXI) :

« Afin que ces hommes dispersés et grossiers, et comme tels prompts à la guerre, s'accoutumassent par les plaisirs au repos et au loisir, il exhorte les particuliers, aide les villes à construire temples, forums, maisons, louant l'empressement, blâmant la nonchalance, de telle sorte que l'émulation remplaçait l'obligation. De plus, il formait aux arts libéraux les fils des chefs, préférait les qualités naturelles des Bretons à la formation acquise des Gaulois, de sorte que des gens qui, auparavant, rejetaient la langue romaine, en recherchaient l'éloquence. Puis on prit le goût de nos tenues, et la toge devint fréquente, peu à peu on vint aux séductions de nos vices, aux portiques, aux bains, aux raffinements des banquets. »

La conclusion, dès lors, s'impose d'elle-même : chez ces hommes sans expérience, « on appela civilisation ce qui était esclavage »...

étrusques, grecques, romaines et gauloises, Paris, 1764, t. VI, p. 369 sq.

2.

Gauthier Aubert, *Le Président de Robien*, *op. cit.*, p. 296-305.

3.

Ce chapitre doit beaucoup aux études très documentées de Patrick Galliou, *L'Armorique romaine*, Brasparts, Éditions des Bibliophiles de Bretagne, 1983, et de Louis Pape, *La Bretagne romaine*, Rennes, Ouest-France Université, 1995. Pour une perspective plus générale, dans une bibliographie immense, on consultera en priorité François Jacques et John Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. / 260 apr.*, Paris, Éditions de la Nouvelle Clio, 1990. Voir aussi Christine Delaplace et Jérôme France, *Histoire des Gaules (VI^e s. av. J.-C. / VI^e s. apr. J.-C.)*, Paris, Éditions Armand Colin, 2^e éd., 1997.

4.

L'abondance des sources épigraphiques en Gaule en général, et en Armorique en particulier, est un indice fort de la romanisation.

5.

Louis Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, Éditions Klincksieck, p. 55-60.

6.

Ibid., p. 102.

7.

Transcription et texte original dans Anne-Marie Rouanet-Liesenfelt, *La Civilisation des Riedones*, *op. cit.*, p. 24-28.

8.

Cité par Louis Pape, *La Civitas des Osismes*, *op. cit.*, p. 110.

9.

Ibid., p. 129. Ces immigrés, dont certains peuvent venir de la Narbonnaise, comme ce Caius Varenius Varus qui assume la charge de *curator civium romanorum* pour la quatrième fois d'après une inscription trouvée à Douarnenez, apportent les cultes de leurs dieux, Neptune Hippius et Hercule : un indice supplémentaire de l'intégration de l'Armorique la plus occidentale au monde romain (*ibid.*, p. 196).

10.

Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, 1893, p. 77-78.

11.

Cité par Louis Pape, *La Civitas des Osismes*, *op. cit.*, p. 157.

L'Armorique dans la crise de l'Empire romain

LES FAILLES DANS LE SYSTÈME DE L'AUTORITÉ ROMAINE se multiplient à la charnière des II^e et III^e siècles : l'arrivée au pouvoir de l'ancien gouverneur de la Lyonnaise, Septime Sévère (193-211), suscita de nombreux remous en Gaule, notamment le sac de Lyon en 197 après la lutte contre Clodius Albinus. Mais Septime Sévère, en énergique administrateur, sut remettre de l'ordre dans la Gaule et continua l'édification du réseau routier.

Une preuve de son intense activité est attestée chez les Osismes : la construction d'une voie plus directe pour joindre Carhaix à Corseul et Alet, deux agglomérations de la *civitas* des Coriosolites, voie jalonnée de deux milliaires datables de 198 à 201. Sous le règne de Caracalla (211-217), les décisions financières comme la création en 215 de l'*Antoninianus* signent la dépréciation de la monnaie, puisque cette nouvelle pièce ne pesait que les 8 / 5^{es} du denier mais avait le cours légal de 2 deniers. Cette mesure a eu un effet immédiat dans l'ensemble du monde romain, comme l'attestent les enfouissements de monnaie en Armorique. Pourtant, cette première moitié du III^e siècle semble plutôt calme dans l'Ouest de la Gaule : les fouilles menées dans les villes donnent l'impression que l'apogée de la civilisation urbaine se situe sous les Sévères. Mais, après eux, s'amorce un rapide déclin.

*

LES TROUBLES POLITIQUES DE ROME, L'INFLATION, le mouvement de « retour à la terre » de l'aristocratie désormais moins désireuse d'accéder aux honneurs politiques (très onéreux) dans leur *civitas* sont autant de signes d'une crise de grande ampleur qui atteint le cœur même de l'Empire. Traduction armoricaine de ce phénomène, à Kérilien (près de Landivisiau), petite ville de la *civitas* des Osismes, une fouille du

XIX^e siècle prouve qu'elle s'étiole progressivement : aucune construction n'est postérieure au II^e siècle ; très peu de pièces de monnaie. Cependant, au même moment, les propriétaires de la *villa* de Saint-Frégant (près de Lannilis) vivent dans un grand luxe après avoir considérablement agrandi leur demeure à la fin du II^e siècle : ils font redécorer les pièces déjà construites, installent un ensemble thermal dans les anciennes salles d'habitation, etc.¹

En mars 244, l'assassinat de l'empereur Gordien III ouvre une longue période d'instabilité politique et militaire dans les provinces occidentales. Au-delà du Rhin, la montée du niveau marin affecte les rivages de la mer du Nord et oblige les Germains des confins maritimes à migrer vers des régions plus accueillantes. Sous le règne de Trajan Dèce (249-251), la situation extérieure se dégrade encore. L'empereur meurt dans une campagne contre les Goths et une guerre civile éclate entre 251 et 253, ouvrant la voie à une succession d'empereurs éphémères. La frontière du Rhin dégarnie permet aux Francs et aux Alamans de s'infiltrer en Gaule. Tous ces événements aggravent le climat d'insécurité et accélèrent la thésaurisation, d'autant qu'à partir de Gallien (253-268) le processus d'inflation atteint des proportions catastrophiques, traduit par le doublement du nombre des officines monétaires à Rome.

L'année 260 voit la capture de Valérien en Orient et la création de fait — contre Gallien — de l'Empire « romain » des Gaules sous l'impulsion de Postumus qui a repoussé victorieusement de nouvelles invasions germaniques. La Gaule se divise face à cette situation nouvelle : la Narbonnaise et la Lyonnaise restent plutôt fidèles à l'empereur légitime, Claude le Gothique, successeur de Gallien en 268, tandis que l'Armorique accepte l'Empire de l'usurpateur Postumus (258-268) et ses successeurs (Marius, Victorinus, Tetricus), comme en témoigne le grand nombre de milliaires portant le nom de ces empereurs gaulois (3 Postumus, 4 Victorinus, 3 Tetricus chez les Riedones ; 1 Victorinus chez les Coriosolites ; 1 Victorinus chez les Vénètes ; 1 Tetricus chez les Namnètes). Tous ces milliaires sont ainsi manifestement des actes d'allégeance au régime dissident.

Or des expéditions de pirates francs en maraude, loin de leurs repaires des bouches du Rhin, infestent le littoral au début des années 260² : leurs navires, à faible tirant d'eau, pouvaient remonter sans difficultés rias, abers, fleuves et rivières pour frapper loin à l'intérieur

des terres. Postumus dut à nouveau lutter à partir de 266, en organisant une expédition maritime vers la mer du Nord et la Bretagne. Des enfouissements de monnaies sur le littoral ou à ses alentours immédiats, du Pas-de-Calais à la Vendée, confirment l'insécurité des rivages de la Manche et de l'Atlantique. Un trésor, par exemple, a été découvert à Saint-Brieuc, recelant des monnaies allant de Philippe (mort en 249) à Postumus (258-268), démontrant que cette région de la baie d'Yffiniac formait une plage de débarquement idéale, d'autant plus qu'elle était bordée de villas opulentes ne pouvant qu'attirer des pillards avides. Ces derniers, en même temps, n'hésitèrent pas à remonter les estuaires pour assaillir les riches bâtiments, comme le prouve le trésor de Tressaint découvert au fond de l'estuaire de la Rance³.

La victoire d'Aurélien sur Tétricus met fin à la sécession des Gaules en 274. L'Armorique retourne alors dans l'unité impériale, comme le prouvent un milliaire d'Aurélien (270-275) chez les Vénètes, un autre de Tacite (275-276) chez les Namnètes. Mais les intrusions germaniques reprennent de plus belle : presque toute la Gaule est alors touchée et plus seulement l'Est et la frange maritime. Les destructions s'étendent un peu partout, car la tactique de Probus (276-282) est de poursuivre les barbares à l'intérieur du pays pour les exterminer ou les capturer. Chez les seuls Osismes, 15 enfouissements datent de cette période. Plus d'un tiers de l'ensemble des enfouissements datables de la *civitas* des Osismes se situent pendant la période qui va de 271 à 282, ce qui traduit bien l'intensité des troubles. C'est à ce moment précisément que les villes importantes s'entourèrent d'un corset de pierres ; la plupart des murailles du Bas-Empire datent de cette époque. Au même moment, les côtes de la Manche et de l'Atlantique voient proliférer les places fortifiées sur l'estuaire des rivières les plus importantes : par exemple chez les Coriosolites, à Alet, qui domine l'entrée de la Rance, vers 270-280, le promontoire où se dressait une petite agglomération romaine est protégé par une enceinte longue de 1 800 mètres et épaisse de 1,50 à 1,95 mètre. Ce retranchement, qui suit les contours de la péninsule, devait comporter une dizaine de tours et deux portes. D'autres fortifications, situées sur l'île d'Alderney ainsi qu'à Cherbourg, Coutances, Avranches, complétaient le verrouillage du golfe.

Les dernières décennies du III^e siècle sont marquées par la

conjonction de raids des pirates francs et saxons et de vastes mouvements sociaux (révolte des bagaudes). Les trésors enfouis à la hâte témoignent de l'ampleur des troubles : nombre de *villae* littorales sont incendiées, beaucoup sont abandonnées, la forêt reprend peu à peu le pas sur les cultures. Les villes s'enferment derrière des murailles dont les matériaux sont arrachés aux monuments publics (comme on le voit à Vannes et à Rennes) et elles se dotent d'une garnison. À Rennes, les constructeurs de la muraille ont agi dans une si grande hâte que, faute de temps pour extraire les pierres nécessaires, ils se sont rabattus sur des briques de toutes dimensions et parfois brisées, en prenant appui sur un mur préexistant. La construction de l'enceinte rennaise, sans doute entreprise au début du règne de Probus (276-282), serait contemporaine des remparts de Bordeaux, d'Auxerre, de Nantes... Les fouilles organisées en 1890-1891 dans le village de Ploufragan, près de Saint-Brieuc, sur la voie romaine menant de Corseul à Carhaix, nous donnent une idée des souffrances endurées par la noblesse gallo-romaine des riches *villae*. Ainsi, non loin d'une *villa* romaine détruite, on dégage, en 1854, une tombe préhistorique, une allée couverte, que le propriétaire de la *villa* détruite aménagea en habitation de secours contre des raids saxons. Dans une pièce carrelée de 5 mètres carrés, on a découvert les restes d'un foyer, des cendres, du charbon, des fragments de poterie⁴...

Dans un tel contexte, les échanges, notamment à grande distance, se trouvent totalement désorganisés : à Douarnenez et à Morgat en Crozon (Finistère), l'industrie du *garum* disparaît vers 280. L'essentiel de la prospérité dépendant des exportations par voie de mer, la présence permanente de pirates dans la Manche et l'Atlantique ne pouvait que couper cette industrie de ses marchés traditionnels.

Les chefs-lieux des cités sont déplacés vers le littoral menacé : chez les Coriosolites, Corseul se trouve abandonnée au profit d'Alet vers 270 ; chez les Osismes, Carhaix s'efface devant Brest (l'aqueduc de Vorgium — Carhaix — cesse de fonctionner avant la fin du siècle).

Toute vie ne se tarit pas pour autant dans les *civitates* occidentales : la frappe de très nombreuses imitations locales de monnaies officielles permet la continuation des échanges, répondant à la nécessité d'approvisionner le marché local, de prendre le relais des autorités centrales défaillantes. Le désordre et le danger n'ont pas provoqué un abandon de l'économie monétaire et un retour au troc : les échanges

se maintiennent mais à une échelle plus limitée.

Pourtant, la crise est là, incontestable, entraînant la dislocation des réseaux commerciaux, la fuite des *honestiores* (ensemble de l'élite sociale comprenant sénateurs, chevaliers et décurions des cités), l'accroissement de paysans sans travail et de déracinés. Selon Eutrope (*Historia Romanae*, 9, 20, 3) et Orose (*Adversus paganos*, 7, 25, 2), les *rusticani* gaulois se soulevèrent en masse pendant le règne de Carin (283-285). Leurs *bacaudae* (bagaudes) — on considère généralement que ce nom celtique a la même racine que le breton *bagad* (troupe, cohorte) —, dont les fortes tendances séparatistes annoncent la grande révolte du ^{ve} siècle (Zosime, *Historia nova*, VI, 5), exercèrent leurs ravages pendant quelques années entre Seine et Loire, avant d'être réduits par l'armée régulière. Les chercheurs sont frappés par le nombre des sites périlissant ou abandonnés au Bas-Empire, signes d'une diminution de la population après les crises du ^{IIIe} siècle et durant tout le Bas-Empire, laquelle entraîne un recul considérable de l'espace rural cultivé, un retour des landes et des bois-taillis.

*

EN 284, L'AVÈNEMENT DE DIOCLÉTIEN (284-286) marque la fin, provisoire, de l'instabilité politique à Rome. Renonçant à l'unité fictive d'un territoire devenu ingouvernable, le nouvel empereur instaure le régime tétrarchique, qui amène au pouvoir en Occident Constance Chlore et Maximien. Responsable de la Gaule, Maximien réprime à partir de 285 le mouvement des bagaudes. Il intervient également contre les pirates qui ravagent le littoral de la Manche et de l'Atlantique en maintenant le commandement confié au Ménape Carausius, né en Gaule Belgique, par l'un de ses prédécesseurs. Mais Carausius se rebelle et se proclame *imperator*. Maximien doit se retourner contre lui, puis contre son successeur Allectus, dans une guerre longue et difficile : en 296, Constance, nommé « César » en 293, vient finalement à bout du mouvement de rébellion.

Le pouvoir impérial tente alors de protéger les côtes contre les incursions des peuples du Nord, Scots, Frisons ou Saxons, dans le cadre d'une défense de l'Armorique intégrée dans un vaste *Tractus Armoricanus et Nervicanus* (sorte de mur de la Manche et de l'Atlantique) qui s'étendait du Pas-de-Calais à la Gironde. Nora Chadwick attribue à Carausius l'établissement de forts sur les deux

rives de la Manche pour lutter contre les Saxons⁵ (de cette époque daterait la construction du fort de Brest). Des garnisons y stationnent en permanence.

Cette primauté accordée à la défense du littoral comprend une réorganisation des routes : création d'un nouveau réseau de ceinture autour de l'Armorique, aménagement d'itinéraires plus anciens, rectifications mineures. Cette rocade ne suit pas le littoral trop découpé mais passe en retrait : au nord, l'axe fondamental part de Saint-Brieuc et, par Morlaix et Landerneau, gagne Brest ; au sud, il unit Brest à Nantes par Châteaulin, Quimper, Quimperlé, Vannes.

Des Lètes Francs sont chargés de défendre l'Armorique. Il s'agissait de troupes mal assimilées, composées de barbares francs, de prisonniers de guerre, de personnes déplacées, enrôlés dans les *auxilia* de l'armée romaine. Ils étaient établis par les autorités sur des terres abandonnées qu'ils ne pouvaient quitter, mais devaient cultiver et défendre. Les troupes lètes, au demeurant peu nombreuses, basées dans ces forteresses, les Martenses à Alet, les Mauri Osismiaci à Brest, les Mauri Veneti à Vannes et les Superventores Iuniores à Nantes, appartenaient toutes aux *legiones pseudocomitatenses* stationnées en Gaule et vouées au *dux tractus Armorici et Nervicani* destinées à combattre tout débarquement ennemi.

Au total, le calme semble régner pendant cette ère constantinienne, jusque vers 360 au moins. Le succès des mesures défensives se traduit même par un renouveau des échanges économiques et du commerce (importation de vins d'Afrique du Nord), une fragile renaissance des villes (édification de grands thermes publics à Corseul), une prospérité de certaines *villae* (dont témoignent de riches mobiliers funéraires). Eusèbe de Césarée écrit dans sa *Vita Constantini* que « l'empereur soumit les peuples vivant au bord de l'Océan occidental » et qu'il prit le titre de *Britannicus Maximus*.

Un indice de cette renaissance économique provisoire fut découvert en 1983 quand, devant Ploumanac'h (Côtes-d'Armor) dans l'archipel des Sept-Îles, à 5 milles au large et par 10 mètres de fond, un plongeur sous-marin identifia un bombement proche d'un récif : 22 tonnes de plomb furent remontées à la surface sous la forme de 271 lingots de 28 à 150 kilos. Ils portaient pour beaucoup des inscriptions gravées dans la masse, notamment le nom de leurs

propriétaires ou de leurs producteurs. Parmi ces noms figuraient ceux de tribus celtes du Nord-Est de l'île de Bretagne (14 fois celui des *Brigantes*, 5 fois celui des *Icenes*). Cette cargaison de plomb brittoromain, datable du IV^e siècle, naufragée à quelques encablures du territoire osisme, est la preuve matérielle, inquantifiable mais irréfutable, du maintien et peut-être du renouveau des échanges de part et d'autre de la Manche⁶...

*

DE NOUVEAU, UNE GRAVE CRISE FRAPPE l'Empire d'Occident au milieu du IV^e siècle, aggravée par les luttes intestines qui opposent une fois encore les prétendants à l'Empire : en 351, plus de 50 000 hommes périssent lors de la bataille de Mursa, en Illyrie, qui oppose les armées de Magnence à celles de l'empereur légitime Constance II (337-361). Les peuples qui se pressent aux frontières profitent de cette faiblesse politique et militaire : les Germains passent le Rhin et envahissent le Nord-Est de la Gaule au cours de l'été 352 ; les Alamans franchissent le Rhin gelé le 1^{er} janvier 365 et ils ne sont battus qu'avec peine en 366. Les rivages du Nord-Ouest de la Gaule sont une fois encore ravagés par des pirates francs et saxons : au V^e siècle, Sidoine Apollinaire explique que « les rivages de l'Armorique s'attendaient à recevoir le pirate saxon pour qui c'était un jeu de sillonner la mer bretonne et de fendre la mer glauque d'une barque de cuir cousu⁷ ». Valentinien I (364-375) doit lutter contre eux et, suivant Ammien Marcellin, il y avait déjà en 367 un *comes maritimi tractus* chargé de la défense de ces régions.

La Bretagne insulaire, très menacée, est pacifiée par le comte Théodose (le père du futur empereur Théodose I) à partir de 368. À l'évidence, les événements qui déstabilisèrent la Bretagne au milieu du IV^e siècle sont liés à la situation de l'Armorique. Les travaux récents soulignent la vulnérabilité du littoral occidental de l'île, au pays de Galles et dans les Cornouailles dès le III^e siècle et surtout à partir du IV^e siècle. Contre les invasions répétées des Scots venus d'Irlande, le littoral du pays de Galles est fortifié ; un fort est reconstruit à la fin du III^e siècle à Cardiff pour assurer la défense du canal de Bristol. Dans ces conditions, on peut se demander si les attaques ne sont pas reportées sur le littoral armoricain et tout spécialement celui des Osismes. Les dernières décennies du IV^e siècle sont bien obscures. Aucun trésor

monétaire n'est postérieur à 361.

L'absence de sources se révèle d'autant plus dommageable que nous sommes ici aux origines même de la Bretagne « bretonne » : c'est à cette époque, en effet, que Rome semble avoir fait appel à des Bretons pour assurer la défense de la partie occidentale de la Gaule menacée, avec pour mission de contribuer à la construction du nouveau réseau routier. La légende de Conan Mériadec (*Conanus Meriadocus*), le premier des rois de la petite Bretagne armoricaine, puise son origine dans ces événements guerriers. En effet, plusieurs sources, tardives (elles apparaissent entre le IX^e et le XI^e siècle), expliquent l'épopée de ce second de l'empereur « usurpateur » Maxime. La première de ces sources est l'*Historia Brittonum*, attribuée à Nennius, écrite vers 800, une compilation d'œuvres de nature fort différentes⁸. Une autre, le *Livre des faits d'Arthur*, peut-être composé entre 954 et 1012 (mais il ne subsiste qu'un manuscrit du XV^e siècle), relate à sa manière les faits :

« Maxime voulait se rendre maître de la Gaule. Conan, son ami et parent, l'accompagna dans une expédition qui les mena en *Letavia* [Bretagne armoricaine], suivis d'une foule de Bretons. Maxime vainquit une armée commandée par Urbaldus, soumit Rennes et subjuguait enfin toute l'Armorique qu'il laissa à Conan après avoir fait venir d'*Albidie* dix mille plébéiens et trente mille nobles pour la protéger. Puis il se dirigea vers l'est et établit sa capitale à Trèves.

Conan, harcelé en Armorique par les Gaulois, leur fit la guerre ; il chassa les hommes, libéra des terres et protégea les Armoricains. Vainqueur, il fit le tour du pays, établissant ses soldats comme colons, bâtissant des forteresses comme celle de *Castellum Meriadoci* dans le *Plebs Columbae* [Plougoulm]. Puis il alla jusqu'à Brest, revint à Rennes et poursuivit le circuit de son domaine par Morlaix, Dinan, Nantes, Dol⁹... »

D'autres textes rendent compte de cette conquête de l'Armorique par Maxime et Conan, notamment l'*Histoire des rois de Bretagne* (*Historia Regum Britanniae*) écrite par Geoffroi de Monmouth au XII^e siècle, qui s'inspire de l'*Historia Brittonum* déjà citée ; on trouve aussi des éléments isolés dans le *Rêve de Macsen Wledig*, l'une des histoires

contenues dans le grand cycle médiéval gallois connu sous le nom de *Mabinogion*. Selon cette tradition, après la défaite de Maxime en 388, une partie de l'armée qui l'avait suivi en Gaule afin de soutenir ses prétentions au trône impérial serait restée sur le continent sous le commandement de Conan Mériadec, qui y aurait fondé une longue dynastie, ses hommes y faisant souche...

Il n'existe aucune preuve historique convaincante de l'existence de Conan, et l'on sait par ailleurs que Maxime débarqua en fait vers l'embouchure du Rhin... Pourtant, cette légende fut à l'origine d'un discours de légitimation destiné à la fois à affirmer les origines spécifiques des Bretons, l'antique généalogie de leurs ducs au Moyen Âge ou des lignages de certaines familles nobles et à exalter la mémoire d'un héroïque ancêtre fondateur de la « nation Bretagne »¹⁰.

Si Conan Mériadec est une création du XI^e siècle, une fable d'une « forme extravagante, fausse de couleur, d'aspect purement féodal, qui se réfute d'elle-même », selon Arthur de La Borderie¹¹, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle s'inscrit dans un phénomène historique peu contestable : un vaste mouvement d'installation des Bretons en Armorique qui s'étendit sur plusieurs siècles, du IV^e au VIII^e, mais dont l'importance semble inversement proportionnelle à la faiblesse des témoignages directs, textuels ou archéologiques. Cette question des sources est d'autant plus irritante que deux scénarios s'opposent sur la manière dont s'est opéré l'établissement des Bretons en Armorique.

Le premier scénario est pacifique : les Bretons, encore juridiquement sujets de l'Empire, y ont été encouragés par les autorités romaines, désireuses de repeupler les côtes armoricaines, dévastées par les pirates saxons.

Le second scénario est plus violent : les Bretons occupent de force des régions où l'autorité romaine est minée par les bagaudes, les raids pirates, la révolte incessante des « Armoricaïns » gaulois. Du reste, la légende de Conan Mériadec s'inscrit dans ce scénario sanglant : Geoffroi de Monmouth note « la cruauté des Bretons et le sort malheureux des victimes. [Ils massacrèrent] toute la population mâle, n'épargnant que les femmes ; Imbaltus et quinze mille soldats venus de tout le royaume tombèrent au combat¹² ».

Quel scénario retenir ? Nora Chadwick repousse la solution de la violence au profit d'une installation armoricaine tolérée, sinon encouragée, par Rome. Il est vrai que de nombreux arguments étayent

cette hypothèse : la proximité de l'île de Bretagne et les liaisons maritimes maintenues avec elle (attestées par les découvertes d'épaves à Ploumanac'h et Jersey), la tradition de recrutement militaire qui y avait survécu à une conquête romaine plus tardive d'un siècle et inachevée là-bas (échouée au nord à hauteur du mur d'Hadrien), la présence d'unités bretonnes sur le *limes* du Rhin et du Danube. Tous ces éléments tendraient à prouver que les premiers Bretons établis en Gaule occidentale étaient sans doute des soldats au service de Rome, appelés à remplir une mission de service public dans un empire dont ils étaient citoyens à part entière depuis la réforme de Caracalla (188-217). Il n'y aurait donc ni conquête ni rupture, mais l'amorce d'une continuité remarquable.

*

À LA FIN DE L'ANNÉE 405, LA SITUATION d'ensemble de l'Empire se dégrade quand le Rhin gelé est franchi de nouveau en plusieurs points par les peuples germaniques massés sur les frontières : les Suèves, les Alains et les Vandales. Les années 406-411, contemporaines du règne de l'empereur Honorius (395-423), sont marquées par l'usurpation du général breton Constantin (Constantin III), qui se combine à l'invasion barbare en Gaule et à de violents soulèvements populaires. En 410, Rome abandonne définitivement l'île de Bretagne¹³ : les Pictes, au nord, emportent les dernières lignes de défense qui les contenaient, alors qu'à l'est les pirates irlandais multiplient les coups de main sur le littoral. Ils finissent par fonder des royaumes indépendants enclavés sur les côtes du pays de Galles. À l'ouest, les Saxons introduits comme mercenaires s'emparent du riche bassin de Londres, amorçant le refoulement des Bretons dans leurs réduits montueux de Cornouailles et du pays de Galles.

Partout, la fragmentation politique multiplie les petits États tribaux. À propos de ces terribles années 410, Zosime écrit dans son *Histoire nouvelle* (VI, 5, 10) que « les Barbares habitant au-delà du Rhin attaquèrent en masse, de tous côtés, ce qui détermina les habitants de la Bretagne et certaines des nations de la Gaule à se révolter contre l'autorité romaine et à vivre indépendants, sans obéir plus longtemps aux lois romaines [...]. Les Bretons prirent les armes et, bravant les dangers pour assurer leur propre indépendance, libérèrent les cités des barbares qui les menaçaient. De même, toute l'Armorique et d'autres

provinces gauloises ayant imité les Bretons, se mirent en liberté, chassant les magistrats romains et établissant un gouvernement à leur guise ». La notion d'Armorique recouvre ici un vaste territoire : toutes les régions de la Seine à la Garonne, la vallée de la Loire et sans doute d'autres terres intérieures. Cette autonomie politique de l'Armorique au début des années 410 créa probablement un vide militaire, qu'il fallut combler. Dans cette perspective, on peut imaginer que les *civitates* armoricaines ont conclu un traité avec leurs voisins d'outre-Manche, également autonomes au début du ^{ve} siècle, traité autorisant l'enracinement en Gaule occidentale (notamment sur les territoires des Osismes et des Vénètes) des tribus bretonnes directement exposées aux pressions des Irlandais¹⁴.

En 417, l'Ouest de la Gaule est provisoirement reconquis par les troupes romaines commandées par Exuperantius. Mais à sa mort, en 424, l'anarchie s'installe de nouveau, tout au long du règne de Valentinien III (425-455). Un rescrit d'Honorius (mort en 423) informe les chefs locaux qu'ils n'ont plus à compter que sur leurs propres forces. Les années 435-437 sont marquées par une grande révolte des bagaudes. Si les données datées se font désormais de plus en plus rares et incertaines, les analyses polliniques effectuées sur des carottages prélevés dans les tourbières du Centre-Bretagne, comme les repérages de vestiges gallo-romains dans certains périmètres boisés, attestent tous qu'aux ^{IVe} et ^{Ve} siècles les espaces en friche gagnent en importance et se maintiendront jusqu'aux défrichements de l'époque féodale, malgré un lent recul amorcé dès les premiers siècles du haut Moyen Âge avec l'installation des immigrants bretons. La diminution de l'importance relative des pollens de céréales (surtout du seigle) et de plantes fourragères herbacées conforte ce schéma : l'agriculture régresse au profit de la cueillette et de l'élevage extensif sur le *saltus*. Mais les meilleurs terroirs continuent à être cultivés. À la fin des années 420, puis dans les années 440, saint Germain d'Auxerre effectue deux séjours en Bretagne pour y combattre une hérésie chrétienne, le pélagianisme, et y aider de son expérience d'ancien haut fonctionnaire les dirigeants provinciaux. Son biographe témoigne de la rapidité de la dégradation en cours et de la disparition du vernis romain emporté par la résurgence des coutumes autochtones. L'Armorique se trouve alors bien isolée à la périphérie du monde romain. Sur le continent, il subsiste des légions bretonnes, coupées de

leurs bases. Elles agissent plus ou moins en concertation avec les bagaudes. En 451, lors de la bataille des champs Catalauniques, des Armoricaains combattent, aux côtés des peuples de Gaule, sous les ordres du « dernier des Romains », le patrice Aetius, contre Attila et ses Huns, qu'ils contribuent à repousser. L'année 476 voit la déposition de Romulus Augustule, le dernier empereur d'Occident, par Odoacre, issu de la tribu germanique des Skires et qui fut un temps dignitaire de la cour d'Attila¹⁵...

*

À LA FIN DU ^{ve} SIÈCLE, LES BRETONS entrent pour la première fois en contact avec les Francs. En effet, partis de la région des bouches du Rhin derrière les autres peuples germaniques, les Francs ont entamé une longue descente vers le sud, qui les conduit sur la Somme dans la seconde moitié du ^{ve} siècle. Divisés en plusieurs chefferies rivales, ils sont unifiés par Childéric, le père de Clovis, qui conquiert le bassin parisien et veut agrandir ses domaines vers l'ouest. Mais il semble avoir subi un revers humiliant dans ses entreprises contre la Gaule occidentale : une coalition des Bretons et des Armoricaains l'aurait vaincu grâce à l'expérience tactique héritée de Rome. Ensuite, Clovis reprend en main les tribus franques et les conduit à un niveau de puissance jamais atteint en écrasant, en 507, les Wisigoths lors de la bataille de Vouillé, clé de l'Aquitaine.

En raison de ses entreprises moins heureuses en direction de l'Armorique, Clovis, finalement, préfère négocier : vers 510, un traité de paix est signé avec les Bretons armoricaains, quelques années après sa conversion au christianisme (vers 497). Procope précise que les Armoricaains, « montrant leur valeur et leur dévouement pour les Romains, se conduisirent en braves dans cette guerre, et les Germains [les Francs], n'ayant pu les vaincre par la force, voulurent s'en faire des amis et des parents par alliance. Ces propositions, les Armoricaains les accueillirent volontiers, car ils étaient chrétiens les uns les autres » (Procope, V, 12-16). Moyennant certains accommodements de pure forme (les rois bretons acceptent de ne plus user que du titre de duc par exemple), Clovis leur concède formellement les cités (territoires) des Osismes et des Coriosolites, sans aucune obligation de tribut ou de service. La signature du traité de paix autorise une accélération de l'immigration bretonne en Armorique, dans le ressort des deux cités

des Osismes et des Coriosolites, devenue la Domnonée.

Deux facteurs politiques ont sans doute facilité cet accord à l'amiable, qui reconnaît une Bretagne indépendante (l'absence de tribut est l'indication de leur non-intégration au royaume franc) dont les limites orientales vont du Mont-Saint-Michel à l'embouchure de la Vilaine : d'une part, la communauté de religion entre les chefs des deux peuples (les Francs sont même, à cette date, les seuls barbares catholiques, les autres ayant été convertis à l'arianisme, ce qui alimente l'hostilité de l'Église à leur égard) ; d'autre part, le fait que Clovis ait reçu de l'empereur de Byzance les insignes honoraires de consul : devenu ainsi l'héritier de la puissance romaine en Gaule, le prince franc, issu lui-même d'une longue lignée de généraux mercenaires de l'Empire, ne saurait que plaire aux Bretons qui retrouvent en lui un peu de leur image. Et c'est ainsi que l'Armorique bretonne redécouvre Rome sous les défroques d'un pseudo-consul franc, aussi peu latin qu'elle. Comme l'écrit Jean-Christophe Cassard, « dans un théâtre d'ombres mortes, le passé paraît renaître dans l'ordre retrouvé¹⁶ ».

Cette fin crépusculaire de l'Armorique gallo-romaine demeure pour nous très largement une énigme, en raison de la rareté des témoignages notamment archéologiques et des sources écrites, d'une histoire événementielle très confuse, de l'impossibilité de dater avec certitude les migrations venues de la Bretagne insulaire. L'Armorique, ou plutôt les Armoriques, se présente alors comme une complexe mosaïque de régions, opposant quelques groupes humains, sans doute réfugiés dans des cités fortifiées, encore attachés à ce qui reste de la *romanitas*, à une majorité de territoires incontrôlables, en voie de « barbarisation ». La Bretagne est née au cœur de ces « âges obscurs »...

1.

Louis Pape, *La Civitas des Osismes*, op. cit., p. 201.

2.

Eutrope (*Historiae Romanae*, IX, 21) et Aurelius Victor (*Liber de Caesaribus*, XXXIX, 20) signalent la présence permanente de pirates francs et saxons dans la Manche et l'Atlantique vers 280 et évoquent leurs ravages sur les côtes de l'Armorique et de la Belgique.

3.

Guy Gennou, *La Cité des Coriosolites*, Alet, Centre régional archéologique d'Alet, 1981, p. 120-121.

4. Nora K. Chadwick, *La Colonisation de la Bretagne armorique depuis la Bretagne celtique insulaire*, Crozon, Éditions Armeline, 1999, p. 29-30.
5. Nora Chadwick, « The Colonization of Brittany from Celtic Britain », *Proceedings of the British Academy*, Londres, 1965, p. 252-253.
6. Michel L'Hour, « Un site sous-marin de la côte de l'Armorique. L'épave antique de Ploumanac'h », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. IV, 1987, p. 113-131.
7. Cité par Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 38.
8. Il semblerait que Nennius ne fut qu'un des compilateurs de l'*Historia Brittonum*. Durant tout le Moyen Âge, cette œuvre fut souvent considérée comme étant de Gildas : Ferdinand Lot, *Nennius et l'« Historia Brittonum »*, Paris, 1934.
9. Cité par Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*, Rennes, Ouest-France Université, 2000, p. 73.
10. Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, *op. cit.*
11. Arthur de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, rééd., Mayenne, Imprimerie Floch, 1975, t. 2, p. 446.
12. Cité par Joseph Rio, *Mythes fondateurs*, *op. cit.*, p. 79.
13. En 410, Honorius a fait répondre depuis Ravenne aux demandes pressantes des cités de Bretagne qu'elles auront désormais à assurer elles-mêmes leur défense.
14. Cette hypothèse est soutenue par Patrick Galliou, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 270.
15. Il convient de nuancer l'idée de la disparition de l'Empire, un concept trop moderne : les contemporains ne l'ont pas vécu ainsi. Aux yeux des Romains, l'Empire était réunifié sous la direction de Constantinople et de l'empereur d'Orient Zénon et, du reste, Odoacre (476-493) et Théodoric (493-526), souverains « barbares », se considéraient comme les représentants de l'empereur.
16. Jean-Christophe Cassard, *La Bretagne des premiers siècles. Le haut Moyen Âge*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1994, p. 18.

DEUXIÈME PARTIE

LA BRETAGNE MÉDIÉVALE



Naissance de la Bretagne

L'HISTORIEN BYZANTIN PROCOPE DE CÉSARÉE (qui vécut au milieu du VI^e siècle), le poète Fortunat (mort vers 600), le chroniqueur Marius d'Avenches (mort en 593) et Grégoire de Tours (mort en 595) nomment tous « Bretagne » ou *Britannia* le territoire jusqu'alors nommé « Armorique » (« pays à côté de la mer » ou « en face de la mer »), où la langue bretonne est parlée dans toute la partie ouest de la péninsule, en fait dans toutes les régions colonisées par les Bretons.

Selon Procope de Césarée, des populations venues de la Bretagne insulaire émigrent au pays des Francs sous l'effet de la surpopulation plutôt que d'une poussée d'ennemis venus de l'extérieur. L'île « Brittia » renfermait, écrit-il, trois peuples, les Angles, les Frisons et les Bretons, qui ont donné leur nom au pays. Ces peuples « avaient une telle abondance d'hommes que tous les ans ils quittaient l'île en grand nombre, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, et ils passaient chez les Francs, qui leur permettaient de s'établir dans la partie la plus déserte de leur empire » (*Histoire des guerres de Justinien*, livre 8). Certains historiens confirment le caractère pacifique d'un mouvement d'autant plus important que les Bretons sont bien accueillis en Gaule. En effet, les Francs laissent les Bretons s'installer dans les territoires des Osismes et des Vénètes, peut-être aussi chez les Coriosolites, et s'ouvrent à des relations amicales : pendant toute la première moitié du VI^e siècle, les Bretons fréquentent le souverain mérovingien et son entourage ; Samson se rend ainsi à la cour de Childebert.

Déjà romanisés, ces Bretons qui parviennent en Armorique, de plus en plus massivement, sont aussi déjà des chrétiens, même si leur christianisme, on le verra, diffère sensiblement de celui des Francs. Sur le plan religieux comme sur les plans politique et social, grâce à ce sang neuf, l'Armorique devenue Bretagne développe un ensemble

d'institutions qui se différencient fortement de celles du reste de la Gaule : pour longtemps, la péninsule apparaît plus solidaire des terres celtiques d'outre-Manche que de la Gaule continentale dont elle cesse d'être une sorte de province périphérique. Leur langue et leur religion indiquent que la majorité de ceux qui traversèrent la Manche semblent venir du Sud-Ouest de l'Angleterre et du pays de Galles. Des « royaumes doubles », à cheval sur la Manche, ont bel et bien existé : le Cornwall britannique trouve son pendant dans la Cornouaille bretonne, comme le royaume du Nord de la Bretagne, la Domnonée, portait le même nom que l'actuel comté du Devon¹.

Et c'est ainsi que ces hommes et ces femmes issus de terres d'outre-Manche fusionnent avec les Armoriciens indigènes, engendrant ceux qu'il convient désormais d'appeler les Bretons. Cette migration a de profondes conséquences sur la péninsule. La plus évidente est une division linguistique : certains habitants conservent leur langue britannique d'origine, assez proche encore du gaulois ou du celtique continental, qui survit ainsi dans le breton, tandis que d'autres continuèrent à s'exprimer en latin vulgaire, puis en son dérivé, le roman (gallo). Mais encore une fois les sources écrites sont tragiquement insuffisantes ou trop évasives, et les données archéologiques, très réduites, ne permettent guère de dissiper nos incertitudes. Aussi l'historien doit-il collecter d'autres indices, notamment ceux offerts par la linguistique et la toponymie dont l'utilisation impose de multiples précautions. Pourtant, après les travaux de Nora Chadwick et de Léon Fleuriot, il est possible de présenter une chronologie relativement précise des migrations bretonnes, qui s'inscrivent dans le cadre plus général des grandes migrations des peuples de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Cette *Volkerwanderung* a duré, on l'a dit, plusieurs siècles, depuis qu'au III^e siècle des contingents bretons furent appelés pour renforcer le système romain de défense en Armorique. Léon Fleuriot parvient à la conclusion qu'au moins un cinquième de l'armée romaine stationnée en Gaule dans les dernières années de l'Empire d'Occident provenait de (Grande) Bretagne. De son côté, Nora Chadwick montre que ces premières vagues d'immigrants n'étaient pas liées à l'avancée des Saxons en Bretagne mais à l'insécurité provoquée par les incursions fréquentes des Scots d'Irlande sur le littoral du pays de Galles².

COMMENT L'ARMORIQUE APPARUT-ELLE à ces Bretons venus d'outre-Manche ? « On apercevait une magnifique forêt, peut-on lire dans la *Vie brève de saint Guénolé* [il vient de découvrir le site de la — future — abbaye de Landévennec], et, creusé en son milieu, un vallon tourné vers le soleil levant. Seulement entre eux [et ce paysage aperçu] il y avait, sur une largeur de presque deux milles, la grande mer où venait se jeter le fleuve appelé l'Aulne. Du fond de la vallée, chaque jour, à peine le soleil levé, une brume s'élevait comme une fumée et, à ceux qui chaque jour le regardaient, l'endroit semblait le plus heureux qu'il fût. Ils n'aspiraient qu'à une chose : être conduits en ce lieu... »

Moins d'une cinquantaine de « Vies de saints », toutes rédigées en latin, ont été conservées et une majorité se rapportent à ces événements fondateurs. En effet, les principaux saints émigrés de Grande-Bretagne arrivent en Armorique dans les premières années du VI^e siècle : Samson, Paul-Aurélien, Tutwal, Léonor, Magloire, Brioc (Briec) ; tous sont présentés comme contemporains de Childebert, troisième fils de Clovis, qui régna de 511 à 558.

Reste que ces « Vies de saints » sont sujettes à caution, notamment parce que l'hagiographie s'inscrit dans le cadre de la duplication d'un modèle biblique (le thème du départ, par exemple, reprend la migration d'Abraham : « Va-t'en de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai », Genèse, 12, 1) et elle répond à une série de procédés normatifs à fin d'instruction, d'édification et de propagande. Le saint, en effet, est par définition un être d'exception, doué de vertus et de dons (ascèse, miracles, prophéties) qui le placent hors du commun : Guénolé avait ainsi « l'aspect d'un ange, il brillait par la parole, ses œuvres étaient saintes, il avait le corps pur, l'esprit remarquable, le conseil élevé, la foi orthodoxe, il était patient et vivait d'espérance, il était rempli de charité et se donnait tout entier à la prière ». Cette sainteté impeccable ne peut se manifester qu'à travers des « élus de Dieu », issus des classes supérieures de la société, car l'agencement du monde terrestre, reflet de l'ordre céleste, impose aux puissants — saints, évêques, abbés — la direction des êtres de condition inférieure, les *pauperes* qui leur sont soumis par la volonté du Très-Haut : la « Vie de saint » sacralise cet ordre social, conçu comme un ordre providentiel et immuable³. Saint

Gurthiern et saint Ninnoc, notamment, étaient tous deux d'une lignée royale de la partie est du pays de Galles ; plusieurs autres saints bretons descendent eux aussi de rois gallois.

Autre obstacle, de taille, à l'utilisation de ces textes : tous sont très postérieurs aux événements qu'ils relatent⁴. Le plus ancien, la première *Vie de saint Samson*, fondateur de l'évêché de Dol, fut rédigé après la mort du saint, en 565, peut-être au ^{vii}e siècle, plus sûrement vers 750. La plupart des autres furent écrits plusieurs siècles après la mort des intéressés, surtout au ^{ix}e siècle, époque marquée par une intense floraison créative dans les *scriptoria* des monastères de la péninsule armorique, qui participèrent ainsi à la vitalité culturelle dont témoigne la « renaissance » carolingienne. François Kerlouégan suggère aussi que la mise par écrit des traditions orales relatives aux pères fondateurs venus d'outre-mer a peut-être été, devant la poussée franque — comme on le verra, dès le premier quart du ^{ix}e siècle, les souverains francs cherchèrent à faire pénétrer leur influence en Bretagne —, une réaction de défense sur trois fronts, politique, ecclésiastique et juridique : il s'agissait d'abord de favoriser un réveil national en rattachant la Bretagne au passé celtique ; d'opposer ensuite aux saints gallo-romains les plus fameux, comme Martin, des protecteurs non moins vertueux et puissants ; de justifier enfin les possessions des monastères locaux⁵. Cette effervescence intellectuelle fut interrompue au ^xe siècle par la destruction et le pillage des communautés monastiques par les Vikings, provoquant, comme on le verra, la fuite des moines avec leurs manuscrits et leurs reliques.

La plus intéressante de ces « Vies » est sans doute la *Vie de saint Guénolé* : né en Armorique, fils d'émigrés venus de (Grande) Bretagne — son père est Fracan, un homme illustre (*vir illustris*), cousin de Catovius, *regis britannici* —, baptisé du nom de Guénolé (*win* = blanc, heureux, saint ; *waloe* = valeureux), cet abbé est le fondateur du monastère de Landévennec, dans la presqu'île de Crozon⁶. Sa « Vie » a été composée par Gourdestin (ou Gurdisten), moine et abbé du monastère de Guénolé, entre 857 et 884, en partie sur la base d'informations plus anciennes, dues notamment à un moine du monastère nommé Clément⁷.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Date possible de rédaction</i>
Samson	Première Vie	début VII ^e s. (ou mi-VIII ^e)
Guénolé	2 Vies (une brève, une longue)	entre 857 et 884
Malo	Vie par Bili	entre 866 et 872
Paul-Aurélien	Vie	884
Saints de Redon	Gestes	entre 868 et 875
Malo	Vie anonyme	2 ^e moitié du IX ^e s.
Samson	Seconde Vie	2 ^e moitié du IX ^e s.
Turiau	Première Vie	2 ^e moitié du IX ^e s.
Tugdual	Première Vie	2 ^e moitié du IX ^e s.
Magloire	Vie et miracles	2 ^e moitié du IX ^e s.
Samson	Vie métrique	2 ^e moitié du IX ^e s.- début X ^e s.
Guénaél	Première Vie	début IX ^e s.
Turiau	Seconde Vie	X ^e s.

On estime aujourd'hui, d'après leurs « Vies » écrites au IX^e siècle, que les grands saints fondateurs qui débarquèrent au Nord de l'Armorique étaient soit gallois, soit de provenance galloise, et que ceux qui tinrent, dans le Nord de la Bretagne, un rôle de premier plan dans l'histoire de l'Église furent formés au monastère de Llantwit en Glamorgan. Plusieurs des grandes fondations religieuses primitives, qui prirent la forme d'évêchés-monastères, devinrent plus tard des sièges épiscopaux lorsque l'Église celtique, sous le règne des Carolingiens, fut incorporée dans l'organisation romaine : Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon...

Ainsi que le révèlent les vestiges de petits sites religieux comme ceux des îles Lavret (près de Bréhat) et Maudez (à l'embouchure du Trieux), certains de ces personnages, pour qui les rudes conditions de vie de la côte bretonne représentaient un défi idéal, vinrent en Armorique en *perigrini*, ermites ou guides spirituels de petites communautés monastiques inspirées par le modèle d'érémisme offert par saint Antoine (251-356) : l'île Maudez est consacrée à la mémoire de saint Maudez, dont la « Vie », rédigée au XII^e siècle par un clerc de Tréguier, affirme qu'il est né en Irlande. Le saint se retira dans l'île appelée Gueld Enès, l'« île sauvage », qui devint dès lors Enès-Modez (île Maudez), où il a, dit-on, construit avec ses disciples, saint Bothmel (Budoc), saint Tudy (qui pourrait être Tugdual) et d'autres, un monastère de type celtique primitif. L'unique curiosité de l'île réside

dans la présence d'une cellule, le « four de Modez », demeurée intacte : elle a l'apparence d'une tour ronde, qui sert de point de repère aux marins. Dans cette cellule, Maudez, ou l'un de ses disciples, se retira dans la solitude et l'ascèse. De même saint Guénolé, avant de fonder l'abbaye de Landévennec, gagna, accompagné de onze disciples, un lieu qu'il décrit comme inhospitalier, une île austère, conforme à la stricte définition du désert : « L'endroit est très rude, ouvert à tous vents, presque complètement entouré de mers et de rochers aigus. »

De nombreux autres « saints », fondateurs éponymes de bien des villages bretons et auxquels la tradition assigna par la suite un rôle essentiel dans l'exode vers la péninsule armoricaine, étaient en réalité des chefs de clan ou des membres de familles aristocratiques. Certains pourraient avoir été contraints de s'expatrier à la suite de circonstances politiques et autres événements. Les *Actes de saint Eliau* évoquent ainsi une épidémie de « peste jaune » qui semait la mort en Cambrie, provoquant l'exil d'une tribu entière :

« Alors, grâce aux prières de saint Teliau et de plusieurs autres saints, la colère divine s'apaisa quelque peu ; et Teliau, sur un avertissement venu du ciel, se réfugia en des régions lointaines avec tous ceux que le fléau n'avait point encore moissonnés. Et voici comment cela s'accomplit. Un ange dit à Teliau : — Lève-toi, rassemble les débris de ta nation, et te mettant à leur tête va-t'en au pays d'outre mer. Saint Teliau se leva donc, et emmenant avec lui plusieurs évêques des suffragants, et des personnes de toutes les classes, et des hommes et des femmes, il gagna d'abord le Cornwall ; puis de là se rendit avec tous ses compagnons chez les habitants de l'Armorique, qui lui firent un accueil empressé⁹. »

Dans les *Actes de saint Paul-Aurélien*, premier évêque du Léon, on peut lire : « Il avait avec lui douze prêtres du Christ, beaucoup d'autres personnes qui lui étaient attachées, soit par les liens du sang, soit par ceux de l'affection, et un nombre d'esclaves proportionné. » Et les *Actes de saint Magloire* précisent que saint Samson (cousin de saint Magloire) passa en Armorique « avec une bande, une troupe composée tant de clercs que de laïcs¹⁰ ». La plupart paraissent être venus du Sud

du pays de Galles.

Sans doute, tout ne se passa pas aussi paisiblement que nous venons de le suggérer : on peut formuler l'hypothèse d'une possible résistance à cette migration bretonne en se fondant sur les vestiges de fortifications rurales du ^{ve} siècle situées entre Callac et Quintin (Côtes-d'Armor) où, pendant un certain temps, pourrait avoir existé une frontière enserrant les Gallo-Romains entre les forces hostiles des Bretons au nord-ouest et des Francs à l'est. Il est vraisemblable que, dans d'autres régions, des violences ont opposé indigènes et nouveaux venus, transformant une infiltration pacifique en véritable occupation militaire.

C'est parmi ces nouveaux émigrés que les Bretons ont forgé la légende des « sept saints fondateurs et protecteurs de l'Église de Bretagne » : saint Samson à Dol (le seul réellement authentifié), saint Malo sur son rocher, saint Briec dans sa baie, saint Tugdual à Tréguier, saint Paul-Aurélien qui sera « saint Pol de Léon », saint Corentin à Quimper, saint Patern (un évêque gallo-romain) à Vannes. La confiance, le culte qui leur sont voués sont tels qu'au Moyen Âge, et longtemps après, de fervents chrétiens bretons entreprirent, dans un esprit d'humilité dévotionnelle, le pèlerinage aux sept saints des sept évêchés, qu'on appellera le *Tro-Breiz*, le tour de Bretagne, dont la distance totale représentait 109 lieues bretonnes (de 4 800 mètres), soit 520 kilomètres, ce qui, à raison d'une vingtaine de kilomètres par jour, nécessitait près d'un mois de pérégrination. En 1330, un ancien domestique de saint Yves déclare (il s'agit là de la première mention du pèlerinage) : « J'ai vécu près de quatre ans auprès de dom Yves, puis j'ai été en pèlerinage à Rome sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, ensuite j'ai été deux fois en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, enfin aux Sept Saints de Bretagne¹¹. »

Au ^{xvii}e siècle, un dominicain de Morlaix, le père Albert Le Grand, entreprit de rassembler les chroniques et les récits se rapportant aux aventures de ces personnages vénérés dans nombre de paroisses. Il passa huit années à compiler les archives des évêchés, les chartiers des églises et des monastères. Il en résulta un gros volume, publié en 1636, *Vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne armorique*, qui tint lieu, pendant plusieurs siècles, de bible et d'abécédaire sous de nombreux toits bretons : c'est bien lui le principal responsable de la fixation du légendaire hagiographique breton... Jusqu'à nos jours !

Cette « Vie » regorge de récits merveilleux. Voici, par exemple, saint Pol de Léon et saint Gildas de Rhuys domptant des tarasques armoricaines. Le premier retrouve sa clochette dans le ventre d'un « gros poisson ». Cette cloche « se garde encore au Thrésor de la Cathedrale de Leon, au son de laquelle on tient que plusieurs malades ont esté gueris, et un mort ressuscité¹² ». L'autre, saint Gildas de Rhuys, marque du pied un rocher d'où il s'élance d'un seul bond de son cheval jusqu'à l'île d'Houat où il mourut en 570. Quant à saint Samson, « archevêque de Dol », confronté à un « horrible dragon, lequel roulant les yeux dans la teste, s'en vint devers lui gueule beante pour le devorer, [il] ne s'en espouventa pas, seulement fit du bout de son baston un cercle sur la poussiere, et commanda au dragon de s'y ramasser ; ce qu'il fit, et lors faisant le signe de la croix sur luy, il creva¹³ ». Voici encore saint Théleau et saint Édern chevauchant des cerfs. Quelques autres dressent des loups ; saint Cado, « l'intellectuel » du groupe, se voit rapporter par un autre poisson le Virgile qu'il a laissé choir dans la mer.

Le petit peuple aime invoquer ces saints guérisseurs, chacun doté d'une spécialité thérapeutique : saint Urlou pour le mal de tête, saint Hervé l'aveugle pour le mal des yeux, saint Herbot pour les maladies des animaux herbivores, saint André pour la coqueluche des enfants¹⁴... Inutile de dire que le calendrier latin ainsi que le Vatican ignorent ces quelque 800 « saints » bretons¹⁵... Dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Ernest Renan nous transmet l'espèce d'effroi qu'il ressentait devant ces vieux saints thaumaturges et inquiétants dont la statue vermoulue trônait dans une chapelle perdue dans la campagne, car, dans cette Bretagne du premier XIX^e siècle, « l'époque de l'émigration galloise (V^e et VI^e siècle) était visible dans les campagnes pour un œil exercé. Le paganisme se dégageait derrière la couche chrétienne, souvent fort transparente... »

« Les chapelles dont je viens de parler sont toujours solitaires, isolées dans des landes, au milieu des rochers ou dans des terrains vagues tout à fait déserts. Le vent courant sur les bruyères, gémissant dans les genêts, me causait de folles terreurs. Parfois, je prenais la fuite éperdu, comme poursuivi par les génies du passé. D'autre fois, je regardais, par la porte à demi enfoncée de la chapelle, les vitraux ou les statuettes en

bois peint qui ornaient l'autel. Cela me plongeait dans des rêves sans fin. La physionomie étrange, terrible de ces saints, plus druides que chrétiens, sauvages, vindicatifs, me poursuivait comme un cauchemar. [...] Saint Cadoc, saint Iltud, saint Conéry, saint Renan ou Ronan, m'apparaissaient comme des espèces de géants. [...]

Naturellement, le dernier saint que je viens de citer était celui qui me préoccupait le plus ; puisque son nom était celui que je portais. Entre tous les saints de Bretagne il n'y en a pas, du reste, de plus original. On m'a raconté deux ou trois fois sa vie, et toujours avec des circonstances plus extraordinaires les unes que les autres. Il habitait la Cornouaille, près de la petite ville qui porte son nom (Locronan). C'était un esprit de la terre plus qu'un saint. Sa puissance sur les éléments était effrayante. Son caractère était violent et un peu bizarre ; on ne savait jamais d'avance ce qu'il ferait, ce qu'il voudrait. On le respectait ; mais cette obstination à marcher seul dans sa voie inspirait une certaine crainte ; si bien que, le jour où on le trouva mort sur le sol de sa cabane, la terreur fut grande alentour. Le premier qui, en passant, regarda par la fenêtre ouverte et le vit étendu par terre, s'enfuit à toutes jambes. Pendant sa vie, il avait été si volontaire, si particulier, que nul ne se flattait de pouvoir deviner ce qu'il désirait que l'on fît de son corps. Si l'on ne tombait pas juste, on craignait une peste, quelque engloutissement de ville, un pays tout entier changé en marais, tel ou tel de ces fléaux dont il disposait de son vivant. Le mener à l'église de tout le monde eût été chose peu sûre. Il semblait parfois l'avoir en aversion. Il eût été capable de se révolter, de faire un scandale. Tous les chefs étaient rassemblés dans la cellule, autour du grand corps noir, gisant à terre, quand l'un d'eux émit un sage avis : "De son vivant, nous n'avons jamais pu le comprendre, il était plus facile de dessiner la voie de l'hirondelle au ciel que de suivre la trace de ses pensées ; mort, qu'il fasse encore à sa tête. Abattons quelques arbres ; faisons un chariot, où nous attellerons quatre bœufs. Il saura bien les conduire à l'endroit où il veut qu'on l'enterre." Tous approuvèrent. On ajusta les poutres, on fit les roues avec des tambours pleins, sciés dans l'épaisseur des gros chênes, et on

posa le saint dessus.

Les bœufs, conduits par la main invisible de Ronan, marchèrent droit devant eux, au plus épais de la forêt. Les arbres s'inclinaient ou se brisaient sous leurs pas avec des craquements effroyables. Arrivé enfin au centre de la forêt, à l'endroit où étaient les plus grands chênes, le chariot s'arrêta. On comprit ; on enterra le saint et on bâtit son église en ce lieu. De tels récits me donnèrent de bonne heure le goût de la mythologie. La naïveté avec laquelle on les prenait reportait à des milliers d'années en arrière. On me conta la façon dont mon père, dans son enfance, fut guéri de la fièvre. Le matin, avant le jour, on le conduisit à la chapelle du saint qui en guérissait. Un forgeron vint en même temps, avec sa forge, ses clous, ses tenailles. Il alluma son fourneau, rougit ses tenailles, et, mettant le fer rouge devant la figure du saint : "Si tu ne tires pas la fièvre à cet enfant, dit-il, je vais te ferrer comme un cheval." Le saint obéit sur-le-champ. La sculpture en bois a été longtemps florissante en Bretagne. Ces statues de saints sont d'un réalisme étonnant ; pour des imaginations plastiques, elles vivent. Je me souviens d'un brave homme, pas beaucoup plus fou que les autres, qui s'échappait quand il pouvait, le soir. Le matin, on le trouvait dans les églises en bras de chemise, suant sang et eau. Il avait passé la nuit à déclouer les christs en croix et à tirer les flèches du corps des saint Sébastien¹⁶. »

*

LA RARETÉ DES DOCUMENTS DIRECTS CONCERNANT ce problème central de la naissance de la Bretagne est à la source d'un grand, vieux et épineux débat historiographique dont il convient de rappeler les principales étapes pour prendre la mesure des interprétations, aussi passionnées que contradictoires, qui s'attachent à ce mystère des origines.

Les premiers historiens à s'être penchés sur la naissance de la Bretagne, de dom Taillandier (XVIII^e siècle) à Hersart de La Villemarqué (XIX^e siècle), ont vu dans l'Armorique gallo-romaine du IV^e siècle un pays encore peuplé, ayant conservé ses traditions et sa langue gauloise¹⁷. Ce point de vue traditionnel fut remis en cause à partir de 1850 par Arthur de La Borderie et Aurélien de Courson. Le

premier, tout en ne rejetant pas le maintien du gaulois, affirma que, lors de leur immigration, les Bretons insulaires s'assurèrent à la fois la supériorité numérique et la prépondérance sociale à l'ouest d'une ligne partant de Vannes, passant par Montfort et aboutissant à l'embouchure du Couesnon¹⁸. Le second, dans son édition du cartulaire de Redon en 1863, publia une carte où il s'appuyait sur la toponymie, notamment les dénominations *plou*, *lan*, *tref*, *loc*, *pen*, *poul*, *ker*, pour fixer les limites de l'occupation bretonne au IX^e siècle. Il donnait ainsi à la colonisation bretonne une amplitude encore plus vaste puisque la limite entre pays bretonnant et pays roman partait de l'embouchure de la Loire, passait par Fougeray, Mordelles, Pleine-Fougères, pour atteindre les bords du Couesnon¹⁹.

La Borderie et Courson connaissaient mal le breton. C'est à Joseph Loth que revient le mérite d'avoir étudié l'immigration bretonne à partir d'une véritable étude linguistique²⁰. Son argumentation était simple et cohérente : l'Armorique avait cessé de parler gaulois dès le début du V^e siècle. Les Bretons débarquèrent dans une péninsule qui leur était étrangère, notamment par la langue, et qui ne tarda pas à leur être hostile. Partout où les Bretons furent majoritaires, les Armoricains furent étroitement soumis aux émigrants. Cette zone est facile à reconnaître car c'est celle où les noms en *plou*, en *tre* et en *lan* sont les plus nombreux. Par contre, dans les zones où les Armoricains restèrent majoritaires, ils parvinrent à garder leur langue, c'est-à-dire le latin. Cette zone est reconnaissable par les noms en *ac*. Au cœur de tous ces débats, une question récurrente, on le voit, se pose : les toponymes en *plou* et *ac* délimitent-ils une frontière de peuplement, de langue, de culture, de civilisation ?

Le *plou* (ou ses variantes *plu* : Plumeliau, *pleu* : Pleucadeuc, *ple* : Plelan, *poul* : Pouldreuzic) apparaît comme l'une des institutions les plus originales de l'Armorique du haut Moyen Âge. 179 *plou* ont été recensés en Bretagne²¹.

Or ce terme est inconnu dans le reste de la Gaule. En revanche, il est utilisé au pays de Galles et dans le Cornwall où il désigne de façon courante, aux XII^e et XIII^e siècles, la paroisse. Mais si ce terme *plou* est incontestablement un mot brittonique, dérivé du latin *plebs* et du gallois *plwyf*, il existe un décalage chronologique fondamental entre la Bretagne et les pays brittoniques de Grande-Bretagne. En effet, aucun texte ancien n'y utilise *plebs* ou *plwyf* dans le sens de paroisse dans la

mesure où le réseau paroissial ne s'y est constitué que sous l'influence anglo-normande à partir du ^{XI}^e siècle, c'est-à-dire bien après l'apparition des *plou* bretons²².

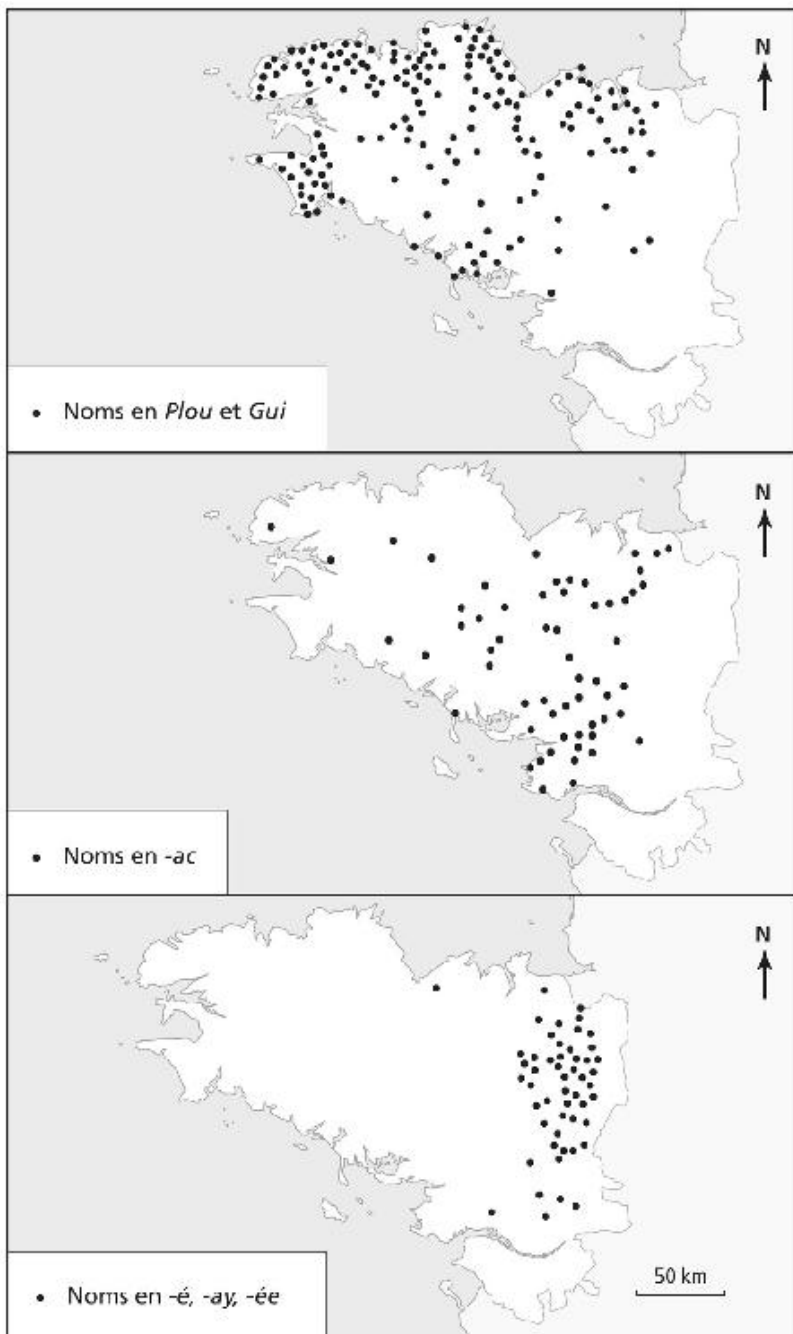
Quelque 75 % de tous les noms de lieux commençant par *plou* ou ses dérivés (*pla, plab, plan, ple, pleb, plo, ploi, ploe, poul*) comportent un nom de personne, toujours masculin, dont un tiers est fort bien attesté et correspond à des personnages ayant bénéficié ultérieurement d'un culte : les fameux saints bretons²³... Un second tiers représente des saints inconnus et le troisième tiers semble se référer à des laïcs. La majorité de ces personnages éponymes, quand on peut les identifier, sont d'origine insulaire. De plus, les paroisses en *plou* semblent suivre les chemins de la migration. La répartition géographique est en effet particulièrement éloquent : très denses sur les côtes nord et ouest, de Dinan à Quimper, face au pays d'origine des immigrés, les *plou* sont clairsemés à l'intérieur et inexistant sur la côte sud, sauf une densité remarquable et isolée à l'ouest de Vannes. Cette concentration unique au sud rappelle peut-être l'installation des Bretons qui, sous la conduite de Waroc, s'emparèrent par la violence de Vannes en 579²⁴.

Si, dans la plupart des cas, l'église est au cœur du *plou*, c'est que celui-ci représentait à l'époque une unité sociale avec des caractéristiques bien définies, associée à un territoire. On compte dans l'évêché de Léon 35 *plou* sur 81 paroisses, soit 43 % ; dans l'évêché de Tréguier, 34 *plou* sur 109 paroisses, soit 31 % ; dans l'évêché de Saint-Brieuc, 33 *plou* sur 115 paroisses, soit 29,5 % ; dans l'évêché de Quimper, 36 *plou* sur 173 paroisses, soit 21 % ; dans l'évêché de Vannes, 22 *plou* sur 171 paroisses, soit 13 % ; dans l'évêché de Saint-Malo, 12 *plou* sur 161 paroisses, soit 9 %. Constatons que c'est sur le versant de la Manche, de la rive droite de la Rance à la pointe Saint-Mathieu, c'est-à-dire sur le territoire de l'ancienne Domnonée, que la densité de *plou* est la plus forte.

*

LE PREMIER À AVOIR BIEN ÉTUDIÉ LE (OU LA) *PLOU*, Arthur de La Borderie l'a défini comme une institution civile. Frappé par la coïncidence entre la zone de colonisation bretonne et l'existence des *plous*, il a vu dans le *plou* la cellule de base de la colonisation insulaire. Le schéma qu'il propose dans le premier tome de son *Histoire de la Bretagne* est simple : l'émigration est lancée dans le cadre des clans : « Le *plou* représente la

petite colonie originellement formée sur le sol armoricain par la bande émigrée, aussi ce mot se retrouve encore aujourd'hui fixé, incorporé dans le nom d'environ deux cents paroisses bretonnes. » Il dit encore plus nettement : « Chaque bande émigrée s'arrêta dans le premier canton qui lui plut et s'y installa tranquillement sous l'unique autorité du guerrier, chef de l'émigration, sous la direction religieuse des prêtres ou des moines qui l'avaient suivie dans son exil. Chaque bande forma ainsi dans le principe une petite colonie indépendante jouissant au point de vue civil et religieux d'une complète autonomie à son arrivée sur le continent. » La Borderie s'appuyait notamment sur une anecdote de la vie de saint Guénolé, la création par Fracan, futur père de Guénolé, d'une colonie d'immigrants qui allait ensuite devenir Ploufragan. La Borderie s'est efforcé également de montrer que les fréquents *machtierns* du cartulaire de Redon (nous reviendrons sur ces chefs de communauté) sont les descendants des fondateurs des *plous* des ^{ve} et ^{vie} siècles.



La position de La Borderie fut, on l'a dit, combattue par Joseph Loth dans un article paru dans la *Revue celtique* en 1901. Ce dernier dénonçait les généralisations abusives et les idées préconçues, alors qu'il voyait personnellement dans les *plous* des paroisses primitives.

Cette conception ecclésiastique du *plou* devait être longuement reprise et développée par René Largillière dans un ouvrage essentiel, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, paru en 1925²⁵. Selon lui, contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de la France, le nom des paroisses primitives en *plou* n'est pas le nom du bourg étendu à l'ensemble du territoire dont il est le chef-lieu ; c'est le nom du territoire paroissial qui, au contraire, est à l'origine de celui du bourg. Ce territoire s'est constitué de bonne heure avec des limites précises généralement déterminées par des obstacles naturels (vallées, rivières, forêts). Il s'est ainsi formé une solide communauté humaine autour du saint patron et non autour d'une église. La dispersion même de l'habitat empêchait en effet la création d'un centre paroissial stable et définitif. La communauté humaine est donc antérieure à l'église. Cette distorsion explique que les saints éponymes fondateurs ne sont pas dans la majorité des cas les patrons de l'église paroissiale. Par contre, des chapelles à l'intérieur de la paroisse peuvent avoir pour saint patron le fondateur du *plou*. Toujours selon Largillière, *plou* a toujours eu le sens de paroisse. En aucun cas on n'est en droit d'y voir une organisation civile. C'est l'Église qui a créé les paroisses. Avant que l'Église n'eût divisé la campagne en paroisses, il n'y avait aucune circonscription locale, aucun groupement local d'aucune sorte, ni politique, ni moral, ni économique. La cité seule existait. Ces fondations de paroisses ne sont pas dues à des moines mais à des prêtres bretons qui, pour mieux encadrer leurs fidèles, les ont regroupés spontanément dans des territoires bien délimités par des frontières naturelles²⁶.

Pour Noël-Yves Tonnerre, qui s'est attaché récemment à cet épineux problème, les conceptions de Largillière n'ont rien perdu de leur actualité. L'originalité des paroisses primitives en *plou* est évidente. Mais on voit difficilement comment les prêtres bretons d'outre-Manche ont pu constituer dans un temps relativement court des structures ecclésiastiques aussi nombreuses et aussi durables. Le succès est d'autant plus étonnant que les immigrants avaient connu en (Grande) Bretagne des structures ecclésiastiques tout à fait différentes. D'autre part, la vision d'une Armorique dépeuplée au ^ve siècle est irrecevable. Aussi, pour comprendre la nature primitive des paroisses en *plou*, il paraît important de revenir au sens originel de *plebs*. Ce mot a été utilisé dans les langues brittoniques dans le sens latin de

« peuple ». Il est logique de voir dans la *plebs* une communauté d'immigrés répartis sur un territoire cohérent formant très vite une structure ecclésiastique avec ses propres prêtres. L'organisation présente ainsi un caractère horizontal spontané, alors que les structures ecclésiastiques traditionnelles gardent un caractère vertical, depuis l'évêque jusqu'aux simples clercs de paroisse. Et contrairement à l'idée de Largillière, il faut insister sur le fait qu'un nombre important de *plou* n'ont pas été formés avec un nom de personne : Plougastel, par exemple, est lié à l'existence d'un *castellum*.

Deux autres éléments linguistiques, *Lan* (gallois *llan*) et *loc* (latin *locus*), ont une évidente connotation ecclésiastique. La majorité des paroisses incluant *lan* se trouvent, comme celles avec *plou*, le long de la côte septentrionale. Elles seraient sans doute issues des premiers temps de la colonisation. Au contraire, *loc* est lié à une période plus tardive, puisque associé à des noms d'établissements se développant autour de prieurés comme Loctudy : église ou habitat de saint Tudy.

Tre (gallois *tref*) est la subdivision d'une paroisse ou, plus souvent, un hameau, qui peut être de taille variée. *Lis* ou *lez* (gallois *ilys*, traduit par le mot latin *aula*, « cour ») peut être la résidence d'un personnage important. *Ker* (version bretonne du gallois *caer*) correspond à une maison et *lan* ou *lann* peuvent aussi avoir la signification de « domaine » ou de terre commune (lande). L'origine de certains de ces villages est contemporaine de celle de lieux associés avec les éléments *plou* et *lan* dans leur sens religieux. Par exemple, *tre* se rencontre fréquemment associé aux mêmes noms de personnes que ceux auxquels est adjoint l'élément *plou*. Beaucoup de ces lieux-dits correspondent à des paroisses qui, par la suite, se transformèrent en communes. À l'exception de Lesneven, *lis* a été rarement utilisé pour désigner une paroisse, mais est souvent associé à *coët* (gallois : *coed*, « bois ») ou à des noms d'arbres pour désigner des établissements installés dans des clairières à mesure que progressait la colonisation de la péninsule. Les éléments *loc* et *ker* se rapportent plutôt à des installations post-migratoires et il semblerait, au moins dans l'Est de la Bretagne, qu'ils aient remplacé le suffixe *tre* à partir du ^xe siècle. Au total, on a répertorié plus de 18 000 noms composés avec *ker*.

Les noms se terminant par *ac*, *é*, *y* revêtent une grande importance pour comprendre les implantations des Bretons insulaires en

Armorique et le sort réservé aux indigènes gallo-romains. Sur la carte, la répartition de ces noms de lieux est en effet l'inverse de celle des noms formés avec *plou* ; de même, cette densité décroît du sud au nord et d'est en ouest. Cette disposition indiquerait, selon Joseph Loth et ses disciples, le degré de romanisation de l'Armorique et les limites atteintes par la langue bretonne²⁷. À la période romaine, beaucoup de noms de lieux se terminent par *acum*. Lors de l'évolution du latin vulgaire en Gaule septentrionale, ces terminaisons se transforment en *ay*, *y*, *é*. La grande majorité des paroisses bretonnes dont les noms se terminent par *é* ou *ay* sont situées dans les diocèses de Rennes ou de Nantes, tandis que le suffixe *ac* occupe surtout une zone adjacente à l'Ouest, avec quelques exemples dispersés dans le Finistère. Selon Loth, la migration des Bretons dans cette zone « mixte » aurait ralenti l'évolution normale et aidé à préserver la forme intermédiaire *ac*, celle-ci devenant, au fil du temps, *oc*, *euc*, *uc*, *ec*. La survivance des noms en *ac* correspondrait à la présence d'une population ayant parlé roman, disséminée parmi d'autres communautés s'exprimant en breton.

Plus récemment encore, on a avancé une nouvelle hypothèse selon laquelle les noms gallo-romains en *acum* pourraient être une modification du suffixe gaulois primitif *acos* ; comme cet *acum* est rarement associé à un nom typiquement gallo-romain, on en déduirait une survivance de la langue gauloise plus importante qu'on ne l'avait supposé. Tout bien considéré, s'il semble maintenant imprudent de tenir le suffixe *ac* pour un indice de romanisation, on ne saurait négliger la manière dont les toponymes en *plou* s'effacent progressivement dans une zone où les suffixes *ac*, *é* augmentent en nombre. Il faut sans doute admettre que nous avons là un indice de l'interpénétration des populations de langue bretonne et romane à l'époque qui suivit les migrations.

Au terme de ces multiples interprétations et débats qui ne sont pas clos, retenons l'essentiel : deux grandes entités territoriales se constituent peu à peu. Elles auraient, d'après certains chercheurs, leurs correspondants outre-Manche : la Cornouaille, dans la partie méridionale de la cité des Osismes et au centre de la péninsule ; la Domnonée, englobant tout le littoral septentrional depuis Brest jusqu'au pied du Cotentin. Il est vrai que le Devon anglais et le

Cornwall rappellent, dans leur nom même, les anciens royaumes « doubles », à cheval sur la Manche, qui présidèrent un temps aux destinées des Bretons continentaux et insulaires...

*

QUELLE SOIT REGROUPEE AUTOUR D'UNE ENTITE civile ou religieuse, l'évaluation de cette population est difficile. Une approche originale a été suggérée, liant la densité de la population à la densité des croix, le plus souvent taillées dans le granit, remontant au haut Moyen Âge, notamment en Basse-Bretagne. Ainsi, dans le Léon, ces croix sont-elles particulièrement abondantes (un tiers des 708 recensées), semées sur les routes les plus anciennes (curieusement, elles se font moins nombreuses autour de Morlaix et du centre épiscopal de Saint-Pol), alors qu'en Cornouaille elles ne représentent que le quart des 234 croix identifiées. De là à conclure que le Léon était plus densément peuplé que la Cornouaille voisine, il n'y a qu'un pas. Notons cependant que ces deux « pays » sont particulièrement mal documentés pour le haut Moyen Âge et même pour une bonne part du Moyen Âge féodal.

Une approche plus classique du problème démographique est possible pour les paroisses soumises aux chartes de Redon : Ruffiac s'étendait au IX^e siècle sur cinq communes actuelles (Ruffiac, Tréal, Saint-Nicolas, Saint-Laurent et Saint-Martin, cette dernière alors exclusivement couverte de forêts), soit environ 10 000 hectares. Une cinquantaine de chartes permettent de recenser une quinzaine de lieux habités sur toute la superficie du *plou* et de connaître, sur une quarantaine d'années, les noms d'un peu plus de 200 signataires ou témoins d'actes, soit une population minimale de l'ordre de 1 200 personnes en tout. Ce qui fait de Ruffiac une paroisse surpeuplée dans les conditions du temps. À Bains, plus de 200 noms apparaissent également.

Selon Pierre-Roland Giot, anthropologue et archéologue, la densité aurait oscillé entre 3 et 10 habitants au kilomètre carré vers la fin de l'âge du fer ; elle aurait ensuite doublé pendant le Haut-Empire romain, pour retomber avec la crise du Bas-Empire à son niveau de l'âge du fer, quand viennent se greffer sur ce corps armoricain malade les migrations bretonnes. « Compte tenu des possibilités, une estimation de l'ordre de 100 000 à 150 000 Bretons successivement

arrivés serait raisonnable ; imaginons-en 50 000 arrivés avec les premières vagues disséminées sur près d'un siècle et demi, et 100 000 lors de la phase massive au début du VI^e siècle en une décennie ou deux. Tout cela serait dans l'ordre de grandeur qu'on peut imaginer pour la totalité des barbares d'origine germanique installés dans les Gaules, ce qui montre une certaine disproportion possible. » Dès le X^e siècle, la croissance est à nouveau brisée et la population reflue à un niveau très bas. Ces conjectures incitent Giot à estimer à 75 000 les habitants de la zone « purement » bretonne (au maximum le double serait raisonnable), à 100 000 au minimum (et le double au maximum) ceux des zones mixte et romaine, soit pour l'ensemble de la population bretonne et de la population non bretonnante une fourchette de 150 000 à 350 000 personnes. Ces restitutions chiffrées se veulent très prudentes et devront le demeurer²⁸. D'autres chercheurs proposent des chiffres plus importants : Noël-Yves Tonnerre souligne que les recherches actuelles sur le haut Moyen Âge réévaluent les hypothèses émises. En conséquence, s'il n'est pas possible de comparer la Bretagne aux régions les plus riches du bassin parisien, où des travaux récents envisagent des densités de 30 à 40 habitants au kilomètre carré, il semble logique de proposer des comparaisons avec la Frise, la région de Lille ou encore avec l'Angleterre. Or, partout des densités légèrement supérieures à 10 habitants au kilomètre carré sont retenues. On peut donc raisonnablement penser que, pour la Bretagne, le chiffre de 300 000 habitants puisse représenter un minimum de population²⁹.

Les enseignements de la toponymie et les hypothèses démographiques peuvent être précisés par l'étude des pollens fossilisés dans plusieurs tourbières, notamment celles de Menez-Cam à Spézet pour les Montagnes noires et celles de Saint-Michel-de-Brasparts et du Cloître-Saint-Thégonnec pour les monts d'Arrée³⁰. Les prélèvements de terrain analysés en laboratoire ont permis en 1963 à l'équipe du professeur W. Van Zeist d'établir une périodisation de la présence humaine dans cette zone. Ainsi l'âge du fer voit d'abord s'effectuer de grands défrichements, avec un recul corrélatif de la chênaie mixte originelle. Par contre, à la fin de la période romaine, un déclin très marqué de l'activité humaine se traduit d'une manière saisissante par le faible pourcentage des plantes herbacées liées à l'élevage, recul qui s'accompagne d'une nette diminution des emblavures et d'une reprise

de la forêt. À Spézet (Finistère), cet étiage des cultures se serait produit vers 295. Ensuite, avec l'arrivée des Bretons, il y a reprise des défrichements, recul de la forêt, extension des emblavures en froment et surtout en seigle vers 600. Ces analyses polliniques corroborent parfaitement ce que nous apprennent les textes pour la période tard antique.

Ces séquences de rétraction puis de reprise forestière suffisent à rendre caduque l'opinion des historiens du XIX^e siècle, notamment Arthur de La Borderie qui imaginait la Bretagne centrale comme une région boisée sans discontinuité, vide d'hommes avant l'arrivée des premiers colons celtes, « une muraille de Chine verdoyante, arborescente »... En réalité, le « pays d'à travers la forêt » a très tôt, on l'a vu, été ouvert à la circulation : des routes le traversaient de part en part, qui convergeaient vers Carhaix, la capitale des Osismes ; des villages et des hameaux le parsemaient dès l'époque romaine et les Bretons venus d'outre-Manche remplirent les vides provoqués par la crise des derniers siècles de l'Empire romain...

*

DÈS LE MILIEU DU VI^e SIÈCLE, LA BRETAGNE apparaît divisée en trois grandes régions politiques communément appelées « royaumes ». Le Nord, y compris après 530 la province du Léon, au nord-ouest, était sous la domination du vaste royaume de la Domnonée. Le royaume du Sud-Ouest, dont nous ignorons les origines, correspondait à la Cornouaille. Elle s'étendait du sud à l'est depuis les monts d'Arrée jusqu'à l'Ellé. Tout le reste de la Bretagne du Sud, à l'est de Vannes, était connu sous le nom de *Bro-Erec (Bro-Weroc)*, le « pays de Waroc » (ou de Weroch).

Dans ces trois royaumes, la souveraineté passait de père en fils, même si, après la mort de Clovis en 511, les Francs considéraient les Bretons comme relevant de leur suzeraineté en nommant leurs dirigeants *comes* (comtes) et non pas « rois ». Les rois francs, qui se sont toujours présentés comme les héritiers de l'administration romaine, refusaient de reconnaître l'indépendance des Bretons. C'est du reste l'une des raisons d'un conflit de plus en plus ouvert qui opposa les Francs à des Bretons prêts à défendre par les armes leur liberté et leur territoire, notamment dans le « pays de Waroc »...

1. Les « Vies de saints » témoignent de ces « royaumes doubles » : saint Paul, extrait du lignage des rois de Démétie, retrouve sur l'île de Batz son cousin le comte Uuithur ; saint Guénolé cousine avec le roi Catovius et saint Tugdual a des parents du même sang que Rigual, « le premier des rois bretons d'Armorique » (Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 69).
2. Nora Chadwick, « The Colonization of Brittany from Celtic Britain », *Proceedings of the British Academy*, t. 51, 1965, p. 235-299 ; Léon Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne. L'émigration*, Paris, Éditions Payot, 1980 ; André Chédeville et André Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois (Ve-Xe siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1984.
3. André Vauchez, « Le saint », dans *L'Homme médiéval*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 345-380.
4. Au début du xxe siècle, Ferdinand Lot (1866-1952) et l'école positiviste qu'il anima depuis son séminaire de l'École pratique émirent un doute radical quant à la validité de ce matériau comme source historique. Aujourd'hui les spécialistes des « Vies de saints » sont plus nuancés : sans doute les données événementielles sont-elles invérifiables (et souvent inventées), mais les traits de civilisation qu'elles véhiculent se révèlent riches d'enseignement. Sur ce sujet, Pierre Riché, « Les hagiographes bretons et la Renaissance carolingienne », *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1968, p. 651-659 ; Jean-Christophe Cassard, « La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au ix^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 361-386. On consultera aussi l'ensemble des travaux de Bernard Merdrignac, notamment sa thèse : *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du vii^e au xve siècle*, t. 1 : *Les Saints bretons, témoins de Dieu ou témoins des hommes ?* ; t. 2 : *Les Hagiographes et leurs publics en Bretagne au Moyen Âge*, Saint-Malo, Dossiers du CRAA, 1985-1986 ; et une synthèse commode : *Les Vies de saints bretons durant le haut Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France Université, 1993. On pourra aussi consulter l'étude de dom Louis Gougaud parue en 1911, *Les Chrétientés celtiques*, Crozon, Éditions Armeline, 1995.
5. François Kerlouégan, « La littérature latine religieuse et profane », dans Léon Fleuriot et Auguste-Pierre Ségalen, *Héritage celtique et captation française*, vol. I de *l'Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, p. 95.
6. Les fondations d'un édifice religieux, daté du ve siècle, ont été mises au jour lors de fouilles archéologiques dans l'abbaye de Landévennec, confortant l'hypothèse de la création du monastère par saint Guénolé vers 485.
- 7.

Il existe deux versions de la *Vie de saint Guénolé*, la *Vie brève de saint Guénolé* et une *Vie longue* (ou *Vita amplior*) écrite vers 880 par Gurdisten, abbé de Landévennec. Après de multiples controverses d'attribution, les historiens s'accordent pour penser que les deux « Vies » sont l'œuvre d'un même auteur, à savoir Gurdisten, dont le nom est inscrit dans la liste abbatiale du cartulaire de Landévennec, où il apparaît au cinquième rang après le fondateur de l'abbaye.

8.

Ce tableau très provisoire a été réalisé à partir des recherches menées par François Kerlouégan (« La littérature latine religieuse et profane », art. cit., p. 83). Samson est le fondateur de l'abbaye épiscopale de Dol, Guénolé est le fondateur de l'abbaye de Landévennec, Turiau passe pour être l'abbé-évêque d'Alet, Tugdual est un moine de Tréguier, Magloire est un ascète de l'île de Sercq, Guénaël serait le successeur de Guénolé à Landévennec...

Il faut insister sur le caractère hypothétique de la plupart de ces datations. Depuis 1987, tous les dossiers des « Vies » de saints bretons font l'objet des recherches approfondies de Joseph-Claude Poulin, dans le cadre du programme *Sources hagiographiques de la Gaule* (SHG) promu par l'Institut allemand de Paris : François Dolbeau, Martin Heinzelmann et Joseph-Claude Poulin, « Les sources hagiographiques narratives composées en Gaule avant l'an mil. Inventaire, examen critique, datation », *Francia*, 15, 1987, p. 701-714 (on y trouvera un exposé de l'entreprise par ses promoteurs). Voir, notamment, J.-C. Poulin, « Le dossier de saint Samson de Dol », *Francia*, 15, 1987, p. 715-731 ; « Les dossiers de saint Magloire de Dol et de saint Malo d'Alet (province de Bretagne) », *Francia*, 17, 1990, p. 159-209 ; « Le dossier de saint Conwoin de Redon. À propos d'une édition récente », *Francia*, 18, 1991, p. 139-159 ; « Les dossiers de saints Melaine, Conwoin et Mervé (province de Bretagne) », M. Heinzelmann (dir.), *Manuscripts hagiographiques et travail des hagiographes*, « Beihefte der Francia », 24, Sigmaringen, 1992, p. 119-160 ; « Le dossier de saint Guénolé de Landévennec (province de Bretagne) », *Francia*, 23, 1996, p. 167-205 ; « Les dossiers des saints Lunaire et Paul-Aurélien (province de Bretagne) », in M. Heinzelmann (dir.), *L'Hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Manuscripts, textes et centres de production*, Stuttgart, 2001 (*Francia*, 52), p. 193-248. Il ressort de ces travaux en cours que la *Vie de Malo*, écrite par Bili, est postérieure à la *Vie de Malo* anonyme (écrite peu après 850), que la *Vie de Malo* anonyme est elle-même postérieure à la première *Vie de Magloire* (aussi peu après 850). La deuxième *Vie de Samson* peut être précisément datée d'entre 848 / 849 et 851... Une synthèse de l'ensemble de ces travaux est annoncée sous la forme d'un livre dans la collection « Beihefte der Francia ». Provisoirement, on se reportera à la bibliographie relais parue dans *L'Hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Manuscripts, textes et centres de production* (dir. M. Heinzelmann),

9. Cité par Arthur de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, Paris, 1884, p. 135.
10. *Ibid.*, p. 134.
11. Cité par Jean-Christophe Cassard, *La Bretagne des premiers siècles. Le haut Moyen Âge*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1994, p. 108. Sur le *Tro Breiz*, Hervé Martin et François Lebrun, « Le pèlerinage des Sept-Saints en Bretagne », *L'Histoire*, n° 25, juillet-août 1980, p. 58-66, et Florian Le Roy, *Tro Breiz. Le pèlerinage aux Sept-Saints de Bretagne*, Paris, Librairie Celtique, 1950. Un érudit rennais a contesté l'itinéraire reconstitué par Florian Le Roy dans la partie Saint-Brieuc-Saint-Malo et proposé un itinéraire légèrement différent : Charles Mendès, *Au sujet du Tro Breiz*, Rennes, chez l'auteur, 1978. Alain Guigny, *La Grande Histoire du Tro Breiz*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1997. Jean-Christophe Cassard, de son côté, doute de la réalité même du pèlerinage avant les premières mentions, au xiv^e siècle, et il récuse l'idée d'une présence d'une « foule de pèlerins » sur les lieux saints : « Le *Tro Breiz* a pu exister comme pratique dévotionnelle au début du xiv^e siècle, mais réduite à quelques individus un peu marginaux, comme il s'en trouvera peut-être encore à l'accomplir à l'orée du xix^e siècle, si le témoignage recueilli par Anatole Le Braz est bien recevable... » (Jean-Christophe Cassard, « Le *Tro Breiz* médiéval, un mirage historiographique ? », dans *Hauts lieux sacrés en Bretagne*, Brest, Centre de Recherche bretonne et celtique, 1996, p. 93-119, p. 104 pour la citation).
12. Albert Le Grand, *Vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne armorique. Ensemble un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neuf évêchés d'icelle*, Nantes, 1637 (2^e éd.), p. 67.
13. *Ibid.*, p. 213.
14. La coqueluche se dit en breton *an drew* mais se prononce « andréo », ce qui est très proche phonétiquement de « André ».
15. Pour une approche commode de ces multiples « saints » à la mode de Bretagne, voir Louis Pape, *Les Saints bretons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1981.
16. Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, 1893, p. 81-87.
17. Dom Taillandier, préface du *Dictionnaire de la langue bretonne* de dom Louis Le Pelletier, 1752 ; Hersart de La Villemarqué, *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, 1847.
18. Arthur de La Borderie, *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1857, VI, p. 115-116.

19. Aurélien de Courson, *Prolégomènes au cartulaire de Redon*, Paris, 1863. Le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon (reproduction anastatique) a été publié en 1998 (Rennes), avec une préface d'André Chédeville, Hubert Guillotel et Bernard Tanguy.
20. *L'Émigration en Armorique du ve au viie siècle de notre ère*, Rennes, 1883, et *Les Mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892, et dans un important article sur les langues romane et bretonne en Armorique : « Les langues romane et bretonne en Armorique », *Revue celtique*, 1907, t. XXVIII, p. 374-403. Voir dans notre tome 2, p. 297, la carte de la frontière linguistique.
21. Leur configuration primitive a fait l'objet d'une tentative de restitution par Erwan Vallerie, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, Éditions Beltan, 1986.
22. Bernard Tanguy, « Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155.
23. Bernard Tanguy (art. cit.) souligne que ces saints identifiés proviennent pour 65 % du pays de Galles, plus précisément de sa partie méridionale. Les Cornouailles, avec 21 %, et l'Irlande, avec un peu moins de 14 %, sont nettement en retrait.
24. François Falc'hun, *Les Noms de lieux celtiques*, Rennes, Études armoricaines, 1970, p. 57.
25. René Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, 1925.
26. Les études de René Largillière (mort à 35 ans) ont été poursuivies par René Couffon : « Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1945-1946 ; « Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1950 ; « Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1951.
27. Joseph Loth, *L'Émigration en Armorique du ve au viie siècle de notre ère*, Rennes, 1883.
28. Pierre-Roland Giot, « Combien d'Armoricains pour combien de Bretons ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, p. 55-65.
29. Noël-Yves Tonnerre, « La population de la Bretagne méridionale au ix^e siècle », dans Jean Kerhervé (dir.), *La Bretagne des origines*, Rennes,

Institut culturel de Bretagne, 1997, p. 13-26.

30.

W. Van Zeist, « Recherches palynologiques en Bretagne occidentale », *Norois*, 1963, p. 5-19. Pierre-Roland Giot, « Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, p. 97-98

Les Bretons et les Francs : la guerre !

MALGRÉ LA RARETÉ DES TRACES ÉCRITES, il convient dorénavant de restituer une part de la chronique de la rupture annoncée, violente, sanglante, entre les Bretons et les Francs.

Après Clovis, c'est le règne de Childeburt (511-558), qui a laissé une forte impression sur les hagiographes, qui reconnaissent dans le roi de Paris le bon souverain par excellence : suffisamment distant pour ne pas vouloir s'ingérer dans la gestion quotidienne des affaires bretonnes tout en incarnant un idéal de stabilité. En outre, pour l'Église, il garantit que les dons qu'elle reçoit ne lui seront pas disputés : le roi franc, en effet, entérine les legs par ses chartes solennelles ; il y ajoute ses propres cadeaux et garantit la régularité des patrimoines.

Surtout, Childeburt, troisième fils de Clovis, n'intervient pas dans les affaires intérieures d'une Église bretonne marquée par une forte singularité et un vif désir d'indépendance dont la preuve nous est offerte grâce au seul document local authentique contemporain de l'établissement des Bretons en Armorique¹. Il s'agit d'une lettre écrite dans les années 510 par Melaine, alors évêque de Rennes. Ce dernier, auquel se joignent les évêques d'Angers et de Tours, écrit à deux prêtres bretons itinérants, Lovocat et Catihern, pour les mettre en garde contre certains usages liturgiques « étranges ». Le caractère exceptionnel d'un tel document — unique lueur archivistique dans la pénombre de ces âges obscurs — justifie cette transcription intégrale...

« Par un rapport du vénérable prêtre Sparatus, nous avons appris que vous ne cessez point de transporter certaines tables

de-ci de-là, dans les cabanes de divers concitoyens, et que vous osez célébrer des messes, en ayant recours, pendant le sacrifice divin, à des femmes que vous appelez “conhospitae” ; pendant que vous distribuez l’Eucharistie, elles tiennent le calice — vous étant présents —, et elles ont l’audace de donner au peuple le sang du calice.

C’est là une nouveauté, une superstition inouïe ; nous avons été profondément contristés de voir réapparaître de notre temps une secte abominable qui n’avait jamais été introduite dans les Gaules. Les Pères orientaux l’appellent “Pépondienne”, du nom de Pépondius, auteur de ce schisme, qui osa s’associer des femmes dans le ministère de l’autel ; ils ont décidé que les partisans de cette erreur doivent être exclus de la communion ecclésiastique.

Aussi avons-nous cru devoir vous avertir et vous supplier, pour l’amour du Christ, au nom de l’unité de l’Église et de notre commune foi, de renoncer, aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue, à ces abus des tables en question, que nous ne doutons pas, sur votre parole, avoir été consacrées par les prêtres et de [renoncer à] ces femmes que vous appelez “conhospitae”, d’un nom qu’on n’entend ni ne prononce sans un certain tremblement, d’un nom propre à diffamer le clergé et à jeter la honte et le discrédit sur notre sainte religion.

C’est pourquoi, selon les règles des Pères, nous ordonnons à votre charité, non seulement d’empêcher ces femmelettes de souiller les sacrements divins en les administrant illicitement, mais encore de n’admettre à habiter sous votre toit aucune femme qui ne soit votre aïeule, votre mère, votre sœur ou votre nièce, les contrevenants devant être excommuniés, conformément aux canons². »

Au titre de leur spécificité, ajoutons que l’habitude était courante, semble-t-il, chez les Bretons, de ne pas soumettre les consécration épiscopales à l’autorité du métropolitain de Tours dont dépendaient leurs églises. Au point que l’on estima nécessaire, dans le IX^e canon du concile de 567, de proclamer : « Que nul pontife ne prenne la liberté d’accorder la consécration épiscopale en Armorique, que ce soit à un Breton ou à un Romain, sans l’autorisation du métropolitain ou des

évêques de cette province, sous peine d'excommunication³. » Parallèlement, plusieurs documents nous prouvent l'existence d'un monachisme rigoureusement ascétique et de mœurs ecclésiastiques différentes, tels la célébration de Pâques à une date différente, le port d'une tonsure particulière, les consécration d'églises et l'usage de cloches à main, autant de manifestations de pratiques religieuses insulaires qui se poursuivront, notamment dans l'Ouest armoricain, jusqu'aux réformes carolingiennes du IX^e siècle.

*

L'ANNÉE 558 VOIT LA DISPARITION DE CHILDEBERT I^{er}. Les petits-fils et les arrière-petits-fils de Clovis se déchirent, dans une ambiance de règlements de comptes et de guerre civile larvée dominée par la rivalité inexpiable entre les reines Frédégonde et Brunehaut, qui ne reculent devant aucune trahison, aucune pratique meurtrière comme le poison...

Notre informateur principal est alors Grégoire, évêque de Tours (573-vers 594), un Auvergnat issu d'une famille sénatoriale, un lettré installé sur le siège épiscopal de Tours dont dépend l'Armorique. Le récit de ses relations agitées avec les Bretons occupe une part de son *Histoire des Francs*, surtout dans les derniers livres. Nous savons ainsi que les rapports entre Bretons et Francs ne cessent de se dégrader. D'abord parce que les Aquitains rebelles du prince Chramne, en révolte contre son père Lothaire I^{er}, cherchent l'appui du roi breton Conoo (ou Canao), qui semble avoir contrôlé le Vannetais (ils sont vaincus en 558). Ensuite parce que les derniers immigrés arrivés, conduits par Waroc (vers 577-vers 595), tentent de s'imposer dans le Vannetais. Rompant avec une immigration paisible, Waroc multiplie les raids en Rennais et surtout dans le pays de Nantes où les vendanges paraissent l'attirer particulièrement. Presque chaque année, Grégoire de Tours fait état de ses déprédations : « Les Bretons se précipitèrent sur le territoire de Nantes, pillèrent, envahirent les métairies, et emmenèrent des captifs [...]. Waroch s'empara des vignes des Nantais, en fit la vendange et transporta le vin à Nantes. [...] Les Bretons pillèrent cruellement cette année les territoires de Nantes et de Rennes, vendangèrent les vignes, dévastèrent les champs cultivés, et emmenèrent captifs les habitants des villages, ne gardant aucune des promesses qu'ils avaient faites, et non seulement ne

gardant pas leurs promesses, mais enlevant ce qui appartenait à nos rois⁴. » Waroc réussit à tenir tête aux Francs mérovingiens à la fin du siècle et il donne son nom à la région (Broërec, Bro-Erec = Bro-Waroc = « pays de Waroc »).

En 578, Chilpéric attaque les Bretons. Il parvient à un traité, aussitôt rompu par Waroc. Les deux parties lancent des attaques que les évêques de Nantes, Félix et Nonnechius, ne peuvent contenir. Dans les années 580, le roi mérovingien Gontran nomme Beppolène *dux* et lui confie la garde de Rennes, Nantes et Angers. Cette disposition préfigure la mise en place d'une marche franque par les Carolingiens, mais elle n'empêcha pas la poursuite des expéditions contre les Bretons. Grégoire de Tours est le premier à témoigner de la technique de la « terre brûlée » appliquée par les armées franques : « Le duc Beppolène est envoyé [en 590] contre les Bretons et dévaste par le fer et le feu quelques localités de la Bretagne, ce qui provoque une fureur encore plus grande. » Après la mort du duc, son successeur Ébrachaire connut un bref triomphe en reprenant Vannes et en contraignant Waroc à un traité de paix, une fois encore bafoué : l'armée d'Ébrachaire, battue, doit battre en retraite. Peu de temps après, Waroc reconquiert Vannes, où l'évêque Régalis se plaint que son troupeau soit contraint d'accepter « le joug pesant des Bretons ». En cette fin du VI^e siècle, plusieurs sources narratives désignent pour la première fois l'Armorique sous le nom de *Britannia*.

Avec la disparition de Grégoire de Tours en 594, nous perdons notre principal informateur : pour un siècle et demi, les Bretons échappent aux historiens, faute de sources...

Quelques faibles lueurs pourtant : durant le règne de Dagobert I^{er} (623-638), deux sources mentionnent la présence à la cour franque d'un puissant et très pieux Breton, Judicaël, roi de la Domnonée, qualifié soit de « roi », soit de « duc royal des Bretons ». Grâce à lui, vers 635, les relations des Francs avec le Nord de la péninsule semblent plus pacifiques : le roi Judicaël passe avec Dagobert un traité. Soumission ou une simple alliance ? Suivant le récit du pseudo-Frédégaire, il s'agirait d'une soumission :

« Dagobert, séjournant à Clichy, envoie une mission au roi Judicaël pour lui demander de réparer promptement les torts des Bretons et de les soumettre à sa loi. Il spécifie

qu'autrement, l'armée bourguignonne, pour l'heure en Gascogne, remonterait aussitôt en Bretagne. Dès qu'il fut mis au courant, le roi breton se rendit à Clichy, chargé de nombreux présents pour obtenir son pardon de Dagobert. Il s'engagea à ce que lui-même et son royaume de Bretagne restent toujours sous l'autorité de Dagobert et des rois francs. Toutefois, comme il était rempli de la crainte de Dieu, il refusa de s'asseoir à la table de Dagobert pour y manger. Lorsque celui-ci s'installa pour le repas, Judicaël quitta le palais et alla dîner chez le référendaire Dadon qu'il savait mener une vie conforme à la morale religieuse. Le jour suivant, le roi Judicaël prit congé de Dagobert et retourna en Bretagne, nanti de cadeaux. »

Ce « référendaire Dadon », cité par Frédégaire, serait saint Ouen, auteur d'une *Vie de saint Éloi*, lequel donne une version différente de ces mêmes événements : Judicaël ne serait pas venu à Creil (et non à Clichy) pour apporter sa soumission, mais pour conclure une alliance avec Dagobert. Au ^x^e siècle, Ingomar ajoute d'autres détails à la vie de Judicaël, devenu plus tard moine à Saint-Méen. Dans son panégyrique, il glorifie son ardeur martiale et ses victoires sur les Francs « qui voulaient assujettir la Bretagne ».

De ces informations, on peut déduire que ce Judicaël fut un prince guerrier parmi tant d'autres, exerçant son autorité sur la Domnonée à partir des environs de Paimpont et que, d'une manière honorable mais impossible à définir, il était soumis à Dagobert. À l'exception de ce bref instant de clarté, l'histoire de la Domnonée reste aussi obscure pour le siècle à venir que celle du Broërec.

En 691, un commentaire des *Annales de Metz* signale qu'à cette date les Bretons, qui autrefois avaient reconnu la suprématie franque, s'en émancipent en profitant des dissensions mérovingiennes.

Un demi-siècle plus tard, en 751, Pépin le Bref, premier Carolingien, dépose le Mérovingien Childéric III et prend le titre de roi. À la suite de ce coup d'État, même s'il se voit contesté par de puissantes familles franques, l'avènement des Pippinides à la tête du royaume franc crée une véritable rupture : disposant de l'autorité souveraine que leur confère le sacre, s'appuyant sur l'aristocratie austrasienne unie à eux par des liens personnels, Pépin le Bref puis

Charlemagne repoussent les frontières de la domination franque. Après un siècle et demi d'arrêt, l'expansion reprend son élan et, si la Germanie occupe une place essentielle dans leur stratégie, la soumission de la Bretagne est aussi un objectif important... Désormais, campagne après campagne, les Bretons sentent l'étau se resserrer ; contraints à une attitude défensive, ils ne parviennent pas à présenter un front uni contre l'envahisseur.

*

DÈS LEUR ACCESSION OFFICIELLE AU POUVOIR, les Carolingiens s'efforcent d'imposer leur autorité sur les régions périphériques de la Gaule : « Le roi Pépin conduisit son armée en Bretagne, s'empara de la ville fortifiée de Vannes et soumit toute la Bretagne au territoire des Francs » (*Annales de Metz* pour l'année 753). En fait, Vannes seule est prise. La politique suivie par Pépin se rapproche de celle des rois mérovingiens Chilpéric et Gontran qui, le premier en 578, le second en 590, lancèrent des expéditions pour reprendre directement Vannes sous leur autorité et recevoir la soumission des chefs bretons. Un comte est installé à demeure dans l'ancienne capitale des Vénètes et un embryon d'administration avec lui. Ce n'est qu'à la fin du siècle que l'autorité du roi franc s'exerça sur l'ensemble de l'Armorique.

Ce contrôle s'appuie sur un commandement militaire frontalier : la marche de Bretagne (*marca Britanniae*), comprenant les comtés de Vannes, de Rennes et de Nantes. Le titulaire le plus célèbre de cette institution créée par les Carolingiens est le comte Roland, victime des Basques à Roncevaux en 778. Il portait le titre de « préfet de la marche de Bretagne » (Éginhard, *Vie de Charlemagne*, chap. 9, « *Hruodlandus Brittannici limitis praefectus* »), une titulature désignant la fonction spécifique d'un homme de haut rang en charge de la sécurité du royaume face à un peuple « barbare », bien que les Bretons soient de longue date chrétiens. Le « préfet de la marche de Bretagne » exerce essentiellement un pouvoir de police armée. Le centre de sa (vaste) circonscription est Nantes. En effet, dans un texte plus tardif, datant du règne de Charles le Chauve, le comté de Nantes est appelé simultanément comté ou marche, *marcam sive comitatum*.

De 753 à 830 environ, les ambitions des Carolingiens, soutenus par un appareil militaire redoutable — la meilleure armée du temps —, ne laissent guère aux Bretons que l'alternative entre la révolte sporadique

et une soumission plus ou moins feinte. Roland a sans doute réussi à contenir les Bretons, ou du moins à trouver un *modus vivendi* acceptable tant bien que mal. Parfois mal : en 786, une armée carolingienne commandée par Audulf, sénéchal de Charlemagne, ravage la péninsule et soumet la Bretagne, du moins provisoirement. Garants de l'exact paiement du lourd tribut qui leur est alors imposé, leurs otages sont présentés au souverain, en son palais de Worms. Charlemagne, en passe de venir à bout de la résistance saxonne, peut reporter son intérêt sur l'Ouest de l'Armorique : l'idée d'une conquête de la Bretagne fait son chemin et elle semble inévitable dès lors que l'administration franque veut briser la résistance bretonne. C'est dans ce but que le souverain franc confia la marche à une grande famille rhénane en qui il a toute confiance, les Gui de Bliesgau, appelés aussi Widonides. Ces derniers reçurent deux comtés : Wuido ou Gui, sans doute l'aîné, obtint le comté de Nantes, et donc le commandement de la marche. Frodoald, probablement son frère, fut chargé du comté de Vannes.

En 799, une expédition carolingienne est lancée pour soumettre la Bretagne. Cette année-là, « à Charles qui rentrait de Saxe, il [Guy, comte de Vannes] présenta les armes des chefs qui s'étaient rendus avec lui : chacune portait inscrit le nom de son propriétaire car, par elles, chacun de ces chefs s'était livré avec sa terre et son peuple. Toute la province bretonne tomba sous le joug des Francs, ce qui ne s'était jamais produit auparavant ». La dernière phrase de cette rubrique des *Annales du royaume des Francs* pour l'année 799 (*Annales de Xanten, anno 799*) précise clairement les limites, jusqu'à cette date, de la pénétration carolingienne : certains chefs bretons échappaient encore à toute influence franque avant 799. Cette année-là semble ainsi marquer un tournant décisif : il ne s'agit plus d'une expédition punitive ou d'une démonstration de force pour imposer une soumission matérialisée par un tribut ; la Bretagne est désormais intégrée tout entière dans le royaume franc, et soumise aux institutions franques.

Les actes les plus anciens (799) du cartulaire de Redon montrent la progression du système judiciaire franc avec l'établissement du tribunal public : il mentionne deux *missi* du comte de Vannes Frodoald présents à Langon pour une affaire judiciaire. On constate aussi des transformations sociales comme le développement de la vassalité : les

deux *machtierns* de Ruffiac-Carentoir sont désignés comme *vassi* en 830 (cartulaire de Redon, n° CXCVI). Sans doute, ces mutations doivent être relativisées puisque les exemples viennent du Vannetais, soumis depuis 753, mais on remarque aussi la présence d'un comte carolingien dès le début du IX^e siècle dans le Poutrocoët (cartulaire de Redon, n° CLXIV). Il s'agit de Rorgon, qui fut comte du Maine. L'acte date de 819-820.

L'année 799, celle du contrôle de toute la Bretagne par les Francs, est aussi l'année où pour la première fois des Vikings sont signalés sur les rivages de l'île de Noirmoutier : le monastère de saint Philibert était une proie tentante. Les Normands revinrent au cours des années suivantes, sans que ces attaques provoquent de grosses inquiétudes : le monastère est fortifié en 830. Les moines quitteront néanmoins l'île en 834.

Le contrôle franc sur la Bretagne s'avère fragile puisqu'en 811 une nouvelle expédition carolingienne est lancée pour mater des révoltes sporadiques et punir « la perfidie des Bretons » (Ermold le Noir).

Trois ans plus tard, en 814, Charlemagne disparaît. Son fils Louis le Débonnaire, dit le Pieux, lui succède (814-840). Contrairement à son père, qui laissait cette charge au marquis de Bretagne ou à certains grands officiers du palais, Louis commande en personne deux offensives de son ost contre les Bretons : cette présence physique de l'empereur indique bien que le danger potentiel qu'ils représentaient était jugé assez inquiétant pour requérir une action concertée de toutes les forces vives de l'Empire placées sous l'autorité de son chef suprême.

Pour la campagne de 818, qui voit les troupes de Louis le Débonnaire attaquer Murman, le roi des Bretons, nous disposons d'une source particulièrement riche, déjà citée, le long poème d'Ermold le Noir, *Faits et gestes de Louis le Pieux*⁶.

Nous apprenons ainsi quelques détails sur les affaires bretonnes lors de l'assemblée annuelle « des principaux gouverneurs des frontières de ses États et de l'élite des ducs » convoquée par l'empereur. Nous sommes alors au printemps de l'année 818. Dans cette assemblée, « se distingue le noble Lambert [comte de Nantes], issu de la race des Francs. Poussé par son zèle, il arrive en toute hâte de la province qu'il commande ».

Ermold le Noir rappelle, en précisant les fonctions de Lambert, les

origines de la Bretagne : « C'est à lui qu'est confiée la garde de ces frontières qu'autrefois une nation ennemie, fendant la mer sur de frêles esquifs, envahit par la ruse. Ce peuple, venu des extrémités de l'univers, était les Brittons, que nous nommons Bretons en langue franque. Manquant de terres, battu par les vents et la tempête, il usurpe des champs, mais offre d'acquitter des tributs aux Gaulois, maîtres de cette contrée à l'époque où parut cette horde vomie par les flots ennemis. Les Bretons avaient reçu l'huile sainte du baptême ; c'en fut assez pour qu'on leur permît de s'étendre dans le pays, et de cultiver paisiblement les terres où ils s'étaient établis. » Mais la « culture paisible des terres » fut bientôt remplacée par la violence : « À peine ont-ils obtenu de jouir des douceurs du repos qu'ils allument d'horribles guerres, se disposent à remplir les campagnes de nouveaux soldats, présentent à leurs hôtes la lance meurtrière pour tout tribut, leur offrent le combat pour tout gage de reconnaissance, et les payent de leur bonté par une insultante hauteur... »

Ermold le Noir reconnaît que les Francs, occupés à pacifier ou à conquérir d'autres territoires, tardèrent à punir cette agressivité des Bretons. En conséquence, « enflés de trop d'orgueil, ils ne se contentèrent plus du sol où ils étaient venus mendier un asile, et portèrent la dévastation jusque sur les États des Francs ». Il convenait donc de sévir. Mais Louis le Débonnaire, avant toute action, demande un rapport précis à Lambert : « Quel culte cette nation rend-elle au Seigneur ? Quelle foi professe-t-elle ? De quels honneurs jouissent parmi elle les églises du vrai Dieu ? Quelles passions animent ce peuple ? Aime-t-il la justice et la paix ? Respecte-t-il la royauté ? Mérite-t-il notre bonté ? Nos frontières n'ont-elles surtout aucune insulte à redouter de sa part ? » Lambert, en serviteur fidèle, tente d'éclairer son souverain : par la plume d'Ermold le Noir, il trace de la Bretagne du début du IX^e siècle un tableau plutôt sombre...

« Cette nation trompeuse et superbe s'est montrée jusqu'ici rebelle et sans bonté. Dans sa perfidie, le Breton ne conserve du chrétien que le nom ; les œuvres, le culte, la foi, il n'en est point chez lui ; les orphelins, les veuves, les églises n'ont rien à attendre de sa charité. Chez ce peuple, le frère et la sœur vivent dans une infâme union ; le frère enlève la femme de son frère ; tous s'abandonnent à l'inceste, et nul ne recule devant

aucun crime. Ils habitent les bois, n'ont d'autres retraites que les cavernes, et mettent leur bonheur à vivre de rapine comme les bêtes féroces. La justice n'est parmi eux l'objet d'aucun culte, et ils ont repoussé loin d'eux toute idée de juste et d'injuste. Murman est leur roi, si cependant on peut appeler roi celui dont la volonté ne décide de rien. Souvent ils ont osé se montrer jusque sur nos frontières, mais ils n'ont jamais regagné les leurs sans être punis de cette témérité. »

Des « bêtes féroces », des barbares sans foi ni loi, des primitifs dénués d'humanité et adonnés à tous les vices imaginables... C'est cette image que le poète de cour entend donner, à l'imitation du stéréotype bien connu du « barbare » véhiculé depuis l'Antiquité (César, Tacite...). Si ce témoignage a pu passer pour recevable, malgré ses outrances, c'est tout simplement qu'il est unique.

En fait, ce texte d'Ermold le Noir constitue, en quelque sorte, la « tête de série » d'une longue litanie de stéréotypes qui, pendant des siècles — un millénaire —, vont désormais s'attacher aux Bretons, présentés comme des « sauvages », à l'image de la terre ingrate qu'ils habitent⁷. Raoul Glaber, au ^{XI}^e siècle, écrit qu'ils sont « parfaitement étrangers à toute civilisation, ils sont de mœurs incultes, prompts à la colère ». Du reste, « le mot Britto », renchérit le grammairien Maître Yon, au ^{XIII}^e siècle, « est employé comme le mot Brutus, car les Bretons sont insensés comme la brute ; de là, on dit : les Bretons croient qu'Arthur reviendra de nouveau ». Quant à Guillaume de Poitiers, au ^{XI}^e siècle, dans son *Histoire de Guillaume le Conquérant*, il écrit que les Bretons auraient « en partage, à la manière des Barbares, dix épouses ou davantage : c'est là un trait qu'on rapporte des anciens Maures, ignorants de la loi divine et de la chasteté des mœurs ». De plus, ajoute-t-il, témoignage éloquent de leur « barbarie », « ils aiment s'arracher les dépouilles de ceux qu'ils ont tués, c'est pour eux un honneur et un plaisir ». Déjà Grégoire de Tours, au ^{VI}^e siècle, dépeignait les rois bretons, ravalés au rang de « comtes », comme « sanguinaires », « lâches », « traîtres » : Maclianus, « oublieux de son serment » ; Varocus, « par ruse, de nuit, se ruant sur les Saxons » ; et « comme Félix, évêque de Nantes, leur avait envoyé une députation, ils promirent de réparer le mal, mais ils ne voulurent en rien tenir leurs promesses ». Cette « perfidie » des Bretons est aussi développée

par Raoul Glaber : « Au lieu où le combat devait s'engager, plusieurs Bretons vinrent subrepticement creuser avec perfidie un fossé profond et long, le recouvrirent d'un réseau de branchages et, ce piège tendu à l'ennemi, s'en retournèrent. » Guillaume de Poitiers, quant à lui, insiste sur la violence permanente d'un peuple de brigands et de pillards : « Conan était grandement servi par la fidélité d'un pays largement étendu et, plus qu'il n'est croyable, rempli de guerriers. Car en ces contrées, un seul chevalier en engendre cinquante [...]. Cette multitude s'adonne principalement aux armes et à l'art équestre ; elle se détourne de la culture des champs ou de celle des mœurs [...]. Lorsqu'ils ne sont pas occupés à la guerre, ils vivent de rapines, de brigandages, de guerres domestiques, ou s'y exercent. » Sans compter qu'ils « bafouillent un patois stupide » (Raoul Glaber au ^{XI}^e siècle) et sont « noyés de boisson » (Grégoire de Tours). Au ^{XVII}^e siècle, Du Cange fera de « breton » un synonyme de « pillard » : les gens armés, « Bretons et pillards, passèrent par ces endroits-là et emmenèrent quatre juments ».

Ce florilège d'images crues, acerbes et convergentes démontre que les stéréotypes associés aux Bretons sont, pour la plupart, très anciens. Ronan Le Coadic, qui les a étudiés, fait judicieusement remarquer que cette image dépréciative du Breton, construite en majorité par des auteurs francs et français, correspond à des périodes d'indépendance ou d'autonomie de la Bretagne. Tant que les Bretons affirment leur souveraineté, ou expriment des velléités d'indépendance ou d'émancipation, ils sont présentés sous les traits les plus noirs : la « terre ingrate » s'oppose à la « terre fertile » ; la « perfidie », la « trahison » et la « lâcheté » s'opposent au « courage », l'« idiome inintelligible » à la langue parfaite, l'irréligion à la véritable ferveur religieuse⁸...

*

MALGRÉ LE TABLEAU SOMBRE D'UNE NATION sans foi ni loi brossé par Ermold Le Noir, Louis le Débonnaire décide d'envoyer auprès de Murman, un roi « qui a reçu les saintes eaux du baptême » (il ne peut donc être totalement mauvais !), un représentant des Francs afin de « l'avertir, par cette démarche, du sort qui le menace ». L'abbé Witchaire, un « homme probe, habile et d'une sagesse éprouvée », sera donc chargé de négocier avec le roi des Bretons, d'exiger de lui notamment le

païement du « juste tribut ». Aussitôt, Witchaire « s'élance sur son cheval » pour rencontrer Murman. Le texte d'Ermold le Noir contient ici la seule description existante d'une résidence royale bretonne, celle où l'entrevue a eu lieu : « Un endroit qu'entourent d'un côté des forêts, de l'autre un fleuve tranquille, et que défendent des haies, des ravins et un vaste marais. Au milieu est une riche habitation. De toutes parts, les Bretons y accouraient en armes, et peut-être alors était-elle remplie de nombreux soldats. Murman le préférerait à tout autre, et y trouvait tout ce qui pouvait lui garantir un repos assuré. » On notera qu'il ne s'agit pas d'une caverne !

Les deux hommes se saluent, s'assoient, font éloigner tous ceux qui les entourent. Witchaire exige le tribut, seul moyen d'obtenir « la fidèle amitié du Franc et la protection de ses armes ». Alors que Murman hésite, sa « femme perfide et au cœur empoisonné sort de la chambre nuptiale et vient d'un air superbe solliciter les embrassements accoutumés de son époux ». La « femme perfide » souffle à son époux de demander à l'abbé d'attendre sa réponse au matin. La nuit portant conseil, le jour suivant Murman déclare à l'envoyé du souverain franc : « Hâte-toi de reporter ces paroles à ton roi ; les champs que je cultive ne sont pas les siens, et je n'entends point recevoir ses lois. Qu'il gouverne les Francs ; Murman commande à juste titre aux Bretons, et refuse tout cens et tout tribut. »

La guerre est inévitable : l'armée franque se rassemble à Vannes et l'empereur commande lui-même les troupes composées de « milliers de Suèves à la blonde chevelure », des « phalanges saxonnes » avec leurs larges carquois, des troupes de Thuringe, de Bourgogne... Une ultime tentative de conciliation a lieu, mais, face à l'envoyé de l'empereur, Murman « ne répond qu'en termes durs, et montre un cœur embrasé de haine ». Le combat aura donc bien lieu. « Déjà les champs retentissent du bruit des clairons ; toute la forêt s'en émeut et la creuse trompette pousse ses gémissements à travers les campagnes... »

Ermold le Noir apporte ici de précieux renseignements sur les techniques de guerre différentes des Francs et des Bretons. Les Francs, dans un premier temps, semblent l'emporter, pratiquant la politique de la terre brûlée : « Partout, ils recherchent les approvisionnements cachés dans les bois et les marais, ou que l'adresse et la charrue ont confiés à la terre. Hommes, bœufs, brebis, tout devient la proie

malheureuse du vainqueur. Nul marais ne peut offrir un asile aux Bretons ; nulle forêt n'a de retraite assez sûre pour les sauver. De toutes parts le Franc se gorge d'un riche butin. Comme César l'a recommandé, les églises sont respectées, mais tous les autres bâtiments sont livrés aux flammes dévorantes. »

Face à l'offensive franque, la technique des Bretons est celle de l'effacement, de l'évitement, du refus de tout combat frontal : « Quant à rencontrer les Francs en rase campagne, le Breton ne s'y fie point : l'ennemi si fier refuse le combat. Caché dans les buissons, dans les touffes de fougère, il se montre çà et là et borne son offensive à des cris. Comme les feuilles tombent du chêne à la première gelée, comme la pluie tombe en automne, ou l'averse un jour d'été : ainsi les malheureux Bretons jonchaient de leurs cadavres le séjour boisé des bêtes sauvages et les plaines marécageuses. Ils faisaient une guerre sans gloire, se fauillant par les sentes étroites, s'enfermant chez eux et se dérochant à la bataille. »

Ce refus apparent du combat dans le cadre d'une « guerre sans gloire » est en fait une tactique éprouvée : celle de la guérilla. À mesure que les armées franques s'avancent dans les terres bretonnes, les soldats de Murman les harcèlent, fondent avec rapidité et par surprise sur les éléments les plus faibles de l'armée, comme l'arrière-garde ou ceux qui accompagnent les soldats : « Bientôt Murman s'élance, prompt comme l'éclair, sur les ennemis qu'il rencontre, les attaque par-derrière, et plonge son épée dans leurs larges poitrines ; il porte la fureur de ses armes tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, et, fidèle à la manière de combattre de ses ancêtres, il fuit un instant pour revenir sur-le-champ. Déjà Murman, dans sa fureur, fait tomber sous ses coups la tourbe des gardeurs de pourceaux et des malheureux bergers qui suivent l'armée, et jonche la terre de leurs cadavres : telle une ourse dévorante, à qui ses petits nouveau-nés viennent d'être enlevés, court en hurlant de rage à travers les champs et les forêts. » Maintenu sur un qui-vive permanent, le soldat franc subit une tension nerveuse épuisante, qui favorise les attaques éclairs de petites troupes insaisissables. L'action de harcèlement de ces groupes mobiles est facilitée par la commodité d'un ravitaillement assuré au fil de leurs courses en des endroits convenus d'avance : « On recherche les vivres que recèlent les bois et le marais et qui ont été dissimulés dans des fosses. » Nombre d'attaques se déroulent la nuit,

où les Bretons sont d'autant plus efficaces qu'ils sont vêtus de noir et teignent leurs boucliers ronds, au dire d'Ermold qui évoque « les noires armées » de la Bretagne armorique. L'originalité de l'art de la guerre chez les anciens Bretons tient à l'emploi intensif et précis que les cavaliers font des armes de jet. Cette tactique a visiblement impressionné Ermold le Noir et Régino de Prüm : le poète mentionne à cinq reprises cette particularité et le chroniqueur fait un parallèle entre les archers hongrois à cheval et les lanciers armoricains.

Face à cet acharnement têtue des Bretons, les Francs ratissent le pays, capturent les hommes comme le bétail, brûlent récoltes et chaumières, jusqu'à ce qu'une capitulation par lassitude vienne clore la campagne. Louis le Pieux a dû ainsi pénétrer en profondeur en Bretagne : on possède un acte de lui relatant une importante entrevue qu'il eut à Briec dans l'actuel Finistère et il est possible, si l'on identifie le *Corophesium* des *Annales de Lausanne* avec Carhaix, que son armée ait poussé jusqu'à cette dernière place⁹.

Lors de cette campagne de 818, Murman (Morvan) est tué, sans doute à Priziac, par un Franc d'humble origine, alors que le Breton avait manifesté sa volonté de défier l'empereur : « On présente sur-le-champ cette tête que le glaive vient de séparer du corps ; elle est souillée de sang et dans un horrible désordre. On appelle Witchaire. Il lave à l'instant même cette tête dans une onde pure, à l'aide d'un peigne en arrange la chevelure, reconnaît promptement la vérité du fait sur lequel on lui ordonne de prononcer et s'écrie : "Cette tête est celle de Murman, croyez-m'en tous"¹⁰... »

Lors de cette grande offensive franque de 818, on sait aussi, par un diplôme retranscrit dans le cartulaire de Saint-Guérolé de Landévennec, qu'une entrevue eut justement lieu à Priziac, sur les bords de l'Ellé, entre Louis le Pieux, qui y a établi son camp, et Matmonoc, l'abbé de Landévennec. Sans doute s'agissait-il, pour le souverain franc, de s'assurer une fidélité nouvelle. Il fut surtout décidé que l'abbaye Saint-Guérolé de Landévennec adopterait désormais la règle bénédictine [de saint Benoît d'Aniane (vers 750-821), version modernisée de la règle de saint Benoît de Nursie] et qu'elle abandonnerait la règle « scottique » irlandaise. La seconde *Vie de saint Guérolé*, rédigée par l'abbé Gourdisten de Landévennec vers 880, renferme le texte d'un diplôme de Louis le Pieux en faveur de son abbaye :

« Au nom de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, Louis par Divine Providence Empereur Auguste, à tous les évêques et à tout l'ordre ecclésiastique de Bretagne.

Nous vous faisons connaître que Matmonocus, abbé du monastère de Landévennec, étant venu près de nous, nous l'avons interrogé sur la vie des moines en ce pays et sur leur tonsure ; à toutes nos questions, il a répondu avec la plus grande clarté et loyauté, et nous avons appris que c'était des Irlandais qu'ils tenaient leur règle et leur tonsure, alors que dans toute l'Église apostolique et romaine d'autres coutumes sont en vigueur.

Il nous a plu de les faire s'accorder pour leur mode de vie et leur tonsure avec toute l'Église que Dieu nous a confiée ; c'est pourquoi nous leur avons ordonné de suivre la règle praticable et très louable du saint père Benoît, et de garder, pour la tonsure de la tête, l'unité avec la Sainte Église romaine, répandue dans le monde entier : que donc, dans le susdit monastère, ils observent la même règle de vie, telle que l'expose la règle du saint et très illustre père Benoît, comme le font aussi tous les autres monastères qui ont préféré suivre pleinement notre ordre¹¹. »

Précisons que ces Irlandais (*Scotti*) ne sont pas des Irlandais véritables, mais d'anciens Bretons. Quant à la tonsure, l'habitude celtique voulait que l'on rase les cheveux sur le devant du crâne, d'une oreille à l'autre, une chevelure longue étant au contraire préservée sur la nuque. Implicitement, il est fait grief aux moines bretons de leurs usages : on soupçonne par exemple que les Bretons ne célébraient pas la Pâque (qui est une fête mobile) à la même date que les autres catholiques puisqu'ils n'avaient pas adopté le nouveau comput, dit de Denys l'Aréopagite, et étaient demeurés fidèles à des usages romains antiques, périmés ailleurs. Surtout, les moines celtes multipliaient les exercices d'ascèse et de mortification (prière les bras en croix, prolongation du jeûne, bains dans l'eau froide¹²...) : leur tradition était beaucoup plus proche de celle des pères de la Thébàide égyptienne que de la règle, plus humaine, de saint Benoît de Nursie, encore adoucie par saint Benoît d'Aniane dans ses règlements de 816-817. L'influence orientale, demeurée bien vivante dans le

monachisme celtique, ne pouvait que choquer et dérouter les contemporains de Louis le Pieux. Deux spiritualités entraient ainsi en contact et en conflit : l'une conservatrice, voire archaïque ; l'autre moderniste, évolutive, à prétention universaliste. Mais si discorde il y eut, elle ne concernait que les usages vestimentaires et rituels, non le dogme. Surtout, en s'efforçant de faire entrer les moines bretons dans le moule de l'Église impériale, Louis répondait à des considérations politiques autant que religieuses : de sa démarche, il attendait une acculturation progressive à l'avantage du peuple le plus puissant, c'est-à-dire les Francs. Cette fidélité des moines de Landévennec fut sans doute « monnayée » par l'empereur : de très récentes analyses témoignent d'une importante campagne de construction pendant l'année 819 : assurément, l'abbaye a dû être « dotée » par l'empereur en remerciement des services rendus. Cette soudaine richesse a permis au plus prestigieux monastère de Cornouaille de s'entourer d'un cadre digne d'un sanctuaire protégé par Louis, promu en « phare spirituel » de la règle de Benoît, désormais scrupuleusement appliquée¹³.

*

EN 822, UNE NOUVELLE RÉVOLTE ÉCLATE contre les Francs, commandée par Guihomarch (ou Wihomarch ou Wiomarc'h). Elle provoque une nouvelle expédition carolingienne contre la Bretagne. Deux ans plus tard, en 824, vaincu par Louis le Pieux, mais non défait, Wihomarch accepte de faire allégeance au pouvoir et l'empereur le reçoit en grâce dans son palais. Le rédacteur des *Annales royales* a consigné quelques détails sur cette nouvelle campagne impériale : « Il pénétra dans la Bretagne qu'il ravagea tout entière par le fer et le feu. Soixante jours furent employés dans cette expédition. » Nous avons ici une idée de la durée des offensives : deux mois. Le rédacteur précise par ailleurs que, parvenu à Rennes sans encombre, Louis divisa son armée entre trois corps de troupes qui pénétrèrent le pays révolté comme autant de « colonnes infernales ». On peut citer ici la « Vie » du même empereur par Thégan : « L'année suivante, l'empereur se porta une nouvelle fois en Bretagne et la mit tout entière à feu et à sang à cause de l'infidélité de ses habitants¹⁴. »

En 825, Wihomarch se révolte à nouveau, justifiant une autre campagne franque. Il est tué par surprise par des séides du préfet Lambert, le responsable de la marche. Cette année-là, les grands de

Bretagne sont présentés à Louis le Pieux lors du « plaid » d'Aix-la-Chapelle, à savoir l'assemblée annuelle des représentants du peuple franc pour conseiller le roi.

Louis le Pieux y annonce une nouvelle offensive militaire en Armorique pour le printemps 830 et y fait savoir que l'assemblée générale du royaume et l'armée étaient convoquées à Rennes, comme en 824 (*Annales de Saint-Bertin*, année 830). Mais l'opposition de la plupart de ses grands vassaux à la suite de la révolte de ses trois fils aînés le force à annuler cette expédition. Il s'agit là de la crise la plus grave qu'affronte le pouvoir franc depuis Charlemagne. Cette crise est étroitement liée à la succession impériale et au rôle grandissant de Judith, la deuxième épouse de l'empereur. Si la promotion de Bernard de Septimanie, favori de l'empereur, le renvoi de Lothaire en Italie et la concession à Charles, le fils de Judith, d'une partie de la Bourgogne ont joué un rôle déterminant dans la naissance du conflit, il faut remarquer que l'occasion immédiate du soulèvement fut le mécontentement provoqué par la convocation de l'armée pour une expédition en Bretagne.

Durant l'été, Louis est déposé (provisoirement), sa seconde épouse, la belle Judith (il l'avait choisie parce qu'elle avait gagné le concours de beauté organisé au palais), est enfermée dans un couvent, son favori, Bernard de Septimanie, doit s'enfuir pour sauver sa vie. Le comte de Nantes, et préfet de la marche de Bretagne, Lambert, figure au nombre des principaux meneurs de la révolte...

Ainsi, en trois quarts de siècle, pas moins de sept expéditions militaires franques (753, 786, 799, 818, 822, 825, 830, ce dernier projet inaccompli) ont été dirigées contre les Bretons. « Moi-même, se souvient Ermold le Noir, le bouclier sur les épaules et le côté ceint d'une épée, je combattis dans ce pays ; mais personne ne souffrit des coups que je portais, et Pépin, qui le remarqua, en rit et me dit dans son étonnement : "Laisse les armes, frère, et préfère plutôt les lettres." »

Malgré bien des défaites, la Bretagne résiste toujours au choc des armées franques. Comment la réduire ?

avec le martyre de Donatien et Rogatien, à la fin du ^{III}^e siècle : Grégoire de Tours (*Gloire des martyrs*, 59) témoigne de l'existence, à Nantes, à l'époque de Clovis, d'une basilique dédiée aux deux martyrs et d'une autre au confesseur Similien. L'archéologie apporte quelques rares indices de présence chrétienne en région nantaise, seulement à l'époque mérovingienne ; quelques tessons gravés de chrismes du ^{IV}^e siècle trouvés en Bretagne occidentale ne permettent nullement de conclure à une christianisation généralisée. Sur ce sujet, Philippe Guigon, « Les preuves archéologiques du début du christianisme en Bretagne », dans *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne Armoricaïne*, Britannia Monastica, vol. III, Landévennec, 1994, p. 36-53. Pour une synthèse sur ces débuts obscurs du christianisme breton, voir « Les origines du christianisme », dans Guy Devaillay (dir.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, Paris, Éditions CLD, 1980, p. 11-40.

2.

Reproduit par Job An Irien dans « Aux origines de l'Église celtique », dans *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armorique*, *op. cit.*, p. 56-57. Pour une interprétation de cette lettre, voir, dans le même recueil, l'étude de Bernard Tanguy, « De l'origine des évêchés bretons », p. 6-33. Il propose notamment une localisation des deux prêtres bretons, qu'il situe, à partir de l'un des destinataires de la lettre, Catihern. Ce dernier est l'éponyme d'un Lann, fondation monastique du haut Moyen Âge, Languédias, ancien Langadiarn, c'est-à-dire très exactement Lancatihern : il s'agit du territoire coriosolite, dans ce qui devait être l'évêché d'Alet, à une trentaine de kilomètres des confins du diocèse de Rennes et à onze kilomètres de Corseul, soit au sud du *plou* de Plélan-le-Grand : Bernard Tanguy peut ainsi conclure que « nous assistons ici à la constitution d'une paroisse bretonne primitive, d'une plou. L'intervention de l'évêque de Rennes dans l'affaire suggère l'absence d'autorité épiscopale à Alet » (*art. cit.*, p. 15-16).

3.

Cité par Nora K. Chadwick, *La Colonisation de la Bretagne armorique depuis la Bretagne insulaire*, Crozon, Éditions Armeline, 1999, p. 70.

4.

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre IX, dans Guizot (dir.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie jusqu'au ^{XIII}^e siècle*, Paris, 1823, t. II, p. 23, 24, 39.

5.

Sur les marches, on consultera Karl Ferdinand Werner, « Missus-Marchio-Comes, entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », dans *Histoire comparée de l'administration*, Munich, 1980. Sur la marche de Bretagne, voir L. Levillain, « La marche de Bretagne, ses marquis, ses comtes », *Annales de Bretagne*, t. LVIII, 1951, p. 88-117.

6.

Ermold le Noir, *Faits et gestes de Louis le Pieux. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie jusqu'au ^{XIII}^e siècle*, traduits par M. Guizot, Paris, 1824, t. IV, chap. III, p. 54-75.

7.

Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 45-62.

8. Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 127.
9. Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, Éditions Beltan, 1990, p. 14.
10. Ermold le Noir, *Faits et gestes de Louis le Pieux*, *op. cit.*, p. 74.
11. Texte cité par Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, *op. cit.*, p. 21-22.
12. « Il avait l'habitude, peut-on lire dans la *Vie de saint Guénolé*, de réciter cinquante psaumes trois fois par jour, tantôt les bras en croix, tantôt en position immobile, tantôt prosterné, les genoux fléchis. »
13. Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IX^e au XIII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 28. Joëlle Quaghebeur suggère que Matmonoc se vit confier par l'empereur le devoir et le droit d'un *missus* dans le contrôle et l'application de la réforme monastique dans l'ensemble du territoire breton.
14. Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, *op. cit.*, p. 18.

De Nominoë à la naissance du royaume breton

(832-851)

LOUIS LE PIEUX, DÉSTABILISÉ PAR LA RÉVOLTE DE SES FILS, décide de composer : dès octobre 830, à Nimègue, l'empereur fait sentir à nouveau son autorité, mais son pouvoir a été fortement ébranlé. Concernant la Bretagne, l'empereur affaibli décide, lors du plaid d'Ingelheim en 831, de nommer un Breton, Nominoë, peut-être originaire du Pohér (dans la région de Carhaix), comme comte de Vannes et de lui confier la charge de *missus imperatoris*, c'est-à-dire d'envoyé de l'empereur en Bretagne. La promotion de Nominoë en mai 831 est attestée par un texte de Réginon de Prüm mais par aucune annale, et le premier acte où Nominoë apparaît comme « comte de Vannes » date du 9 février 833 : il s'agit d'une donation en faveur de l'abbaye de Redon¹.

Ce changement de stratégie n'est pas aussi surprenant qu'il y paraît au premier abord : les Carolingiens ont en effet déjà donné à d'autres aristocrates indigènes des gouvernements à la périphérie de l'Empire. Cette politique fut inaugurée par Charlemagne qui, jusqu'à sa révolte en 794, laissa ainsi Tassilon gouverner la Bavière en tant que vassal du roi franc ; de même, en Italie, le duché de Bénévent put conserver son indépendance avec son propre duc tout en reconnaissant la suzeraineté carolingienne, le duché de Spolète continua d'être gouverné à la lombarde et par des Lombards. L'Aquitaine conserva les coutumes locales, même si Charlemagne créa pour son fils Louis un royaume d'Aquitaine (devenu empereur, Louis le Pieux concéda le royaume d'Aquitaine à son fils Pépin). Concernant la Bretagne, c'est sans doute parce qu'une partie de l'aristocratie s'était ralliée dès 818 à la cause franque qu'il a été possible de confier à un chef indigène la

responsabilité du territoire.

Nous savons peu de choses de ce Nominoë qui a longtemps fait figure dans l'historiographie de père fondateur de la « nation Bretagne » : il « avait le zèle de Dieu, mais non selon la science », disent de lui les *Gestes des saints de Redon*, qui lui sont pourtant favorables. Bref, il était un bon chrétien, mais pas nécessairement un saint ! Un acte de 836 nous révèle le nom de son épouse, Arganthe ; et il avait au moins un fils, Érispoë, qui, on le verra, lui succéda.

Dix-neuf actes du cartulaire de Redon le mentionnent, avec des titres différents : il est qualifié deux fois de « comte de Vannes » et deux autres fois de *dux*, chef en Bretagne. Les autres actes usent de périphrases comme « gouvernant » (quatre mentions), « régnant » (deux mentions), « dominant » (une mention) en Bretagne. Une fois enfin, il paraît comme *magister*, « maître », en Bretagne. Sept fois il arbore ce qui doit être son titre officiel de *missus imperatoris* (« envoyé de l'empereur ») ; et une fois de *missus in Britannia*. De tels qualificatifs sont à rapprocher des célèbres *missi dominici* — littéralement, des « envoyés du seigneur-roi » — qui apparaissent dans les capitulaires carolingiens vers 780. Ces grands, laïcs ou ecclésiastiques, choisis directement par le souverain pour leur fidélité et leur compétence, sont chargés d'une mission de contrôle des administrateurs d'une région. Munis de capitulaires d'instructions spécialement rédigés pour eux, les *missi* doivent transmettre aux comtes les nouveaux capitulaires et en expliquer la teneur, recueillir les serments de fidélité que tous les hommes libres doivent au roi, juger les plaintes en appel du tribunal comtal et sanctionner les fautes. Contrairement au comte qui n'a reçu du roi que la délégation des pouvoirs d'exécution, les *missi* sont détenteurs de la plénitude du pouvoir royal, l'*auctoritas*. Si le ressort géographique théorique de Nominoë est la Bretagne tout entière, on ne le voit à l'œuvre avec certitude que dans le Vannetais où il réside habituellement.

Sa fonction lui donnait des pouvoirs étendus dans les domaines administratif et judiciaire, notamment sur les comtes, mais aussi dans le domaine religieux puisqu'il devait enquêter sur les évêques. Tant que vécut Louis le Pieux, jusqu'en 840, Nominoë demeure fidèle à l'empereur et il assume son rôle de pacificateur. Pour maintenir la paix, il dispose de certains moyens, dont la gestion du comté de Vannes avec les revenus du fisc y afférents, mais en pratique

l'administration centrale lui donne carte blanche pour agir à sa guise vis-à-vis de ses compatriotes, qu'il rassemble dans un cadre politique assez cohérent pour mieux les contrôler et garantir que leurs querelles internes n'aient pas de répercussions fâcheuses sur les terres franques du Rennais et du Nantais. En ce sens, le pouvoir carolingien hâte le processus d'unification des chefferies bretonnes déjà perceptible dans les révoltes de Morvan puis de Wihomarch. Pour assurer une mission de police interne et externe, il aide à l'émergence d'une nouvelle structure bretonne unifiée, gage de tranquillité pour l'Empire.

Arthur de La Borderie a fait de Nominoë le « père de la patrie », un farouche nationaliste préparant la revanche et la libération de son peuple, un vrai patriote : « Son règne ne fut d'un bout à l'autre qu'une lutte ardente, violente, passionnée contre les Francs et contre leur influence sous toutes les formes. » En fait, les quelques documents disponibles démentent cette interprétation toute romantique du personnage. Nominoë a exercé un pouvoir de fait, mal défini en termes juridiques et en aucun cas n'a été roi au sens plein, carolingien du terme. Et on est certain, en totale opposition avec l'interprétation d'Arthur de La Borderie, que Nominoë se montra d'une parfaite loyauté vis-à-vis du pouvoir franc : les actes du cartulaire de Redon traduisent clairement cette soumission. À la fin des actes de cette période, Louis le Pieux est presque toujours mentionné.

*

L'ANNÉE 832 EST CELLE D'UN DES ÉVÉNEMENTS les plus marquants du « règne » de Nominoë : la fondation de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, à la confluence de l'Oust et de la Vilaine, à l'initiative du moine Conwoïon. L'abbaye occupe une position exceptionnelle au centre de la péninsule. Il n'en fallut pas davantage pour qu'Arthur de La Borderie y vît le centre névralgique de la Bretagne, assurant à la fois le progrès de la colonisation bretonne dans le bassin de la Vilaine et la préparation de la politique future de Nominoë.

Une fois encore la réalité semble différente : Conwoïon, issu d'une « famille sénatoriale » comme dit son hagiographe, doit être considéré comme un clerc instruit, ayant, en tant qu'archidiacre de Vannes, longtemps cohabité avec le pouvoir franc ; deux de ses moines furent des auxiliaires de comtes francs. C'est sans difficulté que la

communauté accepta après quelques mois la règle bénédictine. Le choix de la dédicace du saint Sauveur, particulièrement chère aux Carolingiens, manifestait clairement son adhésion à la politique religieuse carolingienne. Conwoïon est officialisé premier abbé dans les *Annales de Redon*, tandis que l'abbaye de Redon, qui deviendra un monastère bénédictin modèle, peuplé d'aristocrates ayant quitté volontairement le monde, est mentionnée en 834.

Le printemps de l'année 833 a vu éclater une nouvelle révolte des trois fils de Louis le Pieux, qui bénéficient du soutien du pape et d'une bonne partie des évêques. Les fidèles de Louis l'abandonnant l'un après l'autre, l'empereur est contraint à l'abdication. Le comte Lambert de Nantes prend une part active à cette révolte : aidé par Matfrid, comte d'Orléans, il soutient Lothaire et combat dans le Nantais les partisans de Louis. Mais Nominoë reste fidèle à l'empereur. « Moi Nominoë, *missus* de l'empereur Louis, en considération des angoisses et des tribulations que supporte en ce moment notre seigneur l'empereur Louis », expose-t-il dans le préambule de la donation aux moines de Redon du territoire appelé Ors, dépendant anciennement de l'église de Bain, donation « à eux faite à titre d'aumône par l'empereur Louis afin que Dieu, se laissant toucher par la prière de ces moines pour leur bienfaiteur, lui veuille bien venir en aide ». Une fois de plus, Louis le Pieux réussit à retrouver le pouvoir, mais la révolte reste endémique, alimentée par les projets de partage de l'Empire entre les fils du souverain. L'agitation subsiste en Bretagne puisqu'en 837 les *Annales de Saint-Bertin* retiennent que l'empereur dut diriger contre les Bretons une expédition de police qui s'assura de leur fidélité par une prise d'otages.

Louis le Pieux meurt en 840. La coutume germanique du partage entre les héritiers mâles est appliquée : la *Francie* occidentale, qui comprend la Bretagne, revient à Charles le Chauve, le plus jeune et le plus contesté des fils du défunt, l'enfant de la belle Judith de Bavière, la seconde épouse de Louis. Le lien de fidélité se trouvant rompu par la mort du suzerain, Nominoë reste dans l'expectative. Le peuple franc se partage selon des lignes de fracture régionales et lignagères.

Après avoir appris, vers octobre 840, que les Bretons lui étaient hostiles, Charles le Chauve entreprend un voyage au Mans en janvier 841 pour y recevoir la soumission de Lambert et de quelques autres aristocrates turbulents. À cette occasion, « il fit demander à Nominoë,

duc des Bretons, s'il voudrait se soumettre à son pouvoir. Celui-ci, écoutant les conseils de la majorité des siens, expédia des présents à Charles et promit par serment de lui garder fidélité », rapporte Nithard, historiographe franc du IX^e siècle, auteur d'une *Histoire des fils de Louis le Pieux*.

Le 25 juin 841, Charles le Chauve, aidé de son demi-frère Louis le Germanique, bat son autre demi-frère Lothaire, à Fontenoy-en-Puisaye, près d'Auxerre. Une charte de Redon est datée de « l'année où Lothaire combattit ses frères et où moururent des milliers d'hommes dans la bataille [qui] n'est pas digne d'être célébrée dans un chant mélodieux. Que l'est, le sud, l'ouest et le nord pleurent tous ceux qui ont été tués ainsi », écrit Angilbert, un des partisans de Lothaire, dans son *Poème rythmique sur la bataille de Fontenoy*. L'aristocratie germanique est décimée, pour la première fois ; des dizaines de ducs et de comtes sont restés sur le terrain, laissant derrière eux autant de charges publiques vacantes. Il s'ensuit une immense redistribution des places et des dignités à l'échelle de l'Empire. Ricouin, le comte de Nantes, ayant lui aussi trouvé la mort, un certain Lambert (parent de l'ancien préfet, sans doute son fils) revendique sa charge. Or, Charles le Chauve lui refuse cet honneur ; une guerre privée éclate aussitôt entre les lignages, dans laquelle Lambert réussit à compromettre à ses côtés les Bretons, et d'abord Érispoë, le fils de Nominoë.

En février 842, un traité d'alliance (les Serments de Strasbourg) est signé entre Charles le Chauve et Louis le Germanique contre Lothaire. Nominoë reste fidèle à Charles le Chauve. Mais l'année suivante, plus ou moins manipulé par Lambert, Nominoë se retrouve en état de guerre ouverte contre Charles le Chauve. Avec son allié, il s'empare de Nantes.

Après une année de négociations menées par 120 commissaires (40 pour chaque frère), le traité de Verdun, signé en 843, décide du partage de l'Empire carolingien entre les trois fils de Louis le Pieux : Charles le Chauve détient tous les pays situés à l'ouest d'une ligne fixée par le Rhin, les vallées du Rhône, de la Saône, de la Meuse et de l'Escaut.

La même année, le 24 mai, une opération de police mal conduite par Renaud, comte de Nantes, tourne à la confusion — il y perd la vie — et dessine une première et grave nouvelle fracture entre Francs et Bretons. Renaud est l'agresseur et il ne s'agit pas d'un incident

inopiné : ses hommes, armés, ont marché jusqu'à la frontière bretonne. Parvenus à Messac sur les bords de la Vilaine, à proximité de la région de Renac où séjourne habituellement Nominoë, ils engagent le combat par surprise, avec succès dans un premier temps, suivi d'une déroute due à la tactique habituelle des Bretons ; d'abord fuir, puis contre-attaquer : « En vérité, au premier engagement, les Bretons vigoureusement pressés tournent le dos ; Lambert amenant du renfort, alors seulement ils résistent activement à ceux qui jusque-là les poursuivaient, si bien qu'ils forcent à la fuite ceux qu'ils fuyaient auparavant et ils font un tel carnage qu'une foule immense tombe avec son chef et qu'ils peuvent emporter chez eux un butin considérable, ayant réservé un effectif important en vue de l'échanger contre rançon » (*Annales de Saint-Bertin*). Nominoë, ainsi attaqué, peut à bon droit se considérer comme délié de son engagement de fidélité.

Un mois plus tard, le 24 juin 843, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, un raid surprise d'une flotte normande attaque et pille Nantes. Cette attaque marque une escalade de la pression des Vikings, que nous avons déjà vus au large de Noirmoutier en 799. L'ampleur de la flotte, 67 bateaux d'après la chronique de Nantes, le choix de la date, peu de temps après la mort du comte Renaud, victime de la coalition des Bretons révoltés et de Lambert, la connaissance des lieux et aussi le choix d'une fête religieuse, la fête de saint Jean-Baptiste, tous ces éléments démontrent un programme d'action remarquablement bien préparé. Les pirates venus de Norvège, ayant probablement contourné l'Angleterre par les Hébrides et le canal Saint George, brisent les portes de la ville, escaladent les remparts sans rencontrer de résistance, la plupart des habitants accomplissant leurs devoirs religieux. L'évêque Gunhard lui-même est tué dans la cathédrale Saint-Pierre, que les fidèles ont tenté, en vain, de barricader. Il meurt sur l'autel au moment où il prononçait ces mots : « *Sursum corda* » (haut les cœurs !). Les pirates égorgent clercs et laïcs mêlés, sans considération d'âge, de sexe ou de dignité. Une partie de la population est emmenée en captivité. À cette date, Lambert et Nominoë, en rébellion contre Charles le Chauve, n'occupaient pas la ville, laissée dégarnie de troupes. Les Normands hivernent à Noirmoutier et gagnent, au printemps, les côtes espagnoles.

La prise de Nantes, le massacre de sa population et de son évêque causèrent un immense émoi dans l'ensemble du monde carolingien : la

plupart des annales du temps évoquent cet événement. Ce choc traumatisant est durable, même si les Vikings disparaissent de la Basse-Loire pour dix ans.

*

EN JUIN 844, NOMINOË PREND POSITION pour la première fois avec netteté contre Charles le Chauve : rejetant toute autre option, il choisit la voie de la révolte ouverte et déclarée. Les *Annales de Saint-Bertin* expliquent que « le Breton Nominoë, transgressant de façon insolente les frontières qui lui avaient été assignées ainsi qu'à ses prédécesseurs, parvint jusqu'au Mans, pillant tout de long en large et en brûlant même la plus petite partie. Arrivé là, il est contraint de revenir sur ses pas à cause d'une irruption menaçante de Normands sur ses terres ».

Charles le Chauve croit pouvoir soumettre lui-même la Bretagne : en 845, à la tête d'une petite armée, il est vaincu par Nominoë dans les marais de Ballon près de Redon le 22 novembre, et il doit fuir jusqu'au Mans. Si cette rencontre de Ballon a été par la suite célébrée et glorifiée comme marquant la date de la véritable indépendance de la Bretagne, il ne faut pas en exagérer pour autant la portée : les effectifs mis en ligne demeuraient restreints et les pertes n'étaient pas irréparables pour Charles. Le roi de la *Francia Occidentalis* disposait de moyens suffisants pour lancer une vigoureuse offensive contre les Bretons et, dans les mois qui suivirent, il ordonna la préparation d'une nouvelle expédition vers l'ouest.

En juin 846, après l'assemblée générale d'Épernay, Charles le Chauve se dirige donc vers l'Armorique en faisant mine de vouloir en découdre avec les Bretons. En fait, il préfère traiter après avoir organisé une démonstration de force. Les *Annales de Saint-Bertin* le disent clairement : « Ensuite, Charles, gagnant avec son armée les contrées bretonnes, conclut un traité avec Nominoë duc des Bretons. » L'accord est trouvé en août. Ses clauses nous échappent, sauf une seule : Nominoë a exigé et obtenu la mise à l'écart de Lambert pour se venger de son retournement précoce, qu'il prend sans doute pour une trahison.

La paix est toute relative : elle est troublée à l'intérieur par des bandes de pirates scandinaves. « Les Danois se portant sur cette extrémité de la Gaule qu'habitent les Bretons, et leur livrant trois fois bataille, l'emportent ; Nominoë vaincu s'enfuit avec les siens, puis,

apaisant les attaquants par des présents, les écarte des régions où il est implanté » (*Annales de Saint-Bertin*, année 847). Il y a aussi de graves incidents de frontière sur les confins franco-bretons.

Au printemps 849, Nominoë affirme son autorité, sinon son autonomie, en tenant un pseudo-synode breton à Coitlouh (lieu non identifié), formé de laïcs et de clercs, au cours duquel il dépose et remplace des évêques acquis au souverain franc : Susannus de Vannes, Félix de Quimper, Salocon de Dol et Liberalis de Saint-Pol-de-Léon sont accusés par Conwoïon, qui, avant de devenir abbé de Redon, avait été archidiacre de Vannes, de simonie, c'est-à-dire de vendre des charges ecclésiastiques sans considération de la valeur morale des impétrants. C'est le point de départ d'une longue querelle que l'on qualifie parfois à tort de « schisme breton ». Elle provoque un conflit avec la papauté qui proteste contre les dispositions prises par les autorités civiles. Nous disposons pour une fois sur cette affaire d'une série de sources abondantes. En effet, au cartulaire de Redon et aux *Gesta Sanctorum Rotonensium*, s'ajoute une importante correspondance : deux lettres des papes Léon IV (en 848) et Nicolas I^{er} (862) à Salomon, une lettre écrite par Loup de Ferrières en 850 au nom des évêques francs à Nominoë, une autre lettre des évêques de Gaule réunis à Savonnières en 859, une dernière adressée au pape Nicolas I^{er} par les évêques du concile de Soissons.

Il s'agissait là d'une atteinte directe à une prérogative régaliennne. Charles le Chauve ne pouvait que réagir vigoureusement à un acte qui apparaissait comme une provocation. Une offensive militaire étant prévisible, Nominoë décide de prendre l'initiative : en février 850, il est devant Angers ; cette ville et la marche viennent d'être rendues à Lambert, rappelé de toute urgence d'exil par Charles. En juin, Lambert déserte le camp royal mais ne parvient pas à convaincre les Angevins de le suivre. L'année suivante voit une nouvelle expédition de Charles le Chauve : il perd Rennes et Nantes, poursuivi par les troupes bretonnes jusque dans le Vendômois, aux portes de la Beauce. C'est là que Nominoë meurt subitement, le 7 mars 851, « frappé par la volonté divine », écrit Réginon de Prüm, abbé de Germanie occidentale qui s'inspirait, pour composer au ^xe siècle sa chronique, d'une chronique angevine antérieure, bien informée de tout ce qui se déroulait en Bretagne. Voici comment il rapporte le trépas de Nominoë :

« En effet, alors qu'il dévastait les églises de Dieu et qu'il ravageait leurs terres parce qu'elles observaient la fidélité due à Charles, un jour qu'il s'apprêtait à monter à cheval pour mener à son terme quelque noir dessein, tout à coup, il vit devant lui le saint évêque Maurille qui lui jetait des regards terribles. Il lui dit : "Non, cruel brigand, tu ne pilleras plus les églises !" En même temps, d'un coup de crosse, il l'abattit. On n'eut que le temps de le porter sans sa maison et son règne finit avec la vie. »

L'annonce de la mort de Nominoë fut accueillie par les clercs francs comme un jugement de Dieu. Pour Charles le Chauve, la disparition d'un chef si redouté laissait espérer une revanche rapide après une succession d'échecs. Or, le fils de Nominoë, Érispoë, défait les troupes de Charles le Chauve à Jengland, au nord de Nantes, sur la rive gauche de la Vilaine, les 21 et 22 août 851. Les combats furent acharnés mais la cavalerie bretonne fit une nouvelle fois la décision. Réginon de Prüm nous offre une relation détaillée de cet engagement décisif :

« Les troupes saxonnes [prêtées à Charles le Chauve par Louis le Germanique], que le roi avait soudoyées pour soutenir les attaques rapides et les retours à l'improviste de la cavalerie bretonne, sont placées en première ligne. Mais dès la première charge des Bretons et dès leur première volée de javelots, les Saxons vont se cacher derrière les autres troupes. Les Bretons, selon leur coutume et montant des chevaux dressés à ce genre de combat, courent de côté et d'autre. Tantôt ils donnent impétueusement, avec toutes leurs forces, dans la masse serrée des bataillons francs et les criblent de leurs javelots, tantôt ils font mine de fuir, et les ennemis lancés à leur poursuite n'en reçoivent pas moins leurs traits en pleine poitrine. Accoutumés à combattre de près, lance contre lance, les Francs restent immobiles, frappés d'étonnement, effrayés de ce nouveau péril qui leur était inconnu ; ils ne sont point équipés pour poursuivre ces troupes légères, et s'ils les attendent rangés en ligne serrée, ils n'ont contre leurs coups aucun abri. La nuit vient interrompre les combats. Nombreux sont les Francs tués,

plus nombreux encore ceux qui sont blessés ; quant aux chevaux, ils ont péri en masse. Le lendemain, la bataille reprend et s'achève sur une infortune plus grande. Ce que réalisant, Charles, écrasé par une immense terreur, s'enfuit la nuit suivante à l'insu de son armée, abandonnant derrière lui son pavillon, ses tentes et tous les insignes royaux. Au matin, lorsque l'armée réalise la fuite du roi, elle en reste ébahie et dès lors ne songe plus qu'à prendre la fuite à son tour. Les Bretons s'élancent à grands cris et envahissent le camp des Francs tout plein de richesses et s'emparent de tout. Ils poursuivent les bataillons francs en déroute, les massacrent par le fer ou bien les font prisonniers. Ainsi enrichis des richesses des Francs et maîtres de leurs armes, les Bretons rentrent dans leurs foyers². »

La victoire est totale pour Érispoë, d'autant qu'il met la main sur les tentes du campement royal, et sur leur fastueux contenu, notamment les *regalia* (habits officiels du roi). Cette victoire témoigne aussi d'une mutation dans l'art de la guerre des Bretons : jusqu'alors, on l'a vu à plusieurs reprises, ils étaient contraints à la défensive sur leurs terres et ils refusaient la bataille directe pour se concentrer sur des attaques ponctuelles contre les éléments les plus faibles de l'armée adverse. À présent, ils adoptent une stratégie résolument offensive, comme en témoignent les raids de Nominoë contre les comtés adjacents et, surtout, ils acceptent la bataille frontale. Leur tactique nouvelle est bien décrite par Réginon : une cavalerie légère qui harcèle les lignes statiques de l'ost franc à coups de javelot, au point de leur faire rompre leurs positions, puis simulation de fuite. Enfin, quand la ligne franque se trouve suffisamment distendue, volte-face des Bretons contre leurs adversaires qu'ils massacrent par petits groupes éparés. Cette tactique suppose un entraînement assidu au combat équestre, et se révèle très efficace contre une armée cuirassée, plus habituée à des charges en masse qu'à des engagements ponctuels contre un ennemi mobile et insaisissable.

En septembre 851, « Érispoë, fils de Nominoë, vint auprès de Charles dans la ville d'Angers : lui ayant donné les mains, il est accueilli par le roi et lui sont donnés tant les insignes royaux que la puissance jadis dévolue à son père, augmentée du Rennais, du Nantais

et du pays de Retz » (*Annales de Saint-Bertin*). On peut considérer ce traité comme l'acte de naissance de la Bretagne. Le roi franc accorde en effet à la Bretagne le statut de royaume subordonné qui n'avait jusqu'alors été consenti par les Carolingiens qu'en faveur d'un membre de leur famille. Érispoë se voit reconnaître la qualité de « roi des Bretons ». En contrepartie, Érispoë consent à devenir le vassal du roi Charles en lui prêtant le serment de fidélité main dans la main. En signe de reconnaissance envers Dieu, Érispoë, l'année suivante, au jour anniversaire de sa victoire, offre à Redon les deux tiers de la paroisse du Grand-Fougeray sur le territoire de laquelle s'est déroulée la sanglante bataille de Jengland.

L'érection de la Bretagne en royaume doit se lire dans le contexte de l'Empire carolingien, lequel n'est au demeurant qu'un agrégat de royaumes.

On conserve sept actes d'Érispoë où il apparaît avec le titre de « roi », parfois développé en une formule pompeuse comme dans ce diplôme du 23 août 852 : « Moi, Érispoë, au nom de Dieu prince de la province de Bretagne et jusqu'à la rivière de Mayenne... »

1.

Ce chapitre doit beaucoup à Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, Éditions Beltan, 1990 ; à Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994 ; à André Chédeville et Hubert Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois (Ve-Xe siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1984.

2.

Texte cité par Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, *op. cit.*, p. 57-58.

L'économie nominoenne

CES SÉQUENCES ÉVÉNEMENTIELLES, souvent violentes et incertaines faute de sources fiables, ne sauraient nous dispenser d'une approche d'un peu plus près des hommes, des femmes qui vivaient dans cette Bretagne de notre I^{er} millénaire.

Pour cet « arrêt sur image » dans l'espace et dans le temps de Nominoë, nous disposons d'un précieux document déjà plusieurs fois mentionné : le cartulaire de l'abbaye de Redon, établissement fondé en 834 dont les chartes ont été retranscrites avec soin au X^e siècle par les moines de Saint-Sauveur, essentiellement pour garder mémoire de leurs droits sur le sol. Les abbayes forment alors, et en Bretagne peut-être plus qu'ailleurs, l'armature maîtresse de la société et de l'économie. Elles possèdent une partie du sol, cultivent elles-mêmes et mettent en valeur des îlots de terres, prélèvent des redevances sur les tenanciers de ces parcelles. L'intérêt de ces écrits est exceptionnel et bien éloigné des stéréotypes attachés aux Bretons « sauvages », « sanguinaires » et « barbares » des textes étrangers à l'Armorique : grâce à eux, la Bretagne sud-orientale est aujourd'hui l'une des régions les mieux connues de l'Empire carolingien, notamment sous l'angle de la vie rurale. Les 320 actes à notre disposition apportent une très ample moisson d'informations remarquablement concentrée dans le temps (le premier acte date de 799 mais la plupart ont été écrits entre 832 et 874) et dans l'espace sur une vingtaine de paroisses autour de Redon : 180 actes concernent le Nord-Est du diocèse de Vannes, 15 la presqu'île guérandaise, une quarantaine le Nord-Ouest du diocèse de Nantes. L'ensemble implique 6 600 personnes, ce qui permet de construire un modèle de la société et de l'économie carolingiennes dans ce finistère européen.

Grâce à ces chartes, il est possible de reconstituer grossièrement les terroirs, d'entrevoir une part des structures agraires, d'évaluer les

principales activités économiques, ce qui est exceptionnel dans la France de l'Ouest. À cette première chance s'ajoute une seconde : les résultats des recherches de l'archéologie au sol et surtout de l'archéologie aérienne. En liaison avec la paléobotanique, qui constitue également une source fiable pour l'étude des paysages, nous pouvons connaître la répartition des hommes sur l'ensemble du territoire, bâtir des hypothèses plausibles sur les structures de l'habitat et du parcellaire. Ajoutons à cet ensemble d'indices le témoignage des « Vies de saints », ici confrontées aux sources plus objectives du cartulaire et de l'archéologie du sol : au total, nous sommes bien en mesure de dresser un tableau sans doute impressionniste, mais néanmoins précis et crédible de la vie des Bretons du temps de Nominoë et de ses successeurs, dans ses gestes et ses comportements les plus quotidiens1...

*

IL Y A D'ABORD LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE. Plusieurs indices de défrichements en cours sont perceptibles dans les alentours de Redon au IX^e siècle, sur les pourtours des massifs de Lanouée, Plélan et Pleucadeuc. Ainsi l'ermite Uuoruelet reçut du *machtiern* Iarnithin la terre de Rosgal : « Il pourra entreprendre d'arracher et de détruire tout ce qu'il pourra des bois et de la forêt qui l'entourent comme l'ermite dans le désert qui n'a d'autre maître que Dieu » (cartulaire de Redon, n° CCLXVII). Un peu plus tard, Portitoe donne à Redon la terre de Cranquarima ainsi que tout ce que les moines pourraient arracher à la forêt. Un passage des *Gestes des saints de Redon* offre une description du défrichement et de la mise en culture du site du monastère : « Le bon agriculteur prépare la terre, coupe les arbres, brûle les troncs puis apprête son araire, ouvre la terre et trace les sillons. Il revient alors chez lui et c'est bien après qu'il nivelle avec soin la terre [...]. Ici quelques arbres fruitiers ; ailleurs une terre labourée des plus fertiles, des prairies parées d'un vert gazon, des jardins pleins de fleurs odorantes, des vignes gonflées de bourgeons, partout des eaux courantes, de beaux pâturages pour les troupeaux, enfin d'abondantes moissons... »

En fait, ce paradis sur terre bretonne est plutôt rare. La nature est au demeurant plus sauvage et la lande l'espace dominant, essentiel au système agricole. Elle le sera, du reste, comme on le verra, jusqu'en

plein ^{xix}^e siècle. La lande offre en effet un terrain de pacage pour les animaux (moutons et porcs à demi sauvages), de ramassage de bois de chauffage, parfois un périmètre de culture temporaire sur brûlis.

La lande est aussi le domaine de parcours privilégié des abeilles, dont les essaims procurent alors aux hommes leur unique ressource en sucre et, pour les moines, en cire : en 832, le premier abbé de Redon, Conwoïon, se présente au palais de Tours avec une charge de cire qu'il espère offrir en cadeau à l'empereur. Certaines redevances sont stipulées en miel (*kevrod*). La boisson courante, avec l'eau et le lait, est l'hydromel, c'est-à-dire du miel fermenté, le vin, on le verra, étant réservé aux grandes occasions chez les riches, pour lesquels il constitue une marque de distinction sociale.

Cette tradition apicole est très ancienne en Bretagne. Chaque monastère semble avoir possédé des ruches. La *Vie de saint Paul-Aurélien* mentionne que, lorsque le saint s'établit sur l'*oppidum* déserté qui devait prendre son nom, il s'y trouve un rucher si abondamment rempli de miel et d'abeilles qu'il peut le diviser en ruches innombrables. Et sous la plume du rédacteur de la *Vita brevior* de Guénolé, l'observation de l'activité ordonnée de la ruche autour de sa reine fait naître tout naturellement une comparaison avec la communauté monastique, modèle d'une parfaite organisation sociale : « Dès qu'ils furent parvenus en ce lieu [l'île de Théopépie], aussitôt chacun se mit au travail de bon cœur, comme abeille en ruche. »

À la limite d'une économie de cueillette, la pêche est évidemment une activité majeure des Bretons de Nominoë. « Le long des côtes de l'océan qui font face à cette île de Brittia, il y a de nombreux villages. Ils sont habités par des pêcheurs à la senne qui sont aussi agriculteurs ou navigateurs commerçant avec cette île » : ce passage de Procope de Césarée, écrit au milieu du ^{vi}^e siècle, est le plus ancien témoignage dans le domaine breton d'une forme de pêche littorale avec filet. La littérature hagiographique, notamment la *Vie de saint Magloire*, fait aussi plusieurs allusions à la pêche en mer, au filet ou à l'hameçon, peut-être même à l'aide de casiers d'osier. Le rédacteur de la *Vie de saint Hermeland* écrit que « l'île [d'Indre] fournissait également une grande abondance de poissons venant de la Loire et de la mer, à tel point que cela apparaît impossible à croire pour les pêcheurs des autres fleuves ».

Sept chartes de Redon du ^{ix}^e siècle concernent directement des

pêcheries établies sur des cours d'eau ou mentionnent leur existence. À chaque écluse était tendu un filet, dans les mailles duquel le poisson venait se prendre. Deux d'entre elles sont situées sur le cours de la Vilaine, en amont de Redon, entre la paroisse d'Avessac sur la rive gauche et celle de Bains sur la rive droite. Des structures en pierre appareillée sont encore visibles au débouché de plusieurs rivières bretonnes ou, au large, entre les îlots : le poisson s'y trouvant retenu comme dans une nasse au moment de la marée descendante, il ne restait plus qu'à le récupérer sur le sable ou la vase. Ces pêcheries s'appellent *gored* en breton : on en a repéré dans la zone des abers finistériens, devant Plouguerneau et Landéda.

Mais le Breton du temps de Nominoë est avant tout un paysan, un homme qui lutte presque à mains nues contre une nature rétive, indocile, qu'il faut dompter : les terres agricoles, le bien le plus précieux dans cette économie fragile, sont déjà au IX^e siècle souvent protégées par des fossés ou des haies vives, dans la plupart des cas cependant sur un seul côté. Le bocage, si indissociable du paysage rural traditionnel de la Bretagne, n'existe pas encore, même si ses prémices sont déjà là, que les siècles suivants systématiseront et densifieront.

Deux activités se distinguent surtout : les vignes, tout d'abord, dans la région nantaise et sur les rives ensoleillées de l'estuaire de la Rance, aux coteaux bien exposés, sur celles du golfe du Morbihan et même dans le bassin de Rennes ; le sel, ensuite, exploité déjà, on l'a vu, au temps des Romains. Il connaît un nouvel élan au haut Moyen Âge, comme condiment et conservateur des aliments carnés et, comme au temps des Romains, il s'inscrit dans un circuit de commerce à grande échelle.

La vigne dessine le premier paysage agraire spécialisé de cette Bretagne « nominoenne ». Elle pousse alors ses ramifications jusque dans l'extrême Ouest armoricain, jusqu'à Hanvec par exemple, où le légendaire roi Gradlon est censé avoir doté l'abbaye de Landévennec d'une vigne en perpétuel héritage. En fait, la Bretagne du vin s'arrête à peu près sur une ligne qui unirait Vannes à Lamballe.

Sur la côte nord, dans la partie orientale de l'ancienne Domnonée, plusieurs textes font allusion à la culture des ceps de vigne. La *Vie de saint Magloire* fait allusion au comte Loiescon, qui vivait dans l'île de Sercq : « Un très riche propriétaire de biens de valeur, à savoir : de l'or

et de l'argent, des esclaves mâles et femelles, des juments et diverses sortes de bétail, des vignes et par-dessus tout des terres excellentes. » Sur les bords de la Rance, les *Miracles* du même saint relatent comment fut fondé Léhon vers 850, « dans un lieu quasi paradisiaque, sous l'abri d'un mont et sur la rive d'un fleuve, entre des vignes fertiles et des herbes odorantes, des bois de pins et des vergers de pommiers ». Non loin de là, saint Malo s'affaire, lui aussi, dans sa vigne : « Saint Malo s'occupait d'un cep de vigne qui se trouvait là ; il creusait tout autour et coupait tout ce qui était superflu. Ayant ôté son manteau, il l'accrocha à un chêne qui se trouvait près de lui. » Et quand il voulut le reprendre, il découvrit avec émerveillement qu'un oiseau avait établi son nid dans son capuchon... Plus au sud, les coteaux de la Vilaine paraissent très appréciés : l'auteur de la *Vie de saint Conwoïon* souligne que le nouveau monastère de Redon est établi dans un site enchanteur, d'une grande fertilité, où abondent vignes et plantes odoriférantes. Pas moins de 16 actes du cartulaire font état de parcelles de vignes léguées aux moines de Saint-Sauveur. Les autres vignes répertoriées grâce aux archives de Redon sont éparpillées sur une dizaine de paroisses depuis le golfe du Morbihan (Locmariaquer) jusqu'aux abords des marais de la Grande-Brière (Savenay et Piriac).

La plus grande région vinicole est, déjà, le comté nantais. La *Vie de saint Colomban* montre que son vin participe du commerce avec l'Irlande dès les temps mérovingiens. L'ermitte Hermeland plante des vignes nouvelles à Basse-Indre, un peu en aval de Nantes. Un diplôme de Louis le Pieux en mentionne à Saint-Viaud, sur l'estuaire de la Loire, en 839. Les Bretons semblent de tout temps avoir goûté cette production nantaise : Grégoire de Tours, quand il vient à parler des sinistres exploits de Waroc au ^{VI}e siècle, les met en relation, on l'a vu, avec son amour immodéré du vin de Loire.

Pourtant, cette production bretonne semble insuffisante : depuis l'Antiquité, les archives et l'archéologie témoignent d'apports réguliers ou intermittents de vins étrangers, italiens d'abord, puis bordelais ou ligériens.

L'autre spécialisation bretonne est le sel, denrée essentielle pour la conservation de la viande. Ses traditions saunières sont, on l'a vu, multiséculaires (sinon multimillénaires). En soi, le principe est simple puisqu'il suffit de laisser œuvrer le soleil pour obtenir les cristaux de

chlorure de sodium au fond des aires de saunage, les fameux « œillets ». Pour le reste, l'investissement en travail est considérable : l'homme doit aménager des marais salants en y élevant des murets de terre et des aires pour le stockage provisoire du sel récolté ou le ramassage du petit matériel de collecte. Il faut aussi entretenir sans cesse les canaux d'irrigation en communication avec la mer et aménager les diguettes littorales de protection. Un autre procédé est de faire bouillir jusqu'à cristallisation la saumure obtenue par lavage des sables salicoles ; cette technique est attestée depuis le Néolithique par des augets en argile découverts sur le haut de certaines plages. Les deux procédés ne s'excluent pas l'un l'autre, la saumure à forte concentration retirée d'un marais salant pouvant ensuite faire l'objet d'un traitement sur le feu.

Le haut Moyen Âge a vu la résurgence des techniques protohistoriques : les Bretons ont réutilisé certains sites de bouilleurs de sel gaulois, ce qui explique l'ancienneté relevée par datations radiocarboniques à Trégastel (vers 450) et à Séné (vers 450 et vers 650). Mais l'essentiel provient des marais salants dont l'aire d'extension englobe les côtes méridionales et septentrionales de la Bretagne. On observe un phénomène déjà noté pour la vigne : l'actuelle géographie du sel résulte d'une rétraction continue de son domaine médiéval. Le cartulaire de Landévennec mentionne quatre *Silin* (Han Silin en Crozon, Hae Silin et Silin Guenn en Plonéour-Lanvern, Silin en Hanvec) qui sont, selon toute vraisemblance, des salines. L'archéologie confirme d'ailleurs cette déduction linguistique : deux mois de tempêtes en janvier et février 1978 décapèrent en effet le sable superficiel de la Grande Grève de Saint-Malo, mettant au jour pour quelques semaines une vaste superficie d'argile grise présentant des structures façonnées par la main de l'homme. Des bacs d'une trentaine de centimètres de profondeur, les uns plus grands (8 à 10 mètres sur 3,5 à 5,50 mètres), les autres plus petits ou de formes moins géométriques (4 à 5 mètres sur 2,50 à 3,50 mètres), unis pour certains par des rigoles jamais profondes, donnent à penser qu'il s'agit bien là d'une ancienne saline de type mixte (un foyer était repéré à proximité). Ce site inédit a été depuis effacé par le sable²...

Favorisés par un meilleur ensoleillement, les rivages de la région vannetaise produisent en quantité notable du sel qui, au dire d'Ermold le Noir, fonde la richesse de la cité : l'anse de Sélino, près de Baden,

tire son nom de l'ancien vannetais *selegn*, « saline ». Mais la grande région productrice se situe de part et d'autre de l'estuaire de la Loire. Un fragment de comptes de Saint-Martin de Tours, écrit en cursive des VII^e-VIII^e siècles, conserve cette courte note ainsi rédigée : « Soit au total 400 livres (130 kg) de sel du marais salant du monastère d'Er » (Noirmoutier). Les marais de la baie de Bourgneuf sont attestés par plusieurs diplômes des rois mérovingiens qui accordent soit des salines, soit des exemptions de tonlieu sur la Loire à des abbayes lointaines qui avaient coutume de s'y ravitailler : Saint-Denis et Stavelot dans les Ardennes.

Le sel breton provient aussi de la région de Guérande et de Batz-sur-Mer. La colonisation ancienne de cette presqu'île répond d'ailleurs peut-être à une visée économique de la part des chefs bretons désireux de s'assurer des ressources régulières en sel. Cette région de la Loire-Atlantique actuelle releva de l'évêque de Vannes, puis de l'abbaye de Landévennec, et la langue bretonne y est demeurée vivante jusqu'au début du XX^e siècle. Du reste, le nom de Guérande est emblématique de cette activité économique puisque Guérande (*Gwenn-Rann*) signifie en breton « la blanche parcelle ».

Le cartulaire de Redon renferme de nombreuses chartes qui font allusion au sel : ainsi le prévôt Leuhemel achète en 870, pour l'hôpital des pauvres dont il a la charge, les deux salines de Penpont et de Samoelid pour 21 sous. Le prêtre Oremus donne à Saint-Sauveur cinq salines qu'il possédait sur Batz, deux en 861 puis trois en 866...

*

LE PAYSAGE HUMANISÉ S'ORGANISE ALORS autour d'une unité d'exploitation et de résidence appelée le *ran*, dotée de limites précises, pourvue d'une identité propre puisque chaque *ran* porte un nom. On en dénombre plus d'une centaine dans le cartulaire de Redon, dont 45 pour la seule paroisse de Ruffiac. Chaque *ran* — qu'on peut assimiler au manse — se suffit à lui-même ; il est une unité d'exploitation mise en valeur par son propriétaire.

Les actes du cartulaire donnent le chiffre de muids nécessaires pour l'ensemencement de la terre, révélant ainsi une grande hétérogénéité de situations. Le *ran Loutinoc*, par exemple, est estimé à 8 muids d'ensemencement. Sur son sol vivent plusieurs colons de statuts différents — *liberi*, *acoli*, *mancipia* (cartulaire de Redon, n^o CLV

et CLVI). Par contre, le *ran Baiai* et le *ran Uuiian* correspondent ensemble à 4 muids d'ensemencement. Cette différence de 2 à 8 muids d'ensemencement paraît extrême. Dans la grande majorité des cas, le *ran* équivaut à 4 muids d'ensemencement³. Ce chiffre de 4 muids annuels correspond à une surface labourée très faible : en affectant au muid une contenance de 521 litres et en estimant à 150 litres l'ensemencement d'un hectare, Noël-Yves Tonnerre parvient à des surfaces d'un hectare et demi, peut-être de 2 hectares. Cette estimation est confirmée par la valeur monétaire donnée à ces *rans*. Ainsi, le *ran Louuinid* est vendu pour le prix de 20 sous, le *ran Loutinoc* pour 24 sous, soit des prix de cinq à dix fois inférieurs à ceux d'un manse dans le territoire gallo-franc.

Même si certains *rans* peuvent atteindre 25-30 hectares (ce qui explique que le *ran* ait pu se maintenir dans la toponymie et même donner naissance à des villages), la proportion de terres labourées dans une exploitation est très faible ; la majeure partie est abandonnée aux landes et sans doute boisée. Quant aux techniques, rudimentaires, elles sont encore proches de celles du second âge du fer : on ne trouve aucun moulin sur l'ensemble du cartulaire ; faute d'engrais, la terre n'est que médiocrement productive et les champs doivent être laissés en jachère au moins une année sur deux.

Les paysans bretons y plantent principalement trois céréales : le froment, le seigle et l'avoine. Aucun texte n'évoque l'orge. Le froment était sans doute destiné aux meilleures terres ; le seigle devait être cultivé partout ; quant à l'avoine, moins fréquemment citée dans les textes, il est probable que sa progression soit liée au développement de la cavalerie dans l'armée bretonne.

Après de savants calculs, Noël-Yves Tonnerre propose un rapport de productivité de 1 à 2, peut-être 2,2 : soit environ 3 à 3,5 hectolitres de grain à l'hectare. Il restait donc au paysan, après avoir soustrait la quantité de grain nécessaire à l'ensemencement, un peu plus d'un hectolitre et demi par hectare sur lequel il devait payer sa redevance. Pour une exploitation moyenne de 2 hectares de terres labourées annuellement, on arrivait ainsi, dans les meilleures conditions, à 3 hectolitres et demi. Si l'on considère qu'au ^{XVI}e siècle 150 litres de grain étaient nécessaires pour la nourriture d'une personne (adultes et enfants confondus), on prend la mesure de la tragique insuffisance de la production céréalière. Dans de telles conditions de pénurie, on

comprend l'importance de la pêche et de l'élevage : si on évalue en monnaie les revenus paysans, le bétail compte autant que les céréales.

L'élevage est pratiqué dans toute la Bretagne. Cette activité vitale se lit dans l'importance des zones de friches, de landes et de forêts qui enserment de toutes parts le paysage humanisé. Porcins et bovins trouvent facilement à se nourrir au-delà des auréoles de culture, du moins une fois que les bêtes sauvages en ont été chassées. Les « Vies de saints » font presque toutes allusion à cette faune malfaisante pour souligner que les saints en sont venus victorieusement à bout : des loups, des ours, des cerfs, des sangliers...

Certains actes du cartulaire de Redon permettent d'esquisser une hiérarchie des prix : un porc gras s'achète pour 1 sou à Vannes en 852 et à Guérande en 876 ; le prix d'un mouton oscille entre 3 et 4 deniers, celui d'un bélier entre 2 et 4 deniers. Le cheval est l'animal le plus prestigieux : à Ruffiac, un cheval blanc est vendu 20 sous (soit l'équivalent du prix d'une exploitation paysanne) et, dans la même paroisse, d'autres chevaux s'achètent pour 9 et 10 sous. Quant au bœuf, qui tire la charrette aussi bien que la charrue, il est vendu pour 3 sous (à Bains en 833), ce qui équivaut au septième de la valeur d'une exploitation paysanne (cartulaire de Redon, n° CLXXXI).

Pour empêcher la divagation du bétail, des fossés entourent les champs : dans les actes de Redon, beaucoup de limites d'aires de culture sont ainsi données par les fossés qui les isolent. La clôture ne constitue pas nécessairement une marque de propriété, elle a pour première fonction de protéger le territoire le plus inestimable, l'espace nourricier des cultures, et le bien le plus précieux, le bétail. Tout ici témoigne d'une économie encore primitive, où l'élevage reste de loin la principale ressource.

*

EN MOYENNE D'UNE VINGTAINE D'HECTARES DE SUPERFICIE, les *rans* affectent une configuration rectangulaire ; mitoyens, ils s'organisent sous la forme de hameaux (*trebo* en vieux celtique, breton *treb* puis *tré*) dont l'importance dépend de la qualité et de la quantité de sols disponibles. L'habitat se présente donc déjà sous une forme dispersée, avec quelques centres de regroupement plus importants qui conservent l'appellation latine de *vici*. Aucun *ran* n'est homogène : serrés autour de la maison et du jardin domestique, les champs n'occupent que 2 ou

3 hectares, la moitié étant en jachère. Le restant est dévolu à un espace intermédiaire de vergers ou de prairies permettant l'engraissement du gros bétail. Le jardin potager apporte son complément en légumes et en cultures spéciales, comme le lin et le chanvre.

Dans le village déserté de Coatmocum en Huelgoat, remontant aux IX^e-XI^e siècles, on observe que le rempart circulaire est déjà aux trois quarts détruit bien que des fonds de cabane rectangulaires soient encore lisibles à l'intérieur de l'enceinte. Si les serviteurs de Murman, selon Ermold le Noir, habitent des « cabanes de feuillage », la plupart des Bretons du haut Moyen Âge occupent probablement des maisons de torchis ou de bois. Les *Gestes des saints de Redon* rapportent que Roswalon, pourtant qualifié d'« homme puissant », donne au monastère « sa propre maison faite de planches de bois ». La maison élémentaire formait un rectangle de 6 mètres sur 3 ou 4 de côté. Construite en bois ou en torchis sans autre ouverture que la porte, elle était couverte de chaume ou de mousse disposés sur un clayonnage de branchages liés entre eux et jointoyé à l'argile. L'évacuation de la fumée se faisait directement par un trou ménagé dans le toit. Cette chaumière n'est pas différente de la maison du paysan carolingien telle qu'on peut l'imaginer partout ailleurs en Occident : des huttes de pierre, de boue et de branchages, réunies en hameaux, qu'entourent des haies d'épines et une ceinture de jardins.

De petits murets de pierre ou des talus de terre enserraient l'habitation des hommes, pour empêcher la divagation des animaux de la basse-cour et l'intrusion de bêtes sauvages en maraude. Une telle structure a été dégagée sur l'île Guennoc, la palissade de bois primitive ayant ensuite été remplacée par un petit muret de pierres sèches. Au XII^e siècle, les habitations du hameau de Penn-er-Malo en Guidel seront reliées entre elles par des murets semblables qui dessinent une cour intérieure servant probablement au pacage des animaux domestiques dont les ossements ont été retrouvés sur le site.

La *Vie de saint Malo* met en scène un paysan qui vit dans une pauvre chaumière entourée d'un jardin, duquel il tire les légumes nécessaires à la confection de la soupe quotidienne. De la soupe et du pain : tel est son menu ; ces mets sont versés dans une écuelle de bois, car les Bretons utilisent peu de poteries pour leurs usages domestiques (celles qu'ils fabriquent sont si grossières qu'il est difficile de les

distinguer de la production néolithique). Le même passage de la *Vie de saint Malo* laisse supposer que le paysan en question disposait d'un coffre de bois fermé pour y resserrer ses gerbes de blé.

Un seul édifice civil en pierre antérieur au ^xe siècle est attesté : il s'agit d'un petit bâtiment au sud du village de Livroac'h en Poullan, dans le Finistère. Une datation radiocarbone permet d'affirmer que ce bâtiment, couvert de chaume, était occupé à partir de 640, mais que sa durée d'utilisation fut assez brève. La découverte d'un foyer aux dimensions disproportionnées dans la partie occidentale des ruines indique qu'il ne s'agissait sans doute pas d'une habitation mais plutôt d'un atelier artisanal dont la nature exacte n'est pas encore établie avec exactitude.

À ce propos, si les activités agraires ont ainsi laissé de nombreuses traces sur les conditions matérielles de la vie paysanne, il nous est beaucoup plus difficile de reconstituer le travail artisanal. En effet, les objets enfouis façonnés en bois ou en cuir ne se sont pas conservés et les fouilles n'apportent que très peu d'éléments sur l'archéologie de la vie quotidienne. L'artisanat textile, par exemple, n'est attesté que par la découverte de pesons d'argile, qui servaient de contrepoids dans les métiers à tisser.

On repère dans les textes deux fours ayant servi à la fonte de cloches à Alet et à Landévennec. Quant aux métiers du métal, on connaît un forgeron, Carantcar, exerçant ses talents dans un *plou* proche de Redon, un homme à son aise, qui acquiert des terres. Mais pour le reste ? Les objets ont disparu et le métal, fort rare, était récupéré avec soin pour la refonte. Les outils agricoles n'ont laissé aucun témoin, ni les armes, ni les pièces métalliques du harnachement des chevaux, à quelques fers et attaches de bride près. Seuls sont parvenus jusqu'à nous des objets en bronze, que l'Église a su préserver dans ses trésors : cinq petites cloches à main, que l'on heurtait à la manière d'un gong. Si, grâce aux fouilles d'une résidence princière à Locronan, on a retrouvé un atelier de fonte de l'or à la fin du ^{ix}e siècle, rien n'a survécu du travail des maîtres orfèvres bretons. Pourtant, les dames de la bonne société se couvraient les bras de bijoux...

Ces dames, pour se visiter entre elles, empruntaient le réseau routier romain, plus ou moins entretenu, à bord de charrettes attelées à des bœufs. Parfois, des véhicules plus légers servaient au transport des puissants, aristocrates, abbés ou évêques, lesquels croisaient des

convois de mules ou des cavaliers et toute une population piétinant devant les ponts routiers et les gués, nombreux, attestés dans le cartulaire de Redon. Mais c'est la voie d'eau, plus que la route, qui assure le transport : la Vilaine et son affluent, l'Oust, sont navigables. La mer aussi : le moine Ermentaire rapporte dans ses *Miracles de saint Philibert* les malheurs d'une flottille bretonne venue charger du sel à Noirmoutier, ballottée ensuite entre des vents contraires et bloquée durant plusieurs journées à la hauteur de Batz-sur-Mer. Les antiques itinéraires trans-Manche, jamais tombés en désuétude, seront même réactivés par la force des choses lorsque le danger viking contraindra certains Bretons à reprendre une voie maritime qu'ils avaient déjà empruntée pour émigrer. En matière économique, nécessité fait loi. Ces échanges commerciaux se font souvent en nature. Ainsi, dans une vente conclue à Molac en 827, il est convenu que l'acheteur versera deux bœufs, deux vaches, une brebis, une pièce de toile et seulement 15 sous et 5 deniers en argent. L'économie demeure monétarisée de façon superficielle.

Tous ces indices confirment l'impression d'une économie fragile, à faible respiration...

1.

Ce chapitre propose une synthèse des travaux réalisés essentiellement à partir du cartulaire de Redon : Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, Éditions Beltan, 1990 ; Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994.

2.

Gildas Durand, « Découverte de structures de production du sel à Saint-Malo », *Dossiers du CERA*, n° 8, 1980, p. 107-120.

3.

Le Nantais, au contraire, connaît de vastes propriétés : il arrive que cette dernière soit restée très proche du grand domaine du Bas-Empire. C'est ainsi que la *villa Munera* à Thourie est donnée avec ses neuf couples d'esclaves et leurs enfants (cartulaire de Redon, n° XLI). Des informations éparses laissent ainsi entrevoir une éventuelle permanence du grand domaine entre l'Antiquité et le IX^e siècle, mais surtout la constitution continue de *villae* au profit des puissants de l'aristocratie franque ou des institutions religieuses.

La société nominoenne

IMMENSE, LE *PLOU* BORNE L'HORIZON DE LA VIE et de la sociabilité de la grande majorité des Bretons au temps de Nomoë. Ils y font tous référence pour se situer dans l'espace et dans un groupe : on est de tel ou tel *plou*, puis de tel ou tel hameau (*tre* ou *treb*), enfin de telle ou telle exploitation (*ran*).

Une église baptismale se dresse en son centre, quoique les premières églises construites en pierre ne soient attestées archéologiquement que dans la seconde moitié du ^xe siècle. Avant cette époque, les édifices cultuels étaient en bois ou en torchis (donc détruits) : seuls les autels étaient en pierre. En Bretagne comme presque partout en Occident, il faut attendre les ^x^e et ^{xii}^e siècles pour voir les campagnes se couvrir d'un « blanc manteau d'églises » (Raoul Glaber), à la mode romane. En outre, la christianisation du paysage est à peine amorcée : n'existent alors que quelques ermitages et petits monastères indépendants des établissements principaux, des croix gravées sur les monolithes ou dressées à la croisée des chemins.

Que peut bien signifier alors être chrétien ? Inspiré par une vision céleste, saint Turiau « ordonna que l'on dessine une croix sur une pierre où il imposa le signe du Christ vainqueur pour qu'il demeure à jamais sculpté dans la pierre ; et par ces signes est marquée là la grâce de Dieu. Celui qui souffrant de fièvre ou d'une douleur en son corps prendra soin de se rendre à cette croix retrouvera sa santé originelle¹ ». Selon les consignes du pape Grégoire le Grand (590-604), les lieux du paganisme sont néanmoins plus ou moins christianisés : « Ne supprimez pas les fêtes et les sacrifices que les Bretons [les Saxons de l'île] célèbrent en l'honneur de leurs dieux ; transportez-les seulement au jour de la dédicace de l'église ou de la fête des saints martyrs, afin que, tout en conservant quelques-unes des joies matérielles de l'idolâtrie, ils soient plus facilement amenés à goûter les

joies spirituelles de la foi chrétienne². » Amorce d'un processus qui se poursuivra jusqu'au ^{xix}e siècle, les fontaines, les sources, les arbres sacrés sont ainsi progressivement associés à la protection d'un saint particulier et les itinéraires des pèlerinages médiévaux reprennent les contours d'anciens périmètres sacrés.

*

DANS LES *POUS*, LES PAYSANS INDÉPENDANTS forment la majorité de la population rurale, quoique l'évolution se fasse contre eux. De nombreux actes du cartulaire de Redon mentionnent en effet des « colons » attachés à leur lopin de terre, même s'il leur est possible de léguer leur terre à leurs descendants. Cette hérédité de la tenure, élément fondamental du statut de colon, lequel est un homme libre, juridiquement, le distingue de l'esclave : il est protégé par des garanties, il peut témoigner en justice, il peut intenter des procès, même contre le propriétaire de sa terre ; ce que font, par exemple, des colons de Guer estimant que leurs charges sont trop lourdes³. Pourtant, la condition matérielle du colon le rapproche de celle de l'esclave dans la mesure où le colon reste attaché à la terre et est vendu avec elle. Cette précarité matérielle est aggravée encore par la pesanteur des charges : dans la paroisse de Guérande, au *ran Hocar*, les trois hommes qui exploitent cette terre doivent verser chaque année 1 muid et demi de froment, 1 muid de seigle, 6 muids d'avoine, un porc d'une valeur d'un sou, deux moutons et un sou appelé *manaheda*. C'est énorme, compte tenu, on l'a vu, de la faible productivité agricole (pas plus de 4 quintaux à l'hectare) et du fait qu'un quart de la récolte était prélevé sous forme de loyer, un tiers réservé à l'ensemencement : tous comptes faits, la part laissée à l'exploitant dépassait à peine le tiers de sa production agricole. En cas de catastrophe climatique, le colon était réduit à la misère.

Pendant le haut Moyen Âge, des hommes ont été dépourvus de la liberté personnelle. Certains, appelés le plus souvent *mancipia*, vivaient en tant que domestiques, s'apparentant ainsi de très près aux esclaves antiques. Pourtant, les vrais esclaves, les *servi*, existent, signalés par quelques hagiographes : d'après la *Vie de saint Malo*, la moitié du village de Cherrueix était peuplée de *servi* de saint Malo que celui-ci protégea, par intervention posthume, lors d'une attaque scandinave. Et le cartulaire de Redon mentionne aussi des *mancipia* et

des *servi* aussi bien en territoire roman qu'en zone de langue bretonne. Privés de capacité juridique, les esclaves, qui appartiennent à leur maître, lequel peut les donner ou les vendre, ne représentent cependant au IX^e siècle qu'une faible part de la population rurale : moins de 10 % des actes en font état.

*

EN REVANCHE, MENTIONNÉS À PRÈS DE CENT REPRISES dans le cartulaire de Redon, il existe un groupe dominant particulièrement original dans cette société bretonne : les *machtierns*. Le cartulaire n'est pas la seule source d'information sur ces hommes au statut particulier. La *Chronique de Nantes* les mentionne à deux reprises. Le mot apparaît aussi dans les « Vies de saints » (le terme employé ici est *tyrannus*). D'une manière plus systématique encore, la toponymie montre que le machtiernat était présent dans toute la péninsule comme en témoignent les « Lantiern ». Quant au mot *lis*, il désigne souvent une résidence machtiernale. Ces chefs des différentes paroisses, les *principes plebis*, ont pourtant une fonction obscure.

Parmi 34 *machtierns* cités dans le cartulaire de Redon, la famille la plus connue est celle des *Iarnithin*, attestée par une charte dès 810, tandis qu'une autre le qualifie « *Iarnithino regnante* » (cartulaire de Redon n^o CXLVI). Iarnithin dispose en effet de très larges prérogatives sur quatre *plous* (Ruffiac, Carentoir, Pleucadeuc et Molac), soit l'équivalent d'une douzaine de communes actuelles. Nous savons que sa mort se situe entre 821, où il participe encore à l'élaboration d'un acte, et 826, année où, pour la première fois, ses deux fils signent en qualité de *machtierns*. Il est ainsi attesté, parmi d'autres documents, que le machtiernat est une fonction héréditaire, la succession se faisant entre parents et enfants ou encore entre frères, voire de mari à femme. En effet, la femme celte, dans la Bretagne du IX^e siècle, dispose librement de ses biens, provenant d'un héritage familial ou d'une donation du mari. C'est une prérogative essentielle qu'elle exerce fréquemment. Certaines femmes, à la tête d'une fortune considérable, apparaissent comme de véritables « chefs d'entreprise ». Ainsi, Roiantken, femme du *machtiern* Deurhoiarn, est partie prenante dans cinq chartes où jamais elle ne mentionne son époux. La femme joue à l'occasion un rôle public en tant que témoin et peut même exercer une véritable magistrature publique. L'épouse de Iarnithin, Aourken,

devient ainsi à la mort de son mari *tyranissa*, c'est-à-dire *machtiern* des paroisses de Ruffiac et de Pleucadeuc. Elle s'est même placée dans la fidélité de Salomon puisqu'un acte la montre agissant en représentante du souverain breton.

À la mort d'un *machtiern*, son territoire peut être partagé entre ses héritiers s'il disposait de plusieurs paroisses. Même s'il est courant de voir plusieurs membres de la famille machterniale contresigner un acte, un seul est le *machtiern* en titre.

Le *machtiern* apparaît avant tout comme le plus haut responsable de la justice au niveau du *plou*. Le *machtiern* est, en quelque sorte, le chef-garant. Cette garantie suprême, assurée par le chef du *plou*, est signalée tout au long du cartulaire dans les contrats de vente et de donations. Très souvent le *machtiern* se contente de signer le premier au bas de l'acte. L'acte peut être rédigé sur l'ordre du *machtiern* en présence de plusieurs membres de sa famille. Cette fonction de garant suprême débouche sur l'activité judiciaire elle-même. Dans le cadre de sa circonscription, le *plou*, le *machtiern* préside le tribunal. L'acte n° CLXXX du cartulaire de Redon illustre bien cette forme de l'activité machterniale : Conwoïon, abbé de Saint-Sauveur de Redon, se rend en compagnie de ses moines à Lis-Kelli en Guer au tribunal public, que préside le *machtiern* Gradlon, assisté de Portitoe et des fils de Uuorbili, ainsi que de nombreux hommes libres. Là, il interpelle un homme nommé Merchrit qui s'était emparé de l'héritage de Rethuuobri. Ce dernier avait pourtant légué ses biens à l'abbaye de Redon. Le prévenu se défend puis, après un jugement des *scabini*, rend la terre qu'il avait injustement prise. Quatre fidéjusseurs garantissent la rétrocession. Le déroulement de cette procédure est clair : le *machtiern* préside le jugement, entouré d'hommes libres, mais il ne rend pas le verdict. Contrairement aux procès présidés par le prince breton, Salomon par exemple, les procès dirigés par des *machtierns* aboutissent à un jugement des *scabini*. Ces derniers écoutent les parties puis prononcent la sentence dont l'exécution est garantie par des fidéjusseurs.

Les prérogatives machterniales touchent au moins deux autres domaines : les affaires fiscales et le contrôle des terres inhabitées. Le *princeps plebis* perçoit ainsi un véritable impôt dans deux cas : il apparaît tout d'abord que les transactions foncières donnent lieu au paiement d'un droit. Une seconde ressource fiscale provient des droits de tonlieu : la charte CVI du cartulaire précise que l'abbé de Redon

perçoit les droits de tonlieu sur l'Oust à Balrit parce que cette prérogative a toujours appartenu au *machtiern* de Bains. Les *machtierns* possèdent aussi des droits prééminents sur certaines terres, notamment tous les espaces inoccupés. Confirmation de cette situation, les cessions d'espaces forestiers sont toujours le fait de *machtierns*.

Pour Arthur de La Borderie, le *machtiernat* était une institution typiquement celtique importée par les immigrants bretons. Il identifia le chef du *plou* au chef du clan gallois, un chef héréditaire disposant de très larges prérogatives. La fidélité qui lui est due est totale, elle n'a rien à voir avec un contrat vassalique, elle repose sur l'existence d'une communauté de sang qui apparaît sous la forme du conseil des sages du *plou*. Concernant l'étymologie, *machtiern* est effectivement un mot pan-brittonique, que l'on rencontre au pays de Galles et dans les Cornouailles britanniques tout autant qu'en Bretagne armorique. *Mach* (gage) et *tiern* (chef) : « chef-garant » : le *machtiern* se porte, on vient de le voir, garant des contrats passés en sa présence entre particuliers, un peu à la manière d'un notaire. Si l'origine brittonique des *machtierns* est certaine, on ne peut cependant suivre La Borderie quand il qualifie le *machtiern* de chef de clan. En effet, rien ne permet d'affirmer que le système du clan existait en Bretagne à l'époque carolingienne. Le *plou* est par ailleurs loin de correspondre à la circonscription unique du *machtiern* : plusieurs *principes plebis* interviennent dans deux, voire trois paroisses, à commencer par les *machtierns* de Ruffiac, Carentoir et Pleucadeuc.

Malgré nos incertitudes sur le statut réel des *machtierns*, il apparaît clairement que ce dernier fait partie du monde des puissants, ce qui explique que les princes bretons s'efforcent de les intégrer dans les structures du pouvoir qu'ils établissent en Bretagne. Mais cette intégration a été, semble-t-il, difficile : pour bien comprendre la nature du *machtiernat* et sa problématique adaptation aux structures du royaume breton, il est nécessaire d'admettre qu'il a reposé à l'origine sur l'exercice d'un pouvoir souverain. Jean-Christophe Cassard a montré toute l'importance de la royauté dans les traditions bretonnes armoricaines⁴. La soumission aux Francs sous Clovis n'a jamais effacé la conviction populaire que les chefs des différents *pagi* de l'Armorique étaient des rois. Et ces chefs locaux étaient certainement nombreux, comme le montrent les multiples noms en *lis*

qui désignent, en Bretagne armoricaine et dans les territoires brittoniques d'outre-Manche, une résidence princière. Nos *machtierns* sont à rapprocher des multiples rois d'outre-Manche : détenteurs d'une autorité héréditaire, ils exerçaient des prérogatives quasi royales.

Et il est sûr qu'ils disposent d'agents : ce sont les maires à qui ils délèguent une part de leur autorité publique et que l'on aperçoit au fil des actes du cartulaire. Ils conservent également un prestige social qui se manifeste aussi bien dans leur lieu de résidence que par la place privilégiée qu'ils occupent au bas des actes. Il leur arrive d'avoir à leur service un chapelain et autour d'eux se constitue une clientèle unie par des liens de parenté.

Pour faire barrage à ce pouvoir local finalement considérable des *machtierns*, les princes bretons ont tenté de réduire leur autonomie et de renforcer leur propre pouvoir en développant une administration de type carolingien. À l'époque de Salomon, le mot même de *machtiern* a tendance à disparaître des actes. À partir de 875, les mentions de *machtierns* sont très exceptionnelles ; vers 950, Alain Barbetorte a encore auprès de lui des *machtierns*. Ensuite plus rien, si ce n'est une mention au milieu du XI^e siècle.

Pourtant, les *machtierns* n'ont pas disparu : certains restent des grands propriétaires terriens et continuent à former l'élite de la société. Dans la seconde moitié du IX^e siècle, on voit ainsi très nettement plusieurs représentants de familles machtiernales se mettre au service du prince et recevoir en échange des charges publiques. Bran, qui fut nommé comte par Salomon, était au moment de l'assassinat d'Érispoë *machtiern*. De même, Riuelen, qui porte également dans une charte le titre de *princeps plebis*, est ensuite appelé *comes* (comte). Les *machtierns* sont placés, comme les comtes ou les vicomtes, dans la partie supérieure de l'aristocratie que l'on peut appeler ici noblesse.

*

AUTRE PUISSANCE, LE CLERGÉ SEMBLE particulièrement abondant dans la Bretagne du IX^e siècle, même si, bien évidemment, nous devons pondérer cette impression dans la mesure où la quasi-totalité de nos sources est d'origine ecclésiastique. Ainsi, à Ruffiac, le cartulaire de Redon mentionne pour la période d'un demi-siècle 54 clercs sur 250 signataires d'actes, soit un pourcentage de 20 %. À Bains, les

chiffres sont encore plus impressionnants : sur 200 signataires d'actes, on recense 71 clercs. Le pourcentage dépasse ici les 35 %. Dans les autres paroisses, en dépit d'une documentation plus clairsemée, les pourcentages sont similaires. Ce clergé pléthorique est en grande partie régulier. Mais certains moines sont mentionnés indifféremment en tant que *presbyter* ou *monachus*.

Le nombre de religieux s'explique avant tout par la multitude des monastères. La plupart sont antérieurs à la fondation de Redon : il s'agit d'ermitages obéissant aux usages monastiques celtiques. Rares sont les paroisses qui ne possédaient pas ces lieux de prières. Bains en disposait de trois : Busal, près de l'Oust, Ballon, au nord de la paroisse, à peu de distance de la voie romaine, Cournon enfin, à proximité de Sixt. Ruffiac en avait deux : le monastère de Sainte-Leuphérine et le Menehi Crohon. La réforme bénédictine s'est imposée au IX^e siècle : l'abbaye de Redon a placé sous sa dépendance des établissements de petite dimension et souvent isolés. Grâce à des donations, d'anciens ermitages passent sous la coupe de Redon avec le soutien des princes bretons. Mais, en dépit de l'abandon des traditions celtiques, le monachisme continue à jouir d'une réelle ferveur dans l'aristocratie bretonne.

Nous sommes moins renseignés sur le clergé séculier. Le cartulaire de Redon montre qu'il existe des desservants en poste dans les paroisses. Ces hommes se succèdent quelquefois de père en fils ou se recrutent au sein des mêmes familles sacerdotales, et ils considèrent leur cure comme un bien patrimonial, à tel point qu'on en voit certains vendre leurs églises au plus offrant. Instruits, ils savent lire et écrire (le latin). Ce sont eux qui rédigent la plupart des contrats que passent les habitants du *plou*. Les prêtres de paroisse prêtent sur gages, avancent les quelques pièces nécessaires à un paysan, lui fournissent un complément de grain en période de soudure. Ils ont des valets qui travaillent leurs *rans*. Ce sont des coqs de village. Leur relation avec l'évêque de Vannes, une fois ordonnés, se révèle très lâche. Souvent mariés (comme il est encore licite de l'être à cette époque dans l'Église catholique pour des clercs ayant reçu les ordres majeurs), ce sont les véritables éminences grises du village.

Noël-Yves Tonnerre l'a étudiée avec précision et il nous offre ainsi un modèle en réduction de la société au temps de Nominoë. Le recensement des noms (plus de 200) a été effectué au cours de deux périodes, 820-840 et 848-868, ce qui permet de cerner l'élite de cette paroisse de 6 000 hectares environ et qui devait compter une population totale de quelque 1 200 personnes.

Entre 820 et 840, on relève l'existence de 102 personnes. Sur ce chiffre, nous trouvons 15 clercs, moines ou prêtres ; 17 individus n'interviennent qu'une seule fois et sont manifestement des petits propriétaires exploitants ; 16 autres individus mentionnés à deux reprises sont à rattacher également aux petits alleutiers. Restent donc 54 personnes qui, citées à plusieurs reprises, paraissent jouir d'une certaine notoriété. Sont-ils tous membres de l'aristocratie foncière ? Ce n'est pas sûr puisque seuls 5 d'entre eux, généreux bienfaiteurs de Redon, disposent d'une aisance matérielle indiscutable. On constate qu'à deux exceptions près ces personnages sont présents dans d'autres paroisses. Et des liens de parenté unissent de façon sûre un certain nombre d'entre eux. Ces hommes participent à la vie de leur paroisse comme témoins, voire comme fidéjusseurs ou comme *scabini*. Ils sont amenés à combattre. Ici ou là apparaissent des ventes de chevaux, objets de luxe et de prestige.

Pour la période 848-868, on trouve 105 noms pour un nombre d'actes plus élevé. L'élément le plus frappant est la croissance des signatures cléricales : 28 noms, soit pratiquement le cinquième des signatures. Les petits propriétaires, qui n'apparaissent qu'une fois ou deux dans les actes, sont par contre en nette régression : pas plus de 25. Propriétaire d'une terre de dimension réduite, le petit alleutier apparaît comme un homme menacé au IX^e siècle. Le révélateur le plus manifeste de cette menace est la multiplication des ventes à réméré : il s'agit d'une opération de crédit par laquelle l'exploitant vend la terre qu'il possède mais garde la possibilité de la racheter à intervalles réguliers, tous les cinq ou sept ans. À l'expiration du délai, vingt ou vingt et un ans selon les cas, la terre est perdue par l'ancien propriétaire s'il n'a pu la racheter. Il y a donc là une opération de crédit dont l'exploitation sert de gage.

En voici un exemple, une vente à Guérande : une charte indique que Chenbud et Kentuuant ont vendu à réméré au fils d'Omni une saline qui est appelée saline Penlan. Ce même Omni a vendu à

Leuhémel, prévôt de Redon, cette saline (Penlan) pour 45 sous pour un délai de cinq ans ; si, au bout de cinq ans, la terre n'est pas rachetée, elle restera la propriété des moines pendant cinq autres années ; si, à cette date, la terre n'est pas rachetée, elle restera encore pendant cinq ans à Saint-Sauveur de Redon ; si la terre n'est pas encore rachetée, il y aura encore une dernière période de cinq ans à la suite de laquelle, si la terre n'est toujours pas rachetée, elle restera pour toujours en pleine propriété à Saint-Sauveur. La vente à réméré aboutissait sans doute ainsi le plus souvent à la perte complète de l'exploitation.

La précaire est un autre contrat qui présentait un avantage par rapport à la vente à réméré dans la mesure où l'ancien possesseur pouvait rester l'exploitant : un petit propriétaire indépendant donne son alleu à l'abbaye, puis, à sa demande, reçoit le droit de continuer à exploiter la terre jusqu'à sa mort. Après lui, ses héritiers directs pourront obtenir eux aussi l'usufruit de l'exploitation. Dans ce système, la propriété est accordée à l'abbaye, par contre l'exploitation reste aux mains du donateur.

Au total, cette approche esquissée de l'économie au temps de Nominoë nous permet de mesurer les très grandes inégalités mais aussi l'extrême fragilité de la société nominoenne : une population en lutte incessante pour sa survie.

*

IL EST IMPOSSIBLE DE RESTITUER LA DÉMOGRAPHIE bretonne en cette fin du I^{er} millénaire : en Bretagne, le sol est en général trop acide pour permettre une conservation durable des ossements anciens ; aussi l'étude des cimetières est-elle difficile ici faute de matériaux osseux. Une exception, pourtant : Saint-Urnel en Plomeur (Finistère), protégé par une dune littorale très calcaire. Les fouilles de ce cimetière d'une communauté de 500 personnes environ, très pauvre puisqu'on remarque une absence totale de mobilier funéraire, ont révélé un carré plus spécialement réservé aux nouveau-nés et aux jeunes enfants, bien qu'il y en ait d'entassés ailleurs au milieu des adultes, autant de marques d'une forte mortalité infantile⁵. Pourtant, grâce sans doute aux ressources alimentaires extraites du littoral tout proche (ramassage de coquillages marins et pêche côtière) ajoutées au produit de l'élevage et de l'agriculture, cette population présente un état

sanitaire plutôt satisfaisant : la taille moyenne des hommes adultes s'établit à 1,68 mètre (avec un individu atteignant 1,83 mètre) et, pour les femmes, à 1,56 mètre. Les restes de quelques vieillards perclus de rhumatismes ont été retrouvés, ce qui montre que l'espérance de vie n'était pas négligeable. Les datations radiocarboniques permettent d'établir que ce cimetière fut mis en service au ^{ve} siècle et demeura actif jusqu'au ^{xe} siècle, deux prélèvements ayant fourni les dates calibrées de 970 et 980. Les tombes sont très simples ; aucun objet ou signe chrétien n'y a été découvert, mais il paraît que l'ensemble était surmonté d'une croix.

Avant leur enterrement, les défunts font l'objet de certains soins qui nous sont connus par un épisode des *Miracles de saint Magloire* relatant la résurrection d'un jeune homme de vingt ans : « Lorsqu'il fut mort, ses parents préparèrent les cérémonies funéraires comme le veut la coutume et ils portèrent son corps dans un cercueil devant le sépulcre du saint [...]. Il arriva donc qu'il revint à la vie, alors que tous allaient pour l'enterrer. Ceux qui portaient sur leurs épaules le cercueil dans lequel il reposait sentirent celui-ci tanguer et ils le déposèrent par terre. Aussitôt le jeune homme déchira, en présence du peuple qui l'entourait, le cilice et le suaire qui l'enfermaient, il éloigna de lui le mouchoir qui avait été posé sur sa tête et se présenta ainsi sain et intact, aux yeux de tous, chantant la gloire de Dieu... »

Chez les plus riches, le choix de l'emplacement de leur future sépulture fait l'objet de soins particuliers : le dimanche 29 juin 875, en la fête des saints Pierre et Paul, le *machtiern* Deurhoiarn et son épouse Roiantken demandent aux moines de Plélan de voir l'emplacement où bientôt reposeront leurs dépouilles corporelles. On les mène au « vestibule », c'est-à-dire au parvis de la basilique, une place privilégiée... Rassurés et comblés dans leurs vœux, les deux époux lèguent aussitôt au monastère chacun un beau domaine. Un tel souci de connaître à l'avance le lieu de repos de sa sépulture en attendant le jour de la résurrection des corps et un tel luxe de donations pieuses trahissent assurément quelque inquiétude sur le sort de l'âme après la mort...

p. 220.

2.

Cité par Jean-Christophe Cassard, *ibid.*, p. 219.

3.

Ibid., p. 262.

4.

Jean-Christophe Cassard, « La tradition royale en Bretagne armoricaine », *Revue historique*, t. 569, janvier-mars 1989, p. 15-47.

5.

Pierre-Roland Giot et Jean-Laurent Monnier, « Le cimetière des anciens Bretons à Saint-Urnel en Plomeur », *Gallia*, t. 35 / 1, 1977, p. 141-171.

Salomon, le premier âge d'or de la Bretagne

(857-874)

REVENONS AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ l'histoire de la Bretagne naissante quand Érispoë, fils de Nominoë, est reconnu « roi » de Bretagne par Charles le Chauve après sa victoire militaire contre les armées franques en 851.

Le premier roi breton ne voit pas son pouvoir affermi pour autant, car il doit faire face à de multiples oppositions, de multiples dangers. Le principal ne vient pas de la terre et de son puissant voisin carolingien, mais de la mer, car la menace viking se fait de plus en plus présente, de plus en plus inquiétante aussi : en 853, les Scandinaves ont établi sur l'île de Betia, juste en face de Nantes, un retranchement fortifié qui leur sert de base de départ et d'entrepôt commercial. C'est là qu'ils échangent captifs, denrées et autres produits de leurs raids¹.

Érispoë met du temps à réagir. Puis il pense trouver un allié providentiel dans la personne d'un chef viking, Sidric. Ce dernier, remontant la Loire pour son propre compte, s'aperçoit qu'il arrive trop tard pour occuper les lieux. Mécontent, il encercle le camp de ses concurrents scandinaves avec sa flotte de 105 navires mouillés à l'ancre dans le fleuve. Ce blocus se révèle insuffisant : il décide alors de s'emparer par la force du butin amassé par son concurrent viking. Pour y parvenir, il sollicite l'aide d'Érispoë, l'assurant qu'il le débarrassera de leurs ennemis communs. Le roi accepte l'alliance, mobilise une armée et rallie Nantes. Comme prévu, Sidric et Érispoë montent à l'attaque du réduit insulaire : la bataille est violente, interrompue seulement par la tombée de la nuit, mais la victoire

demeure indécise, d'autant que Sidric a été blessé dans la mêlée. Une surprise de taille attend Érispoë au lendemain de cette fragile victoire : dans la nuit, les deux chefs vikings se sont réconciliés ! Finalement, au prix d'un accord en espèces, les assiégés achètent leur paix et Sidric lève le siège pour se diriger vers le bassin de la Seine avec son peuple. Charles le Chauve finira par les exterminer, mais Nantes est ruinée : en octobre 857, il demande au pape Nicolas I^{er} un nouveau siège épiscopal pour Actard, son évêque, car « Nantes était détruite et offrait l'aspect d'un désert ».

Le départ de Sidric n'a pas dissipé la menace viking, tout au contraire : en 854, l'abbaye de Redon échappe miraculeusement au pillage, comme le rapportent les *Gestes des saints de Redon*² :

« Lorsque les Bretons furent rentrés chez eux, les Normands qui avaient été assiégés tirèrent leurs navires à l'eau et les armèrent : remplis de colère et d'indignation, ils avaient bien l'intention de rendre aux Bretons tout le mal qu'ils leur avaient fait dans ce combat aquatique. Donc à cette époque les Barbares montèrent dans leurs bateaux ; sortis du fleuve de Loire, ils naviguèrent sur la grande mer et entrèrent dans la rivière de Vilaine avec cent trois navires. Ils occupèrent la rive du fleuve et des fortins jusqu'à deux milles du saint monastère de Redon. Dès que les moines découvrirent cette escadre, aussitôt ils commencèrent à implorer Dieu pour qu'Il daignât épargner à son saint lieu les souillures des païens, pour qu'Il le maintienne intact et le sauve de l'incendie, et qu'Il les fasse s'éloigner au plus vite. L'un des moines, du nom de Hincmar, un homme à la vie vénérable et un prêtre, prononça alors ces paroles en présence de ses frères : "Ha ! Sauveur du monde, qu'apparaisse la façon dont tu entends sauver ce lieu qui t'est consacré afin qu'il ne soit pas détruit par les païens. Montre maintenant ton pouvoir, et nous serons sauvés." Répondant à l'appel de cette voix, la troupe entière des vents se mit à souffler en tout sens sur la terre. La mer se gonfla et des lames immenses vinrent se briser sur le littoral. L'éther étincelait d'éclairs nombreux et grondait. De tels coups de tonnerre et des éclairs si nombreux éclatèrent dans le ciel que les païens crurent venue l'heure de leur mort. Tandis que, dans un

immense vacarme, les éclairs et les fulgurations augmentaient encore, les païens entreprirent de se lier par un vœu solennel : s'ils échappaient à la mort, ils ne violeraient en aucune manière le saint lieu de Dieu mais, bien au contraire, ils déposeraient sur l'autel des dons et des richesses ; et c'est ce qu'ils firent. Le lendemain, ils apportèrent effectivement de l'or, de l'argent, d'innombrables cierges, et commandèrent que ces dons fissent le tour du sacré domaine : alors cette plaie s'arrêta sur eux. Le même jour, ils disposèrent des gardes à l'entour du monastère pour que nul n'osât rien y dérober. Et lorsque ces dispositions eurent été prises, seize païens entrèrent malgré tout dans le secret [sacristie] de la basilique ; ils y burent le vin qui y était conservé pour la messe. Aussitôt qu'ils l'eurent goûté, ils devinrent enragés. Ramenés dans leur camp, ils y moururent tous le jour même, recevant ainsi la punition éternelle dont ils étaient dignes. »

Si Redon se trouve ainsi provisoirement épargnée, la région est mise en coupe réglée : « Les païens s'éloignèrent pour pénétrer plus avant dans la province qu'ils ravagèrent, capturant hommes et femmes, boutant le feu aux demeures. Personne n'osait plus vivre. Plusieurs captifs s'enfuirent de nuit jusqu'à Redon. Le jour, ils se cachaient dans les bâtiments du monastère et furent de la sorte protégés par la miséricorde divine... »

Face à de telles menaces, l'intérêt d'Érispoë est de se comporter comme un fidèle de Charles le Chauve qui peut jouer le rôle de protecteur. En 856, un mariage est même envisagé entre leurs enfants. Charles le Chauve donnerait à son fils le prestigieux comté du Mans, avec toutes ses dépendances anciennes, érigé en duché royal. Pourtant, une hypothèque lourde de menaces pèse sur Érispoë en la personne de son cousin Salomon.

Salomon est le fils de Riwallon, le frère aîné de Nominoë qui, en bon oncle, avait veillé sur son éducation comme *nutritor* (tuteur). Dès 852, les *Annales de Saint-Bertin* mentionnent que « le Breton Salomon devient le fidèle de Charles et reçoit le tiers de la Bretagne ». L'intérêt de Charles le Chauve est en effet de s'assurer des garanties et des fidélités supplémentaires parmi l'aristocratie d'un peuple réputé pour sa turbulence et peut-être se faire un allié de celui à qui la couronne

de Bretagne pourrait revenir un jour.

Malgré ce partage, Érispoë et Salomon continuent à vivre en bonne intelligence durant plusieurs années : sur les sept diplômes conservés d'Érispoë, Salomon intervient dans quatre d'entre eux, occupant toujours une place particulière, en tête des souscripteurs ou avec la mention de son accord.

La rivalité ouverte trouve un épilogue tragique en 857 : en novembre (le 2 ou le 12), Érispoë est assassiné par Salomon. Les *Annales de Saint-Bertin*, annales quasi officielles du royaume de Francie occidentale, détaillent ainsi l'événement : « L'an 857, Érispoë fut tué par Salomon et Alcmar, Bretons comme lui, avec lesquels il était en désaccord. Ils l'attaquèrent lâchement et, usant de ruse, ils le tuèrent sur l'autel tandis qu'il invoquait la protection de Dieu. Salomon, saisissant la couronne, objet de son ambition criminelle, la plaça sur sa tête. » C'est l'annonce des fiançailles de la fille d'Érispoë avec le fils de Charles le Chauve, Louis, qui l'a poussé à cet acte criminel : en effet, en promettant son fils à la jeune princesse bretonne, le roi de Francie occidentale entendait réussir par la diplomatie matrimoniale ce que les armes n'étaient pas parvenues à accomplir. Or, dans la dot de sa fille, Érispoë avait choisi des territoires prélevés sur l'ancienne marche, territoires précisément sur lesquels Salomon pensait avoir acquis des droits solides depuis son allégeance à Charles en 852...

*

NÉ DANS LE SANG, LE RÈGNE DE SALOMON, le mieux connu de tous les princes qui dirigèrent la Bretagne à l'époque carolingienne, marque une période de dix-sept années de calme relatif et de prospérité dans ce nouveau royaume breton qui vit une certaine forme d'épanouissement, marqué notamment par un nouvel accroissement territorial, une empreinte de plus en plus profonde des institutions carolingiennes, un dynamisme des monastères : la Bretagne participe alors pleinement à la Renaissance carolingienne ; en somme, elle se « continentalise ». Ce processus d'intégration au monde carolingien, par-delà les vicissitudes politiques, est un phénomène continu depuis la fin du VIII^e siècle jusqu'en 874. Paradoxalement, ce sont les victoires des princes bretons qui ont favorisé la pénétration des influences franques.

Pourtant, un certain flottement est d'abord perceptible chez les nouveaux sujets de Salomon, le roi meurtrier : un acte de Redon parle

du *machtiern* Ratfrid, qui commet de nombreuses et violentes usurpations au détriment de l'abbaye « dans la période des troubles qui suivit la mort d'Érispoë ». Plus tard, quand son pouvoir sera affermi, Salomon fera rendre gorge à Ratfrid. Pour l'heure, le 14 juin 859, réunis à Toul, les évêques francs adressent à leurs quatre confrères résidents en Bretagne et absents du concile une longue missive qui s'achève sur un important message adressé à Salomon :

« Il a paru bon à l'ensemble du concile que vous conseilliez à Salomon qui tient la terre des Bretons de prêter une attention obéissante à ce que nous vous mandons, s'il veut que Dieu lui soit propice et être en accord avec nous : à savoir, qu'il permette à tous les évêques de manifester à leur métropolitain (l'archevêque de Tours) la déférence due ; qu'il n'enlève pas à Dieu les biens des églises ni ne permette à aucun de les enlever ; qu'il considère à quel péril pour son âme il s'est emparé de la domination sur les Bretons, alors qu'auparavant il avait juré fidélité à notre seigneur le roi Charles ; qu'il se souvienne que le peuple des Bretons a été soumis aux Francs dès l'origine et astreint à verser un tribut déterminé, que pour cela il ne dédaigne pas non plus de revenir à cette coutume abandonnée depuis peu : qu'il permette aux justes possesseurs de détenir les biens soit légués par leurs parents, soit acquis par tout moyen légitime ; car s'il ne renonce pas à cette téméraire impiété, alors que nous l'admonestons en vertu de notre autorité, Dieu lui retirera incontinent le pouvoir usurpé et lui infligera un juste châtement. »

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DES SOUVERAINS BRETONS DE NOMINOË À JEAN III

(Les dates indiquées sont celles des règnes)

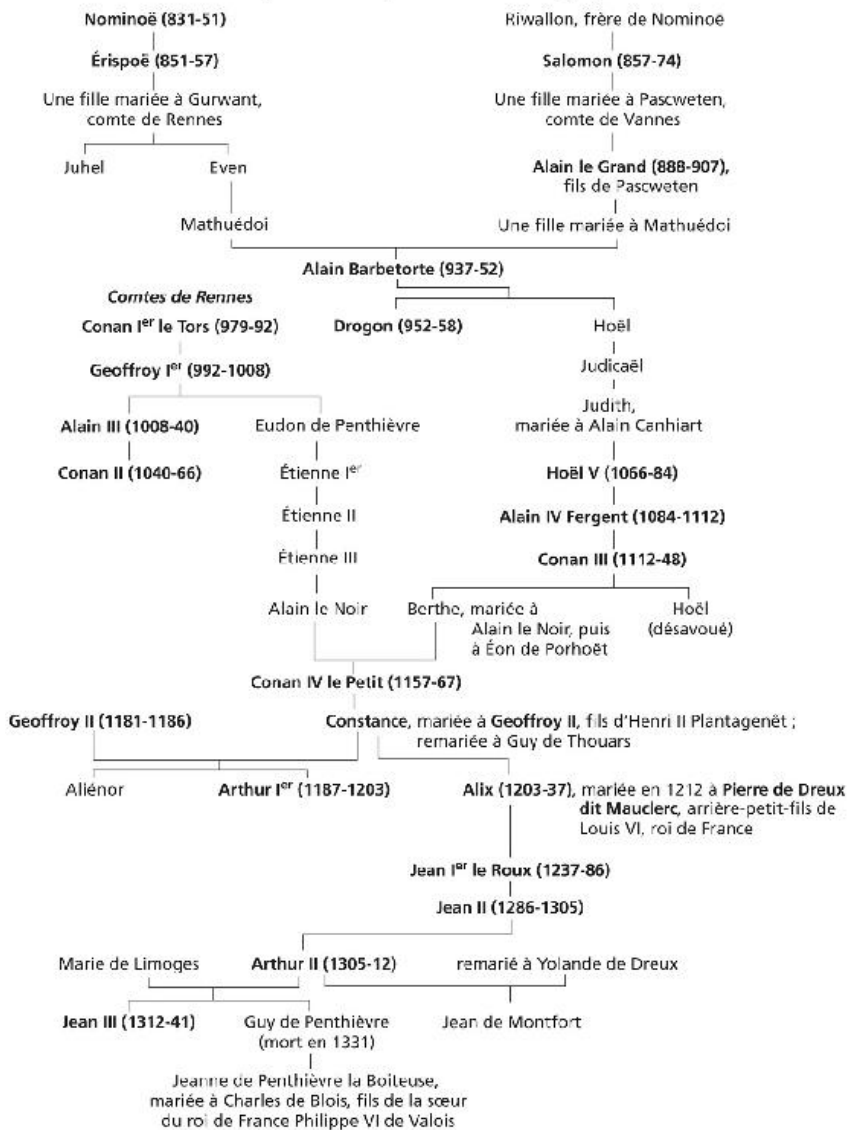


Tableau réalisé à partir de Yann Brekilien, *Histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions France-Empire, 1993, et Philippe Tourault, *Les Rois de Bretagne (Ive-xe siècle)*, Paris, Éditions Perrin, 2005.

Prenant acte du rapport des forces sur le terrain, malgré un ton en apparence bien peu diplomate, cette longue adresse ouvre des perspectives de négociation : il suffirait que Salomon reconnaisse la double autorité, politique et spirituelle, de Charles le Chauve et du métropolitain de Tours pour que son pouvoir soit garanti et que ses crimes se trouvent pardonnés... Mais Salomon fait la sourde oreille à

ces avances, d'autant qu'au même moment le pouvoir de Charles est affaibli par la défection des grands : en 859, Pépin d'Aquitaine rejoint Robert le Fort déjà associé à Salomon. Deux ans plus tard, Robert rentre dans le devoir et reçoit en retour un grand commandement militaire entre Seine et Loire, incluant le comté d'Angers, ce qui jette par contrecoup les Rorgonides, jusque-là demeurés fidèles aux Carolingiens, dans les bras de Salomon. Au même moment, Salomon s'attache les services de bandes scandinaves contre Robert le Fort qui, à son tour, prend des mercenaires vikings.

En 862, Robert le Fort intercepte sur la Loire douze navires chargés de pirates, qu'il massacre presque tous. Mais, après ce premier succès, le duc se trouve assailli par Louis, le fils du roi Charles, qui a fait sécession dans l'intervalle et revient de quérir des renforts en hommes auprès de Salomon. Le jeune prince révolté contre son père a d'ailleurs obtenu ce qu'il désirait : deux cents Bretons de « haut rang » sont massacrés par Robert alors qu'ils rentraient chez eux encombrés de trésors. C'est Salomon qui entretient la guerre civile dans tout l'Ouest de la Francie occidentale. Louis tente de venger la mort de ses alliés : c'est un échec et il parvient seulement tout juste à s'enfuir. Finalement, Charles se résout à recevoir en grâce son fils auquel il concède des biens situés en Bourgogne, l'écartant ainsi de ce royaume du Maine ou de Neustrie dont il avait été investi en février 856 par ses fiançailles.

En 863, Charles le Chauve monte une expédition contre Salomon mais, finalement, préfère traiter. Réginon de Prüm retrace ainsi l'épisode : « Pour la première fois, Charles se prépare à fondre avec son armée sur les Bretons, mais comme il approche des frontières de ce peuple, ayant appris qu'ils étaient prêts à résister de toutes leurs forces, par un soudain changement de volonté, il préfère recueillir la paix qu'entamer la guerre ; ayant conclu avec Salomon l'accord qui avait déjà été convenu entre lui et Érispoë, il se retire. » Au monastère d'Entrammes, près du Mans, Salomon se reconnaît vassal du roi et s'engage à lui verser un tribut, qui sera ponctuellement acquitté en 863 et 864. En échange, Charles lui cède « le pays entre deux eaux », une région comprise entre la Mayenne et la Sarthe. Entrammes marque ainsi l'apogée de la royauté bretonne restaurée et sa puissance est telle que, pour la première fois dans l'histoire récente, la paix s'est faite sans recours préalable aux armes.

Salomon ne respecte pas longtemps les clauses pourtant avantageuses du traité d'Entrammes en ne versant pas son tribut en 865.

Si Salomon retrouve le chemin de la dissidence, c'est sans doute qu'il craint la puissance montante de Robert le Fort, auquel Charles vient de concéder un important commandement militaire couvrant tout l'axe ligérien et une bonne partie de l'Ouest de la Francie.

Les évêques réunis en concile à Soissons en 866 écrivent au pape pour dénoncer Salomon, en reprenant l'antienne sur les Bretons « barbares », sans foi ni loi. Mais il est vrai que, d'un assassinat à la rupture d'un pacte, ils estiment avoir le droit de s'indigner...

« Chez eux [les Bretons], point de culte religieux, la loi morale est sans force. Barbares gonflés d'une férocité extrême, ils méprisent tous les préceptes sacrés, toutes les prescriptions des saints pères. En toutes choses, ils ne suivent que leur caprice, leur folie, leur méchanceté. Ils ne sont chrétiens que de nom. Ordonnez à leur représentant, nous vous en prions, de revenir à la coutume de ses prédécesseurs, c'est-à-dire d'obéir en tout à votre fils très fidèle, notre seigneur et maître le roi Charles, de ployer le cou devant lui en toute humilité, de lui payer fidèlement le tribut annuel. Pour l'y contraindre, joignez aux exhortations les réprimandes ; faites-lui savoir que, s'il n'obéit pas, le glaive apostolique s'abattra sur lui — et enfin, bienheureux père et bienheureux pape, nous vous en supplions, daignez écraser l'indomptable férocité de ce peuple sous la pointe du glaive suprême remis entre vos mains. »

Mais ces paroles et ces prières demeurent sans effet : à la fin de l'été, un solide corps mixte normano-breton enlève et pille une nouvelle fois Le Mans. Sur le chemin de retour, le 15 septembre 866, Robert le Fort prend en chasse les pillards et intercepte leur troupe, forte de 400 hommes au moins. Confrontés à des forces supérieures en nombre, les vainqueurs du Mans n'ont d'autre ressource que de se retirer dans l'église de Brissarthe, à mi-chemin entre Sablé et Angers. Les Francs les serrent de près et massacrent tous ceux qui n'ont pu trouver refuge dans ce solide édifice de pierre. Puis, à la tombée du jour, harassés par une poursuite menée sous un soleil de plomb, les

hommes de Robert remettent à plus tard l'assaut final pour lequel ils attendent des renforts, se contentant de disposer un mince cordon de sentinelles pour bloquer les issues de la forteresse improvisée. Alors qu'il se prépare à prendre un peu de repos, les assiégés font une sortie de vive force. Ils seront repoussés mais, dans la mêlée, Robert le Fort, qui avait négligé de revêtir sa brogne et son heaume, est tué. Avec lui disparaît aussi Ramnulf, comte de Poitiers, transpercé d'une flèche, tandis que le comte du Mans Gauzfrid est mis hors de combat. Seul des quatre comtes qui commandaient l'armée chargée de châtier les contempteurs de la paix, Hervé est indemne. Victorieux mais abasourdis par la violence du choc, désorientés par la mort de leurs capitaines, les Francs se retirent, laissant libre passage aux Bretons et à leurs alliés vikings jusqu'à la Loire où les attendent des barques...

Charles le Chauve, à la nouvelle de ces événements, a compris qu'il vaut mieux pour lui avoir les Bretons à ses côtés qu'alliés aux Normands : en 867, un traité est signé à Compiègne avec Pascweten, le gendre de Salomon. Charles le Chauve cède au souverain breton le Cotentin « avec tous ses fiefs, domaines royaux et abbayes... à l'exception de l'évêché » et sans doute l'Avranchin ainsi que les îles anglo-normandes : les Bretons reçoivent ainsi la mission de défendre les côtes contre les Normands de l'embouchure de la Vire à celle de la Loire. Et, honneur insigne, Salomon se trouve officiellement exempt du versement du tribut, ce qui lui donne le statut d'un monarque pratiquement indépendant dans son royaume.

Les coups sévères portés à l'aristocratie de la Francie et la menace persistante des Vikings suffisent à expliquer la mansuétude de Charles le Chauve. Salomon est alors à la tête des troupes les plus aguerries de la région. Ce traité de Compiègne de 867 marque un véritable apogée : la Bretagne atteint alors son extension maximale, ce qui entraîne un déplacement de son centre de gravité vers l'est et, par suite, une influence romane et carolingienne accrue.



*

LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE À PÎTRES au milieu du mois d'août 868, Charles « reçut la visite d'un envoyé de Salomon par lequel il lui était demandé s'il ne serait pas disposé à marcher pour réduire les Normands fixés sur la Loire parce que lui, Salomon, il était prêt à les attaquer avec une forte troupe de Bretons à condition de recevoir de l'aide de la part de Charles ». Acquiesçant à cette requête, le roi « envoya son fils Carloman, diacre et abbé, avec une colonne de fantassins, comme Salomon l'avait demandé », précisent encore les *Annales de Saint-Bertin*. Charles le Chauve ne se contente pas d'expédier à son *fidèle* ce renfort. Il dépêche « en avant Engelran son chambellan, le maître des huissiers et son conseiller intime, avec une couronne d'or, des pierreries et de plus [porteur] de tout le vêtement comportant les ornements qui ressortissent aux honneurs royaux ». Autrement dit, Charles profite de l'occasion qui lui est offerte pour reconnaître de façon solennelle la dignité de roi subordonné concédée à Salomon puisque ce titre lui manquait. Prenant exemple sur les habitudes de la chancellerie royale franque, le nouveau promu peut apposer dès le 29 août le « seing de Salomon roi de Bretagne » au bas de la charte n° 240 du cartulaire de l'abbaye de Redon.

Le 25 mai 869, Salomon campe « dans le pays de Nantes sur la paroisse d'Avessac où Salomon et tous les Bretons étaient prêts à combattre les Normands ». La bataille n'aura pas lieu puisqu'il préfère finalement acheter le retrait des intrus contre le versement de 500 vaches. Demeuraient les Scandinaves établis à Nantes : Salomon leur propose un marché. Il renonce à les expulser de la cité contre de solides garanties pour l'avenir : « Salomon, duc des Bretons, fit la paix avec les Normands fixés sur la Loire et — ajoutent les *Annales de Saint-Bertin* — récolta avec ses Bretons la vendange de sa partie d'Anjou. »

À Nantes, un fort contingent scandinave continuera donc à prospérer. Le danger réel ne vient pas tant de cette communauté établie à demeure que des flottes de pirates qui continuent à rôder au large des côtes de Bretagne : en 871, le roi Salomon écrit au pape Hadrien II qu'il ne pourra lui rendre visite à Rome comme il en avait conçu le projet car ses grands l'ont dissuadé d'entreprendre ce long pèlerinage, redoutant, lui parti, une incursion des pirates...

Deux ans plus tard, en 873, Salomon intervient effectivement contre les Vikings qu'assiège Charles le Chauve dans la cité d'Angers. Il élabore un stratagème sophistiqué leur ôtant tout espoir de résistance efficace : il prévoit en effet de mettre à sec leurs barques en détournant le cours de la Maine par le percement d'un canal de dérivation. Ces efforts seront finalement rendus vains par la décision de Charles « mû par une honteuse cupidité — selon Réginon de Prüm — de laisser la voie libre aux assiégés contre le versement d'une grosse somme d'argent et la solennelle promesse de n'y plus revenir ». Et Réginon de Prüm de conclure : « Demeurés au même endroit, ils perpétrèrent des actes encore plus monstrueux qu'avant. »

Il n'empêche : le prestige de chef de guerre de Salomon est si grand que Gourdisten, l'hagiographe de saint Guénolé, chante ses louanges sous le masque du légendaire roi Gradlon de Cornouaille en des termes aussi héroïques qu'invérifiables :

« Lui qui détient la cime suprême du pouvoir,
À qui est soumis le vaste royaume aux frontières si
vastes,
Et qui resplendit des richesses arrachées aux Normands,
Couronné de la mitre et plus puissant que tous...
De cinq chefs déjà il a tranché la tête, et autant de leurs

princes,
Et victorieux en cent combats, il resplendit de gloire.
En témoigne la Loire même, car sur ses blanches rives
Âprement se sont livrées ces terribles batailles. »

Le péril normand en partie conjuré, Salomon peut désormais régner et gouverner.

*

COMMENT SE PRÉSENTE ALORS LE ROYAUME BRETON ? Pour répondre à cette question, nous disposons de seize actes conservés de Salomon, dont treize à son intitulé, et une lettre qu'il adressa au pape Hadrien II. Cet ensemble de documents ne représente qu'une faible partie de son activité puisque, seul parmi les monastères bretons, Redon a pu sauver quelques lambeaux de ses archives anciennes.

La fortune de Salomon passait pour proverbiale et il sait en faire usage avec magnificence : en 871, il joint à sa lettre au pape une statue d'or le représentant grandeur nature et ornée de pierres de diverses sortes ; une mule, sa selle, son mors et sa bride, le tout estimé à 300 sous ; une couronne d'or enrichie de pierres précieuses valant 900 sous ; trente tuniques de lin fin ; trente draps brodés de diverses couleurs ; trente peaux de cerf ; soixante paires de riches chaussures pour les officiers de la maison du pape et enfin 300 sous d'or en espèces.

Les seize actes intitulés à son nom permettent de distinguer deux périodes au cours de son règne : entre 857 et 863, le prince breton recherche une légitimité. Si Charles le Chauve est absent des actes du cartulaire de Redon, le chef breton n'apparaît jamais avec le titre royal. Par contre les termes de *gubernans* et *princeps* sont couramment employés. À partir de 863, Salomon semble un prince accepté, reconnu : dans les actes du cartulaire, avant même qu'il ne devienne roi, des expressions comme *regnans*, *regens* font leur apparition. Au cours des six dernières années du règne (868-874), les écrits traduisent une grandeur imprégnée du protocole de la chancellerie carolingienne : la formule *Salomon cum gratia Dei* se généralise.

Salomon laisse une marque de grand souverain, le plus grand sans doute que la Bretagne ait connu, capable à la fois de s'imposer à son peuple, de repousser la menace viking et de trouver un

accommodement honorable avec la puissance franque. Son souvenir survivra dans certaines chansons de geste médiévales et pour l'Église bretonne qui en fera un saint.

Dans cette construction d'une monarchie bretonne, la mise en scène de l'autorité joue un rôle majeur : alors qu'en 850 il se contentait d'être « comte dans toute la Bretagne », il use désormais d'un titre grandiloquent : « Salomon, prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules ».

Comme tout souverain qui se doit d'être respecté, Salomon habite un palais et non une simple demeure nobiliaire (*aula*), où il vit entouré d'une cour itinérante, comme toutes les cours de l'époque. Il dit posséder des officiers et des hommes nombreux dans sa suite, mais nous sommes incapables d'en évaluer le nombre, faute de sources.

Sous le gouvernement de Salomon, la Bretagne a dû regrouper sept comtés : le Vannetais, la Cornouaille, les comtés d'Alet, de Rennes et de Nantes, auxquels il faut ajouter les comtés nouvellement acquis dans le Cotentin, *pagi* d'Avranches et de Coutances. Il est difficile d'identifier leurs titulaires. Comme les Carolingiens, Nominoë et ses successeurs utilisèrent le service de *missi*. Nous connaissons dix de ces *missi* : cinq furent nommés par Nominoë, cinq par Salomon. Délégués extraordinaires du souverain, ils sont chargés tout particulièrement de régler de graves affaires de contentieux. Leur mission est temporaire. Certains pouvaient être chargés de plusieurs inspections successives : Litoc apparaît comme *missus* de Nominoë puis, à deux reprises, comme *missus* de Salomon.

Les princes bretons généralisèrent une institution traditionnelle de la monarchie franque, les assemblées générales. Avec Nominoë et surtout Salomon, ces assemblées prirent un caractère solennel, regroupant toute l'aristocratie. Salomon rassembla ainsi à quatre reprises sa haute noblesse. Loin de provoquer un affaiblissement et un partage de l'autorité, ces assemblées renforcèrent le pouvoir central³.

Salomon prend l'avis et le conseil des grands, puis parle en leur nom ; ses décisions les engagent. Ces assemblées dont le cartulaire de Redon garde trace paraissent avoir été annuelles. Mais les grands laïcs, de plus en plus appelés « comtes », appliquent-ils les décisions prises sur leurs terres ? Nous ne le savons pas, bien qu'aucune révolte aristocratique ne soit mentionnée du temps des trois rois Nominoë, Érispoë et Salomon. Comparé à ce qui se passe dans le monde franc, la

situation intérieure de la Bretagne semble paisible. L'explication de ce calme est à rechercher dans les profits multiples que bien des Bretons tirent de la politique de leurs rois : leurs agrandissements territoriaux ont permis de placer de nombreux fils de famille car il fallait nécessairement quadriller de gardiens dévoués les pays nouvellement contrôlés.

Quels sont les revenus des premiers souverains bretons ? Sûrement le butin des guerres, des cadeaux, des impôts aussi, ce qui suppose une infrastructure même rudimentaire de collecte : la charte 136 de Redon évoquant la cession d'une terre assure que le vendeur a juré que ce bien n'était grevé d'aucune rente, réserve faite toutefois du « cens du roi ». Plus explicite encore, l'article 30 de la *Collatio canonum*, mise par écrit au début du IX^e siècle par le scribe Iunobrus, stipule que, « si quelqu'un n'acquitte pas l'impôt au moment opportun et a été traduit de force devant le juge par un autre assujetti à l'impôt, qu'il donne un gage s'il n'a pas payé au mois annoncé auparavant et qu'il paye le double s'il ne s'est pas acquitté le second mois ». Ainsi, solidairement responsables au regard de l'autorité, les mauvais payeurs peuvent être traduits devant les tribunaux et placés sous astreinte à la demande d'autres contribuables qui s'estimaient lésés par leur désinvolture. Les *Annales de Saint-Bertin* disent aussi que le tribut versé à Charles l'année après le traité d'Entremmes fut levé par Salomon sur ses sujets « suivant leur ancienne coutume », ce qui suppose bien un embryon de fiscalité. Un officier, le *tributarius*, pouvait être chargé de la collecte des impôts.

Salomon ceint son front d'une couronne d'or, porte les habits royaux dans les grandes occasions, entretient une diplomatie active, alimentée par des échanges de cadeaux, possède un trésor varié, composé de pièces d'orfèvrerie en or, en ivoire, serties de pierres, des livres, des étoffes rares... La *Vie de Conwoïon*, dans un passage interpolé des *Gestes des saints de Redon*, prétend que « Salomon était appelé roi non parce qu'il l'était effectivement mais parce qu'il portait le cercle d'or et la pourpre que Charles lui avait concédés ».

L'apparat dont s'entoure Salomon est bien royal. Il ne lui manque qu'un attribut pour régner comme ses confrères francs : le privilège de la frappe monétaire. Jusqu'à présent, aucune pièce n'a été retrouvée...

Après plusieurs siècles d'éclipse, l'image de ces rois fastueux, et notamment celle de Salomon, contribuera à alimenter à la fin du

ARRIVÉ AU POUVOIR PAR LE CRIME (le meurtre d'Érispoë), Salomon trépassa par le crime : le 28 juin 874, Salomon meurt les yeux crevés, victime d'une conspiration ourdie tant par des membres de sa famille, dont son gendre Pascweten, que par des nobles francs.

À sa mort, ses meurtriers ne parvinrent pas à s'entendre entre eux sur la dévolution du pouvoir : Gurwant et Pascweten, bientôt relayés par leurs fils respectifs Judicaël et Alain, s'affrontent dans une sanglante guerre civile, aggravée encore par l'appel à des mercenaires vikings. Pendant quinze ans, le royaume vacille sur ses bases et la Bretagne devient la proie des Scandinaves : « Les païens, écrit Réginon de Prüm, voyant les Bretons tout absorbés dans cette guerre civile, se jetèrent sur eux, bien assurés d'en avoir raison... »

La fin tragique de Salomon a tellement impressionné le peuple breton qu'il canonisera le roi défunt. En plusieurs endroits, un saint Salomon, roi et martyr, fut ainsi vénéré, spécialement dans la petite paroisse de La Martyre (Finistère) : dans ce village, où se tenaient tous les ans en juillet de grandes foires, on voyait en lui le protecteur de la race chevaline. À Piriac (Ille-et-Vilaine), où se perpétuait le souvenir d'une cité engloutie dès avant le ^{ix}e siècle, la tradition populaire voulait qu'y fût submergé, au large de la pointe du Castilli, le tombeau d'un chef illustre en qui on voyait le roi Salomon lui-même, enseveli « avec toutes ses richesses ». Et nul pêcheur ne se serait avisé de s'en approcher sans risquer de demeurer prisonnier de gnomes venus élire domicile dans ces prisons secrètes de l'Océan.

Albert le Grand, dans les *Vies des saints de la Bretagne armorique* (1636), contribua à la pérennité du légendaire de « saint Salomon » en évoquant les « grands et extraordinaires miracles » qui se multiplièrent près de son tombeau : « Plusieurs malades furent guéris, et mesmes des morts ressuscitez, de sorte que le pape Anastase III, du nom, le canoniza et inscrivit au Catalogue des Saints, l'an de grâce 910, qui fut le premier du règne de tres-Puissant Prince Alain surnommé Ré-Bras, premier duc de Bretagne, et furent édifiées plusieurs églises, et une abbaye dédiée en son nom, nommé saint Salomon de Penpont, de l'Ordre de saint Augustin diocèse de Saint Malo. » Et Albert le Grand de préciser « qu'encore aujourd'huy », dans les faubourgs de Vannes, il

y a une paroisse qui porte son nom, « où on le réclame, et par son intercession, le peuple reçoit les faveurs et enterinement de leurs requestes⁴ »...

1.

Ce chapitre doit l'essentiel de ses informations à Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, Éditions Beltan, 1990 ; *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1996 ; Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994 ; André Chédeville et Hubert Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois (Ve-Xe siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1984 ; Joëlle Quaguebeur, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

2.

Les *Gesta Sanctorum Rothonensium* ont été écrites entre 868 et 876 par Ratulli (Radvili), évêque d'Alet.

3.

Faute de sources suffisantes, nous savons peu de choses concrètes sur le fonctionnement réel de l'autorité du souverain breton : Uuinic est, en 868, le seul officier à son service mentionné comme tel. Il est dit « connétable » (*stabularius*) et chargé de l'entretien des chevaux. D'autres officiers devaient sûrement exister, ne serait-ce que pour la gestion domestique de la cour habituellement peuplée, outre la famille royale, des gens de cuisine et d'étable, des maîtres des chiens de chasse, des soldats de la garde et bien sûr des visiteurs, des solliciteurs et quémendeurs divers. Un chapelain complète ce petit monde familial...

4.

Albert le Grand, *Vies des saints de la Bretagne armorique*, 1636. Nous avons consulté une édition parue à Rennes en 1680 (« La vie de Saint Salomon, Roy de Bretagne, le 25 juin », p. 234-244). Pour une étude de cette « seconde vie » de Salomon, sanctifié et héroïsé, voir Michel Duval, « Autour du légendaire d'un roi de Bretagne : Salomon », *Britannia Monastica*, 6, Landévennec, 2002, p. 59-74.

Fléau de Dieu : l'ère viking

(IX^e-X^e siècle)

SURGIS DES MERS FROIDES DE SCANDINAVIE (Danemark et Norvège pour l'essentiel) sur leurs longs drakkars, ces inquiétants vaisseaux-serpents, les « démons », comme les appellent les moines, mortifères messagers de la colère de Dieu, ont provoqué en Bretagne un traumatisme de grande ampleur. Le jeune royaume breton s'est montré aussi fragile que l'État carolingien face aux raids prédateurs scandinaves. La paralysie, la démission des élites semblent avérées : les chefs bretons ont négligé de défendre villes et abbayes ; leur armée, certes dotée d'une cavalerie redoutable, était inadaptée à un ennemi mobile et imprévisible ; les princes bretons n'ont jamais mobilisé en permanence des combattants capables de résister aux incursions vikings. De plus, comme dans la famille impériale franque, les rivalités de succession, l'indiscipline et la cupidité de l'aristocratie entraînèrent, dans les moments cruciaux, des compromis, voire des trahisons, avec l'ennemi. Mais il est vrai aussi que les Vikings se sont souvent convertis en mercenaires honnêtes, du moins tant que la solde promise fut versée par leurs commanditaires...

Pour beaucoup, le seul salut fut donc la fuite de Bretons exposés au péril viking, à l'exemple des habitants de Noirmoutier, les premiers confrontés au danger normand : « Ces barbares [cette fois les « barbares » ont changé de camp...] s'abattaient sur le port de l'île, se conduisaient comme des bêtes féroces et dévastaient tout. Les habitants, suivant l'exemple de leur seigneur, préférèrent s'enfuir plutôt que de courir le risque d'une extermination¹. » Arthur de La Borderie, reprenant à son compte les témoignages des moines apeurés, nous a transmis une vision particulièrement catastrophiste de cette époque en écrivant que, depuis « l'inondation normande » de 919-921

jusqu'au retour de nombreux exilés sous la conduite d'Alain Barbetorte en 936, la Bretagne, « désertée par ses fils, fut pendant tout ce temps vide de Bretons ».

Il convient de nuancer cette vision noire d'une Bretagne subitement transformée en désert. D'abord par la chronologie. Plusieurs périodes, en effet, doivent être distinguées, à partir des travaux de Lucien Musset² : le premier temps de l'« ère viking » est celui des pillages occasionnels à partir du rivage et des estuaires (de 799, quand les premiers Scandinaves sont attestés dans les parages de Noirmoutier, jusqu'en 845, avec notamment la razzia sur Nantes en juin 843), suivi d'un établissement permanent (dans la seconde moitié du IX^e siècle, particulièrement à Nantes), à laquelle succède effectivement une période marquée par un véritable effondrement de la monarchie bretonne, accompagné d'un début de colonisation normande (907-937) avec levée d'impositions et expropriations forcées sur des populations terrorisées.

La seconde nuance est géographique. Il convient en effet de distinguer selon les territoires, plus ou moins affectés par les incursions ou les installations vikings. Les campagnes des bords de Loire furent sans doute les plus profondément, les plus durablement touchées : la menace permanente des Normands, la ruine des monastères, l'absence de soutien militaire provoquèrent l'exode panique des populations riveraines. Un diagramme pollinique établi sur le site du Carnet, sur la rive méridionale de la Loire, dans une zone constamment menacée, à 35 kilomètres à l'ouest de Nantes, montre de façon saisissante la déshérence de tout un terroir. Pendant près d'un siècle, l'effondrement des productions céréalières traduit bien l'abandon du site : les plantes rudérales (oseille, plantain) qui progressent révèlent un retour de la lande et des espaces incultes. Les communautés humaines clairsemées reviennent à une économie itinérante. C'est seulement vers 1050 que les cultures, peu à peu, redémarrent...

*

LA CRISE DE LA MONARCHIE BRETONNE a amplement facilité la tâche des Scandinaves. Après l'assassinat de Salomon en 874, qui avait réussi, comme on l'a vu, tant bien que mal à préserver un fragile équilibre entre les Bretons, les Francs et les Vikings, ses meurtriers se

déchirent : Pascweten, comte de Vannes (qui tient le Vannetais), lutte contre Gurwant, comte de Rennes (qui contrôle une partie de la Bretagne septentrionale). Devant les succès du comte de Rennes, le comte de Vannes n'hésite pas à solliciter l'aide d'une troupe de Vikings. Cette alliance parut se retourner un moment contre leurs membres : les Normands et les hommes de Pascweten sont tenus en échec devant Rennes. Mais le comte de Rennes mourut quelques semaines plus tard, et le comte de Nantes disparut à son tour en 876... La confusion est alors à son comble. Judicaël, comte de Poher, et Alain, fils de Pascweten, se disputent la Bretagne pendant que les Normands multiplient les incursions : « Les pirates, écrit Richer dans son *Histoire des Francs*, se mirent alors à infester de leurs brigandages et de leurs courses effrénées la Petite Bretagne qui est limitrophe de la Gaule et son ennemie. »

En 882, le roi carolingien Louis III intervient avec une armée dans la Basse-Loire pour en déloger les Vikings, mais il préfère négocier que livrer bataille. Il meurt quelques semaines après si bien qu'en 886, les Vikings seront de nouveau à Nantes... La chronique de Réginon de Prüm précise que « les Bretons sont écrasés de tous côtés et leur territoire leur est enlevé jusqu'au Blavet ». En 884, Gourmonoc dans sa *Vie de saint Paul-Aurélien*, déplore la ruine de l'île de Batz ravagée par les païens, supplie Dieu de les en chasser tout en signalant que « Saint Paul Aurélien avait prédit que les Marcomans, c'est-à-dire les Normands, viendraient dévaster complètement cette île, y brûler et y raser tous les édifices jusqu'à leur fondement ». Le second hagiographe de saint Guénolé, Gurdisten, consacre un chant entier au deuil de sa Bretagne : « Maintenant elle est veuve. Elle gît à terre, écrasée. Les héros et les forts ont été massacrés. Elle gémit, vaincue, prostrée sous le poids de l'étranger, dépouillé de ses armes qui l'avaient rendue triomphante ».

Il faut attendre l'année 888 (date probable) pour voir Alain, fils de Pascweten, réussir à s'imposer face aux autres compétiteurs. Il aurait alors vaincu les Normands, peut-être à Questembert. Cette tradition est rapportée par Pierre Le Baud, historiographe de la duchesse Anne : « Alain [...] fit l'une de ses batailles près d'un lieu nommé Kestembert, où il fit si grande destruction desdits Danois qu'elle donna terreur aux autres qui délaissèrent la région³ ». Grâce à ces victoires, la Bretagne connut, entre 890 et 907, dix-sept ans de répit, qui valurent à Alain,

sur le modèle d'Alexandre, vainqueur de Darius, le titre de « Alain le Grand ».

Alain le Grand, qui règne jusqu'en 907, assure une paix fragile, tant civile qu'extérieure, à l'ensemble de l'Armorique. Sa mort provoque une nouvelle guerre de succession. Son patrimoine est divisé entre ses fils et ses gendres (Mathuédoi reçut le Poher). Une autorité centrale ne put s'imposer et aucun des fils d'Alain le Grand ne réussit à contrôler l'ensemble de la péninsule, ainsi offerte, de nouveau, à la convoitise des Vikings.

*

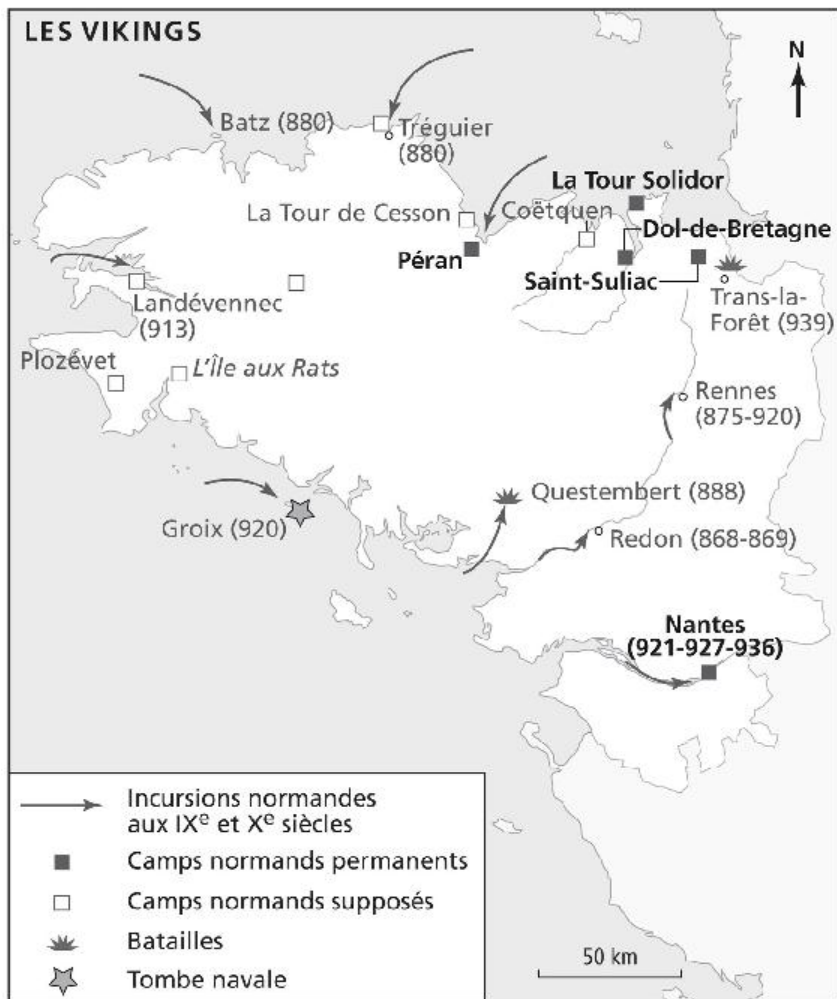
L'ANNÉE 913 MARQUE LE DÉBUT D'UNE CRISE plus grave encore. En effet, jusqu'en 936 environ, la Bretagne doit faire face à l'assaut le plus important des Vikings : les Normands s'installent durablement dans la rade de Brest et pillent l'abbaye de Landévennec provoquant la fuite des moines ; les fouilles attestent une destruction quasi systématique du monastère : les pierres des murs demeurent rougies en profondeur, et cela dans toute l'enceinte monastique, église, chapelles annexes, monastère, cloître⁴. Après le pillage, les Scandinaves ont cependant regroupé les ossements pour les incinérer puis les enfouir sous un tumulus de pierres sèches selon leur rite mortuaire, une manière peut-être de se concilier l'âme de leurs victimes⁵ ?

Partout la résistance bretonne semble s'effondrer. Flodoard note dans ses *Annales* qu'en l'an 919 « les Normands ravagent, écrasent et ruinent toute la Bretagne située aux extrémités de la Gaule — celle qui est en bordure de mer —, les Bretons étant enlevés, vendus ou autrement chassés en masse ». Au ^x^e siècle, l'auteur de la *Vie de saint Gildas* brosse un terrible tableau de la Bretagne : « Cités, châteaux, églises, maisons, monastères d'hommes et de femmes, tous furent livrés aux flammes et la terre réduite à ne plus être, par le Jugement de Dieu, que désert et solitude, car il n'y avait plus là ni maisons habitées, ni voix humaines... »

Il s'agit bien d'un préambule à l'établissement durable des Vikings en terres bretonnes : au début du ^{xx}^e siècle a été fouillée sur l'île de Groix la seule tombe navale scandinave retrouvée en France⁶. On y exhuma un mobilier funéraire important, composé d'armes de type scandinave ou franc et divers objets domestiques : un chaudron de fer, des étoffes tissées de fils d'or et d'argent, des boucles de selle, des

montures de cornes à boire. L'ensemble reposait sur une barque mortuaire en chêne d'environ 11 mètres de long. Cette tombe conforme aux pratiques funéraires des Vikings montre bien que, dans cette île bretonne, les Scandinaves se considéraient comme chez eux. Le camp de Péran, à proximité immédiate de Saint-Brieuc, bâti sur le plan des retranchements norvégiens, a également livré des objets domestiques dont la parenté avec ceux de Scandinavie n'est pas douteuse, attestée par un denier d'York du ^xe siècle. À Trans, près de Dol, à Alet, dans la tour Solidor, la présence des pirates est tout aussi certaine. Et une principauté scandinave aurait existé en Cornouaille, sans compter d'autres sites possibles d'implantations durables pour lesquels manquent encore des preuves irréfutables.

Cette colonisation viking explique le phénomène de panique qui s'empare alors des moines et du clergé bretons. Emportant leurs livres et leurs reliques, des colonnes de réfugiés gagnent en hâte des régions jugées plus sûres : le bassin parisien surtout (nombre de reliques bretonnes trouvèrent refuge dans l'église Saint-Magloire de Paris), mais aussi le Poitou, à l'exemple des moines de Saint-Gildas-de-Rhuys. Les moines du petit monastère de Locoal dans la rivière d'Étel partirent également, avec le corps de saint Gudual, dans le Gâtinais, puis à Montreuil. En 920, les *Annales de l'abbaye de Redon* rapportent que « les Normands dévastèrent toute la petite Bretagne, les Bretons étant les uns et les autres, soit tués, soit chassés ; alors des corps saints qui étaient en Bretagne furent emportés en différentes régions ». Nous sommes alors au cœur de la crise la plus violente qui provoque l'exode généralisé des moines : les moines de Landévennec vont à Montreuil-sur-Mer, ceux de Redon se fixent dans l'Auxerrois⁷... Les paysans, cloués à la glèbe, se retrouvèrent démunis, matériellement et spirituellement. La *Chronique de Nantes*, rédigée au milieu du ^x^e siècle, indique que « seuls les pauvres Bretons cultivant la terre restèrent sous la domination des barbares, sans guides et sans soutiens ».



Car leurs chefs temporels, princes et *machtierns*, émigrent : la *Chronique de Nantes* rapporte que « les Normands, voguant par l'océan avec une immense flotte, dévastèrent toute la Bretagne ; aussi, fuyant par crainte des Normands, les comtes, vicomtes, et tous les *machtierns*, se dispersèrent à travers toute la *Francia*, la Bourgogne et l'Aquitaine... » La (Grande) Bretagne, elle-même, est devenue un refuge : le comte de Cornouaille, Mathuédoi, marié à l'une des filles d'Alain le Grand, gagne la cour du roi anglo-saxon Athelstan qui serait devenu le parrain de son fils Alain, surnommé Barbetorte, sans doute né avant 913.

En 921, le comte Robert, roi éphémère, frère d'Eudes et père d'Hugues le Grand, de plus en plus inquiet devant les menaces que

faisaient peser les Normands sur les comtés de la Loire, intervient militairement. Mais son échec le contraint à négocier avec les Danois, auxquels il doit abandonner la Bretagne avec la Basse-Loire. En 927, une autre tentative franque dirigée par Herbert de Vermandois et Hugues le Grand se solde par un autre échec.

Une nouvelle Normandie était sur le point de naître en Bretagne : à côté d'un État normand de la Loire, dont nous connaissons le chef Ragenold qui y exerça sa suprématie, naquirent un établissement scandinave en Cornouaille et sans doute aussi une principauté en Domnonée orientale. Nous avons déjà évoqué ces camps normands qui s'égrènent ainsi, espacés de façon irrégulière, sur une partie de la côte nord de la Bretagne : Péran à 5 kilomètres au sud-est de Saint-Brieuc, avec ses fortifications, ses maisons de pierre, de bois, ses réserves de nourriture, ses silos à grain ; Dol, Durétal, la tour de Cesson sur l'estuaire du Gouet... S'agissait-il d'étendre vers l'ouest la toute jeune Normandie de Rollon par un chapelet d'habitats ? Il faut en tout cas supposer que plusieurs chefs de bande s'installèrent dans cette zone géographique. Mais il manqua aux Normands de Bretagne un véritable chef, comme Rollon en Normandie, capable de fonder une dynastie et d'unir les différentes bandes rivales.

En 931, une révolte des Bretons contre la tutelle des Normands échoue en Cornouaille, contraignant le jeune Alain Barbetorte, alors au sortir de l'adolescence, à regagner son abri anglais : le duc de la Normandie nouvelle, Guillaume Longue-Épée, vient au secours des Scandinaves. Il s'empare à cette occasion du Cotentin et de l'Avranchin : la Normandie comme la Bretagne sont alors définitivement constituées. Mais, en 935, les Normands de la Loire, qui se sont aventurés dans le Berry, y sont écrasés.

Alain Barbetorte profite de ce premier véritable affaiblissement des forces scandinaves pour revenir en Bretagne : il débarque à Dol, y massacre une bande de Vikings, se rend par voie de mer près de Saint-Brieuc pour en assiéger d'autres et marche enfin sur Nantes, qu'il reprend aux Normands avant d'en faire sa capitale (936). Désormais reconnu par les Bretons comme leur chef légitime, il s'efforce de chasser les Normands de l'ensemble de la péninsule armoricaine : « Les Bretons revenus chez eux après un long exil engageant de fréquents combats avec les Normands qui avaient envahi le territoire breton voisin du leur ; ils sont souvent vainqueurs, et recouvrent les

terres envahies », écrit Flodoard dans ses *Annales*. En 939, Alain Barbetorte remporte une nouvelle victoire sur les Normands à Trans (Ille-et-Vilaine), qui les jette hors de la Bretagne.

Même si quelques petits raids sont encore mentionnés jusque vers l'an mil dans les annales, on peut avancer qu'en 939 l'ère viking est close, pour l'essentiel. Alain Barbetorte assoit son pouvoir sur sa double qualité de comte de Cornouaille (un comté hérité de son père Mathuédoi) et de comte de Nantes : au sud de la Loire, il s'assure même la prééminence dans les pays d'Herbauges (dont le pays de Retz est une vicairie), de Tiffauges et des Mauges. Le Nord de la Bretagne lui échappe en revanche, comme apparemment tout le littoral de l'ancienne Domnonée. C'est dans ce secteur côtier que les Vikings reviennent brièvement en 944 : Flodoard évoque une nouvelle prise de Dol, accompagnée d'un saccage de la cité. Comme à Nantes un siècle plus tôt, en 843, « Dol prise, son évêque [fut] étouffé dans la presse des masses humaines venues chercher refuge à la cathédrale ».

Au cours de son règne bref (il meurt dès 952), Alain Barbetorte s'est efforcé d'établir un pouvoir solide. L'acceptation de son hégémonie par le comte de Rennes, une alliance fructueuse avec le comte de Poitou et le comte de Blois inscrivirent l'action du premier duc dans un cadre géographique encore vaste. Mais, en fait, les bases du pouvoir du prince breton restent fragiles, si bien qu'Alain ne récupéra jamais le titre royal de ses ancêtres, notamment de son grand-père, Alain le Grand...

La disparition rapide de son seul fils légitime, Drogon, parmi beaucoup de bâtards, les ambitions des comtes de Rennes, enlevèrent au comté de Nantes l'espoir de conserver l'hégémonie sur la Bretagne. Après une longue querelle de succession, c'est la dynastie des comtes de Rennes qui prit le titre ducal, s'empara d'une bonne partie du Vannetais, alors que le comte de Nantes, affaibli, se plaçait sous tutelle angevine.

*

LE BILAN DE LA « TRACE VIKING » EN BRETAGNE est impossible à établir avec précision de manière fiable : les seuls contemporains à avoir laissé quelques récits, à savoir les moines, sont les premières et principales victimes à cause des trésors accumulés dans leurs églises. Or la ruine effective de quelques dizaines de monastères ne signifie pas la ruine

de toute une civilisation. Ainsi, on n'a aucune trace de déportations massives d'esclaves : les pirates préféraient des otages de marque capables de produire une forte rançon plutôt que des paysans sans fortune !

Il convient donc de relativiser les « invasions normandes ». Sans doute ont-elles été réellement catastrophiques pour les monastères et certaines zones ont été indiscutablement sinistrées, notamment la vallée de la Loire et le littoral des actuelles Côtes-d'Armor, mais les terres n'ont jamais connu une désertion complète de la population bretonne. Quant aux élites, elles quittèrent effectivement la péninsule mais pour un temps limité. Cependant, dans la conscience collective, les invasions normandes ont laissé des traces profondes, d'autant plus que, encore une fois, ce sont les moines, les hommes de Dieu, qui écrivaient, interprétant les raids scandinaves comme autant de châtiments du Ciel. Seul le saint tutélaire de l'abbaye était alors capable, avec l'aide du Très-Haut, de retourner la situation et de transformer les Bretons en « guerriers de Dieu » lors des raids normands.

« Saint Magloire, qui gardait les yeux et les mains levés au ciel, aperçut un rocher d'une extraordinaire grandeur. Il le frappe de la pointe de son bâton et il le brise en mille morceaux. Dieu l'aide à donner à la foule ces pierres qu'on pouvait jeter avec la main. Les habitants les prirent donc et se rendirent sur l'heure au-devant des barbares qui montaient contre eux. Tandis qu'ils faisaient pleuvoir leurs pierres, saint Magloire, à genoux, priait. Et c'est à peine s'ils furent douze à trouver refuge sur leurs navires ; tout le reste de la bande, ils l'expédièrent ad patres. Ô puissance incompréhensible de la divinité !

Une nation de prime abord dure et belliqueuse, aux entrailles de pierre, et qui refusait de croire à la divinité, fut réduite contre son gré à s'incliner devant la pierre ; c'est à la pierre qu'elle ne cessait de rendre un culte fanatique ; c'est accablée sous les pierres qu'elle périt à la torture. »

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de colonisation scandinave de la Bretagne, les Vikings s'intéressant avant tout à la Basse-Loire, comme base arrière pour leurs expéditions en France. Ils n'eurent jamais assez

d'hommes pour créer une installation durable. Cette catastrophe réelle mais « limitée » explique la permanence des institutions carolingiennes et une certaine continuité sociale.

Pourtant, ces événements ont contribué à modifier la géopolitique de la Bretagne par la promotion de Rennes et de Nantes comme capitales, deux cités étrangères au monde bretonnant (à savoir l'Ouest de la péninsule armoricaine). Cette contradiction marque dès l'origine le jeune royaume breton en gestation, qui reste largement étranger à ses sujets. La survie du royaume semblait devoir reposer sur une intégration sans cesse accrue de ses chefs à l'aristocratie de la Francie du Nord, et donc sur l'imposition aux Bretons authentiques (ceux de langue bretonne) du gommage de leur identité propre pour s'adapter au monde environnant et dominant, beaucoup plus « terrien ». Dans ces processus de « francisation » de la Bretagne, les Vikings ont paradoxalement joué le rôle d'accélérateur.

Bien qu'il soit petit-fils de roi, Alain Barbetorte n'a pas songé à relever ce titre ; ses successeurs non plus, qui s'intituleront indifféremment « comtes », « ducs » ou « princes des Bretons ». Même si pour leur peuple bretonnant ils sont des *ri* (rois), le royaume carolingien subordonné de Salomon n'est plus qu'un souvenir. Ce qui domine désormais, c'est la fragmentation du pouvoir. Les décennies qui suivent la mort d'Alain Barbetorte voient en effet l'effondrement de la puissance publique exercée par le comte et en même temps l'affaiblissement durable du pouvoir épiscopal. Cette crise des structures politiques et religieuses héritées de la période carolingienne a été vécue de manière presque identique par toute la *Francia Occidentalis*.

C'est bien un nouveau monde qui surgit aux environs de l'an mil, un monde que les Vikings ont contribué à façonner : les paysans libres constituaient la base sociale du royaume de Salomon. Mais ils ont dû affronter de considérables difficultés économiques dont témoigne, on l'a vu dans les actes les plus tardifs du cartulaire de Redon, la croissance des ventes à réméré, qui sont autant d'aliénations de biens libres en faveur des moines-seigneurs de Saint-Sauveur de Redon. Les alleutiers se trouvent ainsi de plus en plus endettés et dépendants des riches propriétaires fonciers. Parallèlement, les Scandinaves ont contribué à couper les relations jusque-là régulières qui unissaient les Bretons des deux côtés d'une Manche qui prenait pour eux la figure

d'une presque mer « intérieure ». Comme l'explique Jean-Christophe Cassard, il s'agit là d'une rupture majeure, celle des voies maritimes fréquentées depuis la protohistoire et menant vers les rameaux insulaires du peuple breton. Les Armoricaains se retrouvent ainsi isolés dans leur altérité continentale : tous les circuits des anciennes navigations ont été désorganisés de façon durable et l'incertitude des lendemains a sans nul doute accentué la tendance des Bretons armoricaains à se détourner de la mer bordière pour vivre désormais repliés sur leurs champs et sur leurs landes⁹.

D'une certaine manière, le monde brittonique meurt au moment même où la Bretagne empaysannée n'est plus guère qu'un comté sans grande unité, tandis que la « révolution féodale » modifie, en profondeur et durablement, les relations entre les hommes dans de nombreux territoires de l'Occident chrétien.

-
1. Ermentaire, *Translationes et miracula sancti Philiberti*, cité par Jean-Christophe Cassard, *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, op. cit., p. 31.
 2. Lucien Musset, *Les Invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VIIe-XIe siècle)*, Paris, 1965.
 3. Pierre Le Baud, cité par Jean-Christophe Cassard, *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, op. cit., p. 41.
 4. Annie Bardel et Ronan Perennec, « Les Vikings à Landévennec. Les traces du "passage" des Vikings à Landévennec en 913 », *Chronique de Landévennec*, t. 85, 1995, p. 32-40 ; Annie Bardel, « Le Jau et le Denier ou les vicissitudes de l'abbaye Saint-Guérolé au travers des sources archéologiques », *Britannia monastica*, 7, Landévennec, 2003, p. 99-118. Voir aussi père Marc Simon, OSB, *L'Abbaye de Landévennec, de saint Guérolé à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1983.
 5. Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle*, op. cit., p. 80.
 6. Paul du Chatellier et Commandant Le Pontois, « La sépulture scandinave à barque de l'île de Groix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXV, 1908, p. 137-232.
 7. Hubert Guillotel, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 269-315.
 - 8.

Miracles de saint Magloire, chap. II, 5-6, cité par Jean-Christophe Cassard, *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, op. cit., p. 43.

9.

Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, op. cit., p. 65-66.

Les mutations de l'an mil

DÈS LE IX^e SIÈCLE, APRÈS UNE PÉRIODE de refroidissement climatique, les températures moyennes annuelles paraissent avoir remonté, avec des étés plus secs et des hivers plus cléments qui favorisent les défrichements et donc l'extension des terroirs céréaliers. Robert Fossier y voit « la chance de l'agriculture médiévale ».

La seconde moitié du x^e siècle est marquée par l'apparition des premiers serfs, issus de la fusion des anciens esclaves et des « colons » ; ils ne sont plus attachés à la personne de leur maître, mais liés à la terre qu'ils cultivent ; on les vend et on les achète avec elle. Chrétiens, ils sont en droit de fonder un foyer légitime, d'hériter ou de léguer leurs biens mobiliers, mais toujours avec l'accord du propriétaire de la terre qu'ils mettent en valeur. Ce dernier exige d'eux par ailleurs du travail gratuit (la corvée), leur impose taxes et autres redevances. Aux côtés des serfs subsistent néanmoins des alleutiers, propriétaires de leurs parcelles, dont certains, parmi les plus riches ou les plus chanceux, parviendront même, au XI^e siècle, à se glisser dans les échelons inférieurs de la chevalerie. Toutefois, avec les défrichements qui reprennent, la proportion d'alleutiers diminue parce que les nouvelles terres sont tenues, contre un cens recognitif, par les propriétaires du sol.

Le système féodal en voie de constitution ne présente pas en Bretagne de caractères particuliers, sinon dans le maintien de quelques noms bretons et des régimes particuliers de la terre¹. Ainsi en Bretagne bretonnante, on trouve le domaine congéable ou *convenant*, où sont dissociés le seigneur, possesseur du fonds, et l'exploitant, propriétaire des édifices et superficies, le premier ne pouvant « congédier » le second qu'après lui avoir remboursé la valeur des améliorations qu'il aurait apportées à la terre et aux bâtiments, d'où de nombreuses contestations et en fin de compte un grand immobilisme des deux

parties. La *quevaise*, autre particularité bretonne, est un avatar d'un ancien contrat de défrichement passé avec les cisterciens du Centre-Bretagne, assez avantageux pour son occupant, qui ne peut toutefois la quitter plus d'un an et un jour sans la perdre.

En contrepartie de sa tenure, le « féager » (exploitant du sol) doit acquitter auprès du propriétaire un cens recognitif de quelques sous et, éventuellement, une redevance proportionnelle à la récolte, dite « champart ». Parallèlement, le seigneur banal force ses féagers à utiliser, contre rémunération, le four, le moulin et le pressoir qu'il a édifiés à ses frais pour son usage propre et celui de ses gens. Chaque feu relevant d'une seigneurie est aussi frappé par une « taille » (fixée par contrat quant à sa périodicité et à son taux) et soumis aux journées de corvées pour la mise en défense et l'entretien du château, le charroi des récoltes et du bois, les grands travaux agricoles sur la réserve seigneuriale, les devoirs de guet sur les murailles. En sus de tout cela, les seigneurs tirent des profits non négligeables de leurs droits de basse et moyenne justice. L'ensemble de ces coutumes est soigneusement répertorié dans des chartriers, mémoire vive de la seigneurie et mine d'informations pour historien.

Une puissance nouvelle tend donc à devenir dominante aux alentours de l'an mil. C'est un pouvoir local, proche, matérialisé par un château. C'est à cette époque en effet que les enceintes protégeant les unités de pouvoir tendent à être remplacées par une construction plus ramassée mais encore relativement élémentaire : le château sur motte, son élément fondamental étant en général une éminence de terre souvent artificielle². Cette motte porte à son sommet, derrière une palissade, une tour de bois rectangulaire dont la tapisserie de Bayeux offre une image pour Dol et pour Dinan. Souvent, la motte est précédée d'une enceinte secondaire dont le tracé épouse les lignes de relief : c'est la basse-cour, qui sert de refuge à la population en cas de danger et servira éventuellement de berceau à une nouvelle agglomération comme à Fougères où l'enceinte primitive couvrait 1,70 hectare. On a retrouvé entre 120 et 130 mottes dans le Finistère ; plus encore en Ile-et-Vilaine où 280 mottes ont été repérées. Le Sud de la Bretagne se singularise une fois encore : le Vannetais ne comporte en effet qu'une cinquantaine de mottes ; la Loire-Atlantique actuelle une soixantaine. Un tel décalage entre la Bretagne méridionale et le reste de la péninsule ne peut s'expliquer que par une

dislocation beaucoup moins accentuée du pouvoir de commandement... et l'absence d'études !

Cette édification de levées de terre artificielles, surmontées d'un donjon en bois et entourées d'une enceinte, est la manifestation la plus nette d'une mutation des structures de l'autorité, marquée par l'éclatement du pouvoir central. Et si le donjon sur motte représente l'élément défensif indispensable à la protection, l'enjeu économique et fiscal apparaît également essentiel : nombre de mottes sont établies sur des lieux stratégiques de communication, permettant un contrôle des voies de transport.

La motte est aussi liée au renforcement de la seigneurie rurale. Elle traduit souvent la montée en puissance d'une aristocratie moyenne qui cherche à renforcer son emprise sur la population paysanne. On trouve ici des cadets de *domini* qui ont reçu une terre à la périphérie de la châtelainie plus puissante, des vassaux qui ont obtenu un fief, des propriétaires alleutiers qui ont tenté leur chance. Il est possible enfin que certaines mottes soient liées à des entreprises de défrichement. Les occupants de ces habitats fortifiés sont des chevaliers qui ont tissé des liens personnels avec des nobles plus puissants, les châtelains ou les vicomtes détenteurs de certains droits régaliens, par exemple sur les forêts. Ces relations d'homme à homme sont le fondement de ce rapport d'aide mutuelle nommé « vassalité ». Le vassal doit accompagner son seigneur dans les expéditions militaires durant quarante jours chaque année, assurer certains services de guet armé, l'aider à payer une éventuelle rançon. En échange, il se sait assuré de la protection de son seigneur. Généralement, une terre ou une parcelle de terre matérialise l'accord entre les deux hommes ; le fief concédé devient le garant de la fidélité de son occupant et il peut être saisi en cas de félonie. À chaque changement de titulaire, une cérémonie, l'hommage, marque le renouvellement de la confiance et de la dépendance réciproques. Ces guerriers professionnels s'érigent bientôt en un ordre propre, la chevalerie, auquel on accède par une cérémonie mi-religieuse, mi-profane, l'adoubement.

Il existe un lien de filiation entre les grandes familles féodales et les « puissants » de l'Empire carolingien, détenteurs d'offices publics rémunérés par des « honneurs » dont les revenus couvraient en principe les frais d'entretien et de fonctionnement de leurs titulaires et

des cadeaux ou « bénéfices » accordés à titre de gratification. Honneurs et bénéfices représentent des terres, des domaines, que leurs occupants ont tendance, dès que l'autorité politique se relâche, à confondre avec leurs domaines personnels, comme ils s'accaparent des droits de perception ou de contrainte d'origine fiscale. Les structures carolingiennes ont tenu bon jusque vers 1030-1050, période où les vicomtes et les vicaires se sont émancipés pour fonder des châtelainies autonomes, au sein desquelles ils exercent le pouvoir de commandement, le droit de « ban ».

Ce schéma, qui concerne une grande partie de l'Occident, se retrouve en Haute-Bretagne, où l'on voit apparaître des seigneurs indépendants. Faute de sources écrites, la situation paraît moins nette en Basse-Bretagne, mais l'évolution a dû être identique. Le cas des Béranger de Rennes est éclairant : ils sont d'origine franque, descendent de vicomtes du IX^e siècle et ont survécu sur place, sans connaître l'exil, grâce probablement à des alliances conclues par les femmes de leur clan avec des chefs normands³.

*

L'ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION DES CHÂTELAINIES dans le Nantais, menée par Noël-Yves Tonnerre, permet de bien mesurer l'ampleur et les étapes de la naissance des seigneuries châtelaines nantaises qui, au demeurant, présente bien des similitudes avec la France du Nord.

Le processus s'amorce au premier tiers du XI^e siècle : une demi-douzaine de châteaux apparaissent, mais plusieurs d'entre eux relèvent de la puissance publique. En dépit de son affaiblissement, le comte de Nantes s'est efforcé de maintenir son pouvoir sur les forteresses : il est vraisemblable qu'il a conservé son autorité sur le château d'Ancenis et la construction du château de Clisson a été réalisée sur son ordre. Mais on observe des changements essentiels dans la distribution des pouvoirs en ce premier tiers du XI^e siècle qui, en effet, est marqué par l'affirmation d'une seigneurie épiscopale autonome, hostile au comte de Nantes, d'où la division de la cité en deux ensembles rivaux avec chacun leur château. Cet émiettement du pouvoir a sans doute permis la création, aux limites du *pagus* nantais, des premières forteresses. En effet, quatre châteaux apparaissent dans les années 1030, en dehors de l'autorité ducal : Machecoul, Le Migron, La Roche-Bernard, Brient. Dans le Vannetais, où la

dislocation du *pagus* a été plus précoce, les châteaux d'Elven et de Rieux sont mentionnés dès 1030.

Les années 1040-1070 sont caractérisées par un changement radical dans la physionomie du pouvoir. L'unité du *pagus* est définitivement mise en cause par la naissance de plusieurs seigneuries matérialisée par l'érection de nouveaux châteaux : Donges, Oudon, Pont-Château, Le Pellerin, Prigny, Le Pallet dans le pays nantais ; Auray, Hennebont, Muzillac dans le pays vannetais. Le trait le plus marquant est ici l'émancipation des vicomtes qui créent leurs propres enclaves territoriales. De simples gardiens de châteaux, certains seigneurs s'émancipent, édifient de puissantes châtelainies que l'on appellera plus tard les « baronnies ». Ces dernières recouvrent une partie considérable du *pagus*, comme la seigneurie de Donges ou celle d'Hennebont. Mais les lacunes de l'information ne permettent pas de connaître avec précision le déroulement de ce processus de dislocation et d'émiettement des pouvoirs.

Après 1070, le mouvement se poursuit, mais de manière moins ostensible : plusieurs forteresses sont construites par des seigneurs-châtelains soucieux de renforcer leur emprise sur le territoire qu'ils contrôlent, ou plus exactement d'imposer leurs *consuetudines* (coutumes) ; ainsi, le château de Pornic est créé par le baron de Retz. Dans d'autres cas, mais seulement au ^{XIII}^e siècle, le partage d'une seigneurie trop vaste a entraîné la naissance d'une nouvelle seigneurie et d'un nouveau château. Le cas le plus célèbre est la création de la seigneurie de Rohan à partir de la vicomté de Porhoët ; un partage démembre également la baronnie de Retz.

Les historiens ont surtout insisté sur l'origine publique des pouvoirs de commandement. Dans le Mâconnais, Georges Duby a ainsi mis en évidence le caractère officiel des charges exercées par les ancêtres des quelques lignages qui sont à l'origine des châtelainies : s'ils n'étaient pas vicomtes, ils avaient reçu la garde d'un château comtal. Les travaux réalisés par Robert Fossier sur la Picardie ou Dominique Barthélemy sur la seigneurie de Coucy vont dans le même sens. Pourtant, dans sa thèse sur les pays de la Charente, André Debord a révélé l'existence de châteaux privés et, sans remettre en cause l'origine comtale de nombreuses châtelainies, il a envisagé la possibilité d'une extension progressive du pouvoir de commandement à partir d'un château.

En Bretagne méridionale, l'émission du pouvoir a été limitée et les châteaux d'origine privée restent minoritaires. Mais il convient de nuancer chronologiquement. Ainsi, pour le ^{XI}^e siècle, la continuité semble évidente : les principaux lignages châtelains se rattachent à des titulaires de la puissance publique. Plus encore, dans au moins trois cas, assurément Ancenis, sans doute Clisson et Pontchâteau, le château a été construit sur ordre du comte. L'initiative comtale est tout aussi certaine pour le château de Blain, qui a dû faire partie du domaine ducal jusqu'au début du ^{XII}^e siècle. Deux châtelainies vannetaises, la seigneurie d'Elven et celle de Rieux, peuvent être considérées comme des démembrements du domaine comtal.

Dans plusieurs cas, le château a été édifié par une famille qui pouvait se prévaloir d'un ancêtre ayant exercé une charge ducale. L'exemple de Châteaubriant est ici le plus intéressant : par le lignage maternel, le constructeur du château est lié à une famille vicomtale, la mère de Brient est en effet la fille du vicomte d'Alet, Hamon, mais en même temps Brient est lui-même vassal du comte de Rennes. Enfin, Béré est une terre de l'Église de Nantes. C'est donc une terre bénéficiant de l'immunité. À proximité de Machecoul, un autre château fut érigé à Prigny par un *vicarius* du comte Judicaël ; le châtelain d'Hennebont est étroitement lié à la dynastie de Cornouaille ; la forteresse de Pontchâteau fut construite avec l'autorisation du comte de Nantes, etc.

À la fin du ^{XI}^e siècle, la situation géopolitique se modifie : l'affaiblissement du comté de Nantes sous Mathias, le changement de dynastie accélèrent un processus de dislocation territoriale engagé depuis le début du siècle, et plusieurs châteaux sont mentionnés dans les actes sans aucune référence à l'autorité ducale. C'est le cas de Muzillac, Malestroit, Oudon, Le Pallet, situés dans des zones faiblement peuplées, qu'il est tentant de qualifier de châteaux privés. Les nouvelles forteresses — une dizaine —, construites entre 1070 et 1150, sont pour la plupart érigées sur ordre du duc ou avec son autorisation, ainsi Clisson, Blain, Auray. On peut donc conclure que, s'il y a eu des constructions de châteaux privés, elles ne représentent pas plus d'un sixième des châteaux connus par les sources écrites. Des aristocrates bretons issus du milieu machiernal ont continué au ^X^e siècle, et même au ^{XI}^e, à diriger des paroisses ; de là les plus chanceux ont pu, grâce à une familiarité avec le pouvoir comtal,

prendre possession durablement de seigneuries châtelaines. Il semble certain qu'à côté des vicomtes et des vicaires, des *machtierns* appelés *principes plebis* se sont trouvés à la tête de châteaux.

Une synthèse des données que nous possédons sur les origines des châtelainies permet à Noël-Yves Tonnerre de conclure que tous les châteaux du XI^e siècle ont été construits sur l'ordre des détenteurs de l'autorité : comtes, titulaires d'*honores* et, dans quelques cas, *machtierns*. Au début du XII^e siècle, quelques châteaux privés ont pu être édifiés, mais ils apparaissent nettement minoritaires. La faiblesse des comtes n'a donc pas entraîné un émiettement prononcé du ban, ce qui indique bien la solidité de l'influence carolingienne, du moins dans cette partie sud-orientale de la Bretagne.

*

VERS 1050, LE MOT *NOBILIS* A DÉJÀ ÉVOLUÉ et son utilisation s'est élargie : Noël-Yves Tonnerre constate dans ses documents que des personnages qui ne peuvent pas prétendre descendre d'un titulaire d'*honor* carolingien sont appelés « nobles ». Un groupe social plus large peut donc désormais s'intituler « noble », mais cet élargissement conduit à la création de plusieurs niveaux parmi les *nobiles*.

Le niveau supérieur de la noblesse, *nobilissimus vir* (*optimates*, *procures*, *primates*), exerce un pouvoir de commandement. Ce sont des *domini*. À la fin du XI^e siècle, une mutation dans le vocabulaire se dessine avec le succès du mot *baro*. Les principaux titulaires de châtelainies sont désignés par ce terme, tandis que le mot *nobilis*, employé plus rarement, désigne l'aristocratie moyenne, le monde des titulaires des petites châtelainies ou des détenteurs d'un pouvoir banal réduit à la basse justice et à quelques droits économiques.

Parallèlement, le mot *miles* a connu, en Bretagne comme ailleurs, un grand succès. Le développement rapide de la cavalerie a multiplié les combattants à cheval, au détriment des paysans libres qui ne combattent plus. *Miles* se traduit dès lors par « chevalier » et désigne — par extension — non seulement des combattants mais un groupe spécifique : les *milites*. En dessous des *domini*, très au-dessus des rustres, cette couche inférieure de l'aristocratie, relativement nombreuse par rapport aux *nobiles*, forme un groupe social distinct, caractérisé avant tout par sa profession, son activité militaire. Mais le mot traduit aussi une dépendance : on parle du *miles* de tel haut

personnage. Dans ce sens, le mot doit être traduit par « vassal ». Le mot n'est pas valorisant. L'évolution du terme dans la première moitié du XII^e siècle le montre bien : *miles* devient plus rare.

Ainsi, l'approche sociale par le vocabulaire met en évidence au moins trois niveaux dans l'aristocratie. D'abord, les maîtres des grandes châtelainies ; ils sont les plus connus car les plus présents dans les textes. Ensuite, à leur côté, mais inférieure à eux, se dessine une aristocratie moyenne dans laquelle on trouve une solide richesse foncière, mais aussi une fraction du pouvoir banal ; avec un peu de chance, certains de ces aristocrates peuvent fonder une petite châtelainie au cours de la seconde période de construction des châteaux. Enfin, à un troisième niveau, apparaissent les *milites*, dont la dépendance reste longtemps marquée.

La fortune de l'aristocratie bretonne est constituée de terres et de droits. Plus on monte dans la hiérarchie, plus les droits occupent une place importante ; plus on descend dans l'échelle sociale, plus la part foncière devient prépondérante. Ce constat, classique, explique la montée en puissance de la haute aristocratie, avec la croissance économique et la progression des échanges.

Si l'on constate un émiettement progressif des principales seigneuries primitives, c'est que le droit d'aînesse ne s'est imposé définitivement qu'à la fin du XII^e siècle. Il y a eu plusieurs cas de dislocations de châtelainies. L'exemple le plus célèbre concerne le domaine des vicomtes de Rennes : un premier partage donna naissance à la seigneurie de Rohan, un autre, quelques années plus tard, à la seigneurie de Guéméné. De même pour la seigneurie d'Elven et celle de Machecoul. Cependant, ces partages furent limités car, dans la plupart des cas, l'aîné conserva l'essentiel du pouvoir de commandement paternel, lequel est impartageable : la tradition carolingienne fut suffisamment forte pour résister à un morcellement excessif. Dans quelques cas, les droits banaux sont même restés réservés à l'aîné aux dépens des cadets.

La Bretagne n'accuse aucun retard dans le développement des liens vassaliques. Dès l'époque carolingienne, les princes bretons ont disposé de vassaux ; à leur tour, évêques, comtes et vicomtes ont pu créer leurs réseaux de fidèles. De même, autour des *machtierns* s'étaient constituées de solides clientèles, renforcées par des liens familiaux. Ainsi, dès le début du XI^e siècle, la hiérarchie des fidélités

est déjà partout présente dans les documents. Il y a ici une remarquable coexistence entre les institutions carolingiennes et les liens personnels qui se développent autour des seigneuries en voie d'affermissement. Telle donation est faite avec le consentement du *dominus*, plus souvent encore tel acte est souscrit en présence des *homines* ou des *vassi* du sire. Les témoins au bas des chartes sont des fidèles du donateur : le seigneur est généralement appelé *dominus*, plus rarement *senior*. Les vassaux sont appelés *vassi*, *homines*, *fideles* ou *miles*.

Quelles sont les obligations du vassal ? Le service d'ost de quarante jours était courant dans la deuxième moitié du XI^e siècle. Quant à l'aide financière, elle est expressément mentionnée à deux reprises dans le cartulaire de Quimperlé. En retour, le seigneur concède au vassal une terre, mais le mot « fief » est peu employé (dans moins de 5 % des documents) ; il s'agit de concessions modestes, comparables à des exploitations paysannes.

*

IL DEMEURE PATENT QUE LES PROCESSUS BRETONS à l'œuvre au cours des X^e et XI^e siècles, qui vont aboutir à la mise en place de sept comtés principaux au XII^e siècle, sont partie prenante de la profonde mutation politique et sociale qui bouleverse alors l'Occident, mutation qu'on appelle parfois « la révolution de l'an mil ». Les anciennes structures publiques, héritées de l'Antiquité, revivifiées par les Carolingiens, ont achevé de s'effondrer pour faire place à un nouveau régime marqué par une transformation profonde des rapports de pouvoir entre les hommes avec la mise en place de cet élément essentiel, base et moteur du système féodal, que l'on appelle « seigneurie ».

Ce régime féodal, on a pu le mesurer, tout au contraire d'un désordre, est une tentative d'instaurer un ordre nouveau, fondé sur des relations d'homme à homme, cimentées par des solidarités très étroites liant les personnes, les groupes, les communautés. Il se fonde surtout sur l'adaptation des pouvoirs, politique, économique, social, à une échelle territoriale réduite, cellule élémentaire et fonctionnelle de l'encadrement des hommes organisée autour d'une motte protégée par une enceinte de terre, de bois ou de pierre, puis d'un château fort qui constitue désormais, et pour longtemps, le siège du pouvoir réel.

1.

Les chapitres 14 et 15 doivent beaucoup à la thèse de Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994, et à André Chédeville

et Noël-Yves Tonnerre, *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1987. On consultera également, pour une comparaison du « modèle » nantais avec la situation dans le comté de Rennes, l'étude de Michel Brand'Honneur, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

2.

Des inventaires départementaux sont disponibles pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et le Finistère.

3.

En Basse-Bretagne, le terme de *machtiern* sort de l'usage courant au XI^e siècle et il n'est plus connu des scribes, qui l'estropient. Certains sont devenus seigneurs de leurs anciens *plous*.

L'Angleterre et la France : la Bretagne convoitée

(XI^e-XIII^e siècle)

AU COURS DU TÉNÉBREUX XI^e SIÈCLE, la Bretagne est bien entrée dans cet âge féodal marqué, notamment, par une division, une dislocation des centres de pouvoir. C'est ainsi qu'Alain III (1008-1040), comte de Rennes et duc de Bretagne, cède à son frère Eudes un vaste apanage qui couvre le Trégor et le Penthièvre. Le comté de Penthièvre, désormais réservé aux branches cadettes de la maison ducale, devient bientôt un foyer de dissidence et de rébellion qui affaiblit d'autant le pouvoir du duc. Quant aux comtés de Porhoët (dominé par la puissante famille des Rohan), de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, ils sont hors du domaine ducal : le comte Budic, premier de la lignée des comtes de Cornouaille qui nous soit connu avec certitude, vivait dans le dernier tiers du X^e siècle et il mourut entre 1008 et 1019, comme l'indique une notice du cartulaire de Landévennec¹. L'heure est donc à la séparation, au morcellement et au conflit, sauf quand le duc, tel Alain III, se montre suffisamment énergique pour s'imposer aux grands. Ce n'est plus le cas au temps de Conan II (1040-1066), qui doit combattre les soulèvements de son oncle Eudes de Penthièvre, du comte de Cornouaille, Alain Canhiart (1029-1058), et aussi d'autres seigneurs de moindre envergure. En 1064, Conan II doit affronter la révolte de Rivallon de Dol-Combours, qui fait appel à l'aide de Guillaume le Bâtard, le duc de Normandie. Les premières scènes de la tapisserie de Bayeux relatent plusieurs événements de cette campagne : la fuite du duc de Bretagne, levant dans la précipitation le siège établi devant Dol ; la marche du duc de Normandie jusqu'à Rennes ; sa prise du château de Dinan...

Cette vitalité nouvelle des grandes familles du duché se matérialise à partir du XII^e siècle par la construction de véritables châteaux forts, avec des tours rondes et des courtines : la tour, jadis symbole de la puissance royale, concrétise désormais un pouvoir personnel. Ce sont bien sûr les plus puissants parmi les seigneurs, le duc en tête, qui disposent des moyens suffisants, en hommes et en argent, pour élever ces forteresses d'intimidation, notamment les comtes et vicomtes de Léon, de Cornouaille, de Porhoët... Certaines châtelainies constituent ainsi de véritables micro-États au sein du duché : le baron de Vitré, par exemple, qui a fait bâtir un impressionnant château sur un éperon rocheux au-dessus de la Vilaine, commande 71 paroisses ; les vicomtes de Rohan, issus d'Eudon de Porhoët au X^e siècle, sont les maîtres d'un plus imposant domaine, à cheval sur quatre évêchés, possédant des manoirs, des halles, des foires et marchés, des haras... À la base de cette pyramide féodale, voici, contraste saisissant, le monde des minuscules seigneureries éparpillées : 350 dans le Vannetais, soit une moyenne de 5 ou 6 par village ; 250 dans le comté nantais. Ce nombre indique bien la prolifération des familles nobles (3 ou 4 en moyenne par paroisse vannetaise), qui tient notamment à l'introduction tardive (en 1185) du droit d'aînesse en Bretagne. Beaucoup de ces modestes sires ne disposent d'aucun droit de justice sur leurs fiefs : il ne sont que des « sieurs », vivant parfois chichement du seul revenu de leur domaine direct (une grosse ferme d'une vingtaine d'hectares), aspirant de plus en plus à des emplois salariés d'officiers ducaux et seigneuriaux, source de revenus et de prestige.

Face à cet éclatement des centres de pouvoir, face à la dilution de l'autorité, face à la fragilité ducal, la Bretagne va devoir faire face, à armes très inégales, à la montée en puissance de deux États majeurs, de deux monarchies concurrentes en voie de remembrement : l'Angleterre et la France. Le Plantagenêt et le Capétien vont réussir l'un comme l'autre, l'un après l'autre, à enlever à la Bretagne la maîtrise de son pouvoir souverain. Mais non son identité et les fondements de sa puissance, qu'ils contribueront, paradoxalement, à renforcer.

*

L'ANNÉE 1066 VOIT, ON LE SAIT, LA CONQUÊTE de l'Angleterre par les Normands de Guillaume le Bâtard, dit Guillaume le Conquérant. Faute

de troupes suffisantes, il fait appel à des alliés en quête d'aventures chevaleresques, de guerres offensives et d'établissements lucratifs : les Bretons forment ainsi le gros de son aile gauche à la bataille d'Hastings, où ils appliquent la tactique que désormais nous connaissons bien : la fuite simulée, suivie d'une riposte soudaine. Cette participation de nombreux seigneurs bretons permit d'éloigner une part de la turbulente jeunesse guerrière, prompte à piller et à tuer. Après la victoire, ils reçoivent des domaines en terre anglo-saxonne. Le célèbre *Domesday Book* de 1086 permet de les identifier et de retrouver leurs fiefs, qui représentent en gros le vingtième du pays. C'est ainsi que Raoul de Gaël-Montfort fut promu comte de Norwich et que les deux fils d'Eudes de Penthièvre furent dotés du comté de Richemont, qui va jouer, on le verra, un rôle central dans les transactions diplomatiques. Les Bretons forment la plus importante communauté derrière les Normands, revenant en quelque sorte en vainqueurs sur l'île abandonnée jadis par leurs ancêtres du haut Moyen Âge...

Le 11 décembre 1066, Conan II meurt devant Château-Gontier, sans héritier : le duché passe de la maison de Rennes à celle de Cornouaille. En effet, Hoël, fils d'Alain Canhiart, a épousé la sœur du défunt duc. Il est comte de Nantes depuis 1054, comte de Cornouaille en 1058 à la mort de son père. Mais son règne (1066-1084) se distingue par un manque d'autorité, qui renforce d'autant le pouvoir des châtelains. Les années 1084-1112 sont celles du règne d'Alain IV Fergent, fils d'Hoël, qui fut sans doute le dernier duc à avoir parlé breton couramment. Après lui, la langue de cour sera le français, ou le latin, jusqu'à la fin de l'indépendance du duché au ^{xv}^e siècle.

Les débuts de son règne ont été marqués par la mort et la précarité. Le duc obtient de son oncle, l'abbé de Quimperlé, Benoît, de grosses sommes d'argent. En moins de trois ans, Alain IV reçoit ainsi plus de 3 000 sous à la suite de six ventes qui apparaissent comme autant de prêts déguisés. Sans doute, la campagne que le duc mène dans le Rennais au début de son règne lui coûte cher (le comte de Rennes lui avait refusé l'entrée de la ville), mais l'insuffisance du budget ducal s'explique aussi par une série de récoltes catastrophiques. L'acte ^{cvi}ⁱⁱⁱ du cartulaire de Quimperlé l'illustre en justifiant le don de 1 000 sous en raison d'une grande famine durant les années 1085-1086. L'étude de l'évolution climatique confirme la

rudesse des hivers 1077 et 1080, et l'exceptionnelle pluviosité des étés 1085-1086². Les sources latines, les chroniques mentionnent aussi l'apparition de prodiges dans le ciel — chute d'étoiles, éclipses de lune — tous de nature à alimenter l'angoisse et à favoriser une sensibilité messianique et eschatologique, préparatrice au grand élan collectif de la croisade.

Car la croisade est la grande affaire de cette fin du XI^e siècle. Son pouvoir consolidé, Alain IV paraît avoir répondu à l'appel du pape Urbain II à Clermont en Auvergne le 28 novembre 1095, bientôt relayé, en Bretagne, par Robert d'Arbrissel, promu « prédicateur apostolique », par Alain Fergent qui participa sans doute à la première croisade lancée pour la délivrance du Saint-Sépulcre tombé aux mains des infidèles, par Riou de Lohéac (qui fait don à Saint-Sauveur de Redon de terres et de différents revenus avant de partir vers les lieux saints), par Guillaume Grannard qui, en manque d'argent, a emprunté aux moines, avant de partir, une somme de 24 sols, leur donnant en gage les droits qu'il avait sur le revenu d'un moulin sur la Rance³...

La vénération pour le Saint-Sépulcre et la croix était vive, notamment de la part de la maison de Cornouaille : Alain Canhiart, comte de Cornouaille et grand-père d'Alain IV, avait fait consacrer à la sainte croix l'abbaye de Quimperlé, qui allait devenir l'une des plus considérables de Bretagne et rester très liée à la dynastie. Il l'avait fait construire en remerciement pour sa guérison miraculeuse — il souffrait d'une inflammation des yeux — survenue à la suite d'un songe où il lui était apparu une croix d'or. Le plan en rotonde de l'église abbatiale rappelait (et rappelle encore) celui de certains édifices orientaux et reproduit en partie celui du Saint-Sépulcre⁴.

Avec son contingent de soldats bretons, Alain IV Fergent aurait ainsi fait partie des vainqueurs de Jérusalem en juillet 1099, la régence en Bretagne étant assurée par sa femme, la duchesse Ermengarde. On a cru longtemps, sur la foi d'un manuscrit du XIV^e siècle, dont la copie du XVI^e siècle titrait *Nobles qui se croisèrent pour aller outre mer contre les Sarrazins*, que s'y étaient retrouvés le ban et l'arrière-ban de la chevalerie bretonne. La réalité fut plus modeste : « Alanus et Britones », mentionne laconiquement un texte. Aussi l'identification des « Britones » qui accompagnèrent le duc se révèle des plus délicates : tout au plus est-il aujourd'hui possible d'avancer les noms de Hervé vicomte de Léon, de Conan de Lamballe, de Raoul

de Gaël-Montfort (qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre en 1066), d'Alain, sénéchal de l'archevêque de Dol, de Riou de Lohéac, de Simon de Ludron⁵...

Fortement marqué par son expérience et les épreuves subies en Terre sainte (il resta absent du duché pendant cinq ans), Alain IV se retire en 1112 au monastère de Redon, près des moines de Saint-Sauveur, où il mourut le 13 octobre 1119 : au ^{xviii}e siècle, dom Morice dressa de lui le portrait idéalisé d'un prince chrétien irréprochable, dont toutes les pensées étaient tournées vers la paix, la justice, la religion : il refusait de participer à des coalitions, s'appliquait à « retrancher les abus qui se glissaient dans ses États » et comblait les églises de ses bienfaits⁶.

Le règne de son fils Conan III (1112-1148) fut, semble-t-il, pacifique : le duc n'eut à faire face à aucun soulèvement de vassaux, si l'on excepte quelques barons brigands, notamment Savary de Donges et Olivier de Pontchâteau qui convoitèrent des biens ecclésiastiques appartenant à l'abbaye de Redon. Le duc de Bretagne s'empara de leurs châteaux et fit raser celui de Donges : ces événements, qui se déroulèrent entre 1120 et 1127, eurent un grand retentissement dans le duché et renforcèrent l'autorité du duc qui apparaissait comme le garant de la paix publique. En 1137, Conan III mariait sa fille Berthe à Alain le Noir, comte de Richemont, héritier du duché de Penthièvre, branche cadette de la maison ducale de Bretagne, qui avait reçu, au ^{xle} siècle, un vaste apanage dans le Nord de la péninsule. Par ce mariage, Conan espérait amarrer au duché la Bretagne du Nord.

Pourtant, Alain le Noir meurt, dans des conditions obscures, en 1146. Pour le duc Conan, tout est à refaire : il remarie sa fille à Eudon de Porhoët, maître de la Bretagne centrale (sa seigneurie comporte plus de 60 paroisses). Mais la succession du duché revient à Conan, un enfant dont le père n'est autre qu'Alain le Noir, le premier mari de Berthe. En 1148, à la mort de Conan III, Eudon de Porhoët, le deuxième époux de Berthe, exerce la régence avec succès. Mais quand, âgé de quinze ans, Conan IV devient majeur, Eudon de Porhoët refuse de lui rendre le pouvoir. Le conflit alors est inévitable. L'histoire de la Bretagne va en être bouleversée, d'autant que, peu avant sa mort, Conan III avait dépossédé son propre fils Hoël, « un fils qu'il regardait comme étranger », selon dom Morice, un fils de naissance illégitime : cette déclaration, écrit dom Morice, « fut la source de guerres civiles

qui affligèrent la Bretagne pendant plus de cinquante ans »...

*

CONAN IV, FACE AU REFUS D'EUDON DE PORHOËT de lui céder le pouvoir, alla se réfugier auprès du nouveau roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt. Ce dernier l'accueille chaleureusement et lui rend « l'honneur » de Richemont que son père, Alain le Noir, avait possédé. Il s'agissait là d'un cadeau royal : ce fief anglais situé dans le Nord-Est du Yorkshire avec ses 700 kilomètres carrés, ses annexes dans cinq autres comtés, disposait d'un revenu presque équivalent à celui du duché de Bretagne.

Mais c'était un cadeau empoisonné car il imposait que le jeune prince entre dans la vassalité du souverain et lui fasse allégeance. Or Henri, roi d'Angleterre (à partir de 1154), dispose d'une puissance considérable : il est aussi duc de Normandie, comte du Maine et d'Anjou ; et encore duc d'Aquitaine par son mariage avec la célèbre reine Aliénor : ses possessions encerclent la Bretagne, son domaine prend figure d'empire, d'un « empire » français, nécessairement rival des Capétiens. Tout l'Ouest du royaume était à sa portée...

Conan IV, une fois majeur, put effectivement exercer le pouvoir ducal, mais sous la dépendance étroite d'Henri II Plantagenêt. En 1156, débarquant en Bretagne, il enlève à son adversaire ses principales positions. Rien pourtant n'était gagné : en 1163, l'aristocratie bretonne, dirigée par Raoul de Fougères, Eudon de Porhoët, Henri de Penthièvre, Hervé de Léon, déclenche une série de révoltes contre la tutelle d'Henri II Plantagenêt. La riposte anglaise n'est pas immédiate mais elle est massive : retenu d'abord par les affaires anglaises, notamment une révolte des Gallois, le souverain débarque en 1166 sur le continent à la tête d'une puissante armée de chevaliers requis pour le service de l'ost et de piétons mercenaires, les redoutables Brabançons. Il réduit Fougères en quelques jours (le château est détruit) et impose sa paix en réglant en particulier la succession du duché : Conan IV se trouve contraint d'accepter le mariage de Geoffroy, fils du roi d'Angleterre, avec sa fille Constance, héritière du duché. En outre, Henri II, prétextant le jeune âge des fiancés (quatre et huit ans), décide d'assumer directement le gouvernement de la Bretagne, Conan n'ayant plus que le comté de Guingamp. Pour la première fois, le duché de Bretagne était gouverné

par un prince étranger. En 1169, à Montmirail, Louis VII, le roi de France, après bien des pressions, reconnaissait la prééminence du Plantagenêt sur la Bretagne et sur tout l'Ouest du royaume.

Henri II affronte de fortes résistances féodales en Bretagne, qu'il brise militairement en 1174 ; néanmoins, le roi d'Angleterre accepte finalement, en 1181, de céder le duché à Geoffroy, enfin officiellement marié (après des fiançailles de quinze ans !).

Le jeune duc, qui a alors vingt-trois ans, mène une politique d'apaisement et perfectionne l'administration en voie de constitution : dès 1165, une fonction de sénéchal de Bretagne a été créée pour coordonner l'action du gouvernement ducal, cumulant des charges militaires, judiciaires, administratives et financières. En 1185, l'*Assise au comte Geoffroy*, premier texte législatif ducal, décide de mettre un frein à l'éparpillement des seigneuries : elle promulgue que désormais elles passeraient au fils aîné (sur le modèle de la législation existant dans les autres fractions de l'Empire plantagenêt) ou, à défaut de garçons, à la fille aînée, les cadets devant se contenter des revenus viagers que celui-ci ou celle-ci pourrait leur concéder.

En août 1186, Geoffroy meurt à la suite d'une blessure reçue en tournoi à la cour de Philippe Auguste. Sa veuve, Constance, déjà mère d'une petite Aliénor, donne le jour à un fils quelques mois après le décès de son jeune époux. Normalement, le nouveau-né aurait dû s'appeler Henri comme son grand-père, mais nombre de grands du duché exigent qu'il prenne le nom d'Arthur, l'un des plus grands rois bretons du passé, celui-là même dont la légende dit qu'il n'est pas mort et que, blessé, il dort seulement pour un jour revenir libérer les siens⁷... Un tel choix, évidemment, n'est pas innocent : il traduit, en forme de défi messianique adressé à l'Angleterre, une certaine forme de fermentation « nationaliste » autour du plus mythique des anciens souverains bretons de l'île. Cette mythologie est largement diffusée en cette fin du ^{xiii}e siècle, nourrie par l'*Historia Regum Britanniae* écrite par Geoffroi de Monmouth (1135), inventeur des exploits fabuleux d'un roi prestigieux qui osa entreprendre la guerre contre les Romains, source de la matière dite « de Bretagne⁸ ». Amplement colporté de château en château par une transmission orale (conteurs, harpeurs, jongleurs) malheureusement perdue, le « roman breton » ou encore le « roman arthurien » trouve précisément sa plus belle expression dans les années 1170-1180 dans l'œuvre de Chrétien de Troyes qui exalte

les assemblées de guerriers tous égaux, munis d'épées miraculeuses, tournant en dérision l'impuissance des souverains... Ajoutons que Geoffroi reprend à son compte un autre genre littéraire pratiqué par les Bretons du continent et ceux de l'île (les Gallois comme les Corniques), celui de la prophétie : il publie les *Prophéties de Merlin*, appelées à une belle postérité, puis une *Vie de Merlin*.

La mort d'Henri II Plantagenêt en 1189 entraîne l'affrontement de ses deux fils survivants, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Constance, remariée par son beau-père au vicomte d'Avranches Ranulf de Chester, exerce le pouvoir en Bretagne avec une grande compétence et veille à l'éducation de son fils. En 1196, Richard convoque Constance à Rouen et la retient prisonnière : le sort de son fils, Arthur, âgé de neuf ans, devient une affaire d'État. Le 6 avril 1199, Richard Cœur de Lion meurt en Limousin lors de l'assaut du château d'un vassal révolté. Sa disparition provoque là encore un grave problème de succession car deux héritiers sont envisageables : Jean sans Terre, quatrième et dernier fils d'Henri II, et Arthur, le petit-fils du même souverain. La vieille reine Aliénor, âgée de près de quatre-vingts ans, désigna Jean pour la succession et cette décision fut acceptée par les barons anglo-normands.

L'Anjou, le Maine, la Touraine refusèrent ce choix et le jeune Arthur se trouva ainsi engagé dans une lutte impitoyable contre Jean sans Terre, prêt à tout pour supprimer son compétiteur, le dernier des Plantagenêts en ligne directe. En septembre 1201, Constance, mère d'Arthur, meurt. L'année suivante, le roi de France, prétextant que Jean sans Terre ne s'est pas présenté devant sa cour, confisque au nom du droit féodal ses fiefs continentaux. Il se charge de la Normandie, laissant à Arthur, qui n'est encore qu'un adolescent, la conquête de l'Anjou et du Poitou. Ayant lancé un raid imprudent, Arthur est surpris par son oncle, Jean sans Terre, qui le fait prisonnier à Mirebeau, en Aquitaine, le 31 juillet 1202. En 1203, Arthur est mis à mort dans des conditions obscures à Rouen, probablement de la main même de son oncle, Jean sans Terre. Sa sœur, la princesse Aliénor, demeure captive en Angleterre jusqu'à son trépas en 1241, sans jamais avoir été autorisée à se marier.

Barons et évêques bretons affirment alors leur fidélité à Guy de Thouars, veuf de la duchesse Constance (il était son troisième époux), et reconnaissent pour héritière leur fille Alix (alors âgée de trois ans).

Guy de Thouars achève la conquête des domaines continentaux de Jean sans Terre avec l'aide des troupes de Philippe Auguste. L'année 1204 voit la prise de Château-Gaillard et la conquête totale de la Normandie par le premier des Capétiens qui se qualifie de « roi de France ». Mais bien sûr cette aide a un prix : la Bretagne est passée de la tutelle anglo-normande à celle des Français. Un acte établi en 1206 en faveur de l'Église nantaise mentionne que « le seigneur Philippe, roi de France, tient en main propre toute la Bretagne ».

L'échec final des Plantagenêts dans la péninsule comme dans le reste de la France de l'Ouest ne doit pas faire oublier le rôle qui fut le leur dans la genèse d'un État breton : ils sont en effet les créateurs d'un pouvoir ducal véritable, disposant d'un personnel curial dirigé par le chancelier de Bretagne, justicier en chef qui a mis en place un embryon de chancellerie. Un pouvoir administratif s'est également peu à peu constitué, incarné par huit sénéchaux régionaux, révocables, placés chacun à la tête d'une « baillie ». Cette autorité s'appuie sur des règles de droit écrit que l'on commence à codifier. Des enquêtes, inspirées du système anglais du jury, mettent fin aux duels judiciaires : douze « notables » sont chargés de « dire » le droit des parties en répondant par oui ou par non, rendant inutile le recours à l'ordalie ou jugement de Dieu. Enfin, Henri II Plantagenêt, en rendant le Nantais à la Bretagne, que son frère cadet Geoffroy avait un temps gouverné, lie de façon définitive ce grand comté méridional au duché : avec lui naît la Bretagne historique.

*

FACE À LA TUTELLE GRANDISSANTE DE LA FRANCE, Guy de Thouars a des velléités d'indépendance, mais il se heurte aussitôt à la riposte et à la puissance militaire de Philippe Auguste : en 1206, l'armée royale entre en Bretagne et prend Nantes. Un moment, le souverain enlève même le duché à Guy. En 1213, le mariage d'Alix, fille de Guy de Thouars, engage l'avenir de la principauté : Philippe Auguste lui choisit comme fiancé un prince de la maison royale, Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis VI, surnommé plus tard Mauclerc en raison de ses démêlés avec le clergé. En janvier 1213, ce dernier fait hommage au roi de France puis épouse l'héritière du duché : le mariage est célébré à Paris en décembre, sous l'œil du roi. Il en assure le gouvernement en

attendant qu'un fils puisse être vraiment duc. La fidélité de sa famille aux souverains permet de penser qu'il conservera la Bretagne dans l'orbite de la France.

Lorsqu'il prend ainsi en main les destinées de la Bretagne, Pierre de Dreux, qui se trouve à la tête d'une principauté cohérente et unifiée, restera fidèle à la France jusqu'à la mort du vieux Philippe Auguste, en 1223 : on le trouve souvent à la cour et il est aux côtés du roi à La Roche-aux-Moines en 1214, en Angleterre en 1216. Il se joint en 1219 et encore en 1226 à la « croisade » albigeoise qui, sous couleur d'éradiquer l'hérésie cathare, permet au roi de France d'étendre son contrôle direct sur les riches contrées occitanes du comte de Toulouse.

L'année 1222 voit la réunion au duché de Bretagne du duché de Penthièvre. Entre 1227 et 1234, après le règne bref de Louis VIII (1223-1226), « *homo delicatus et debilis* », selon son père, pendant la période de régence de Blanche de Castille, mère de Louis IX, Pierre Mauclerc participe à quatre révoltes de grands seigneurs féodaux mécontents des progrès de la centralisation monarchique. En 1229, notamment, rompant la foi jurée à Philippe Auguste, Pierre Mauclerc transfère l'hommage du duché à Henri III, roi d'Angleterre. Mais faute d'un soutien efficace du souverain d'outre-Manche (seul un maigre contingent lui fut octroyé), Pierre Mauclerc se soumet à Louis IX en 1234. Désormais, tous les ducs de Bretagne se conduisent en vassaux fidèles des rois de France : ils appuient la politique française à l'extérieur et, à l'intérieur, appliquent nombre d'édits royaux.

En 1237, Pierre Mauclerc cède le duché à son fils Jean I^{er}, majeur. Pierre, redevenu Pierre de Brenne, mourra en 1250 seulement, au retour de la croisade d'Égypte de Saint Louis.

Les années 1237-1286 sont celles du long règne — près de cinquante ans — de Jean I^{er}, dit Jean le Roux, duc prudent et pacifique, qui fait montre d'une fidélité sans faille à l'égard du roi capétien. Vers 1250, une partie du Léon est unie au duché de Bretagne, au prix de 32 000 livres. Le domaine ducal s'agrandit ainsi peu à peu : l'apanage de Penthièvre et la châtellenie de Ploërmel l'ont réintégré par extinction naturelle de leurs titulaires. Des seigneurs ruinés doivent céder au duc l'essentiel de leurs biens : Dinan, Morlaix, Nantes, Rennes, Vannes, Brest... Toutes ces villes actives, ces ports de

mer bien situés, ces forteresses puissantes passent peu à peu aux mains du duc. Les revenus de ce domaine agrandi, auxquels s'ajoutent différents droits dont doivent s'acquitter vassaux et sujets, font du souverain breton un personnage riche et donc potentiellement puissant. Jean II (1286-1305), le fils de Jean le Roux, aurait laissé à sa mort, en 1305, 166 000 livres tournois en réserve dans son Trésor, une somme considérable pour l'époque et un témoignage éloquent d'une saine gestion financière.

Parallèlement, on observe un progrès de l'administration et de la centralisation ducal : si la fonction de sénéchal de Bretagne disparaît après Pierre Mauclerc, d'autres familiers aident le duc dans la gestion quotidienne des affaires et le conseillent en politique, chacun étant responsable d'un grand service curial : le chancelier expédie les actes du souverain et organise les archives pour garder trace des décisions anciennes ; le chambellan a la haute main sur les finances (le premier budget conservé remonte à 1262), le maréchal sur l'armée. Le personnel de la cour s'étoffe : on lit dans un dénombrement de 1305 les noms de plus de 90 personnes gravitant autour de la personne du duc ou de ses services, et recevant de lui gages et gratifications à divers titres. Beaucoup d'entre elles sont issues de la petite noblesse en voie de fidélisation et forment un corps de véritables professionnels de l'administration, des « officiers », à la fois compétents et dévoués à la famille ducal.

Au niveau local, ces officiers sont relayés par huit sénéchaux, représentants du duc dans leurs circonscriptions : chargés de recevoir l'hommage des vassaux directs, de conduire leur contingent à l'ost ou tout au moins de le passer en revue (la « monstre » annuelle), ce sont d'abord des juges, jouissant d'une compétence étendue aux procès impliquant des nobles et recevant en appel les jugements des juridictions inférieures, ducal ou bien seigneuriales. Leur action permet à leur maître de s'assurer de la fidélité de ses sujets et d'en retirer des profits réguliers non négligeables. Dans sa « baillie », chaque sénéchal dispose d'auxiliaires, les prévôts. Les cinq receveurs ducaux supervisent la gestion du domaine ducal dans leurs « recettes » de Ploërmel, Tréguier, Vannes, Nantes (à laquelle se trouvent rattachées Rennes et Penthievre) et Cornouaille (avec le Léon) : sous leurs ordres, on trouve des receveurs particuliers ou receveurs châtelains (sept à Nantes, trois dans le Léon).

L'influence française s'est renforcée au XIII^e siècle. En effet, faute d'une université bretonne (l'université de Nantes ne sera créée qu'en 1460), les clercs bretons vont poursuivre leurs études supérieures hors d'Armorique, et ils reviennent avec une culture et une habitude de pensée nouvelles, notamment un « esprit de liste » (Alain Boureau) et de contrôle, une volonté de « mise par écrit » de la loi.

De nombreux documents attestent la présence des écoliers bretons dans les universités françaises où les structures d'accueil sont parfois organisées à leur intention. Dans la capitale, quatre collèges — de Cornouaille (1317), de Tréguier (1325), de Léon (début XIV^e siècle), du Plessis (réservé aux jeunes du diocèse de Saint-Malo) — servent de point de ralliement aux Cornouaillais, aux Léonards et aux Trégorrois (saint Yves y a suivi un enseignement de théologie) qui constituent le gros des bataillons armoricains à Paris. D'autres choisissent Orléans et ses écoles de droit, où la nation de Touraine, fortement structurée, recrute souvent ses recteurs parmi les gens du duché, et aussi Angers, facilement accessible aux clercs des diocèses de Nantes, Rennes, Vannes, attirés comme leurs condisciples des fiefs de la maison d'Anjou par la réputation de la faculté de droit. D'autres encore vont à Montpellier apprendre la médecine, à Toulouse, à Avignon. En fait, une bonne partie des Bretons ne rentrent pas au pays quand ils ont conquis leurs grades, préférant faire carrière sur place ; ceux qui reviennent sont nécessairement marqués par la culture du royaume et rapportent des idées qu'ils diffusent dans leur pratique quotidienne : la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, rédigée entre 1312 et 1325, est plus influencée par le droit parisien que par les usages locaux.

Le roi de France, quant à lui, se réserve le jugement de certaines affaires, les « cas royaux », et encourage de façon discrète, par la procédure dite d'« appellation », les Bretons non satisfaits des sentences rendues par les tribunaux (« barres ») ducaux à porter leurs causes en appel devant son parlement. Les « officiers » députés par Philippe le Bel semblent agir librement dans le duché.

En échange de cette bonne volonté bretonne, Philippe le Bel élève la Bretagne en duché-pairie en 1297 : le duc de Bretagne devient ainsi l'égal d'une poignée de hauts feudataires, les « pairs de France ». L'érection en duché-pairie implique un serment d'hommage et de féauté pour le duché, et charge le duc d'un certain nombre d'obligations, personnelles, privées, mais aussi publiques envers son

souverain, le roi. Parmi ces obligations, celle de conseiller le monarque, de paraître lors d'événements cérémoniels et judiciaires, d'assurer un service armé avec les armées royales, sur demande. En théorie, le duc de Bretagne, comme un comte de Flandre ou un duc de Bourgogne ou même un duc de Guyenne, reconnaît la souveraineté du roi dans son duché avec tout ce qu'implique cette souveraineté : les tribunaux du duc dépendent du parlement de Paris et la validité des ordonnances royales dans le duché est reconnue. Ainsi en va-t-il aussi du droit du roi à lever des impôts, à procéder à des nominations ecclésiastiques... Et l'on constate effectivement de nombreux exemples d'obéissance ducal à des souhaits ou des exigences royales, vers la fin du siècle et au cours des règnes d'Arthur II (1305-1312) et du faible Jean III (1312-1341).

Le « souverain » de Bretagne, duc et pair du royaume de France : il s'agissait là, on le voit bien, d'une distinction honorifique qui confirmait la dépendance de la Bretagne à son trop puissant voisin...

*

ALORS QUE NE CESSE AINSI DE S'AFFIRMER et de s'affermir la personnalité politique du duché de Bretagne, l'événement majeur de l'histoire religieuse est la diffusion rapide, en Armorique comme dans une grande partie de l'Europe, des frères prêcheurs de saint Dominique (1170-1221) et des frères mineurs de saint François (1182-1226) : les franciscains sont à Quimper en 1232, à Rennes en 1237, à Nantes en 1246, à Dinan en 1247, à Vannes en 1260, à Guingamp en 1283. Quant aux dominicains, les voici à Dinan en 1234, à Morlaix en 1247, à Nantes en 1263, à Guingamp en 1285. Suivis bientôt des trinitaires, des carmes, des augustins...

Ce qui frappe dans cette floraison religieuse, c'est l'adaptation de la prédication au milieu urbain : attirant le peuple et les élites à leurs couvents, les ordres mendiants annoncent les grands missionnaires du ^{XVII}^e siècle, phénomène d'autant plus marquant qu'il accompagne et révèle l'effervescence et le développement inédits des villes, indicateurs de l'intégration de la Bretagne dans le circuit des échanges intérieurs et internationaux : foires et marchés animés sont signalés à Châteaubriant, à Lamballe, à Nantes, à Vitré... Et des documents publiés par Arthur de La Borderie mentionnent la présence de prêteurs lombards et d'agents des grandes compagnies italiennes en Bretagne.

C'est à partir de Pierre Mauclerc qu'apparaissent les premiers privilèges urbains, limités sans doute, mais qui traduisent la vitalité économique et le désir d'émancipation de la bourgeoisie naissante des cités bretonnes¹⁰.

Assurément, le « beau XIII^e siècle », notamment politique, religieux et économique, n'a pas oublié les rivages de l'Armorique...

-
1. Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle*, op. cit., p. 106.
 2. Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, op. cit., p. 20-21.
 3. Marie-Madeleine Tricot, *La Noblesse bretonne et la première croisade*, mémoire de maîtrise, université de Brest, 1968, p. 12. Après Alain IV, d'autres ducs et des grands seigneurs s'engageront aussi dans la lutte armée contre l'hérésie : lors de la croisade contre les Albigeois, on trouve André de Vitré en 1210, puis Pierre Mauclerc en personne en 1219. Un nouvel appel est lancé en 1234, provoquant, avec l'enthousiasme des foules, des violences contre les juifs à Rennes, Nantes, Quimper et Saint-Brieuc. L'armée, finalement, s'embarque en juin 1239, mais la croisade fera long feu. Cet échec n'empêchera pas Pierre Mauclerc de se joindre aussi en 1248 à la croisade de Louis IX, et d'y gagner l'estime de tous, notamment de Joinville, qui ne ménage pas ses éloges au « bon comte Perron ». C'est sur le chemin de retour, en pleine Méditerranée, qu'il meurt en 1250. Puis, attisés dans leur foi militante et armée par les ordres nouveaux (franciscains, dominicains) prêchant la lutte contre l'hérésie, Jean I^{er} le Roux, son fils Jean comte de Richemont et une partie de la chevalerie — Rohan, Coetmen, Kergorlay, Rostrenen, Léon... — s'embarquent à Marseille en juillet 1270. Le duc se hâtera de rentrer après la mort de Saint Louis devant Tunis...
 4. Philippe Carrer, *Ermengarde, l'autre duchesse de Bretagne*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 2003, p. 77.
 5. Traces retrouvées avec certitude par confrontation d'indices par Marie-Madeleine Tricot, *La Noblesse bretonne et la première croisade*, op. cit.
 6. Cité par Philippe Carrer, *Ermengarde*, op. cit., p. 170.
 7. Jean-Christophe Cassard, « Arthur n'est pas mort ! Jalons pour une enquête sur le messianisme royal », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1989, n° 2, p. 135-146.
 8. Geoffroi naquit vers 1100 dans la région de Monmouth. Son père

s'appelait sans doute Arthur, et toute sa famille, d'origine armoricaine, était, comme de nombreux seigneurs bretons, passée en Angleterre après la conquête de 1066.

9.

Frère Marc Simon, « La religion en Bretagne », dans Yannick Pelletier, *Histoire générale de la Bretagne et des Bretons*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1999, p. 83-84.

10.

Jean-Pierre Legay et Hervé Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532)*, Rennes, Ouest-France Université, 1982, « L'éveil urbain au XIII^e siècle », p. 39-57.

1341 : le basculement dans la guerre de Cent Ans

LÉ CALME PRÉCÈDE LA TEMPÊTE : POUR LA BRETAGNE, le règne de Jean III, de 1312 à 1341, est synonyme de stabilité et de paix. Le duc affiche une francophilie sans failles en se comportant, en toutes occasions, en fidèle soutien du roi de France ; il aurait même un temps songé à léguer son duché au souverain s'il ne s'était pas heurté à l'hostilité, voire à l'indignation, d'une partie de ses barons.

Durant son règne, la cour s'étoffe de professionnels de l'administration organisés en services de plus en plus spécialisés, notamment les huit sénéchaux responsables du contingent militaire féodal ou « ost », et les cinq receveurs chargés de la gestion du domaine ducal. Les souverains bretons jouissent alors de revenus provenant de monopoles ducaux, comme le droit sur les brefs de mer (sauf-conduits pour les navires qui faisaient le cabotage le long des côtes de Bretagne), les permis de construire des châteaux, les coutumes et les droits d'amirauté, les sécheries (ateliers de production de poissons séchés), les moulins et les fours ducaux, les écluses, et le rachat (droit acquitté par les seigneurs pour prendre possession de leur héritage). Parallèlement, le duc émet de la monnaie, jouit des droits régaliens sur l'Église, et peut exiger des aides féodales de ses vassaux. Michael Jones fait remarquer que les pratiques financières en Bretagne sont semblables à celles d'autres grands duchés contemporains, comme le duché de Bourgogne : dans les deux provinces, on confond encore les revenus encaissés pour les maisons des ducs, issus surtout de revenus domaniaux, et les revenus extraordinaires provenant de l'administration de la justice ou des privilèges féodaux. Les techniques de comptabilité proprement dites sont similaires, et les deux princes s'intéressent personnellement à la mise en place de journées d'audit des comptes en présence de leurs

clercs. De là, il n'y a qu'un petit pas à franchir pour que le duc délègue son autorité quand il est inévitablement absent : ses clercs vont rapidement former le noyau d'une chambre des comptes¹.

La compétence des tribunaux du duc est organisée en une hiérarchie d'autorités croissantes depuis le niveau local, en passant par les tribunaux des huit sénéchaussées du duché, jusqu'au tribunal du sénéchal à Rennes, la *curia* et le parlement du duc. Ce n'est qu'après l'épuisement de tous les recours devant ces tribunaux que les appels au parlement de Paris étaient autorisés, et encore, dans deux cas seulement : un jugement injuste ou un déni de justice. Les seigneurs étaient dorénavant prêts à reconnaître l'autorité du souverain breton, d'autant que le duc n'hésitait pas à leur accorder des concessions pour qu'ils exercent dans leurs propres domaines un contrôle strict de leurs tenanciers. Les plaintes particulières concernant le gouvernement ducal pouvaient être réglées, à l'échelon le plus élevé, au parlement, formé principalement de la *curia* du duc, suffisamment étendue pour y admettre les principaux lignages. Les lois étaient établies à la suite de consultations entre le duc et ses vassaux, tant laïcs qu'ecclésiastiques. En fait, Jean III publia aussi des ordonnances qui s'appliquaient à tous les tenanciers de son domaine sans l'aide du parlement.

Les seigneurs comprenaient que le maintien, voire le renforcement, de leurs privilèges dépendait de la protection temporelle du duc contre le roi (ou le pape). Ils s'opposaient à toute proposition qui menaçait de les exposer à un contrôle plus direct du Capétien. En 1318, Jean III adopte de nouvelles armes : les hermines pleines, mais cette mutation héraldique ne l'empêcha pas de demeurer dans l'ombre du roi de France...

*

LE BOULEVERSEMENT VIENT JUSTEMENT du puissant royaume suzerain : Charles IV le Bel décède le 1^{er} février 1328, sans héritier direct. Les prélats et les barons de France reconnaissent comme roi Philippe VI de Valois, âgé de trente-cinq ans, fils de Charles de Valois (1270-1325) et neveu de Philippe le Bel. Ce faisant, ils écartent du trône Édouard III d'Angleterre, pourtant petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, au profit d'un arrière-neveu. Les grands se sont opposés en effet à l'idée que leur souverain puisse être un étranger de naissance, et c'est à cette occasion que les hommes de loi découvrent, par une

interprétation tendancieuse d'un article obscur de la loi salique, que les filles ne peuvent succéder au trône²...

Édouard III, convaincu de son bon droit, le fit valoir dès le mois de mai 1328 en hésitant à prêter hommage vassalique au roi de France pour la Guyenne en tant que duc d'Aquitaine : sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, déclarait que son fils, « qui était né de roi », ne ferait jamais hommage à un « fils de comte³ ». Le conflit dynastique dissimulait l'antagonisme de deux monarchies, avivé par la concurrence économique de deux États-nations naissants pour la maîtrise de produits clés comme le vin, le sel et la laine. Finalement, face à la pression française, le roi d'Angleterre accepta de venir à Amiens, en juin 1329, prêter le fameux serment, mais avec des réserves concernant des terres détachées du duché de Guyenne par Charles IV, l'Agenais notamment. Le contentieux n'était donc pas levé...

Le 7 octobre 1337, excédé par les interventions persistantes de Philippe VI en Guyenne, Édouard III déclare qu'il annule son hommage au souverain capétien et qu'il revendique la couronne de France. Il prend le titre de « roi de France » et envoie son défi à Philippe, déclenchant ainsi la guerre de Cent Ans.

Le duc de Bretagne ne pouvait évidemment rester indifférent face à un tel conflit : la position du très francophile Jean III était d'autant plus délicate qu'il se trouvait vassal des deux rois rivaux au nom de ses tenures en France et en Angleterre (« l'honneur » de Richemont). Le voilà donc confronté à un problème de double allégeance, au demeurant assez fréquent dans la société féodale. Ses devoirs en tant que pair de France étaient tout à fait explicites : en appliquant strictement le code chevaleresque, il servit effectivement avec l'armée royale française dans les campagnes de Flandre en 1339-1340. À la chapelle de Locmaria en Ploërmel, la longue épitaphe qui cerne la pierre tombale de Pierre de Broërec, qui appartenait à une famille collatérale des ducs, témoigne de cet engagement breton auprès du roi de France dans la lutte contre les Anglo-Flamands qui assiégeaient la ville de Douai. Elle peut se transcrire ainsi :

« Ci gît Pierre, fils d'Alain de Broërec, dont Dieu ait l'âme, qui trépassa à Saumur, le jeudi dans la Saint-Martin d'hiver, en venant de la guerre d'entre le roi de France et le roi

d'Angleterre, et fut l'ost de France au pont d'Avandin et l'ost d'Angleterre devant Tournai. Et le fit Alix, sa femme et Guillaume, son frère, apporter céant l'an 1340⁴. »

C'est dans ce contexte pour le moins épineux qu'à Caen, le 30 avril 1341, décède Jean III, dit le Bon, sur le chemin de retour de Flandre où il était venu faire campagne dans l'ost du roi de France. Or, malgré trois mariages successifs, le duc de Bretagne mourait sans enfant, et jusque sur son lit de mort, il s'était refusé à désigner clairement son successeur. À ceux qui tentaient une ultime pression, le mourant supplia « que por Dieu on le laissast en paix, qu'il ne vouloit pas charger son âme⁵ ».

La succession bretonne semble répéter la succession française car deux candidats là aussi s'affrontent : le demi-frère de Jean III tout d'abord, Jean de Montfort, comte de Montfort-L'Amaury, seigneur de Guérande, fils d'Arthur II, duc de Bretagne (1305-1312) et de Yolande de Dreux, sa seconde femme ; Jeanne de Penthièvre, ensuite, fille de Guy, le frère cadet de Jean III, disparu en 1331, mariée depuis 1337 à Charles de Blois, comte de Châtillon, fils de Marguerite, sœur du roi de France Philippe VI de Valois. Charles de Blois est ainsi le neveu du roi de France.

La stricte application du droit voudrait que Jeanne de Penthièvre, qui se prétend, dès la mort de son oncle, « duchesse de Bretagne », prenne naturellement le rang de son père. Mais il s'agit d'une femme. Aussi n'avait-elle pas plus de droit que n'en aurait eu une sœur du duc défunt. En conséquence, la priorité de Jean de Montfort, qui lui aussi se prétend « duc de Bretagne », paraissait incontestable. Henri Bohic, dès 1341, professeur à l'université de Paris, le meilleur jurisconsulte breton du ^{xiv}^e siècle, soutient d'ailleurs le droit de Jean de Montfort⁶. Charles de Blois lui-même ne semble pas bien assuré des droits de son épouse puisque, dans un *Mémoire* qu'il produira plus tard, il rappelle que, « sur le différend qui se présenta de succéder au duché après la mort du duc, tous les prélats s'assemblèrent pour délibérer à qui il appartenait de succéder. Et après plusieurs délibérations, les sept évêques, des neuf, résolurent conformément qu'il appartenait à Jeanne de Bretagne ; les deux autres ne contredirent, et ne dirent autre chose, sinon qu'il était besoin d'y délibérer plus amplement, comme aussi la meilleure partie des barons⁷ ». Les hésitations des juristes s'expliquent

par le précédent français de 1328 : la loi salique excluait les femmes du trône, et la Bretagne, fief de la France, était tenue, depuis son érection en pairie (1297), à des obligations très étroites envers la couronne, notamment de se gouverner selon la loi du fief dominant. Ce conflit de succession se trouve dès lors étroitement mêlé à la guerre de Cent Ans naissante car les deux souverains rivaux soutiennent chacun leur candidat.

Tout naturellement, Philippe VI de Valois défend la cause de son neveu Charles de Blois. Les raisons, familiales et politiques en sont multiples : Jean III, on l'a vu, avait été toute sa vie un soutien fidèle de la monarchie française et le roi de France estime que son neveu Charles, marié à l'héritière de Guy de Penthièvre, lui rendra les mêmes services. Ce soutien est aussi une occasion de lier plus solidement le duché breton à la couronne, tout à s'assurant que l'Armorique n'offrirait pas une autre tête de pont en France à Édouard III, comme cela avait déjà été le cas pour la Flandre depuis quatre ans. Et dans la guerre qui l'oppose à l'Angleterre, la Bretagne peut lui assurer un soutien militaire et des ressources en hommes, en navires, en ravitaillement. Parallèlement, la France pourrait aussi consolider le contrôle royal des côtes de la Manche jusqu'à La Rochelle.

D'un autre côté, les territoires que possédaient Jeanne et son mari dans le duché étaient à la fois étendus et d'un seul tenant dans la partie nord-est du duché, offrant ainsi des lignes de communication rapides avec la Normandie. En outre, un grand nombre de seigneurs les plus importants et la majorité des neuf évêques étaient favorables à Jeanne de Penthièvre.

De son côté, Édouard III a entrevu, lui aussi, les multiples intérêts à soutenir la cause de l'autre compétiteur, Jean de Montfort : les ports bretons s'offrent à lui comme autant d'étapes utilisables par ses flottes en route vers Bordeaux et la lointaine Gascogne. De fait, les campagnes préliminaires de la guerre viseront moins à assurer la succession de Jean de Montfort qu'à occuper un certain nombre de régions côtières d'importance stratégique : tous les navires venant de Bordeaux devaient doubler les dangereux caps du Finistère sur leur route vers le nord. Par ailleurs, en obligeant Philippe VI à s'immiscer activement dans les affaires de Bretagne, Édouard espère soulager d'autant la pression militaire que son adversaire pourrait exercer sur les confins de ses possessions continentales. C'est lui qui prend

l'initiative de contacter un Jean de Montfort isolé.

Face à cette ligne de fracture, Charles de Blois / roi de France — Jean de Montfort / roi d'Angleterre, quelle fut l'attitude de la société bretonne ? Elle aussi, grossièrement, se divise en deux camps.

L'Est du duché était plutôt favorable aux prétentions de Jeanne de Penthièvre, soutenue par les seigneurs les plus importants. C'est une zone « franque » : les régions les plus fertiles de l'Est et du Sud du duché étaient tombées aux mains des nobles francs « étrangers » qui, à peu près comme leurs semblables d'outre-Manche après 1066, avaient soumis une terre étrangère et y avaient introduit la plante exotique de la « féodalité⁸ ». Il s'agissait des ancêtres des grands seigneurs de l'époque de Jean III, comme d'ailleurs du duc lui-même. L'apanage de Penthièvre, créé par Guy, frère cadet de Jean III, en 1317, était par beaucoup d'aspects la recreation du comté de Penthièvre que détenait le comte Eudes au ^{XI}e siècle.

Les régions littorales de l'Ouest et du Nord avaient tendance, au contraire, à suivre Jean de Montfort, soutenu par la petite noblesse de ces terres de l'Occident armorique. C'était aussi, on le sait, la zone celtique historiquement liée à l'île de Bretagne, dont nombre d'habitants ne sont pas forcément hostiles à l'Angleterre : nous avons déjà souligné les liens économiques croissants entre les deux rives de la Manche, le sel et la toile, en particulier, étant exportés du duché en grandes quantités⁹. C'est ainsi que la guerre civile rouvrit et aiguisa une très vieille fracture, linguistique, sociale, politique, entre, à l'est, la Bretagne gallo ou Haute-Bretagne (Bretagne francisante), plus tournée vers les échanges continentaux et sous la coupe de grands seigneurs fonciers, et, à l'ouest, la Bretagne bretonnante ou Basse-Bretagne (Bretagne celtique), qui s'étend jusqu'à Guérande, plus dépendante du commerce maritime.

Peut-on, pour autant, parler d'une « opinion » en Bretagne ? Constatons que le mouvement communal est en retard, sans grande vigueur : les corps de ville ne réussiront à négocier leur autonomie, limitée, qu'au sortir de la guerre de succession, quand Jean IV tentera d'élargir les bases sociales d'un pouvoir fragile conquis à la pointe de l'épée. Les villes comptent peu, les paysans pas du tout. Les fidélités se nouent en fonction des liens vassaliques. La haute et la moyenne noblesse, le haut clergé seuls peuvent se faire entendre d'un souverain qui les écoute d'autant plus attentivement qu'il n'a à sa disposition

qu'un appareil d'État encore embryonnaire et un domaine propre lui assurant, au total, des ressources limitées.

*

SUR LE DÉTAIL DES ÉVÉNEMENTS, NOUS DISPOSONS d'une source proluxe, exceptionnelle, reprise par nombre d'historiens, les *Chroniques* de Jean Froissart, qui concernent la période 1322-1400 et rapportent par le menu la guerre civile bretonne : « J'en conterai aucune partie, ainsi que je sais, et que j'en ai enquis au pays même, où j'ai été et conversé pour en mieux savoir la vérité, et à ceux aussi qui ont là été où je n'ai mie pu voir et concevoir¹⁰. »

Suivons-le donc dans son récit de l'équipée de Jean de Montfort pour se faire reconnaître comme duc de Bretagne. Le prétendant au duché ne peut en effet espérer réussir qu'en s'emparant très vite d'un pouvoir désormais vacant (Charles de Blois, resté en France, lui laissait le champ libre), afin d'établir en Bretagne son autorité et forger un parti : aussi, en mai 1341, il s'impose de vive force dans Nantes, « qui est le chef et la souveraine cité de Bretagne, et fit tant aux bourgeois et à ceux du pays environ, qu'il fut reçu comme seigneur et comme le plus prochain du duc son frère qui trepassé étoit ; et lui firent tous féauté et hommage comme à duc de Bretagne et à seigneur ». La reconnaissance nantaise assurée, au terme d'une rapide chevauchée, il s'empare du trésor ducal que son frère avait entreposé pour plus de sûreté à Limoges, ville dont il était aussi vicomte par héritage de sa mère Marie, fille de Guy VI de Limoges et première femme d'Arthur II. Ce trésor inespéré lui permet d'acheter bien des fidélités. « Derrière lui, explique Froissart, grand foison de chevaliers et écuyers de Bretagne. Et les tenait par les dons qu'il leur donnait en amour, et les bonnes villes aussi. Et tenait grand état et étoffé. Et faisait partout payer bien et largement, tant que toutes gens se contentaient de lui et des siens et disaient : “Nous avons bon seigneur, à ce qu'il montre.” » Pourtant, aux états qu'il a convoqués à Nantes, Jean de Montfort a dû faire face aux refus de paraître de tous les évêques et de la majorité des grands (le vicomte de Rohan, le vicomte de Léon, le baron de Retz, les sires d'Ancenis, de Rieux de Lohéac, de Malestroit, de Clisson...) : « Nul n'y venoit, pour mandement que fait lui fut, fors un seul chevalier qu'on appelloit Hervé de Léon, noble homme et puissant, le comte de Montfort et la

comtesse sa femme en furent durement courroucés et ébahis. » Seuls furent bien représentés les députés des villes et la petite noblesse de Basse-Bretagne, « les plus Bretons bretonnans » (Froissart).

À la fin du mois de mai, Jean de Montfort part « à grand ost » pour « aller conquérir par force ou par amour tout le pays ». « Par amour » effectivement, mais aussi par des espèces sonnantes et trébuchantes ; grâce au fameux trésor de Limoges, les principales villes et places fortes se laissent convaincre. Par force aussi, car, parvenu devant Brest, Garnier de Clisson, cousin du duc Jean III, maître du « moult fort châstel qui sied d'un côté de la mer », refuse de se rendre au nom d'une fidélité affichée à Charles de Blois. Aussi Montfort, « quand il eut ouï messe, commanda que tous fussent armés, et fit assaillir le château, qui moult étoit fort et bien pourvu et appareillé pour lui défendre. Et messire Garnier de Clisson, qui preux étoit, sage et hardi, fit aussi toutes ses gens armer, qui bien étoient trois cents armures de fer et bons combattans, et fit chacun aller à sa défense, là où il le avoit ordonnés et établis, et en prit environ quarante des plus hardis, et s'en vint hors du château jusques aux barrières pour les défendre s'il put, quand il vit les assaillans venir tous embatailler ». Le combat a été rude et le courageux Garnier de Clisson, « durement blessé et navré en plusieurs lieux », fut la première victime connue de la guerre civile.

Après la prise de Brest, Jean de Montfort soumet Rennes : à l'issue d'un court siège, il « fit la paix et l'accord entre les grands bourgeois et le commun ; et puis établit baillis, prévôt, échevins, sergens, et tous autres officiers ». Ensuite, il se rend à Hennebont et « se saisit de la ville et du fort château, et mit ses gens dedans et ses garnisons ». Puis ce fut le tour de Vannes, d'Auray... En tout, « quarante châteaux qui sont en Bretagne ». Mais Montfort a la prudence de délaissier les forteresses qui lui résistent, telle La Roche-Periou, non loin de Vannes : « Il séjourna devant, à siège fait, plus de dix jours, que onques ne put trouver voie par quoi on pût le château gagner, si fort étoit-il ; et si ne pouvoit trouver accord au gentil chevalier par quoi il voulist obéir à lui, ni par promesse, ni par menaces qu'il put faire. Si s'en partit, et laissant le siège jusques à tant que plus grand pouvoir lui viendrait, et alla assiéger un autre châtel à dix lieues près de là... »

Fort de toutes ses victoires, Jean se rend alors en Angleterre pour rencontrer Édouard III à Windsor, « où il fut reçu à grand'joie du roi », qui l'assure de son soutien en cas de difficultés. En même temps, il fait

hommage du duché de Bretagne au roi d'Angleterre : « À la requête du comte de Montfort [Édouard III] prit hommage de la dite duché, par la main du comte de Montfort, qui se tenoit et appeloit duc ; et là lui convenança le roi anglois, présens les barons et les chevaliers d'Angleterre et ceux qu'il avoit amenés avec lui de Bretagne, qu'il l'aideroit et défendroit et garderoit comme son homme, contre tout homme, fût le roi de France ou autre, selon son loyal pouvoir. »

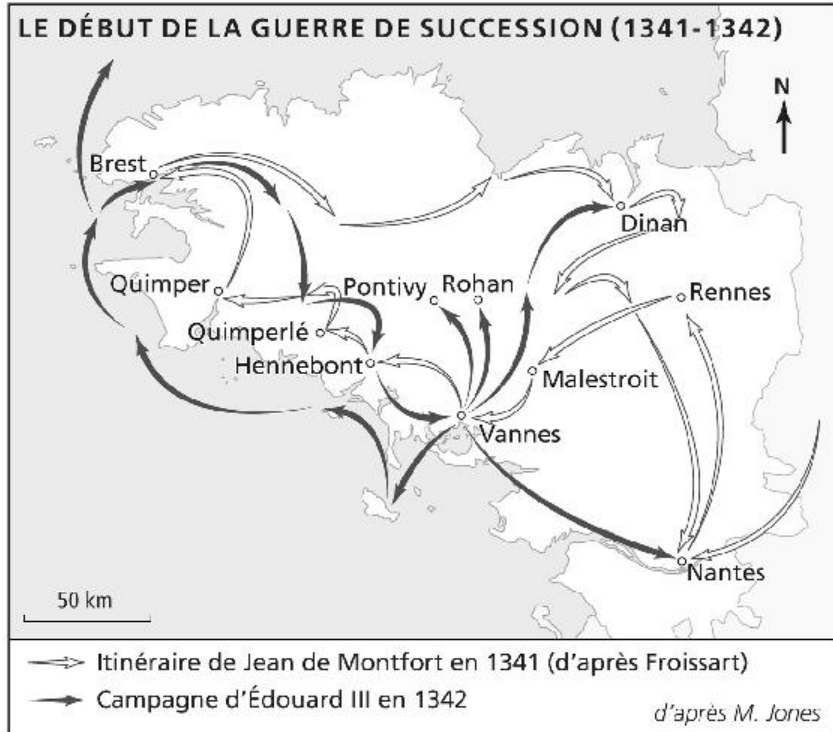
De retour en Bretagne, une ambassade du souverain valois vient le retrouver à Nantes : le nouveau duc de Bretagne doit l'hommage au roi de France. Après réflexion et malgré l'avis contraire de son épouse, Jean de Montfort « répondit qu'il vouloit être obéissant au roi et qu'il iroit volontiers à son mandement ». Il se rend à Paris « accompagné de chevaliers et d'écuyers, avec plus de quatre cents chevaux ». Reçu au mois d'août au palais royal par le souverain, entouré de ducs et pairs du royaume, « il fut moult durement regardé et salué par tous les barons ». Aussitôt il s'entend déclarer par Philippe VI : « Comte de Montfort, je m'émerveille durement pourquoi ni comment vous avez osé entreprendre de votre volonté la duché de Bretagne, où vous n'avez aucun droit, car il y a plus prochain de vous que vous en voulez déshériter »... Cette entrevue lui ayant fait comprendre l'hostilité du souverain et l'impossibilité d'obtenir gain de cause, Montfort s'enfuit le soir même, s'exposant ainsi au « courroux » du roi qui lui a ordonné de ne pas quitter Paris. Il redoute qu'en restant dans la capitale, « s'il avoit jugement contre lui, le roi le feroit arrêter jusques à ce qu'il auroit tout rendu, cités, villes et châteaux, dont lors il tenoit la saisine et possession, et avec le grand trésor qu'il avoit trouvé et dépendu ».

Quelques jours plus tard, le 7 septembre 1341, après une délibération de la chambre des pairs réunie au parlement de Paris, l'arrêt royal de Conflans-Sainte-Honorine tombe comme un couperet, ruinant tout espoir de règlement pacifique : Charles de Blois est autorisé à faire hommage au roi pour son duché de Bretagne... Et le roi de France invite son neveu à reconquérir par la force son duché : « Beau neveu, vous avez jugement pour vous de bel héritage et grand ; or vous hâtez et pénez de le reconquérir sur celui qui le tient à tort ; et priez tous vos amis qu'ils vous veuillent aider à ce besoin [...] Je vous prêterai or et argent et dirai à mon fils le duc de Normandie qu'il se fasse chef avec vous ; et vous prie et commande que vous vous hâtiez... »

La guerre est donc devenue inévitable. Il ne reste à Montfort qu'à renforcer ses positions militaires : « Il s'en alla, par le conseil de sa femme, Jeanne de Flandre, qui avoit bien cœur de lion et d'homme, par tous les cités, châteaux et bonnes villes qui étoient à lui rendues, et établit partout bons capitaines, et si grand planté de soudoyers, à pied et à cheval, qu'il y convenoit, et grands pourvéances de vivres à l'avenant ; et paya si bien soudoyers à pied et à cheval que chacun le servoit volontiers¹¹. »

*

LE RÉCIT DE FROISSART A LONGTEMPS ÉTÉ CONSIDÉRÉ comme la source principale pour reconstituer les événements de 1341 et leur suite, la guerre civile ; il donna même forme à la narration « définitive » qu'en fit Arthur de La Borderie dans son *Histoire de Bretagne*, et paraphrasée ensuite par nombre d'historiens¹². En fait, pour séduisant qu'elle soit, la narration de Froissart doit être utilisée avec de multiples précautions. La suractivité de Jean de Montfort en cette année 1341 est pour le moins suspecte : le siège de Brest est antidaté (il est impossible d'admettre que le prétendant soit allé d'un bond directement de Nantes à Brest !), et il n'existe aucune trace archivistique de l'hommage prétendu du duc de Bretagne au roi d'Angleterre (Froissart a peut-être confondu avec l'hommage rendu, plus tard, pour « l'honneur » de Richemont). Michael Jones a prouvé que Froissart et la plupart de ses embellissements sont contredits par tous les documents originaux conservés, d'autant plus qu'une grande partie de son récit est un plagiat de Jean Lebel, un chroniqueur liégeois, qui relatait les guerres et les faits d'armes dans l'Europe de l'Ouest depuis le milieu des années 1320 jusqu'à 1361, y compris la première relation détaillée de la guerre civile bretonne par un contemporain¹³.



Il apparaît aussi matériellement impossible que Montfort ait pu, dans des délais si brefs, se déplacer autant : son voyage en Angleterre est une pure invention ! En réalité, ce sont des envoyés d'Édouard qui sont venus le trouver à Nantes : Richard de Swaffham et Gavin le Corder se sont entretenus avec lui le 10 juillet, mais rien n'est sorti de leurs discussions car Jean de Montfort espérait, au moins jusqu'à la fin du mois d'août, une décision favorable du roi de France. Il gagne Paris dans cette disposition d'esprit, tandis que les Anglais attendaient à Nantes. Quand, le 7 septembre, au terme d'un processus juridique respecté dans les formes, Philippe VI, agissant en sa qualité de justicier en chef, fait part de sa décision, le prétendant débouté a déjà regagné la Bretagne...

« Par arrêt de notre cour, en Notre présence, en celle des Pairs et de ses autres membres réunis, il a été énoncé que la requête de Charles serait reçue, que celle du comte serait rejetée ; que nous le recevions en notre foi et hommage pour les duché et pairie de Bretagne pour le fait de son épouse, nonobstant les

La situation, dès lors, se tend, jusqu'à l'inévitable rupture, chacune des parties en litige campant sur ses positions... Le 24 septembre, Édouard octroie à Jean de Montfort, comme gage de leur alliance, la jouissance de « l'honneur » de Richemont, cet imposant fief anglais qui appartient, on l'a vu, au duc de Bretagne par héritage familial depuis l'époque de la conquête de 1066.

Pour faire exécuter son arrêt et devancer une possible initiative anglaise, le roi de France place son fils aîné, Jean, duc de Normandie, à la tête des troupes qu'il accorde à Charles de Blois. Leurs gages courent à partir du 26 septembre. Dans le même temps, en dépit de la trêve qu'Édouard vient de conclure jusqu'en juin suivant avec la France mais qui ne couvre que les opérations en cours, des dispositions sont prises à Londres pour solder les contingents anglais en partance pour la Bretagne...

Et c'est ainsi que l'Armorique fut transformée en champ de bataille de la guerre de Cent Ans, en forme de guerre civile et dynastique, baptisée « guerre de succession de Bretagne » ou encore « guerre de Blois et de Montfort », une guerre qui dura jusqu'à la fin de septembre 1364, c'est-à-dire plus de vingt-trois ans.

-
1. Michael Jones, *La Bretagne ducale. Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 49 sq.
 2. Pour une analyse précise de ce travail sur le droit qui aboutira aux grands principes qui constitueront plus tard les « lois fondamentales du royaume », voir Fanny Cosandey, *La Reine de France. Symbole et pouvoir (XVe-XVIIIe siècle)*, Paris, Éditions Gallimard, 2000, p. 19-54.
 3. Cité par Jean Favier, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Éditions Fayard, 1980, p. 16.
 4. Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 1992, p. 97.
 5. Cité par Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, Ouest-France Université, 1982, p. 100.

6. Arthur de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, 2^e série, Paris, 1888, p. 55 (note 3).
7. Cité dans *L'État breton (1341-1532). Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, t. 2, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1987, p. 6.
8. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.*, p. 38.
9. Henri Touchard, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
10. *Les Chroniques de Jean Froissart*, avec notes, éclaircissements et glossaires, par J.-A. Buchon, Paris, 1876, t. 1, p. 127.
11. Tout ce récit a été construit à partir des chapitres CXLVII à CLIV des *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, p. 127 à 135.
12. Arthur de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, t. 3, 1899, p. 411-597.
13. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.* Dans de nombreux articles, Michael Jones s'est attaché à déconstruire la « matière Froissart », notamment dans « Nantes au début de la guerre civile en Bretagne », dans Monique Bourin (dir.), *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XII^e-XVIII^e siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, 1989, p. 105-120 ; « Ancenis, Froissart et le début de la guerre de succession en Bretagne (1341) », dans Actes du congrès d'Ancenis, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 91-102. Michael Jones crédite tout de même le récit de Froissart de quelques qualités : « Froissart, mieux que tout autre contemporain peut-être, sut saisir l'esprit de la guerre, de même que les comportements et les sentiments de cette époque ; même lorsqu'il chante les louanges des grands, il ne reste pas indifférent aux souffrances cruelles causées par cette guerre » (« Ancenis, Froissart et le début de la guerre de succession de Bretagne », *art. cit.*, p. 101).

La guerre civile

(1341-1364)

LA GUERRE CIVILE DÉSOLE DONC LA BRETAGNE pendant vingt-trois ans, avec ce singulier paradoxe qu'aucun des deux prétendants n'est breton. En effet, Charles de Blois, époux de Jeanne de Penthièvre, est le fils de Marguerite, sœur du roi de France Philippe VI de Valois. Quant à Jean de Montfort, il ne l'est qu'à moitié par le sang, et encore : la famille régnante dont il se réclame est issue de Pierre de Dreux, dit Pierre Mauclerc, un prince capétien choisi, on l'a vu, en 1213 par Philippe-Auguste pour épouser Alix, l'ultimeurgeon de la dynastie autochtone.

Dans la guerre qui s'annonce, quelles sont les ressources dont disposent les deux adversaires ? Charles de Blois peut compter sur ses propres revenus, tirés de ses domaines patrimoniaux et du vaste apanage de Penthièvre apporté par son épouse en guise de dot : il recouvre notamment tout le littoral nord jusque vers Morlaix. Il peut aussi tenir pour assuré le soutien de la majorité des grandes familles et d'une bonne partie de la noblesse, au moins en Haute-Bretagne. Il dispose enfin, ce qui est un atout considérable, du renfort de l'armée française : « Tous ces seigneurs, le duc de Normandie, le comte d'Alençon, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et les autres seigneurs, barons et chevaliers devaient aller avec messire Charles de Blois pour lui aider à reconquérir le duché de Bretagne » (Froissart).

La situation de Jean de Montfort est plus fragile : malgré le soutien anglais, le prétendant doit s'inquiéter de la fidélité de certains des capitaines qu'il a placés, maintenus ou achetés dans les forteresses duciales. Pourtant, il dispose d'un atout qui va bientôt peser de tout son poids dans la balance de la légitimité montfortiste : le soutien de la petite et moyenne noblesse, notamment bretonnante de l'Ouest armoricain, « sève primordiale de la nation », comme l'écrit Jean-

Christophe Cassard. « Car jasoit, explique Pierre Le Baud, historiographe d'Anne de Bretagne, dans son *Histoire de Bretagne*, ce que les barons et les grans seigneurs du pais se teneissent a monseigneur Charles pour les hommaiges qu'ilz luy avoient faitz et pour les grans dons et promesses du roy de France, néantmoins avoit ledit conte grant multitude desditz chevaliers et escuiers qui luy obeissoient et le clamoient leur duc et naturel seigneur, ne jamais n'avoient entré en la foy dudit monseigneur Charles¹ ».

Mais qu'il s'agisse des armées qui soutiennent Jean de Montfort ou Charles de Blois, le résultat ne fait guère de différence pour ceux qui subissent les passages-ravages incessants des troupes des deux partis. Au ^{XIX}^e siècle, Hersart de La Villemarqué recueille « de la bouche de petits enfants, qui la chantaient, en dansant, aux faubourgs de Châteauneuf-du-Faou » (Finistère), la *Chanson de l'hermine* (l'hermine symbolise le peuple breton), qui transmet de génération en génération le traumatisme de la guerre civile et l'impuissance face aux exactions des gens de guerre : « Dans tous les prés où ils ont passé, ils ont brûlé l'herbe ; dans tous les champs qu'ils ont traversés, ne grainera ni avoine, ni blé. Il ne bourgeonnera aucun arbre dans les vergers ; les yeux des fleurs sont éraillés, comme si la pluie les avait frappés. Ah ! je souhaiterais de tout mon cœur qu'ils s'étranglassent l'un l'autre² »...

*

PARTIE D'ANGERS, L'ARMÉE ROYALE, COMPOSÉE de « cinq mille armures de fer » (Froissart), commandée par l'héritier du trône, Jean, duc de Normandie, ne rencontre de prime abord aucune difficulté dans sa progression le long de la Loire : la ville d'Ancenis s'ouvre à elle sans résistance, mais il faut réduire une garnison montfortiste établie sur l'autre rive du fleuve, à Champtoceaux, « la clef et l'entrée de Bretagne », ce qui est sans doute pour Charles de Blois l'occasion de faire ses premières armes. L'armée royale, qui a perdu quinze jours dans l'opération, peut enfin établir son siège sous les murs de Nantes.

Le 1^{er} novembre 1341, Jean de Montfort s'est laissé enfermer dans sa capitale, qu'il défend pendant environ trois semaines. Mais la flotte française a remonté la Loire et resserre le blocus. Montfort doit négocier la capitulation, acquise avant le 21 novembre. Prisonnier, il entame — en vain — des pourparlers avec le roi de France et ses représentants sur place : le duc est envoyé sous escorte à Paris. En

avril 1342, Philippe VI adresse une lettre de grâce aux Nantais et leur enjoint de tenir désormais Charles de Blois pour leur légitime seigneur et effectif duc de Bretagne.

Montfort prisonnier du roi de France, la guerre aurait pu s'arrêter là. C'était compter sans la fidèle et aimante épouse de Jean de Montfort, « Jeanne la Flamme », Jeanne de Flandre :

« La comtesse de Montfort, qui bien avoit courage d'homme et cœur de lion, et étoit en la cité de Rennes quand elle entendit que son sire étoit pris [...] combien qu'elle eût grand deuil au cœur, si ne fit-elle mie comme femme déconfortée, mais comme homme fier et hardi, en reconfortant vaillamment ses amis et ses soudoyers ; et leur montroit un petit fils qu'elle avoit, qu'on appelloit Jean, ainsi que le père, et leur disoit : “Ha ! Seigneurs, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour monseigneur que nous avons perdu ; ce n'étoit qu'un seul homme ; voyez ci mon petit enfant qui sera, si Dieu plaît, son restorier, et qui vous fera des biens assez [...]” Quand la dessus dite comtesse eut ainsi reconforté ses amis et ses soudoyers qui étoient à Rennes, elle alla par toutes ses bonnes villes et forteresses, et menoit son jeune fils avec elle, et les sermonnoit et reconfortoit, en telle manière que elle avoit fait de ceux de Rennes ; et renforçoit les garnisons de gens et de quant que il leur falloit ; et paya largement partout, et donna assez abondamment partout où elle pensoit qu'il étoit bien employé [...] Souvent envoyoit visiter ses garnisons et reconforter ses gens, et payoit moult largement leurs gages³. »

Réfugiée à Hennebont le 21 février 1342, Jeanne obtient en sous-main l'assurance d'une aide anglaise puis, le 10 mars, Édouard III lui donne acquit d'un emprunt de 1 000 livres et nomme des monnayeurs pour battre dans le duché la monnaie nécessaire à la solde des troupes. Elle ne rompt pas pour autant les ponts avec le roi de France et poursuit les négociations pour la délivrance de son cher époux. Le 1^{er} mars 1342, une trêve est ratifiée entre ses adhérents et ceux de Charles de Blois, couvrant la totalité du duché, jusqu'au 14 avril. Mais au printemps, le débarquement des troupes anglaises de Gautier Manny (natif du Hainaut) signe la rupture irrémédiable entre les deux camps.

Les opérations militaires recommencent aussitôt. Le 19 octobre 1342, Édouard III débarque en personne à Brest pour entamer une campagne dans le duché de Bretagne, au nom de Jean de Montfort.

Des troupes anglaises tiennent le château et les environs immédiats de Brest jusqu'à ce que Richard II les rende à Jean IV en 1397. Pour les Anglais, il s'agit là d'une place stratégique dont ils ne veulent, en aucun cas, être dessaisis. En effet, au début de la guerre de Cent Ans, les Anglais ne disposent d'aucune tête de pont sur la rive sud de la Manche, en dehors des îles anglo-normandes dont la défense était difficile. Quand Édouard III intervint en Bretagne, de longs passages de la route maritime anglo-gasconne, vitale, étaient menacés par la France : Brest était donc non seulement providentielle, mais excellente base navale.

Dès le début, l'occupation anglaise ne se limita pas seulement à Brest : les petites cités voisines de Saint-Mathieu, Le Conquet, Trémazan (tenue par Tanguy du Chastel, partisan breton des montfortistes), et des îles comme Ouessant et Tristan (dans la baie de Douarnenez) tombèrent sous le contrôle anglais. L'autorité de John Gatesdene, nommé capitaine en décembre 1343, s'étendait donc bien au-delà du château et de la ville de Brest : il reçut notamment le droit de juridiction sur la vicomté de Léon et il put bénéficier des revenus provenant d'anciens monopoles du duc dans le commerce des sécheries de poisson, des droits d'amirauté et des droits de douane exigés à Saint-Mathieu et à Brest.

La garnison de Brest se montait à environ 200 hommes, un chiffre somme toute modeste : Brest n'eut jamais un personnel aussi important que Calais et sa marche qui disposaient d'un effectif de plus de 1 000 hommes en armes en temps de guerre. Mais le capitaine responsable de cette pointe avancée de l'occupation anglaise en Armorique fut toujours choisi avec soin. L'élément principal du château était le donjon, le reste des défenses étant constitué par les murailles de la ville qui se confondait encore pratiquement avec le château. L'occupation de Brest coûta très cher : entre 1378 et 1389, le prix moyen de l'entretien s'est élevé à 3 500 livres par an, un chiffre qu'il convient de comparer aux 15 000 livres nécessaires à la conservation de Calais à la même époque. Quand on prend en compte l'entretien de Cherbourg et des marches vers l'Écosse, on comprend les critiques de la Chambre des communes à l'égard de la politique des

défenses avancées. Aussi, pour diminuer les frais d'occupation, les Anglais ont vécu sur l'habitant. Ainsi, pendant les années 1350, les exactions commises sur les paroisses entourant les châteaux devinrent régulières : produits agricoles, matières premières pour l'entretien du château, corvées... 160 paroisses autour de Brest furent rançonnées en 1384⁴.

Au total, l'expédition royale de 1342 en ces terres armoricaines coûte au Trésor anglais la somme considérable de 30 472 livres dépensées presque en pure perte, si bien qu'Édouard III dut essuyer les critiques acerbes de son Parlement.

Parallèlement à l'occupation du littoral de la pointe de la Bretagne, les opérations militaires de 1342 affectent les villes clés de Haute-Bretagne. Ainsi, Charles de Blois et le connétable de France s'emparent de Rennes au printemps 1342 puis se heurtent à une résistance acharnée sous les murs d'Hennebont où s'est retirée la comtesse de Montfort, Jeanne de Flandre. Le siège est finalement levé à cause de l'arrivée de renforts anglais qu'Amaury de Clisson, tuteur légal du jeune Jean de Montfort, conduisait depuis l'outre-Manche. Nous ne pouvons détailler ici les multiples combats, assauts, sièges de villes et de forteresses qui marquèrent cette année 1342. Le récit de Froissart laisse entrevoir une part des « misères et malheurs » de cette campagne de violences. Ainsi la prise de Guérande, assaillie « par terre et par mer ». Elle fut « assez tôt gagnée par force et tantôt robée ; et mis à l'épée, sans merci, hommes et femmes et enfants ; et cinq églises arses et violées, dont messire Louis d'Espagne [amiral de Bretagne pour Charles de Blois] fut durement courroucé. Si fit tantôt pour ce pendre vingt-quatre de ceux qui ce avoient fait. Là fut gagné grand trésor, si que chacun en eut tant qu'il put porter ; car la ville étoit grande, riche et marchande⁵ ».

Finalement, une trêve est conclue au prieuré de la Magdeleine de Malestroit le 19 janvier 1343, courant jusqu'à la Saint-Michel suivante et renouvelable, en théorie, pour les trois années suivantes. Les deux rois, Philippe VI de Valois et Édouard III, à la veille de se livrer bataille, quittent la Bretagne avec l'essentiel de leurs forces. Charles de Blois tenait Rennes et Nantes, dominait dans toute la Haute-Bretagne et sur tout le littoral nord jusque vers Morlaix, par le vaste apanage de Penthièvre. Il demeurerait ainsi seul face à de maigres garnisons anglaises laissées sur place et à un parti adverse affaibli par

la captivité de son prétendant, même si ce parti « tenait » presque tout le littoral ouest et sud de l'Armorique⁶.

Le duché paraissait alors plus que jamais à sa portée. Encore fallait-il savoir s'imposer aux Bretons...

*

LA TRÊVE DE MALESTROIT EST PAR DÉFINITION FRAGILE : dès 1343, elle se trouve écornée quand le roi de France fait dans un premier temps arrêter et exécuter sans jugement à Paris Olivier de Clisson (juillet 1343), l'un des principaux barons du duché, passé ouvertement du parti de Blois à celui de Montfort, puis ensuite six chevaliers et quatre écuyers des plus vieilles familles bretonnes, tous partisans de Montfort (novembre 1343).

En 1344, Charles de Blois entre en Bretagne à la tête d'une armée, assiège Quimper, la prend et la met à sac en mai, puis s'empare de Guérande... La « trêve » — faut-il l'appeler ainsi ? — vole en éclats en 1345 lorsque Jean de Montfort, élargi sur parole, s'enfuit, vers Pâques, du royaume de France et passe en Angleterre où il prête hommage à Édouard III. Bientôt de retour dans son duché, il relance la guerre. En juin 1345, le capitaine anglais Thomas Dagworth bat Charles de Blois sur les landes de Cadoret, près de Josselin, mais Jean de Montfort échoue devant Quimper et meurt le 26 septembre des suites d'une blessure mal soignée. Jeanne, sa femme, sombre alors dans la folie. Leur fils, Jean de Montfort, né entre 1339 et 1341, est élevé en Angleterre, sous la surveillance de son nouveau tuteur, le roi Édouard, qui assumait pendant sa minorité la « garde » du duché. Ses troupes occupent déjà un nombre considérable de forteresses, notamment, on l'a vu, Brest, précieuse en tant que maillon d'une puissante chaîne de citadelles détenues par les Anglais le long de la côte française. Le jeune Jean de Montfort, éduqué à la cour d'Édouard, reste dans une étroite dépendance à l'égard de l'Angleterre.

Le 3 décembre 1345, La Roche-Derrien, sur la côte nord, près de Lannion, dans l'évêché de Tréguier, au cœur de l'apanage de Penthièvre, tombe aux mains des Anglais ; la prise de ce port accroît le risque d'un débarquement anglais.

1346 est l'année de la terrible défaite de Crécy : le 26 août, les assauts désordonnés des chevaliers français se brisent contre la solide infanterie anglaise. L'année suivante, la ville de Calais tombe aux

maines d'Édouard III, après onze mois de résistance.

En Bretagne, la guerre continue, plus sanglante et indécise que jamais : « Une heure perdoient les uns, autre heure perdoient les autres, et étoit le pays par ces gens d'armes couru, gâté et exillié et rançonné » (Froissart). À la Pentecôte de l'année 1347, Charles de Blois essaie de reprendre La Roche-Derrien à la tête d'une troupe considérable, selon Froissart : « Ils furent bien seize cents armures de fer et douze mille hommes de pied ; et bien y avoit quatre cents chevaliers, et entre ces quatre cents, vingt-trois bannerets. » Mais, en juin, l'attaquant subit l'assaut de Thomas Dagworth, accouru avec un fort contingent d'« armures de fer » au secours de la ville. Dans un premier temps, Charles fait lui-même Dagworth prisonnier. C'est alors que la garnison de la ville assiégée opère une sortie en masse et Charles se voit capturé après s'être âprement défendu... « Ainsi fut pris messire Charles de Blois des gens du roi d'Angleterre et de la comtesse de Montfort, et toute la fleur de son pays avec lui » (Froissart). Cette fois encore, la guerre aurait pu s'arrêter sur cette défaite, d'autant que nombre d'aristocrates bretons périrent dans la bataille, mais Charles de Blois prisonnier, comme un peu plus tôt Jean de Montfort, dut à sa femme, Jeanne de Penthievre, de voir sa cause âprement défendue : « Madame sa femme, qui s'appelait duchesse de Bretagne, prit la guerre de grand'volonté. Ainsi fut la guerre en Bretagne de ces deux dames » (Froissart).

Le 28 septembre 1347, la Bretagne est comprise dans la trêve de Calais. La guerre demeure suspendue pendant les quatre années suivantes. Cette trêve est marquée par deux événements d'importance : l'assassinat, tout d'abord, en juillet 1350, de Thomas Dagworth, le chef des troupes anglaises, capitaine-lieutenant investi par Édouard III de tous les pouvoirs sur les territoires contrôlés par les Anglais, par Raoul de Caours, mercenaire qui passa du camp de Montfort à celui de Charles de Blois ; la mort de Philippe VI de Valois, ensuite. Il eut pour successeur Jean II, âgé de trente ans, et qui régna quatorze ans (1350-1364). Le 26 mars 1351, la trêve est suspendue par le « combat des Trente » qui met aux prises trente et un champions du parti de Blois et autant du parti de Montfort (dont vingt et un sont anglais) sur la lande autour du chêne de la Mi-Voie, entre Ploërmel et Josselin. Les Bretons finissent par l'emporter⁸.

En 1352, la guerre ouverte reprend, sous la forme d'une alternance

de trêves et d'affrontements sporadiques et confus. Malgré tout le talent de Froissart, les guerres de Bretagne n'ont alors qu'un lointain rapport avec la geste héroïque des preux chevaliers : elles se présentent comme une longue et confuse suite d'escarmouches, de guet-apens, de prises et de reprises de villages ou de manoirs un peu vite baptisés « châteaux ». Comme d'habitude, le peuple est la première victime, et si la guerre permet quelques belles promotions, dont Bertrand du Guesclin offre l'archétype, elles ne peuvent faire oublier la désolation qui s'étend à travers tout le duché...

Ces années sont particulièrement marquées par le rançonnement des populations bretonnes par les Anglais : comme l'explique crûment Froissart, Édouard III considérait que « mieux valoit et plus profitable étoit que ces guerriers et pilleurs se retraissent en la duché de Bretagne, qui est un des gras pays du monde et bon pour tenir gens d'armes⁹ ». Les exactions commises sur les paroisses entourant les châteaux deviennent alors régulières : la châteltenie de Bécherel (Côtes-d'Armor) entre 1359 et 1362 était aux mains de Gilles de Wyngreworth, trésorier de la Bretagne montfortiste. Son district de rançon comprenait plus de 160 paroisses, s'étendant de Saint-Brieuc vers l'est jusqu'à la frontière normande, s'élargissant vers le sud en un grand bloc rectangulaire qui intégrait Rennes et les paroisses de la marche de l'Est. Deux fois par an, à Pâques et à la Saint-Michel, chaque paroisse devait fournir un certain quota en espèces ou en nature. Ces quotas étaient rassemblés par des percepteurs locaux, qui les envoyaient au receveur du château. Les comptes de Wyngreworth montrent que, dans la plupart des cas, les paroisses multipliaient les retards dans leurs versements. Certaines étaient en état de rébellion, et leurs taxes ne pouvaient être perçues que par la force. D'autres se trouvaient simplement ruinées. Leurs moissons et leurs maisons avaient été endommagées ou démolies au cours de la guerre. De même, Walter Huet rançonnait plus de trente paroisses au sud de la Loire depuis son château de Collet. Plus de 10 000 livres furent ainsi levées sur les districts de rançon de Bécherel, Vannes et Ploërmel en 1359-1360. Dans une période de guerre endémique, le coût de l'entretien des châteaux et des soldats était ainsi transféré de l'Angleterre sur les épaules de la population locale¹⁰.

Dans cette guerre confuse, on peut distinguer, du 3 octobre 1356 au 5 juillet 1357, le long siège de Rennes, mené par le duc de

Lancastre, à la tête de « mille hommes d'armes très bien appareillés et cinq mille d'autres gens parmi les archers » (Froissart). La ville résiste et Du Guesclin s'illustre particulièrement, notamment lors d'un duel contre « un chevalier d'Angleterre moult renommé, qui s'appeloit messire Nicolas d'Angourne » : « Fut la bataille prise, par ahatie, de trois fers de glaive, de trois coups de hache et de trois coups de dague. Et se portèrent là chacun des deux chevaliers moult vaillamment ; et volontiers furent vus de ceux de dedans et de ceux de dehors aussi. Si se partirent de la bataille sans dommage¹¹. »

*

DANS TOUTES CES PÉRIPÉTIES, que devient Charles de Blois, fait prisonnier sous les murs de La Roche-Derrien en 1347 ?

Conduit en terre montfortiste, il reste un an à Vannes puis est transféré en Angleterre, où il connaît des conditions de détention difficiles pendant deux ans, avant de bénéficier d'un meilleur traitement. Une lourde rançon est exigée pour sa libération. En 1356-1357, pour la payer, il fut décidé de lever un fouage (impôt par feu) sur les seigneuries et sur les villes contrôlées par les Penthievre. Il s'agit là de l'embryon d'un impôt général, qui suscite la création d'un receveur général pour le duché à côté du trésorier personnel du duc, ainsi que d'officiers spécialistes des finances. L'existence d'archives financières est sous-entendue par des ordres qu'enverra Charles de Blois en 1360, afin que « les hommes qui tiennent actuellement nos comptes et leurs successeurs déduisent dans les comptes à venir ce que le receveur de Suscinio paiera maintenant¹² ».

Il convient ici de nous arrêter sur l'itinéraire, la personnalité, la postérité de Charles de Blois : ils nous permettent en effet, au-delà des événements souvent confus de cette guerre civile, de percevoir quelques traits de la sensibilité des contemporains de ces années de misère¹³.

En prison, le duc défait a eu tout le loisir de méditer sur les événements bretons : déjà marqué par une piété singulière, il se convainc que ses péchés et son indignité sont les principales causes de sa déroute et des malheurs innombrables qui frappent son peuple. En prison, en guise de thérapie d'un intense sentiment de culpabilité, il multiplie les exercices d'ascèse et adopte le comportement et le mode de vie d'un frère prêcheur. Plusieurs témoignages qui proviennent des

pièces de son procès de canonisation le confirment, comme celui de maître Georges de Lesnen : « Pendant les trois premières années de sa captivité en Angleterre, chaque vendredi il disait les sept psaumes de la pénitence, il se flagellait le corps et les membres d'un fouet à lanières aux nœuds garnis de petites pointes, et cela jusqu'au sang. Je l'ai trouvé une fois en train de ce faire, et il m'a avoué qu'il l'avait fait tous les vendredis de sa captivité¹⁴. »

En août 1356, Charles de Blois est libéré, contre la promesse d'une énorme rançon de 700 000 florins d'or, laissant en Angleterre en otage ses deux fils. Son premier geste public à son retour définitif d'Angleterre, à peine débarqué dans le port de Tréguier, est de se rendre à la cathédrale qui abrite sous ses voûtes vénérables le tombeau de saint Yves. Yves Hélori (vers 1250-1303), vénéré dès son vivant, fut un humble prêtre de la région de Tréguier, qui avait développé autour du manoir de Kermartin un projet original de charité absolue au service des pauvres, dans une ambiance cryptomendicante. Il alliait secours matériels et secours spirituels répandus par un enseignement familial comme par une prédication de masse, parcourant les campagnes vêtu d'un grand manteau de bure blanche, « pour ramener plus facilement les brebis du Seigneur à l'amour du Christ¹⁵ ».

L'ordinaire de Tréguier lui ayant fait don de quelques reliques en guise de remerciement pour ses bons offices, Charles les distribue aux églises de ses villes : Guingamp, Lamballe, Rennes, avec de quoi fabriquer une châsse. Dans chacune des cités, le duc multiplie les gestes de dévotion, portant les reliques pieds nus. Cette humilité affichée s'accorde bien à la sensibilité de ses sujets harcelés par les guerres et les malheurs du temps : Charles se donne corps et âme, au service de saint Yves, qui s'affirme déjà comme le grand saint de la nation de Bretagne¹⁶.

La guerre n'a fait qu'exacerber une foi démonstrative, dévorante. Depuis son enfance, Charles manifeste une piété de chaque instant jointe à une grande modération de propos, une charité sans cesse affichée, sous forme d'aumônes libéralement distribuées, une chasteté irréprochable, la recherche de la justice, les jeûnes, les macérations de son enveloppe charnelle. Comme Saint Louis, il ne supporte pas d'entendre proférer en sa présence des paroles grossières, bannit l'usage des jurons, interdit les serments par le Seigneur et par ses

saints. Chaque fois qu'il passe devant la croix d'un carrefour, il enlève son couvre-chef, s'incline et récite une prière. Les témoignages sont nombreux sur cette piété extériorisée et ostentatoire, qui frappa les contemporains : « Il me demandait, rapporte Geoffroy Chesnel, de ne pas passer à cheval sur l'ombre de la croix, mais d'emprunter un autre chemin¹⁷ »... Selon la rumeur, il porte un cilice de crin de cheval couvert de poux à même la peau, sa peau blessée est entaillée de plaies sanguinolentes et purulentes, son lit n'est qu'un matelas de paille posé à même le sol... Véritable moine engagé dans le siècle, Charles de Blois présente la personnalité sans doute quelque peu monolithique d'un souverain dévot irréprochable, persuadé que l'homme se purifie de son état de pécheur par les adversités et les tribulations du monde. En fait, Jean-Christophe Cassard souligne que cette piété exemplaire s'inscrit sans rupture majeure avec les normes idéales attachées à son statut de prince chrétien : l'homme de pouvoir demeure entouré d'une aura religieuse, dérivée de l'antique royauté sacrale des rois barbares. Les bienfaits du Ciel sont liés aux vertus du souverain, et Charles de Blois a bien besoin des secours du Très-Haut pour mener son duché sur le chemin de la paix...

Dans l'hiver 1362-1363, Charles de Blois entreprit un long pèlerinage expiatoire, dans les pires conditions. Cette année-là, il gelait à pierre fendre et un manteau de neige recouvrait la campagne bretonne. Son cheminement, une fois encore vers le tombeau de saint Yves, émeut particulièrement une population surprise et émerveillée de voir un si grand personnage s'abaisser ainsi dans de telles mortifications, capables de le faire communier sur les pas du Christ. Parallèlement, pour obtenir en quelque sorte un brevet de bretonnité, Charles de Blois favorise d'autres saints armoricains : les frères Donatien et Rogatien, martyrs nantais des premiers siècles de l'ère chrétienne, dont la collégiale s'agrandit de six prébendes perpétuelles de 50 livres de revenus chacune, ou, plus modestement, saint Méen, dont il aide à construire la chapelle de Ploumagoar en fournissant du bois de charpente. Il fait aussi chanter des services d'anniversaire pour Jean III son immédiat prédécesseur et son oncle par alliance, et pour le repos de l'âme de tous les anciens ducs de Bretagne. Surenchère dans la quête de légitimation : il fait peindre dans l'église des Mineurs de Guingamp des tableaux représentant les saints de Bretagne qui furent rois.

Ainsi, le propre neveu de Philippe, roi de France, ressuscite la royauté bretonne ! Il la tire de l'oubli dans lequel elle s'était presque effacée, l'officialise, lui donne ses lettres de noblesse et la transforme en argument historique qui justifie l'existence du duché de Bretagne. Cette innovation dans la thématique du pouvoir central breton sera ensuite, on le verra, reprise, détournée, mobilisée au service de l'affirmation d'une autonomie complète vis-à-vis de la couronne de France par ses successeurs de la maison de Montfort au ^{xv}^e siècle. Dans ce travail de construction de la mémoire de la « nation Bretagne », Charles honore également le souvenir des saints rois bretons, Judicaël, un contemporain de Dagobert, et Salomon, le neveu et brillant continuateur de Nominoë au temps de Charles le Chauve, pour lesquels il édifie une chapelle dans la cathédrale de Rennes et à l'intention desquels il fait chanter des services d'anniversaire.

Charles de Blois adapte à la situation bretonne le concept de la continuité, l'idée de glorifier ses prédécesseurs par le mécénat, si bien exprimée par les tombeaux de Saint-Denis. Il s'agit pour lui de s'inscrire dans une terre où ses ancêtres directs n'ont jamais reposé. Un révélateur : le 9 août 1356, il authentifie l'accord conclu avec Édouard III, à Westminster, avec un petit sceau armorial qui figure un heaume couronné et cimé d'une tête d'aigle, sur champ d'hermine. C'est la première fois que la couronne ducal de Bretagne apparaît sur un sceau. Une fois revenu sur ses terres bretonnes, Charles fait frapper une monnaie d'or, imitation du royal d'or de Jean le Bon émis en 1358 et valant 25 sous. Mais, pour la première fois dans l'histoire, sur l'avvers, le duc de Bretagne est représenté debout, en majesté, sous un dais architecturé à arcs-boutants gothiques, une couronne fleuronnée sur la tête, vêtu d'un manteau ducal agrafé en son centre par une étoile à cinq rais, insigne de l'ordre de l'Étoile fondé par Jean II le Bon. Il tient de la main droite le sceptre, la gauche étant appuyée sur la poitrine ; ses pieds reposent sur un marchepied sur lequel on retrouve cinq étoiles. Or, pour la monnaie, sceptre, couronne, titulature royale (« Charles par la grâce de Dieu duc de Bretagne ») : il s'agit bien là d'autant de preuves d'une souveraineté ducal en voie de gestation que le prince entend acclimater dans le duché.

Parallèlement, Charles de Blois multiplie les legs à des institutions religieuses, mais avant tout dans les régions qui lui sont favorables : Nantes et Rennes surtout, où la cathédrale est encore en chantier en

plein XIV^e siècle. Il peut accoler à son chœur une chapelle consacrée à saint Yves ou parer son transept gauche d'une magnifique verrière, qui coûte entre 2 000 et 3 000 livres. Et puis il pense à ses chères cités de Penthièvre : Dinan, Lamballe, Guingamp. Il n'oublie pas non plus les aides aux églises paroissiales. Guillaume Anseau rapporte que, « s'il apercevait qu'elles n'avaient plus de toiture ou qu'elles n'étaient plus dans un état décent, que les images convenables ne s'y trouvaient plus, ou pour toute autre raison, il convoquait les recteurs et leur demandait quels étaient leurs biens, leurs revenus. Si les églises se trouvaient trop peu dotées, il leur faisait attribuer sur ses propres ressources ce qu'il fallait pour réparer les toitures ou restaurer les images. Il le faisait le plus discrètement possible mais pas au point que je ne m'en aperçusse point¹⁸ ».

Sans doute Charles de Blois force-t-il quelque peu le trait du parfait prince chrétien, notamment dans cette boulimie de messes, de prières, d'oraisons, de macérations, excès peut-être liés aux excès mêmes des malheurs du temps, excès qui aussi suscitent parfois dans son entourage lassitude, moquerie, voire dégoût... « Ses gens lui reprochaient ses générosités excessives, rapporte Guillaume Anseau, et le taxaient de sottise, disant qu'il gaspillait tout son bien pour les églises et les hommes d'Église », et son ancien barbier Michel Barbelot avoue qu'« il en disait tant de ces prières qu'il appelait oraisons et suffrages, et elles étaient si longues, que ses valets de chambre et moi-même en avions la nausée¹⁹ ». Quant à ses aumônes trop importantes, elles ne paraissent pas appréciées de tous : n'aurait-il pas mieux valu assurer la solde des troupes ? Et puis, comme duc, il fait preuve d'une singulière déficience d'autorité : un homme timide, confit en dévotion, dont on rit sous cape, qui ennuie ses visiteurs, mal à l'aise parmi les gens d'armes, voilà qui ne correspond nullement au portrait du parfait souverain... Dans une appréhension sacrale du combat chevaleresque, toute défaite, toute victoire étaient pour lui la conséquence des lois de la guerre et d'une décision de Dieu : « Il louait Dieu toujours », disent les témoins. La sainteté, le gouvernement et la guerre ne sont pas vraiment conciliables !

D'autant que les deux principaux adversaires vont bientôt se retrouver face à face dans des combats bien terrestres, « car chacun réclamoit droit à avoir très grand à l'héritage de Bretagne » (Froissart).

EN 1356, ALORS QUE LES ANGLAIS, sous la direction du duc de Lancastre, mènent l'offensive, notamment sur l'apanage de Penthièvre, le jeune comte Jean de Montfort, âgé de seize ans — « l'enfant Montfort », comme l'appelle Édouard III —, a débarqué d'Angleterre pour défendre ses droits, au moment même où les positions de la France — donc de Charles de Blois — se trouvent considérablement affaiblies : le 19 septembre 1356, en effet, à Poitiers, Jean II le Bon, fils et successeur de Philippe VI, est battu par l'armée du Prince Noir, le fils d'Édouard III. Le roi de France est capturé et emmené en captivité à Londres. Le duc de Lancastre entreprend le siège de Rennes en octobre 1356 pour affaiblir encore les positions de Charles de Blois — qui ne peut intervenir en personne tant qu'il n'aura pas réglé la rançon due à Édouard —, fermant ainsi une des deux portes (avec Nantes) par où les secours de France parvenaient aux Blaisiens.

En mars 1357, une trêve est signée à Bordeaux, prorogée jusqu'au 24 juin 1359 : elle entraîne la suspension des hostilités en France comme en Bretagne (le siège de Rennes ne fut levé que le 5 juillet 1357). Le 8 mai 1360, au traité de Brétigny, les Anglais imposent à la France de lourds sacrifices territoriaux, marqués notamment par la perte du Poitou, du Périgord, du Limousin, d'une partie de la Picardie et de Calais. Ces territoires reviennent en toute propriété au roi d'Angleterre, qui cesse d'être le vassal du roi de France pour ses possessions continentales. Concernant la Bretagne (article 20 du traité), les deux rois s'étaient engagés à ménager un accord entre les deux prétendants : on proposa la Bretagne-Nord à Charles de Blois, les trois évêchés du Sud à Jean de Montfort. Mais aucune solution satisfaisante ne pourra être trouvée finalement, notamment à cause de l'opposition de Jeanne de Penthièvre, l'épouse de Charles de Blois, qui ne peut se résoudre à un compromis qui implique l'abandon à son adversaire de l'une des capitales duciales, Nantes, avec les évêchés méridionaux de Quimper, Vannes et Nantes. Or, agissant au nom de sa femme, qui tient ses droits, il se trouve paralysé par son refus.

Le 22 juin 1362, Édouard III remet solennellement à Jean de Montfort, âgé de vingt-deux ans, ses pouvoirs sur le duché de Bretagne. Les liens entre Jean de Montfort et Édouard III restent très étroits : un traité d'alliance a été signé, une reconnaissance de dette de 128 000 écus envers Édouard et la remise de deux châteaux en

garantie, le renouvellement par Jean de sa promesse de ne pas se marier sans le consentement d'Édouard. Il se trouve aussi surveillé de très près par son mentor anglais, Latimer, et entouré d'Anglais jusque dans son cercle intime et dans les places fortes du duché, envers lesquels Jean avait des obligations financières considérables : bref, c'est un duc sous tutelle.

Jean, revenu en Angleterre en 1357, passe alors définitivement en Bretagne au mois d'août 1362. Les deux ducs sont désormais face à face sur le terrain... L'année 1363 voit la reprise des combats, car les demandes multipliées de Jean de Montfort pour obtenir « bonne paix et accord » se heurtent au refus de Charles de Blois et surtout de sa femme, l'inflexible Jeanne de Penthièvre. L'année suivante, Charles de Blois, qui bénéficie de l'aide de Bertrand du Guesclin, se risque à attaquer directement son rival Jean de Montfort (secondé par un excellent capitaine britannique, Jean Chandos) qui assiège Auray. Le duc fait « grand amas de gens d'armes et grand foison de seigneurs de France lui étoient venus et venoient encore » (Froissart).

La bataille, qui oppose les 4 000 hommes de Charles de Blois aux 3 500 soldats de Jean de Montfort, s'engage le dimanche 29 septembre 1364, « de quoi ce fut très belle chose à regarder, car les François étoient aussi serrés et aussi joints que on ne pût jeter une pomme qu'elle ne choist sur un bassinet ou une lance. Et portoit chacun homme d'armes son glaive droit devant lui, retailé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et bien acérée, à petit manche, à son côté ou sur son col »... Après avoir paru un temps l'emporter, les troupes de Charles de Blois succombent bientôt face aux Anglo-Bretons et prennent la fuite. Du Guesclin est fait prisonnier alors qu'un dernier carré de « bons chevaliers et écuyers de Bretagne » a tenté de protéger Charles de Blois. En vain : « Là fut la bannière de messire Charles de Blois conquise et jetée par terre, et celui occis qui la portoit. Là fut occis messire Charles de Blois²⁰. » L'ordre, en effet, avait été donné de tuer le duc : « Il avoit esté ordené en l'ost des Anglois au matin, que, si on venoit au-dessus de la bataille, et que messire Charles de Blois fût trouvé en la place, on ne le devoit point prendre à nulle rançon, mais occire. Et ainsi, en cas semblable, les François et les Bretons avoient ordonné de messire Jean de Montfort, car en ce jour, ils vouloient avoir fin de bataille et de guerre²¹ » (Froissart).

La rencontre fut acharnée et sanglante : « Grand mortalité, grand occision, et maint bon chevalier et écuyer pris et mis en grand méchef », écrit Froissart. Selon les chroniques anglaises, la moitié, environ, des forces de Charles de Blois engagées est mise hors de combat, soit peut-être 1 000 morts et 1 500 blessés. « Là fut toute la fleur de chevalerie de Bretagne, pour temps et pour la journée, morts ou pris [...]. Des bannerets de Bretagne, y demeurèrent morts messire Charles de Dinan, le sire de Léon, le sire d'Ancenis, le sire d'Avaugour, le sire de Loheac, le sire de Guergoley, le sire de Malestroit, le sire du Pont, et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers que je ne puis tous nommer » (Froissart). L'esprit de résistance des derniers partisans de Penthievre est bel et bien brisé net après cette « déconfiture, moult grande et moult grosse ».

« Sire, louez Dieu et faites bonne chère, car avez conquis l'héritage de Bretagne. » C'est ainsi que Jean Chandos, le principal artisan de la victoire, s'adresse à Jean à l'issue de la bataille. En effet, celui qui hier encore était simple comte de Montfort n'existe plus : on ne connaît désormais que le duc Jean IV, qui a inauguré sur le champ de bataille d'Auray un long règne (1364-1399). « Jehan le Vaillant et le Conquérant », comme bien des contemporains l'appellent, peut agir désormais en souverain reconnu de tous : il obtient sans trop de mal la reddition sans combat des dernières places détenues par feu Charles de Bois ; Quimper lui ouvre ses portes le 17 novembre, tandis que les ralliements à sa personne se multiplient.

Après la conclusion définitive de la paix, le 12 avril 1365, Jeanne de Penthievre s'enferma dans la ville de Guingamp, là où Charles de Blois venait d'être inhumé. Elle y vécut vingt ans, dans une austère et dévote retraite.

*

AINSI, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 1341, le duché se retrouvait gouverné par une seule et même personne. Mais le jeune duc vainqueur n'était pas populaire. Il lui restait l'essentiel à entreprendre : conquérir le cœur de ses sujets. Ce n'était pas le cas de son rival malchanceux qui, au-delà même de la mort, continuait à lui faire ombrage. Le corps de Charles de Blois, le duc défait, fut enseveli, sur ordre de Jean IV, « moult révéremment », à Guingamp, « le quel corps de lui sanctifia par la grâce de Dieu, et l'appelle-t-on saint Charles, car il faisait et fait

encore au pays de Bretagne plusieurs miracles tous les jours » (Froissart)...

On observe en effet une dynamique croissante de pèlerinages sur la tombe de Charles de Blois à Guingamp alors que les rumeurs de miracles se multiplient et que bientôt des statuettes à son effigie sont diffusées un peu partout en Bretagne. En 1368, un miracle a lieu à Dinan : du sang suinte du mur que recouvre une image de Charles de Blois. Le 17 août 1369, le pape Urbain V confie à trois commissaires la charge d'aller sur place recueillir des témoignages sur la sainteté de Charles de Blois. Le 16 janvier 1371, une bulle de Grégoire XI officialise l'ouverture du procès en vue de sa canonisation. La commission se réunit à Angers, au cœur du domaine propre de Louis d'Anjou, frère du roi Charles V et gendre de Charles de Blois depuis son mariage avec Marie, l'aînée de ses filles, le 9 juillet 1360.

Cent seize miracles furent imputés à son intercession. Les guérisons de maladies dominant, avec cinquante au total, dont sept aveugles qui récupèrent la vision ; neuf fois, il permit à leurs propriétaires de retrouver intacts des objets perdus, volés, égarés. Vingt-quatre miracles sont liés à des faits de guerre : il aide ainsi dix blessés à surmonter leurs souffrances et permet à sept prisonniers de s'évader. Cinq personnes ont bénéficié d'une vision posthume du duc. Charles de Blois apparaît comme un saint spécialisé, ainsi que la Bretagne en compte tant, militaire et thaumaturge, protecteur en ces terribles « années de misère » de la guerre civile : « De son vivant, nous, les habitants de cette région, tant les simples gens que les nobles, nous avons eu en abondance les victuailles, les vêtements et tout ce qui est nécessaire à la vie, bien que les guerres n'aient cessé de faire rage. En revanche, après sa mort, massacres et pauvreté, misère et pénurie se sont abattus sur nous, et les récoltes ainsi que le bétail ont subi de gros dégâts en raison des guerres et de l'oppression que nous ont fait subir nos ennemis²². »

La béatification eut finalement lieu le 14 décembre 1904 sous le pontificat de Pie X. Béatification bien tardive, trop tardive : la greffe ne prit pas. Au temps de la séparation de l'Église et de l'État, la figure de Charles de Blois, champion des hermines de Penthièvre, saint soldat et moine souverain, le quêteur de perfection, s'était bel et bien effacée de la mémoire bretonne...

1. Jean-Christophe Cassard, « Les chroniqueurs et historiens bretons face à la guerre de succession », dans Noël-Yves Tonnerre, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du xxe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 74.
2. Hersart de La Villemarqué, *Barzaz Breiz : chants populaires de la Bretagne*, Paris, Éditions Perrin, 1963, p. 203.
3. *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, chap. CLVIII, p. 138-139.
4. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.*, chap. VI, « L'occupation anglaise de Brest, 1342-1397 », p. 153-180.
5. *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, chap. CLXXIX.
6. À quelques modifications près, la division du pays entre les deux partis resta la même pendant toute la guerre : à Montfort le littoral sud et ouest ; à Charles de Blois le littoral nord et la Haute-Bretagne.
7. *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, chap. CCCXIII, p. 260.
8. Sur ce « moult haut fait d'armes » (Froissart) et la postérité du combat, voir l'étude très documentée de Yvonig Gicquel, *Le Combat des Trente. Épopée au cœur de la mémoire bretonne*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 2004.
9. *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, chap. CXXXVII, p. 449.
10. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.*, p. 174-175.
11. *Chroniques de Jean Froissart*, *op. cit.*, chap. LVII, p. 369.
12. Cité par Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.*, p. 51.
13. Charles de Blois a fait l'objet d'une biographie approfondie dont s'inspire, pour l'essentiel, le développement que nous lui consacrons : Jean-Christophe Cassard, *Charles de Blois (1319-1364), duc de Bretagne et bienheureux*, Brest, Centre de Recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, 1994. Voir aussi André Vauchez, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, École française, 1981.
14. Jean-Christophe Cassard, *Charles de Blois*, *op. cit.*, p. 51.
15. Enquête de canonisation, citée par Arthur de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, 2e série, Paris, 1888, p. 85. Voir aussi Jean-

16.

Sur ce sujet, voir Jean-Christophe Cassard et Georges Provost (dir.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Ce volume, comme l'indique son sous-titre, est centré sur les multiples formes du souvenir de saint Yves étudiées par une trentaine d'historiens, d'historiens de l'art, d'ethnologues et de spécialistes de la littérature. Surgit ainsi un personnage polysémique, dont les fidèles et la hiérarchie ecclésiastique ont privilégié tel ou tel aspect selon les époques, les lieux, les besoins : ainsi, à la fin du Moyen Âge, il apparaît comme un saint « moderne », le saint des Bretons, incarnant une sainteté régionale et fédératrice, tout comme saint Patrick personnifie l'Irlande ou saint Marc la république de Venise. C'est au ^{xv}^e siècle qu'il connaîtra un essor généralisé hors de la Bretagne, grâce aux juristes qui le choisirent comme patron : ses représentations alors se diffusèrent dans les églises et les palais de justice à travers toute l'Europe. Ce qui valut à saint Yves d'être adopté, au début du ^{xvii}^e siècle, comme patron de l'université de la Sapienza à Rome, créée par Boniface VIII en 1303 pour former le personnel de l'administration centrale de l'Église.

17.

Cité par Jean-Christophe Cassard, *Charles de Blois*, *op. cit.*, p. 80.

18.

Cité par Jean-Christophe Cassard, *ibid.*, p. 77.

19.

Cité par Jean-Christophe Cassard, *ibid.*, p. 77, 38.

20.

Nous disposons d'un seul témoignage « direct » de la mort de Charles de Blois, celui de frère Geoffroi Rabin, jacobin du couvent de Nantes, qui déclara, au moment de l'enquête sur la canonisation du duc, « avoir vu monseigneur Charles sur le champ de bataille au moment où il quitta ce monde et lui avoir dit, à cet instant même, de penser à Dieu et à saint Jean-Baptiste en qui il avait grande dévotion. Alors monseigneur Charles proféra ces mots : “Haa, Domine Deus !” Ce fut là ses dernières paroles ; peu de temps après il rendit l'âme ». Cité par Arthur de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, 2^e série, *op. cit.*, p. 228.

21.

Les Chroniques de Jean Froissart, *op. cit.*, chap. cxc, p. 496.

22.

Cité par Jean-Christophe Cassard, *Charles de Blois*, *op. cit.*

Le règne de Jean IV (1364-1399) : comment devenir un souverain breton ?

LA TÂCHE S'AVÈRE PARTICULIÈREMENT DÉLICATE pour le vainqueur d'Auray car beaucoup de Bretons considèrent Jean de Montfort comme un duc étranger et, pire encore, parvenu au pouvoir grâce aux Anglais détestés. Jusqu'à sa mort, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1399, Jean IV, « duc de Bretagne et comte de Richemont », le vassal qui a fait hommage au roi de France, a joué sur trois tableaux à la fois pour tenter de faire admettre son autorité, sinon sa souveraineté : jouer l'Angleterre contre la France d'abord ; jouer la France contre l'Angleterre ensuite ; jouer la Bretagne, pour elle-même, enfin, dans la perspective de la construction d'un État princier. Le principal souci de Jean IV face à ses deux puissants voisins fut de gagner des concessions sans avoir à offrir autre chose en échange qu'une aide passive, le tout pour assurer l'indépendance de la « nation Bretagne ».

Rude combat ! Sa principale difficulté tint sans doute à son échec à faire comprendre à ses sujets la légitimité d'une politique étrangère digne parfois d'un Machiavel...

*

D'ABORD, IL FALLAIT SOLDER LA GUERRE CIVILE et soigner au plus vite les plaies toujours ouvertes, dans un pays douloureusement meurtri par une lutte fratricide :

« Les cimetières en sont bossus,
Femmes veuves et orphelins
Encombroient forment les chemins,
Robe noire estoit bien porté¹ »...

Jean IV multiplie les marques de réconciliation : c'est pour tous les morts confondus des deux partis qu'il entreprend d'édifier Notre-Dame-du-Champ, à Auray, appelant à la fraternisation des vrais Bretons sous le manteau consolateur de la Vierge du Folgoët, leur commune patronne et bienveillante protectrice² ; le traité de Guérande, signé le 12 avril 1365, à la suite de la médiation de Jean de Craon, archevêque de Reims, proclame de surcroît l'amnistie, le pardon général et l'oubli du passé matérialisés par la destruction de la quasi-totalité des archives de la période précédente ; le même traité prévoit que « la succession du dit duché ne viendra point à femme tant qu'il y aura héritier mâle descendant de la ligne de Bretagne ». Enfin, en guise de compensation pour le vaincu, Jean IV laisse à Jeanne de Penthièvre la jouissance de son grand apanage breton, qui correspondait environ au cinquième du duché, et il s'engage à lui garantir 10 000 livres de rentes sur ses terres situées hors de Bretagne, ou à défaut dans le duché.

En 1366, le roi de France Charles V reconnaît Jean IV comme duc de Bretagne en échange de son hommage, lequel, grâce à une formule ambiguë, ne constituait pas un hommage lige mais un hommage simple. Mais voilà qu'en 1368 l'appel des seigneurs gascons au parlement de Paris entraîne la reprise des hostilités entre l'Angleterre et la France. En juin 1369, Édouard III reprend le titre de « roi de France ». Jean IV, en raison de ses liens forts avec l'Angleterre et malgré son allégeance à Charles V, sollicite de lui un contingent anglais, car il sent sa propre noblesse de plus en plus rétive, en particulier en raison de ses exigences fiscales. Cette requête ne peut qu'accroître son impopularité, comme le lui signifie Guillaume de Saint-André, un de ses premiers partisans : « Trop avez d'Anglois entour de vous / Ne peuvent bien estre à vous / Ils ne vous aiment ni peu ni prou / Nous les haïssons mortellement³. »

Jean tente, pendant deux ans, une impossible *via media* entre la France et l'Angleterre. Finalement, en juillet 1372, un traité secret, défensif et offensif, est esquissé entre le duc de Bretagne et Édouard III. Le secret est vite éventé : dès octobre, les Français s'emparent de l'original, non encore paraphé par le duc. Trop heureux de cette occasion d'amplifier la discorde, le roi en communique aussitôt une copie aux seigneurs bretons. Effectivement, ce dévoilement public provoque un vif mécontentement et la défection

d'une partie de la noblesse, qui entre dans les armées du roi de France, contre pensions et emplois lucratifs. Pourtant, le 22 novembre 1372, au moment de la signature du traité, une clause est ajoutée précisant que Jean ne prêtera pas hommage à Édouard si ce dernier devient roi de France, alors même que les Anglais exigeaient de lui un hommage lige. Cette restriction est révélatrice du désir de Jean IV de maintenir l'intégrité du duché, envers et contre tout, de jouer, comme on l'a dit, la Bretagne, pour elle-même...

Conformément au traité, une petite expédition anglaise pénètre dans le duché en octobre 1372, les Anglais occupant, entre autres, Saint-Mathieu (Finistère). Cette intrusion guerrière, qui confirme les soupçons quant au double jeu du duc, provoque un enchaînement d'événements désastreux pour lui. Lâché par ses sujets les plus belliqueux, qui servent Charles V, le duc se retrouve avec des forces armées particulièrement affaiblies. En 1373, le connétable (depuis 1370) Bertrand du Guesclin, au service du roi de France, l'emporte sur les Anglais dans le Poitou et passe en Bretagne où il rallie nombre de Bretons à sa bannière, contraignant le duc à l'exil : le 28 avril 1373, Jean IV repasse en Angleterre où l'attend une retraite dorée à Richemont. En mai, il se présente à la cour d'Édouard III... La Bretagne est-elle de nouveau perdue pour son duc ?

Voici comment un chroniqueur raconte l'événement :

« En l'an de notre-Seigneur 1373, le jeudi après Quasimodo, illustre et vaillant prince Jean duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemond s'embarqua à Brest pour passer en Angleterre, parce qu'on lui refusait en ce temps l'entrée de ses châteaux et de ses villes, à cause de la séquelle de Saxons ou d'Anglais qu'il avait avec lui. Les Bretons n'entendaient point que leur duc fût gouverné par ces étrangers ; craignant en outre, s'ils permettaient aux Saxons l'entrée des villes de Bretagne, de se voir, par la trahison desdits Saxons, chasser et dépouiller, ainsi que leur duc, de leur propre sol natal. Car ils se rappelaient encore comment ces mêmes Saxons avaient jadis chassé les Bretons de la Grand-Bretagne, et traîtreusement occis à coups de poignard quatre cent soixante barons et comtes Bretons, au temps de Vortigern⁴. »

PROFITANT DE LA VACANCE DU POUVOIR en Bretagne, Charles V prononce la saisie du duché. L'ordre est aussitôt exécuté par Bertrand du Guesclin, qui ne rencontre aucune résistance organisée, sauf de la part des garnisons anglaises maintenues dans quelques places. En juin 1373, le connétable assiège les troupes anglaises qui tenaient Brest, leur principale place forte. En juillet, une armée de secours, commandée par Jean de Gand, auquel s'est joint Jean de Montfort, traverse la Manche, débarque à Calais pour gagner la Bretagne, se heurte à la force armée de Charles V, qui oblige l'expédition à dévier vers le sud. Néanmoins, le roi de France est obligé de retirer une partie de ses soldats de Bretagne pour poursuivre Jean de Gand, ce qui soulage quelque peu la pression exercée sur les garnisons anglaises menacées. Les forteresses anglo-montfortistes, comme plusieurs autres châteaux anglais en Poitou et en Normandie, n'en restent pas moins isolées dans la campagne contrôlée par les Français. Des forts tombent plus rapidement : Hennebont, par exemple, est capturé par Du Guesclin en 1373. Brest sera assiégé sporadiquement pendant six ans (1373-1379).

En août 1373, Jean IV envoie une lettre de défi à Charles V. Il y affirme que c'est son agression qui l'a forcé à l'exil et que son seul recours est de renoncer à son allégeance à la couronne française. En guise de réponse, en octobre, Charles V nomme le duc d'Anjou, son propre frère, marié à une héritière de Jeanne de Penthièvre, lieutenant général en Bretagne. Mais il laisse l'expédition des affaires courantes à Bertrand du Guesclin, à Olivier de Clisson et à quelques autres nobles bretons. En 1374, Bécherel tombe aux mains des forces franco-bretonnes.

L'année 1375 voit une timide contre-offensive ducale : une armée de 4 000 hommes commandée par Cambridge et Jean IV en personne débarque en Bretagne. Quelques villes tombent, ce qui offre aux envahisseurs une base et un refuge utiles, mais il n'y a pas de ralliement massif des Bretons autour de la bannière ducale, bien trop « anglaise » aux yeux de beaucoup... D'ailleurs, les solides défenses de Saint-Brieuc arrêtent bientôt l'expédition : l'occasion d'agir rapidement est perdue. En juillet, l'offensive de Jean est stoppée et il peut à peine tenir ses garnisons. En 1377, Olivier de Clisson s'étant emparé d'Auray, il ne reste plus au duc que Brest et une petite partie de la péninsule du Finistère. En mai, dépit, Jean rentre en Angleterre

pour préparer une nouvelle campagne, mais la mort d'Édouard III, le 21 juin, l'oblige à remettre à plus tard la grande opération qu'il projetait.

En janvier 1378, une petite flotte anglaise débarque à Brest. Cette fixation sur le littoral s'explique par la politique de la « barbacane », que Richard Scrope, chancelier d'Angleterre, expliqua au Parlement réuni à Gloucester à la fin de cette année 1378 : en s'assurant et en entretenant une ceinture de châteaux autour des côtes de France, de la Guyenne au sud à Calais au nord, les Anglais espéraient placer leur première ligne de défense de l'autre côté de la Manche. C'est à cette fin que le bail de Brest a été officialisé en avril 1378 et qu'un accord similaire pour le bail de Cherbourg a été conclu avec Charles II de Navarre en juillet. L'expédition (manquée) de Jean de Gand à Saint-Malo cette même année peut s'interpréter comme une tentative d'extension de cette stratégie.

Le 30 juin 1378, Charles V confisque officiellement le duché et le rattache à la couronne de France. Pour justifier cette décision, le roi a demandé l'avis du parlement. Peut-être les magistrats conseillent-ils la prudence, comme tend à le montrer le débat entre le clerc et le chevalier dans *Le Songe du verger* : bien que le *Songe* traite des crimes précis de Jean IV, il présente des arguments sur la nature du duché de Bretagne empruntés aux revendications juridiques avancées par les deux parties.

Pour répondre au coup de force de Charles V, les Bretons, qui ne veulent pas plus du roi de France que du roi d'Angleterre, se soulèvent, forment des ligues et rappellent Jean IV, qui passe désormais pour le sauveur de la Bretagne : la veuve de Charles de Blois elle-même, tout aussi indignée, proteste, « car le duché n'était point tenu en fief, mais était libre principauté sans autre obligation qu'un hommage d'alliance ». Et d'assurer, comme une grande part de la noblesse, Jean IV de son soutien.

Fort de tous ces appels, de tous ces ralliements, le 3 août 1379, le duc débarque à Dinard avec une poignée d'Anglais. Jeanne de Penthièvre figure au premier rang de la noblesse qui y accueille Jean IV dans l'enthousiasme général. Extraordinaire retournement de fidélité politique ! La majorité des seigneurs bretons lui jure allégeance en moins de trois semaines. La seule occupation anglaise en Bretagne est alors la garnison isolée de Brest.

Ainsi, en un peu plus d'une décennie, sept expéditions de grande envergure, deux de moindre importance, ont été lancées d'Angleterre dans une des périodes les plus intenses de la guerre de Cent Ans : ces expéditions sont celles de Knolles (1370), Neville (1372), Salisbury (1373), Gand et Jean IV (1373), Jean IV et March (1375), Buckingham et Jean IV (1377-1378), Gand (1378), Sir John Arundel (1379), Buckingham (1380). Toutes, sauf celles de Neville et d'Arundel, mobilisèrent plus de 5 000 hommes. Dans tous les cas, les résultats ont été faibles pour un coût énorme. En fait, la politique anglaise a sans cesse hésité entre la poursuite de la guerre à une grande échelle et le simple colmatage, temporaire, des trous d'un système de protection qui place la première ligne de défense de l'Angleterre de l'autre côté de la Manche, notamment en Bretagne. Mais tant la politique offensive que la défensive étaient vouées à l'échec vu l'absence de financement.

Charles V meurt le 16 septembre 1380. Jean IV en profite pour obtenir son rétablissement par le second traité de Guérande, signé le 6 avril 1381 : la neutralité bretonne est reconnue et le duc fait une allégeance de pure forme à Charles VI en septembre, grâce à la même formule ambiguë déjà employée en 1366. Jean jure spécifiquement de s'opposer aux rois d'Angleterre et de Navarre dans le domaine de leurs prétentions françaises, de chasser tout Anglais influent du duché et de payer à la France une indemnité de 200 000 francs. Le duc manifeste ainsi son désir de ne pas déplaire aux Français, d'afficher suffisamment de bonne volonté pour qu'ils finissent par accepter la légitimité de son pouvoir et effacer la dette : sa participation à l'expédition de Flandre en 1383 peut s'interpréter dans cette optique.

La réaction du gouvernement anglais à cet éloignement de Jean est la confiscation de « l'honneur » de Richemont. La situation se détériore encore quand l'Angleterre décide de conserver Brest, malgré le duc, contre le duc. Pendant quatre années, de 1382 à 1385, des ambassadeurs bretons se rendent en Angleterre pour exiger la restitution de Brest et de Richemont. À chaque fois ils essuient un refus : Brest est devenue une précieuse monnaie d'échange qui ne saurait être sacrifiée...

En octobre 1384, Joan Holland, épouse anglaise de Jean IV, meurt sans lui avoir laissé d'héritier. Libéré de ce lien personnel avec l'Angleterre, le duc compte bien utiliser sa liberté retrouvée à des fins

politiques. Un autre décès contrarie pourtant ses desseins : Jeanne de Penthièvre, avant de mourir le 10 septembre, a clairement désigné son fils Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, comme rival de Jean. Bien que Jean de Bretagne soit toujours prisonnier en Angleterre, le conflit est donc de nouveau ouvert avec les Penthièvre qui prétendent à des droits sur le duché, si bien qu'à l'automne 1384 Jean IV déclare la confiscation des terres de Penthièvre...

Décidé à en finir avec la tête de pont anglaise en terre armoricaine, Jean IV mène le siège de Brest en 1386-1387. Dans le cadre d'un renforcement militaire des citadelles à l'Ouest du royaume, en 1387, Charles VI s'empare de Saint-Malo et renforce les marches de la Picardie contre Calais et celles qui donnaient sur la Guyenne anglaise. Jean IV réagit en capturant La Guerche, qui gardait les approches orientales de Rennes, et, en automne 1390, en assiégeant Champtoceaux : cette citadelle, clé de la vallée de la Loire, venait d'être récemment accordée à Olivier de Clisson par le duc d'Anjou.

En mai 1389, Richard II, le successeur d'Édouard III, déclare sa majorité. Cette année-là, en juin, il signe avec la France la première des multiples suspensions d'armes. La même année, 24 décembre 1389, Jean IV, qui s'est remarié à Jeanne de Navarre, voit la naissance de son fils. Trois ans plus tard, il est impliqué dans une tentative de meurtre perpétrée à Paris un soir de juin 1392 contre Olivier de Clisson, connétable de France depuis la mort de Du Guesclin en 1380, et farouche francophile. La réaction immédiate des Français est une invasion du duché, laquelle échoua accidentellement parce que le roi de France, Charles VI, fut frappé de folie alors qu'il se dirigeait vers la Bretagne ; depuis cette attaque qui le terrassa le 5 août 1392 dans la forêt du Mans, en dépit de périodes de rémission, le roi de France fut de plus en plus souvent incapable de gouverner.

En 1396, une trêve de vingt-huit ans est signée entre la France et l'Angleterre : Jean IV recouvre entièrement ses terres, ses titres et ses pensions en Angleterre, en France et en Bretagne. On lui restitue aussi Brest contre une forte somme d'argent (120 000 francs) : le 30 juin 1397, la ville et le château furent livrés au sire de Malestroit, terminant ainsi presque vingt ans d'occupation anglaise officielle. Au printemps 1398, Jean IV revient en Angleterre pour la première fois depuis 1379 : il est réinvesti de la terre de Richemont, prend place en tant que chevalier de l'ordre de la Jarretière, et conclut un pacte

militaire avec Richard II. Ce pacte ne comportait aucune mention du statut juridique du duché vis-à-vis du roi de France ou de l'Angleterre, pas d'alliance de mariage, pas de liste de forts à livrer : l'ensemble du dispositif ressemblait à l'alliance politique de deux puissances souveraines. Parallèlement, cette même année, Jean IV conclut une autre alliance avec Charles III de Navarre, très semblable à celle conclue avec Richard II. Quant au paiement ponctuel pour l'évacuation de Brest, il renforce encore l'impression donnée par d'autres sources d'une prospérité retrouvée pour le duc et le duché...

*

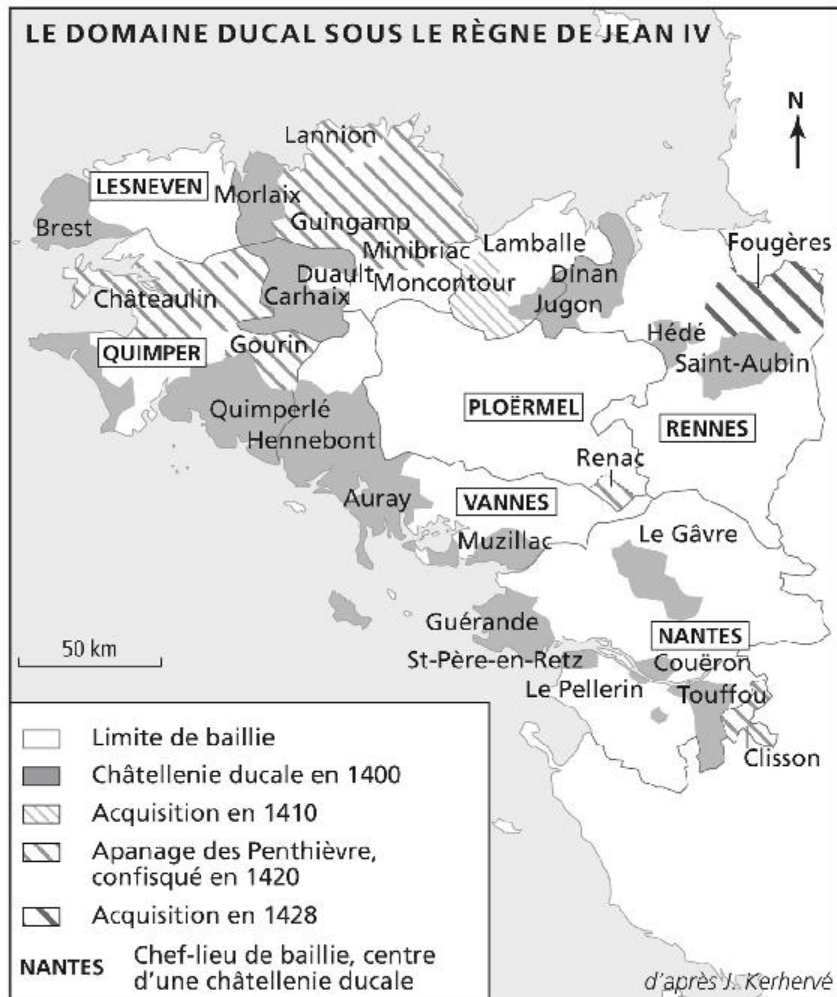
ENFIN PACIFIÉE À PARTIR DES ANNÉES 1380, la Bretagne se remet à fonctionner selon ses institutions mais dans le cadre d'une politique de renforcement de l'autorité, car la turbulence des événements ne doit pas masquer l'essentiel : une évolution vers la centralisation du pouvoir politique entre les mains du duc qui se comporte désormais en véritable monarque. Lors d'une enquête sur les droits du duc de Bretagne, un octogénaire, interrogé, déclarait au sujet de l'hommage lige que « Nos seigneurs les Ducz sont Princes et Seignours souverains au duche de Bretagne et ne souloint recognoistre aucun souverain⁵ ». Cette souveraineté a été acquise, on l'a vu, non sans difficultés et louvoiements vis-à-vis de l'Angleterre et de la France. Mais il s'agit aussi de la faire admettre par les Bretons, notamment par la noblesse qu'il convient soit d'associer au pouvoir, soit d'en diminuer la puissance.

C'est ainsi qu'en 1381, au cours d'une séance solennelle des états à Rennes, Jean IV fonde l'ordre de l'Hermine dont, disait-on, la création remontait à Hoël en 450. L'objectif est de récompenser ses partisans et se les attacher de manière indéfectible : la devise « À ma vie » signifie que tout chevalier s'engage à demeurer fidèle au chef de l'ordre jusqu'à la mort. Il s'agit ainsi pour le duc de renforcer son autorité par une sorte d'appropriation dynastique de la chevalerie de Bretagne⁶. L'ingéniosité de Jean IV est d'y admettre des femmes, qui deviennent ainsi « chevaleresses de l'ordre ». La première à bénéficier de cette mesure est Jeanne de Navarre, épouse du duc, qui consigne l'événement dans son testament du 22 septembre 1401. Au cours d'une solennelle cérémonie annuelle tenue le jour de la Saint-Michel, patron de la chevalerie, à la collégiale Saint-Michel près d'Auray, le

nouveau chevalier reçoit des mains du duc les insignes de l'ordre, le « collier de l'Hermine ». Il n'en reste aucun car, selon l'acte ducal du 15 novembre 1437, à la mort de ses membres, leurs héritiers doivent remettre le collier aux « Doyens et chappelains de Saint-Michel du Champ, près Auray, pour être converti et employé en calices, ornements et autres bonnes œuvres de la dite chapelle⁷ ».

Parallèlement, Jean IV cherche à réduire les pouvoirs des seigneurs en matière de recours juridique, procédé qui conduit à faire intervenir une institution française, le parlement : en effet, si le duc refuse de faire justice ou rend un verdict injuste, le plaignant peut faire appel à Paris, à condition d'avoir épuisé les méthodes légales de réparation qui s'offrent à lui à l'intérieur du duché. Ce recours, au demeurant rarement utilisé, est presque toujours fort mal interprété par le duc. Dans la capitale, des amis de Jean IV l'aidaient à prendre de l'assurance dans son opposition aux conseillers juridiques de la monarchie des Valois. En 1394, deux clercs bretons affirmèrent que, dans son duché, le duc était comme un roi, et, à peu près au même moment, le sénéchal de Nantes informait les officiers royaux que son maître disposait en Bretagne de la même liberté d'action que le roi à Paris : il s'agissait là de la traduction fidèle de la politique menée par Jean IV⁸.

Dans les dix dernières années de son règne, le duc de Bretagne se comporte comme s'il était un prince indépendant. Cette indépendance se fonde sur une machine administrative de plus en plus efficace, alimentée de ressources financières saines, facilitées, il est vrai, par une bonne conjoncture : les années 1380-1390, on y reviendra, sont marquées par une grande prospérité économique, entretenue par la politique de neutralité du duc qui a permis l'accroissement des échanges. Cette prospérité continue au début du ^{xv}e siècle et profite d'abord aux villes qui voient leur population augmenter : à la fin du siècle, Nantes, la principale cité, compte environ 14 000 habitants, Rennes 13 000, Vannes et Dinan 5 000, Fougères, Guérande, Morlaix, Quimper, Vitré entre 4 000 et 5 000 habitants...



Le conseil du duc est le principal instrument exécutif du gouvernement : Jean IV s'entoure de plus en plus de Bretons. Ainsi, parmi les trente à quarante membres possibles du petit conseil intérieur, cinq à huit seulement sont anglais et, parmi ceux-ci, seul William Latimer, avant 1368 (et Thomas Melbourne ensuite) occupe une position importante. Le nombre d'Anglais associés au gouvernement de la Bretagne diminue encore après 1381.

Pour faciliter la remontée de l'information jusqu'au conseil, des maîtres des requêtes sont chargés de mener une étude préliminaire sur le terrain avant de transmettre les affaires plus difficiles. Ces experts sont choisis parmi les conseillers de Jean. Les clerks, qui enregistrent les décisions du conseil sous forme d'ordres impératifs (mandements)

ou de subventions, viennent en général d'un petit groupe de membres issus de la chancellerie du duc. Leur nombre n'est pas fixe, et les documents suggèrent qu'en Bretagne, comme ailleurs, c'est le bon plaisir et les besoins du duc qui dictent avant tout la composition du conseil. En théorie, tous les grands seigneurs peuvent s'attendre à être consultés et Jean IV invite effectivement un large éventail de ses sujets à participer au conseil.

En matière de justice, après 1365, la hiérarchie juridique est de mieux en mieux respectée, depuis les tribunaux locaux, ducaux et seigneuriaux, jusqu'aux tribunaux des sénéchaux, et de là à Rennes (ou à Nantes ou au parlement). Tribunaux et conseil du duc échangent de nombreux ordres et lettres concernant toutes sortes de droits. À l'échelon supérieur de la justice, le parlement de Bretagne forme déjà une cour d'appel au service du duc, une disposition novatrice par rapport aux duchés voisins : les « Grands Jours » du Berry, les « Jours généraux » du Bourbonnais, sont instaurés en 1370, et les « Jours généraux » de Beaune sont réorganisés par Philippe de Bourgogne en 1372⁹.

Le parlement de Bretagne se réunit aussi pour discuter de problèmes politiques et financiers. Ses membres sont des nobles (on ne décèle pas, avant 1379, la moindre trace de consultation des représentants du tiers état). Ce parlement se réunit assez fréquemment dans la période qui précède 1373, en raison des engagements financiers très lourds du duc.

Comme Charles de Blois, Jean IV dispose d'un trésorier privé, dont les comptes sont vérifiés par un officier chargé d'un « contre-rolle ». Il a aussi son « receveur général », dit parfois « le trésorier » ou « le trésorier général de Bretagne », qui est l'officier le plus important du gouvernement ducal après le chancelier. Il est notamment le responsable principal de la perception et du paiement des fouages, impôt direct, qui tend à devenir permanent ; il contrôle les receveurs locaux et, dans le cas de Thomas Melbourne, receveur général de 1365 à 1373, il entretient des liens personnels intimes avec le duc¹⁰.

Parmi les nombreux revenus dont dispose Jean IV, il faut mentionner les péages aux villes pour les marchandises qui y entrent et qui en sortent, ce qui ne va pas sans difficulté car l'avidité fiscale du duc provoque des conflits avec plusieurs évêques bretons dont les cités épiscopales attendent protection. Le duc protège aussi soigneusement

ses droits sur les côtes et les rivières du duché, une source particulièrement lucrative de revenus en raison de la croissance du commerce durant son règne. Parallèlement, Jean IV continue, comme Charles de Blois, à frapper des monnaies portant pour devise « *Dei gratia* » : les ducs de Bretagne font ainsi écho aux pratiques des ducs de Bourgogne. Guillaume de Saint-André, dans son *Panégryrique de Jean*, écrit :

« Et fist faire monnaye nouvelle,
A soult très bonne et très belle
Car de son droit le pouvoit faire
En son pays est Prince et maire¹¹. »

Parallèlement, le fouage — cet impôt « par feu », à savoir par foyer —, jusqu'alors occasionnel, connaît une extension et une fréquence croissantes, marquant une autre étape, significative, de l'évolution de l'administration ducale du stade seigneurial au stade monarchique. Il est levé par le consentement du parlement ou par des accords individuels avec des seigneurs importants, et perçu tantôt par des officiers du duc, tantôt par des officiers du seigneur. Certaines classes (dont les seigneurs, les clercs, mais aussi les miséreux) échappent à la levée, mais le duc, comme le roi de France, doit généralement consentir à ses seigneurs une fraction du produit. Bien que le fouage reste en théorie une aide gracieuse, les besoins du duc, en particulier ses engagements militaires, l'incitent à l'exiger et à le prélever avec une régularité et une fréquence qui lui assurent des revenus permanents. Malgré les protestations royales ultérieures, le principe des fouages, levés quand le duc a besoin d'argent, s'est établi dès 1373, lui assurant ainsi une sorte de parité financière avec les autres princes.

Dans les années 1390, des documents attestent la présence d'une chambre des comptes, devenue une institution à part entière, avec ses propres officiers, ses archives, ses procédures et son ressort administratif. Cette chambre siège à Vannes (elle devait exister avant 1373, mais nous ne possédons pas de documents car la ville fut mise à sac par le vicomte de Rohan en 1373) : elle comporte un président et ses auditeurs qui examinent les comptes du receveur général du duché, des officiers domaniaux et des receveurs locaux de fouages. Les

membres de la chambre ne sont pas de simples contrôleurs, ils disposent de pouvoirs discrétionnaires considérables, indépendants de l'interférence ducale, pour examiner les plaintes et décider de la manière de lever et de percevoir les revenus du duché. Leurs pouvoirs sont limités par le droit d'appel au parlement de Bretagne. Les sessions de remises de comptes semblent avoir lieu en général à Pâques et à la Toussaint¹².

La Bretagne paraît ainsi se conformer à l'évolution administrative de la France des grands duchés : Louis II, duc de Bourbon, établit une chambre à Moulins en novembre 1374, probablement à l'image de la pratique royale et de la chambre du comté de Forez qu'il a attachée à son domaine deux ans auparavant. Au même moment, Jean, duc de Berry, fonde sa chambre à Bourges en 1379, et Philippe, duc de Bourgogne, réforme l'administration de son apanage en divisant ses territoires et en instituant des chambres à Lille et à Dijon en 1386.

*

LA POLITIQUE DE JEAN IV A ÉTÉ L'OBJET de multiples jugements, souvent négatifs, au nom d'une histoire de la Bretagne « nationalisante » : ainsi, pour Arthur de La Borderie, le duc a été pendant les vingt premières années de son règne un anglophile convaincu, « traître » en quelque sorte à la cause bretonne. Pour le démontrer, il multiplie les arguments : Jean IV a satisfait tous les caprices d'Édouard III, récompensant généreusement les Anglais à son service, s'appuyant sur leurs conseils, prenant femme dans le cercle royal anglais, fuyant en Angleterre quand le peuple s'est soulevé contre lui en 1373...

Tout cela est exact. Pourtant, il convient de nuancer, en rappelant l'inégalité du rapport de forces : dans un premier temps, Jean IV avait besoin de la tutelle anglaise, ne serait-ce que pour faire barrage à la puissance française. Et c'est ce même constat qui explique son rapprochement avec la France : après la médiation française à Guérande, l'hommage à Charles V était inévitable, ce que fit le duc, au début de l'hiver 1366, en se rendant en personne à Paris pour prêter hommage au souverain.

Mais cette politique de bascule — la chronologie semble le confirmer — n'avait pour seul but que de créer les conditions d'un renforcement de l'autorité ducale en Bretagne et de forger les armes, politiques, financières, administratives, diplomatiques, de

l'indépendance d'un véritable État. Un État de style royal, libre et souverain.

1. Guillaume de Saint-André, *Le Livre du bon Jehan...* Cité par Jean Kerhervé, *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, thèse de doctorat, université Paris IV, 1986, p. 59.
2. Jean-Christophe Cassard, « Les chroniqueurs et historiens bretons face à la guerre de succession », art. cit., p. 74-75. « Mais eut le conte ledit monseigneur Charles en si grant reverence que au propre lieu où son corps fut trouvé mort, il fonda depuis un colliege en l'honneur de monseigneur saint Michel, duquel la solennité si comme il est dit dessus, estoit celebree le jour de la bataille, auquel colliege il mist ung dean et certain nombre de chanoines seculiers pour prier Dieu perpetuellement pour l'amme dudit seigneur Charles et des barons, seigneurs et aultres qui là moururent avecques luy, et le quel colliege il fist appeler le Champ pour ce que la fut ladicte bataille » (Pierre Le Baud, cité par Jean-Christophe Cassard, *ibid.*, p. 75).
3. Cité dans *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. L'État breton de 1341 à 1532 et les pays celtes au Moyen Âge*, s.l., Éditions Skol Vreizh, 1973, p. 18.
4. Il s'agit de la traduction du texte latin du *Chronicon Briocense*, dans dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne*, rééd. du Palais-Royal, Paris, 1974. Ce massacre des 460 Bretons est une légende ancienne qui se rattache à la lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons. Le roi Vortigern a bien existé : c'est sous son règne que débuta, en 455, la grande invasion saxonne.
5. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, op. cit., p. 129.
6. Le roi de France, Jean II, poursuivait le même but lorsqu'il créa en 1350 l'ordre de l'Étoile.
7. Jean IV adopta l'hermine comme symbole de l'identité et de la spécificité du duché : dans les monnaies, l'hermine fut affectée, à partir de 1381, au denier et au double denier.
8. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, op. cit., p. 129.
9. Ces prétendants à la souveraineté, comme le duc de Guyenne (avant 1337) et le comte de Flandre, cherchent à insérer une autre instance judiciaire dans la chaîne des tribunaux qui mène à Paris, afin de supprimer de nombreux appels qui ont trop souvent offert des

occasions au roi d'intervenir sur leurs territoires.

10.

Michael Jones, *La Bretagne ducale*, *op. cit.*, p. 55.

11.

Cité par Michael Jones, *ibid.*, p. 59.

12.

Jean Kerhervé, *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, *op. cit.*

Le Grand Siècle des ducs (1) : de Jean V à Arthur III

(1399-1458)

CINQ DUCS SE SUCCÈDENT TOUT AU LONG D'UN SIÈCLE durant lequel la Bretagne sera largement autonome : Jean V (1399-1442), François I^{er} (1442-1450), Pierre II (1450-1457), Arthur III (1457-1458), François II (1458-1488)¹. Au cours de leur règne, la Bretagne a rêvé d'affirmer son autonomie, confiante dans la force que semblaient lui donner le poids de l'autorité ducale dans la diplomatie internationale, la puissance de sa démographie (plus d'un million d'habitants), la prospérité de son économie : une céréaliculture capable, les bonnes années, d'exporter froment et seigle ; un commerce intense du sel ; une croissance de la production textile, notamment des toiles à voiles ; une flotte forte d'environ 2 000 navires en 1470, qui fait de la Bretagne une véritable puissance maritime et commerciale². Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, Bertrand d'Argentré, auteur d'une *Histoire de Bretagne*, en a bien résumé la raison : « Le païs de Bretagne florissoit lors la paix, mère de richesse³. »

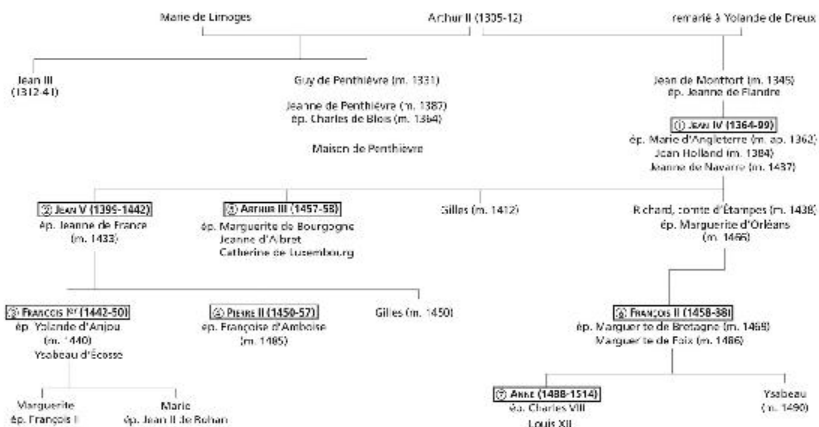
La paix règne en effet : ni siège ni grandes opérations militaires ne viennent troubler le duché entre la bataille d'Auray de 1364 et la reprise des hostilités contre le roi de France en 1487, une situation en fort contraste avec celle des autres provinces, où la guerre et ses fléaux (« *A peste, bello, fame, libera nos Domine* ») exercèrent leurs ravages encore longtemps : la guerre de Cent Ans ne s'achève qu'en 1453. Il y eut pourtant bien des résistances à cette indépendance pacifique et pacifiante hautement revendiquée par les ducs, résistance notamment au sein de la noblesse, laquelle constitue un groupe proportionnellement plus dense en Bretagne que dans le royaume de

France.

La petite noblesse se distingue par une tradition de fidélité aux seigneurs directs qui joue en faveur du duc, particulièrement en Basse-Bretagne où les domaines ducaux sont nombreux, et ailleurs lorsque le prince parvient à mettre la main sur des territoires détenus jusque-là par de grands lignages. Cette tradition de fidélité se comprend d'autant mieux que la petite noblesse a besoin, pour maintenir son rang, de trouver des ressources complémentaires. Sans doute n'hésite-t-elle pas à aller les chercher dans les armées du roi de France, ou même du pape, mais elle apprécie de les obtenir sur place dans l'administration et l'armée ducales qu'elle investit largement. Cette fidélité tient aussi au fait que les ducs n'hésitent pas à créer une nouvelle noblesse, véritable groupe en voie de fidélisation, dont la promotion dépend de la réussite de l'entreprise ducale : officiers, voire serviteurs et obligés de toute nature, en faveur desquels les Montfort ne ménagent pas les lettres de franchise et d'anoblissement, comme le font à la même époque Charles VII et Louis XI.

Tout autre apparaît la haute noblesse, qui forme une opposition potentielle à l'autorité des ducs. Au sein de l'aristocratie prospèrent en effet quelques dizaines de familles extrêmement puissantes et pour le moins réservées face au renforcement du pouvoir ducal. Cette classe est riche et possède des territoires considérables : les Rohan, héritiers des Léon, prennent toute la Bretagne en écharpe, depuis le pays nantais jusqu'aux côtes léonardes et cornouaillaises ; les Penthièvre contrôlent jusqu'en 1420 tout le pays compris entre le Douron et l'Arguenon ; les Rieux tirent 20 000 livres de rentes de leur baronnie dont les dépendances s'étendent sur quatre évêchés. Ces grands lignages sont des intermédiaires indispensables à quiconque veut asseoir son contrôle sur la Bretagne.

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DES DUCS DE LA MAISON DE MONTFORT



Les noms des Montfort sont encadrés et numérotés de 1 à 7. — D'après la thèse de Jean Kerhervé

La haute noblesse est potentiellement dangereuse parce qu'elle peut tenter de mobiliser ses multiples vassaux, et parce qu'elle détient des villes et des forteresses nombreuses, économiquement prospères et vitales du point de vue stratégique pour la sécurité du duché : celles des Rohan, de Blain à La Forêt-Landerneau en passant par Josselin et Pontivy ; celles des Rieux, seigneurs d'Ancenis et de Largouët en Elven ; celles des Laval, propriétaires de Vitré et de Combourg ; celles des Penthièvre, qui tiennent, outre Lamballe et Guingamp, l'une des clés du duché, la ville de Clisson. Ces nobles sont d'autant plus influents qu'ils disposent d'appuis à l'extérieur de la Bretagne, possèdent des terres en France, pratiquent une politique d'alliances matrimoniales élargies, entretiennent une tradition de service au plus haut niveau de l'administration et de l'armée des Capétiens et des Valois : la Bretagne a fourni des connétables (Du Guesclin, par exemple) et des maréchaux à l'armée royale, des officiers et des membres de l'hôtel royal. Ainsi, Jean de La Primaudaie, originaire de Pontivy, est secrétaire du roi en 1470 ; Olivier Le Roux, trésorier et receveur général sous Arthur III, s'enfuit en France en 1459 pour échapper aux poursuites intentées contre lui par François II, et il devient notaire et secrétaire royal puis maître à la chambre des comptes de Paris⁴. Quant à Gilles ou Julien Rivault, serviteur du prince d'Avangour, il passe dans le royaume en 1484 et devient maître d'hôtel ordinaire de Charles VIII⁵.

La haute aristocratie fait ainsi peser une lourde menace sur l'État

breton en voie d'affermissement : la construction d'une autorité forte est pour elle synonyme d'obstacle à l'exercice de ses prérogatives anciennes, féodales ; elle reproche au duc de remettre en cause ses « droits » à l'imposition de ses « sujets », ses prétentions à fortifier sans contrôle ses places, de soumettre ses tribunaux à l'appel des siens, d'encourager ses officiers à combattre l'influence des grands dans la société. On comprend bien alors la logique de ses choix politiques, notamment une francophilie affichée, dictée par des préoccupations matérielles (préserver ses domaines français et bretons) et par l'espoir qu'un pouvoir plus lointain lui laissera plus de libertés. Les grands barons cèdent ainsi souvent aux vieux démons de la contestation du pouvoir et du « malcontentement », au risque de provoquer une guerre civile...

En revanche, la population des villes, des villages, dans son ensemble, soutient la politique d'indépendance des ducs : une partie des chants populaires recueillis au ^{xix}e siècle, dont certains, très anciens, remontent à cette époque, confirme cette impression de forte conscience collective qui se manifeste, en temps de guerre, par une xénophobie affirmée et affichée à l'endroit des Français.

*

À LA MORT DE JEAN IV EN 1399, son fils Pierre, né du troisième mariage de Jean IV avec Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, n'a que dix ans. Au début, les Bretons acceptent la régence de la duchesse Jeanne sous le contrôle du connétable de Clisson et des principaux barons. Mais déjà Charles VI fait pression pour que l'éducation du futur duc se fasse à Paris, jusqu'à sa majorité. L'inquiétude se renforce encore lorsqu'en 1402 la régente épouse par procuration Henri IV, roi d'Angleterre. Les grands et le parti français obtiennent le départ de la duchesse : elle confie alors la régence à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui fait son entrée à Nantes. Beaucoup de Bretons craignent une seconde tentative d'annexion, un retour des Français. Des ligues de défense, comme la Confrérie d'Argentré, se forment pour surveiller l'action du régent.

Pourtant, ces années auprès d'un prince français sont utiles à Pierre, le futur Jean V, impressionné par le faste de la cour, l'administration d'un État en pleine mutation. Et le choix du duc de Bourgogne écarte la Bretagne du camp anglais. Mais le régent doit,

sous la pression de la petite noblesse, poursuivre la ferme politique d'indépendance de Jean IV malgré l'opposition du parti français, représenté en Bretagne par le clan des Penthievre, des Rohan, des Clisson, désormais soudés par le mariage de leurs héritiers respectifs.

Comme tous les autres ducs qui lui succéderont, Jean V, alors âgé de douze ans, inaugure son règne, le 23 mars 1402, par une cérémonie de couronnement sous l'égide de l'évêque de Rennes, la « ville capitale » en laquelle, selon un texte de 1485, « nos prédécesseurs et nous avons prins et prenons les insignes de nostre souveraineté⁶ ». Chaque règne commença par cette cérémonie solennelle, qui rappelait le couronnement de Reims, le sacre en moins.

La veille du couronnement, le nouveau duc fait son entrée solennelle dans la ville, par la porte Mordelaise, à l'ouest. Là, au milieu d'une assistance nombreuse, il prête le serment de défendre la foi et l'Église de Bretagne, de garder la noblesse en ses franchises et libertés, de rendre bonne justice au peuple, de maintenir et de défendre les prérogatives et « droits royaux » du « royaume ou duché de Bretagne ». Ensuite, le duc se rend à la cathédrale pour y passer la nuit en prières.

Le lendemain, la cérémonie du couronnement se déroule dans la cathédrale même. Le moment le plus solennel est celui où l'évêque remet au duc sa couronne, que les missels bretons désignent sous le terme de *circulus ducalis*, « cercle ducal ». Ce simple cercle se transforme progressivement en un véritable symbole de souveraineté : une couronne fermée, à hauts fleurons. D'après un passage de la *Chronique de Saint-Brieuc*, de 1402, c'est à l'issue du sacre que le duc reçoit de l'officiant les insignes de sa fonction : l'épée nue, la bannière du duché et le « chapel d'or », c'est-à-dire le cercle de tête orné de pierreries. Il est revêtu d'une « soutane de pourpre fourrée d'hermines et par-dessus icelle un manteau royal de mesme ». Le couronnement apparaît bien comme une manifestation exceptionnelle, l'expression d'un pouvoir suprême — « Duc, par la grâce de Dieu » —, et la couronne symbolise, aux yeux des ducs, leur souveraineté à l'intérieur du duché, leur totale indépendance aussi vis-à-vis de la France. Imposée et popularisée par les monnaies, l'image du duc couronné est omniprésente dans l'art : les vitraux, les gisants, les manuscrits enluminés...

Lors des sessions des états, le duc siège en majesté. La cour, bien

que la vie y reste quelque peu familiale, est régie par une étiquette qui imite celle qu'a introduite en France Philippe le Hardi : les « maisons » du duc, de la duchesse, de la famille ducal sont organisées. Dans les années 1420, 250 personnes environ sont attachées à la cour du duc. Jean V dispose de ses officiers spéciaux (un aumônier, un confesseur, un maître de chasse...), de ses ménestrels, de ses manoirs, de ses jardins. L'organisation de sa demeure ou « hôtel » en un certain nombre de services domestiques (on en trouve six dès 1370 : garde-manger, office, cuisine, volailler, arrière-cuisine, épicerie) est similaire à celle que l'on trouve dans les autres maisons nobles de France et d'Angleterre à cette période⁷.

Des traditions de mécénat s'instaurent : les princes savent mettre l'art au service de leur État et de leur politique, notamment en finançant de nombreux chantiers d'édifices religieux. Ainsi Jean V, surtout à partir de l'année 1418, inaugure le chantier de Notre-Dame de Quimperlé (de cette période datent le chœur actuel et le porche latéral timbré des armes ducal)⁸ ; la transformation de la chapelle du Folgoët en magnifique basilique est son œuvre : symétriquement à l'inscription qui le déclare « très illustre duc des Bretons », se trouvait, sur une console ornée d'une touffe de chardons d'où émergeaient deux hermines, une statue, aujourd'hui disparue, de Jean V, agenouillé devant la Vierge. À Quimper, le duc soutint activement la construction de la partie occidentale de la cathédrale.

La petite ville de Locronan (Finistère) permet elle aussi de prendre la mesure du sens politique de ce très actif mécénat. On doit en effet à la générosité du duc et de son épouse le monument funéraire de saint Ronan à Locronan, centre d'un pèlerinage très fréquenté : on y vient parfois de très loin pour obtenir « hoir (héritier) de son corps », tandis que, tous les six ans, la « troménie », cette grande procession solennelle, assure, dit-on, la postérité des lignages. Sur son parcours se trouve une « chaise (*kador*) de saint Ronan » où viennent s'asseoir les femmes désireuses d'avoir des enfants. En pierre de Kersanton, le tombeau se compose d'une dalle portant l'effigie du saint sculptée en haut relief, reposant sur les ailes de six anges cariatides, rajoutés dans les années 1460. Cette disposition, unique en Bretagne, peut se comparer à celle du tombeau de Philippe Pot (aujourd'hui au musée du Louvre). Le gisant arbore les insignes de sa dignité épiscopale mais le pouvoir ducal lui est étroitement associé : à l'extrémité de la dalle

se distinguent en effet, au sud, l'écu mi-parti France-Bretagne de la duchesse Jeanne de France († 1433) et au nord celui du duc surmonté d'un heaume à cornes entre lesquelles se voit un lion assis, emblème des Montfort. Cet exemple de l'annexion des anciens saints au profit du pouvoir ducal manifeste bien l'ambition des Montfort de rallier à leur cause les courants de dévotion populaire⁹. Du reste, les ducs et les duchesses se rendent régulièrement en pèlerinage à Locronan, qui apparaît comme un véritable sanctuaire dynastique ; Pierre II et François II, notamment, vouent à saint Ronan une dévotion toute particulière afin qu'il leur permette de « prospérer en fruit et lignée ». Il en fut de même pour Anne de Bretagne. En signe de remerciement, elle prénomme sa fille Renée, transcription en usage au ^{xvi}e siècle de « Ronan ». Selon un document de 1644, « on voyait à la porte d'entrée principale de l'église, au pignon vers le couchant, la statue d'un souverain à genoux, tête nue, mains jointes, devant l'image et la représentation dudit saint [Ronan]¹⁰ ».

Marque supplémentaire d'une souveraineté affichée, le duc frappe des monnaies d'argent mais aussi des monnaies d'or, privilège régalien que Louis XI, après l'avoir contesté, reconnaîtra en 1465.

En matière diplomatique, le duc mène une politique globalement neutre, plutôt favorable à la France et largement opportuniste. Des trêves sont renouvelées avec l'Angleterre (1407, 1409, 1411, 1415, 1417), le ravitaillement des troupes anglaises de Normandie est autorisé : en 1417, des marchands bretons approvisionnent l'armée anglaise de Normandie et assurent la remonte de sa cavalerie ; 76 licences sont accordées en 1419.

À partir de 1417, les souverains s'affirment dans leurs actes solennels « ducs par la grâce de Dieu ». Jean V, désormais, « ne voulut plus s'entremettre de la guerre d'entre les François et les Angloys, mais se délibéra de garder son pays et ses subgetz d'estre oprimez » (Alain Bouchart¹¹). Et il propose régulièrement, entre 1415 et 1419, sa médiation dans le conflit qui oppose la France et l'Angleterre.

Mais l'opposition des grands, en Bretagne même, ne s'est pas éteinte. Tout au contraire : encouragée par le futur Charles VII, Marguerite de Clisson, fille du connétable (mort en 1407), devenue l'épouse de Jean de Penthièvre, feint de vouloir se réconcilier avec Jean V pour l'attirer sur ses terres le 13 février 1420. Le duc trompé est fait prisonnier et enfermé au château de Champtoceaux, puis

transféré en Poitou et mené de prison en prison. Son épouse, Jeanne de France, met tout en œuvre pour le sauver : elle obtient l'appui d'Henri V d'Angleterre, qui lui promet une intervention militaire. Parallèlement, elle fait appel au dauphin, son frère, pour qu'il défende son vassal. Elle sollicite aussi les clients des Bretons, Rochelais, Bordelais, Écossais, Espagnols... En Bretagne même, elle obtient le soutien des états réunis à Vannes, isole les Penthivère en confiant aux Rohan la lieutenance générale du duché et elle s'entoure des grands, ce qui limite la révolte à une seule famille. Sur le terrain, elle mobilise ses fidèles en s'emparant méthodiquement des bases adverses, des domaines des rebelles et en assiégeant Champtoceaux. Finalement, le 5 juillet 1420, après deux mois de siège, Jean V est libéré et regagne Nantes. Les conséquences de ce coup d'État avorté sont importantes : les Penthivère sont exilés, leurs domaines confisqués, plusieurs châteaux et enceintes démolis (Champtoceaux, Guingamp, Lamballe). Le pouvoir ducal est sorti renforcé de l'épreuve...

Les années suivantes sont marquées par une politique fluctuante entre la France et l'Angleterre : en 1422, Jean V s'écarte de Charles VII lorsque celui-ci accueille les Penthivère exilés ; mais, en 1425, il s'accorde de nouveau avec le roi de France, avant de se retourner, entre 1427 et 1435, vers les Anglais. C'est à cette époque, en 1431, qu'il connaît aussi de nouvelles difficultés intérieures avec le complot du duc d'Alençon, son neveu.

Entre 1435 et 1442, dans les dernières phases de la guerre de Cent Ans, le duc réussit à garder des relations cordiales avec tous les belligérants. Mais il laisse les Bretons s'engager individuellement aux côtés des Français : son frère Arthur de Richemont est fait connétable de France le 7 mars 1425 ; son autre frère, Richard, avait rejoint en 1419 en Poitou l'armée du dauphin et Gilles de Rais participe à l'épopée de Jeanne d'Arc...

Au total, grâce à la politique apaisante du duc, la Bretagne bénéficie, en pleine guerre de Cent Ans, d'une paix et d'une prospérité sans précédent dont les chroniqueurs se firent l'écho. Voici, tout d'abord, le religieux de Saint-Denis, auteur de la *Chronique de Charles VI*. Il dessine un portrait particulièrement élogieux de Jean V, traduit par Arthur de La Borderie dans son *Histoire de Bretagne* :

« Le duc de Bretagne était doux et bienveillant, plein de bonnes

qualités ; mais ce qui le distinguait entre tous les princes du royaume, c'est qu'il vivait avec ses compagnons et ses sujets sans orgueil et sans faste, sachant se contenter de ses propres revenus sans fouler son pays sous des exactions injustes, le gardant efficacement contre les attaques de ses voisins, le maintenant dans une paix parfaite et dans un repos qui lui procurait grande abondance de biens¹². »

C'est une image voisine que dessine Pierre Le Baud, en 1505, dans sa *Chronique* :

« Celui duc Jean de Bretagne régna quarante-trois ans en bonne prospérité [...] et à sa mort laissa son païs et son peuple très abundants en tous biens, car il entretint saigement durant son reigne les François en amour et semblablement les Anglois, qui lors tenoient Normandie, en manière que de nulle des parties il ne souffroit aussi comme nul dommaige. Aussi honoroit-il Dieu et la Sainte Église diligemment, et révéroit ses ministres. Et si tenoit ferme et roide justice entre ses subjects, toutefois estoit-il miséricordieux et débonnaire où il convenoit et pardonnoit largement. Il entretenoit en douceur et amour ses prélats, barons et autres nobles, et chevauchoit souvent par son païs, en quoy faisant il se logeoit privément chez eux, et au départir leur faisoit grands, honorables et riches dons [...]. Il éscoutoit débonnairement et indifféremment petits et grands. Il estoit aussi prince magnanime et portoit magnifiques aournements de draps d'or et de soye, des plus précieux, avec grands et riches fermaulx, chaisnes et colliers garnis de grosses et riches pierres précieuses. Et solemnisoit les quatre principales festes de l'an, esquelles il tenoit court plainière en royal estat, mesmement celle de Saint Michel l'Archange, en recordation de ce que le Vaillant duc Jean de Bretagne son père, à celuy jour avoit en bataille vaincu ses ennemis. »

*

EN 1442, À LA MORT DE JEAN V, le duché paraît assez puissant pour que ses premiers successeurs tentent une réelle politique d'indépendance.

Né en 1410, c'est François I^{er}, son fils aîné, qui lui succède de 1442 à 1450. Il ne prête que l'hommage simple à Charles VII, trop faible pour exiger plus, d'autant qu'il a besoin de l'aide militaire des Bretons. François I^{er} de Bretagne se présente comme un souverain chevalier, courageux à la guerre, brillant au tournoi, participant activement aux combats aux côtés de Charles VII : l'armée ducale l'accompagne dans la reconquête de son royaume en Normandie (l'arrivée des Bretons contribue efficacement à la victoire décisive de Formigny en 1450) comme en Guyenne.

Son règne et son image sont fortement altérés par les circonstances troubles de la mort de son frère, Gilles de Bretagne. Ce dernier s'oppose à sa politique d'indépendance et soutient fortement l'Angleterre. Il est arrêté en 1446, maltraité, affamé, pour finir étranglé en avril 1450 sur l'ordre d'un conseiller du duc. Dans ses *Grandes croniques de Bretaigne*, Alain Bouchart rapporte l'étrange rencontre de François I^{er} sur la grève du Mont-Saint-Michel, quelque temps après le décès de son frère. En effet, un moine cordelier s'approche et demande à lui parler : « J'ay à vous dire quelque chose qui vous touche et est de tres grande consequence. » Le duc arrête son cheval, se baisse sur l'arçon de sa selle pour écouter le père cordelier :

« Monseigneur, j'ay ouy en confession monseigneur Gilles vostre frere peu de jours par avant son trespas, lequel me chargea vous annoncer que de par luy, comme appellant de vous de deffault de droit et de la cruelle mort donc vous le faisiez ou souffriez mourir par faulte de justice, je eusse à vous assigner à comparoir en personne par devant Dieu le Createur pour veoir reparer en justice les tors et griefz dessusditez ; et pour ce, Monseigneur, je vous signifie la charge que le bon trespasé m'a baillée, laquelle j'ay bien voulu accepter comme ministre de Dieu ; et vous advertis et conseille et penser en cest affaire, et priés Dieu assiduellement qu'il lui plaise avoir pitié et merci de vous¹³. »

La suspicion de fratricide pèse sur François I^{er}...

Pierre II, son frère et successeur (1450-1457), est décrit comme un homme instable, timide, fragile, peu doué intellectuellement. Il joue

pourtant un rôle important, affichant une prudente francophilie. Il participe à l'ultime campagne du roi de France en Guyenne en 1453 : les contingents bretons sont conduits par Jean de Penthièvre et Olivier de Coëtivi ; le blocus de Bordeaux est assuré par la flotte de Jean de Quelenec. Mais il affirme aussi son indépendance en essayant de diminuer l'influence française et en perfectionnant les institutions bretonnes. Durant son règne, l'État breton dispose d'un budget annuel équivalent à 490 000 livres tournois par an, ce qui correspond à environ 9 tonnes d'argent et situe la Bretagne au niveau des États moyens de l'Europe du temps¹⁴.

À l'extérieur, Pierre II établit des relations directes nouvelles avec d'autres souverains étrangers (Castille, Portugal) et refuse aussi bien l'hommage lige demandé par Charles VII que l'appel au parlement de Paris.

Sous le nom d'Arthur III (1457-1458), son oncle lui succède : il s'agit du vieil Arthur de Richemont, connétable de France, premier officier de la couronne. Il a passé l'essentiel de sa vie à servir le roi et figure parmi les trois connétales bretons avec Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson. C'est un militaire de grande valeur, alors âgé de soixante-quatre ans. S'il reste loyal vis-à-vis du Valois et garde son épée de connétable, il rappelle dès son avènement que son duché « ne touche en rien le fait de la partie de France, ni n'en est issu ». Il précise aussi que le duché « n'a jamais fait partie du royaume et qu'il n'en est pas un démembrement ». Quant à l'hommage normalement dû au roi de France, « je ne l'entends ni ne le fais lige ». Et il refuse d'être considéré comme pair de France.

Plus que jamais, le duc de Bretagne est « roi en son royaume »...

1.

L'étude fondamentale sur cette période est la thèse de doctorat d'État de Jean Kerhervé, *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, université Paris IV, 1986, dont l'essentiel a été repris dans *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Éditions Maloine, 1987. Nos chapitres 19 à 22 doivent beaucoup à cette recherche qui a totalement renouvelé notre connaissance du duché de Bretagne à la fin du Moyen Âge. Pour replacer l'État princier de Bretagne dans le cadre du renforcement progressif du pouvoir souverain qui caractérise alors l'histoire des

États d'Occident, voir Bernard Guenée, *L'Occident aux xiv^e et xv^e siècles. Les États*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.

2. Henri Touchard, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions des Belles Lettres, 1967, chap. v, « Années difficiles et expansion ».
3. Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, op. cit., p. 85.
4. Jean Kerhervé, *Les Gens de finances des ducs de Bretagne, catalogue prosopographique*, thèse dactylographiée, Paris, 1986, t. 1, notice 48, p. 38-40.
5. Les carrières de Jean de La Primaudaie et de Julien Rivault sont retracées dans la thèse de Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, p. 416-417 et p. 538.
6. Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne*, op. cit., p. 138.
7. Michael Jones, *La Bretagne ducale*, op. cit., p. 63. Sur le développement des hôtels princiers à la fin du Moyen Âge, voir les études d'Olivier Matteoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, et d'Élisabeth Gonzalez, *Un prince en son hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au xv^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
8. Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne*, op. cit., p. 114.
9. *Ibid.*, p. 150-151.
10. *Ibid.*, p. 159-160.
11. Cité dans *l'Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. L'État breton de 1341 à 1532 et les pays celtes au Moyen Âge*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1973, p. 108.
12. Cité par Arthur de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, rééd. Mayenne, Imprimerie Floch, 1975, t. IV, p. 60.
13. Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretagne*, texte établi par Marie-Louise Auger et Gustave Jeanneau, sous la direction de Bernard Guenée, Paris, CNRS Éditions, 1986, t. II, p. 354 (IV, 221, 1).
- 14.

La livre bretonne, distincte de la monnaie royale, est plus forte qu'elle. Les dépenses du royaume de France, à la même époque, variaient entre 40 et 90 tonnes d'argent, celles de l'Angleterre entre 17 et 44, celles de l'ensemble bourguignon entre 20 et 27. La Bretagne n'était pas loin de la république de Venise (entre 6 et 12 tonnes) et devançait de petits États comme le royaume de Navarre (de 3 à 6 tonnes) et la Bavière (3 tonnes) : Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003, p. 22.

Le Grand Siècle des ducs (2) : le règne de François II

(1458-1488)

PETIT-FILS DE JEAN IV PAR SON PÈRE Richard d'Étampes, neveu de Jean V, François II a vingt-trois ans quand il succède à Arthur III. Il a reçu une bonne éducation de son précepteur, l'écrivain normand Robert Blondel, et il ne manque pas de charme : « Beau faisait voir son entretenement, son haut maintien et noble contenance », écrit de lui Pierre Le Baud. Intelligent, courageux — dans la guerre de Cent Ans finissante —, il se révèle aussi influençable, changeant et un peu trop porté sur les tournois, les chasses, les fêtes...

Ayant passé une bonne partie de son adolescence à la cour de Charles VII, en Touraine et en Orléanais en particulier, le nouveau duc connaît mal la Bretagne. Pourtant, il est reçu avec enthousiasme pour les cérémonies de couronnement à Rennes en février 1459. Le duché est alors en paix et prospère. Pour éviter tout problème dynastique, on lui fait épouser la fille du duc François I^{er}, sa cousine Marguerite, tandis que la menace des Rohan est écartée par le mariage de la sœur du duc, Marie, avec l'héritier des Rohan, avec abandon de toutes leurs prétentions à la couronne puisqu'ils prétendaient descendre d'un antique roi de Bretagne, le légendaire Conan Mériadec.

L'année 1460, le duc favorise l'ouverture d'une université à Nantes : au terme de longues négociations, le pape a accepté la fondation d'une université pour que la Bretagne puisse éduquer ses propres cadres et pour diminuer aussi l'influence française, par la formation d'administrateurs, de prélats, de conseillers dévoués, nécessaires à un État en construction. L'université regroupe cinq facultés : arts, théologie, décret ou droit canon, lois ou droit civil,

médecine, dignes d'un *studium generale*. Mais, malgré les efforts pour attirer des professeurs de haute réputation comme le juriste angevin Jacques Clate, l'établissement, tardivement venu, ne parvient pas à enrayer de manière significative les flux traditionnels vers les grands centres du royaume, Paris, Orléans et Angers en premier lieu.

Les débuts du duc sont bien accueillis : il s'installe à Nantes, qu'il restaure dans son rôle de capitale du duché, où il ordonne la construction du château de La Tour-Neuve à partir de 1466. Il se concilie les états en rappelant leur droit au consentement de l'impôt extraordinaire. Avec le chancelier Chauvin, son principal homme de confiance, et les autres membres de son conseil privé, François II prend plusieurs décisions qui contribuent à accélérer la construction de l'État breton : une réforme de la justice, de la profession d'avocat, des mesures contre les faux témoins, de lourdes peines pour les fabricants de fausse monnaie. La pression fiscale est renforcée : le taux du fouage double de 1460 à 1470, et s'élève encore de 1470 à 1480¹. Cette « novelté » accroît le mécontentement, notamment nobiliaire : la haute noblesse se sent frustrée de son éloignement des centres de décision, d'autant que le duc, élevé à la cour des Valois, s'entoure de seigneurs français.

*

LA DONNE GÉOPOLITIQUE CHANGE AVEC LA FIN du conflit anglo-français et l'arrivée de Louis XI au pouvoir : dès le début de son règne, en 1461, le nouveau roi de France considère le duc de Bretagne comme un vassal incommode, voire rebelle, qu'il faut soumettre, alors même que la Bretagne se trouve isolée, l'Angleterre — à cause de sa guerre civile — ne pouvant jouer le rôle de contre-poids.

François II ne compte pas céder aux pressions françaises. Tout alors devient prétexte à conflits : Amaury d'Acigné, nouvel archevêque de Nantes, ayant reçu la consécration à Rome, refuse de prêter au duc le serment de fidélité, ce qui permet à Louis XI de revendiquer, contre François II, la suzeraineté sur les seigneuries épiscopales. De même, le roi voit dans la couronne d'or du couronnement ducal un attribut de souveraineté : les légistes royaux reprochent en effet au prince « que, de présent, sur l'écu des armes du Duc, on met une couronne en lieu d'un chapeau de duc ». Et d'ajouter à leurs griefs qu'« à Rome, à la canonisation de saint Vincent [mort et enterré à Vannes en 1419], les

Bretons mirent les bannières couronnées² ». En 1462, le roi de France se plaint que « le duc et les Bretons à Rome aient obtenu que dans les bulles on fasse séparation et différence entre France et Bretagne ». En 1463, Louis XI renforce contre François II sa politique de harcèlement dans tous les domaines : dans une déclaration royale, il proclame qu'« il n'appartient aucunement à un sujet du roi d'entreprendre sur les droits du roi, soit duc de Bretagne ni autre ; et quand il le fait, il encourt commise de corps et de bien autant que fait le plus pauvre homme du royaume de France ». En 1464, il ordonne d'établir un dossier à partir des chroniques et des « Vies de saints » : en arguant que Tugdual, Paul et Samson (ils font partie des sept saints fondateurs des évêchés bretons) détenaient leur légitimité épiscopale des souverains mérovingiens, il espérait démontrer que le duché n'était qu'un fief de la couronne...

Le duc, sous l'influence de son conseiller Pierre Landais, réplique par une politique résolument « nationaliste » : à l'intérieur, il renforce l'armée, affermit le réseau de fortifications, développe l'artillerie et s'appuie sur les milieux marchands. À l'extérieur, les alliés étrangers lui étant de faible secours, il soutient systématiquement les révoltes des féodaux français contre Louis XI : en 1464, il accueille ainsi Charles, le duc de Berry, le frère du souverain ; il renouvelle les trêves avec l'Angleterre, renforce l'alliance avec la Bourgogne, contacte la Savoie, Milan, le Portugal, l'Écosse et le Danemark. En octobre 1465, lors de la signature du traité de paix de Saint-Maur qui met fin à la Ligue dite du « Bien Public », le roi de France doit admettre que ni la régale (droits appartenant au duc lors de la vacance d'un diocèse) ni la garde des églises ne lui appartiennent.

Plus que jamais, tous les adversaires déclarés de Louis XI trouvent une oreille attentive auprès du duc : les Bourguignons, le comte de Charolais, futur Charles le Téméraire, brouillé avec son père Philippe le Bon, le comte d'Armagnac, André de Laval, Jean d'Anjou... Entre 1467 et 1480, pour isoler le roi de France, la Bretagne accentue sa participation aux luttes féodales : l'autre frère de Louis XI, le duc de Normandie, est accueilli à la cour du duc qui l'aide à reconquérir son apanage confisqué (1467-1468) ; en vain puisque, bien commencée, la campagne tourne court. Le traité d'Ancenis met fin aux combats, mais la trêve ne dure pas, malgré la pression des nobles (Rohan) et des prélats du « parti français » : entre 1471 et 1473, la guerre reprend

avec la France, sur les marches. François II, qui perd des alliés proches avec la mort du duc de Normandie (1472), du duc d'Alençon (1474) et, surtout, de Charles le Téméraire (1477) qui entraîne la disparition du duché de Bourgogne, se retrouve bien isolé pour répondre à la « grand'hayne » (Commynes) qu'éprouve Louis XI pour la Bretagne et son souverain...

Les efforts de guerre de François II se traduisent par un alourdissement fiscal : l'impôt sur les vins augmente de 75 % entre 1430 et 1480, le fouage de 260 % dans le même demi-siècle. Ce « tour de vis » fiscal mécontente les communautés rurales et la noblesse, notamment la haute noblesse, les Penthièvre, les Rohan, les Rieux, qui ont des biens et des pensions en France et qui se montrent de plus en plus hostiles à cette volonté d'indépendance qui n'a plus les moyens de s'assumer : en 1470, Jean de Rohan quitte la Bretagne en secret, se rend auprès de Louis XI, qui l'accueille avec joie en le gratifiant d'une belle pension. Il déclara qu'il « avoit quitté la cour du duc parce que le duc ne le considérait nullement, n'ayant égard qu'au seigneur de Lescun et aux étrangers qui le gouvernoient³ ». Ce malcontentement des grands nobles, qui se sentent, dans leur propre logique, animés d'un « devoir de révolte », a pour effet de faire perdre au duc le contrôle indirect de larges portions de territoire : ainsi, quand le maréchal de Rieux entre en dissidence, c'est toute la Bretagne méridionale, du Val de Loire au Vannetais, qui se trouve fragilisée⁴.

Le chancelier Guillaume Chauvin, partisan d'un accommodement avec Louis XI, est supplanté par Pierre Landais, gestionnaire autoritaire et efficace, qui représente le courant le plus indépendantiste, appuyé sur un patriotisme ambiant et sur les intérêts de la bourgeoisie marchande, surtout malouine, rennaise, vitréenne et nantaise. Le 5 octobre 1477, le chancelier est arrêté, confirmant la prédominance de Pierre Landais.

Ce dernier, issu d'une famille de marchands de draps de Vitré, est le gendre de Jean de Moussy, fournisseur en tissus précieux de la cour ducale. Il est, dès 1459, drapier et banquier du futur François II, puis trésorier général et receveur du duché au début des années 1480. Il manie alors les fonds en toute liberté et, malgré les protestations de la chambre des comptes, chaque année, les états de finance présentent des sommes énormes dépensées secrètement et sans contrôle. Déjà tout-puissant, Pierre Landais supprime à son profit l'office de trésorier

des guerres, enlève à l'amiral de Bretagne l'administration des deniers procurés par le convoi de la mer ; enfin, il organise une police secrète destinée à dépister les agents de Louis XI, à arrêter les suspects... Estimant que la Bretagne doit avoir une politique étrangère indépendante, il favorise la conclusion de traités de commerce et d'amitié avec l'Angleterre, la Hanse, le Portugal, le Danemark... Il pense qu'il faut aller jusqu'au bout et appuyer l'indépendance bretonne sur l'intérêt que les ennemis de la France ont à détacher du royaume une région qui, comme le disait naguère Édouard III, « estoit la plus belle entrée qu'il pouvoit avoir pour conquerre le royaume de France ».

Le 3 janvier 1480, Louis XI achète à Nicole de Penthièvre, l'aînée des filles de Blois, et à son mari Jean des Brosses, leurs droits, très contestables, à la couronne ducales : une lutte décisive et sans pitié s'ouvre... Ainsi, le 16 avril 1481, François II et Maximilien d'Autriche signent un traité d'alliance et d'amitié ; le 10 mai, un traité équivalent est conclu avec l'Angleterre d'Édouard IV (il comporte un projet de mariage entre le prince de Galles et l'héritière présomptive du duché, Anne, née en janvier 1477⁶). Stratégiquement, Pierre Landais souhaite que la Bretagne, l'Angleterre et l'Autriche-Bourgogne constituent une sorte de triple alliance, de manière à enserrer le royaume de France.

Louis XI meurt le 30 août 1483 à Plessis-lez-Tours, mais la régente, Anne de Beaujeu, « une maîtresse femme, un peu brouillonne, très ambitieuse, une vraie image en tout point de son père » (Brantôme), poursuit, au nom du jeune roi Charles VIII, la même politique : elle soutient résolument l'opposition des grands nobles bretons, notamment les Rohan, qui prétendent toujours au duché. La liste de quelques « pensionnaires de Bretagne » financés par le roi en 1483 est éloquent : Françoise de Dinan, comtesse de Laval, gouvernante de la jeune Anne, reçoit 4 000 livres ; Jean, maréchal de Rieux, 12 000 livres ; François de Laval, 6 000 livres ; Jean, vicomte de Coëtquen, 1 000 livres ; Pierre, seigneur du Pont et de Rostrenen, 1 000 livres ; Louis de Rohan, seigneur de Guémené, 1 000 livres... Les grands féodaux bretons promettent à Anne de Beaujeu la couronne ducale, par le traité de Montargis signé en octobre 1484. Le maréchal de Rieux, Jean du Perrier, Pierre de Villeblance, sire de Broons, Jean Le Bouteillier, sire de Maupertuis (tous « pensionnés » réguliers du roi) en sont les signataires du côté breton. Le futur Charles VIII y déclare :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France. À notre sacre, suivant les louables coutumes et anciennes pratiques de nos prédécesseurs, rois de France, nous avons promis et juré solennellement de maintenir l'autorité et la prééminence de la couronne, des droits de celle-ci et de notre royaume, de les garder et de les défendre, et aussi de ne point aliéner ou diminuer mais de les augmenter ou accroître par tous les moyens licites et convenables. Comme, après le décès de notre très cher et aimé cousin le duc de Bretagne, ce duché doit nous appartenir et appartient à bon et juste titre. »

En octobre, dans un acte séparé, les grands nobles bretons font serment d'accepter ces conditions et ils ajoutent :

« Nous jurons et promettons, par la foi et serment de nos corps, loyauté et service du Roy, nous mettrons nos corps et nos biens et emploierons tous nos alliés, amis et subjects et toute notre puissance au service du Roy, même à le faire mettre en possession et faire jouir comme vrai duc et seigneur, du duché et du pays de Bretagne. »

Le 5 avril 1484, le chancelier Chauvin, arrêté, on l'a vu, sur les instances de Pierre Landais en octobre 1477 sous l'inculpation de haute trahison, maintenu en prison, privé de ses biens, meurt des suites de mauvais traitements dans un cachot du château d'Auray⁷. Ironie du sort, les grands, ne supportant plus leur perte d'influence auprès du duc en raison de la puissance accrue de Pierre Landais, obtiennent après de multiples intrigues, le 25 juin 1485, que Pierre Landais soit arrêté. Il sera pendu le 19 juillet après un simulacre de jugement.

Pendant vingt-cinq ans, tel un précurseur de Richelieu, il avait agi presque entièrement à sa guise dans ses menées pour transformer la Bretagne en une puissance réellement indépendante, internationalement reconnue, tout en cherchant à rabaisser le pouvoir de la noblesse féodale. Dans ses *Grandes croniques de Bretagne*, Alain Bouchart explique qu'« il avoit mis tel ordre autour de la personne du duc que prince, baron, homme de conseil ne autre de quelque estat

qu'il fust ne parloit au duc si non par le moien dudit trésorier⁸ ». Son pouvoir maintenu aurait peut-être permis l'affirmation d'une Bretagne unifiée et centralisée, mais sa réussite était en quelque sorte une injure à la nature aristocratique du pouvoir ducal. C'est l'argumentation d'Alain Bouchart : en tirant les enseignements de l'élimination de Pierre Landais, il se fait l'avocat des grands dans une sorte de leçon de bon gouvernement.

« À ceste execution et à la poursuite et conduite cy dessus recitée pevent tous princes veoir et aprandre que jamais ung personnaige si peu sçcavant et de si basse extraction que ledit Landoy estoit ilz ne doivent ainsi exaulcer ne auctoriser autour de leurs personnes par dessus leurs parens, barons et seigneurs de leurs principaultelz ; car les dessusditz barons et seigneurs sont ou doivent estre les potences et pillers de la chose publique dont le prince est le chief, et n'est pas chose decente ne tolerable que par ung tel personnage qui n'a science ne prudence toute une monarchie soit pourmenee, guidee et conduite⁹. »

Un triumvirat succéda à Pierre Landais, marquant ainsi la victoire des grands vassaux, avec Jean de Chalon, prince d'Orange, Odet d'Aydie (un Gascon) et le maréchal Jean de Rieux.

En 1487, un groupe important de barons entre à nouveau en dissidence : en mars, une soixantaine de nobles bretons réunis chez Françoise de Dinan à Châteaubriant, notamment le maréchal de Rieux et le vicomte de Rohan, font appel à la régente du royaume de France pour chasser les conseillers du duc. Celle-ci, par son agent André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, promet 400 lances (c'est-à-dire à peu près 2 000 cavaliers) et 4 000 fantassins aux factieux.

Pour s'opposer à cette menace, François II se tourne de nouveau vers Maximilien d'Autriche : les deux souverains s'obligent à ne pas déposer les armes avant d'avoir contraint le roi de France à éloigner ceux qui lui donnaient de mauvais conseils. Il s'agissait de la régente que, dans d'autres phrases de l'accord, on nomme « certaine femme ». Cette alliance était aussi une réponse du duc aux prétentions de la même Anne de Beaujeu qui réaffirmait l'acquisition des droits des Penthièvre par son père : elle annonçait ainsi clairement son intention

de réunir la Bretagne à la France.

En mai 1487 commence la guerre ouverte : l'armée française pénètre dans le duché face à des forces bretonnes peu nombreuses. Les places frontières de Châteaubriant, Vitré, Ancenis et Clisson, aux mains du parti français, s'ouvrent à elle. Les troupes françaises atteignent Vannes. Il s'agit d'une véritable armée d'invasion, forte de 12 000 hommes et non des 6 000 hommes prévus et promis...

*

DEPUIS 1364, LA BRETAGNE N'AVAIT PAS ÉTÉ FOULÉE par des armées ennemies. Plus d'un siècle plus tard, dispose-t-elle des moyens de résister à une telle attaque ?

Pour se défendre, le duc peut faire appel au service du ban féodal, convoqué par diocèse et placé sous l'autorité du maréchal de Bretagne. Les nobles sont nombreux, près de 10 000 familles, et, effectivement, leur convocation fournit des effectifs non négligeables. Mais leur valeur est pour le moins inégale, et beaucoup, on l'a vu, sont partagés entre la fidélité au duc et les avances du roi de France. L'efficacité du ban a cependant été renforcée en 1452 : cette année-là, il fut décidé de proportionner le service dû à l'importance du fief, un feudataire devant fournir un homme d'armes au-dessus de 140 livres, puis, à partir de 1467, au-dessus de 200 livres de revenus nobles. Michel Nassiet a mesuré la fidélité de la noblesse envers le duc en fonction des défaillances des feudataires en 1480, dans les évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier : très élevées au niveau des revenus les plus bas (à moins de 5 livres, plus de la moitié des teneurs de fiefs étaient incapables d'effectuer le service féodal), elles diminuent très vite dès que le revenu augmente un peu. Mais, dans la noblesse très riche, au-dessus de 1 000 livres, les défauts redeviennent nombreux¹⁰.

Pour pallier ces insuffisances, dès 1425, Jean V crée une milice de francs archers recrutés dans les paroisses et placés sous le commandement du grand maître de l'artillerie et de capitaines nommés par le pouvoir dans chaque diocèse. Pourtant, ces troupes d'appoint temporaires, fortes théoriquement de plusieurs milliers de combattants, qui s'entraînent au tir le dimanche, ne doivent pas répondre aux attentes puisque François II décide, en 1480, de les réformer et de leur adjoindre une milice dite « des bons corps »

recrutée sur des bases analogues.

Au milieu du siècle, à l'exemple des Français, a été mise en place une armée bretonne permanente, maintenue ensuite jusqu'à la fin de la période d'indépendance. L'organisation des troupes d'ordonnance du duché rappelle beaucoup celle du royaume : elles sont regroupées en compagnies, rassemblant de 20 à 100 lances garnies, fortes chacune de six individus, tous montés, dont quatre combattants — un homme d'armes, deux archers, un coutillier (soldat pourvu d'une arme tranchante) — et deux auxiliaires — un valet et un page, sous l'autorité de capitaines nommés par le duc. En temps de paix, 200 lances sont maintenues en activité et logées dans les forteresses et les villes principales du duché ; en temps de guerre, l'effectif s'élève à 400 et même à 800 lances, soit une cavalerie de 1 600 à 3 200 hommes utiles. Le souverain dispose en outre d'unités d'élite : d'abord, la « maison militaire » du duc, rattachée à son hôtel, mais payée par le trésorier des guerres, dont le rôle dépasse celui d'une simple garde du corps, avec 51 puis 100 hommes d'armes, 50 à 120 archers de la première garde, 100 archers de la seconde garde, quelques coutilliers et quelques dizaines de hallebardiers allemands et suisses, au temps de François II (510 hommes au total sous le règne d'Anne).

À cela s'ajoute une nouveauté aussi coûteuse que redoutable : l'artillerie. Le duc peut compter sur un corps d'artilleurs, placés sous le commandement du grand maître de l'artillerie et payés par son clerc ; une centaine d'individus émargent à ce titre au budget des guerres, ce qui est beaucoup pour une modeste principauté. La présence dans leurs rangs d'un fort contingent d'Allemands et de Hollandais (50 % des effectifs), mieux payés que les Bretons, traduit la volonté du prince d'attirer les meilleurs spécialistes européens. Parallèlement, le clerc de l'artillerie déploie des efforts considérables pour accroître et perfectionner le parc de matériel, dont l'importance double dans les vingt dernières années du règne de François II. À cette époque, en temps de paix, de 8 à 10 % du budget des guerres sont affectés à la seule artillerie, ce qui laisse penser que la Bretagne dépense alors proportionnellement plus que la France royale dans ce domaine. Deux inventaires, malheureusement non datés, révèlent, pour le premier, l'existence de 69 canons pesant 38 022 livres, pour le second 150 pièces pesant 67 946 livres, soit surtout des pièces petites, pesant en moyenne entre 220 et 170 kilogrammes. Dans la liste la plus

récente, les canons étaient conformes à des types relativement standardisés, ils étaient presque tous montés sur des affûts dont la plupart étaient dotés de roues cerclées de fer¹¹.

Les grands travaux de fortification, soutenus financièrement par l'État ducal, l'adaptation des murailles au canon, la fonte de centaines de pièces dans les villes de Rennes, Nantes, Brest, Fougères et jusque dans les places de seconde importance, le recrutement de canonniers particuliers dans les villes, tous ces éléments indiquent une prise de conscience réelle des avantages de l'armement moderne dans le duché : la Bretagne est partie prenante de la « révolution militaire » qui transforme alors les manières de combattre dans l'Europe des grandes monarchies¹².

En revanche, en matière de défense maritime, aucun crédit n'est prévu pour la garde des côtes. Pourtant, Jean V en 1425 et François II en 1480 tentent d'y remédier. La marine dispose d'un amiral dès le xiv^e siècle, assuré sous le règne de François II d'une belle pension de 1 200 livres et d'un dixième des prises de guerre, mais la flotte se compose essentiellement de navires marchands réquisitionnés en cas de péril, dont les combattants sont payés par le trésorier général sur le produit de la taxe de convoi exigée des marchands escortés par les bateaux de guerre. Il faut attendre les dernières années du xv^e siècle pour voir l'État se préoccuper véritablement d'acheter ou de faire construire aux frais du budget de gros bâtiments de guerre, telle la *Cordelière*, qui bénéficie d'un crédit de 1 500 livres destiné primitivement à la fortification de Vitré, ou l'imposante nef de quelque 1 200 tonneaux — un monstre — dont Derrien Le Du dirige la construction en 1482. À ce moment, les dépenses pour la guerre maritime ne sont pas loin d'égaler celles de l'artillerie.

En fait, le duché atteint vite les limites de ses possibilités en matière de défense. Limites humaines tout d'abord : en convoquant les nobles, les milices, l'ordonnance, le duc ne réunit jamais les 35 000 hommes théoriquement mobilisables. Il faut alors recourir aux auxiliaires étrangers à l'indiscipline notoire et au coût prohibitif. Limites financières ensuite : dans les années 1480, en temps de paix, le seul entretien de la garde, des artilleurs et de l'ordonnance réduite absorbe de 20 à 25 % du budget, et encore toutes les soldes ne sont pas intégralement payées. Quand on ajoute les frais annexes d'artillerie et de fortification, couvertes par les services extérieurs à la

trésorerie des guerres, c'est au moins 30 % des crédits qui doivent être affectés chaque année aux dépenses militaires...

Ainsi, quand les tambours de la guerre se remettent à battre, les problèmes se révèlent vite insolubles : en 1420, lors de la lutte contre les Penthivèrre, une simple guerre civile, le trésorier général avait utilisé l'essentiel de ses recettes à la solde des troupes et le trésorier de l'épargne dut aliéner une bonne partie des joyaux de la couronne ; en 1464-1465, en l'absence d'invasion, le trésorier des guerres Olivier Baud, devenu receveur général du fouage, n'a pas trop de 246 000 livres, soit la totalité de l'impôt, pour faire face à ses obligations. En 1487-1488, face à l'agression massive de la France, la réunion de la trésorerie générale et de celle des guerres entre les mains du même officier traduit l'obligation d'affecter à la défense l'ensemble des crédits normaux ainsi que les recettes des emprunts.

*

EN 1487, LES TROUPES FRANÇAISES ont donc envahi le duché. Ploërmel, qui résiste, est prise et mise à sac le 1^{er} juin. Les Français et leurs appuis bretons veulent en finir en prenant Nantes, ce qui était contraire aux accords de Châteaubriant qui stipulaient que les troupes françaises ne pourraient faire le siège d'aucune place où le duc aurait établi sa résidence. La garnison et la population, aidées par des volontaires cornouaillais conduits par le marchand Michel Marion, rennais et guérandais (un bon indice de la fidélité bretonne à la cause du duc), appuyés par des mercenaires anglais, hollandais et allemands (le traité avec Maximilien n'avait pas été conclu en vain), brisent le blocus. Le 6 août 1487, après des semaines de combats, les assaillants rebroussement chemin, mais s'installent à Vitré, à Saint-Aubin-du-Cormier, à Dol et à Auray, entre autres. En revanche, ils doivent évacuer la Cornouaille, où les paysans se soulèvent. Le maréchal de Rieux rallie le camp du duc.

Lors de la campagne de 1488, l'armée bretonne est bien reconstituée et dispose d'un chef de valeur en la personne du maréchal de Rieux. Le 3 mars, Vannes est libérée des Français. Renforcée par des mercenaires suisses, une puissante artillerie, des spécialistes italiens et suisses, la présence aussi d'un nouveau chef de guerre, le jeune Louis de La Trémoille, la France est décidée à entreprendre une invasion méthodique de la péninsule. Il s'agit bien désormais d'une

guerre de conquête : le pilonnage d'artillerie permet d'emporter villes et châteaux ; Châteaubriant tombe le 23 avril, Ancenis le 19 mai ; après une trêve qui entraîne une forte défection des nobles et des francs archers bretons, Fougères est prise le 19 juillet puis, le 28 juillet, l'armée française remporte la victoire décisive dans les landes de Saint-Aubin-du-Cormier contre une coalition féodale rassemblant les troupes du duc François II, François de Dunois, le duc Louis d'Orléans, futur époux d'Anne de Bretagne et futur roi de France. Le nombre et la supériorité en armement ont fait la différence. Des ambassades bretonnes sollicitent en vain des renforts d'Henri VII et de Maximilien.

Le 20 août 1488, par le traité du Verger, un château des bords du Loir, François II s'engage à ne plus soutenir les ennemis du royaume. Il laisse le roi occuper Saint-Malo, Fougères, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier. Les princesses, ses filles, ne pourront être mariées sans le conseil, avis et consentement du roi de France. Le traité ordonne aussi que « le duc qui est vassal du roi s'acquitte envers ledit sieur ; il fera l'hommage au dit sieur le plus tôt qu'il pourra, ainsi qu'il doit et comme il y est tenu ». En outre, « le duc obéira à la Cour du Parlement de Paris et souffrira que les arrêts et jugements de celle-ci soient mis à exécution due, comme ont fait ses prédécesseurs ».

Ainsi, deux années de combats, à peine, ont suffi et le verdict des armes est sans appel : la Bretagne n'a pas les moyens de vivre durablement en état de siège. Son armée, sans doute bien adaptée à la défense de l'ordre intérieur, ne peut affronter un conflit extérieur prolongé, à la différence de la France.

Car l'heure est désormais aux grands États, aux États « lourds » (le royaume de France « pèse » 13 millions d'habitants, dix fois plus que la Bretagne, et dispose d'un budget lui aussi dix fois supérieur). Les fondateurs de ces États nouvelle manière sont les « trois Mages », selon l'expression de Francis Bacon : Henri VII de Lancastre en Angleterre, Louis XI en France, Ferdinand le Catholique en Espagne. L'État moderne, en voie d'affirmation — affirmation armée —, déforme ou brise les formations et les institutions antérieures : les états provinciaux, les villes libres, les seigneuries, les États de trop faible dimension. Ils sont légion, alors, ceux qui risquent de tout perdre à l'aube de la Renaissance. Le duché de Bretagne est de ceux-là...

1. Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, op. cit., t. II, p. 608.
2. Pièce publiée par dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, éd. de 1707, t. II, c. 1252. Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne*, op. cit., p. 144.
3. Cité par Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 49. Le sire de Lescun était Odet d'Aydie, Gascon, ancien bailli du Cotentin, un des « étrangers » à la Bretagne ou anciens serviteurs de Charles VII auxquels François II accordait ses faveurs.
4. En 1470, Jean IV de Rieux et sa femme étaient seigneur et dame de Rieux, Cranhac, Rochefort, Ancenis, Harcourt, Aumale, Donges, Couéron, Malestroit, Largouët, Châteaugiron, Derval, La Bellière et Rougé. Leurs parents et alliés contrôlaient les terres de Guéméné-Guingamp, Nozay, Issé, Kaër en Crach, Locmariaquer et Vannes, Quintin, Beaumont, Pontcallec, Oudon, Combourg... Jean Gallet, *La Seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, carte p. 130.
5. Le duc François II venait, le 25 janvier 1477, d'avoir un enfant légitime : une fille, Anne. Louis XI déclare alors appliquer une des clauses du traité de Guérande, en 1365, qui mettait fin à la guerre de succession : elle stipulait qu'au cas où il n'y aurait pas de descendance mâle dans la lignée des Montfort, le duché reviendrait à la branche des Penthievre, c'est-à-dire aux descendants de Charles de Blois. En fait, dans la mesure où c'était une femme, Nicole de Penthievre, qui détenait les droits, la clause du traité de Guérande pouvait être tenue pour caduque...
6. François II, avec ou sans Landais, fiança sa fille treize fois à des personnes différentes, jouant ainsi sur de multiples alliances possibles pour préserver l'indépendance, et gagner du temps...
7. « Le dit chancelier trespasa en une miserable povreté. Après sa mort le corps de luy fut monstré à qui veoir le vouloit ; et plusieurs qui l'avoient veu en prosperité le desconnoissoient à sa mort, car il estoit tant descharné et mesgre que les os luy avoient percé la pel en plusieurs endroiz, par la fain et autres tirannies que endurer luy firent » (Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretaine*, op. cit., t. II, p. 452 [IV, 298, 2]).
8. *Ibid.*, t. II, p. 453 (IV, 299, 2).
9. *Ibid.*, t. II, p. 470-471 (IV, 309, 10). Pour justifier cette « monarchie aristocratique », Alain Bouchart rappelle les leçons du règne de Louis XI : « Olivier Le Dain, Daniel, Etienne Luyssier, Doyat et aultres,

excedaient en auctorité tous les princes de France, et estoient aussi peu sçavans et extraiz d'aussi basse main que ledit Landoys ; aussi ont ilz esté par justice les ungs pendus, les aultres flaetriz au front et la langue persee et les autres pilloriez et declarez infames. »

10.

Michel Nassiet, « Fidélités et perspectives dynastiques dans la noblesse bretonne lors de la crise de succession (1470-1491) », dans Jean Kerhervé, *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 103-128. Voir aussi la thèse de Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (XVe-XVIIIe siècle)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993.

11.

Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 80.

12.

Geoffrey Parker, *La Révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident (1500-1800)*, Paris, Éditions Gallimard, 1993.

L'État ducal (1) : imaginaire et souveraineté

AU SEUIL D'UNE NOUVELLE RUPTURE dans l'histoire de la Bretagne, alors que le duché vit ses derniers moments d'indépendance, il convient de nous arrêter un instant sur la singularité de cette construction géopolitique qui a fait de la péninsule armoricaine, l'espace d'un grand siècle, la presque égale d'un État souverain, comparable, par sa taille, sa puissance économique, son poids démographique, au Portugal, à l'Écosse ou à la Bohême. L'échec final ne doit pas masquer ou faire oublier, malgré bien des zones d'ombre, l'éclat d'une prospérité incontestable, la cohérence d'un pouvoir marqué par un processus continu de centralisation politique et de modernisation administrative, à partir du règne de Jean IV (1364-1399).

Ce processus apparaît d'autant plus original qu'il contraste avec la crise générale du bas Moyen Âge, marquée par l'affaiblissement temporaire de son puissant voisin, le roi de France, contraste que ne manquèrent pas de relever les panégyristes des ducs : « Dès lors, écrit Alain Bouchart, secrétaire de François II, fut le pays de Bretagne ung droit paradis terrestre. Et le roiaulme de France estoit en telle misere que personne n'y pouoit trouver refuge de seurté¹. » Cette évolution a été accompagnée et en grande partie permise par l'éclosion d'une idéologie du pouvoir capable de conforter l'autorité, la souveraineté du duc et de stimuler un puissant sentiment « national » : Alain Bouchart évoque dans sa chronique « toute la nacion de Bretagne » ; Guillaume de Saint-André, de son côté, secrétaire et conseiller de Jean IV, n'hésite pas à qualifier la Bretagne de « mon païs et ma nation ». Les options indépendantistes des Montfort ne cessèrent ainsi de s'affirmer, de s'affirmer, pendant que le perfectionnement de l'appareil du gouvernement de l'État ducal contribuait à renforcer le sentiment d'appartenance à la « nation Bretagne ».

« LE DUC EST AUSSI BIEN DANS SON DUCHÉ comme est le roi à Paris », écrit l'historien Pierre Le Baud dans sa *Compillation des chroniques et ystoires des Bretons* (1480). Pierre Le Baud, également auteur d'une importante *Histoire de la Bretagne* (1505), était aumônier de la famille des Laval-Châteaubriant, avant de devenir confesseur et conseiller d'Anne de Bretagne. La duchesse l'encouragea à écrire une histoire « nationale » et, reine de France par ses mariages successifs avec Charles VIII et Louis XII, elle lui facilita la tâche en lui permettant, par un acte daté du 4 octobre 1498, de consulter les chroniques et en lui ouvrant les archives ducaltes. Ainsi, par ordre de la reine-duchesse, le mémorialiste officiel de l'histoire du duché reçut communication de nombre de documents conservés dans les églises, les maisons religieuses, les municipalités, la chancellerie de Bretagne.

Pierre Le Baud fait partie de cette génération d'historiens qui firent de l'histoire un instrument politique en forgeant une conception nouvelle d'un État ducal soudé autour de son prince, investi de pouvoirs régaliens et soutenu par une nation glorifiée par son passé. Le début de son *Histoire de la Bretagne* est révélatrice de ce nationalisme hautement affiché : « Ici commence le Livre des Rois, Ducs et Princes de Bretagne armoricaine, autrement nommée la Moindre Bretagne, et premièrement le prologue de l'auteur ; à très haute, très puissante et très excellente princesse, ma très redoutée souveraine dame, madame Anne, par la grâce de Dieu reine de France et par cette même grâce, duchesse de Bretagne, Pierre Le Baud, trésorier de l'église collégiale de la Madeleine à Vitré... »

Après des études de droit, Alain Bouchart, autre historien de renom, a d'abord été notaire à Guérande en 1471. On le retrouve secrétaire de François II en 1484, puis il suit la duchesse Anne à Paris en 1491. Il fut, lui aussi, très occupé à construire l'histoire du duché : ses *Grandes croniques de Bretagne*, commencées probablement en 1485-1488 lorsqu'il était à Nantes à la cour et à la chancellerie ducaltes, parurent en 1514 et connurent un grand succès dans la première moitié du XVI^e siècle, comme en témoignent les rééditions de 1518, 1531, 1532 et 1541².

Parmi ces fondateurs de l'imaginaire de la « nation Bretagne », il faut également citer Jean de Saint-Paul (décédé en 1476), serviteur de François I^{er} et auteur, vers 1470, d'une *Chronique de Bretagne*,

Guillaume Gruel, serviteur du connétable de Richemont, qui rédigea vers 1462-1466 l'*Histoire d'Artus III duc de Bretagne et connestable de France*, allant de 1413 à 1458, et Guillaume de Saint-André, conseiller de Jean IV entre 1391 et 1398, rédacteur d'un panégyrique du souverain : *C'est le livre du bon Jehan duc de Bretagne*.

Notons que cette mise en mémoire du duché a été amorcée par le *Chronicon Briocense* (*Chronique de Saint-Brieuc*), écrit à la charnière des ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, qui va de Brutus jusqu'en 1416 et qui constitue le plus ancien essai d'une histoire de Bretagne armoricaine parvenu jusqu'à nous. Son auteur reste inconnu, mais il est fort probable qu'il a travaillé dans l'entourage ducal : c'était un familier de Jean IV, peut-être l'archiviste ducal Hervé Le Grand³.

La chronique mémorielle soutient l'entreprise des ducs en enracinant la « brittonique lignée » (Pierre Le Baud) dans un passé reconstruit qui tend à prouver l'antériorité du royaume breton sur le royaume franc : Conan Mériadec, premier roi d'Armorique, écrit Bouchart, « fut roy chrestien cent ans entiers paravant que Clovys, roy de France, feust baptisé ». Elle s'attache à démontrer qu'en Bretagne, comme l'explique Guillaume de Saint-André, « il y eut rois autrefois, / Maintenant duc, qui a tels droits, / Comme le roi, ni plus ni moins ». Elle n'omet aucune occasion d'exalter la figure des ducs, multiplie les morceaux de bravoure en dressant leur portrait. Ce rappel des vertus laisse peu de place à la moindre nuance critique : ils sont les plus magnanimes des hommes, les meilleurs chrétiens de leur temps, associant piété filiale et amour de leur peuple... Jean de Saint-Paul, dans son *Histoire* (vers 1475), évoque les « mœurs et naturel du duc François le bien aymé », le fils de Jean V :

« Après Jean régna François son fils aîné, qui se conduisit selon qu'avoïct faict son père, et raccueillit tous ses serviteurs en l'estat qu'ilz estoient à son père. Il honora Dieu et sainte Église, et alloit toujours aux sermons, et traicta la justice, la noblesse de son païs et le peuple aussi bien ou mieulx que son père. Il disoit ses heures canoniales chascun jour et jamais ne se coucha qu'il n'eust dict vigiles de mortz, et croy que Dieu luy rendist à sa fin, ainsi que vous orrez.

Ce fut un des plus beaux hommes de sa duché et le plus humble et honneste prince qui fut jamais. Il honora et ayma les

dames sur toutes choses, et danses et joustes et ouir chanter, et tout ce que noble cœur de prince doit aimer. En son temps, il n'estoit parlé que de toute joye. Il recevoit, à l'exemple de son père, son Sauveur es festes de l'an, et y tenoit estat royal. Ce fut le plus aymé de tous les estatz de son païs et de tous les estrangers que prince de son temps.

Il avoit une louable condition, qu'il n'y avoit si proche et si familier de luy qui peust, pour mesdire, mettre un homme en sa male grâce. Et quand aucun disoit mal d'un autre il n'en faisoit semblant, mais s'enquéroit de la cause qui l'esmouvoit d'ainsi mal parler [...] il ne vouloit pas qu'un homme pensast, pour proximité que quelqu'un eust avec luy, qu'il deust estre si gouverné qu'il eust puissance de nuire à autrui.

Il avoit toujours sa chapelle et sa grand messe, et quand il allait devers le roy, c'estoit grand chose que de voir son estat. »

La chronique s'attache à conserver, jusque dans le moindre détail, le souvenir des cérémonies fastueuses au cours desquelles le duc apparaît dans toute sa gloire, dans toute sa majesté, depuis le couronnement à Rennes, où revêtu « d'habillements royaulx, assavoir d'une tunicque de drap de pourpre fourree d'hermynes et par dessus avoit le manteau royal de mesme » (Alain Bouchart), il jure de respecter les « droitures, souverainetés, noblesses, libertés et franchises du patrimoine de Bretagne », jusqu'aux réunions des états et du parlement où, entouré des grands de son duché et de toute la cohorte de ses officiers centraux, il siège, « assis en une haute chaire élevée, sur laquelle il y avait un dosselet d'un précieux drap d'or cramoisi ». Il s'agit bien de susciter une prise de conscience « nationale », capable de conférer une dimension populaire à l'action des Montfort et d'asseoir l'État breton sur des bases solides, cimentée par une histoire reconstruite. Comme l'écrit Bouchart dans l'épilogue de ses *Grandes croniques*, il a travaillé « à la gloire de Dieu et à la louenge et honneur de [...] tres excellans et puissans Prince et Princesse François III^e de ce nom et Claude sa compaignie espouse [...] et aussi de toute la nacion de Bretagne ».

Ces bases se fondent d'abord dans l'épaisseur d'un très lointain passé garant de légitimité : tous les chroniqueurs insistent sur les prestigieuses origines du peuple breton, issu, à l'instar d'autres Européens, de la lignée de Troie, à laquelle se rattache leur éponyme

Brutus, descendant d'Énée. Comme l'explique Bouchart, « les Troyens lors estoient la plus noble generation de la terre » (I, 2, 1). Si les Français descendent de Francion, les Bretons, eux, descendent de Brutus, arrière-petit-fils d'Énée. Et si les Bretons ne parlent pas français, c'est parce qu'ils ont gardé « le vray et ancien langage de Troye », une affirmation que Bouchart reprend comme un leitmotiv tout au long de ses *Grandes croniques*⁴.

Pierre Le Baud insère dans sa *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons* (1480) de splendides miniatures. Les cinq premières illustrent les origines mythiques du royaume armoricain : pillage et destruction de Troie par les Grecs et départ des Troyens, avec à l'arrière-plan l'arche de Noé et la tour de Babel (f° 7), débarquement de Brutus en Albion et combat avec les Géants (f° 26), conquête de la Gaule par Belvius et Brennus, rois de Bretagne insulaire (f° 32), conquête de la Bretagne armoricaine par Maximien et Conan (f° 53)⁵. Les chroniqueurs suivent ainsi, pas à pas, la généalogie des rois qui tant en Bretagne insulaire qu'en Armorique se succédèrent sans interruption de « 1139 avant Jésus-Christ » (le *Chronicon* date ainsi le point d'ancrage « dans l'estuaire de la Loire » du descendant d'Énée⁶) jusqu'en 679 de notre ère ; ils mettent en relief les héros tel Arthur, mais aussi les preux du nouveau royaume, au IX^e siècle, face à l'envahisseur franc⁷. Ainsi, avant même les rois de France, il y avait des rois en Bretagne, insulaire ou armoricaine : l'Armorique connut « onze rois regnans et succedans l'un à l'autre entre 386 et 690 » (Pierre Le Baud). En conséquence, héritier de l'ancien royaume breton, le duché ne pouvait pas être un fief et le duc ne devait reconnaître « souverain ne createur qui l'ait créé roy ou duc fors Dieu tout puissant » (Alain Bouchart). Bref, les princes bretons ne peuvent avoir été sujets des rois de France puisqu'ils sont plus anciens qu'eux.

Plus encore, et il s'agit là d'une autre supériorité des princes bretons sur les rois de France : ils furent chrétiens bien avant eux. C'est ce qu'explique Bouchart en montrant que Lucius, roi de Grande-Bretagne, aurait été baptisé avec tout son peuple dès l'an 185, Conan Mériadec vers 400 alors que Clovis ne le fut qu'en 500. Donc, « la Bretaigne armoricque [...] est l'un des plus anciens royaulmes chrestiens » (II, 157, 1). En conséquence, « il n'est permis à quelque chrestien, prince, ne autre seigneur, invader, assallir ne prendre à force les pays et seigneuries d'ung autre prince ou seigneur

chrestien ». Ceux qui l'osent « doivent estre renommés infracteurs de la loy divine » (III, 127, 2-3). Jean de Saint-Paul va plus loin encore en concluant que l'hommage du duc au roi de France est « une chose usurpée des roys de France suz les princes de Bretagne », car « Bretagne a esté anciennement royaume [...] ». Ce n'est pas seigneurie subgette à confiscations⁸ ».

De leurs glorieux ancêtres, les Bretons ont hérité de qualités naturelles qu'ils ont le devoir de préserver. La « gent brittonnique » n'est-elle pas « simple, ignorante de fraudes, humble, laborieuse, bien sujette, patiente » ? À ce stade de son discours, l'historiographie appelle à la fidélité aux Montfort, légitimés par l'arbitrage divin de la bataille d'Auray de 1364 ; elle dénonce les « traitres », méprisables parce que, tel Du Guesclin, ils ont fait passer leurs intérêts privés avant celui de leur pays. Et elle érige le duc en rassembleur, en unique recours pour le peuple menacé de perdre sa liberté, toujours prêt, comme Jean IV en 1379, à prendre la tête de la résistance :

« A eux j'irai vraiment
Sans plus tarder ni attendre.
J'irai à eux pour les défendre
De tort, de force, d'oppression [...]
Mon pays et ma nation » (Saint-André).

Le rôle de la chronique est bien de démontrer aux Bretons que l'histoire et la géographie font d'eux non seulement un « pays plaisant et plantureux » (Pierre Le Baud), mais aussi et surtout une nation pleine et entière, car « la gent qui y habite est simple, sans fraude, humble, laborieuse, bienfaisante, paciente si par force elle n'est excitée par ire, saine de char, joieuse en face, preuse en force, esprouvée de loyaulté, non cognoessant les vices inhumains, la foy de Nostre-Seigneur garde sans la corrompre par hérésie, toujours ayme Dieu par ferveur merveilleuse, le saint service ecclésiastique et les saints lieux hante et honore, elle s'esjouit de paix perpétuelle, combien qu'elle ait grant proesse en armes, elle tient pure et droite justice en jugemens et en subtil usage de droictz avec toutes sciences de lettres » (Pierre Le Baud).

La chronique affirme également qu'entre le prince et la nation des liens très forts ont été depuis longtemps tissés. D'autant qu'une union

sacrée fortifie l'unité bretonne autour du chiffre neuf. C'est ce qu'explique Pierre Le Baud dans le premier chapitre du troisième livre de ses *Cronicques et Ystoires des Bretons* : « Cette principaulté a neuff nascions particulières, desquelles chacun faict ung dioceze soubz singulière église cathedrale ». Or ces « neuf nations » se différencient par une « distinction merveillable, car troys sont devers Orient profferant langue gallicque, troys devers Occident en tout usage parlans langue brette, et troys moyennes aieans mistement l'un et l'autre langaiges ». Le tout est unifié par « une circuite qui est appelée la tour de Bretagne », le « Tro Breizh », grand pèlerinage en forme de tour de Bretagne, anneau symbolique, manifestation forte de cette unité territoriale d'une Armorique bénie de Dieu et sanctifiée par la foi⁹. Pour Pierre Le Baud, il ne fait aucun doute que ces neuf églises, « ainsi distinctes en ces trois différences », démontrent que « la noble église brette avoir semblance et expres carathere de Jérusalem la céleste église triomphante, icelle aiant IX ordres trois foys ternées par gérarchies, l'une basse, l'autre moyenne et l'autre haulte différantes ainsi seullement que de la dite église brette sa fille ».

Non seulement la Bretagne armorique se trouve ainsi « quant à la ritualité gouvernée à celle similitude de céleste », mais dans le domaine temporel, la Bretagne compte également « neuff principalles baronnies situées diversement qui touz jours, ainsi que les membres d'un corps font pour leur chief, sont promptes et enclines à lui obeir ». Une telle prédestination sacrée justifie bien l'union de tout un peuple autour de son duc, interprète et défenseur des intérêts communs, « car il est Breton et chef de notre nation » (Saint-André).

*

MAIS, PAR DÉFINITION, LE DISCOURS DES CHRONIQUEURS reste limité à un public étroit : le duc et son entourage, quelques grands, quelques riches notables instruits. En outre, cette lecture fut souvent à retardement : les chroniques de Pierre Le Baud ne connurent pas les honneurs de l'imprimerie avant le ^{xvii}e siècle ; sans doute le texte de Bouchart bénéficia-t-il de plusieurs éditions jusqu'en 1541, mais quand il parut — la première édition date de 1514, juste après la mort d'Anne de Bretagne —, il ne pouvait évidemment en aucune façon peser sur la politique française en faveur d'une souveraineté bretonne déjà bien compromise... Aussi, aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, les Montfort ont-

ils dû et su utiliser d'autres moyens de communication, d'autres « médias » capables de toucher plus vite un plus grand nombre.

Nous avons déjà entrevu le travail des architectes, des peintres, des sculpteurs pour couvrir la Bretagne des villes et des campagnes d'un décor monumental où la présence du prince s'exprime de multiples manières : l'écu ducal marque les murailles et les portes des cités et des châteaux, le porche, la clé de voûte, voire les autels des sanctuaires. De nombreuses statues unissent dans une même gloire les rois du passé (Gradlon à Quimper) et les ducs du présent comme au Faouët où la statue ducale représente probablement Jean V, vêtu d'un manteau herminé. L'image du duc s'impose aussi au regard de tous ceux, du plus grand au plus humble, qui visitent les tombeaux de la dynastie, à Locronan, mais aussi à Saint-Gildas-de-Rhuys, à Tréguier, à Ploërmel, à Redon, à Nantes...

La fête permet de conférer une dimension ludique, populaire à cette propagande ducale. Les joyeuses entrées d'un nouveau duc dans les villes de son duché sont l'occasion d'un dialogue direct. Les manifestations à grand spectacle frappent durablement la mémoire de la foule des spectateurs par des distributions gratuites de nourriture, des fontaines de vin...

Essentiel relais entre la puissance centrale et les communautés locales, le clergé est sollicité pour participer à la diffusion de la gloire ducale : des aumônes de toute nature sont répandues dans les plus petits sanctuaires pour rétribuer services et prières en l'honneur de la dynastie. À Guipavas (Finistère), le curé dit la messe le jour de la Saint-Yves pour le repos de l'âme des ducs et de leurs parents ; au Folgoët (Finistère), le collège des chanoines les recommande à Dieu puisqu'il leur doit son existence ; à Vannes (Morbihan), leur mémoire est associée au culte populaire de saint Vincent Ferrier.

Les ducs ont bien compris l'intérêt du soutien de cette Église bretonne forte de neuf évêchés : Rennes, Dol (le plus petit et le plus ancien), Saint-Malo, Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Brieuc¹⁰. Aussi ont-ils été tentés d'intervenir dans le choix des prélats pour en contrôler le message¹¹. Ce contrôle était pour eux d'autant plus important que les membres du haut clergé sont souvent de puissants seigneurs temporels, propriétaires de villes telles Dol, Quimper intra-muros, Redon, Saint-Brieuc, Saint-Pol, Tréguier, et coseigneurs des plus riches agglomérations du duché comme Nantes,

Rennes et Vannes. Bien des membres du haut clergé appartiennent aux meilleures familles du baronnage, sensibles, on l'a vu, à la propagande française (et à ses subsides !). Certains protestent contre l'extension aux villes épiscopales de la fiscalité et de la garde ducale, s'irritent de voir les tribunaux publics acharnés à réduire le nombre des causes portées devant leurs officialités, critiquent l'accaparement des bénéfices vacants que réclame le duc en vertu de son droit de régale. Beaucoup, enfin, jugent le serment de fidélité au pouvoir incompatible avec le statut d'homme de Dieu.

Jean IV se heurte ainsi à la résistance des évêques de Saint-Malo, Guillaume Poulart, client des Penthievre, en 1365, puis Josselin de Rohan, de 1379 à 1384 : les deux prélats s'insurgent contre la mise en place du système de douane dans leur cité et la volonté du duc d'y nommer un capitaine. Refusant de prêter serment, ils en appellent au pape, acceptent le secours de la diplomatie française. L'affaire se termine par un compromis favorable au duc en 1384, mais rebondit au moment de la lutte entre Clisson et Jean IV, pour aboutir, en 1394, à la remise de la ville par le pape au roi. Le duc ne devait la recouvrer qu'en 1415...

Un autre conflit oppose les ducs de 1453 à 1477 aux évêques de Nantes Guillaume de Malestroit (1443-1462) et Amaury d'Acigné (1462-1477), qui eux aussi refusent de prêter serment à Arthur III puis à François II. De confiscations de temporel en excommunications et interdicts, l'affaire prend un tour très violent sous Amaury d'Acigné : l'évêque, chassé de Bretagne, en appelle à Paris. Louis XI en profite pour réclamer la garde de l'ensemble des évêchés bretons, mais le pape demeure plus réservé envers le prélat, qui meurt, sans revoir son diocèse, en 1477. La paix revient à Nantes, avec la promotion de Pierre du Chaffault, un conseiller ducal qui accepte de prêter serment.

De même, à Rennes, on assiste à une dégradation progressive des relations entre un évêque très francophile, Jacques d'Espinay (1454-1482), et un conseil ducal contrôlé par Pierre Landais, très indépendantiste : après de multiples escarmouches, moins violentes qu'à Nantes, le trésorier finit par obtenir du pape la destitution du prélat (1481), et le duc saisit un temporel qu'il remet quelques mois plus tard au nouvel évêque de Rennes, Michel Guibé... neveu de Landais.

Mais, d'une part, ces conflits restent localisés et, d'autre part, dès

la fin du ^{xiv}^e siècle, les Montfort comprennent le parti qu'ils peuvent tirer des problèmes de l'Église (Grand Schisme, crise conciliaire) et de la dégradation des relations entre le roi et le pape pour faire cautionner leur propre entreprise par ce dernier, toujours prêt à accepter l'appui d'un allié dans le royaume de France. De multiples indices témoignent des bonnes relations entretenues entre la Bretagne et Rome : l'habitude prise par le pape de notifier son élection au duc sans passer par le canal du roi ; la fidélité de Jean IV puis de Jean V au pape d'Avignon ; le ralliement à Martin V en 1417, le refus d'adhérer à la Pragmatique Sanction de Bourges en 1438, par laquelle Charles VII enlève au pape la nomination des évêques français ; la prudence de Jean V pendant le concile de Bâle et son adhésion au camp d'Eugène IV, le pape romain, après une très brève rupture (1439-1441)...

Cette politique procure à la Bretagne d'indéniables avantages : les papes, en effet, apportent leur caution officielle à l'émancipation du duché, tel Martin V appelant Jean V en 1418 à protéger le clergé breton puisqu'il tient son pouvoir de la « largesse divine, comme tout roi et prince », ou encore Pie II qui justifie son intervention dans le conflit nantais en 1463 comme arbitre entre « le roi qui se dit empereur en son royaume et le duc qui se dit roi en son duché ».

De larges satisfactions sont accordées aux ducs en matière de choix des évêques, sensibles dans l'évolution même du vocabulaire utilisé par la curie à l'occasion des promotions épiscopales : le Saint-Siège promet successivement de ne pourvoir que des gens « agréables » au prince (1383), puis « recommandés » par lui (1441), de préférence et sauf accord préalable du pouvoir, « originaires » du duché enfin (1452), avant d'autoriser le souverain breton à désigner lui-même au pape les candidats aptes à occuper les cinq principaux sièges épiscopaux (Rennes, Nantes, Vannes, Saint-Malo, Dol), les quatre autres ne pouvant être confiés qu'à des hommes acceptés par le duc (1453, 1478, 1481).

Parallèlement, les ducs augmentent leur contrôle sur le pouvoir judiciaire de l'Église, le pape admettant le jugement par les tribunaux publics des causes touchant aux bénéfices (1430, 1453), autorisant l'appel des « Grands Jours » des évêques au parlement de Bretagne, accordant régulièrement aux ducs le droit de nommer à de nombreux bénéfices mineurs, bien adaptés à la rémunération des serviteurs de

l'État. Enfin, la curie favorise, on l'a vu, la création de l'université de Nantes en 1460, multiplie les concessions de décimes, cet impôt que le clergé percevait sur l'ensemble de ses membres (1396, 1414, 1433, 1437, 1441, 1445, 1465, 1481).

Au total, il n'y a pas de risque de contagion gallicane en Bretagne ! Rome assoit l'autorité ducal sur son clergé et favorise les tendances séparatistes de ce dernier, exposé — par son appartenance à l'archidiocèse de Tours — à l'influence du pouvoir royal. Ce dialogue direct qui s'établit pendant un siècle entre les papes et les ducs de Bretagne constitue une reconnaissance officielle du particularisme breton dans le royaume. Mais l'ardeur romaine à soutenir les Bretons s'affaiblit lorsque se renforce la position politique du roi : les promotions épiscopales cessent alors de tenir compte des intérêts des Montfort.

*

FORTS DE CE SOUTIEN DE L'ÉGLISE — ou indépendamment de lui —, les ducs usent d'autres formes de diffusion du principe et de la réalité de leur souveraineté. Ainsi, les formules insérées par leur chancellerie dans les centaines de lettres adressées aux quatre coins du duché : « duc par la grâce de Dieu » ; « en usant de nos droits royaux et ducaux » ; « car il nous plaît ». Quant aux officiers des finances, ils rappellent sans relâche au contribuable qu'il est de son devoir de collaborer, par le versement de l'impôt, à l'entretien du duc et de l'État, mais aussi au bien commun du pays. En matière juridique, il est recommandé aux justiciables d'en appeler aux tribunaux publics. Dans le domaine monétaire, les espèces ducales sont frappées d'hermines et non du lys.

La pleine souveraineté ducal s'exprime aussi en dehors de l'Armorique : dès le règne de Jean IV, en 1391, en 1395, les ambassadeurs bretons en France emportent avec eux des instructions qui réfutent les prétentions royales à la souveraineté sur le duché et détaillent tous les arguments empruntés à l'histoire, à la coutume, à la pratique du gouvernement, de nature à soutenir les droits ducaux. Ils traitent sans intermédiaire avec les États étrangers : les ducs signent ainsi des accords avec des pays comme le Portugal et les pays scandinaves sans passer par l'intermédiaire du roi de France. En 1434, les envoyés du duc au concile de Bâle y engagent une longue querelle de préséance avec ceux du duc de Bourgogne, arguant du fait que le

duché n'est pas vassal de la couronne et qu'il agit de manière souveraine.

« Le duc est roi en son duché. » Tout dans la pratique quotidienne du gouvernement des Montfort traduit leurs prétentions à une souveraineté pleine et entière : le refus de l'hommage lige est constamment réitéré depuis 1366 jusqu'au temps de François II, et la préférence donnée à un hommage simple, sans serment de fidélité ni agenouillement, « parce que son duché ne le doit pas ». Ainsi de l'hommage de Jean IV à Charles VI (1381) rapporté par le chroniqueur Jean de Saint-Paul dans son *Histoire de Bretagne* (vers 1475) :

« De Paris, le duc d'Anjou conduisit [Jean IV] jusqu'à Compiègne devers le roi qui le reçut en lui disant : "Beau cousin, bien soyez venu, car tout honneur vous est dû." Le duc lui dit : "Monseigneur, si je vous ai courroucé en quelque manière, il m'en déplaît de tout mon cœur, et je vous prie de me le pardonner." Ce que le roi fit de bon gré. Lors le duc lui offrit son hommage ou redevance, ce que le roi lui accorda.

Le duc s'approcha donc du roi, et debout, sans chaperon sur la tête, lui donna ses mains et le baisa. Cela fait, il demanda acte au roi de ce qu'il lui avait fait ce qu'il lui devait, ainsi que son père l'avait fait autrefois, [disant] qu'il ne devait, à cause de son duché ni foi ni serment. Et encore s'agit-il là d'une usurpation des rois de France au détriment des ducs de Bretagne, car en vérité il y eut en Bretagne royaume aussi tôt et même plus tôt qu'en France, et de vrai il y a eu ici neuf rois chrétiens avant qu'il n'y en eût en France. Cette chose advint à cause d'une division qui survint entre un prince de Bretagne et ses sujets ; celui-là, pour soumettre ses sujets qui lui désobéissaient, s'en alla en France et s'allia au roi à condition qu'il lui ferait cette redevance et obéissance au temps à venir au roi de France et, grâce à l'aide du roi, soumit ses sujets. Ainsi, loin de pouvoir demander plus ample obéissance au duché, le roi devrait raisonnablement perdre le droit qu'il a¹².

Une fois l'hommage fait, un conseiller [du roi] commença à dire que le duc était homme lige ; le duc protesta et dit que comme duc il ne l'était point, mais comme comte de Montfort et pour les seigneuries qu'il tenait en Bourgogne et en

Champagne, celles de l'Aigle et de Nevers, il offrit et fit le dit hommage lige et le roi l'y reçut.

Sur ces paroles, le roi fit présenter au duc une lettre du duc Arthur de Bretagne, de Normandie et d'Aquitaine, comte du Maine et d'Anjou, de Touraine et de Poitou, attestant qu'il avait fait hommage lige de tout cela sans rien excepter, et l'on somma le duc de le faire. À quoi le duc répondit et dit au roi : "Faites-moi jouir des seigneuries contenues en cette lettre et je vous ferai ainsi qu'il l'a fait, à supposer que ce ne soit au grand préjudice de ma principauté, car autrement ne le ferai, car mon duché ne le doit pas."

Le roi s'en tint pour content, fit cesser ces paroles et fit au duc bonne chair, en considérant qu'il était sans parent, et qu'il était plus craint, plus puissant et plus redouté grâce à cette alliance, qu'il en avait plus d'amis et moins d'ennemis. »

D'autres signes, particulièrement forts, expriment la souveraineté du duc, en forme de défi à l'autorité royale : la couronne ducale à hauts fleurons remplace, on l'a vu, en dépit des protestations véhémentes de la monarchie, le simple « cercle de tête » ducal, à partir de François I^{er}, au plus tard. La formule « Duc par la grâce de Dieu », imitée de celle du roi, est déjà inscrite sur les monnaies du xiv^e siècle. Cette formule provocante s'insinue parfois dans les actes de Jean IV (1385), avant d'être définitivement adoptée par Jean V et insérée à partir de 1417. Désormais, comme le rappelle Alain Bouchart, le prince breton peut proclamer haut et fort « qu'il n'y eut jamais souverain ni créateur qui l'ait créé roi ou duc, par Dieu tout-puissant ».

En matière de justice, le duc en réfère, comme au roi, à la notion de lèse-majesté. Emprunté au droit romain, ce concept avait été redécouvert par les derniers Capétiens, qui avaient voulu en faire un monopole royal. Jean IV utilise cette arme dès 1384 à l'encontre des Malouins coupables de rébellion contre la fiscalité ducale ; Jean V s'en sert aussi pour faire condamner les Penthievre en 1420¹³. On l'invoque de manière systématique dans les années 1480, au cours desquelles s'opère un véritable renversement des valeurs en Bretagne puisque, le 4 janvier 1490, la duchesse Anne n'hésite pas à déclarer coupables du crime de lèse-majesté tous ceux qui rallieraient le camp du roi de France.

En définitive, pendant plus d'un siècle, les Montfort parvinrent à élaborer une idéologie de l'État qui investit le duc, à l'instar du roi, de la *plenitudo potestatis*, la toute-puissance à la romaine. À la fin du siècle, alors que les troupes françaises s'approchent des frontières du duché, son autorité s'exerce apparemment sans limites et sans partage sur l'ensemble du territoire breton.

1. Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, 1986, p. 254-255 (IV, 188, 2).
2. Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne*, t. I, II et III, texte établi par Marie-Louise Auger et Gustave Jeanneau, sous la direction de Bernard Guenée, Paris, CNRS Éditions, 1986 (t. I et II), 1998 (t. III).
3. Hypothèse rappelée par Marie-Louise Auger à partir des études de Jean Kerhervé et de Michael Jones dans Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne*, introduction, concordance des sources, index par Marie-Louise Auger, t. III, *op. cit.*, p. 26.
4. Marie-Louise Auger, dans Alain Bouchart, *ibid.*, t. III, p. 96.
5. Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France Université, 2000, p. 118-119.
6. Brutus, en effet, « arriva avec une grande flotte dans l'estuaire de la Loire. Il y jeta l'ancre et conquiert tout le territoire situé au nord de ce fleuve jusqu'à la Mayenne, avant l'an de l'Incarnation de N.S. 1139 ». Cité par Joseph Rio, *Mythes fondateurs*, *op. cit.*, p. 122.
7. Jean Kerhervé, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, t. CVIII, p. 165-206. En revivifiant la figure d'Arthur, le roi légendaire, les chroniqueurs des ducs ont semble-t-il joué sur un imaginaire qui recueillait un vif écho en Bretagne depuis plusieurs siècles : ainsi, nous dit Herman de Tournai en 1113, « les Bretons ont l'habitude de se quereller avec les Français au sujet du roi Arthur ». Et Alain de Lille écrivait, à la fin du ^{xiii}e siècle : « Allez au royaume d'*Armorique* (*in armoricum regnum*), c'est-à-dire en Petite Bretagne, et prêchez par les marchés et les bourgs qu'Arthur le Breton est mort comme les autres morts. Vous éprouverez par les faits combien est vraie cette prophétie de Merlin qui dit que la fin d'Arthur est douteuse. À peine si vous pourrez échapper de là indemne, sans être accablé de malédictions par les auditeurs ou écrasé par les pierres ». Cité par Ronan Le Coadic,

8.

Cité par Marie-Louise Auger, dans Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 98-99.

9.

Aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, le *Tro Breiz* est considéré comme un pèlerinage comparable à ceux de Rome ou de Compostelle. Un compte d'offrandes de la cathédrale de Vannes tend à prouver qu'en dépit des guerres qui déchirent le duché le pèlerinage fut très populaire : en une seule année, 30 000 à 35 000 pèlerins seraient passés par Vannes pour faire leur dévotion à saint Patern. Le succès s'est maintenu, semble-t-il, tout au long du ^{xv}e siècle. Puis ce fut le déclin et le silence. Hervé Martin et François Lebrun, « Le pèlerinage des Sept-Saints en Bretagne », *L'Histoire*, n° 25, juillet-août 1980, p. 64. Nous avons vu que Jean-Christophe Cassard remet en question la réalité du pèlerinage en montrant qu'il s'agit avant tout d'une construction idéologique à laquelle les historiographes du duché ont fortement contribué : Jean-Christophe Cassard, « Le *Tro Breiz* médiéval, un mirage historiographique ? », dans *Hauts lieux sacrés en Bretagne*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1996, p. 93-119,

10.

Dans le drapeau breton actuel, les bandes noires (les cinq de langue romane) alternées de blanches (les quatre de langue bretonne) sont le souvenir de ces neuf évêchés.

11.

Le juriste Marcel Planiol a bien mis en valeur la singularité de l'Église bretonne, distincte de l'Église de France : elle n'était pas soumise aux assemblées du clergé français, ni convoquée aux états de France. Les papes étaient les premiers à faire la différence. En particulier, ils notifiaient leur avènement aux ducs qui, de leur côté, leur envoyaient des ambassadeurs prêtant le serment d'obédience ecclésiastique. Marcel Planiol, *Histoire des institutions de la Bretagne*, Rennes, 1953-1955, t. III, p. 128-129.

12.

Il s'agit ici du désaveu de l'attitude de Judicaël envers Dagobert.

13.

Alain Bouchart souligne ainsi dans ses *Grandes croniques* que les accusés « furent par arrest de la dicte court de Parlement declerez criminelz du crime de lese majesté et furent tous leurs heritaiges et biens meubles confiqués et par confiscation appliquez au duc ». Et il ajoute que cet arrêt n'avait « ni appel, ni ressort » (IV, 193, 15, 25), dans Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne, op. cit.*, t. II, p. 270.

L'État ducal (2) : structures et fonctionnement

LES « CORDES D'IMAGINATION », qu'évoque Pascal dans ses *Pensées* pour expliquer l'adhésion des hommes au pouvoir qui les commande, ne peuvent à elles seules nous permettre de mesurer la réalité de la souveraineté du duc : il faut que des « cordes de nécessité » arriment l'autorité du souverain sur des assises de justice, de police, de finances assez solides pour qu'il puisse exercer très concrètement son pouvoir sur son territoire et sur ses sujets. La *plenitudo potestatis* que revendique le prince breton s'exerce, en effet, grâce à un appareil gouvernemental, doté d'institutions centrales placées au service exclusif du duc. Nous les connaissons mieux par des travaux qui ont totalement renouvelé notre compréhension du fonctionnement de l'État ducal¹.

Mais il ne faut pas interpréter ces institutions à l'image et à l'aune de celles de notre monde : l'archaïsme, la complexité dominant dans des institutions aux attributions et aux contours encore indécis. Les liens personnels d'homme à homme priment sur les considérations d'équilibre politique ou de logique administrative. Aucune notion de « service public » n'émerge clairement dans ce monde qui mêle et entremêle intimement service du duc et service du duché, mérite et talent, clientélisme et faveur du prince. En Bretagne, comme ailleurs, il y a une étroite confusion entre les services de l'État et ceux de l'hôtel du duc ; c'est dans la « maison » princière, forte de plusieurs centaines de personnes au ^{xv}^e siècle, que se recrutent les conseillers les plus intimes. « Privé », « public », « particulier », « général » sont encore des notions en devenir et le « bon plaisir » du souverain interfère légitimement dans le fonctionnement même des organismes du duché.

Pourtant, dans ce monde du lien d'homme à homme, entre

féodalité et souveraineté, une machine administrative peu à peu se forme. Certes encore très réduite, cette « technostucture » de quelques centaines d'officiers se signale déjà, par un souci d'efficacité et de compétence croissant, dans les domaines de la gestion et de l'administration fiscale et judiciaire.

Et c'est ainsi que la Bretagne ducal des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles nous offre comme un modèle en réduction de la genèse de l'État moderne.

*

COMME DANS TOUTE MONARCHIE, LE CONSEIL DUCAL est l'organe supérieur de gouvernement : son organisation nous apparaît à travers les procès-verbaux de ses délibérations, conservés pour la période 1459-1463, et bon nombre de textes de portée plus limitée.

En théorie, la composition du conseil est laissée à l'arbitraire du duc qui « retient » les conseillers comme il l'entend puisqu'il n'existe pas de membres de droit. Mais il doit tenir compte du jeu des influences et des rapports de forces. Au temps de François I^{er} (1442-1450), les francophiles, menés par Arthur de Montauban, y installent une majorité de leurs partisans, et sous François II (1458-1488), le prince se heurte à de multiples difficultés pour maintenir égale la balance entre les partisans du chancelier Guillaume Chauvin et ceux qui soutiennent le trésorier et receveur général Pierre Landais. L'accès au conseil n'est pas réservé aux seuls Bretons : les collaborateurs anglais de Jean IV (1364-1399) — Thomas de Melbourne et William Latimer — y sont admis dans les années 1365-1373, tout comme les princes français — Orange, Albret, Orléans — au temps de François II et d'Anne.

Techniquement, le conseil est composé de deux catégories de membres : tout d'abord, les conseillers « permanents ». Au nombre de dix à vingt en moyenne, ils sont rétribués et participent régulièrement aux séances ; certains sont de simples politiques appelés en raison de leurs liens avec le souverain, d'autres de grands officiers — président des comptes, juge universel de Bretagne, chancelier, trésoriers, sénéchaux — siégeant en raison de leur compétence ; ce sont des experts, des légistes, souvent pourvus de grades universitaires ou réputés pour leur savoir spécifique, les véritables inspireurs de la politique bretonne ; dans leurs rangs, les clercs côtoient les laïcs.

Les conseillers « passagers » forment la seconde catégorie des

membres du conseil : leur présence peut faire doubler ou tripler l'effectif du conseil. Ils sont sollicités en raison de leur capacité et en fonction des sujets traités : il s'agit de professionnels du droit, d'officiers de justice ou des finances, de militaires... Épisodiquement, participent aussi aux délibérations les princes du sang, les barons, les prélats, voire des bourgeois qui donnent à l'institution les allures d'une vaste assemblée proche des états.

Le conseil est réuni ordinairement à Vannes jusqu'en 1460, à Nantes ensuite. Au besoin, le conseil suit le duc au cours de ses déplacements, mais pas forcément dans son intégralité : dans les années 1459-1463, seule une partie des conseillers participent aux voyages du prince, les autres assurent à Nantes le suivi des affaires.

Il n'y a pas de véritable périodicité dans les réunions : on en compte environ trois toutes les deux semaines, ce qui suffit à la gestion en temps ordinaire. Le déroulement des séances apparaît d'une grande simplicité dans les procès-verbaux : les participants donnent successivement leur « conseil » ; la discussion est réduite au minimum et le chancelier, qui préside, réalise la synthèse et tranche le débat. La présence du duc n'est pas nécessaire pour arrêter la décision, et certains princes, comme François II, que ces travaux fastidieux ennuiant, se dispensent d'y prendre part : entre 1459 et 1463, il n'y parut que trois fois (13 avril 1459, 8 juillet 1459, 8 novembre 1462). L'avis du souverain n'en est pas moins requis chaque fois que l'importance d'une affaire l'exige : « paravant donner conclusion en la matière, en sera parlé au duc » (1^{er} avril 1461).

Le conseil assume toutes les fonctions dévolues au prince : il traite de la haute politique, de l'administration générale, des questions d'intérêt local ou secondaire, voire des problèmes de particuliers dont les dossiers sont préparés par les maîtres des requêtes. À l'occasion, l'institution se transforme en cour de justice — « l'auditoire des assignances » — devant laquelle le duc peut évoquer les procès qui lui paraissent toucher aux intérêts de l'État.

Il n'y a pas de structuration de l'assemblée en commissions spécialisées dans tel ou tel domaine ; c'est seulement à l'extrême fin du règne de François II que s'ébauche un début de spécialisation, avec l'apparition d'un conseil des finances.

Au total, le conseil apparaît bien comme l'instrument par excellence de la centralisation monarchique. Le duc n'est jamais tenu

d'en suivre à la lettre les avis et il peut en casser les décisions, et les conseillers agissent toujours dans le sens qu'ils estiment conforme aux intérêts du duc et de l'État.

*

LA CHANCELLERIE, DEUXIÈME ORGANISME CENTRAL de l'État ducal breton, a pour tâche de mettre en forme et de publier les décisions prises en conseil.

Sa direction est assumée par le chancelier. Ce personnage essentiel préside le conseil en l'absence du duc ; en tant que garde des sceaux, dont il reste porteur jusqu'aux environs de 1460, il supervise les séances de scellage des actes et peut, par son refus de sceller, bloquer la machine administrative, lorsqu'il juge un texte contraire aux intérêts de l'État ducal. Il présente alors des remontrances au prince qui reste juge d'en tenir compte ou non. La compétence du chancelier s'étend à tous les domaines de l'administration, depuis la justice, dont il est le chef, jusqu'aux finances, dont il supervise la gestion (bien qu'il n'ait pas de responsabilité comptable), en passant par la diplomatie et la direction du personnel administratif dont il reçoit les serments par délégation ducale. Au ^{xv}^e siècle, les ducs confient la charge à des personnages d'envergure, tantôt clercs, tantôt laïcs, qu'ils maintiennent durablement en fonctions, tels Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc, puis de Nantes, chancelier de 1408 à 1442, ou Guillaume Chauvin, ancien trésorier et président de la chambre des comptes, chancelier de 1459 à 1481.

Le chancelier apparaît bien comme le « Premier ministre » en Bretagne, le responsable réel de l'orientation politique du duché. Son autorité n'est pas vraiment contestée, du moins jusqu'à l'arrivée à la trésorerie générale de Pierre Landais, qui parvient, on l'a vu, à le briser à son profit.

Quant au personnel de la chancellerie, assez peu nombreux, il se compose au ^{xv}^e siècle d'un vice-chancelier (1415), d'un « garde des lettres », véritable archiviste du duché, d'un garde des sceaux (sous François II) et d'un nombre variable de clercs — dix à quinze —, dont certains portent le titre de « secrétaires ducaux ». Aucun de ces derniers n'est vraiment spécialisé dans un domaine, bien que le titre de « secrétaire des finances » apparaisse sous le règne de François I^{er}.

La chancellerie se voit assigner une triple mission : elle consigne

les délibérations du conseil ; elle met en forme, scelle, expédie les mandements et lettres ducales ; elle enregistre tous les documents transitant par ses bureaux. L'ensemble de ces registres, bien que très inégalement conservés par le ^{xv}^e siècle, constituent l'une des sources majeures de l'histoire du duché. La chancellerie apparaît bien comme un service charnière entre le conseil d'où émanent les décisions à publier et les sujets concernés par les actes qu'elle expédie.

*

TROISIÈME ORGANISME CENTRAL, la chambre des comptes n'est pas un simple instrument de contrôle de la gestion financière, mais un véritable pilier de l'État ducal, « l'un des principaux membres de notre duché, l'une des principales choses requises en notre temps », précisera la duchesse Anne.

Ses origines remontent à la deuxième moitié du ^{xiii}^e siècle : elle se réduisait alors à une simple commission temporaire et itinérante. Elle n'acquiert de véritable stabilité que dans les années 1380, au moment de la naissance de l'impôt public. Établie à Vannes en 1365, elle sera transférée à Nantes en 1492, où elle ne se fixe définitivement qu'à la fin de 1499.

Au ^{xv}^e siècle, son personnel comporte quatre sortes d'officiers : un premier président honorifique, la plupart du temps homme d'Église, assisté d'un ou plusieurs seconds présidents qui assurent la direction technique de l'institution. Des auditeurs, ensuite, au nombre de trois ou quatre au début du siècle à huit, dix ou douze sous François II, ces juges des comptes étant assimilables aux « maîtres » de la chambre parisienne. Les clercs forment une troisième catégorie d'officiers : ils sont deux au début du siècle, six à la fin. Théoriquement cantonnés dans la tâche ingrate de l'examen détaillé des comptes, ils assurent souvent des charges comparables à celles des auditeurs débordés par l'importance du travail à accomplir. Un personnel complémentaire et spécialisé, enfin, donne à l'institution une allure de cour souveraine : un procureur représentant les intérêts du prince, des greffiers, un huissier, un garde des lettres ou archiviste, un payeur des gages. Toutes ces fonctions ne sont pas encore parfaitement individualisées en 1491, la plupart du temps elles sont cumulées par un auditeur ou un clerc.

L'importance de la chambre des comptes bretonne tient au fait

qu'à la différence du royaume de France, elle ne subit la concurrence ni de la cour des aides, ni de la cour du Trésor, ni de la chambre des monnaies. Son seul rival, le conseil, ne constitue pas un obstacle à son action : en effet, les membres des deux institutions sont les uns et les autres conseillers du duc en titre, et si la chambre accepte volontiers de s'effacer devant l'autorité du conseil, celui-ci lui renvoie presque systématiquement les affaires qui regardent plus particulièrement les finances.

Entre autres missions, la chambre des comptes assume une fonction comptable, par l'audition des comptes de tous les manieurs de deniers publics en Bretagne (à la fin du Moyen Âge, les comptes effectivement contrôlés s'entassaient par milliers dans ses armoires et ses greniers), une fonction administrative qui contribue à la cohésion du duché et au renforcement du pouvoir : en tant que gardienne du domaine de la couronne, elle le défend, au besoin contre le duc lui-même, en résistant avant de consentir aux aliénations ; elle stimule les gestionnaires, mettant en œuvre la « réformation » lorsque la rentabilité des recettes ordinaires tend à décliner et fait rédiger ou rédige elle-même, après enquête, les « livres-rentiers » indispensables à la préservation des droits ducaux. La chambre des comptes reçoit enfin les hommages et les aveux (déclaration de fief) des vassaux de la couronne, ce qui garantit non seulement le paiement des droits féodaux, mais aussi formalise les liens de dépendance. En matière fiscale, il lui appartient de présider à l'assiette de l'impôt public sur la base d'enquêtes démographiques. Elle conserve aussi dans ses archives les « pancartes » des droits exigibles dans tous les postes de douane du duché. Elle exerce enfin des attributions contentieuses et partage avec le conseil, qui lui laisse souvent l'initiative, le droit de juger les causes qui touchent tant à la gestion des finances qu'au personnel financier, y compris les gens de la Monnaie².

*

À LA DIFFÉRENCE DES TROIS INSTITUTIONS PRÉCÉDENTES — le conseil, la chancellerie et la chambre des comptes —, le « général parlement de Bretagne », appelé plus tard les « états de Bretagne », ne tient pas sa légitimité du prince mais du peuple, dont il est censé représenter les intérêts. Cette assemblée recouvre en fait deux réalités distinctes : la cour de parlement proprement dite est l'instance supérieure de la

justice, formée par le duc et ses grands officiers. Réunie en même temps que les états, elle n'acquiert pas son indépendance avant 1485. L'assemblée des trois états regroupe, quant à elle, à côté des agents du pouvoir, des clercs, des nobles, des gens des villes. On a parlé à propos de cette assemblée d'institution démocratique destinée à tempérer le pouvoir ducal. En fait, sa composition et son rôle réel incitent à fortement nuancer ce jugement.

Aux états, le clergé est représenté par les neuf évêques et les délégués des chapitres de Bretagne, les abbés des principaux monastères, quelques prieurs, soit au total une soixantaine de personnes. Dans les rangs de la noblesse siègent, selon un ordre rigoureux de préséance fixé par l'étiquette, les hauts barons, et aussi une centaine de chevaliers dont on ignore le mode de désignation. À partir de 1352, les états s'ouvrent aux députés des villes, soit une trentaine pour vingt-cinq villes au ^{xv}^e siècle, choisis parmi les éléments les plus riches des conseils urbains. On ne saurait donc parler à propos des états d'assemblée représentative de la population bretonne dans la mesure où tous leurs membres appartiennent à des groupes privilégiés n'incluant ni le bas clergé, ni la petite noblesse, ni les masses populaires des villes et des champs, sinon par le biais de leurs seigneurs « naturels » ou d'« élus » sur la désignation desquels ils n'ont exercé aucune influence.

Au ^{xv}^e siècle, les états se réunissent au moins une fois par an, parfois deux, voire trois dans les années de crise. La réunion solennelle, précédée de festivités dont la pompe rehausse le prestige de l'institution et du souverain, se tient dans une ville de Haute-Bretagne : Vannes, Nantes, Rennes, Redon, Dinan, Ploërmel le plus souvent. Si les archives font mention de « délibérations », il semble qu'à la différence du Languedoc ou de la Bourgogne, où les débats sont vifs, les états bretons se soient contentés d'entériner et d'enregistrer les textes soumis à leur vote.

En vertu d'un principe de droit public bien connu — « Ce qui touche au plus grand nombre doit être approuvé par le plus grand nombre » (*Quod omnes tangit ab omnibus approbatur*) —, les ducs soumettent trois catégories de questions aux membres des états : les ordonnances générales, applicables à l'ensemble du territoire ; ces lois prennent alors le nom de « constitutions de parlement ». Le deuxième domaine de compétence des états est le vote de l'impôt public

— fouage, aide des villes, impôt sur les vins. La première réunion des états s'est probablement tenue en 1352, précisément au moment où l'on se préoccupa de mettre en place les prélèvements extraordinaires rendus nécessaires par le paiement de la rançon de Charles de Blois. De même, lorsqu'il s'est agi de maintenir la pression fiscale après la guerre, c'est aux états que le duc s'adressa en octobre 1365 pour obtenir le premier fouage étendu à l'ensemble du duché. En matière fiscale, le prince ne peut se passer de l'accord des états, constitués de « représentants » des contribuables, et, quand il s'y risque, il prend bien soin d'adresser à leurs membres une lettre protestant de sa bonne foi et de son intention de ne pas tirer parti du précédent pour attenter à leurs droits. La ratification des traités et, d'une manière générale, l'approbation de tous les textes jugés importants par le prince et ses conseillers sont les autres grandes questions soumises aux députés des états. Il peut s'agir de privilèges collectifs ou individuels, de fondations d'abbayes, de créations de douaires ou d'apanages, du règlement de la succession du duché...

Au total, les états apparaissent, à la fin du Moyen Âge, plus comme un instrument de gouvernement et même de propagande utilisé par les ducs pour informer leurs sujets de leurs initiatives que comme un véritable contre-pouvoir. C'est le prince qui les convoque, c'est lui qui décide de leur ordre du jour et il peut se passer de leur accord, sauf en matière fiscale. La régularité des sessions montre pourtant l'importance fondamentale de l'institution, véritable trait d'union entre le duc et ses sujets. La persistance des états après 1491, leur résistance, on le verra, à l'autorité centrale du roi de France, en disent long sur l'attachement des Bretons à une forme de dialogue politique auquel les ont habitués les Montfort.

*

AU-DELÀ DE CES ORGANISMES « CENTRAUX », de nombreux services permettent au duc une présence, un contrôle du territoire, notamment par la médiation du fisc : l'argent, écrit Alain Bouchart dans ses *Grandes chroniques*, « le nerf des batailles, est appelé le sang politique ».

Comme tout prince de son temps, le duc de Bretagne doit d'abord « vivre du sien », c'est-à-dire de son domaine, ensemble complexe qui recouvre l'exploitation de ses terres — bretonnes et non bretonnes, tel le comté de Montfort-L'Amaury —, les droits féodaux que lui versent

ses vassaux, l'exploitation des monopoles régaliens comme la frappe de la monnaie ou le contrôle de la frange maritime du duché : les droits de « bris » et de sauf-conduit, les « brefs » de Bretagne.

Il lui faut donc veiller à la défense de ce domaine, en rédiger des inventaires (dits rentiers), l'accroître. La carte de ces possessions atteste les progrès de la présence ducale dans le pays jusqu'au milieu du ^{xv}^e siècle. Elle en montre les positions solides sur les côtes et en Basse-Bretagne (trente-quatre châtelainies constituant vingt-trois recettes ordinaires en pays bretonnant), mais aussi les faiblesses dans l'intérieur et du côté de l'Est (vingt et une châtelainies et seize recettes en pays gallo). Comme l'explique Jean Kerhervé, ce déséquilibre influait sur le comportement des populations, à une époque où le lien féodal et la dépendance seigneuriale l'emportaient sur tout autre sentiment : les ducs de la maison de Montfort ont trouvé leurs plus fidèles appuis politiques en Bretagne bretonnante, là précisément où leur assise foncière était la plus solide.

Par libéralité ou nécessité, les princes doivent amputer une partie de leur domaine, soit en concédant aux membres de leur famille des douaires ou des apanages, soit en le cédant plus ou moins durablement aux créanciers de la couronne : ainsi, Jean de Malestroit et son fils, parents du chancelier de Jean IV, tiennent pendant vingt-quatre ans la châtelainie de Moncontour (1449-1473) ; l'ancien trésorier général Geffroy Le Ferron exploite pendant onze ans les deux superbes recettes de Fougères et de Champtocé-Ingrandes (1462-1473). Ces aliénations s'accélérent au cours de la période 1480-1491, quand les besoins financiers provoqués par la défense militaire du duché contre l'agression française obligent à multiplier les sources de revenus. D'autant qu'il faut récompenser les fidèles à la cause bretonne : en 1487, le vicomte de Coëtmen, qui avait résisté à l'appel des seigneurs du parti français, bien que « par plusieurs persuasions, terreurs, espoventemens et meenaces il se soint efforcez de le tiere à euls », fut dédommagé des 20 000 écus qu'il avait dépensés par la cession de la châtelainie de Minibriac appartenant au domaine ducal³. En conséquence, les ressources domaniales sont loin d'être suffisantes pour faire vivre l'État des Montfort : avec un revenu de 12 000 à 15 000 livres, le domaine ne représente plus que 4 à 4,5 % des recettes globales. Depuis la fin du ^{xiv}^e siècle, l'essentiel de l'argent provient des impôts directs et indirects, apparus sous Jean IV

LA FISCALITÉ DIRECTE COMPREND D'UNE PART le fouage, levé dès le temps de la guerre de succession, réorganisé par Jean IV en 1365, et payé par tous les non-privilegiés, et, d'autre part, l'aide des villes, perçue régulièrement depuis 1434 dans un nombre variable de localités exemptes de fouage : de trente et une à quarante selon les époques, trente-deux sous François II.

Rappelons que le fouage, comme son nom l'indique, est imposé par feu (*focus* = foyer). Ce terme ne désigne pas la famille conjugale, mais le nombre d'unités imposables (foyers fictifs) affectées à chaque paroisse du duché. Ces feux fiscaux dépendent à la fois de la densité de la population paroissiale, des capacités économiques de celle-ci (les pauvres en sont exclus) et du statut juridique de ses habitants (les privilégiés étant comptabilisés à part). Périodiquement, des enquêtes locales, soit isolées, soit en liaison avec une ordonnance de réformation générale (1426), tentent d'ajuster la contribution paroissiale à la réalité. En période de forte croissance démographique, comme dans le dernier tiers du ^{xv}^e siècle, on a préféré augmenter la quotité de l'impôt plutôt que d'engager les frais de nouvelles enquêtes longues et coûteuses. Laissée à l'initiative du conseil ducal, la part du fouage est cependant approuvée par les états, qui votent aussi le montant de l'aide des villes. La levée commence six semaines plus tard sous le contrôle d'un receveur général. Ce dernier et ses commis, dans les évêchés, ne jouent qu'un rôle comptable : l'assiette individuelle et la collecte paroissiale sont réalisées par des élus des paroissiens, collectivement responsables du versement de la somme exigible de leur localité. Il y a parfois des heurts et, dans ce cas, l'administration n'hésite pas à procéder à la contrainte par corps et par biens.

Car l'impôt du duc est très impopulaire : les villes, exemptes de fouage (mais non leurs faubourgs), bénéficient, en dehors des années de guerre, d'un régime de faveur marqué par la stabilité globale de leur cotisation (aide) en dépit de la dévaluation monétaire et de l'inflation. Les campagnes, qui paient le fouage, subissent pleinement les effets du perfectionnement de l'instrument fiscal. En effet, après des débuts difficiles sous Jean IV, le fouage est annualisé par Jean V dès 1420, et son taux, encore anarchique dans les années 1420-1460,

progresses considérablement sous François II : il quadruple en l'espace d'une génération. Le « tour de vis » fiscal, qui atteint son comble au moment de la guerre d'indépendance, traduit à la fois la détresse de l'État, l'effondrement de la monnaie et la résistance au fisc des populations d'autant plus rétives qu'elles sont pressurées. Inversement, les mesures prises par Charles VIII et Louis XII pour l'impôt direct dans le duché (ramené en 1500 à son niveau de 1460) vont contribuer à fidéliser la population bretonne.

Au temps des ducs, alors que l'aide des villes ne représente pas plus de 1 à 3 % des recettes, le fouage procure à lui seul de 65 à 67 % de ses revenus au Trésor public. En comparaison, le rapport global de la fiscalité indirecte est faible, ce qui traduit la volonté de l'État de ménager les milieux commerçants et aussi tous les consommateurs privilégiés : la fiscalité indirecte représente de 25 à 30 % du budget.

Au premier rang des taxes indirectes arrive le *devoir d'impôt* des vins, cidres « et autres breuvaiges », exigé par pipe (tonneau) de 450 litres, au moment de la vente au détail des boissons alcoolisées et ce en fonction de leur origine et de leur qualité. Son taux augmente « seulement » de 75 % entre 1430 et 1480, contre 275 % pour le fouage. L'inflation véritable survient au moment de la guerre d'indépendance (plus de 33 % de 1485 à 1491). Vers 1480, le produit de cet impôt représente de 13 à 16 % des recettes annuelles du duché. Les *devoirs d'entrées et yssues* prélevés dans les « ports et havres de Bretagne » se lèvent sur les importations et les exportations. Le tarif, variable selon les lieux au ^{XIV}^e siècle, a été uniformisé dans les années 1422-1424, et il est resté inchangé ensuite : l'ensemble procure à l'État de 9 à 10 % de ses entrées fiscales.

On peut y ajouter les traites perçues sur les marchandises, notamment les *blez* et les *bestes vives* franchissant les frontières terrestres du duché, et encaissées par l'administration domaniale des circonscriptions de Rennes, de Nantes, de Ploërmel et de Dinan. Ces traites sont comptabilisées avec les ressources domaniales, mais pas avec les bénéfices de la prévôté de Nantes, qui participe à la fois des douanes portuaires et terrestres, puisqu'elle tire profit de la taxation des trois produits fondamentaux du commerce nantais : le vin, le blé et le sel, imposés à l'entrée et à la sortie du comté. La prévôté, dont les recettes ne figurent pas dans les états de la finance des années 1480,

n'en est pas moins d'un excellent rapport : les baux d'adjudication triannuels s'élèvent à 44 419 livres en 1444 et 74 000 livres en 1490.

Au total, les ducs de la maison de Montfort disposent donc d'un bel arsenal fiscal au ^{xv}^e siècle, véritable instrument de leurs ambitions politiques. D'autant qu'on assiste, parallèlement, à un essor de l'administration financière, marqué par un triple progrès dans le domaine de la prévision budgétaire, de la centralisation des recettes et du découpage administratif.

*

DANS LES ANNÉES 1440, LA BRETAGNE, comme la Bourgogne, adopte en effet « l'état de la finance », embryon de budget prévisionnel remis chaque année par le conseil au trésorier et receveur général. Ce document récapitule, d'une part, les recettes potentielles, groupées par chapitre, et, d'autre part, les dépenses prévisibles, également rassemblées, avec plus ou moins de bonheur, en grandes rubriques. L'existence de ces documents, dont quelques-uns ont survécu pour les années 1481-1485, atteste une volonté de rationaliser la gestion. Mais, dans les faits, ils sont souvent rédigés bien tard dans l'année, parfois six mois après le début de l'exercice administratif, et leur caractère prévisionnel est donc relatif. Les états de Bretagne n'ont pas à en connaître et le duc n'hésite pas à les enfreindre et à mandater de nouvelles dépenses « nonobstant l'estat de nos finances ».

La centralisation, en revanche, très tangible, est marquée par l'arrivée au pouvoir d'un gestionnaire exceptionnel, Pierre Landais, qui fait triompher le régime du responsable, officier unique, le trésorier et receveur général de Bretagne, supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel comptable, et autorité suprême sur l'ensemble des encaissements et des paiements portés à l'état de la finance. Il est assisté d'un contrôleur général des finances et aidé par deux comptables généraux, le trésorier de l'épargne (1407), préposé à la constitution d'une réserve préventive en joyaux, facilement réalisable en cas de besoin, et le trésorier des guerres (1420), devenu permanent au milieu du siècle, en même temps que se pérennise l'armée ducale. Simple dans ses grandes lignes, l'administration centrale des finances se complique si l'on tient compte des nombreux gestionnaires des hôtels princiers (argentiers) et surtout de la multiplication des commissaires spécialisés au fur et à mesure que se compliquent les

rouages de l'État.

Quant au découpage administratif, il tend lui aussi à se rationaliser : dans chaque recette ordinaire — une châellenie ou un groupe cohérent de châellenies —, un sénéchal supervise la gestion du Domaine dont la responsabilité comptable et aussi administrative incombe à un receveur ordinaire. Ce receveur relève directement du trésorier général et de la chambre des comptes devant laquelle il doit se présenter à intervalles plus ou moins réguliers. Jusqu'en 1485, ces receveurs restent des officiers nommés par le duc ou son trésorier ; ensuite, l'ensemble des domaines ducaux passe au régime de l'affermage, témoin du moindre intérêt porté à leur revenu.

La situation du fisc est plus complexe encore dans la mesure où chaque catégorie d'impôt dispose de son personnel spécialisé, même si, dans la pratique, les mêmes hommes cumulent plusieurs fonctions. Les méthodes de gestion manquent d'uniformité et des fermiers généraux mettent progressivement la main sur la quasi-totalité des revenus : les impôts sur les vins, les douanes, les traités, la prévôté de Nantes, alors que le fouage et l'aide des villes continuent d'être encaissés par des receveurs salariés. Mais, dans l'un et l'autre cas, un important effort de redécoupage géographique est entrepris : ignorant ou redistribuant les entités féodales et ecclésiastiques préexistantes, les receveurs et fermiers installés dans les diocèses aménagent des circonscriptions plus restreintes. Ces circonscriptions sont encore mal stabilisées à la fin du ^{xv}^e siècle mais elles se révèlent plus efficaces que les unités trop morcelées des premiers temps de la fiscalité.

Cette réussite technique de l'administration financière, éclatante au regard des archives, ne doit pas masquer les nombreux problèmes auxquels se heurtent les ducs quand ils veulent assurer la bonne marche du système. Il leur faut tenir compte en effet de l'efficacité très relative des agents financiers, qui peinent à enrayer la dégradation du Domaine, miné par la crise du bas Moyen Âge, par la négligence de ses gestionnaires et la duplicité des dépendants de la couronne. Il leur faut surtout affronter la difficulté qu'il y a à faire entrer un impôt, dont on connaît mal le rendement, car en Bretagne, comme partout, on rencontre une forte résistance au fisc, des fraudes, un volant considérable d'impayés. À cela s'ajoutent l'évasion fiscale facilitée par la guerre et la fonte du nombre des contribuables en cas d'épidémies :

en 1462, dans l'archidiaconé de Porhoët, le duc se voit obligé de réduire la contribution des paroisses de quelque 22,7 %.

Au niveau central, une fois l'impôt (ou ce qu'il en reste) récolté, il faut tenir compte du gaspillage. Chaque année, le budget ducal enregistre un déficit considérable : la garde-robe ducale, normalement dotée de 14 500 livres, monte à 38 228 livres en 1483 et 40 748 livres en 1484. Au total, l'hôtel, c'est-à-dire le seul entretien du prince et de sa famille, engloutit la moitié des ressources disponibles.

Pour équilibrer le budget, il est nécessaire de recourir à de multiples expédients, que Jean Kerhervé a reconstitués et dont il a démonté les mécanismes : les emprunts à court terme sur gages mobiliers, les paiements différés, les gages des officiers réduits ou impayés, ce qui incite à la multiplication des détournements... En temps de guerre, les ducs doivent se résigner à aliéner les domaines de la couronne, à mettre en place une politique d'emprunts forcés : 100 000 livres en 1407, 135 000 livres environ en 1429, 207 000 livres en 1488. Ils dévaluent la monnaie en 1420, 1472, 1487, 1490.

Avec 406 439 livres bretonnes — soit 487 728 livres tournois — de revenu annuel moyen en temps de paix dans les années 1480, le duché, où la pression fiscale atteint un niveau jamais égalé dans le passé, ne peut envisager de rivaliser longtemps avec la France : le budget français, qui s'élève à 3 300 000 livres au début du règne de Charles VIII, atteint près de 4 700 000 livres dans les dernières années du règne de Louis XI : la France « pèse » dix fois plus que la Bretagne...

*

À CÔTÉ DE L'ÉTAT DE FINANCES, L'ÉTAT DE JUSTICE est une autre fonction primordiale du duc, comme du roi de France. Dans ses grandes lignes, l'administration de la justice ducale a été mise en place bien avant l'arrivée au pouvoir des Montfort. Dès le ^{xiii}e siècle, le duché est divisé en huit baillies, circonscriptions judiciaires comparables aux bailliages et aux sénéchaussées du royaume — Broërec (ou Vannes), Cornouaille, Léon, Nantes, Penthhièvre, Ploërmel, Trégor et Rennes —, à l'intérieur desquelles coexistent deux types de juridictions de base : les barres ducales, tribunaux installés dans les châtelainies de la couronne, dont relèvent les dépendants de chacune d'entre elles ; les barres

seigneuriales, laïques ou ecclésiastiques, en nombre considérable — plusieurs milliers —, accessibles aux sujets des seigneuries banales titulaires de la haute, moyenne ou basse justice.

Chacune de ces barres dispose d'un personnel spécialisé, plus ou moins étoffé suivant l'importance du tribunal, mais incontestablement plus complet dans le cadre de ceux du duc. À sa tête un sénéchal, généralement de noble origine et pourvu des grades universitaires qui l'autorisent à se parer du titre de maître. Il préside les plaids généraux, intervient dans la surveillance du domaine local, mais joue aussi un rôle politique comme représentant de l'autorité centrale. Le sénéchal étant souvent absent, il est assisté de collaborateurs permanents : l'alloué, appelé bailli en Basse-Bretagne, second juge et parfois, mais pas partout, lieutenant de justice. À côté de ces magistrats, on trouve un parquet, avec un procureur ducal et parfois un avocat fiscal. Autour de la barre locale gravitent les auxiliaires traditionnels de la justice : des avocats et des procureurs représentant les justiciables ; des notaires, dont les registres sont soumis au contrôle des juges et des autorités supérieures, en particulier celui de la chambre des comptes ; des sergents et des prévôts, salariés ou fiefés, agents d'exécution des sentences du tribunal, percevant les amendes, procédant aux saisies et aux arrestations, faisant appliquer les peines afflictives.

Le conseil du duc accueille par le biais de ses « maîtres des requêtes » les intentés par les particuliers, ou décide d'autorité de s'emparer d'une cause relevant normalement d'une barre inférieure. La coutume de Bretagne consacre la supériorité des barres de Rennes et de Nantes, la première ayant vocation à recevoir les appels montant des tribunaux des sept baillies de la Bretagne péninsulaire, la seconde ceux des cours du comté de Nantes. La cour du parlement de Bretagne se prononce en dernier ressort sur les affaires déjà jugées par un autre tribunal et qui ont bénéficié d'un appel en parlement. Au temps des Montfort, le parlement — dont l'étude reste à entreprendre — réunit, sous l'autorité d'un président ou juge universel de Bretagne (1382), une douzaine de conseillers, parfois plus, des clercs et des laïcs, un procureur général (1391), disposant de deux lieutenants, responsables chacun d'un secteur linguistique, des greffiers ; ses débats sont enregistrés et ses actes scellés d'un sceau qui atteste sa personnalité juridique.

En dépit de son incontestable développement, le parlement souffre

de lourds handicaps : instabilité du personnel, itinérance de la cour, irrégularité et trop grande brièveté des sessions, l'habitude étant d'associer les ouvertures de parlement et les réunions d'états. Non seulement le parlement n'est pas adapté à la réalité d'un appel efficace, mais la justice du duc elle-même souffre de la possibilité toujours offerte à ses sujets d'en appeler au parlement de Paris en cas de déni de justice ou de mauvais jugement, porte ouverte aux contestations de l'autorité ducal.

Pour remédier à cette subordination judiciaire, François II prend l'initiative, le 22 septembre 1485, d'installer à Vannes une cour souveraine, siégeant deux mois par an (15 juillet-15 septembre), pourvue d'un personnel stable : sept conseillers laïcs, cinq clercs, les sénéchaux de Rennes et de Nantes, le président de Bretagne, tous nommés à vie. La création de ce parlement, où les « querelles et plaidoiries d'entre nos subjectz » doivent être « finies, terminées et conclues », coupe le dernier lien administratif subsistant entre la Bretagne et la France.

Un siècle après l'affirmation de l'affranchissement financier, la proclamation de l'indépendance judiciaire révèle la vocation du duché à l'indépendance politique pure et simple. La monarchie française ne l'a pas comprise autrement, puisque l'une des premières mesures prises par Charles VIII après son mariage avec Anne sera précisément de ramener le parlement de Bretagne au rang de tribunal des Grands Jours du duché, dont la caractéristique est justement de rendre des sentences susceptibles d'appel à Paris.

*

IL NOUS RESTE À ABORDER, TOUJOURS AVEC L'AIDE des travaux de Jean Kerhervé qui a totalement renouvelé ce sujet, le monde de ceux qui sont chargés d'appliquer la loi du prince, de faire fonctionner toutes ces institutions sur le terrain : les officiers de l'État ducal.

Leur nombre apparaît bien restreint : les responsables centraux peuvent se chiffrer à quelques dizaines dans les années 1480. Les officiers locaux ne sont guère plus nombreux : dans une trentaine de châellenies ducal, on ne dénombre qu'une centaine d'officiers de justice pour tout le duché, et l'administration financière elle-même n'offre pas plus d'une centaine d'emplois plus ou moins permanents. Pourtant, le ^{xv}e siècle est marqué par une augmentation des agents de

l'État. Dans le seul secteur des finances, la pratique de l'adjudication collective des offices affermés, le recours au sous-affermage, l'utilisation par tous les officiers de commis rétribués sur leurs propres deniers permettent d'estimer à plusieurs centaines les hommes travaillant directement ou non au service de l'administration financière (cent pour le Domaine, deux cent quatre-vingts à trois cents pour le fisc), sans compter la foule des subalternes, petits fermiers locaux du domaine, prévôts et sergents, tous persuadés de détenir une parcelle d'autorité publique. Car, pour les Bretons, c'est une chance de faire carrière : le duc recrute en effet pour ses bureaux dans tout le duché par un souci d'efficacité, la connaissance du « terrain » étant un atout précieux pour l'officier.

Les clercs voient leur rôle diminuer dans un milieu en voie de laïcisation, surtout après 1420. La plupart des magistrats et des capitaines des compagnies sont nobles ; chez les officiers de finances, un sur deux au moins, beaucoup plus à la chambre des comptes, appartient à l'aristocratie⁴. La modestie de la « percée » bourgeoise dans le monde de l'office tient sans doute à la forte densité nobiliaire du duché, mais aussi au caractère tardif et limité de l'essor des villes bretonnes. Chez les gens de finances, les bourgeois ne deviennent véritablement conquérants qu'après 1450, lorsque l'État, qui sollicite toujours davantage les bailleurs de fonds, s'adresse avec plus d'insistance aux financiers des cités commerçantes de l'Est, lesquels sont parfois anoblis.

L'officier ne dispose pas des garanties de stabilité d'emploi : parmi les hommes de finances, par exemple, les exigences de solvabilité, les nécessités du contrôle et aussi l'inachèvement des structures contribuent à rendre précaire la situation de ceux qui ne disposent pas d'arrières assez solides. C'est seulement après 1460, au moment où les institutions tendent à se stabiliser, que les carrières durables se multiplient. Ainsi, les officiers ont longtemps considéré le service public comme une activité secondaire, beaucoup conservant leurs occupations initiales de marchands, de banquiers, de financiers.

Les officiers semblent se faire une haute idée de leur mission et de l'autorité du prince qui les emploie, même si, bien évidemment, il est des cas de concussion, de détournement de l'argent public. Il est vrai que les gages sont médiocres et les profits annexes tacitement admis dans les mentalités. Le prince autorise des épices et des ristournes et il

comble lui-même son personnel méritant de cadeaux et de privilèges. À la fin du siècle, la vénalité se développe, encouragée par l'État qui en tire profit. On s'achemine vers une hérédité des fonctions, que les officiers, qui les ont acquises à titre onéreux, tendent à considérer comme partie intégrante de leur patrimoine. À la chambre des comptes, 50 % des titulaires, considérés sur l'ensemble du siècle, sont unis par des liens de parenté.

Les serviteurs du duc placent les fruits de leurs émoluments en terres si possible seigneuriales, en maisons, en fondations pieuses ostentatoires, sources d'honorabilité et de respectabilité ; cette plus-value d'honneur est sans doute aussi importante que le profit ou la rentabilité de l'office. L'office n'intéresse pas seulement les notables des villes : pour la petite noblesse, menacée par la crise de la seigneurie ou l'absence de patrimoine familial, il apparaît comme une garantie de maintien au sein de l'élite. Réciproquement, il assure souvent la promotion dans l'aristocratie des roturiers qui en ont fait le choix. Notons que l'intrusion brutale de la France n'a pas provoqué de notables ruptures de carrières : en effet, la plupart des officiers ont poursuivi, sous l'autorité du roi de France, un cursus commencé au temps des ducs.

*

POUR PRENDRE LA MESURE, TRÈS CONCRÈTE, de l'importance des institutions dans le cursus d'un officier, nous analyserons un exemple de carrière entièrement vouée au service des ducs de Bretagne. Jean du Bouays exerce la plupart des charges qui incombent à un officier de finances, depuis la recette ordinaire jusqu'à la chambre des comptes. Tout au long de ce cursus, il ne cesse de s'intéresser à Rennes, sa ville d'origine, en mêlant intimement intérêt personnel et intérêt du duché, intérêt local et intérêt ducal⁵.

Fils d'Alain du Bouays, miseur de Rennes en 1420, il a été, semble-t-il, anobli (il est qualifié d'« écuyer du duc » en 1451) et il tient de son père le domaine de Saint-Donacien à Rennes. En 1442, on le trouve procureur des bourgeois de Rennes, c'est-à-dire maire sans le nom. Il le reste jusqu'à sa mort. De 1444 à 1463, à onze reprises, il représente Rennes aux états de Bretagne. Sa réputation dans ses fonctions municipales explique qu'en 1450, à son avènement, Pierre II l'appelle à la trésorerie générale. Il s'en démet volontairement le

7 octobre 1451. Mais il conserve la recette ordinaire de Rennes que le duc lui a confiée le 5 août précédent. Il la gère jusqu'en novembre 1457, en rédige le rentier en 1455 et la cumule de nouveau avec la trésorerie générale, de décembre 1455 à septembre 1457. Destitué par le nouveau duc Arthur III, il retrouve son office central en janvier 1459, à l'arrivée au pouvoir de François II. Quand il le quitte neuf mois plus tard, le duc le récompense par un fauteuil de président à la chambre des comptes.

Il y reste peu de temps : dès septembre 1461, on lui propose la trésorerie de l'épargne, un poste de confiance. Il fait alors plus ample connaissance avec le secteur des finances extraordinaires, qu'il lève pour remplir le Trésor ducal. Jusque-là, il n'avait été receveur général du fouage qu'en 1456 ; il l'est à nouveau en 1462 et 1466 ; en reçoit une partie en 1463 et 1464. En 1464 et 1466, il encaisse aussi l'aide des villes, lève les emprunts de 1465.

Toute sa vie, il continue à gérer des fermes publiques : l'impôt des vins de l'évêché de Vannes en 1458-1459, les ports et havres du même diocèse de 1452 à 1462, sans interruption.

Ces multiples activités lui permettent d'accroître considérablement le patrimoine familial. Il n'oublie pas pour autant sa « bonne ville » : il finance l'achèvement des travaux à Rennes, notamment le vieux « portail » de Saint-Germain (1445-1446), puis, avec la bénédiction du duc, la « tour de Vilaine ». Il possède aussi, dans la proche banlieue, le superbe manoir du Puy-Mauguer, maison de pierre estimée à plus de 1 100 livres. Dans la sénéchaussée de Hédé, à Saint-Gondran, il acquiert la seigneurie de Couesbouc, dont ses descendants devaient porter le titre, et le manoir de Mottay.

Les deux enfants que lui donne son épouse Perrine de La Lande, parente d'un prédécesseur de Du Bouays à la trésorerie de l'épargne, reçoivent une formation universitaire et portent le titre de « maîtres » : François, l'aîné, après avoir été le substitut de son père dans ses fonctions de procureur à Rennes, devient maître des requêtes du conseil de François II ; Jean, le cadet, commis de son père à l'épargne, entre à la chambre des comptes en 1486, dix-sept ans après la mort du trésorier, décédé le 5 septembre 1469.

Ce sont des hommes comme Jean du Bouays, solidaires de la politique de leur prince, fidèles serviteurs de l'État ducal, qui ont permis à la « nation Bretagne » de se constituer en entité politique

quasiment autonome. Avant que la monarchie française n'en décide autrement...

1. Ce chapitre doit l'essentiel de ses informations et de ses développements à Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532)*, Rennes, Ouest-France Université, 1982 ; aux travaux de Jean Kerhervé, notamment sa thèse, *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, université Paris IV, 1986 (parue sous le titre *L'État breton aux xiv^e et xv^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Éditions Maloine, 1987), et de Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997.
2. Sur la chambre des comptes, voir Philippe Jarnoux et Dominique Le Page, « La chambre des comptes de Bretagne à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 108 / 4, numéro spécial, 2001, et Dominique Le Page, *Finances et politiques en Bretagne au début des temps modernes*, op. cit.
3. Jean Kerhervé, *Finances et gens de finances*, op. cit., p. 79.
4. Dans les évêchés de Dol et de Saint-Malo en 1480, le revenu moyen était de 120 livres pour les officiers de justice et descendait à 40 livres pour l'ensemble des gens de finances. Les juridictions offraient toute une gamme d'offices de juge : sénéchal, lieutenant, alloué, procureur du duc. Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, op. cit., p. 77-78.
5. D'après le catalogue prosopographique établi par Jean Kerhervé, dans le cadre de sa thèse, *Les Gens de finances des ducs de Bretagne*, op. cit., p. 63-66.

Hommes et richesses de la Bretagne ducale

À LA FIN DU XV^e SIÈCLE, DANS UNE DE SES BALLADES, Jean Meschinot, poète à la cour des ducs, s'extasie sur la prospérité d'une Bretagne d'opulence et de bien-être, convertie sous sa plume en merveilleux pays de cocragne :

« Riche païs, contrée très heureuse,
Amez de Dieu, ce voit-on clerement,
Duché sans pair, Bretaigne plantureuse,
De noblesse trésor et parement¹. »

Et Alain Bouchart, le chroniqueur courtois, de renchérir : « Et s'il [le duc] florissoit lors en toutes prospéritez, aussi faisoit sa duché par dessus toutes aultres principaultez, car en Bretagne justice regnoit ; le prince y estoit obey des grans et petis, le peuple y estoit riche et plain de biens, tellement que l'on n'eust trouvé si petit village où il n'y eust en foison de vaisselle d'argent². »

Ce tableau idyllique est à corriger par les inventaires après décès du XVI^e siècle qui démentent formellement la présence d'une vaisselle d'argent « à foison » dans les « petits villages »...

Que ce soit dans les petits villages, dans les bourgs ou dans les villes, la vie collective en Bretagne, comme ailleurs, s'organise autour de l'église. Ce porte-drapeau de l'orgueil communautaire réunit les habitants pour l'office du dimanche et les diverses fêtes qui jalonnent l'année liturgique. À l'issue de la messe, « le peuple sortant à grand amas », les sergents affichent les décisions de justice sur le portail ; l'église est effervescente de mille bruits, rumeurs. Les statuts synodaux du diocèse de Tréguier au XV^e siècle nous renseignent sur toutes ces

activités : on y joue à la balle, on y tient tribunal et marché ; le jour du pardon s'y déroulent des mimes et des spectacles de jongleurs, rémunérés avec l'argent des offrandes. À Guingamp, on campe, nuit et jour, dans l'église Notre-Dame à l'occasion des neuvaines de prières pour un malade. On y range les charrues, les charrettes, les blés et le foin, comme on l'aurait fait dans un bâtiment agricole : l'église est vraiment la maison de tous et le seul bâtiment communautaire.

Jouxtant l'église, le cimetière, le champ des morts, fait office de parvis ; c'est avant tout un espace public, un lieu de rencontre et de vie intense : la procession du pardon le traverse pour se rendre à la fontaine souvent miraculeuse ; les fidèles y entendent les sermons, agglutinés au pied des chaires qui s'y dressent. Aux jours de grande affluence, on y célèbre les offices en plein air. C'est là aussi que se déploie une partie importante des activités du quotidien : on y mène paître le bétail, on s'y dispute, on lutine même : en 1530, les statuts synodaux du Léon y interdirent les occupations profanes, mais seulement pendant la messe...

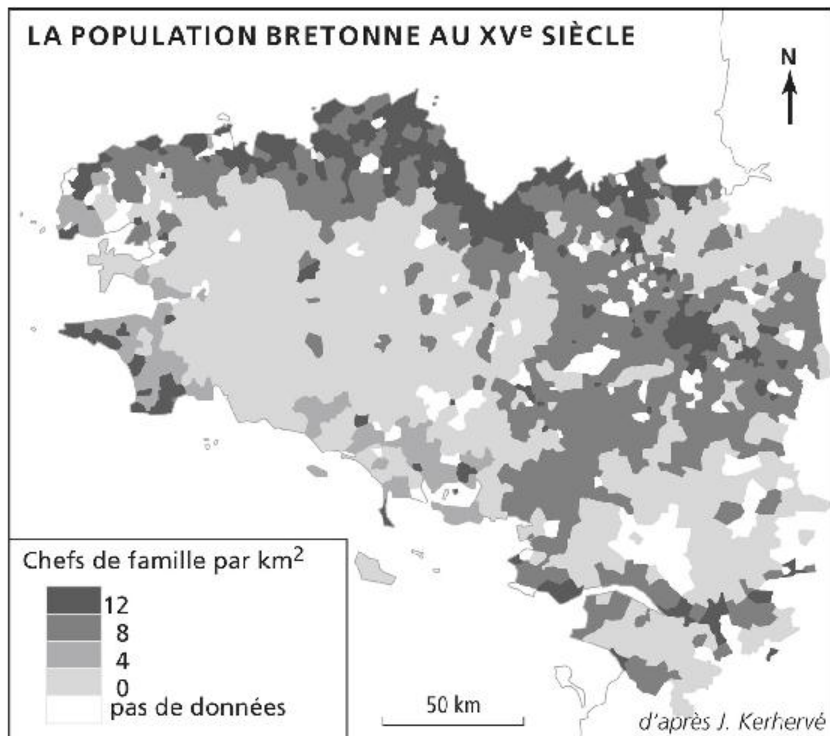
*

POUR ÉVALUER LE NOMBRE DE PAROISSIENS, l'historien peut se fonder sur les résultats d'enquêtes fiscales réalisées, à l'initiative de Jean V, dans l'ensemble du duché à partir de 1426. Elles s'achèvent pour l'essentiel en 1430, avec quelques compléments jusqu'en 1443. Les dizaines d'enquêteurs au service du duc parcourant les routes et les chemins de l'Armor et de l'Arcoat se distinguèrent par la précision et le sérieux de leur travail. On trouve en effet mention sur le document, à côté des feux fiscaux, du nombre réel des familles contribuables. Le *Registre de réformation générale* couvre ainsi près de 90 % des localités bretonnes, soit environ 1 200 paroisses regroupant quelque 45 000 feux fiscaux. Sans doute, le passage du feu fiscal au nombre réel d'habitants oblige à utiliser des coefficients multiplicateurs quelque peu aléatoires. D'autant que la législation bretonne affecte théoriquement trois familles conjugales à chaque feu fiscal, en fait un peu moins si l'on se fie au registre qui recense 2,7 foyers par feu imposable : on peut donc évaluer, vers 1430, à 120 000 ou 125 000 le nombre des familles imposables dans les paroisses inventoriées. Les démographes proposent d'attribuer une moyenne de 4,6 personnes à chaque cellule familiale. Nous nous trouvons donc face à une population imposable

inférieure à 600 000 âmes. À ce chiffre, il convient d'ajouter les exempts mentionnés dans le registre (les clercs, les nobles, les métayers, les pauvres : 18,5 % du total), les 10 à 12 % de localités rurales omises, et les quelque 60 000 à 70 000 bourgeois des villes exemptes de fouage non répertoriées. On parvient ainsi à un total d'environ 850 000 habitants — un peu plus de 24 au kilomètre carré.

Mais, à cette époque, le duché traverse une crise démographique grave puisque 64 358 « feux anciens » sont détaillés dans le registre de 1426. Ce dernier permet donc de conclure à une baisse de la population voisine de 30 % si l'on tient compte des lacunes possibles et de la progression certaine des exemptions, celle des villes en particulier, depuis la fin du ^{xiv}e siècle. La Bretagne, comme la plupart des États européens, se trouve bien alors au cœur d'une terrible crise, même s'il convient d'en nuancer l'intensité et la périodisation.

Il y eut, tout d'abord, la terrible peste noire (ou pulmonaire) des années 1348-1350. En Bretagne, elle a, semble-t-il, moins frappé qu'ailleurs, du moins si l'on considère comme une preuve l'absence de documents. Pourtant, le cartulaire de Quimper indique une forte augmentation des testaments entre novembre 1348 et janvier 1349, mais il semble qu'il n'y ait pas eu d'effondrement humain comme dans nombre de pays européens, même si un terrible hiver, celui de 1342-1343, provoqua une forte mortalité par famine : des pluies dévastatrices de fin d'hiver et surtout d'été, en pleine moisson ou juste avant la moisson, ont anéanti l'essentiel des récoltes³.



Quant au conflit de 1341-1364, avec son cortège de destructions, de pillages, de désorganisation économique, il n'a pas fondamentalement entamé le capital humain, même si, au rythme des campagnes militaires, nombre de paysans ont dû fuir les villages pour se réfugier dans les forêts. Le dénombrement des feux de 1392, très incomplet, a permis de proposer une évaluation : le duché aurait alors compté 1 250 000 habitants, un chiffre considérable pour l'économie du temps, puisqu'il suppose une densité de 30 habitants au kilomètre carré, une simple moyenne, qui signifie une présence humaine beaucoup plus forte le long des côtes.

Pourtant, la crise est là, incontestable : les plaintes des populations dans les dernières années du XIV^e siècle, les enseignements des premiers livres-rentiers qui énumèrent les « places frostes et desherbregées » (tenures et champs abandonnés) attestent un fort recul démographique. Après 1430, une documentation plus riche témoigne de la poursuite de la régression jusque dans les années 1460, la perte supplémentaire de population se situant peut-être aux environs de 20 % par rapport à 1430. La Bretagne atteint son étiage

démographique à la même époque que la Normandie ou le Béarn. Ainsi, par exemple, vers 1450, longtemps après la guerre de succession, le Vannetais offrait encore le triste spectacle d'un pays dévasté par le passage des armées, les combats et les sièges : seigneurs et paysans vivaient au milieu de châteaux détruits, de terres en friches, de villages désertés, de villes démantelées⁴...

Après 1460 s'amorce la reprise démographique. On a souligné, pour la minimiser, la violence des pestes, celle de 1462-1463 et celle de 1473, qui emporte 37 % de la population de Carnac, un « grand hyver » mortifère en 1476-1477... Mais ces crises ponctuelles paraissent rapidement surmontées. Deux ans après la peste, Carnac ne compte que 11 % de jeunes, mais, neuf ans plus tard, les enfants constituent 57 à 58 % de la population de Garlan et de Plouigneau. Parallèlement, la vie urbaine renaissait ainsi que, on y reviendra, le grand commerce. La ville de Vannes, par exemple, prenait un nouvel aspect : en 1380, plus de 150 maisons étaient abandonnées, transformées en coupe-gorge, mais, vers 1450, ces maisons vides étaient plus rares, la ville s'agrandissait, la vieille enceinte avait été relevée, doublée d'une autre englobant un quartier neuf ; les ateliers de textile, de cuir, de métal s'activaient pour faire face à une demande croissante.

Le redressement démographique trouve aussi son expression dans la soif de terres qui incite les agents ducaux à multiplier les nouvelles adjudications de parcelles abandonnées. Il explique également la hausse de l'indice des prix du blé dans le dernier tiers du siècle, tout comme en Anjou ou en Normandie.

Ainsi, les témoignages optimistes du poète Jean Meschinot et du chroniqueur et historien Alain Bouchart correspondent bien à une période de restauration d'un tissu démographique et économique déchiré, restauration bien fragile pourtant, car, à partir de 1487, les hostilités reprennent, brièvement il est vrai, contre le roi de France.

La véritable reprise ne commence qu'à la toute fin du ^{xv}e siècle, pour s'accélérer au début du siècle suivant, le « beau ^{xvi}e siècle », quand la Bretagne est devenue française...

*

ICI COMME AILLEURS, L'ÉCONOMIE RURALE commande tout, malgré l'impression d'un territoire « chevelu ». Aux voyageurs qui le

découvrent, le duché apparaît en effet encore très boisé : il est vrai que les grands massifs forestiers se distinguent dans la Bretagne centrale (forêts de Paimpont, Loudéac, Duault), sur les marges orientales (forêts de Fougères, Rennes, Châteaubriant) ou dans l'arrière-pays nantais (forêts de Sautron, Touffou). Les hautes futaies ou les taillis occupent une large part du territoire des grandes seigneuries. Ainsi, au milieu du ^{xv}^e siècle, la réserve de la seigneurie de Rochefort, dans le Vannetais, couvre 5 000 hectares, dont 1 000 de bois et de forêts.

Cette forêt a une fonction vitale dans l'économie rurale : la vente de bois est un poste essentiel des revenus seigneuriaux ; la cueillette des fruits sauvages, le braconnage, le ramassage du bois de chauffage assurent aux paysans des ressources complémentaires, d'autant que, contre un droit d'usage, la forêt procure de quoi nourrir porcs et bovins. La forêt fait vivre une nombreuse population, parfois marginale, et fait naître de petites industries, à l'image des mineurs et des charbonniers de la forêt du Huelgoat. Pourtant, cette réserve forestière se dégrade : la surexploitation des massifs se traduit par l'effondrement des revenus forestiers des seigneurs à la fin du Moyen Âge. Ainsi, les revenus des forêts duciales de Moncontour passent d'une soixantaine de livres annuelles, dans les années 1415-1420, à une vingtaine de livres au milieu du ^{xv}^e siècle, et à une quinzaine de livres autour de 1485.

Inversement, les landes progressent : elles demeurent très souvent bien plus étendues que les terres labourables, particulièrement en Basse-Bretagne ou dans le Nord du pays nantais. Les friches et les landes gagnent sur les labours à la suite de la guerre de succession et du recul de la population rurale qui l'accompagne : quand, en 1475, les commissaires aux fouages eurent fait le tour de la paroisse de Carnac, ils n'avaient pas rencontré 500 personnes vivantes, et sur les 3 900 hectares de la paroisse, ils n'avaient pu dénombrer que 600 hectares de terres labourables : les landes et les terres incultes occupaient plus de 80 % de la surface et la population ne dépassait pas 13 habitants au kilomètre carré.

La renaissance démographique, à partir de la fin du siècle, voit un mouvement inverse, le retrait de la lande et le début du partage des communaux, ce qui provoque bien des conflits car les paysans trouvent dans les landes le fourrage et la litière pour le bétail pendant

que les genêts et les ajoncs leur permettent de se chauffer, de couvrir les bâtiments de l'exploitation, d'engraisser les terres. Enfin, après étrepage — un long et pénible travail collectif —, la lande peut procurer des récoltes de seigle et d'avoine, après des cultures sur brûlis⁵.

Les champs ouverts cultivés conservent une place importante dans le paysage breton des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. « Campagnes » du pays gallo, « mejou » bas-bretons perdent pourtant du terrain face à la montée de l'élevage bovin. De plus, les défrichements et les appropriations de terres indivises, à la fin du ^{xv}^e siècle, semblent s'accompagner de la mise en place de talus et de fossés : le bocage commence sa longue histoire...

Les ruraux représentent 90 %, peut-être, de la population et l'immense majorité d'entre eux se compose de féagers (tenanciers), exploitants des censives (terres soumises au cens, redevance seigneuriale) de taille souvent minuscule, de 2 à 6 hectares : on peut comprendre l'importance vitale de l'exploitation collective de la lande et de la forêt pour ces humbles travailleurs de la terre, aux limites de la survie.

Au sommet de la hiérarchie rurale, les fermiers et les métayers exploitent le domaine seigneurial. Ils bénéficient de baux d'une durée de plus en plus longue, généralement de neuf ou douze ans. Les métayers cultivant les terres nobles sont privilégiés puisqu'ils sont dispensés du fouage. Au bas de l'échelle, les ouvriers agricoles, journaliers, manouvriers sont nombreux et fort pauvres, ce qui les contraint le plus souvent à pratiquer une activité annexe pour subsister : le tissage, la pêche.

Les troubles et la baisse de la population ont mis en difficulté nombre de seigneuries, confrontées à des dépenses croissantes dues au développement des fortifications et aux exigences d'un train de vie nobiliaire de plus en plus fastueux. Bien évidemment, la diversité domine ici, telle que la documentation (aveux, comptes, baillées, enquêtes) permet d'en rendre compte.

Il y a, tout d'abord, une foule de micro-seigneuries, ou « sieuries » (terres sans justice) : « Ce mot s'en va hors d'usage et est trouvé rude », écrivait Charles Loyseau, au temps d'Henri IV, dans son *Traité des seigneuries*. Elles pullulent dans toute la péninsule, d'une taille souvent inférieure à 20 hectares. La *Très Ancienne Coutume* de

Bretagne, rédigée dans le premier tiers du ^{xiv}^e siècle, mentionne déjà de « petiz gientilzommes » (chap. 334). On a comptabilisé plus de 350 de ces sieuries dans le Vannetais (soit cinq ou six par paroisse), la plupart du temps dénommées « lieu manoir et hébergement », « manoir et métairie », « hébergement ». Le Trégor se distingue par sa densité de petits nobles : 790 familles d'après la réformation de noblesse de 1427, soit 4,15 % de la population du diocèse. Les sieuries, avec leur manoir, leur moulin, leur métairie et quelques exploitations, formaient autant de cellules économiques, un cadre structurant pour le travail des champs et la production agricole. L'influence des sieurs était celle que pouvait exercer un propriétaire foncier qui était aussi le propriétaire, souvent, d'une — petite — maison forte, disposant de quelques compagnons d'armes et de valets : de quoi protéger les paysans, ou les malmener.

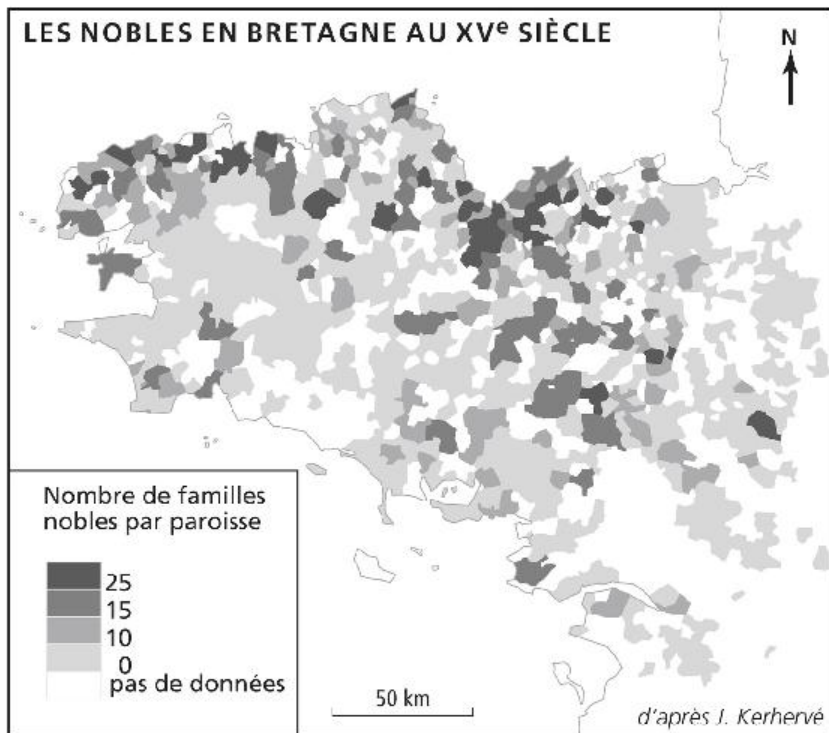
Ensuite viennent les petites seigneuries, jusqu'à 200 hectares, généralement dotées d'une justice, le plus souvent « moyenne et basse ». Les seigneuries moyennes couvrent de 200 à 500 hectares : Jean Gallet en a identifié une douzaine dans le Vannetais. Le seigneur réside dans un manoir qui peut, le cas échéant, servir pour la guerre : châteaux en réduction, nombre d'entre eux avaient conservé des tours et des bâtiments de vastes dimensions, des murs et parfois des douves, et de grands parcs boisés.

Au sommet de la hiérarchie nobiliaire, les grandes seigneuries, dont les propriétaires appartiennent à la plus haute noblesse de la province, forment de véritables petits États, un échelon de la hiérarchie féodale intermédiaire entre le duc et les vassaux : comme dans le domaine ducal, les terres sont réparties selon des unités administratives et fiscales (bailliages, châteltenies, prévôtés féodées...) et la maison comprend plusieurs services dont une chambre des comptes avec des auditeurs et de nombreux officiers. Ainsi, dans le Vannetais, la seigneurie de Largouët (Argoet, « pays sur le bois »), autour d'Elven, qui remonterait au début du ^x^e siècle, couvre environ 40 000 hectares morcelés dans dix-neuf paroisses. La puissance du seigneur, intimidante et protectrice, s'inscrit dans les murs épais de la forteresse d'Elven (démantelée en 1488) : des tours rondes, reliées entre elles par des murailles avec créneaux et mâchicoulis, entourant plusieurs basses-cours, le tout cerné de douves franchies par des ponts-levis. Bâtie sur une éminence, à la lisière de la forêt de Brohun, la

forteresse domine toute la région de sa masse imposante. L'exercice de la justice, principalement de la haute justice, sans restriction de la part du pouvoir ducal, conférait à ces grands seigneurs un pouvoir considérable sur leurs vassaux.

Déclin de la seigneurie ? Survie de la seigneurie ? Renouveau de la seigneurie ? Il s'agit là d'un débat d'historiens toujours non résolu. Nombre d'indices laissent deviner une noblesse en difficulté face à l'affirmation de l'économie monétaire et commerçante. Ces difficultés concernent notamment les seigneuries dont l'essentiel du revenu provient de rentes censives, presque toujours payées en numéraire et immuables malgré la hausse des prix, et du mauvais état des terres, du manque d'hommes, qui provoquent une stagnation ou une baisse de la rente foncière.

La Bretagne constitue au ^{xv}^e siècle un réservoir de noblesse : 10 000 chefs de famille environ en 1477 d'après les « réformations », soit sans doute plus de 40 000 personnes au total, 3,2 % de la population, avec une concentration particulière dans le Penthièvre, le Trégor, le Léon, où beaucoup de paroisses en comptent des dizaines. Beaucoup sont illettrés, à l'image de Du Guesclin. La foule de ces petits seigneurs bretons sont plus riches de privilèges ou de droits singuliers (le droit de grenouillage, qui a fait couler beaucoup d'encre comme symbole des « abus féodaux », oblige, à Saint-Brieuc, les vassaux de l'évêque à battre l'eau des mares pour faire taire les grenouilles qui empêchent l'évêque de dormir) que de revenus : certains disposent de moins de 10 livres de revenus par an, soit le quart du salaire d'un maître maçon. Dans l'évêché de Saint-Malo, 36 % des feudataires devaient se contenter d'un revenu noble de 15 livres ou moins, alors qu'un revenu inférieur à 8 livres ne suffisait pas à nourrir une famille. Ainsi, Jehan de Lesnouen ne disposait que de 2 livres de revenu noble et de 3 journaux roturiers, dont la rente foncière s'élevait à 1,5 livre : il se trouvait donc à la tête d'un tout petit bien, capable de le faire vivre à condition qu'il l'exploite lui-même. En 1480, il ne se présenta pas à la montre (revue) militaire ordonnée par le duc, car il lui était impossible d'assumer le paiement d'un équipement pour la guerre⁶.



À l'autre extrémité de l'échelle des fortunes nobiliaires, au-dessus des 800 ou 1 000 livres de revenus, on retrouve la noblesse dominante, avec au sommet les barons, titre porté par une quarantaine de familles après la guerre de succession. Pierre II en ramène le nombre à neuf : Ancenis, Châteaubriant, Léon, La Roche-Bernard, Retz, Derval, Malestroit, Quintin, Vitré. Les sires de Quintin disposaient de revenus de 2 000 à 3 000 livres. Les vicomtes de Rohan constituent le plus puissant lignage de Bretagne : Jean II de Rohan (1452-1516) se trouvait ainsi à la tête de domaines qui couvraient le cinquième du duché et s'étendaient sur plus de 300 paroisses réparties dans toute la péninsule (63 paroisses dans le Léon, 33 en Cornouaille, 75 dans le pays de Rohan...). De ses terres, le vicomte tirait 12 000 livres de revenus nets et l'administration de ses biens nécessitait une chambre des comptes (à La Chèze jusqu'en 1481, à Josselin ensuite).

Tous ces grands du duché possédaient château avec donjon, chemins de ronde couverts, pont-levis. Tous ces grands seigneurs étaient instruits, formés par des chapelains, goûtant la musique et le

chant d'église, lisant le latin, fondant des chapellenies. Bien évidemment, ils brassaient des espèces monétaires et des grains en quantité, participant pleinement aux activités économiques du duché, au commerce local et international.

*

CAR VOICI UNE FORTE ORIGINALITÉ BRETONNE : la participation des nobles à l'activité économique. Le second ordre, en effet, pouvait vivre de « bourse commune », c'est-à-dire exercer des activités dérogeant à la noblesse, ce qui l'astreignait à payer l'impôt direct, le fouage. La *Nouvelle coutume*, rédigée en 1580, explicite, dans son article 561, cette particularité juridique bretonne qu'était, depuis longtemps déjà, la « noblesse dormante » : pendant le temps qu'il exerçait une activité dérogeante, le noble était soumis aux impositions roturières, mais il lui suffisait d'interrompre cette activité pour retrouver immédiatement ses privilèges. L'ordonnance ducale de 1456 montre ainsi des « nobles de lignage » faire des journées de labourage ; d'autres exercer un commerce de détail, vendre « draps et linges » dans les marchés et les foires ; d'autres encore revendre des bovins élevés « en terre d'autrui », ce qui implique de les avoir pris à ferme : d'autres aussi tenir taverne et hôtellerie en ville ou à la campagne⁷.

Parmi ces activités économiques assez communément exercées par la noblesse, le négoce maritime occupe une place privilégiée : les Rohan, les Guesbriant armèrent de nombreux navires. Nulle surprise ici sans doute, puisque la Bretagne semble conduite naturellement, pourrait-on dire, à profiter des potentialités offertes par sa situation de péninsule. Pourtant, et c'est un singulier paradoxe, le duché a longtemps tourné le dos à la mer.

Les archives, en effet, sont désespérément muettes sur les choses de la mer aux XI-XIII^e siècles et encore fort laconiques au siècle suivant. Au cœur du Moyen Âge, les Bretons n'ont pas choisi de reprendre possession des flots qui portèrent leurs pères jadis sur ses rives⁸. L'initiative paraît provenir d'étrangers au duché, tels ces Poitevins, probablement des négociants en vin, attirés par les débouchés ouverts par une province aux crus médiocres, produits à Quimperlé peu avant la fin du XI^e siècle.

La déficience d'un certain esprit d'entreprise se repère à travers toute l'histoire économique de la Bretagne jusqu'au XIX^e siècle au

moins, quand l'industrie naissante de la conserverie se met en place grâce à des capitaux et à des pionniers originaires de toute la France, mais aussi de Nantes. Les racines de cette timidité collective n'ont jamais été éclairées par les historiens : le débat est toujours ouvert. Constatons simplement que la Bretagne semble avoir « raté » mutations et adaptations successives. Faut-il en rechercher les causes dans la clémence des conditions naturelles ? C'est le contraire, on le sait, à Venise, surgie de l'eau et de la boue, au cœur des lagunes : la ville et son environnement ont été l'objet d'un façonnement et d'un soin jaloux et quotidien qui n'ont connu aucune trêve⁹ ; c'est le contraire aussi à Gênes où une montagne abrupte a précipité la ville vers la mer et contraint ses habitants à transformer l'obstacle en atout ; quant aux Pays-Bas, le littoral à domestiquer fut un défi permanent pour une société qui a fait de la lutte contre les éléments le ferment de son identité, arrachée, en quelque sorte, au flot primitif¹⁰. Or il n'y a pas de défi naturel à relever en Bretagne : comme l'explique Jean-Christophe Cassard, la mer n'a jamais été ici un impératif catégorique, vital, lié à une survie collective.

Ce phénomène explique sans doute que les îliens furent les premiers matelots : le pilotage demeurerait la spécialité des pêcheurs d'Ouessant et de Sein. Cette tradition plongerait ses racines fort avant dans le XIII^e siècle. Mais la silhouette des barques bretonnes des XI-XIII^e siècles reste impossible à restituer. Le milieu professionnel des marins s'est constitué autour du noyau originel de la pêche, excellente école d'apprentissage de la vie rude du monde maritime et de ses savoir-faire empiriques¹¹. Les pêcheurs seraient devenus des navigateurs au cabotage puis des marins au long cours. Le duché de la fin du Moyen Âge offre de multiples exemples de situations intermédiaires de paysans-pêcheurs et de pêcheurs-caboteurs : à Carnac, par exemple, en 1475, sur 170 individus, les gens de mer représentent une vingtaine de foyers répartis en sept familles de pêcheurs, quatre de marchands-armateurs et une dizaine de matelots¹².

Les pirates constituent une catégorie à part : le nombre des îles, bases de départ et refuges, s'y prête naturellement, mais tant que le trafic en Manche est resté faible, leur activité est réduite (et mal documentée), du moins jusqu'au XIII^e siècle. Avec l'augmentation remarquable du volume du commerce vers les pays du Nord, le

nombre des agressions croît régulièrement : dès 1226, des marchands flamands se plaignent de la saisie au large de Brest de leurs cargaisons de vin d'Aunis chargées sur treize navires ; puis vient le tour des armateurs italiens à la fin du siècle. Lorsqu'une approche quantitative du phénomène peut être esquissée, ce sont environ 160 affaires de piraterie qui défrayent la chronique judiciaire au ^{xv}^e siècle¹³.

Le retour des Bretons sur la mer ouverte s'est effectué de manière si discrète que les sources n'en ont pratiquement pas gardé de traces : on commence à deviner la présence de « vaisseaux de Bretagne » au ^{xiii}^e siècle à La Rochelle. Ils y chargent beaucoup de vin après y avoir apporté du froment, quelquefois même de la farine en tonneaux¹⁴. Conséquence logique de cette découverte précoce des rivages charentais et aquitains, la Bretagne s'ouvre enfin à la vie maritime, d'abord par son littoral méridional, tandis que son trafic paraît longtemps se borner à l'importation d'un seul produit de consommation : le vin. Les vignobles d'Espagne, de Guyenne et d'Aunis proposent tôt un produit à la qualité reconnue, dont le duché est loin de fournir l'équivalent. Au temps de Saint Louis, les mentions éparses de bateaux bretons se font plus nombreuses, mais il paraît toujours difficile de parler d'une flotte bretonne ou d'une vocation maritime évidente pour la péninsule. En fait, ce sont les grands seigneurs, déjà, qui figurent au premier rang de ceux qui s'essaient peu à peu à l'aventure marine, en premier lieu pour l'approvisionnement de leurs hôtels et l'écoulement de leurs produits agricoles en surplus.

Au ^{xiv}^e siècle, tout devient plus clair : les registres de la grande coutume perçue à Bordeaux par le connétable de Guyenne sur les vins expédiés par mer à la descente de la Gironde, et secondairement de la Dordogne, révèlent que, pour les premières années du ^{xiv}^e siècle, les Bretons fournissent de 11 à 19 % des bateaux qui s'adonnent au trafic maritime, selon les années. Ces chargeurs armoricains fréquentant la rivière de Bordeaux ne sont pas de petits navires : 80 tonneaux en moyenne, avec de très grosses unités capables d'emporter dans leurs flancs plus de 200 tonneaux¹⁵. Ces données quantitatives tendent à prouver que, dans la première décennie du ^{xiv}^e siècle, le roulage breton connaît un premier apogée technique et humain, qu'il ne retrouvera plus, même au temps de sa prospérité revenue au ^{xv}^e siècle. Entre-temps, on le sait, la conjoncture économique s'est dégradée et

les guerres civiles et étrangères ont désorganisé les circuits d'échange... La réussite fut donc éphémère et, en outre, de faible envergure : les marins et les armateurs bretons font figure de transporteurs. Ils ne sont jamais affréteurs directs ou propriétaires des tonneaux de vin embarqués à leur bord. Cette passivité commerciale offre un vif contraste avec leur activité nautique.

En Bretagne même, les infrastructures portuaires restent longtemps rudimentaires : les abords des ports demeurent sans balisage, les ports eux-mêmes ne disposent d'aucun équipement digne de ce nom puisque le plus souvent la rive naturelle fait office de quai ; une simple planche posée de guingois tient lieu de pont volant et les jetées de protection contre la houle du large demeurent inconnues. Quant aux défenses côtières, elles se révèlent insuffisantes en cas d'attaque extérieure : la ville de Morlaix devra être mise à sac au ^{xvi}e siècle pour que ses bons bourgeois se résignent à protéger leur cité en édifiant le château du Taureau à l'entrée de leur rivière.

Pourtant, au ^{xv}e siècle, l'ampleur du trafic est incontestable : l'impôt de mer figure au premier rang parmi les prélèvements frappant le commerce et les transports ; les brefs (autorisations taxées de commercer), « convoi de mer », taxes douanières contribuent dans une large mesure à donner aux Montfort les moyens de leur politique d'émancipation hardie¹⁶. Après 1491, le Trésor royal continuera à puiser largement dans cette manne marine loin d'être négligeable. Cette place éminente des activités maritimes couronne et signe une évolution positive amorcée aux siècles de la croissance féodale : de marginale et quasi étrangère à leurs activités comme à leurs préoccupations, la mer est redevenue la chose des Bretons, tant par les emplois qu'elle procure que par les profits multiples qu'elle fait naître dans le duché.

À la fin du ^{xv}e siècle, une soixantaine de ports, plus ceux des îles, paraissent alors en pleine activité. De brèves allusions dans les textes font savoir que des quais — enfin ! — accueillent les navires à Landerneau (quai Saint-Julien), Lannion, Pont-l'Abbé. À Quimperlé, un « kay » de pierre muni d'« anneletz » de fer fut reconstruit, tout comme celui de Quimper sur les bords de l'Odet, dans les années 1495-1496. La Bretagne armait alors près de 2 000 navires, en relation principalement avec les ports situés du Portugal à la mer du Nord et en Angleterre. 60 % des bateaux qui fréquentaient le port de Bordeaux

CE TRAFIC REPOSE SUR L'EXPORTATION DU SEL et des toiles, mais aussi sur le transport vers les Pays-Bas du vin bordelais, puis, à partir des années 1480, du pastel toulousain. Comme Jean V, les ducs Pierre II et François II encouragent le commerce avec la Flandre et la Hanse. Des traités sont signés puis renouvelés, le 14 octobre 1485, pour une période de dix ans.

Les Bretons profitent à cette époque des difficultés que traversent les pays du Nord-Ouest : ils sont de plus en plus sollicités par les étrangers engagés dans le conflit franco-anglais. Commencé sous Jean V qui a su maintenir le duché dans la neutralité, ce mouvement se poursuit dans la première moitié du ^{xvi}e siècle : les navires — véritables rouliers des mers — et les équipages bretons se placent au service des négociants ibériques et flamands. Un marchand de Rouen affrète ainsi en 1507 un bateau de Loctudy pour effectuer un transport à Armenuiden ; la même année, des Normands en utilisent un de Bréhat pour un transport vers Terre-Neuve ; et à peu près au même moment, un marchand espagnol d'Anvers loue un vaisseau de Penmarc'h pour transporter des harengs à La Rochelle et à Bordeaux, et en ramener du vin.

L'expansion économique se poursuit au ^{xvi}e siècle, mais elle laisse percevoir des signes de fragilité. Dans le domaine maritime, au cours de la première moitié du ^{xvi}e siècle, les Bretons maintiennent leurs positions acquises : en 1533-1534, à Armenuiden, avant-port d'Anvers et le plus grand centre commercial d'Europe, sur les 995 navires enregistrés, 815 étaient bretons, dont 276 de Penmarc'h, le premier port d'armement au ^{xvi}e siècle. De même, en 1539, sur les 39 qui franchissent la Baltique, 23 viennent de Basse-Bretagne. Mais le déclin s'amorce. De 1539 à 1559, alors que plus de la moitié des bateaux que La Rochelle affrète sont bretons, entre 1561 et 1568, ils n'en représentent plus que 16 % et les Bretons ne s'engagent que timidement dans le mouvement d'expansion des échanges maritimes européens vers la Baltique, les côtes africaines, la Méditerranée et l'Amérique.

Ainsi, le duché a manqué le grand tournant du commerce maritime et de l'aventure atlantique. Ce nouveau commerce exige des capitaux

considérables et des profits aussitôt réinvestis dans l'entreprise. Or les Bretons préfèrent investir dans l'édification d'ossuaires, l'achat de retables, la construction d'enclos, l'édification de clochers... Paradoxalement, la production artistique a bénéficié de ce virage atlantique manqué.

L'expansion économique s'appuie aussi, on l'a vu, sur l'industrie toilière, qui couvre largement le marché local et, grâce aux négoce lointains, fait la fortune des ports comme Morlaix. D'humbles bourgades sortent de l'ombre et acquièrent une réputation internationale, comme Locronan en Cornouaille, qui tisse de fortes toiles pour navires, les « poldavys », du nom du port qui les écoulait (Pouldavid, proche de l'actuel Douarnenez). Le centre du Léon fabrique surtout des toiles de lin pour l'usage domestique : l'habillement (chemises, caleçons), la table (nappes, serviettes), le coucher (draps de lit, toiles pour oreillers). De 1 000 pièces en 1450, la production passa à 2 000 en 1475, 8 000 en 1480, 25 000 en 1580¹⁸. Cultivateurs et artisans tout à la fois, les tisserands du Léon jouissent d'une grande aisance. Ceux-ci, on le verra, lanceront de vastes programmes de construction et d'embellissement...

Les fils nécessaires à la fabrication des toiles se commercialisent dans les foires et les marchés : à Morlaix pour le pays léonard, de Saint-Pol à Landerneau. Villes et campagnes profitent de ce renouveau des échanges. Foires, foires franches et marchés se multiplient à la fin de l'époque médiévale. Les commerçants et artisans se font volontiers mécènes, contribuant à la diffusion d'œuvres d'art : en 1535, à Daoulas et à La Martyre, grands marchés de chevaux d'importance internationale, ils commandent de grandes verrières représentant la Passion au Flamand Jost de Necker, artiste travaillant à Augsbourg, bientôt imité par des ateliers locaux à La Roche-Maurice, Saint-Mathieu-de-Quimper, Tourc'h, Guengat, Plogonec¹⁹.

Mais cette prospérité incontestable se concentre sur les zones côtières et les lieux de fabrication toilière. Et que de misère à côté de ces îlots de prospérité : selon Jean Gallet, à Carnac pour l'année 1475, sur un échantillon de 200 familles, seuls 10 % des habitants vivent dans l'aisance et 70 % tout juste correctement. La pauvreté touche environ 20 % des ruraux²⁰.

Il convient, on le voit, de savoir tempérer les descriptions trop enthousiastes des chroniqueurs et des poètes de cour...

1. Jean Meschinot est probablement né vers 1420 au manoir familial des Mortiers, proche de Clisson. Il fut écuyer au service de cinq ducs successifs de 1442 à 1488, avant de devenir, de 1489 à sa mort, le 12 septembre 1491, « maître d'hôtel » de la toute jeune duchesse Anne.
2. Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, op. cit., p. 84-85.
3. Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 2004, p. 59 sq.
4. Jean Gallet, *La Seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 69.
5. L'étrépage consistait à enlever, avec les végétaux de la lande, quelques centimètres de couche de terre, et à faire de cet ensemble des litières pour les étables, avant de les rapporter, engraisées, dans les champs.
6. Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, op. cit., p. 52. Michel Nassiet précise qu'il appelle « noblesse pauvre » ou « plèbe nobiliaire » cette catégorie de nobles que ses fiefs minuscules rendaient incapable d'assumer la justification première de son statut privilégié, la participation à la guerre. Elle se situe à 12 livres de revenu et au-dessous, ce qui représente 31 % des feudataires.
7. Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, op. cit., p. 84.
8. Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, op. cit., 1998, p. 134.
9. Élisabeth Couzet-Pavan, *Venise : une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1997.
10. Simon Schama, *L'Embarras de richesses. Une interprétation de la culture hollandaise au Siècle d'or*, Paris, Éditions Gallimard, 1991, p. 56.
11. Michel Mollat, *La Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique (IX^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions Hachette, 1983.
12. Jean Gallet, « Une société rurale bretonne : Carnac en 1475 », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 108, 1981, p. 15-36.
13. Marc Russon, « La piraterie à la fin du Moyen Âge : l'insécurité

maritime dans l'Atlantique et sur les côtes de Bretagne aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1990, p. 35-60.

14.

Jean-Christophe Cassard, *Les Bretons et la mer*, *op. cit.*, p. 161.

15.

Jean-Christophe Cassard, « Les marins bretons à Bordeaux au début du ^{xiv}e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86 / 3, 1979, p. 379 ; « Les flottes du vin de Bordeaux au début du ^{xiv}e siècle », *Annales du Midi*, t. 95, 1983, p. 119-133.

16.

Jean Kerhervé, *L'État breton aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Éditions Maloine, 1987, t. 2, p. 668-692.

17.

Jacques Bernard, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1500)*, Paris, Éditions Sevpen, 1968.

18.

Jean Tanguy, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du ^{xvi}e au ^{xviii}e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1994.

19.

André Mussat, *La Renaissance en Bretagne*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré, 1961, p. 7

20.

Jean Gallet, « Une société rurale bretonne, Carnac en 1475 », *art. cit.*, p. 15-33. Voir aussi sa thèse, *La Seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.

Anne de Bretagne : les derniers feux de l'indépendance

FRANÇOIS II MEURT À COUËRON le 9 septembre 1488 alors qu'Anne, sa fille, née en janvier 1477 à Nantes, n'a pas douze ans¹. Et les troupes françaises, victorieuses du dernier duc indépendant de la Bretagne, occupent, depuis le traité du Verger (août 1488), les principales villes et places fortes à l'est du duché : Saint-Malo, Fougères, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier...

C'est un bien singulier destin qui attend celle qui sort à peine de l'enfance, comme une histoire en accéléré : duchesse à onze ans, reine à quinze ans, mère à seize ans, veuve à vingt et un ans, remariée et reine une nouvelle fois à vingt-deux ans, décédée à trente-sept ans après avoir vu mourir sept de ses neuf enfants. Et objet d'une légende tenace, celle de la « bonne duchesse en sabots », si attentive au sort de ses malheureux sujets...

Il nous faut éviter les clichés régionalistes, les pièges d'un patriotisme celtique, les travers de l'hagiographie qui accompagne chacune des étapes de la courte vie de cette souveraine « petite, maigre de sa personne, boiteuse d'un pied et d'une façon sensible, brune et jolie de visage, et pour son âge fort rusée », comme la décrit l'ambassadeur vénitien Zaccaria Contarini en 1492². Au cœur de ce jeu qui oppose un roi et une reine, jeu de rapports de forces inégales qui se noue sur le grand échiquier franco-breton, Anne, la duchesse enfant, fut rarement maîtresse de ses décisions, du moins jusqu'au règne de Louis XII, son deuxième époux³.

*

QUAND FRANÇOIS II DISPARAÎT, CHARLES VIII, âgé de dix-huit ans, est donc aux portes du duché, que ses troupes occupent en partie. Il réclame aussitôt la tutelle et la garde d'Anne et de sa sœur Isabelle, le bail du

duché pendant leur minorité, et l'étude, par une commission, de la question du droit à la succession de ce territoire convoité, le plus grand fief du royaume. En attendant la décision finale, il exige que la princesse Anne renonce à prendre le titre de « duchesse de Bretagne ». Le maréchal de Rieux, nommé tuteur de la jeune duchesse par décision testamentaire de François II, refuse. Et c'est ainsi que, le 7 janvier 1489, la France entre officiellement en guerre contre la Bretagne. Un mois plus tard, le 10 février, à Rennes, Anne prête dans la cathédrale le serment solennel des ducs de Bretagne sur les Évangiles et les reliques : officiellement couronnée, elle apparaît désormais comme la seule et légitime souveraine.

La situation, à vrai dire, était inextricable et il n'est pas possible de rendre compte ici de la complexité des événements qui voient se succéder autour de la jeune duchesse ambitions et intrigues, trahisons et retournements d'alliances, double ou triple jeu des grands qui calculent l'intérêt politique ou financier de leur fidélité. Le vicomte Jean de Rohan, par exemple, s'est placé ouvertement au côté du roi de France et le maréchal de Rieux, pourtant tuteur de la jeune duchesse, trahit en défiant toute autorité, ducale et royale : il établit à Nantes un gouvernement séparé pendant toute l'année 1489. Et il se fait chèrement payer sa soumission en juillet 1490 : une indemnité de 100 000 écus, accompagnée d'une pension de 12 000 livres.

Au même moment, les finances du duché se trouvent au plus bas : la monnaie s'effondre, les prix s'envolent : l'écu d'or passe de 27 sols 6 deniers bretons en 1485 à 50 sols en mars 1490. Encore s'agit-il là du cours officiel. Dès janvier 1489, dans les transactions, il est évalué à 100 sols. À Nantes, entre 1487 et 1490, la livre de fer augmente de 275 %, la pipe de vin d'Anjou de 260 % et celle de vin nantais de 88 %. Les bourgeois de Nantes, déjà mis à contribution par le conseil de ville pour les fortifications et la défense, doivent supporter des emprunts forcés répétés : 1 200 marcs d'argent en 1487, 10 000 livres en 1489...

Pour faire face à cette crise et notamment rétablir la situation financière, ceux qui décident au nom de la duchesse ordonnent l'augmentation du fouage (jusqu'à 15 livres par feu, soit un doublement depuis 1485), multiplient les emprunts obligatoires sur les villes, les avances sur recettes, imposent des contributions aux grands, aux officiers, aux évêques et aux financiers qui avancent de l'argent

contre des rentes lucratives... Une partie des bijoux de la couronne est placée en gage. Anne fait aussi fondre de la vaisselle en or et en argent pour battre une monnaie estimée plus chère que sa valeur réelle au poids du métal. Et toutes les pièces en circulation dans le duché, les bretonnes comme les étrangères, sont soumises à un cours forcé.

Sur le terrain militaire, le duché n'obtient un sursis que grâce au débarquement, à Roscoff, de mercenaires allemands, mais aussi, à Morlaix, de 6 000 auxiliaires anglais envoyés par Henri VII (la politique traditionnelle de l'Angleterre, on le sait, a toujours été de défendre l'indépendance du duché face au roi de France) et des 2 000 Espagnols du comte de Salinas, qui reprennent quelques places parmi celles qui étaient tombées aux mains des Français. Sursis aussi grâce à la trêve qu'apporte au duché le traité de Francfort signé le 22 juillet 1489 entre Maximilien d'Autriche et Charles VIII : des articles secrets prévoient que le roi de France retirera toutes ses troupes du duché, en échange de quoi la duchesse renverra toutes les troupes étrangères. Le traité est officiellement ratifié par Anne le 3 décembre 1489.

Mais la confusion n'est pas dissipée : en juillet 1490, la duchesse reconnaît devoir aux soldats anglais 240 000 livres, soit la moitié du revenu ducal en temps de paix, et elle leur laisse Morlaix et Concarneau en gage en attendant de pouvoir les payer⁴. Surtout, le duché voit se développer la misère, le banditisme, les jacqueries : des bandes de voleurs « se mettent en habits estranges et dissimulez, et prennent petiz chaperons avec lesquelz ils couvrent leurs visaiges, en manière que l'on ne les peut congnoestre et gardent les bois et chemins, ro bent et detroussent les passans⁵ ». Pour faire enrayer le processus, au printemps de l'année 1490, contre l'avis de ses conseillers, Anne décide d'accomplir une véritable tournée dans son duché afin de connaître les besoins de la population, les ressources du pays et les moyens d'améliorer la situation. Faute de documents, bien des hagiographes ont répandu l'image de la « bonne duchesse », la « duchesse en sabots », entourée de pauvres se pressant avec respect et dévotion autour d'elle...

En tout cas, ce mystérieux « tour de Bretagne » n'apaise ni le mécontentement ni la grogne : en juillet 1490, les révoltes paysannes se multiplient, notamment en Cornouaille où seize communes sont touchées, autour de Plomodiern, Plonévez-du-Faou, Plouyé. Un embryon d'organisation est mis sur pied et certains textes parlent

d'une « commune », commandée par un chef, Jean l'Ancien : « Ils coururent les villes, bourgades nobles, tuant tous ceux qui tombaient entre leurs mains, leur intention et leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et affranchis de toute subjection, des tailles et pensions annuelles qu'ils payaient à leurs seigneurs, et revendiquer la propriété de leurs terres. Cette commune effrénée et en très grand nombre prit sa source au terroir de Carahès ou Carhaix, et du côté d'Huëlgoat, sous la conduite de trois frères paysans, qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé, dont l'un avait nom Jean⁶. » Parmi les œuvres populaires transmises par la tradition orale et dont la composition est datable avec quelque certitude, les plus anciennes remontent au ^{xv}^e siècle. L'un des chants les plus significatifs qui nous soient parvenus pour cette période, grâce à Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) qui le transcrivit en 1840 sur son carnet d'enquêtes à partir du témoignage d'un sabotier dans les Montagnes noires, concerne justement cette révolte paysanne qui éclata en Haute-Cornouaille en juin-juillet 1490, pendant la guerre franco-bretonne. Les insurgés, commandés par trois frères originaires d'un village près du Huelgoat, l'un des cinq fiefs cornouaillais du vicomte de Rohan, mirent bientôt le siège sur Quimper qu'ils incendièrent et pillèrent le 30 juillet 1490 : « Ils y firent beaucoup d'insolence. Ils n'épargnèrent pas le sang des habitants et ils firent tous les autres actes d'hostilité⁷ », puis ils se dirigèrent sur Penhars où ils auraient été taillés en pièces quelques jours plus tard...

Pour dénouer la crise, une deuxième solution s'offre à la duchesse, une solution d'ordre dynastique : un mariage avec le souverain d'une grande puissance, afin de procurer à la Bretagne une alliance capable de faire barrage à la pression française. Ainsi, le 19 novembre 1490, Anne de Bretagne conclut un mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche, le roi des Romains, appelé à devenir empereur du Saint Empire romain germanique. Les actes publics sont alors précédés de la formule : « Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu, roy et royne des Romains, duc et duchesse de Bretagne. » Le 16 décembre 1490, le contrat de mariage est présenté aux états de Bretagne réunis en hâte à Vannes ; l'assemblée en accepta immédiatement les termes, et le mariage fut célébré trois jours plus tard, le 19 décembre. La cérémonie religieuse se déroula en la

cathédrale Saint-Pierre de Rennes, sans grand éclat : Maximilien, absent, était représenté par le maréchal Wolfgang de Polham. Personne ne croyait vraiment à une union authentique : on continua à considérer la duchesse comme non mariée. Pour Maximilien, contrôler la Bretagne était un moyen de peser sur Charles VIII, qui ne cessait de lui créer des difficultés en Flandre.

En fait, les prétendants d'Anne étaient nombreux : un prince castillan dont une ambassade bretonne avait négocié à Burgos la candidature en février 1488 ; le duc de Buckingham, que pousse Henri VII Tudor ; le duc Jean de Rohan, le plus puissant seigneur de Bretagne, la réclame pour l'un de ses fils, François, puis Jean ; le vieil Alain d'Albret (il a trente-sept ans de plus qu'elle !), que soutenait le maréchal de Rieux, etc. En choisissant Maximilien, après avoir adhéré à la ligue que formaient contre la France Maximilien, Henri VII et Ferdinand de Castille, Anne rangeait la Bretagne dans le camp des ennemis de la France. Et elle affirmait avec force sur le plan diplomatique la volonté d'indépendance du duché.

Bien évidemment opposé à l'alliance avec Maximilien, le roi de France reprend la lutte : dans la nuit du 19 au 20 mars 1491, Alain d'Albret, prétendant dépité, capitaine de Nantes, la porte du duché, livre la ville aux troupes françaises. Accompagné du duc de Bourbon, Charles VIII fait une entrée solennelle dans la cité le 4 avril, puis assiste à la grand-messe dans la cathédrale le jour de Pâques. Au même moment, Rohan occupe la Basse-Bretagne pour le compte de Charles VIII. Les forces royales ne peuvent être arrêtées et s'emparent des villes, qui sont pillées lorsqu'elles résistent.

Du côté breton, les soldats étrangers, mal payés, se soucient davantage de rançonner le pays que d'affronter l'ennemi français. Près de Nantes, au Pellerin, les auxiliaires anglais « ne payèrent riens de leurs vivres, et les prenoient où ilz les trouvoient, outre le gré et la volonté de ceux à qui ilz estoient. [...] Et après que les dits Angloys s'en furent allez [...] y vinsdrent les François courir ». Ils font « grandes courses et pilleries », rançonnent les paysans, leur prennent « leur bestaille et autres meubles ». Les mêmes plaintes se retrouvent dans le pays rennais, où les Allemands se révèlent des alliés aussi encombrants que les Anglais. Aucun renfort supplémentaire n'arrive de l'étranger alors que le duché est en outre toujours ravagé par les brigands et en proie aux révoltes paysannes.

Les ruraux cherchent refuge dans les villes où ils essaient de vendre leurs produits, mais ils créent ainsi une pénurie, exaspérant les ravages des campagnes. De plus, en s'entassant à l'intérieur des murailles, ils aggravent la surpopulation des villes où les épidémies ressurgissent. Au même moment, les troupes royales continuent leur lente occupation de la Bretagne : le 15 août 1491, une avant-garde prend position à Acigné, à quelques lieues de Rennes ; quelques semaines plus tard, un fort contingent occupe Liffré, au nord de la ville, et des renforts arrivent bientôt qui s'établissent à Vern, c'est-à-dire au sud. Comme l'écrit Commynes, « le roi possède la Bretagne presque toute, hormis la ville de Rennes, et la fille qui est dedans ».

La « fille », Anne, qui savait ne plus devoir compter ni sur le si lointain Maximilien ni sur ses alliés trop tièdes, se résout à traiter le 15 novembre 1491 avec la France et à épouser Charles VIII. L'idée avait été envisagée dès 1485 ou 1486 dans un mémoire anonyme adressé à Anne de Beaujeu, et, en octobre 1488, Louis de Laval-Châtillon la suggérait directement au roi : « Votre conscience sera mieux déchargée ainsi, et le royaume en paix⁸. » Sans doute le roi de France était-il déjà marié (avec Marguerite de Bourgogne, fille de Maximilien, alors âgée de douze ans), et Anne aussi. Mais il s'agissait de deux mariages non consommés : la cour de France obtint, non sans difficulté, l'annulation des deux mariages par le pape Innocent VIII (1484-1492). Il s'agissait bien d'un mariage politique, d'un mariage de raison, résultat d'un déséquilibre militaire et financier patent entre les deux États.

Une fois le contrat signé par les deux époux et leurs témoins, l'union est célébrée dans la chapelle du château de Langeais le 6 décembre sans grand faste, en présence d'Anne de Beaujeu, qui savoure sa victoire, et des grands dignitaires de la cour. Le 9 décembre, le prince d'Orange écrit aux Rennais : « Mardi dernier, le roy épousa la reine votre souveraine dame. Et soyez sûrs que la nuit même, elle fut dépuclée... Et parce que je sais que vous en serez bien joyeux, j'ai voulu vous en avertir afin que vous fassiez faire des processions solennelles⁹. »

Le contrat de mariage du 6 décembre 1491 qui consacre l'union personnelle de la France et de la Bretagne se révèle particulièrement rigoureux et témoigne bien du rapport réel entre les deux puissances :

« Pour obvier aux guerres [...] qui ont eu cours et acquérir [...] et maintenir paix [...] perpétuelle, [Anne] fille et héritière seule et unique [du duc] donne [...] perpétuellement à héritage audit seigneur, ses successeurs roys de France, par titre de donnation faite pour cause [...] dudit mariage, au cas qu'elle ira de vie à trépas paravant ledit seigneur sans qu'aucuns hoirs nés et procréés d'eux, les droits, propriétés [...] compétans à ladite dame es duché et principauté de Bretagne.

Et pareillement ledit seigneur [...] donne [...] perpétuellement et à héritage, au cas que ledit seigneur décède [...] avant ladite dame sans aucun hoirs nés [...] légitimement de leur chair (que Dieu ne veuille) tout tel droit [...] propriété [...] competans audit seigneur, à condition toutefois et pour éviter les guerres [...] que la dite dame ne convolera à autres nopces fors avec le roi futur, s'il lui plaist et faire se peut, ou autre plus prochain présumptif futur successeur de la Couronne.

En présence et du consentement [...] dudit seigneur prince d'Orenge, prochain parent ou affin de ladite dame, lequel [...] rattifie ce que dessus¹⁰. »

Ainsi, Anne a cédé à son époux tous ses droits sur le duché et elle s'interdit de révoquer cette donation par testament au cas où elle mourrait avant le roi. Aussi le souverain peut-il agir rapidement, comme s'il s'agissait d'un rattachement pur et simple...

*

CHARLES ET ANNE DEMEURÈRENT AU CHÂTEAU de Montils-lès-Tours (ou Plessis-lez-Tours) jusqu'au début de février 1492. À cette date, ils partirent pour Paris où, honneur exceptionnel, la nouvelle reine devait être couronnée et sacrée, « oincte, chef et poitrine », solennellement, dans la basilique de Saint-Denis. C'est avec Anne que commence la série des sacres des reines réservés à la nécropole royale¹¹.

Plusieurs raisons expliquent ce couronnement exceptionnel : Anne était une duchesse souveraine. En la couronnant, Charles VIII reconnaissait explicitement cette qualité que les ducs de Bretagne avaient toujours voulu faire respecter. Et comme il fallait sceller officiellement l'union des deux pays, c'était là le meilleur moyen de le faire savoir aux Français comme aux Bretons. De plus, Anne avait déjà

été couronnée duchesse de Bretagne ; on ne pouvait faire mieux que de la couronner reine de France. Il convenait en outre de convaincre toute l'Europe, et en particulier Maximilien d'Autriche, que le mariage d'Anne et de Charles était le seul valide et qu'il était irréversible. Le couronnement eut lieu le 8 février 1492, avec tout le faste possible. Anne, vêtue de satin blanc, avait quinze ans et sa fragilité frappa les assistants : le duc d'Orléans dut tenir à deux mains la couronne au-dessus de sa tête pendant toute la messe. « Il faisait bon voir, écrit le chroniqueur Jean de Saint-Gelais, car elle étoit belle, jeune et pleine de si bonne grâce qu'on prenoit plaisir à la regarder¹². » La foule salua le cortège qui, le lendemain, se rendit dans la capitale, à Notre-Dame. Aux carrefours, on avait dressé des estrades, où des bateleurs présentaient des scènes allégoriques qui fêtaient l'événement. La plus significative de ces pantomimes comprenait deux personnages principaux, « Franc-Vouloir » et « Sûre-Alliance », symbolisant la France et la Bretagne, séparés par un troisième personnage, « Guerre », au grand dam des figurants nommés « Légglise », « Noblesse », « Marchandise » et « Labour ». Les deux héros étaient finalement sauvés par l'apparition de « Paix » qui foudroyait « Guerre », à la satisfaction générale.

Mais, en Bretagne même, ce mariage n'est pas apprécié de tous, surtout par des gentilshommes qui craignent de voir leurs privilèges et leurs prérogatives disparaître au profit des Français. Le plus amer est sans doute le vicomte Jean II de Rohan, qui prétendait à la couronne ducale, prétention qui a conduit les Rohan, on l'a vu, à se rapprocher de la France. Or, désormais, Rohan n'intéresse plus le roi de France puisque le problème breton ne se pose plus. Charles VIII ayant octroyé la plupart des charges honorifiques en Bretagne à des fidèles de la duchesse ou à des affidés de la France, le vicomte de Rohan se voit dépossédé de la lieutenance générale du duché au profit du prince d'Orange. Mécontent, il regroupe bientôt autour de lui d'autres laissés-pour-compte de la faveur royale : Olivier de Coëtmen, Yvon de Coëtcongar, Nicolas Coëtanlem, Pierre Le Pennec, ancien maître des requêtes de François II, et Louis de Rohan-Guémené, de la branche cadette des Rohan, grand amiral de Bretagne... Ensemble, ils caressent l'idée d'avoir recours à la traditionnelle aide anglaise. Et, de fait, Henri VII se montre attentif aux frustrations des gentilshommes bretons. Jean de Rohan s'engage ainsi à livrer Brest et Morlaix en

échange d'une aide militaire. Le gouverneur de Brest, un Français pourtant, et le capitaine de Morlaix donnent leur accord. Une armée anglaise de 16 000 hommes doit débarquer en juin 1492. Mais Charles VIII en est informé et s'empresse de le faire savoir à Henri VII, lequel renonce. Quelques contingents pourtant furent envoyés, vite repoussés...

Finalement, un traité est signé entre Henri VII et Charles VIII à Étaples, le 3 novembre 1492, un traité d'amitié à vie : le roi d'Angleterre reconnaît ainsi le fait accompli en Bretagne, mais le roi de France s'engage à payer à son voisin la somme de 745 000 couronnes d'or, dont 620 000 pour les « dépenses faites par le roy Henry pour la défense de Madame Anne de Bretagne, maintenant reine de France, et le pays de Bretagne ».

Le 7 juillet 1492, Charles VIII reconduit tous les privilèges dont ont bénéficié les Bretons sous l'autorité de leurs ducs : notamment, ils ne doivent pas payer d'impôts sans le consentement explicite de leurs états, et n'être jugés que par la justice de Bretagne. Ces privilèges réaffirmés sont confirmés dans une ordonnance d'octobre 1493. Par ces concessions, le roi de France pose les bases institutionnelles du dialogue entre la monarchie et la Bretagne jusqu'à la Révolution de 1789¹³.

Malgré le complot, Charles VIII se montre magnanime envers le vicomte de Rohan : il lui accorde une pension annuelle de 10 000 livres, le droit, en mars 1495, de lever pendant cinq ans les billots sur ses vassaux, les capitaineries de Dinan et de Saumur... Et il lui donne quitus des fouages prélevés à son profit de 1488 à 1491¹⁴. Le roi peut se montrer d'autant plus munificent que le duché a perdu toute autonomie : le 9 décembre 1493, Charles VIII publie une ordonnance qui supprime la chancellerie de Bretagne. La mesure passe inaperçue parce que le poste de chancelier était avant tout honorifique, mais c'est bien la preuve que Charles VIII a toujours voulu annexer la Bretagne, sans aucune concession. Anne, retirée au château d'Amboise, n'avait aucun mot à dire : jusqu'à la mort du roi, son nom n'apparaît même plus au bas des documents officiels, signés seulement du « Très Chrétien ».

Le mois d'août 1494 voit le début de l'expédition d'Italie. Le prétexte, on le sait, était que les deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avaient occupé le trône de Naples. Or Alphonse V, roi

d'Aragon, par une succession de victoires mêlées d'intrigues, avait renversé le roi René (oncle de Louis XI) et y avait placé Ferdinand, son fils naturel. Louis XI n'avait pas secouru le roi René, lequel, en mourant, avait laissé le royaume de Naples, dont il était le titulaire légitime, au comte du Maine, son neveu. Sans enfants, ce dernier choisit comme héritiers Louis XI, le dauphin et leurs successeurs sur le trône de France. Dans cette querelle de succession, les prétentions de Charles VIII étaient certes fondées, mais la guerre était néanmoins inévitable pour récupérer l'héritage. C'était en outre un bon moyen d'éloigner la turbulence belliqueuse de la noblesse : il fallait que le roi de France utilise la tension de ses vassaux et canalise leurs énergies, de préférence hors des frontières du royaume.

Les nobles bretons semblent avoir été nombreux à participer à l'expédition de Naples sous les ordres du maréchal de Rieux. Jean de Rieux, présent à la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495, est habilement nommé lieutenant général du roi en Roussillon : en offrant à l'aristocratie bretonne l'occasion de s'illustrer et de s'enrichir, Charles VIII a contribué à la paix intérieure du duché tout en fortifiant des liens de fidélité sur le champ de bataille d'un roi de guerre victorieux.

Mais la fidélité renforcée par la guerre édulcore peut-être la dépossession de toute initiative politique dans le duché : Charles VIII se comporte en effet en souverain envers la Bretagne. Quand on examine les souscripteurs des actes royaux concernant le domaine de son épouse, de 1491 à 1496, on constate que la majorité des décisions ont été adoptées par les conseillers ordinaires du roi sans en référer aux nobles de la province. Le seul Breton dont le nom figure à plusieurs reprises est Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui est passé au service du roi de France depuis le règne de Louis XI. De même, les décisions dans le domaine des finances sont élaborées par un personnel majoritairement non breton et les sommes récoltées sont affectées à la couverture des besoins du royaume (guerre, hôtel du roi, pensions) et non de la seule Bretagne. Dans le détail, sur les neuf receveurs de fouage en charge en 1491 — un par diocèse —, sept furent remplacés par des hommes choisis en dehors de la province, particulièrement en Anjou et en Touraine. Cette tendance se confirme dans les années suivantes puisque, sur quatorze receveurs du fouage ayant exercé en Bretagne de 1492 à 1498, douze sont choisis en

dehors des milieux financiers locaux¹⁵.

Le 8 septembre 1496, Anne met au monde un garçon, prénommé Charles comme son père ; c'est son troisième fils, puisqu'un premier garçon, Charles-Orland, qui était né le 10 octobre 1492, mourut d'une épidémie de rougeole le 16 décembre 1495. Un second décéda dès la naissance en juillet 1493. Et voilà que ce troisième enfant mâle, sur lequel de nouveau tant d'espoirs se cristallisaient, meurt à son tour le 2 octobre, au Plessis. Quelques mois plus tard, durant l'été 1497, Charles VIII tombe gravement malade, et connaît à cette occasion une révolution intérieure le poussant à « vivre selon les commandements de Dieu » (Commynes). Il meurt le 8 avril 1498 à Amboise, après avoir violemment heurté de la tête une porte basse. Il n'avait pas vingt-huit ans...

*

TOUT SEMBLE ALORS CHANGER POUR ANNE, délivrée de l'encombrante tutelle royale. Dès le lendemain, le lundi 9 avril, elle dicte à son secrétaire une véritable ordonnance à destination de la Bretagne ; elle rétablit la chancellerie et le conseil de Bretagne « pour ce que entre autres choses y a de tout temps acoustumé avoir chancellerie et conseil serviz et exercez par chancelier et vice-chancelier ». Elle en confie la direction à Philippe de Montauban, qui retrouve ainsi une charge qu'il avait exercée jusqu'en 1491. Et elle convoque à Amboise barons et prélats : alors qu'en 1491 elle était enfermée dans Rennes et menacée de tout perdre, elle apparaît cette fois souveraine et libre...

Anne annonça qu'elle prendrait le deuil en noir comme c'était la coutume au duché et en Bretagne, et non en blanc comme il était d'usage à la cour de France. Elle se sentait avant tout bretonne. Quelques jours plus tard, elle écrivit une longue lettre au vicomte de Rohan, lieutenant général du royaume, pour l'informer officiellement du décès du roi et lui signifier ses « intention, grand et singulier vouloir et désir que [son] pauvre peuple soit soulagé et favorablement traité en toute bonne justice et tranquillité ». Elle y exprimait sa volonté de reprise en main du duché, sa résolution à continuer l'œuvre de ses ancêtres. Elle était bel et bien duchesse, pleinement et souverainement duchesse : le contrat de mariage signé à Langeais en 1491 stipulait que, si Charles VIII et Anne n'avaient pas d'enfants, ils se feraient donation pleine et entière au dernier vif de leurs droits

respectifs sur le duché de Bretagne. Anne voulait que le nouveau roi se rendît compte qu'elle n'était pas tant une veuve que la souveraine d'un pays qui avait besoin d'être administré et qui ne relevait plus du gouvernement royal. Elle convoqua à Amboise Rohan, son demi-frère François d'Avaugour et le maréchal de Rieux pour conférer avec eux des destinées de leur pays.

Le 15 mai, en compagnie de quelques dignitaires du duché, elle demande audience au roi à la fois pour faire ses adieux à la cour et pour manifester l'unité et la cohésion de la Bretagne. Elle demande aussi l'évacuation des garnisons françaises qui occupaient alors les principales villes bretonnes. Elle s'installe ensuite à Paris, à l'hôtel d'Étampes, sur le quai Saint-Paul, où elle resta trois mois.

Le 19 août 1498, l'accord est conclu à Étampes (Anne est aussi duchesse d'Étampes) avec le nouveau roi Louis XII, l'ancien duc Louis d'Orléans, cousin de Charles VIII, conseiller de la duchesse avant 1492, envers lequel depuis longtemps elle éprouvait des sentiments partagés, entre méfiance et complicité. Elle sait qu'elle ne peut avoir d'héritiers que par le roi de France en vertu des clauses du traité de Langeais du 6 décembre 1491 (la duchesse ne pouvait plus se remarier, sauf avec le successeur du défunt roi) et, comme l'explique Brantôme, elle déclarait « qu'elle demeurerait plutôt toute sa vie veuve d'un roy que de se rabaisser à un moindre que luy ». Tel mariage supposait que le roi annulât son union avec Jeanne de France. En attendant, il devait s'engager — Anne y tenait particulièrement — à retirer les garnisons françaises de toutes les places fortes de Bretagne, à l'exception de Nantes et de Fougères, deux maillons essentiels de la ligne d'attaque française.

Anne fit son entrée solennelle à Nantes le 3 octobre 1498. Comme preuve de sa souveraineté retrouvée, elle fit battre monnaie à son nom : un écu d'or, sur lequel elle est représentée, couronnée, assise sur un trône, tenant le sceptre et la main de justice, vêtue d'un manteau où se mêlent fleurs de lys et hermines. Pour gagner la faveur des Bretons, elle annonça sa décision de renoncer à percevoir le deuxième terme du fouage dû pour l'année 1498. Sur le plan politique, elle se constitua une garde personnelle de cent gentilshommes et se tint informée des moindres décisions concernant l'administration et la gestion du duché, la justice, l'armée...

Louis XII obtint du pape Alexandre VI Borgia l'annulation de son

mariage avec Jeanne de France, la fille de Louis XI. Les raisons avancées, plus ou moins justifiées, étaient nombreuses : une parenté trop proche (ils étaient parents au quatrième degré), un mariage forcé, une infirmité corporelle, la non-consommation de l'union... Jeanne se retira à Bourges où elle fonda l'ordre des Annonciades : elle y prononça ses vœux en 1503 et mena une vie ascétique particulièrement rigoureuse, notamment en se fouettant tous les jours jusqu'au sang.

Le 7 janvier 1499, le contrat de mariage était signé. Le lendemain, Anne épousait Louis XII, cousin et successeur du roi défunt, dans la chapelle du château de Nantes, au cours d'une cérémonie sans faste. Les nouveaux époux séjournèrent le reste du mois à Nantes, où quelques fêtes modestes furent organisées, entrecoupées de journées de chasse...

Le contrat de mariage préservait très clairement l'indépendance de la Bretagne ; Anne se réservait de son vivant la jouissance pleine et entière du duché : le roi n'était donc pas duc de Bretagne. Les clauses stipulaient par ailleurs qu'après la mort de la duchesse régnante, son second enfant mâle — ou, à défaut de mâles, ses filles dans l'ordre de primogéniture — hériterait du duché avec tous les droits qui y étaient précédemment attachés. S'il ne naissait qu'un seul enfant de ce mariage, la même clause de réversion au second serait accomplie au regard de ses descendants. Anne jouirait aussi personnellement de tous les revenus de son duché. Enfin, si elle mourait sans enfants, le roi ne conserverait que sa vie durant la jouissance du duché, qui retournerait ensuite aux plus proches parents de la reine. Le duché échappait ainsi à la tutelle française.

Concernant le gouvernement du duché, le roi ne pouvait rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en étaient pourvus. Aucun impôt, fouage ou subside divers ne pouvait être levé sans le consentement des états assemblés sur le territoire breton et leur consentement était nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seraient conférés qu'à des Bretons. Enfin, seulement pour les actes qui regarderaient la Bretagne, le roi pourrait porter le titre de duc, et la monnaie pourrait être battue en son nom, mais conjointement avec celui de la reine, le roi n'étant que l'époux de la duchesse.

Ainsi, une situation à double niveau se mettait en place : au

sommet, le roi se réserve tout ce qui touche les fonctions régaliennes de la souveraineté (la justice, l'armée, la monnaie, la politique extérieure) ; dans le duché, Anne, sa femme, s'occupe de l'administration intérieure, permettant une « bretonnisation » du duché au moyen de la nomination par la duchesse des principaux administrateurs¹⁶. Ce schéma crée les conditions d'un ralliement plus large de la noblesse en lui offrant la possibilité de surmonter le dilemme de fidélité qui fut le sien tout au long du ^{xv}e siècle : le partage des pouvoirs qui s'opère à partir de 1499 lui permet de concilier le service du roi et celui de la reine. Grâce à cette nouvelle structure, la noblesse se trouve par ailleurs associée à la gestion des affaires, essentiellement par le biais du conseil ducal, à nouveau convoqué autour de la duchesse Anne. Les quelques actes conservés où l'on trouve mention du nom de ceux qui ont participé à leur élaboration attestent que les membres éminents de la noblesse ont été consultés aux côtés des grands officiers, ce qui contraste avec la mise à l'écart dont ils avaient été victimes sous Charles VIII¹⁷.

La noblesse trouve aussi motif de satisfaction dans les changements qui interviennent dans le domaine financier. En reconnaissant à Anne le droit de disposer des ressources de la province, Louis XII a répondu à une doléance exprimée en 1498 et qui protestait contre le fait que trop de deniers avaient été tirés de Bretagne au temps de Charles VIII. À cette fin, Louis XII a ordonné, dès 1499, que l'on affecte sur les autres généralités plus de 90 000 livres prélevées jusqu'alors en Bretagne et qui servaient à financer non seulement l'hôtel du roi mais aussi le versement de pensions à des nobles non originaires du duché. Il a laissé ensuite au conseil la tâche de déterminer l'emploi des sommes prélevées en Bretagne, ce qui a provoqué une profonde transformation du budget.

Les comptes du trésorier et receveur général, Jean de Lespinay, pour les années 1502-1503, nous apprennent ainsi que le produit des impôts a été consacré majoritairement à deux postes : le financement de l'hôtel d'Anne (plus de 48 %) et le paiement de pensions (plus de 20 %). Dans les deux cas, la noblesse y a trouvé son avantage : les pensions ont été réservées aux gentilshommes de la province et ont été distribuées à un plus grand nombre de bénéficiaires que sous le règne de Charles VIII. Et Anne s'est servie des sommes consacrées à son hôtel pour attribuer des dons à ses favoris et rétribuer son personnel.

Parallèlement, la duchesse-reine a engagé, à partir de 1499, un vaste mouvement d'indemnisation de tous ceux qui avaient subi des pertes au cours des guerres d'indépendance.

*

JUSQU'À SA MORT, EN 1514, ANNE a cherché à se constituer une clientèle de fidèles au sein de la province, renouant ainsi avec la stratégie ducal du ^{xv}e siècle. C'est à des membres de la noblesse moyenne qu'ont été attribuées en priorité les charges de gentilshommes ou d'hommes d'armes, mais aussi les offices de l'hôtel de la reine ; c'est en leur faveur qu'ont été opérées nombre d'aliénations du domaine ducal ; ce sont eux qui ont reçu la responsabilité du commandement des compagnies assurant la sécurité de la province et des places fortes.

Durant son « règne », Anne regroupa autour d'elle, d'abord à Amboise puis au château de Blois, une cour raffinée, qui marqua les contemporains : « Ce fut la première, écrit Brantôme, qui commença à dresser la grande Cour des Dames, que nous avons veu depuis elle jusqu'à ceste heure ; car elle en avoit une très grande suite, et de dames et de filles, et n'en refusa jamais aucune¹⁸. » Anne fut aussi sans doute la première reine de France à posséder une maison indépendante, une maison qui passa de 244 personnes en 1492 (dont 47 femmes) à 325 en 1496 (dont 53 femmes). Comme l'indique Brantôme, Anne considérait cette présence féminine comme une composante essentielle de sa double dignité de reine de France et de duchesse-reine de Bretagne. Car il s'agissait de tout faire pour placer sur un pied d'égalité sa maison avec celle du roi, ce qui explique l'introduction de grands officiers (grand maître, grand aumônier), de grands dignitaires (chancelier, amiral) et d'une garde personnelle formée de deux bandes de cent gentilshommes, en majorité bretons, qui ne la quitte jamais¹⁹.

« Elle voulut avoir ses gardes et institua la seconde bande des cent gentilshommes ; car auparavant n'y en avoit qu'une ; et la plus grand part de sa dicte garde estoient Bretons qui jamais ne failloient, quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la messe et s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encor la Perche aux Bretons, elles mesmes l'ayant ainsy nommée. Quand elle les y voioit, "voilà

mes Bretons, qui sont, disoit-elle, sur le Perche qui m'attendent"²⁰. »

Au ^{xvii}e siècle, Hilarion de Coste décrit, non sans emphase, le grand train mené par la duchesse et l'idéal curial, mélange de politesse courtoise et de magnificence souveraine, proche du modèle qu'au même moment Castiglione imaginait pour son *Courtisan* à partir de l'exemple offert notamment par la duchesse Elisabetta Gonzaga²¹. Cette brillante vie de cour centrée sur la duchesse bretonne n'exclut pas la paisible activité, entre dames de bonne compagnie, des travaux d'aiguille...

« Sa cour et sa maison estoit mieux policée que celles des reines et princesses de son temps. C'estoit une eschole de vertu, une académie d'honneur, et comme l'eschole de la gloire. Là, les premiers seigneurs, non seulement de France et de Bretagne, mais aussi des pais estrangers tenoient à très grande faveur de mettre leurs filles auprès de cette grande reine, qui comme une autre Vesta ou une Diane tenoit toutes ses Nimphes en une discipline forte et estroite, et néantmoins pleine de douceur et de courtoisie. Elle estoit l'azile des pauvres, le miroir des riches, le refuge de toutes, tant elle estoit liberale et facile à recevoir celles qui se vouloient ranger dans son Louvre, si bien qu'autour de Sa Majesté et ses deux filles, mesdames Claude et Renée de France, il y avoit un grand nombre de demoiselles, tant de suivantes que de servantes. Elles s'occupoient avec toutes ces dames et demoiselles à travailler en broderie et en tapisserie²². »

La duchesse-reine apprécie les divertissements de plein vent : le cheval, la chasse (notamment au faucon), les joutes, les tournois... Aimant le luxe, elle fit décorer ses appartements par des artistes italiens ; elle s'entoura de musiciens (elle affectionne particulièrement le luth) et de poètes, comme Jean Desmarest, dit Marot, le père de Clément Marot. À Blois comme à Tours, elle affectionna les jardins aménagés, à la mode italienne, notamment par le maître jardinier dom Pacello (mort en 1534). En effet, lorsque Charles VIII était revenu

d'Italie en 1498, il était accompagné par vingt-deux « ouvriers et gens de mestier pour édifier et faire ouvraiges à son devis et plaisir à la mode d'Italie ». Parmi eux figurait Pacello de Mercogliano, « architecteur de jardins », originaire d'une localité située près de Naples. C'est lui qui restructura les jardins de Blois (arasement d'une colline, disposition en terrasses, plantations compartimentées), vivement encouragé par Anne de Bretagne²³.

Elle aida aussi Michel Colomb (on le crut longtemps léonard mais il était probablement originaire de Tours ou de Blois), qui œuvra à l'édification du tombeau de François II et de sa deuxième épouse, à Nantes, dans l'église des Carmes, un monument élevé à la gloire de la souveraineté bretonne : si on n'y voit aucune fleur de lys sur le tombeau, les hermines sont bien mises en valeur, en particulier sur l'écu que porte le lion couché au pied de François II²⁴.

Jean Bourdichon (1457-1521), on le sait, est l'auteur de son célèbre livre d'heures, exécuté sans doute entre 1500 et 1508. Ce magnifique et précieux ouvrage (le dernier manuscrit de ce type à l'heure de l'imprimerie) fut entre les mains de la reine jusqu'à sa mort en 1514 et il nous permet d'approcher une piété vive, saisie au quotidien²⁵ : les prières s'adressent d'abord « À la benoîte Trinité » et « À la divine Sapience » ; puis viennent la Vierge et les anges, suivis des apôtres et des martyrs saint Côme et saint « Damian » représentés l'un tenant un urinal et l'autre un pot à onguents (on peut penser qu'Anne s'est souvent adressée à eux, qui étaient médecins, lors de la maladie et la perte de ses enfants). L'invocation à saint Sébastien et aux « dix mil martirs » est suivie de prières adressées à saint Pierre, à saint Nicolas, à saint Liphart (né à Orléans à la fin du IV^e siècle, il devint évêque, avant de se retirer près de Cléry), à saint Antoine de Padoue, à saint Martin, à saint Hubert, à saint Antoine... Dans cette galerie pieuse, les saintes occupent une place éminente : dans l'ordre, Anne, sa patronne, protectrice de la Bretagne, puis sainte Ursule (fille d'un roi de Cornouailles, massacrée ainsi que ses compagnes sur les bords du Rhin), sainte Madeleine, sainte Catherine, sainte Marguerite, sainte Hélène, soit autant de dévotions familiales, celles d'une femme encore jeune sollicitant la protection et la sollicitude de multiples intercesseurs. La dernière illustration en pleine page, rehaussée, comme toutes les autres, à l'or fin pour capter la lumière, représente le baiser de Judas : faut-il y voir une allusion aux trahisons dont Anne

fut le témoin, sinon la victime, dans les dernières heures d'indépendance du duché ?

Anne avait aussi ramené de Bretagne Pierre Le Baud, ancien aumônier de la famille des Laval-Châteaubriant, qui devint son confesseur. Pierre Le Baud, grand érudit, écrivit, on l'a vu, une *Histoire de Bretagne*, histoire « nationale », voulue et commandée comme telle par Anne, en 1498, visant à exalter « toute la nation de Bretagne ». Son œuvre achevée fut présentée à la duchesse le 19 septembre 1505. Le manuscrit ne sera imprimé qu'en 1638, mais il fut utilisé par Alain Bouchart, qui lui aussi écrit une histoire de Bretagne sous l'impulsion de la souveraine qui lui permit d'avoir accès aux « anciennes histoires et cronicques » et aux « vieulx volumes et registres involvez [...] quis et serchez es lieux où l'on a coustume de garder lettres de perpetuelle memoire » (prologue) : ses *Grandes croniques de Bretagne* furent imprimées en 1514. Et deux ans avant sa mort, Anne invita Jean Lemaire de Belges à étudier, après eux, « les merveilles tant antiques que modernes » de la province, afin qu'il compose « les croniques de sa maison de Bretagne ». Pour ce faire, rapporte Lemaire de Belges, « elle m'envoya expressement par tout le pays de Bretagne, affin que je m'enquiere par les vieilles abbayes et maisons antiques de toute l'histoire britannique, laquelle encoires n'a esté mise en lumière entièrement jusques à ores que je l'ay entreprinse²⁶ ».

Durant l'été 1505, pendant trois mois, Anne effectue un « Tro Breizh », de Nantes (8 juillet) à Quimper (15 août), Brest, Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, Dinan, Vitré (septembre). Le prétexte de ces retrouvailles bretonnes était un pèlerinage religieux pour obtenir la guérison de son époux, terrassé par une maladie. Des milliers d'habitants enthousiastes accueillirent la duchesse triomphalement, manifestant leur double attachement à la duchesse-reine et à la liberté bretonne qu'elle symbolisait : « Elle fut tant honorablement receue que ce fut ung merveilleux triumphe », écrit Jean d'Auton²⁷. À Brest, la reine visita le navire la *Cordelière*, qu'elle avait financé²⁸ ; à Morlaix, lors de l'entrée, la noblesse de l'ascendance d'Anne et le prestige de ses ancêtres (jusqu'à Conan Mériadec...) furent signifiés par un arbre généalogique « vivant » ; de même qu'on lui remit une hermine vivante, symbole des Montfort face aux lys des rois de France. Anne s'arrêta longuement au sanctuaire de Notre-Dame du Folgoët, but théorique du voyage, pour implorer la guérison de Louis XII. Un *Veni*

creator mi-latin, mi-breton, fut écrit à l'occasion de ce passage (« en l'honneur de Madame Anne, notre duchesse-reine »). L'adaptation en est due à un certain Yvo Caervoyec, peut-être un pseudonyme d'Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, originaire de Plouvorn, confesseur et directeur de conscience d'Anne depuis 1491.

« Nous vous saluons, gardienne de notre pays
Anne, à jamais miroir...
... Ô cieux, versez votre rosée
En grâces abondantes sur le pays de Bretagne. »

*

LES ESPOIRS D'ANNE CONCERNANT L'AVENIR d'un duché indépendant furent contrariés par de multiples malheurs puisque, des neuf enfants nés des deux mariages, elle ne garda que deux filles, Claude, née en 1499, boiteuse, comme elle, et Renée, née en 1510, toutes deux filles de Louis XII : « Jamais, écrit Brantôme, elle ne les appelait que par leur prénom, “ma fille Claude” et “ma fille Renée”. »

Anne défendit âprement le projet de mariage de sa fille Claude avec Charles de Luxembourg, le futur Charles Quint, pour qu'un jour le duché dont Claude hériterait puisse se séparer du royaume dont l'héritier était François d'Angoulême : le 22 septembre 1504, un traité confirma le projet. Bernard Girard du Haillan, dans son *Histoire générale des rois de France*, parue en 1576, rapporte la manière très curieuse, sous la forme de « facéties », par laquelle le souverain chercha à dissuader la reine d'une trop grande liberté de décision et notamment de son projet matrimonial :

« Voyant que la royne Anne estoit desireuse de commander et brassoit plusieurs choses à son desceu, il dit qu'il falloit pardonner beaucoup à une femme pudique. Et comme elle insistoit, et par importunitez esperoit obtenir de luy qu'il mariast sa fille Claude à Charles d'Autriche nepveu de l'Empereur Maximilien. Je veux, lui respondit-il, faire alliance entre les souris et les chats de mon royaume. Mais non contente, elle luy repartit, qu'il sembloit que toutes les belles meres eussent également conspiré d'estre toutes mauvaises à

leurs brus.

A quoy luy derechef, Estimez vous, repliqua-t-il, qu'il n'y ait point de difference que vostre fille commande à la petite Bretagne souz l'autorité souveraine des Rois de France, ou qu'estant femme d'un trespuissant roy, elle jouysse avec luy des commoditez d'un tres noble et florissant royaume ? Voulez vous preferer le bas d'un asne à la selle d'un cheval ? Au commencement, la nature descora les biches de cornes aussi bien que les cerfs. Mais les biches venans à se préférer aux cerfs, Dieu courroucé de ce, commanda qu'elles nasquissent à l'avenir sans cornes : car il avoit coustume de faire entendre ce qu'il pensoit par quelque fable ou apologue, admonestant par là la royne, que par insolence, elle ne diminuast point le pouvoir qu'elle avoit²⁹. »

Finalement, en 1506, contre l'avis de la duchesse, le roi Louis XII et des « délégués », bourgeois et nobles soigneusement choisis, imposent à Tours les fiançailles de François d'Angoulême (âgé de douze ans) et de Claude : dans un dernier sursaut, Anne fait réserver dans le contrat les droits éventuels du fils qu'elle pourrait avoir si le décès du roi lui permettait une nouvelle union...

Profondément déçue dans ses espoirs maternels³⁰, Anne se replie dans le cercle étroit de ses fidèles, notamment ses dames et demoiselles d'honneur, et elle intervient de moins en moins dans les affaires. Usée par les maternités, très « maltraicté » par les sages-femmes, elle meurt le 9 janvier 1514, âgée de trente-sept ans.

Fanny Cosandey a bien montré combien la grandiose mise en scène des funérailles de la reine Anne a participé à l'élaboration du cérémonial royal : pendant six jours, son corps fut étendu sur son lit de mort, entouré de religieux constamment en prière, avant d'être transporté dans la grande salle de parade du château de Blois. La reine défunte y fut exposée sur un lit de parement recouvert d'une toile de drap d'or, présentée en « estat royal », vêtue d'habits royaux, la couronne sur la tête, tenant sceptre et main de justice. Elle resta ainsi deux jours, toujours accompagnée de religieux en prière tandis que de grandes messes et des messes basses étaient régulièrement chantées. Et « chascun joignoit les mains, rapporte Pierre Choque dans sa *Relation*

des funérailles d'Anne de Bretagne, disant prières et oraisons, et [je] crois que de mémoire d'homme l'on ne vit, plus grand'pitié, car non seulement les princes et les princesses, mais les gens de tous estatz, qui là estoient, sembloient que aultre mestier n'eussent appris que pleurer, tordre les mains et prier³¹... » Le huitième jour après son décès, le lundi 16 janvier, son corps fut placé dans un cercueil puis exposé, dès le lendemain, dans la salle ornée de grandes tentures noires. Cette mise en scène fut maintenue un mois durant.

Le vendredi 3 février, le corps de la reine quittait le château de Blois pour être transporté en grande pompe à l'église Saint-Sauveur, où un premier service funèbre était célébré. Le samedi 5 février, le convoi solennel, en permanence accompagné de 400 torches, s'ébranlait pour rejoindre Paris puis Saint-Denis, la nécropole royale. Le cortège mit huit jours pour atteindre la capitale. Le mardi 14 février commençaient les grandioses cérémonies : l'effigie d'Anne avait été placée sur le cercueil, afin de magnifier une reine dans toute la splendeur de sa souveraineté, en habit royal, couronne sur la tête, tenant sceptre et main de justice. Arrivés à Notre-Dame, le cercueil et l'effigie furent installés dans une chapelle ardente illuminée par plus de 3 800 cierges, et l'office fut célébré par le cardinal du Mans. Le lendemain, le même cardinal dirigeait la messe. Puis le cortège se rendit à Saint-Denis. Dans la nécropole royale, une fois la messe achevée, le corps de la reine fut descendu dans le caveau et, quand la terre fut jetée sur le cercueil, le roi d'armes déclara par trois fois, à haute voix : « La reine est morte³². »

Son cœur embaumé parvint à Nantes le 13 mars, date à laquelle il fut déposé sur le tombeau d'Arthur III, duc de Bretagne de 1457 à 1458. Ce fils de Jean IV reliait ainsi Anne, au-delà de la mort, aux origines de la dynastie des Montfort³³. Le 19 mars, le cœur, enchâssé dans un reliquaire d'or, fut transféré au couvent des carmes, un ordre particulièrement aimé des Montfort, puis il fut déposé par le chancelier dans la tombe de François II. Dans toutes les paroisses, des messes furent célébrées pour le repos de l'âme de la bien-aimée duchesse-reine, alors que se répandaient des légendes relatant que sa mort aurait été accompagnée de cercles dans le ciel, de plusieurs lunes et soleils, justifiant le respect quasi superstitieux qui désormais restera attaché à la « bonne duchesse aux sabots », elle qui ne vécut dans son Armorique natale que six mois en vingt-trois ans de règne...

Épilogue dynastique et matrimonial, le 18 mai 1514, Claude, la fille aînée d'Anne de Bretagne, épousait à Saint-Germain-en-Laye le futur François I^{er}, qui devint roi le 1^{er} janvier 1515. En avril, Claude faisait donation du duché à son royal époux, acceptant qu'il revienne ensuite au dauphin et non à un fils cadet qui aurait assuré une dynastie distincte. Le destin de l'Armorique était cette fois bel et bien scellé et, avec lui, le rêve d'indépendance d'Anne de Bretagne définitivement brisé...

*

À SAINT-DENIS, COMME POUR TOUTES LES REINES DE FRANCE, Anne n'eut pas droit au cri « La reine est morte, vive le roi », signifiant la transmission immédiate d'une souveraineté pas même interrompue par le trépas. Le roi d'armes de la duchesse cria simplement : « La royne treschrestienne et duchesse nostre souveraine dame et maistresse est morte. La royne est morte. La royne est morte... »

Le long silence après cette proclamation symbolisait bien la rupture que sa disparition signifiait pour une Bretagne à jamais orpheline de sa souveraineté.

1.

Elle avait déjà perdu sa mère, Marguerite de Foix, alors qu'elle n'avait que neuf ans. Isabeau, sa cadette, ne survécut que deux ans à la mort de son père.

2.

Cité par Georges Minois, *Anne de Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1999, p. 415. Brantôme écrit qu'« elle estoit belle et agréable, ainsy que j'ay ouy dire aux anciens qui l'ont veue [...] ». Sa taille estoit belle et mediocre. Il est vray qu'elle avoit un pied plus court que l'autre, le moins du monde ; car on s'en appercevoit peu, et malaisement le cognoissoit-on ; dont pour cela sa beauté n'en estoit point gâtée » (Brantôme, *Vies des dames illustres françoises et étrangères*, Paris, Éditions Garnier, s.d., « Discours premier. Anne de Bretagne, Reyne de France », p. 3).

3.

Les biographies d'Anne de Bretagne sont nombreuses : la dernière en date est celle de Didier Le Fur, *Anne de Bretagne, miroir d'une reine. Historiographie d'un mythe*, Paris, Librairie Guénégau, 2000.

4.

Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 95.

5.

Cité par Georges Minois, *Anne de Bretagne*, op. cit., p. 328.

6. Extrait de la chronique du chanoine Moreau, *Histoire de la Ligue*, cité dans ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1975, p. 231.
7. Extrait de la chronique du chanoine Moreau, *Histoire de la Ligue*, op. cit., p. 231.
8. Cité par Georges Minois, *Anne de Bretagne*, op. cit., p. 285.
9. *Ibid.*, p. 305.
10. Cité par Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 105-106.
11. Fanny Cosandey, *La Reine de France. Symbole et pouvoir (xve-xviii siècle)*, Paris, Éditions Gallimard, 2000, p. 130.
12. Cité par Georges Minois, *Anne de Bretagne*, op. cit., p. 310.
13. Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 112.
14. Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne*, op. cit., p. 135.
15. Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, op. cit., p. 176 sq. ; Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 107-108.
16. Le 10 janvier 1502, dans un acte, Anne emploie la formule « comme il ayt pleu à monseigneur nous octroyer, consentir et accorder que nous puissions disposer et ordonner de tous les affaires de notre dit pays et duché tant desdits finances que autre chose quelconque ». Cité par Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne*, op. cit., p. 26.
17. Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir en Bretagne », art. cit., p. 138.
18. Brantôme, *Vies des dames illustres*, op. cit., p. 8.
19. Monique Chatenet, *La Cour de France au xvi^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Éditions Picard, 2002, p. 27.
20. Brantôme, *Vies des dames illustres*, op. cit., p. 9. L'Anglais Richard Cook, a laissé, en 1584, une description très précise des maisons des

reines, notamment celle d'Anne de Bretagne (Monique Chatenet, *La Cour de France*, op. cit., p. 26).

21.

Le *Livre du courtisan* de Baldassare Castiglione (1478-1529) se présente sous la forme d'une suite de dialogues, rédigés entre 1513 et 1518. Imprimé dix ans plus tard, ce manuel du « parfait courtisan » s'imposa parmi les ouvrages les plus lus du *xvi^e* siècle.

22.

François Hilarion de Coste, *Les Éloges et vies des Reynes, Princesses, dames et demoiselles illustres en piété, courage et doctrine qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères [...]*, Paris, 1630, t. 1, p. 11-12.

23.

Pierre Lesueur, « Les jardins du château de Blois et leurs dépendances : étude architectonique », dans *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 18, 1904, p. 223 et 438 ; Christophe Gratias, « Le pavillon d'Anne de Bretagne et les jardins du château de Blois », dans *Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Cahiers du Léopard d'or, n° 6, Paris, Éditions du Léopard d'or, 1997, p. 132.

24.

Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 134.

25.

Les témoignages de l'ardente piété d'Anne de Bretagne sont nombreux : en 1498, par exemple, elle fonda une communauté de tertiaires franciscaines dont elle fit elle-même partie ; elle vouait une dévotion particulière à François de Paule, fondateur des minimes, originaire de Calabre, amené en France par Louis XII et installé en ermite près de Plessis-lès-Tours où il mourut le 2 avril 1507 (on lui prêta beaucoup de pouvoir, dont celui de prophétie, et de rendre les femmes fertiles). Anne honora particulièrement les ordres mendiants (elle choisit la cordelière pour emblème, en signe de dévotion à saint François). Elle intervint dans la réforme de Saint-Germain-des-Prés, probablement à l'instigation de son aumônier Guillaume Briçonnet, contribua à la fondation des minimes de Chaillot et enrichit Saint-Denis d'une fondation de 250 livres (Jean-Marie Le Gall, *Les Moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2001, p. 82). Et pour la Bretagne, l'inventaire reste à établir des églises, chapelles, maisons religieuses qui bénéficièrent de ses dons.

26.

Cité dans Alain Bouchart, *Grandes croniques de Bretagne*, introduction, concordance des sources, index par Marie-Louise Auger, t. III, op. cit., p. 25.

27.

Cité par Georges Minois, *Anne de Bretagne*, op. cit., p. 488.

28.

« Ce fut elle, écrit Brantôme, qui fit bastir par une grande superbeté ce beau vaisseau et grande masse de bois, qu'on appelloit la *Cordelière* ». Ce navire, effectivement imposant par sa taille (outre l'équipage, il pouvait contenir 1 200 soldats), participa à une

expédition en Méditerranée, avant d'être détruit au large de Brest, le 10 août 1513, par une flotte anglaise : le navire en feu se dirigea alors vers le principal vaisseau anglais, la *Régente*, « et s'accrocha tellement avec lui, qu'ils se bruslerent et se perirent [...] La reyne en fut très marrie... » (Brantôme).

29.

Cité par Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Éditions Fayard, 2003, p. 401.

30.

Le 21 janvier 1512, elle mit encore au monde un fils mort-né. Le passage du « Journal » où Louise de Savoie, une dizaine d'années plus tard, se remémore l'événement, est bien connu : « Anne reyne de France à Blois le jour sainte Agnès 21 janvier eut un Filz, mais il ne pouvoit retarder l'exaltation de mon César [le futur François Ier], car il avoit defaut de vie. » Cité par Anne-Marie Lecoq, *François Ier imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Éditions Macula, 1987, p. 131.

31.

Cité par Bernard Quilliet, *Louis XII*, Paris, Éditions Fayard, 1986, p. 430.

32.

Description des funérailles d'Anne de Bretagne à partir de Fanny Cosandey, *La Reine de France*, *op. cit.*, p. 208-214.

33.

Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, *op. cit.*, p. 144.

TROISIÈME PARTIE

UNE PROVINCE
DU ROYAUME DE FRANCE



1532 : la Bretagne française

L'AVÈNEMENT DE FRANÇOIS I^{er}, LE « NOUVEAU CÉSAR » selon sa mère Louise de Savoie, marque une rupture dans la pratique politique, soulignée par les historiens, mais aussi ressentie par les contemporains qui, le 19 novembre 1515, se voient signifier l'interdiction de jouer des farces contre l'honneur du roi¹. Pourtant, cette aspiration royale à brider, à dominer, ne semble pas avoir affecté outre mesure la Bretagne, du moins durant les premières années du règne. Tout au contraire : François I^{er} se veut et se présente comme le continuateur, l'héritier légitime des souverains du duché, particulièrement d'Anne et, par-delà, des Montfort.

Nous sommes loin ici d'un « absolutisme » niveleur, d'une volonté impitoyable, réductrice des libertés et des privilèges : par contraste avec la politique d'intégration plutôt violente de Charles VIII entre 1491 et 1498, le vainqueur de Marignan ne procède à aucun changement institutionnel brutal, ni à des mouvements d'officiers. Ce qui n'interdit nullement une discrète « francisation » : le conseil ducal rétabli par Anne cesse son activité et la chancellerie bretonne est confiée à Antoine Duprat, chancelier de France, qui cumule ainsi les deux fonctions². Surtout, le roi profite de chaque vacance d'office pour nommer un nouveau titulaire choisi dans les cercles immédiats du pouvoir : pour la collecte des fouages dans l'évêché de Cornouaille, par exemple, François Guillard laissa sa place, après son décès, au Tourangeau Gilles Lesné³.

*

TROIS ANS APRÈS SON AVÈNEMENT, DURANT L'ÉTÉ 1518, accompagné de sa femme Claude, « duchesse de Bretagne », « bien petite et d'étrange corpulence » (Gattinara), François I^{er}, encore tout auréolé de son triomphe italien, accomplit un voyage en Armorique. Après être entré

à Nantes et avoir laissé la reine au Plessis-sur-Vert, il reprend, presque ville par ville, sanctuaire par sanctuaire (Notre-Dame du Folgoët, par exemple), l'itinéraire suivi par Anne en 1505. Il profite de l'occasion pour resserrer les liens avec la noblesse dont la soumission consentie lui est essentielle. Aussi les grands sont-ils l'objet de toutes ses attentions, de toute sa sollicitude : le souverain prend bien soin de séjourner longuement dans leurs domaines, leur accorde pensions, faveurs et gratifications. Les nobles d'un rang modeste ne sont pas négligés, à l'exemple d'Alain de Guengat, qui se voit attribuer 3 600 livres en 1519, pour les services qu'il avait rendus au roi durant son voyage⁴.

L'aventure militaire italienne exerce une intense fascination dans la mesure où seul le beau fait d'armes permet d'acquérir et de capitaliser un honneur sans lequel la noblesse n'est rien. Les principales grandes familles nobles du duché ont ainsi pris part aux campagnes de François Ier, de 1515 à 1525 : Pierre de Laval, Robert d'Acigné, René de Montejean, Claude de Rieux, Pierre de Rohan, fils du maréchal de Gié... Elles se voient en retour largement récompensées de leur vaillance au service du roi de guerre, notamment sous la forme de donations de portions du domaine royal. Ainsi, Pierre de Laval (1489-1521), sieur de Montafilant, reçoit Dinan, en juin 1518, pour « services faiz en plusieurs manieres et mesme de fresche ressante memoire à la derraine conquete et reduction qu'avons faicte de notre duché de Milan où il s'est très vertueusement employé sans y espargner le danger et peril de sa personne ». De même, René de Montejean bénéficie du don du domaine de Fougères, le 2 février 1525, en récompense « des services faitz tant du fait de nos guerres esquelles il s'est toujours bien et vaillamment porté et conduit et en icelle esté prins prisonnier par noz ennemys, blessé et navré par plusieurs foiz et en diverses parties de son corps, en grant dangier de sa personne et encores a present est avec nous en nostre camp devant la ville de Pavye où tenons nos ennemys assiegez que aultement en plusieurs manieres, en quoy faisant il luy a convenu porter et soustenir plusieurs grans fraiz et mises et depenses et payer grosse somme de deniers ausdits ennemys pour sa ranczon⁵ ».

Tous pourtant n'adoptent pas la cause de leur nouveau suzerain. Le bourgeois de Paris relate dans son *Journal* la « trahison » de René de Bretagne, Monsieur de Penthievre, qui ose choisir le parti de Charles

Quint contre le roi de France, « deux mois » avant la « trahison » du connétable de Bourbon⁶. La raison ? Le roi lui avait confisqué la seigneurie de Penthievre pour la donner à l'amiral Bonnivet. Le gentilhomme s'était alors rendu auprès du roi pour lui exposer l'injustice dont il s'estimait la victime. François I^{er} refusa toute restitution, et « luy respondit paroles frivoles », selon le bourgeois parisien. René de Bretagne déclara alors qu'il se trouvait contraint de « prendre party » ailleurs qu'en France. Denis Crouzet, qui rapporte cet épisode de fidélité bafouée, détecte un fort décalage de culture politique entre un souverain qui ne répond pas à l'attente du gentilhomme et le traite avec une désinvolture qui l'atteint au plus profond de son honneur : « Faictes ce que vous vouldrez », aurait dit le roi. Aussitôt, le noble breton va présenter son hommage à l'empereur et se retrouve *ipso facto* parmi les contumaces condamnés le 13 août 1524 comme « criminels de lèse majesté, proditeurs et rebelles envers le roi et son royaume⁷ ». Cet épisode nous permet de mieux comprendre la force et la puissance du système du don et du contre-don qui régit alors les échanges à la fois matériels et symboliques entre la noblesse et le roi. En rompant le dialogue, en refusant la doléance d'un vassal, en niant toute réciprocité d'échange, François I^{er} affirme ici ouvertement sa volonté de souverain⁸.

La rupture et le transfert de fidélité de René de Bretagne restèrent toutefois une exception, car les nobles d'Armorique ont trouvé plutôt des motifs de satisfaction dans la « francisation » sans violence du duché, notamment avec la création autour de la reine Claude d'un hôtel royal important, financé en majorité par les impôts prélevés en Bretagne. Nombre d'entre eux ont pu s'y employer au service de la monarchie tout en continuant à bénéficier de ses faveurs. Là aussi on constate une grande stabilité, puisque nombre des officiers domestiques d'Anne sont passés après sa mort au service de sa fille, ce qui a évité toute rupture et malcontentement. Sans qu'elle ait joué un rôle politique considérable (restée près de Nantes, elle n'accompagne même pas son époux lors de son voyage en Bretagne en 1518), la reine Claude a donc, par sa seule existence, facilité la prise du contrôle du duché, en douceur, par le roi.

En douceur, mais sans mollesse, car le souverain ne saurait admettre de résistance, même feutrée. Le vote de l'impôt en 1523 en offre un exemple particulièrement parlant. Le fouage, principal impôt

« direct », représente grosso modo la moitié des revenus du duché (en 1523, 262 000 livres sur un total de 470 000) et sa levée, on le sait, suppose l'acceptation des états réunis généralement à l'automne. En fait, la marge de manœuvre des députés est désormais très limitée : en 1523, François I^{er}, par la voix du trésorier général, exige un fouage de 6 livres par feu. Après délibération, les membres des trois états se prononcèrent pour un octroi de 4 livres, arguant de « la povreté du pays et la charge qu'ilz ont eu en la sterillité qui est au pays à raison de l'indisposicion du temps que le peuple aura grosse paine à payer ». Aussitôt, Guy de Montfort, comte de Laval, lieutenant général (il sera gouverneur en 1526), issu d'une des plus grandes familles de la noblesse, intervient au nom du souverain pour préciser qu'il « ne se contentoit de la conclusion et ne la vouloit accepter attendu les grans affaires du roy qu'il a à présent et que le roy se pourroit mal contenter ». Le fouage fut bien, cette année-là, comme le roi l'exigeait, de 6 livres par feu⁹...

En juillet 1524, la reine Claude meurt, au château de Blois, âgée de vingt-cinq ans. Avant son décès, elle a accepté que son fils aîné, théoriquement futur roi de France, François, lui succède à la tête du duché, annulant ainsi les accords passés entre Louis XII et Anne de Bretagne, accords qui prévoyaient que seul le deuxième enfant puisse hériter du duché. Les états de Bretagne réclamèrent en vain pour duc le fils cadet, Henri : François I^{er} demanda au gouverneur de Bretagne, le comte de Laval, de recevoir le serment de fidélité des membres des états réunis de nouveau à cet effet à Rennes en novembre. Dès lors, le souverain s'intitula « Roy de France, usufruituaire du duché de Bretagne, père et légitime administrateur de notre tres cher et très amé filz le dauphin, duc propriétaire dudit duché ». Trois ans, plus tard, en 1527, profitant de la mort de Jacques de Rohan, François I^{er} confie la garde de ses châteaux bretons à l'un de ses fidèles, François de Quelen (il a été fait prisonnier à Pavie avec le roi) et il fait main basse sur les réserves d'or et d'argent laissées par le défunt au château de Corlay. La même année, quand l'incapacité de l'évêque de Cornouaille, Claude de Rohan, est reconnue en octobre, le roi institue un conseil pour gérer ses biens, où l'on retrouve les officiers qui lui sont les plus dévoués. Il s'agit bien, on le voit, d'un processus continu et insidieux du contrôle de la province, visant à terme la disparition progressive de toute distinction entre le royaume et le duché.

L'Église elle-même doit être soumise au roi, même si le régime ecclésiastique n'a pas été, en principe, modifié avec la réunion de la Bretagne au royaume de France (le concordat de Bologne, conclu en 1516, excluait la province, comme la Provence, de l'accord). En fait, tous les différends entre le pouvoir royal et le Saint-Siège se terminent à l'avantage du roi. Le conflit survenu à partir de 1523 au sujet de l'évêché de Dol le démontre clairement : à la mort de l'évêque, Mathurin de Plédran, le pape nomme directement son successeur en la personne d'un ecclésiastique breton, attaché à la cour pontificale, Thomas Le Roy. François I^{er} refuse cette nomination et l'évêque doit renoncer à son siège épiscopal. À sa mort, en 1524, Clément VII nomme Jean de Staphileo. Nouveau refus royal, renforcé par l'intervention du chapitre de Dol en faveur de François I^{er}. Finalement, Jean de Staphileo devra s'effacer face au candidat du roi : François de Laval, fils naturel du gouverneur de Bretagne¹⁰...

Une telle politique suppose, bien évidemment, plus que jamais le soutien — à défaut, l'inertie — des grands. Un des indices de ce soutien est la chronologie d'attribution de l'ordre de Saint-Michel, un ordre de chevalerie créé par Louis XI en 1469 afin d'inféoder les chefs des principaux lignages à la monarchie française puisque, lors de leur serment de réception, les chevaliers s'engageaient à défendre la couronne de France et la chose publique. C'était si clair que, quand Louis XI avait envoyé, en 1469, le collier de l'ordre à François II, ce dernier l'avait refusé ; seul le vicomte de Rohan l'acceptera en 1472 ; sous Charles VIII, deux nobles cèdent : le seigneur d'Avangour en 1487, le maréchal de Rieux en 1488 ; sous le règne de Louis XII, une seule attribution est formellement attestée, celle de Louis de Rohan, sire de Guémené, décoré en 1504. Le règne de François I^{er} voit en revanche une brusque inflation, avec sept promotions, toutes honorées : Jean de Laval-Châteaubriant, Claude de Rieux (avant 1527), Jean de Brosse, duc d'Étampes (avant 1532), Jean d'Acigné, baron de Coëtmen (1539), François d'Avaugour, René de Montejean, René de Rohan (1547)¹¹. Il s'agissait là d'une récompense pour services militaires rendus, notamment à la guerre, mais aussi et surtout d'un moyen de renforcer les liens de fidélité entre les grandes familles bretonnes et le roi. Cette intégration dans l'ordre de Saint-Michel s'est accompagnée d'octroi de charges prestigieuses et gratifiantes dans la maison du roi : François III d'Avaugour, comte de

Vertus et de Goélo, premier baron de Bretagne (marié avec Charlotte de Pisseleu), Claude de Rieux, Jean de Brosse, Jean d'Acigné étaient tous les quatre gentilshommes ordinaires de la Chambre du roi.

L'importance toute particulière accordée aux grands se révèle aussi dans le domaine de l'administration de la Bretagne où l'on constate un accroissement du rôle des gouverneurs. Cette charge, introduite en Bretagne par Charles VIII en 1491, est demeurée longtemps un poste honorifique confié à un grand prince souvent peu présent dans la province, tel Jean de Chalon, prince d'Orange, jusqu'en 1502, et son successeur le maréchal de Rieux. François I^{er} fait de même en nommant au début de son règne, en 1518, son beau-frère, Charles, duc d'Alençon. Tout change le 27 août 1526, à savoir au lendemain de Pavie, qui marque le début d'un second règne après la captivité du roi à Madrid : François I^{er} désigne Guy de Laval, qui appartient à l'une des plus importantes familles de la noblesse, ce qui offre au roi la possibilité, par le biais des alliances et des clients de Guy de Laval, de contrôler de larges secteurs de la noblesse bretonne, même s'il s'agit aussi de récompenser les services qu'il a rendus, comme lieutenant général, en assurant la protection des côtes bretonnes lors des attaques anglaises au début des années 1520¹². Non seulement sa nomination est saluée par les états de Bretagne en décembre 1526, mais ils lui font voter un don extraordinaire de 6 000 livres à partir d'une imposition de 2 sols 6 deniers sur chaque feu. Sa promotion s'accompagne de la mise sur pied de véritables compagnies d'ordonnances qui lui permettent de disposer, pour la première fois, d'une force d'intervention efficace.

Outre sa fonction dans le domaine militaire, le gouverneur intervient dans le secteur des finances où il soutient les demandes de subsides du roi lors de la tenue des états. Il joue aussi un rôle dans l'administration de la province, en concertation avec les présidents du parlement et les représentants des grands lignages. En 1530, par exemple, il écrit au connétable en faveur des anciens serviteurs de la reine Claude pour qu'ils trouvent à s'employer dans la maison d'Éléonore, prenant le soin de souligner : « Et en les bien trectant, j'en auray meilleur credit avec tous ceux du pays et m'en ayderay mieux pour le service du roy¹³. »

Son successeur au poste du gouvernement de Bretagne est Jean de Montfort de Laval, seigneur de Châteaubriant, qui accède à la charge

le 9 juin 1531. Celui-ci est le premier grand aristocrate breton à jouer un rôle majeur au conseil royal, où il entre en 1525. Il demeure un élément clé puisqu'il assume la direction de ce conseil en 1536 avec le chancelier du Bourg et le cardinal de Tournon. C'est dire que, durant toute cette période, cruciale, qui voit la mise en place du processus d'union définitive de la province au royaume, la Bretagne a été représentée par l'un des siens dans les instances gouvernementales. On peut dire que Jean de Laval-Châteaubriant a été au cours de ces années l'un des maîtres d'œuvre de la politique de François I^{er} dans la province et l'un des agents les plus actifs de son exécution. Avec lui, le gouverneur est devenu véritablement le représentant du roi en Bretagne. Signe révélateur : le séjour de François I^{er} dans le duché, en 1532, s'est déroulé pour l'essentiel dans sa résidence de Châteaubriant.

*

CETTE ANNÉE-LÀ, 1532, EST FONDAMENTALE pour la Bretagne, qui voit le duché passer au statut de province. Le pouvoir royal dut néanmoins affronter nombre de délégués des états de Bretagne qui manifestent encore leur hostilité à l'annexion et exigent dans les actes royaux mention expresse du « duché de Bretagne, principauté haute, belle, ample, de force et puissance ». En vain.

Le cardinal Antoine Duprat, chancelier du royaume mais aussi, on l'a vu, chancelier de Bretagne, œuvre à cette politique d'intégration, ouvertement pacifique, l'arme principale étant l'argent. Les largesses royales, en effet, se multiplient à la veille de l'acte d'union pour anesthésier toute velléité d'opposition : le 9 juin 1531, on le sait, Jean de Laval est nommé gouverneur de Bretagne ; un an plus tard, le 31 mai 1532, la duchesse de Châteaubriant obtient les revenus des anciens domaines ducaux de Suscinio et Lestrenic ; un don de 18 000 livres est accordé à Jean de Laval, son mari. Le 12 juin, gages et pensions sont octroyés à Philippe Chabot, comte de Chagny ; le 15 juillet, Claude d'Annebaut reçoit la châtellenie de Guingamp... Et pour parachever le tout, François I^{er} gratifie la Bretagne d'un long séjour, durant le grand « tour de France » qu'il a entrepris depuis novembre 1531 pour faire honneur à la reine Éléonore, son épouse, la sœur de Charles Quint, pour montrer aussi le dauphin François, le fils de la reine Claude, le futur roi, qui vient d'atteindre sa majorité (treize

ans révolus) à son peuple, pour recevoir les doléances de ses sujets et, éventuellement, y répondre : en ce ^{xvi}^e siècle naissant qui voit la construction de l'État absolu, visiter le royaume c'est gouverner¹⁴.

Pour tenter une analyse au plus près du déroulement « réel » des événements, nous disposons d'un document exceptionnel : la première version de l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré, achevée en 1583. Associé aux travaux de « réformation » de la coutume en 1580, sénéchal de Rennes, président du présidial (tribunal) de Rennes jusqu'en 1589, Argentré est un jurisconsulte renommé, petit-neveu du grand chroniqueur Pierre Le Baud, dont il a recueilli les manuscrits. Ce sont les états de Bretagne qui lui ont commandé en 1580 cette *Histoire de Bretagne*. Ce livre sera frappé d'interdit avant que ne paraisse une seconde édition, édulcorée, en 1588, Jacques de La Guesle, procureur général au parlement de Paris, ayant dénoncé la première version au motif qu'elle contenait, selon lui, des « faits contre la dignité de nos roys, du royaume et du nom françois¹⁵ ».

De fait, les thèmes que développe Bertrand d'Argentré avaient de quoi déplaire aux partisans d'un royaume unifié : la Bretagne, explique-t-il, n'est pas un simple fief relevant de la couronne de France, mais un duché qui a une origine distincte, plus vénérable que celle de la monarchie française, puisque « cette ancienne royale principauté [est] le seule restante de l'honneur de l'ancienne Gaule ». Il s'agit bien, une fois encore, d'« exalter les origines, descendes et progression de cette nation, à vray dire naïve semance des Gaulois restante seule en Occident ». Et du reste, la langue bretonne « que parlent aujourd'huy les Bretons est le vray et ancien Gaulois ». Le héros de cette histoire est Conan Mériadec, établi vers 380, ce qui conduit Bertrand d'Argentré à soutenir qu'« il y avoit plus de cent ans que les Bretons estoient placés au païs de Bretagne, avant que les François eussent rien de plus près qu'Orléans ». Les rois de France, en outre, se sont engagés, en devenant ducs, à maintenir les lois de leurs prédécesseurs les ducs d'avant l'union, une union dont il souligne qu'elle a été obtenue par la corruption de quelques-uns...

Bertrand d'Argentré choisit en 1589 le camp de la Ligue. Il meurt en 1590. Quand Charles d'Argentré, son fils, fait rééditer l'*Histoire*, toujours expurgée, en 1618, le fils de Nicolas Vignier, historiographe du roi, un des censeurs de 1582-1583, fait éditer la réplique que le père avait laissée inédite. La querelle n'est pas close, d'autant que

l'*Histoire* est rééditée encore en 1668 et sous forme abrégée un peu plus tard.

Concernant les états de 1532, Argentré affirme s'appuyer sur une source irréfutable : le témoignage oral de son propre père, Pierre, sénéchal de Rennes de 1527 à 1547, directement mêlé aux tractations en cours et présent à cette assemblée décisive de Vannes où il joua un rôle important. Voici ce passage capital, jamais publié officiellement.

« Et me souvient avoir ouy dire à feu mon père et précesseur seneschal de Rennes qui estoit appelé en ces conseils qu'un jour maistre Loys des Desers, lors président en Bretagne, estoit venu saluer ledit sieur chancelier Duprat, lequel luy tint plusieurs propos de cest affaire, luy montrant grand nombre de memoires et instructions, lesquelles luy avoient esté baillées de plusieurs parts pour conduire cest affaire, duquel il estoit tres expressement chargé par le roy venu expres en Bretagne, et ne sçavoit pas trop bien ledict chancelier quel moyen il y devoit tenir. Ledict président, après avoir veu ses mémoires, luy dist comme ne trouvant rien bon de tous ces expedients :

— Monsieur, il me semble qu'il y a de meilleurs moiens que tous ceux là.

— Et quels, dit le chancelier.

— Mons advis, dit-il, seroit qu'on traitast avec les estats qu'ils voulussent requérir l'union.

Ceste parolle mit le chancelier en merveilles :

— Avec les estats, dit-il, et seroit-il possible de faire cela avec eux ?

— Ouy, dist le président, les estats consistent de beaucoup de gens mais il n'en faut gagner que trois ou quatre de la noblesse et quelques uns de l'Église et tiers estat, et toutes choses s'y feront à dévotion : le roi a bien moyen de faire cela avec peu de gratification.

Le chancelier, à ces paroles, ploia tout ce qu'il avoit de papiers et de memoires et, sans plus essayer autre adresse, se donna ceste part. On besongna à meshuy par ceste voye¹⁶. »

Et, de fait, le roi, qui réside alors tout près de Vannes, au château de Susicinio, pousse les députés des états de Bretagne à solliciter l'union

de la Bretagne et du royaume de France. Pourtant, malgré les pressions, les jeux d'influences, les gratifications et la proximité des troupes royales, la discussion est vive, longue, âpre... Julien Le Bosc, procureur des bourgeois de Nantes, défend le point de vue selon lequel il faut consulter les mandants de chaque député. *L'Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré — toujours dans sa version primitive (1583), censurée — témoigne de la vivacité des débats, qu'il résume en douze arguments défendus par les « opiniastres, auxquels il souvenoit de l'ancienne liberté du païs sous les ducs, qui disputoient et disoient :

1. qu'ils alloient entrer et se soumettre au joug de toute servitude et asservir le païs à toutes tailles, impositions, subsides, gabelles, truages de France, à toutes les volonteiz des rois absolument,
2. que, comme il ne falloit pas douter, pour entrer promettoient assez mais ils ne gardoient ne franchises, ne liberteiz, ny privileges du païs lorsqu'ils y auroient le pied,
3. que tous benefices seroient donnez à personnes estrangeres, les prelatures aux courtisans pres du roy qui ne voudroient cognoistre ny gratifier homme natif du païs,
4. qu'à toutes heures, en vertu de *committimus* et autres commissions extraordinaires, ils seroient tirez en France en leurs causes et travaillent parmy les auditoires du royaume de France,
5. que chacun jour on leur deffendroit les traictes de la négociation par la mer, qui estoit presque le seul moien aux gentilshommes de faire deniers, pour le profit ou suggestion de quelques particuliers qui obtiendroient deffences de traictes pour apres vendre chèrement les congez,
6. que les gentilshommes seroient tirez au service aux guerres du roy, à quoy ils n'estoient tenus hors le païs,
7. qu'ils n'auroient desormais estat ne charge dans le pays et seroient esloignez des rois, et loing tenus des charges d'honneur sans pouvoir parvenir ny estre eslevez,
8. que les grands seigneurs du pays qui emporteroient le credit et qui l'entretiendroient seroient incontinent amorceiz pour le commencement de la faveur des gouvernemens et autres

bienfaits pour dissimuler et s'accomoder à toutes les volonte^z du roy, et consentir de tailler et angarier le pays,

9. que les droits du roy, fussent fondez et autres pretendus, seroient si rigoureusement recherchez sous un roy que la marchandise n'iroit en nulle liberte^z ni autrement que charges de daces et impositions,

10. que la reunion mettroit les successeurs en guerre car, si la race de Bretagne defaillait, ceux qui seroient heritiers de l'estoc de Bretagne, voudroient selon leurs traite^z reprendre leurs degrez de succeder : les rois l'empescheroient comme de choses reduis au royaume et membres incorporez au corps et à la couronne, en quoy, intervenant le decret des estats, on feroit manifeste tort aux heritiers du sang,

11. que par tous les traite^z et conventions faits par la royne Anne venue en son aage, l'on voioit expressement qu'elle avoit voulu et tasché, par tout defaillant la race de siens, que ceux de son sang succedassent,

12. que, le cas advenant, il failloit demander d'avoir prince particulier qui soustint et voulust garder le pays et liberte^z des seigneurs, et cherir les siens, et eslever aux honneurs d'iceluy, et non pas les transporter à l'estranger, et, quand ils voudroient faire autrement, les seingneurs du pays estoient bien assez forts pour les contredire et se maintenir avec un prince particulier, comme on avoit veu l'experience au temps des ducs, mais, avec un roy si puissant, il n'y avoit ordre, les choses faictes, d'empescher qu'il n'en fist ce qu'il voudroit¹⁷ ».

Ce texte essentiel détaille les craintes multiples de nombre de Bretons, notamment des détenteurs d'offices, tel l'auteur, devant l'arrivée prévisible de concurrents du royaume, mais encore d'une petite noblesse, désireuse d'éviter les expéditions lointaines et soucieuse de pouvoir continuer à compenser les insuffisances de la rente seigneuriale par les charges ecclésiastiques, les offices publics et le commerce maritime. Des inquiétudes travaillent aussi les milieux d'affaires, alarmés par les risques de guerres si préjudiciables à leur commerce. En outre, on sent également dans ce texte l'attachement d'une partie de la société politique bretonne à la dynastie ducale, au droit du sang, à la descendance de la « bonne duchesse » Anne.

Après tractations entre les agents de François I^{er} et les dignitaires des états, les députés adoptent, sans vote, le 4 août 1532, une requête au roi, reconnaissant le dauphin comme duc. Le roi se trouve ainsi sollicité, comme prévu. Comme prévu, il s'empresse d'accepter, et même — tant son désir d'exaucer le vœu de ses sujets est grand... — décide d'envoyer aussitôt son fils à Rennes pour qu'il soit « incontinent » couronné duc de Bretagne. Sa lettre du 9 août annonce que le dauphin arrivera le 12.

Ce jour-là, le jeune François fait son entrée à Rennes, accompagné du comte de Châteaubriant, du cardinal de Gramont et d'une suite nombreuse. Le lendemain, le futur duc reçoit les honneurs de ses troupes et de sa « bonne ville » de Rennes. Ce même 13 août, François I^{er} publie l'édit d'union à Nantes, qui reproduit intégralement le texte de la supplique des états et en tire la conclusion : « Considérant que cette requête est juste, raisonnable, utile et profitable au pays, inclinant à la prière des États, nous unissons et joignons les pays et duché de Bretagne avec le royaume et la couronne de France, perpétuellement, de sorte qu'ils ne puissent être séparés ni tomber en diverses mains pour quelque cause que ce puisse être. » Et le roi d'ajouter : « Nous voulons que les droits et privilèges que ceux du dit pays et duché ont eus par ci devant leur soient gardés et observés, inviolablement, ainsi et par la forme et manière qu'ils ont été gardés et observés jusqu'à présent, sans y rien changer ni innover ; dont nous avons ordonné et ordonnons lettres patentes en forme de charte être expédiées et délivrées. »

Il s'agissait bien d'un traité, un traité international puisqu'il était reconnu implicitement que deux pays, deux peuples, deux couronnes voulaient s'unir. Il ne s'agissait pas d'une annexion ou de la reprise par le suzerain d'un fief ancien. Ce traité contenait une formule qui suscitera, on le verra, bien des débats, des commentaires, des « malcontentements » allant parfois jusqu'à la révolte. Certes, les droits et privilèges étaient déclarés inviolables, mais avec une précision lourde de potentialités revendicatives : « sans y rien changer ni innover ».

En récompense de sa fidélité, la ville de Vannes fut exemptée d'aides pendant dix ans. Les états de Bretagne déclarent à leur tour : « Nous unissons et joignons les pays et duché de Bretagne avec le royaume et couronne de France, perpétuellement, de sorte qu'ils ne

puissent être séparés ni tomber en diverses mains pour quelque cause que ce puisse être... »

Le mercredi 14 août, lors de très solennelles cérémonies, François, fils du roi François I^{er} et dauphin de France, était couronné duc de Bretagne, en la cathédrale, sous le nom de François III : l'évêque de Rennes lui remit l'épée et « ce fait, fut faite la bénédiction de la couronne ducale et lui fut posée sur le chef [...]. Et fut le duc debout, tenant l'épée ramenée en sa chaire¹⁸ ». À cette occasion, si l'on en croit maître Michel Champion, procureur des bourgeois de Rennes, il lui fut demandé de prononcer quelques paroles « en langaige Troyen qui est Breton bretonnant en langaige franczois ». François III, bel et bien « duc de Bretagne », un duc de quatorze ans, n'était en fait qu'un jouet entre les mains de son père...

En septembre 1532 fut publié au château du Plessis-Macé, près d'Angers, le « contrat bilatéral entre gouvernement français et représentants de la Bretagne ». De ce document, qui détaille les garanties accordées à la Bretagne, trois dispositifs forts doivent être retenus : d'abord, aucune imposition ne pourra être levée en Bretagne sans l'avis des états et leur consentement. Les deniers fournis par les « billots » ou « octrois » seront employés aux fortifications et réparations des villes et des places fortes. Ensuite, la justice sera maintenue « en la forme et manière accoutumée » ; les juridictions seront conservées et nul ne pourra être obligé de plaider hors de Bretagne sauf cas d'appel ressortissant au parlement de Paris. Enfin, les nominations aux charges ecclésiastiques ne seront attribuées qu'à des Bretons.

Le souverain ajoute qu'il confirme « tous les autres privilèges dont ils ont les chartes anciennes et jouissance immémorable jusques à présent ». Les Bretons conservent donc leurs états, leur parlement, leur autonomie administrative. Le dauphin reste duc de Bretagne. En septembre 1532, l'édit de Plessis-Macé garantit les libertés fiscales, judiciaires et ecclésiastiques de la Bretagne.

« François, par la grâce de Dieu Roy de France, usufruituaire des Pays et Duché de Bretagne, père et légitime administrateur des biens de notre très cher et très aimé fils le Dauphin, Duc et sieur propriétaire desdits pays et Duché, sçavoir faisons à tous présents et avenir, que nous ayons receu l'humble supplication

de nos très chers et très aimés les gens des trois États desdits pays et Duché de Bretagne, par laquelle ils nous ont remontré qu'à la dernière assemblée d'iceux à Vannes, où nous étions en personne, après avoir accepté et eu pour agréable la requête qu'ils nous avaient baillée par écrit, signée de leur procureur et greffier, par laquelle nous requerant l'union d'icelui pays et Duché avec la couronne de France, nous leur avons promis de les entretenir en leurs privilèges et libertés anciennes, et que de ce leurs privilèges dont ils ont ci-devant joui et usé deuement, jouissent et usent encore de présent, c'est à savoir : que par cy-après, comme il a été fait par cy devant, aucune somme de deniers ne pourra leur être imposée, si préalablement n'a été demandée aux États d'icelui pays et par eux octroyée, et que les deniers provenant des billoz faient féablement employées aux fortifications et réparations nécessaires des villes et places fortes dudit pays, d'autant que ledit billot fut mis sus principalement à cause desdites réparations, qui revient à grande charge et foule du pauvre peuple, et que la justice soit entretenue en la forme et manière accoutumée, c'est à savoir le Parlement, Conseil et Chancellerie, Chambre des Comptes¹⁹, Assemblée des États, les Barres et juridictions ordinaires dudit pays ; et que les sujets d'icelui n'en soient tirés hoirs, soit en première instance ou autrement, fors aux cas ressortissant par appel à Paris, en suivant les déclarations qui ont été sur ce par cy-devant faites ; et que moyennant l'union faite dudit Duché de Bretagne avec la Couronne de France, à la requête desdits États, aucune préjudice ne soit fait de l'indult d'icelui pays qui porte ; que nul non originaire ne pourra avoir ni obtenir bénéfice audit pays, sans avoir sur ce lettres du Prince, et qu'icelles lettres soient baillées à gens étrangers, ni autres, sinon à ceux qui sont à l'entour de notre personne ; et avec ce, que nous ayons à confirmer tous les autres privilèges dont ils ont chartes anciennes et jouissance immémorable jusques à présent. Nous désirant gratifier lesdits suppliants, non seulement de leur confirmer lesdits privilèges, ains les augmenter pour le grand amour et fidélité qu'avons connu par effet qu'ils ont envers nous ; de notre certaine science, pleine puissance et autorité, avons confirmé et agréé, confirmons et

agréons lesdits privilèges, lesquels en tant que mestier serait, avons donné et donné de nouveau, pour iceux jouir pleinement et entièrement tant et si avant qu'ils ont par ci-devant deurement et justement joui et usé jouissent et usent encore à présent. Toutefois n'entendons aucunement par ce que dessus révoquer les ordonnances par nous dernièrement faites à Vannes sur l'abréviation des procès, suivant l'avis des principaux du Conseil d'icelui pays. Si donnons en mandement par ces présentes à nos aimés et féaux notre gouverneur et lieutenant général audit pays, gens dudit Parlement, Conseil et Chancellerie, Chambre des Comptes, Sénéchaux, Allouez et tous nos autres justiciers et officiers dudit pays et Duché, ou leurs lieutenants de publier et enregistrer ces patentes, chacun endroit soi, et icelles faire garder et observer de points en points ; et enfin que ce soit chose ferme et stable, à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à cesdites présentes sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes.

Donné au Plessis-Macé au mois de Septembre l'an de grâce 1532 et de notre règne le 18.

Ainsi signé, Par Roi, le Breton Visa et scellés en lacs de soie de cire verte.

Et plus bas : "Collationné par moy Greffier des États de Bretagne, Gaultier." »

En 1534, les états font soigneusement transcrire dans un registre les « privilèges et franchises » essentiellement fiscaux, dont bénéficie la Bretagne. Ces privilèges seront régulièrement invoqués, comme en 1567 quand l'assemblée de Vannes rappelle que « par accord et privilèges spéciaux accordés auxdits États de tout temps et ancienneté par les ducs de Bretagne et rois de France, par le contrat de mariage de la feuë reine Anne et union dudit duché à la couronne de France. Il est entre autres choses expresses porté que, sans le consentement desdits États, ne seront levés aucuns deniers ni imposés aucuns nouveaux devoirs, subsides et impositions audit pays de Bretagne, ni ne pourra être faite aucune innovation dans la justice du pays²⁰ ». Une confirmation est obtenue en 1579 par Henri III, puis en 1611 par Louis XIII enfant. Noël du Fail en réalise même une version qu'il fait imprimer en 1581, avec l'appui des états, sous le titre de *Livre des*

*privilèges et franchises de la Bretagne*²¹.

De telles précautions n'ont été, semble-t-il, ni inutiles, ni inefficaces : les exemples de levées d'impôts sans le consentement des états sont exceptionnels (surtout si l'on compare à d'autres provinces) et toujours liés à des moments de besoins financiers particulièrement aigus, comme à la fin des années 1570 ou en 1632 au moment de la révolte languedocienne du duc de Montmorency. Jusqu'aux années Colbert, les privilèges de la Bretagne seront globalement respectés, comme si l'ombre du duché indépendant s'imposait encore à la monarchie absolue du « Très Chrétien ».

Pourtant, rien désormais ne sera plus comme avant. Ainsi, dès les années 1538-1540, le taux de 7 livres par feu est franchi pour le fouage et la Bretagne subit, de manière atténuée toutefois, la pression fiscale imposée notamment par les dépenses militaires : demandes de contributions aux villes, prélèvements sur le clergé, introduction de nouveaux offices... En 1536, à la mort de François III, « duc de Bretagne », c'est son frère Henri qui a été désigné par le roi pour lui succéder. Il fallut cependant quatre ans pour que ce dernier reçoive, le 9 février 1540, la responsabilité du duché et dans des conditions très strictes. En effet, le duché est attribué au dauphin pour son « entretien » et c'est le roi qui se réserve tout ce qui relève de la souveraineté : exemption de fouages, délivrance des lettres de naturalité, contrôle des impositions... Le dauphin apparaît totalement dépendant du roi et il ne prend aucune décision sans en référer à son père : quand, en 1544, les états lui présentent une série de remontrances, il s'en remet à François I^{er} pour la décision, qui lui appartient seul²².

Et c'est ainsi que le royaume des lys remplaça le duché de l'hermine : d'une souveraineté partagée à une souveraineté absolue, la Bretagne dépend désormais des décisions du conseil royal. Elle est bien devenue une province de la « nation France », une province du royaume, presque comme une autre...

1.

Voir par exemple l'analyse d'Anne-Marie Lecoq, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*,

Paris, Éditions Macula, 1987, ou celles de Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance. François Ier et son royaume*, Paris, Éditions Fayard, 1998, et de Jean Jacquart, *François Ier*, Paris, Éditions Fayard, 1981. On pourra recourir aussi à l'étude plus ancienne mais très informée de Charles Terrasse, *François Ier. Le roi et le règne*, Paris, Grasset, t. I, 1494-1525 (1943), t. II, 1526-1538 (1948), t. III, 1538-1547 (1970).

2.

Albert Buisson, *Le Chancelier Antoine Duprat*, Paris, Éditions Hachette, 1935.

3.

Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003, p. 149.

4.

Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 141.

5.

Cité par Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal », art. cit., p. 142

6.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536), Paris, Éditions V.-L. Bourilly, 1910, p. 177. L'historiographie traditionnelle, héritière de l'interprétation imposée par le pouvoir royal, a longtemps considéré Charles de Bourbon (1490-1527), connétable de France, comme un « traître » puisqu'en 1523 il offrit ses services à la cause de l'ennemi de François Ier, Charles Quint, et c'est en commandant ses troupes qu'il mourut lors de l'assaut de Rome en 1527. Cette affaire de « trahison » relevait avant tout d'une manipulation financière dont la monarchie est responsable, puisque Louise de Savoie, la mère de François Ier, voulut récupérer l'essentiel des possessions des Bourbons, un ensemble territorial considérable, au cœur du royaume, après la mort sans héritier de Suzanne de Bourbon, l'épouse du connétable. Sur ce sujet, voir l'étude de Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Éditions Fayard, 2003.

7.

René de Bretagne, au service de Charles Quint, sera tué à Pavie en 1525. Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, op. cit., p. 399-400.

8.

Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du xvi^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

9.

Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, p. 152-153.

10.

Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Paris, Éditions Plon, 1936, t. II, p. 25-26.

11. Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal », art. cit., p. 144.
12. La ville de Morlaix, notamment, est mise à sac en 1522. Guy de Laval multiplie alors les demandes de soutien militaire.
13. Cité par Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal », art. cit., p. 145, note 79.
14. Sur ce thème, Jean Boutier, Alain Dewerpe et Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Éditions Aubier, 1984.
15. Cité par Jean Kerhervé, « Écriture et réécriture de l'histoire dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. L'exemple du Livre XII », in Noël-Yves Tonnerre (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du xxe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Bretagne, 2001, p. 78.
16. Cité par Jean Kerhervé, « Écriture et réécriture de l'histoire », art. cit., p. 105.
17. Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, p. 1169-1170. Cité par Jean Kerhervé, art. cit., p. 105-106.
18. Cité par Charles Terrasse, *François Ier*, Paris, Éditions Grasset, 1948, t. II, p. 171.
19. Voir le numéro spécial des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. CVIII, 2001, dirigé par Philippe Jarnoux et Dominique Le Page, consacré à « La chambre des comptes de Bretagne », centré sur la période qui s'étend du xvi^e siècle à la Révolution.
20. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, op. cit., t. II, p. 13.
21. Au xvi^e siècle, on trouve de tels livres en annexe des éditions de coutumes de Bretagne (ainsi l'édition de 1570, par Julien du Clos, imprimeur suspect de protestantisme). Ces ajouts aux textes coutumiers semblent disparaître définitivement au xvii^e siècle.
22. Dominique Le Page, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes*, op. cit., p. 65.

Le beau XVI^e siècle : les chemins de l'intégration à la « nation France »

LA BRETAGNE, COMME BIEN D'AUTRES TERRITOIRES, fut d'autant plus touchée par le grand mouvement de croissance économique qui marque la période 1450-1550 qu'ici l'expansion, on l'a vu, y a été plus précoce encore, grâce à la paix instaurée dès 1364 après la bataille d'Auray.

Eozen Quillivéré, un imprimeur breton du début du XVI^e siècle, s'est fait l'écho de cet essor armoricain : « Qu'est-il besoin de parler en longueur maintenant, de la puissance très étendue de la Bretagne ? Sur terre et sur mer, la Bretagne impose sa maîtrise : beaucoup de places fortes, des châteaux forts en grand nombre ; des peuples, et non les plus obscurs, sont à son service ; des villes célèbres aussi sont soumises à son pouvoir. En outre, une région côtière très fertile, tout le pays ceinturé par les rivages de la mer océane. Elle est en quelque sorte le grenier à blé de ses voisins. Elle exporte aussi par mer beaucoup de denrées de première nécessité, à partir surtout du port renommé de l'Aber-Wrac'h. Elle en fournit même à des peuples étrangers et lointains¹. »

Si le « port renommé » de l'Aber-Wrac'h est aujourd'hui bien tranquille, en revanche Saint-Malo témoigne encore de cette splendeur passée. La ville alors participe pleinement de ce dynamisme conquérant de l'Europe à l'aube des temps modernes et à l'amorce d'une économie transatlantique. Dès le début du XVI^e siècle, la ville s'impose comme l'un des principaux ports morutiers français dont l'activité est centrée sur Terre-Neuve. Les Malouins commencent à fréquenter ces rivages dès les toutes premières années du siècle, en même temps que les Portugais, les Basques, les Anglais et les Normands : nous savons, grâce à un espion au service du roi

d'Espagne surveillant les préparatifs de la troisième expédition de Jacques Cartier, que la ville arma 24 navires en 1541. Saint-Malo a contribué largement à l'essor de la production européenne de morue, qui passe de 5 000 tonnes au début du siècle à 50 000 tonnes en 1590. La morue salée ou « morue verte », puis la morue séchée sont désormais un aliment essentiel pour l'Europe de la Contre-Réforme, quand l'Église post-tridentine impose 153 jours maigres par an.

C'est parce que la réputation de pilotes des Bretons dans les parages de Terre-Neuve est déjà bien établie que François I^{er} choisit Jacques Cartier en 1534 afin de « faire le voyage de ce royaume en Terres Neuves pour découvrir certaines îles et pays où l'on dit qu'il se doit trouver grande quantité d'or et autres riches choses² ». Le recrutement des hommes ne s'opère pas sans difficultés car les patrons de pêche voient d'un mauvais œil ce concurrent qui leur enlève des marins expérimentés, « aucuns tendant à empescher la dite navigation contrevenant au plaisir et vouloir du Roy notre souverain seigneur [...] plusieurs bourgeois et marchands de ceste ville envoyant aux dictes parties de Terre-Neuffve pour leur profit particulier, lesquels ont caché et faict cacher les dits maistres de navires, maistres mariniers et compagnons de mer que par ce moyen est du tout empescher l'entreprise et voulloir du dit seigneur³... » Quoi qu'il en soit, le choix de Saint-Malo comme port d'armement des trois expéditions de Cartier (1534 avec deux navires, 1535 avec trois navires, 1541 avec cinq navires) prouve le rôle éminent que jouait le port breton dans l'activité morutière autour de Terre-Neuve.

Les voyages de découverte et d'exploration du Malouin aventureux (jusqu'à Stadaconé, où se situe aujourd'hui la ville de Québec, et Hochelaga, qui deviendra plus tard Montréal) se solderont, on le sait, par un échec, les richesses canadiennes — des « bonnes herbes de grande odeur », des prairies, de grands arbres « aussi beaux que je vis oncques en Bretagne » — se révélant bien décevantes en regard des capitaux investis puisque le navigateur ne découvre ni or, ni « riches choses », ni route vers la Chine. En outre, les conditions climatiques éprouvantes, notamment les rudes hivers de 1536 et 1542, le scorbut qui en résulte, déciment la petite colonie. Il faudra attendre Champlain, soixante ans plus tard, pour qu'une « France canadienne » soit concevable⁴. Mais le Malouin eut le mérite de proposer la première description de la vallée du Saint-Laurent et un précieux

témoignage sur les Indiens Iroquois dans son *Brief recit, et succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelage et Saguenay et autres, avec particulieres meurs, langaige, et cerimonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir* (Paris, 1545)⁵. Il contribue ainsi à alimenter le grand débat sur la nature de ces « hommes nus » dont la Bible ne parlait pas. Il en ramène un certain nombre à Saint-Malo, et sa femme est la marraine d'une « sauvagesse » du Brésil. L'Amérique était-elle une figure de l'Éden ou de l'Enfer ? Les sauvages étaient-ils « bons » ou « mauvais » ? Qu'avions-nous à apprendre de la conversion des « païens » de ce « monde enfant » (Montaigne)⁶ ?

La civilisation de la Renaissance, on le voit déjà avec l'extraordinaire aventure outre-Atlantique du Malouin Jacques Cartier, a bien pénétré en terres armoriques ; les foires bretonnes, du moins les plus importantes, sont fréquentées par les marchands de toute la province et de l'étranger et elles se multiplient à la fin de l'époque médiévale, contribuant, notamment, à la diffusion d'œuvres d'art venues de tous les horizons auprès des classes sociales enrichies par le commerce. Les ports bretons entretiennent des relations suivies avec les Pays-Bas et les régions du Rhin : des œuvres importées de ces pays exercent, on l'a vu, une influence sur le vitrail et la sculpture, à l'exemple de l'église de la Sainte-Trinité à Kerfeunteun⁷ (près de Quimper). Des courants artistiques venus d'Allemagne, de Flandre ou d'Italie pénètrent ainsi jusqu'au cœur des campagnes, stimulés par la croissance du « beau XVI^e siècle » et du commerce, qui fut un moteur de la Renaissance⁸.

Les campagnes du Léon notamment, enrichies par la production des toiles de lin fines, exportent vers Morlaix puis vers Exeter et vers l'Espagne⁹ : de Morlaix jusqu'à Bilbao ou Saint-Sébastien, puis par terre jusqu'à Medina del Campo, la grande foire de Castille, d'où les toiles sont, au moins en partie, réexpédiées à Séville¹⁰. Ce commerce aux retombées bénéfiques permet de financer des constructions religieuses : les recettes de la paroisse de Lanhouarneau, par exemple, passent de 126 livres en 1540-1541 à 728 livres en 1591-1595, permettant la construction d'un haut clocher et d'un porche imposant, le premier à adopter un style Renaissance classique (1582)¹¹. Les prospères communautés paroissiales du Léon toilier se dotent ainsi de calvaires, d'ossuaires, de clochers de plus en plus élevés (témoignage de la rivalité entre les paroisses !), de grands porches ; l'extérieur

comme l'intérieur des églises sont embellis, jusqu'aux charpentes de bois qui s'animent de multiples décors sculptés et polychromés, d'une qualité unique en France¹². Les inscriptions sur les églises, chapelles, calvaires du Léon rappellent cette époque de munificence : les chapelles du Drennec en Landouzan (1525), de Notre-Dame du Traon en Plouguerneau (1544), les chapelles Sainte-Anne et Saint-Claude de la paroisse, et de Saint-Fiacre, située à Pont-du-Châtel en Plouider (1564). Le sanctuaire de Saint-Éloi en Ploudaniel appartient également à ce « beau ^{XVI}^e siècle » : ancienne église tréviale de Ploudaniel, Trémaouézan, fondée entre 1448 et 1459 par le recteur Jean de Penmarc'h, est agrandie au cours du ^{XVI}^e siècle. Cette énumération, non exhaustive, atteste la richesse du Léon, tout à fait représentative du reste de la Basse-Bretagne, avant que les guerres de Ligue et leur cortège de pillages ne viennent semer ruine et désolation¹³.

*

APRÈS EOZEN QUILLIVÉ, UN AUTRE AUTEUR nous fait entrer plus avant dans le détail de la vie à l'intérieur de cette Bretagne désormais province française, non seulement par son propre parcours personnel mais aussi par ses écrits souvent pittoresques. Noël du Fail (1520-1591), seigneur de La Hérissaye, domaine situé dans la région de Rennes, après avoir été « escholier parisien » au collège du Plessis, s'engage en 1544 dans l'armée du comte d'Enghien et participe à la bataille de Cérisoles gagnée contre les Impériaux. À son retour en France, il poursuit des études de droit à Poitiers, à Angers puis à Bourges. En 1549, il entre dans la confrérie rennaise du Papegaut, ce qui le situe parmi les notables et les bourgeois de la ville. À partir de 1552, date de son mariage avec Jeanne Perrault, une héritière bien dotée, sa carrière prend un nouvel essor : en 1553, il achète un office de conseiller au présidial de Rennes, nouvellement créé par Henri II. Ses propriétés s'arrondissent : outre le domaine familial de La Hérissaye en Pleumeleuc, que lui a concédé son frère aîné François, il se trouve à la tête de deux autres terres nobles que lui apporte sa femme : la seigneurie d'Andouillé et le domaine de La Molaie. En 1571, il achète une charge de conseiller au parlement, aux gages de 800 livres. De 1573 à 1576, il est exclu de la cour de justice pour « cause de suspicion d'hérésie », puis réintégré grâce à la protection de Louis de Rohan, prince de Guémené. En 1579, après avoir siégé à la chambre

des enquêtes, il siège à la grande chambre du parlement. Le 8 août 1585, il prête serment de catholicité, avant de prendre sa retraite l'année suivante.

Cette carrière, retracée à grands traits, est révélatrice du parcours social de bien des notables bretons qui profitent sans état d'âme des multiples et nouvelles occasions offertes par une monarchie hier encore presque étrangère : une assise foncière, le service du roi de guerre, une promotion par l'étude et l'achat d'offices royaux. Le présidial et le parlement, organismes de l'État « central », ont joué ici leur rôle dans un processus de reconnaissance et de quête des honneurs. L'attrance puis le rejet du protestantisme sont des révélateurs, eux aussi, des hésitations de nombre de notables du « plat pays de la croyance », partagés, au milieu du XVI^e siècle, « entre la Cène et la messe » (Thierry Wanegffelen), pour faire coïncider les aspirations d'une foi sincère avec les comportements dominants¹⁴.

Au terme de ce parcours quelque peu accidenté, Noël du Fail laisse des écrits juridiques, notamment des *Mémoires des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne* (1576, augmenté en 1579), et une œuvre littéraire surtout, qui le rendit célèbre : *Propos rustiques* (1547), *Baliverneries* (1548), *Contes et discours d'Eutrapel* (1585). L'ensemble offre un regard sur l'Armorique aussi plaisant que critique, notamment sur les mœurs judiciaires de son temps.

« La Bretagne en son estendue contient cent lieues de long, et presque la moitié moins de travers ; il y a de belles et fortes villes, et en grand nombre avec plusieurs forts et havres, comme estant enveloppée et circuïte de mer ; neuf Eveschez, neuf Barons hauts et puissants seigneurs ; vingt deux seigneurs portant bannières, trente cinq Seigneurs Bacheliers, qui sont ceux auxquels ne deffaut que le titre de Comte ou Baron, et qui ont telle justice que ceux dont ils sont issus, trente quatre Abbayes et trente quatre sièges royaux, et dix-sept mille maisons nobles de comptes faict¹⁵. »

Les « belles et fortes villes » sont l'indice d'un incontestable développement urbain et commercial ; les « trente quatre sièges royaux », le signe d'une étatisation en cours de la justice ; les « dix-sept mille maisons nobles », chiffre considérable, traduisent à la fois la

forte seigneurialisation de la province et le poids des justices seigneuriales. À la fin du XVII^e siècle, l'intendant Louis Béchameil de Nointel, dans le rapport qu'il dresse sur sa généralité à l'intention du duc de Bourgogne, le petit-fils de Louis XIV, écrit qu'« on croit devoir faire une remarque à l'occasion des juridictions de Bretagne, qu'il n'y a aucune province dans le royaume où il y en ait si grande quantité. Le droit de juridiction étant attaché au fief, en sorte qu'il n'y a aucun fief de si petite étendue qui n'ait sa justice et ses officiers ». En bon représentant de l'autorité « centrale », il juge cette démultiplication bien excessive : « Il se trouve souvent qu'un particulier qui veut faire un procès peut essuier jusques à quatre degrez de juridictions avant d'être porté à celle du parlement¹⁶. »

Dans ses œuvres plus « littéraires », *Propos rustiques* et *Baliverneries*, Noël du Fail nous brosse un tableau des campagnes bretonnes et de leurs habitants, une vision longtemps considérée comme « conservatrice » et un rien trop idyllique...

« O temps heureux ! O siècles fortunés ! Nous avons veu noz predecesseurs peres de famille, que Dieu absolve, se contentans quant à laccoustrement d'une bonne robbe de Bureau, calfeutrée à la mode dalors, celle pour les festes, et une autre pour les jours ouvriers, de bonne toile, doublée de quelque vieux saye, entretenant leurs familles en liberté, et tranquillité louable, peu se soucians des affaires estrangeres, seulement combien avoit valu le bled à Loheac, Fleaux au Liege ; et au soir, aux raiz de la lune, jazans librement ensemble, sur quelque bagatelle, rians à pleine gorge, comptans les nidz d'antan, et neiges de l'année passée, et revenans des champs chascun avoit son mot de gueule pour gaudir l'un l'autre, et recomper les comptes en la journée faicts, chascun content de sa fortune, et du mestier duquel pouvoit honnestement vivre, ne aspirans à d'autres filz ne se sentoyent suffisans, comme vouloir, ou estre notaire de la Court de Bobita, ou d'autres, estre gaudayeur, ou priseur, ou tesmoing synodal. Lors Dieu estoit aymé, reveré, vieillesse honorée ; jeunesse sage, pour l'object qu'elle avoit de vertu, lors florissante ; tellement que je peux, avec tous vous autres, appeler ces temps passés, temps de Dieu. »

Cette image arcadienne — ou virgilienne — semble correspondre pourtant à la traduction d'une période qui fut effectivement relativement heureuse, du moins pour la paysannerie aisée du bassin de Rennes. Sans doute ces temps paisibles et opulents ne sont-ils plus pour beaucoup qu'un souvenir au milieu du ^{xvi}e siècle. Mais précisément, la comparaison du présent avec ce passé vieux d'une ou deux générations nous permet de saisir l'ampleur des changements. « Aujourd'hui », en effet, « le vouge sur l'espaule, la serpe bravement passée à la ceinture », le paysan, « diligens à labourer les terres », pourvu de « bœufs gras et refaits », d'un « soc rondement acéré », d'un « coudre très bien appointé », « porte vendre » ses poules, ses « oysons » et ses jambons en ville. « De l'argent, en avez quelque bonnet rouge, ou un cousteau de bonne façon. » L'argent est utile aussi pour « monsieur ladvocat », afin de « traicter mal son voisin, pour le déshériter, le faire mettre en prison ». L'argent est encore nécessaire pour le médecin, « personne en ces temps [passés] incognues », pour « guerir d'une fièvre, luy ordonner une saignée et un clystère », alors qu'au temps passé « Tiphaine de Bloye guerissoit, sans tant de barbouilleries et quasi pour une patenostre ». Loin d'une « histoire immobile », l'économie rurale bretonne (et ici rennaise) semble bel et bien entrée dans le circuit de l'argent, des échanges et du commerce : sur les tables, « poyvre, safran, gingembre, canelle, myrabolans à la corinthace, muscade, girofle, et autres semblables resveries, transferees des villes en nos villages », agrémentent les ripailles et le « magnifique apparat de mangeries » des jours de fêtes¹⁷. Noël du Fail nous incite à penser que les produits tropicaux sont distribués grâce à un commerce très actif jusqu'au cœur de l'Armorique, dans bien des chaumières paysannes.

Mais le quotidien n'est pas fait que de « novelletés » ; il reste tout au contraire, si l'on en croit Noël du Fail, pétri d'habitudes « fort estranges », héritées d'âges lointains, comme « ne pisser contre le vent, ne dire chat la nuit ; pour guerir quelque verrue fault toucher à la robbe d'un cocu ; pour la fièvre, prendre neuf petites pierres et les envelopper en un mouchouer, puis le premier qui les trouvera prendra la fièvre ; fault estre huit jours entiers après les nopces faictes sans toucher à sa femme ; qui garde les souliers en quoy il ha espousé cela sert moult à avoir bon mesnage ». Et notre conteur breton de détailler la « commune coustume », dans le domaine météorologique : « Le

héron triste, sur le bord de l’eau et ne se mouvant, signifie l’hiver prochain ; l’arondelle volant près de l’eau, prédit la pluie, et volant en l’air, beau temps ; le geay se retirant plus tost, que accoustumé, sent l’hiver qui approche. Les grues volant hault, sentent le beau temps, et serain. Le pivert infailliblement chante devant la pluie. La chouette chantant durant la pluie, signifie le temps beau et clair. Quand les poules ne se retirent soubz le couvert par la pluie, d’assurance elle continuera. Les oyes et cannes se plongeans continuellement en l’eau, sentent la pluie prochaine, autant en signifie la grenouille, chantant plus que accoustumé, ou quand ces vieilles murailles rendent de l’eau. La serenité d’automne prédit vents en Yver. Tonnerre du matin signifie vent, celui de midy, pluie. Les brebis ça et là courans, sentent l’hiver approcher... »

*

ON NE TROUVERA PAS DANS LES RÉCITS DE NOËL DU FAIL d’allusion à la francisation de la Bretagne. Sans doute parce que la fin de l’indépendance, après un bref épisode militaire, a été marquée par une transition plutôt discrète. Mieux encore, l’intégration dans le royaume a stimulé le commerce, la vie maritime, certaines formes d’artisanat liées aux ports et aux arsenaux. À l’époque, seule la ville de Nantes a ressenti une perte réelle avec la disparition de la cour ducal et de toutes les activités qu’elle entraînait. Mais, de « pression » ou de « coercition » de l’État royal, point. Dans ses *Essais*, en 1580, Montaigne évoque la Bretagne : voyez, écrit-il, les sujets, les officiers, les occupations, le service et la cérémonie d’un seigneur retiré et casanier, nourri entre ses valets, « et voyez aussi le vol de son imagination ; il n’est rien de plus royal : il oyt parler de son maître une fois l’an, comme du roy de Perse et ne le reconnoît que par quelque vieux cousinage, que son secrétaire tient en registre ». Et Montaigne de conclure : « À la vérité, nos loix sont libres assez ; et le poids de la souveraineté ne touche un gentilhomme françois à peine deux fois en sa vie. La subjection essentielle et effectuelle ne regarde d’entre nous que ceux qui s’y convient et qui ayment à s’honorer et enrichir par tel service : car qui se veut tapir en son foyer et sçayt conduire sa maison sans querelle et sans procez, il est aussi libre que le duc de Venise¹⁸. »

Montaigne relativise le « poids » de l’État, au contraire des

historiens, qui ont tendance à « surétatiser » leurs analyses, tout simplement parce que la majorité des archives émanent du pouvoir, notamment du pouvoir central.

Il n'en demeure pas moins que les ducs (ou les duchesses) ont disparu et que la monarchie « française » est bien présente, comme l'illustrent trois fortes décisions prises entre 1538 et 1540.

L'édit de Moulins, tout d'abord (1538), poursuit l'objectif de réformer le domaine royal dont le revenu avait considérablement baissé depuis la période ducal, de procéder à une refonte générale des rentiers et d'obliger les nobles bretons à renouveler leur hommage au roi. Certes, la décision est justifiée du fait que les droits casuels ne sont plus payés, mais surtout elle revêt un caractère politique affirmé : il s'agit de mettre fin aux usurpations commises aux dépens des terres royales et de restaurer le pouvoir du souverain dans le duché. C'est bien une volonté de mise au pas de la noblesse bretonne qui se voit reprocher, dans le texte même de l'édit, de refuser de sortir des limites de la Bretagne pour se soumettre à la cérémonie de l'hommage.

L'année suivante, 1539, est marquée par un autre symbole à forte signification : les hôtels des monnaies de Rennes et de Nantes frappent des pièces rigoureusement semblables à celles des autres hôtels des monnaies du royaume. Un peu plus tard, on l'a vu, le 9 février 1540, François I^{er} abandonne, par lettres patentes, à son fils Henri (le futur Henri II) l'usufruit et la jouissance du duché : il a la liberté désormais de disposer du produit des impôts, du domaine et il peut nommer le personnel. En conséquence, le mouvement de donation de terres en faveur des princes non originaires de Bretagne s'amplifie : on peut citer les noms de Jacques de Saint-André, de Claude de Clermont, seigneur de Dampierre, et la toute-puissante maîtresse du dauphin, Diane de Poitiers, cette dernière bénéficiant du don des terres de Rhuys puis de Fougères. Quand Henri II monte sur le trône, en 1547, la Bretagne n'est plus qu'une province de son royaume : le roi de France ne signera jamais aucun acte faisant mention de son titre de duc de Bretagne.

Pourtant, sur place, deux autorités coexistent, comme le vivant symbole d'une inévitable cohabitation entre le duché d'autrefois et la monarchie d'aujourd'hui : les états de la province et le gouverneur, qui porte aussi le titre de lieutenant général du roi.

LES ÉTATS PROVINCIAUX, NOUS L'AVONS DÉJÀ MESURÉ lors de la cruciale année 1532, ne disposent que d'un pouvoir très limité. Et que représentent-ils ? En théorie, les Bretons dans leur ensemble ; en réalité, les groupes dominants de la terre (les grands seigneurs, notamment les neuf grands barons et les principaux titulaires de fiefs) et de la ville (notables, officiers, haut clergé, notamment les neuf évêques). Le président des états est en principe l'évêque du lieu. L'immense majorité de la masse rurale (90 % de la population) ne dispose d'aucune représentation directe.

La liste des villes conviées à députer aux états varie énormément (de 21 en 1577 à 44 à partir de 1614). Mais les absences sont nombreuses, notamment les représentants des petites villes et les seigneurs aux revenus limités, qui ne peuvent assumer les frais de la députation annuelle (les longs, fastueux et ruineux banquets qui accompagnent les sessions !). Ainsi, quelques dizaines de nobles seulement sont présents au XVI^e siècle (18 en 1575).

Dès le milieu du XVI^e siècle, dans l'intervalle de leurs sessions, les états entretiennent plusieurs mois par an des députés à la cour, véritables ambassadeurs bretons auprès du roi, chargés de présenter et de suivre les remontrances et les doléances. Une commission intermédiaire assure une permanence entre les sessions et les états disposent de leurs propres offices : un greffier, un trésorier responsable de tous les receveurs de Bretagne, à la tête d'un personnel nombreux installé à Nantes, Rennes, Paris. Un procureur syndic défend les privilèges et les franchises de la province et organise le travail pendant les sessions. Ce personnage, souvent un noble de rang modeste, aidé par un substitut à partir de 1575, est choisi librement par les états ; il exerce sa charge très longtemps, parfois à vie.

L'autre puissance en Bretagne, royale celle-là, est, on le sait, celle du gouverneur. Il agit pour le roi dans la province, détient le droit d'entrer aux états et celui de les convoquer, fait exécuter les décisions de justice. En 1536, François I^{er} a restitué à Jean de Brosse les terres du comté de Penthievre, que sa famille réclamait depuis au moins 1492. En conséquence, Jean de Brosse, comte de Penthievre, duc d'Étampes, renonce officiellement à ses prétentions sur le duché, ce qui permet d'écarter un éventuel concurrent dans la période où se met en place l'édit d'union de 1532 et de faciliter l'administration de la

Bretagne. En remerciement, Jean de Brosse est nommé gouverneur le 25 février 1543 : il offre le double avantage d'être fidèle à la monarchie et de se trouver à la tête d'un puissant réseau de fidèles et de clients au sein de la noblesse locale (son arrière-grand-mère est Nicole de Bretagne, la petite-fille de Charles de Blois et de Jeanne de Penthievre, les vaincus de la guerre de succession).

Tous les gouverneurs suivants ont des liens de parenté. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, d'abord lieutenant de Jean de Brosse, lui succède le 20 mars 1563. Il est à la fois son neveu par alliance, duc-pair de Penthievre par la grâce de Charles IX, et capitaine réputé, du siège de Metz en 1552 à sa mort le 19 novembre 1569 au siège de Saint-Jean-d'Angély. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, lui succède, mais il n'exerce jamais effectivement une fonction qu'il remplit en théorie de 1569 à 1582.

Les Penthievre-Lorraine retrouvent en 1582 une charge qu'ils contrôlent depuis déjà quatre décennies, avec un titulaire qui réunit tous les atouts de ses prédécesseurs : Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, dont nous reparlerons. Sans doute est-il lorrain. Mais il est aussi breton depuis son mariage en 1575 avec Marie de Luxembourg, la fille du défunt gouverneur Sébastien de Luxembourg. Marie est duchesse d'Étampes, comtesse de Martigues, mais surtout duchesse de Penthievre. Mercœur se trouve ainsi, par alliance, descendant des ducs de Bretagne. Il est aussi beau-frère d'Henri III, qui a épousé en 1575 sa sœur, la très discrète et très dévote Louise de Vaudémont.

*

LA POLITIQUE ROYALE POURSUIVIE EN BRETAGNE, du moins jusqu'à la Ligue, se révèle conforme au processus de fidélisation mis en lumière dans d'autres provinces : il s'agit de prendre appui sur la « noblesse seconde », c'est-à-dire des gentilshommes de rang élevé, noyau capable de renforcer le réseau des lignages qui seront autant de relais locaux pour la monarchie¹⁹. Tel ou tel était le client politique de tel autre. Beaucoup de ces clients, de ces fidèles, sont des *brokers* (« courtiers du pouvoir »), pour reprendre une expression proposée par l'historienne américaine Sharon Kettering qui analyse les rapports sociaux à partir du prisme du clientélisme et de la fidélité²⁰. Effectivement, confirmant une analyse centrée sur les rapports

interpersonnels considérés comme des moteurs du comportement politique, on a l'impression, écrit Dominique Le Page, qu'au cours de ces années la Bretagne est entre les mains de quelques familles (les Laval, les d'Acigné, les Montejean...) qui sont liées entre elles et qui mettent leurs réseaux de parenté et de vassaux au service du roi. Leurs liens de solidarité apparaissent notamment lors des affaires de tutelle et de curatelle, où l'on retrouve les mêmes personnages, quelle que soit la famille en cause : ainsi Jean de Laval-Châteaubriant prend-il part au règlement des litiges entre René et Anne de Rohan ; ainsi René de Montejean fait-il partie du conseil chargé d'assurer la garde de l'héritier de Guy XVI de Laval²¹.

Le fonctionnement de l'administration financière démontre clairement ce processus d'intégration sociale et politique : on constate en effet que les individus qui font les plus belles carrières au cours des années 1520-1530 sont à la fois au service du roi et d'une grande famille noble. Ainsi, la famille des Avril (qui cumule à partir des années 1530 les charges de receveur du fouage dans les évêchés de Saint-Malo et de Cornouaille, de payeur des gens de la chambre des comptes et de trésorier des états) doit une partie de son ascension aux Laval, que plusieurs de ses membres ont servi en tant que trésoriers. Autre exemple : Alain de La Bouexière, à la fois procureur des comptes à la chambre de Nantes et procureur des comptes pour les Rohan. On constate ainsi qu'il n'y a pas de concurrence entre les services ni exigence de la monarchie, et que servir les grands et servir le roi participe d'une même stratégie : mieux administrer la Bretagne tout en cumulant des fonctions gratifiantes et productrices d'honneur et de reconnaissance sociale. Ce qui n'exclut nullement un contrôle accru de l'État central sur ses agents financiers, en particulier après la mort de la reine Claude en 1524. C'est ainsi que Philibert Tissart, général des finances de Bretagne, fut poursuivi en 1527 et destitué de ses fonctions par la « Tour carrée », une commission de magistrats chargée de réprimer les malversations, « grans larrecins et pilleries notoires » des officiers. Philibert Tissart fut condamné, par un arrêt du 4 février 1528, à près de 60 000 livres d'amende et emprisonné à la Bastille²².

Une même politique d'intégration sous surveillance étroite peut être observée au niveau de l'Église, avec une pression d'autant plus forte de l'État royal que les évêques constituent un relais essentiel de

l'autorité centrale : dans le diocèse de Rennes, par exemple, au début du ^{xvi}e siècle, les évêques étaient des proches de la maison ducale ou des grands serviteurs des ducs. Mais ensuite, sur les neuf évêques qui se succèdent de 1541 à 1676, deux seulement, François Larchiver, évêque de 1602 à 1619, et Pierre Cornulier, son successeur (1619-1639), furent bretons. Et tous deux ont été choisis parce que bons serviteurs du roi, issus de familles qui avaient prouvé leur fidélité (le père et le frère de Pierre Cornulier sont trésoriers de France, généraux des finances en Bretagne, maires de Nantes²³). Les sièges épiscopaux sont des enjeux de carrière et de revenus pour les familles aristocratiques, ce qui explique les multiples cas de succession de cousin à cousin et d'oncle à neveu²⁴.

Autre institution clé : le parlement ou « Grands Jours ». Le privilège des Bretons de ne pas être assignés en justice hors du duché exige l'organisation d'une cour souveraine en Bretagne. Dans un premier temps, les sessions sont annuelles, brèves (du 1^{er} septembre au 8 octobre). Surtout, il s'agit d'une structure itinérante, qui se déplace à Vannes souvent, mais aussi à Rennes, à Nantes, ce qui constitue une entrave à la création d'un personnel judiciaire stable. La création d'un parlement était d'autant plus nécessaire qu'un nombre croissant de « sacs » de procès restaient accrochés au « croc » du greffe dans l'attente d'être examinés en appel. C'est cette même préoccupation qui conduisit à la création de cinq présidiaux en 1552.

À l'époque ducale, il y avait une quarantaine de « barres » duciales (royales au début du ^{xvi}e siècle), implantées en fonction de la présence des domaines ducaux (puis royaux). Ainsi la barre de Ploërmel couvrait un ressort (territoire) d'environ deux cents paroisses, tandis qu'à l'inverse les ressorts des sièges de Loxau ou de Touffou, en pays nantais, ou de Cesson, aux portes de Saint-Brieuc, étaient minuscules. L'administration royale réorganisa entièrement ce réseau judiciaire, notamment en 1552 : un édit de mars créa en Bretagne cinq présidiaux, installés à Nantes, Rennes (ces deux présidiaux jouissent d'une prééminence sur les autres), Vannes, Quimper, Ploërmel (ce dernier disparut dès août)²⁵. Le présidial de Quimper se voit attribuer la Cornouaille (sauf Quimperlé), le Léon, ainsi que les petites juridictions de Morlaix et Lanmeur, c'est-à-dire le Petit Trégor ; nous retrouvons là les grandes lignes du futur département du Finistère. Nantes régit, comme depuis longtemps, le seul comté de Nantes,

ancêtre direct de l'actuelle Loire-Atlantique. Le seul ressort très différent des futurs découpages administratifs est celui de Rennes, qui contrôle tout le Nord de la province, jusqu'au Penthievre et même au Trégor.

Ce sont des tribunaux modestes, qui comptent chacun un sénéchal, un bailli, deux lieutenants, un juge magistrat, un procureur et un avocat du roi, sept conseillers, sans compter quelques officiers subalternes (greffiers notamment)²⁶. Ils ont le mérite d'offrir des offices royaux aux familles de notables, contribuant ainsi à amplifier le processus de fidélisation et de dialogue entre le pouvoir royal et les instances locales²⁷. Joël Hautebert, qui a étudié le présidial de Nantes, souligne la forte unité sociale de la compagnie des officiers du présidial, qui a fourni plusieurs dynasties municipales à la ville : fiers de leur statut privilégié et de leurs rapports avec le corps de ville, les officiers du présidial, archétypes des « officiers moyens », personnel judiciaire remarquable par sa stabilité, participent activement aux manifestations de fidélité monarchique, par la munificence des fêtes et des repas, des célébrations d'événements heureux comme les naissances ou les mariages royaux...

En 1552, l'année même de la création des présidiaux, l'accord se fait autour de la création d'un vrai parlement, conforme aux vœux des états et à ceux de l'administration royale. En mars 1554, malgré l'opposition des parlementaires parisiens (ils perdaient les appels venus de Bretagne), un édit royal institue un « parlement et siège de justice souveraine au duché de Bretagne ». Son organisation, précisée par étapes, comprend deux sections ou « séances » siégeant au minimum trois mois chacune. Après avoir partagé ses sessions entre Nantes (février-avril) et Rennes (août-octobre), la cour s'établit à Rennes pour des raisons d'intendance : les magistrats se sont plaints de la difficulté de trouver à Nantes des logements convenables. Le transfert définitif se fait en 1561.

Le roi nomme au parlement deux greffiers, un pour le civil et l'autre pour le criminel, deux « avocats du roi » et un procureur général. Il choisit également quatre présidents, qui devront être « non originaires » de Bretagne afin d'éviter toute manifestation d'esprit d'indépendance. Les premiers présidents sont ainsi choisis dans la magistrature parisienne : René Baillet (1554-1556), puis son beau-frère André Guillart (1556-1569). Pour la même raison, des trente-

deux conseillers, la moitié seulement pourront être bretons, une minorité donc au total. Cette arrivée de « non-originares » créa, au début tout au moins, bien des difficultés : Bertrand d'Argentré rapporte que « les juges externes non nourris ni instituez dans la Coutume » ne comprenaient rien à son texte car « il leur parloit enigmes et langage d'Heraclitus Stotinos²⁸ ».

Les états réclament régulièrement l'abolition de la distinction entre originares et non-originares, en vain. Mais en fait, peu à peu, les non-originares s'installent, se marient ou marient leurs enfants en Bretagne, acquièrent des biens et se laissent gagner à la cause bretonne. Les offices de conseiller au parlement de Bretagne sont très recherchés et les prix ne cesseront de monter jusqu'aux années 1660. Pour les bourgeois enrichis, une charge de conseiller représente une promotion sociale gratifiante, puisqu'elle procure l'anoblissement : James Collins, qui a étudié les familles des maires de Nantes, souligne que, parmi les dix premières familles, six — Drouet, Cornulier, Harouys, Le Lou, Grignon, Boutin — achetèrent un office de conseiller au parlement avant 1620²⁹.

Bien évidemment, l'achat d'une charge de conseiller n'est qu'une étape dans le cursus du parfait notable qui aspire à la noblesse : Guillaume de Harouys, par exemple, obtient en 1554 la permission du roi pour l'achat de terres nobles ; en 1569, il achète un pré du roi ; en 1575, il ajoute quelques moulins. Depuis 1572, il était maire de Nantes³⁰. Son fils, Charles, devint sénéchal de Nantes, puis il est lui aussi élu maire de la ville en 1588. Quant à la femme de Charles de Harouys, Françoise de Lesrat, elle était la sœur de Guy de Lesrat, qui s'est marié avec Françoise Fourché, sœur du conseiller au parlement Mathieu Fourché, fils du maire de Nantes Jean Fourché et beau-père du surintendant Fouquet... Ce « clan » éclaire le système de succession des magistrats au parlement de Bretagne qui se réalise par le mariage et par la vente d'offices. Les mariages avaient lieu dans un rayon très limité (une autre famille de la classe dirigeante de Nantes ou un membre d'une famille parlementaire qui avait des liens matrimoniaux avec l'élite nantaise). Comme l'écrit James Collins, on se mariait entre soi, on échangeait des offices et, quand la famille Fouquet bénéficia d'un succès éclatant au XVII^e siècle, on n'oublia pas les parents bretons³¹...

Le parlement s'étoffe régulièrement : dès le départ, il possède les

deux chambres principales, grand-chambre et chambre des enquêtes. La chambre criminelle, dite la « Tournelle » selon le vocabulaire parisien, est créée en 1575, celle des requêtes en 1580. Les sessions s'allongent : des cinq ou six semaines des Grands Jours, on passe à deux « séances » de trois mois, de février à avril et d'août à octobre, puis de quatre mois, à la requête des états à partir de 1574, et plus encore après 1591. Et le roi vend de nouveaux offices qui portent à douze le nombre de présidents dès 1580, et un peu plus tard à soixante-seize le nombre des conseillers.

Au total, le parlement s'est remarquablement intégré dans les comportements, les choix et les ambitions politiques de l'ensemble des parlements français, Paris notamment. À Rennes, l'esprit de corps l'a emporté sur toute autre considération, en particulier d'ordre régionaliste : l'intégration par l'État de justice est une des plus belles réussites de la monarchie « niveleuse » des particularismes locaux.

1.

Cité par Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 123, d'après Gwennolé Le Menn, « Les Bretons bretonnants d'après quelques textes et récits de voyage (XIV^e-XV^e siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, p. 105-134.

2.

Cité par Étienne Taillemite, *Marins français à la découverte du monde. De Jacques Cartier à Dumont d'Urville*, Paris, Éditions Fayard, 1999, p. 27.

3.

Extrait de l'ordre d'embargo sur les armements terre-neuviers pris par la juridiction de Saint-Malo, à la requête de Jacques Cartier, daté du 19 mars 1534. Cité par André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 236.

4.

Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Québec, Éditions du Septentrion / Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004.

5.

Jacques Cartier, *Relations*, édité par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1986.

6.

Sur ce sujet, on se reportera aux études de Frank Lestringant, notamment *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale en France au temps des guerres de religion (1555-1589)*, Paris,

Éditions Klincksieck, 1990. On pourra aussi consulter les *Actes du colloque Jacques Cartier* (Rennes, 1984), *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 17, 1984.

7. Un vitrail montre la connaissance d'une gravure sur bois de Dürer. Plus globalement, Christiane Prigent a recensé 33 statues d'inspiration flamande et allemande — dont 15 Vierges à l'Enfant — dans le seul canton de Pont-l'Abbé. Christiane Prigent, *Les Statues des Vierges à l'Enfant de tradition médiévale (xve-xvie siècle) dans l'ancien diocèse de Cornouaille*, thèse de 3^e cycle dactylographiée, Rennes, université de Haute-Bretagne, 1982, t. I, p. 153.
8. André Mussat, *La Renaissance en Bretagne*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré, 1961, p. 7.
9. Un document daté de 1575 évoque « Morlaix, païs limitrophe du costé d'Angleterre, et d'Espagne, en lesquels estats la dicte ville entretient chaud commerce de mer, de toute antiquité. Et se trouve la dicte ville située et assise sur un port et hasvre de mer, et se fait en icelle grand trafic de marchandises, et fréquentent en icelle quantités de bons marchands, tant estrangers que circomuvoisins et régionels ». Cité par Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 1992, p. 86.
10. Jean Tanguy, *Quand la toile va. Industrie toilière bretonne du xvie au xviii^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1994, p. 73.
11. Yannick Pelletier, *Les Enclos paroissiaux de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1986, p. 102-103.
12. Sophie Duhem, *Les Sablières sculptées en Bretagne. Images, ouvriers du bois et culture paroissiale au temps de la prospérité bretonne (xve-xvii^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
13. Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992, p. 220. Après la Ligue, le chanoine Moreau, évoquant le bandit La Maignane, écrivait que, de Châteaulin à Quimper, « il fit un très bon butin, car, par la longue paix qu'avait eue cette contrée, les habitants estoient riches en meubles. Il y avoit peu de familles où il n'y eut force hanaps [verres à boire] d'argent, cela veut dire des tasses qui étoient grandes et larges, dont plusieurs estoient dorées » (*Mémoires du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue*, Quimper, Éditions H. Waquet, « Archives du Finistère », 1960, p. 165-166).
14. Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au xvie siècle*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1997.
15. *Mémoires des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne*,

recueillis et extraits par messire Noël du Fail, vivant sieur de la Hérissaye et Conseiller du Roy au mesme Parlement, Rennes, 1654. Épître dédicatoire.

16.

Jean Bérenger et Jean Meyer, *La Bretagne à la fin du XVII^e siècle d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976, p. 102.

17.

Noël du Fail apporte ici un témoignage qui confirme la thématique développée par Jean-Marc Moriceau, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation (XII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 2002. Il faut réévaluer, explique Jean-Marc Moriceau, la pénétration du numéraire dans les campagnes, parce que partout en Bretagne, comme ailleurs, ont coexisté deux économies : l'une axée sur le marché à partir de produits et de services à forte valeur ajoutée (en Bretagne le froment, la viande, le beurre...) et l'autre, plus souterraine, attachée à s'autoreproduire. Voir aussi Alain Croix, « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France : position de thèse », *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999 / 1, p. 109-146.

18.

Cité par Madeleine Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires. Études mazarines II*, Paris, chez l'auteur, 1997, p. 193.

19.

Il convient, bien évidemment, de nuancer suivant les provinces en fonction des rapports de forces et des enjeux géopolitiques. Laurent Bourquin a ainsi étudié deux modèles de fidélisation, le premier en Champagne, une province frontière, le second en Anjou, où les impératifs guerriers sont moins pressants : Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; *Les Nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de religion*, Paris, Éditions Belin, 2001. Voir aussi les études de Jean-Marie Constant, notamment *La Noblesse en liberté (XVI^e-XVII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Jean-Marie Constant fut le premier à énoncer et à définir le concept de « noblesse seconde » : Jean-Marie Constant, « Un groupe socio-politique stratégique dans la France de la première moitié du XVII^e siècle : la noblesse seconde », dans Philippe Contamine (dir.), *L'État et les aristocraties (XII^e-XVII^e siècle). France, Angleterre, Écosse*, Actes du colloque d'Oxford, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 279-304.

20.

Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

21.

Dominique Le Page, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne*, op. cit., p. 146-147.

22.

Sur cette affaire, voir Philippe Hamon, *L'Argent du roi. Les finances sous François I^{er}*, Paris, Comité pour l'histoire économique et

financière de la France, 1994. Voir aussi Dominique Le Page et Michel Nassiet, *L'Union de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 155-156.

23.

Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, Rennes, Ouest-France Université, 1993, p. 38.

24.

Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate (1589-1661)*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1996.

25.

La création des présidiaux bretons est le résultat d'un édit particulier à la Bretagne daté de mars 1552 et non de l'édit de Fontainebleau de janvier 1552 qui instaure les autres présidiaux du royaume. Cette originalité s'explique par la situation particulière de la Bretagne qui ne dispose pas encore de parlement.

26.

Avant la fin du ^{xvi}e siècle, de nouveaux offices de lieutenants criminels seront institués, le nombre de conseillers passera à neuf et, avec la création d'offices de présidents (à Quimper en 1578), l'ensemble sera définitivement mis en place.

27.

Sur ce sujet, voir la vieille étude de René Giffard, *Essai sur les présidiaux bretons*, 1904. Notre connaissance des présidiaux a été récemment renouvelée, notamment par les études de Christophe Blanquie (sur les présidiaux mis en place par Richelieu), Sylvain Soleil (sur le présidial d'Angers), Joël Hautebert (*La Justice pénale à Nantes au Grand Siècle. Jurisprudence de la sénéchaussée présidiale*, Paris, Éditions Michel de Maule, 2001).

28.

Cité par Christiane Plessix-Buisset, *Le Criminel devant ses juges en Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, Paris, Éditions Maloine, 1988, p. 12.

29.

James Collins, « Le système de reproduction des magistrats du parlement de Bretagne : question sociale ou question politique ? », dans Jacques Poumarède et Jack Thomas (dir.), *Les Parlements de province. Pouvoirs, justice et société du ^{xv}e au ^{xviii}e siècle*, Toulouse, Éditions Framespa, 1996, p. 604.

30.

Il eut une conduite exemplaire au moment de la Saint-Barthélemy, en refusant les ordres du duc de Montpensier, sauvant ainsi les protestants de Nantes d'un massacre possible.

31.

James Collins, « Le système de reproduction des magistrats du parlement de Bretagne : question sociale ou question politique ? », art. cit., p. 607.

Une Bretagne protestante ?

DANS SA SOMME HISTORIQUE, Arthur Le Moyne de La Borderie prononce un arrêt sans appel concernant le protestantisme en jugeant que « la nouvelle religion resta toujours concentrée dans les cités et dans les châteaux ; elle ne pénétra jamais dans les campagnes¹ ». Même conclusion dans *l'Histoire de la Bretagne* dirigée par Jean Delumeau : la Réforme, en terres armoriques, s'est réduite à un « phénomène très limité, essentiellement aristocratique », suscitant tout au plus l'adhésion d'une centaine de grandes familles². La cause semble donc entendue : la très catholique Bretagne n'a jamais fait partie du « croissant fertile » (suivant l'expression de Janine Garrisson) d'un protestantisme massif, embrassant la France du Sud, du Poitou au Dauphiné³.

Des études récentes nous permettent de nuancer quelque peu cette vulgate⁴. D'abord, nous savons aujourd'hui que très tôt la Réforme fut présente en Bretagne. Dès 1518, en effet, un cordelier du couvent de Cézembre, en face de Saint-Malo, dénonce « les cœurs et les visages de Luther et de son alliance ». Comme l'écrit Alain Croix, le coup de tonnerre de Wittenberg a eu des échos immédiats en Bretagne, « ce qui ne surprend pas dans une province aussi ouverte vers l'extérieur », qui entretient des relations commerciales intenses avec des territoires précocement touchés par le message de Luther, la Flandre, l'Angleterre notamment⁵. Est-ce un hasard si les régions de salines comme Guérande et Bourgneuf, principales sources d'expédition, furent les premières « infectées d'hérésie » ?

Ensuite, nous savons que nombre de gens de robe ou d'offices, de légistes de petites villes se laissèrent gagner par la simplicité, la radicalité de la Réforme : *Sola fide, sola scriptura*. Il y eut des « luthériens », comme on les appelait alors, d'abord dans les ports et dans les faubourgs des villes ; ils étaient marchands, mais aussi

simples mariniers, pauvres artisans et « gens mécaniques », seigneurs entraînant avec eux leurs tenanciers... Mais peut-on pour autant en conclure, comme le suggère Roger Joxe, que les huguenots furent « de tous les milieux sociaux, et non pas présents seulement là où la bonne épée d'un hobereau vint finalement les protéger⁶ » ? Il est vrai qu'au lendemain de la Saint-Barthélemy, le glas tinta quarante jours durant au clocher de Montmuran en mémoire de son maître, Gaspard de Coligny, l'amiral que Charles IX appelait « mon père », qui était aussi le seigneur de Tinténiac...

Une monographie consacrée au comté de Nantes nous offre de multiples indices qui nous permettent, à partir du « modèle » du pays nantais — l'un des territoires bretons les plus touchés par la Réforme —, d'identifier la nature, les formes, l'histoire d'un protestantisme méconnu, sinon oublié⁷.

*

DANS SON « HISTOIRE DES MARTYRS », À LA DATE DE 1534 (nous sommes alors dans le contexte de l'affaire des Placards⁸), Jean Crespin rappelle le souvenir de Nicolas (ou Audebert) Valeton, « receveur de Nantes en Bretagne, commençant de venir à la conoissance de l'Évangile par le moyen d'aucuns bons personnages qu'il hantoit, et par la lecture du Nouveau Testament en François ». Valeton fut poursuivi par le lieutenant criminel Morin, accusé de recéler de « mauvais » livres et finalement « mené à la croix du tirouër (Croix du Trahouer), et là bruslé vif du bois pris en sa maison. Il monstra une grande constance et fermeté, ce qui fut trouvé admirable des gens de bien, d'autant qu'il avoit encore bien peu d'instruction⁹ ». À la même époque, plusieurs actes de violence iconoclaste témoignent d'une sensibilité bretonne au message réformé : dans ses *Vies des saints de la Bretagne armorique* (1636), Albert Le Grand rapporte que, le 12 mars 1534, un certain Alain Guezennec, en l'église paroissiale de Saint-Melaine de Morlaix, « lors de l'Elevation se leva et arracha le corps de Jesus-Christ et le foula aux pieds, pour lequel crime il fut le lendemain brûlé vif au carrefour de la dite église ». Autre indice : d'après un des plus vieux registres d'officialité conservés à Rennes, le juge du diocèse de Saint-Malo eut à examiner le cas du « sieur de Cramoux, prêtre à Dinan », licencié en théologie. Ce dernier aurait volontairement brisé un crucifix en janvier 1535¹⁰...

Dès la fin des années 1540, un mouvement d'exil se dessine de la Bretagne vers Genève, la cité de Calvin : un Vitréen, Guillaume Chartier, ancien religieux carme, abandonne l'habit, probablement vers 1550 ; il fut l'un des premiers Français à se rendre auprès du réformateur pour devenir pasteur. Il a été officiellement reçu ministre à Genève en 1556. Dans les registres d'État de la ville figurent, de 1549 à 1559, une quarantaine de noms bretons. Tous les milieux sociaux sont représentés : des libraires, des apothicaires, des « escoliers », mais aussi Pierre Le Brun « tissotier » (ouvrier fabriquant des rubans), Mathurin de Laval « cuisinier à Nantes », Guillaume Prévost « passementier à Vitré », Gilles Joubel menuisier, Robert de Chinon canonnier à Nantes¹¹... Aux alentours de 1560, de véritables Églises se sont constituées, notamment à Nantes, avec un pasteur, Antoine Bachelar (ou Bachelard), des anciens (qui forment un consistoire, à la fois tribunal et conseil religieux), un diacre. Une affaire de justice éclaire la physionomie sociale de ce protestantisme bien implanté. En effet, des papiers saisis en octobre 1560, riches d'une soixantaine de noms, révèlent l'existence d'une communauté essentiellement roturière, marchande, artisanale : maître Guédas Porcher, chirurgien, les apothicaires Robert Pineau et Bertrand Geslin, le libraire Mathurin Papolin, le drapier Gouy, le vitrier Michel Morin, le couturier de la Grand-Rue Julien Briand, des marchands comme Antoine Nail au Change, Michel Joulain à La Saulzaie. Et puis des « mécaniques » : le casseur d'acier Jean Bidé, le fourbisseur Geoffroy Gohier, les serruriers Jean Bradfer et Jean Grand, le cordonnier Jean Guischart, des maçons comme Jean Richard, dit Dorléans¹²... À l'occasion de cette affaire, Guédas Porcher, le maître chirurgien, osa déclarer que, depuis dix ans, à la suite de voyages à Rome puis à Venise et Constantinople, il avait eu « cognoissance des abbys qui se sont mys en l'Église romaine [...] parquoy des lors n'y a plus adjousté de foi » et, « depuis cinq ans qu'il est à Nantes, s'est contenté de faire pareilles prières que l'on faict à Genève ». Roger Joxe évalue à un millier environ le nombre de ces huguenots nantais vers 1562, alors que la ville compte de 40 000 à 45 000 habitants. Mais il souligne aussitôt que les indices sont ténus et qu'aucun document ne permet d'évaluer leur attachement véritable : nul ne pouvait encore savoir, en ce temps d'incertitude et d'extrême tension confessionnelle, jusqu'où iraient la fidélité ou la défection.

Il semble pourtant peu contestable que le début des années 1560 marque, en Bretagne comme ailleurs, le sommet du processus de « protestantisation » qui pénètre alors fortement la noblesse. De nombreux grands, en effet, ont été séduits par la Réforme, à commencer par des femmes : il faut souligner, écrit Jean-Yves Carlier, le rôle essentiel des dames de la noblesse, notamment des veuves. C'est le cas de la douairière de Rohan, Isabeau de Navarre, la fille de Jean III d'Albret, veuve depuis 1552 : à partir de cette date, l'influence de la cour de Nérac s'est exercée sur elle et sur ses trois fils, Henri, Jean et René. Il y eut aussi Renée de France, la seconde fille d'Anne de Bretagne. Elle épousa Hercule d'Este en 1528. Elle pencha vite vers Calvin, qu'elle fit venir à Ferrare en 1536, après l'affaire des Placards, où elle accueillait des Français qui fuyaient les persécutions de l'État royal et des Bretons venus étudier à l'université. C'est ainsi que, de 1554 à 1560, cinq conseillers suspects d'hérésie rentrèrent au parlement de Rennes : Jacques Poisson, Nicolas Aliscan, Jean Budes seigneur du Plessix, Louis de Châteauto, Jean Pinart. Tous étaient passés par la cour de Ferrare et les deux premiers étaient docteurs en droit de cette université¹³. Devenue veuve, Renée de France revint en France après trente-deux ans d'absence et s'installa à Montargis en 1560, affichant toujours ses solides convictions huguenotes. À cette date, de nombreux lignages bretons étaient touchés par le calvinisme : les Rohan, les Rieux, les Montfort-Laval, les Parthenay-Larchevêque, les Roche-Giffart...

*

LES HISTORIENS ONT SOUVENT MIS EN VALEUR UNE DATE, un événement significatif pour expliquer l'expansion de la Réforme au sein de la noblesse bretonne : l'arrivée en 1558, sur ses terres, au château de La Bretesche, à deux lieues du petit port de La Roche-Bernard, sur l'embouchure de la Vilaine, de l'un des trois frères du puissant lignage des Châtillon, François de Coligny, seigneur d'Andelot, neveu du connétable de Montmorency.

Le 13 mars 1548, sur les conseils de son oncle, le connétable Anne de Montmorency, lui-même devenu grand propriétaire en Bretagne par l'achat de la baronnie de Châteaubriant, d'Andelot avait épousé une jeune Bretonne, Claude de Rieux, dame de La Roche-Bernard, Rieux et Rochefort, qui lui apportait en dot de vastes domaines. Les

Rieux se disaient remonter aux premiers rois bretons, Conan Mériadec, Graalon et Salomon. À cheval sur le comté de Vannes et sur celui de Nantes, Rieux figurait parmi les plus anciens fiefs armoricains. Ainsi le Bourguignon se trouvait-il lié par sa femme aux plus grands barons de Bretagne, les plus anciens, les plus riches, les plus respectés après les ducs. Et par son frère aussi, car, à Fontainebleau en 1547, « Haut et Puissant Seigneur » Gaspard de Coligny, sire de Châtillon, avait épousé une autre pupille d'Anne de Montmorency, Charlotte de Laval, fille de Guy de Laval et d'Antoinette de Daillon, qui lui avait apporté la mouvance de Tinténiac, Montmuran et les Iffs.

Lorsque d'Andelot arrive en Bretagne, il est encore auréolé de ses brillants faits d'armes des guerres d'Italie : il fut adoubé sur le champ de bataille de Cérises en 1544. Mais aussi et surtout, il vient de se convertir : capturé par les Impériaux devant Parme, captif au château de Milan de 1551 à 1556, il a beaucoup lu, et ce fervent catholique a fini par adopter les idées de Calvin. Il fut, semble-t-il, le premier des Châtillon à rompre avec l'Église romaine. Brantôme a bien expliqué les circonstances de sa conversion :

« Peu de temps après le Roy Henry (qui estoit le meilleur Chrestien et catholique que jamais fut Roy) ayant entendu que Monsr d'Andelot avoit tenu quelques propos absurdz de la Messe, le fit un jour appeler en sa chambre, le vint interroger (on dict que ce fut par la sollicitation du cardinal de Lorraine) s'il estoit vray. Il respondit qu'ouy et qu'il aymeroit mieux mourir que d'aller à la messe. Dont le Roy entre en si grand collere qu'il luy cuyda donner de la dague (de dict on) et commanda au bonhomme Monsieur de Lorge, l'un des capitaines de ses gardes, de le prendre ; ce qu'il fit, et fut mené prisonnier au chasteau de Melun, et là estroictement gardé, jusqu'à ce que Monse le Connestable, son oncle [Montmorency, fait prisonnier à Saint-Quentin], sortit de prison, qui le delivra. J'ay ouy dire à aucuns, et mesmes à aucuns soldatz espaignolz, vieux mortes payes dans Milan [vieux soldats, responsables de la garde de citadelles], que, durant sa prison, n'ayant autre exercice, se mit à la lecture et à se faire porter toutes sortes de livres, sans que les gardes les visitassent, car pour lors l'Inquisition n'y estoit si estroicte comme despuis, et par là il

s'apprit la nouvelle Religion, outre qu'il en avoit senty quelque fumée estant allé en Allemagne à la guerre des protestants [il s'agit de la campagne du Luxembourg, en 1542, pendant laquelle Coligny et d'Andelot, âgés respectivement de vingt-trois et vingt et un ans, firent leurs premières armes] : voilà que c'est du loysir et de l'oysiveté ; tant fait elle apprendre force choses mauvaises dont apres on s'en repent^{14...} »

C'est à la fin de mars 1558 que François d'Andelot quitta la cour pour se rendre en Bretagne, en principe pour aller inspecter, en qualité d'amiral de France, les forts de l'Ouest et mobiliser la flotte contre les Anglais, dont on craignait alors une entreprise. Gaspard de Coligny venait d'être fait prisonnier à l'issue du désastre des troupes françaises à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557, et de ce fait le cadet des Châtillon exerçait par intérim la charge de son aîné.

En pratique, ce voyage allait devenir beaucoup plus une tournée de prosélytisme religieux qu'une inspection militaire. Tout semble en effet avoir été mûrement arrêté d'avance avec l'Église de Paris, le ministre Macar et Calvin, qui était en relation épistolaire avec la communauté protestante de la capitale¹⁵. Les Lorrains ultracatholiques triomphaient alors à la cour : Marie Stuart venait d'épouser le dauphin François, et d'Andelot savait trouver en Bretagne des partisans préparés à le recevoir et résolus à le suivre dans sa fronde contre les Guise qui dominaient au conseil du roi. Quand il se mit en route, il emmena avec lui un ministre de la foi nouvelle, un prédicant éprouvé, son ami et le neveu par alliance de Guillaume Farel, le Neuchâtelois Gaspard Carmel, dit Fleury, que, sur sa demande, l'Église de Paris lui avait conseillé. C'est dans son domaine, en son château de La Bretesche, qu'il convia la population de sa baronnie, « sans exception d'aucun gentilhomme », à venir écouter son ministre. Il y eut prêche à La Roche-Bernard aussi. Si d'Andelot quitte la Bretagne dès la fin du mois d'avril, nous savons qu'à la suite de son passage le calvinisme s'implanta au sud de la Vilaine, dans la doyenneté de La Roche-Bernard, dans la région de Guérande, au Croisic. Et sur d'autres terres des Rieux, Péaule, Peillac, autour de Muzillac, jusqu'à Rochefort et même Hennebont, en plein évêché de Vannes¹⁶.

Un autre nom domine cette effervescente Réforme aristocratique,

celui des Rohan, l'une des plus puissantes et anciennes familles de Bretagne. Des généalogistes faisaient remonter le lignage à Rohan ou Ruhan, fils puîné de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, et de la reine Ursule. Dans les romans de la Table ronde, c'est un Rohan qui fut le tuteur de Tristan, prince de Léon. Plus tard, Alain, huitième du nom, servit sous Du Guesclin, puis épousa la fille d'Olivier de Clisson, et c'est par ce mariage que, maître déjà de Rohan, de Pontivy et de Josselin, il acquit la seigneurie de Blain. En épousant Anne de Rohan, unique enfant du vicomte Jean II, Pierre de Gié, baron de Frontenay, prit les titres des Blain et de Rohan. En 1525, au siège malheureux de Pavie, le glorieux défenseur du roi fut tué. Sa veuve, qui décède peu de temps après, confia à Marguerite de Navarre ses deux fils, René I^{er} et Henri, pour lesquels la sœur de François I^{er} fut plus une mère qu'une tutrice. Quand il fut temps de marier René I^{er}, en 1534, elle choisit Isabeau d'Albret, fille de Jean III d'Albret et de Catherine de Navarre, sa lointaine petite-cousine. C'est dans cette cour de Nérac et de Pau que les Rohan adhérèrent peu à peu aux idées de la Réforme. René, doté de riches possessions en Bretagne puisqu'il est à la fois vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, baron de Frontenay et autres lieux, seigneur de plus de deux cents paroisses, accueille bientôt dans son château ses coreligionnaires bretons. Mais il meurt devant Metz en 1552, laissant cinq enfants.

Veuve, la douairière Isabeau — qui, comme beaucoup de femmes, aura un rôle décisif dans la Réforme bretonne — se retire à Blain. Dans l'intimité, avec Marguerite de Navarre, avec sa nièce Jeanne d'Albret, elle incline aux idées de Calvin. Elle avait connu et admiré Jacques Lefèvre d'Étaples et Gérard Roussel, deux humanistes appartenant au cercle des « Bibliens » de Meaux, et elle détache insensiblement ses fils de Rome. Dans le même temps, les jeunes Rohan suivent le parti des Bourbon-Vendôme et se montrent de plus en plus violemment hostiles aux Guise. L'Église de Blain fut son œuvre, une création lente, accélérée par le périple de François d'Andelot en Bretagne, en 1558.

En 1560, la rupture est consommée : Isabeau demande à la cour la liberté de conscience pour elle et sa maison, c'est-à-dire la dispense d'aller à la messe. Elle l'obtient, à condition que cette autorisation se limite à ses domestiques. En 1562, l'Église de Blain est officiellement ouverte (ou « dressée »), pourvue de son pasteur en titre, un Rochelais,

Silo Le Cercler, sieur de Chambrisé. En 1563, les « autels furent desrompus » et la messe interrompue dans l'église paroissiale sur ordre du vicomte Henri de Rohan.

Pendant des générations, les Rohan mettront leur influence au service de la nouvelle religion. Les enfants d'Isabeau héritent du zèle de leur mère : l'aîné, le vicomte Henri I^{er}, est le premier à embrasser officiellement la Réforme. Surnommé « le goutteux », il ne prend pas les armes, mais protège ses coreligionnaires ; cloué par ses infirmités au château de Blain, il aide Isabeau à transformer son domaine en un asile sûr en cas de troubles et sa ville en capitale d'un petit État huguenot. En vertu des liens de vassalité et de fidélité, maintes familles adhèrent au protestantisme : Guillaume de Théhillac, seigneur de La Roche, François de Nay, seigneur de Pervençère. Et autour de Blain, nombre de manoirs sont bientôt gagnés à la Réforme : Henleix, Pontpiétin, La Massais en Blain, Malaguet, Le Chêne vert, L'Allier, L'Épinay, Buhel, Calestré, Trémar en Plessé...

Un véritable « protestantisme de fief », comparable au phénomène étudié par Janine Garrisson dans le Sud-Ouest, par Michel Reulos en Basse-Normandie, par Anne-Marie Colula dans l'Aquitaine, se constitue dans la mesure où les principaux agents de l'administration seigneuriale de Blain passent à la nouvelle religion : Simon Bidé, le procureur fiscal, et son frère Étienne, lieutenant du château ; Thébaud Léger l'aumônier ; Paul d'Aspremont, le contrôleur de la maison de Blain ; Jean Le Bas, greffier du lieu ; Jacques Le Borgne, sieur de La Costière, maître d'hôtel des Rohan ; Jean Gautier, l'argentier ; Guillaume Croisemaille, le valet de chambre ; Nicolas Vincent, le concierge¹⁷. Dès qu'elle est « dressée », la jeune Église de Blain peut réunir ses anciens, ses diacres et à peu près tous ceux, nobles ou roturiers, qui veillent à la sécurité, à l'administration, à « l'ameublement » de la seigneurie et du château.

Si l'Église de Blain reste une Église de minorité dans un diocèse largement catholique, Roger Joxe souligne qu'un protestantisme rural, plus important qu'on ne l'a longtemps cru, s'implante dans les terres des Rohan, très durable et lent à mourir, même après la Révocation de 1685. À partir du début des années 1560, Isabeau et le vicomte Henri ont su entraîner une masse appréciable de manœuvres et de laboureurs. On peut les identifier sur les listes d'abjuration du XVII^e siècle : Blambois, Bourdet, Boursicault, Bridonneau, Chevreau,

Cormiet, Eriaux, Gaborit, Gris... Il suffit de reporter ces noms sur une carte (Cassini ou état-major) pour retrouver les lieux-dits, une bonne quarantaine ou cinquantaine de hameaux et d'écarts, qui les abritaient autour de Blain : la Réforme a largement pris pied sur le plat pays¹⁸. La seigneurie des Rohan offrait ainsi toutes les conditions d'un État en miniature. Entouré de ses dignitaires, de ses officiers, de ses hommes liges et de ses manants, le vicomte faisait figure de souverain.

L'Église de Sion, autre exemple de protestantisme de fief, allait être une des plus solides du comté nantais. Sa création est due à René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart : ses domaines se trouvent à cheval sur la frontière des deux évêchés et comtés de Rennes et de Nantes, reliant les communautés calvinistes de Nantes et de Blain à celles de Rennes et de Vitré. L'Église de Sion naît à la suite de l'édit de janvier 1562 qui autorise, sous certaines conditions, l'exercice du culte huguenot. Mais René de La Chapelle ne peut se comparer au paisible vicomte de Rohan : il est en conflit permanent avec les franciscains du couvent de Saint-Martin, qui revendiquent le droit d'usage sur sa forêt du Teillay, et avec d'autres communautés religieuses qui lui réclament des rentes grevant ses propriétés. Pour lui, le passage au protestantisme offre un moyen de se libérer à bon compte de ces lourdes créances et de se débarrasser, par la force s'il le faut, des encombrants cordeliers : c'est ainsi qu'il livre aux flammes l'ermitage et la chapelle de Saint-Martin de Teillay en 1562, tuant deux moines...

*

CET ÉPISODE SANGlant, L'ANNÉE MÊME du massacre de Wassy qui marque le début des huit guerres de Religion qui ensanglantèrent le royaume jusqu'en 1598, nous conduit naturellement à chercher à comprendre l'engouement d'une part non négligeable de la noblesse bretonne pour la Réforme.

L'intérêt, on le voit bien avec René de La Chapelle, fut un puissant moteur de conversion. Plus généralement, on peut penser que le protestantisme, sous sa forme « manoriale », pouvait contribuer à maintenir ou renforcer les privilèges seigneuriaux : la liberté de culte relevait dans ce cadre tout autant, sinon plus, d'une manifestation de pouvoir que du droit naturel de la conscience. Relations mutuelles de protection, d'échanges, de services : la société huguenote met bien en valeur la puissance de ces relations verticales, des habitudes de clans

qui remontent aux plus anciennes traditions bretonnes. Pierre Champion écrit qu'il est curieux de penser que la Bretagne, « où nous avons vu le plus solide dépôt de la tradition catholique, s'est montrée au fond toujours extrêmement féodale, c'est-à-dire liée à ses hommes, et protestataire, c'est-à-dire fidèle à tous ses instincts de liberté¹⁹ ».

Dans le royaume en miniature qu'est une seigneurie, l'adoption du protestantisme peut ainsi apparaître comme un sursaut de l'esprit féodal, une affirmation d'autonomie dont la foi n'est qu'un ciment. L'exercice de fief, l'Église « dressée » comme conséquence du droit de « fourches patibulaires », c'était en quelque sorte une ultime réaction de la noblesse bretonne face aux exigences royales, exerçant sa fonction traditionnelle de puissance protectrice. Les Églises de Blain, de Sion, de Vieilleville, du Ponthus et de La Roche-Bernard bénéficient toutes de la protection de gentilshommes prêts à les défendre : François d'Andelot, les Lalande de Machecoul, les Chauvin de La Muce-Ponthus, les barons d'Avaugour, sieurs de Vay à Blain, les Rohan. Et en dehors du comté de Nantes, on peut citer François d'Acigné, sieur de Montjean, maître du château de Combours dont les hautes tours ont été immortalisées, bien plus tard, par Chateaubriand, mais aussi les Laval, les Montboucher du Bordage, la maison de Maure, les Quellenec de Pont-l'Abbé, exemple rare de protestantisme seigneurial à la pointe de Bretagne... Jean-Yves Carlier estime au total à plus d'une centaine le nombre de familles d'ancienne noblesse qui firent, du moins un temps, profession de calvinisme²⁰.

Il y eut donc bien un protestantisme en Bretagne, au moins sous deux formes, « manoriale » et urbaine : Nantes, Blain, Sion, mais aussi Rennes, Quintin, Pontivy, Morlaix, Vitré surtout. Dans cette dernière ville, prospère grâce au commerce des toiles, plusieurs centaines de bourgeois choisirent le camp de la Réforme, stimulés sans doute par la protection de leur châtelaine, Renée de Rieux, belle-sœur de François d'Andelot : petite-fille de Guy, comte de Laval et baron de Vitré, elle avait hérité en 1547 de la puissante baronnie de Vitré. Elle se convertit en 1558. Après sa mort, son neveu, le fils de d'Andelot, lui succéda, avant que l'héritage ne passe aux La Trémouille puis à la princesse de Tarente, toujours huguenote (et amie de M^{me} de Sévigné) à la fin du XVII^e siècle, bel exemple de persévérance confessionnelle au-delà des accidents du lignage²¹...

Ce qui frappe à l'examen de la géographie de ce protestantisme

breton, c'est sa dispersion, largement étalée en pays gallo, mais beaucoup plus sporadique, voire inexistante, aux extrémités de la Bretagne bretonnante, comme si l'influence de la Réforme s'amenuisait d'est en ouest. Pour expliquer cette résistance de l'extrême Ouest, plusieurs hypothèses ont été avancées, notamment celle d'un pays gallo plus soumis aux influences françaises et proche de l'Anjou, du Maine, du Poitou, de la Normandie, provinces particulièrement touchées par le calvinisme. Mais une argumentation contraire peut être proposée : Ancenis, ville de contact par excellence, clé de la Bretagne, exposée par la porte d'Ingrandes à tous les vents des influences huguenotes, est restée irréductiblement catholique.

On a pu écrire aussi que la diffusion de l'imprimé a été plus tardive et parcimonieuse en terre armoricaine, opposant ainsi un obstacle à la diffusion d'une religion dont le livre a été l'un des ferments : il faut effectivement, semble-t-il, attendre 1558 pour voir s'installer à Rennes un atelier d'imprimerie indépendant, celui du libraire Julien du Clos²². Ce dernier fut poursuivi par le parlement pour cause de calvinisme et fut mis en demeure d'abjurer. Mais le livre a tout de même pénétré en Bretagne bien avant le second ^{XVI}e siècle : l'université de Nantes a été fondée en 1460, une imprimerie est créée dans la province dès 1484²³, et Roger Joxe évoque la succursale nantaise du fameux imprimeur souabe Schabler, qui fait office de possible relais entre le foyer contestataire rhénan et l'Ouest de la France.

Des historiens ont aussi avancé que l'usage de la langue celtique était un obstacle à une doctrine prêchée en français. Il est vrai sans doute que le tort des prédicateurs huguenots fut de ne pas voir que, pour conquérir la Bretagne bretonnante, il fallait faire l'effort de prêcher en *brezoneg*, ce que comprendra parfaitement, au « siècle des saints », Julien Maunoir, militant acharné de la Réforme catholique. Mais il semble difficile d'aller plus loin dans les hypothèses explicatives et quant aux relations possibles entre catholicisme et « nationalisme » breton, fidélité à Rome et xénophobie, Réforme et francophilie, hérésie et séparatisme : rien ne permet d'avancer un tel schématisme interprétatif.

En revanche, on peut affirmer que le protestantisme sut séduire toutes sortes de catégories socioprofessionnelles pour des raisons qui nous échappent en grande partie dans la mesure où la Réforme fut

d'abord et avant tout un drame de la foi, un pari intérieur, un problème de conscience individuelle face à l'angoisse de la mort et à la promesse d'un salut — une pure gratuité pour Luther et Calvin —, même si on ne peut exclure le calcul politique, l'intérêt (il paraît évident dans le cas de René de La Chapelle et sans doute d'autres gentilshommes qui virent dans leur conversion le moyen de s'emparer des biens du clergé), la fidélité nobiliaire ou clientélaire pour expliquer certaines conversions. Les remarques de Denis Crouzet nous paraissent applicables au cas breton : la croyance, dans les sociétés anciennes, explique-t-il, ne doit pas être confondue avec l'expérience ou la pratique sociale, car à une crise religieuse correspondent avant tout des pulsions religieuses. Le cœur conflictuel du siècle fut bien un « cœur religieux ». Le social, le politique, l'économique pesèrent certainement dans le mouvement complexe de la conversion, mais on peut penser qu'ils ne furent déterminants que dans une seconde phase, celle des engagements militants et militaires que la Ligue va provoquer²⁴.

Les témoignages existent, en effet, pour confirmer ce ralliement aux doctrines nouvelles pour des raisons avant tout religieuses : en 1561, à l'automne, aux états de Nantes, malgré l'opposition du clergé, les calvinistes, qui disent « ne pouvoir en saine conscience communiquer aux cérémonies de l'Église romaine », firent insérer dans leur cahier de remontrances la demande au roi d'avoir « des temples ou autres lieux où puissent ouïr la parole de Dieu²⁵ ». En 1565, à l'âge de douze ans, Claude du Chastel, qui appartenait à une grande famille de la noblesse bretonne, fit connaître officiellement sa foi huguenote devant le sénéchal de Rennes, affirmant qu'elle ne saurait vivre autrement, « estant ailleurs qu'avec (ses oncles) ou autres faisant profession de la religion réformée, elle ne pourroit recevoir aucun contentement et que la nourriture de l'âme c'est la parole de Dieu²⁶ ». Et jusqu'à sa mort, en 1587, elle afficha une foi militante et sincère. Son époux, le baron de La Moussaye, consigna dans un « Brief discours » les derniers mots de sa femme, belle leçon de piété huguenote : « Pour l'amour de Jésus-Christ Nostre Seigneur et seul Sauveur, je meurs en cette foy. Oh ! que je suis bienheureuse²⁷ ! »

*

LE 10 SEPTEMBRE 1561, LES JEUNES ÉGLISES bretonnes protestantes ont tenu, à

Châteaubriant, leur premier synode provincial. Six pasteurs purent s'y rendre, dont la moitié pour le seul comté de Nantes : Dugravier et Dufossé de Rennes, Mondonnay-de-Goulaine de Vitré, le pasteur Louveau de La Roche-Bernard, Bachelard-Cabanes de Nantes, Lesnet pour la toute récente Église de Châteaubriant. Parallèlement, quelques Églises « plantées » (sans structure permanente) deviennent alors des Églises « dressées » (c'est-à-dire disposant d'un pasteur, d'un conseil d'anciens, d'un consistoire) : Blain, Le Croisic, Ploërmel, Pontivy.

La première guerre de Religion (1562-1563) eut peu d'effet en Bretagne : quelques rixes à La Roche-Bernard, à Guérande... Henri de Rohan ne bougea pas de Blain, affirmant sa fidélité à Catherine de Médicis et à Charles IX. Les colloques et les synodes provinciaux se tenaient avec régularité ; en pleine guerre, les chefs huguenots siégeaient aux états d'octobre 1562 auprès des catholiques. Le 23 février 1563, au synode de La Roche-Bernard, il y avait dix Églises dressées : Rennes, Vitré, Nantes, La Roche-Bernard, Châteaubriant, Blain, Le Croisic, Sion, Ploërmel, Pontivy. Au synode de 1565, vingt-huit Églises bretonnes étaient représentées. Ce fut là le maximum, car en Bretagne, comme ailleurs, le protestantisme devait faire face à de multiples difficultés qui ébranlaient bien des convictions insuffisamment fortifiées. Il convient d'insister en effet sur les hésitations, les conversions éphémères de ceux qui choisirent le camp calviniste : il s'agit de cette « Cène incertaine » qu'évoque Thierry Wanegffelen, qui a mis en lumière l'itinéraire méconnu de nombre de « fidèles infidèles », passés provisoirement au protestantisme par opportunisme politique ou ayant un temps fréquenté des cultes huguenots faute de saisir la réalité du protestantisme. Ils sont dénoncés par les pasteurs et les consistoires pour « n'avoir pas persévéré jusqu'au bout dans la profession de l'Évangile²⁸ ». Et il y eut en Bretagne nombre de ces nicodémites, éphémères de la Réforme dénoncés par Calvin²⁹...

« La robe rouge craint les coups », peut-on lire dans les *Contes d'Eutrapel*. Effectivement, comme Noël du Fail, beaucoup de magistrats n'ont fait qu'effleurer le calvinisme, qui n'a pas tenu devant la menace des édits royaux. Dès le 12 novembre 1567, une ordonnance sur la transmission des offices spécifie que « nul ne serait reçu dans une charge de judicature sans information de vie et mœurs et sans être de la religion catholique ». Plus tard, après la rupture de la trêve de

Longjumeau, des lettres royales du 25 septembre 1568 exclurent les réformés de tous les emplois de justice et de finances.

La bourgeoisie des villes s'est effrayée du risque de subversion populaire et les négociants de Nantes n'entendent pas troubler le fructueux commerce qu'ils entretiennent avec l'Espagne très catholique³⁰ ; ils vont, durant les guerres, se distinguer par leur attachement à toutes les traditions : l'Église, la romanité, la monarchie. Même dans la noblesse, des défections sont nombreuses, par intérêt, par lassitude ou par peur de la colère royale, d'autant qu'en janvier 1565 meurt Jean de Brosse, le gouverneur qui s'était distingué par sa modération (il avait démissionné en mai 1562). Son neveu, Sébastien de Luxembourg, lui a succédé, appliquant une tout autre politique, faite de rigueur et d'intransigeance, comme en témoigne cette ordonnance datée du 25 juin 1565 et applicable à Nantes :

« De par le Roy [...] il est fait prohibitions et deffenses à ceux de la RPR de ceste ville et forsbourg de tenir ni faire tenir ecolles publiques autrement qu'il est permis par les Edits, de chanter psalmes en lieux publicqz ny autres lieux, en sorte qui puisse amener aucun scandale ny émotion populaire [...] de revevoir en leurs presches aucuns estrangers ni autres personnes que ceux de la Sénéchaussée et de faire les baptêmes et autres prétendus sacrements en lad. Religion ne y assister en autre forme qu'il est ordonnée par lesd. Editz du Roy³¹... »

Mais, en définitive, la grande faiblesse du protestantisme breton fut sans doute son absence d'enracinement dans le monde rural. De ce point de vue, on ne peut que constater un double échec, car peu de clercs ont adhéré au message de Calvin et très peu de paysans, sauf dans les pays de Rennes et de Nantes. Mais même dans ces territoires, il ne fut pas facile d'imposer la rigueur huguenote : quand Jean Laporte, dit Louveau, pasteur de La Roche-Bernard, une des villes phares du protestantisme breton, voulut interdire les danses, « ce ne fut que murmures et menaces ». En 1563, le même rencontra une violente opposition de la part de gens ivres qui revenaient d'un baptême : « Il fit quelques remontrances sur le chapitre de l'excès de vin ; ils feignirent lui en savoir bon gré ; mais en approchant de la

forêt, ils se munirent de pierres pour le lapider [...]. Ils l'y poursuivirent et le chargèrent à grands coups de pierres... » Et le pasteur ne put se sauver qu'en se réfugiant dans un manoir proche³² !

En septembre 1567, la guerre de Religion reprend, plus acharnée que jamais. Sans doute, les opérations militaires ne touchent toujours pas la Bretagne et la plupart des gentilshommes calvinistes restèrent dans leurs châteaux et manoirs, confirmant la force de ces nobles « rieurs » qui préféraient s'occuper de leurs domaines plutôt que de s'afficher dans les rangs d'un parti³³. Mais la peur s'est installée dans le camp huguenot, à l'image des protestants de Nantes qui ont préféré se réfugier à Blain. Ils ne devaient revenir qu'en 1571, quinze mois après la paix de Saint-Germain signée le 8 août 1570.

Cette paix fragile accordait la liberté de culte aux seigneurs hauts justiciers, confirmant l'aristocratisation de la Réforme ; elle autorisait la célébration publique dans les faubourgs de deux villes par gouvernement (en Bretagne, Carhaix et Bécherel furent désignées, où il n'y avait pratiquement pas de huguenots) et, enfin, innovation de grave conséquence, la disposition de quatre « villes de sûreté » (La Rochelle, Cognac, Montauban, La Charité), avec garnison et gouverneurs protestants³⁴. Pendant la guerre, il avait fallu rendre aux catholiques les chapelles qu'aux jours de succès on leur avait confisquées. Patiemment, lentement, sans tenir compte des édits et des trêves, l'Église romaine regagnait le terrain et l'influence perdus depuis 1558...

L'année de la Saint-Barthélemy, aucun massacre n'endeuilla la Bretagne malgré le zèle du gouverneur : le 25 août 1572 en effet, Louis de Bourbon-Montpensier écrivit de Paris aux échevins de Nantes pour leur faire connaître la mort de Coligny et leur signifier la volonté royale d'éliminer les calvinistes : « Par là l'intention de Sa Majesté est assez cogneue par le traitement qui se doit faire aux huguenots des autres villes³⁵. » En conséquence, il les exhortait à mettre la main sur ceux de Nantes et à les exécuter. Il ne fut pas entendu : ni le maire, Guillaume Harouys, ni le sous-maire, Michel Le Lou, n'obéirent et, quatorze jours plus tard, ils dérobèrent la lettre de Montpensier à la connaissance de leurs administrés. Elle fut lue finalement le 8 septembre par Michel Le Lou à l'assemblée générale de la ville qui se tenait aux Jacobins, mais les échevins refusèrent de contrevenir à l'édit de paix de 1570 qu'ils avaient juré de garder et faire garder.

Défense fut même faite de se porter contre les huguenots, et les pasteurs eux-mêmes ne furent pas inquiétés.

Mais l'effet du massacre fut tout de même dévastateur pour la petite communauté calviniste : beaucoup feignirent d'abandonner leur croyance ou se convertirent ; d'autres choisirent de partir, à La Rochelle, à Jersey, à Londres, à Genève. Lorsqu'une paix provisoire, en juillet 1573, mit fin à la quatrième guerre civile, le protestantisme semblait bien compromis en Bretagne. Le 12 juin 1575, Henri de Rohan mourut et, un mois plus tard, Judith, sa fille unique, le suivait dans la tombe. René II, son frère et son héritier, devenait chef du lignage et recueillait le titre de vicomte. C'était à lui désormais, vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, baron de Fontenay, qu'allait incomber la charge de s'imposer comme bouclier des Églises bretonnes contre l'offensive catholique.

Alors que le protestantisme breton, excepté Blain, paraissait plus qu'affaibli, déjà s'ébauchaient les premiers linéaments de la Ligue : dès 1575, les députés du clergé du diocèse de Nantes, avec les chapitres de la collégiale et de la cathédrale, avaient formé une sorte d'union. Ils désapprouvaient la tolérance en faveur de la nouvelle secte et la proclamaient « contraire et pernicieuse à l'État et à l'Église³⁶ ».

-
1. Arthur Le Moyne de La Borderie et Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1896-1914, 6 vol., t. V, 1913, p. 52.
 2. Jean Delumeau (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Éditions Privat, 1969, p. 281-283.
 3. Janine Garrisson, *Protestants du Midi (1559-1598)*, Toulouse, Éditions Privat, 1980.
 4. Ces travaux sont résumés par Alain Croix dans *L'Âge d'or de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 391-401. On consultera notamment Jean-Yves Carlier, *Protestants et bretons, la mémoire des hommes et des lieux*, Carrières-sous-Poissy, Éditions de La Cause, 1994, et sa thèse *Les Protestants bretons (XVI^e-XX^e siècle)*, Rennes, 1992 (microfiches, Lille III).
 5. Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 392.
 - 6.

Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes (XVI^e-XVII^e siècle)*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 1982, p. 18.

7.

Il est significatif que la dernière *Histoire de la Bretagne*, écrite par Georges Minois (Éditions Fayard, 1992), ne comporte pas une ligne sur le protestantisme breton au XVI^e siècle...

8.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, on découvrit des placards affichés en de nombreux points de la capitale, en diverses villes du royaume (Tours, Orléans), et même à Amboise, sur la porte de la chambre à coucher du roi. Ces placards dénonçaient violemment « les horribles, grands et insupportables abus de la messe papale, inventée directement contre la Sainte Cène de Notre Seigneur, seul Médiateur et seul Sauveur Jésus-Christ ». Un nouveau pamphlet contre la messe, fut diffusé à Paris en janvier 1535, redoublant la fureur du roi et renforçant la répression contre les « luthériens »...

9.

Jean Crespin, *Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à présent (1610)*, Toulouse, 1885, t. I, p. 303-304.

10.

Ces deux affaires dans Jean-Yves Carlier, *Les Protestants bretons*, *op. cit.*, p. 116-117.

11.

Ibid., p. 125-127.

12.

Liste dans Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, *op. cit.*, p. 70.

13.

Jean-Yves Carlier, *Les Protestants bretons*, *op. cit.*, p. 121.

14.

Brantôme, *Discours sur les colonels de l'infanterie française*, édité par Étienne Vaucheret, Paris-Montréal, 1973, p. 140.

15.

C'est en 1555 qu'une Église calviniste clandestine s'est constituée à Paris, disposant d'un pasteur : La Rivière, puis François Morel (1556), suivi par d'autres dont Antoine de La Roche-Chandieu (Denis Crouzet, *La Genèse de la Réforme française, 1520-1562*, Paris, Éditions Sedes, 1996, p. 452).

16.

Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, *op. cit.*, p. 47.

17.

Ibid., p. 91.

18.

Ibid., p. 97.

19.

Pierre Champion, *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume (1564-1566)*, Paris, Éditions Grasset, 1937, p. 143.

20.

Jean-Yves Carluher, *Protestants et bretons*, op. cit., p. 36. « Ce poids de la noblesse, précise-t-il, dans le calvinisme breton est conforme à ce que l'on connaît du calvinisme au nord de la France, notamment en Normandie ou en Bas-Poitou, mais il était plus marqué que partout ailleurs. »

21.

Ibid., p. 44.

22.

Arthur de La Borderie, *L'Imprimerie en Bretagne au xve siècle*, Nantes, 1876.

23.

Le premier atelier typographique fut installé en Bretagne en 1484, à Bréhant-Loudéac, une petite paroisse rurale comprise dans les domaines de la maison de Rohan (arrondissement de Ploërmel dans le Morbihan). Les deux premières œuvres auxquelles les typographes Robin Foucquet et Jean Crès attachent leur nom sont tout à fait représentatives de la foi bretonne, dévotion à la Vierge et culte des morts : *Trespassement Notre-Dame* et les *Loix des Trespasés*. Avant la fin du siècle, d'autres ateliers sont signalés à Rennes, à Tréguier, à Lantenac, à Nantes. Un seul d'entre les cinq, celui de Tréguier, était situé en région de langue bretonne. On lui doit l'impression du *Catholicon*, dictionnaire franco-breton-latin.

24.

Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1990, notamment, le chapitre 1 « Des historiens du xxe siècle aux innocents des années 1560 », p. 61-99.

25.

Cité par Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, op. cit., p. 57.

26.

Cité par Jean-Yves Carluher, *Protestants et bretons*, op. cit., p. 23.

27.

Ibid., p. 30.

28.

Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au xvie siècle*, op. cit.

29.

C'est en 1543 que Calvin attaque le « nicodémisme » (ce mot vient de Nicodème, qui vint trouver de nuit Jésus-Christ par crainte des hommes, devenu le type du croyant qui cache sa foi), un état d'esprit qui prétendait conserver la hiérarchie, le culte, la structure extérieure du catholicisme, tout en acceptant les idées essentielles des réformateurs, sauf l'eucharistie. En 1544, Calvin fait paraître un traité dénonçant cette attitude : *Excuse à Messieurs les Nicodémistes sur la complainte qu'ilz font de sa trop grand-rigueur*.

30.

Un exemple emblématique, celui des Ruiz qui, à partir de François Ier et pendant deux générations, ont entretenu des relations commerciales intenses entre Nantes et Medina del Campo : Henry Lapeyre, *Une famille de marchands, les Ruiz*, Paris, Éditions Armand

Colin, 1955.

31.

Cité par Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, *op. cit.*, p. 159.

32.

Cité par Jean-Yves Carlier, *Protestants et bretons*, *op. cit.*, p. 33.

33.

Jean-Marie Constant insiste sur l'importance de ce phénomène d'une noblesse qui reste volontairement à l'écart des événements, notamment au moment de la Ligue : 65 % en Guyenne, 63 % en Gascogne, 53 % en Bourgogne, 50 % en Dauphiné... Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Éditions Fayard, 1996, p. 328.

34.

Toutes ces dispositions irritèrent les ultra-catholiques : à Paris, Simon Vigor, curé de la paroisse de Saint-Paul, déclara en chaire que la paix « est une torche, qui allumera un feu si grand qu'il consumera tout le royaume de France ».

35.

Datée du 25 août, elle dut arriver à Nantes le 28 ou le 29. Cité par Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, *op. cit.*, p. 170.

36.

Ibid., p. 181.

La Bretagne ligueuse

(1585-1589)

NANTES FUT UNE DES PREMIÈRES VILLES du royaume à adhérer à la Ligue dite de Péronne, cette association de princes catholiques mécontents de la paix de Beaulieu. Cette paix, conclue en mai 1576, assurait aux huguenots de larges garanties, notamment l'exercice du culte réformé « par toutes les villes et lieux du royaume, sans restriction de temps et de personnes » (art. 16), ce qui provoqua la fureur des catholiques zélés¹. Le 12 janvier 1577, des membres des trois ordres signaient un acte d'association « contre les hérétiques, au nom de la Sainte Trinité, de la Crucifixion du Précieux Corps de Jésus Christ ». Et ils juraient « sur les Saints Évangiles et sur leurs vies et biens et honneur de garder inviolablement les choses accordées par eux² ». Quelques jours plus tard, le 23 janvier, le chapitre et l'université de Nantes adhéraient à la « Sainte Union » (dite aussi « Sainte Ligue » ou « Ligue ») et arrêtaient solennellement que tous les chanoines et les membres de l'université signeraient les articles de la Ligue pour la défense de la foi catholique. Lorsque, aux états de 1581, un député des bourgeois de Nantes proposa l'érection d'un temple pour les huguenots de la ville, la municipalité s'empessa de le désavouer vigoureusement.

L'heure n'était décidément plus à la concorde : en 1582, Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, prend en charge les destinées de la Bretagne au titre de « gouverneur ». Avec lui, le bruit des armes va bientôt retentir dans toute l'Armorique. Pourtant, la décision royale s'inscrivait dans un projet pacificateur. Il s'agissait en effet, pour Henri III, de placer en Bretagne un homme sûr, capable de conforter les fidélités. Issu d'un très grand lignage, le duc ne pouvait que séduire la haute noblesse, contrairement aux mignons qui entouraient le souverain et paraissaient faire écran entre les grandes familles

nobiliaires et le roi³. Plus encore, fils de Nicolas de Vaudémont⁴, petit-fils du duc de Lorraine Antoine, Mercœur était le beau-frère du roi, qui avait épousé sa sœur, la vertueuse Louise de Vaudémont. Quant à l'épouse du duc de Mercœur, elle renforçait encore les liens de la noblesse bretonne avec le roi : née à Lamballe en février 1562, Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Penthièvre, était en effet la fille et l'héritière de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, jusqu'à sa mort en novembre 1569 au siège de Saint-Jean-d'Angély⁵. On comprend que, disposant d'une telle puissance, le nouveau gouverneur n'ait éprouvé aucune difficulté à se créer un réseau de fidèles et d'obligés.

*

DEPUIS LA MORT AUX PAYS-BAS, EN JUIN 1584, du dernier frère d'Henri III, le duc d'Anjou, l'héritier du trône est le roi Henri de Navarre, un protestant. Or cette perspective d'être gouverné par un souverain huguenot est jugée intolérable par nombre de catholiques : à Nancy, au mois de septembre, le duc de Lorraine et les princes des branches cadettes de sa famille tiennent conseil et décident le réveil d'une ligue de catholiques qui demanderait le retrait du roi de Navarre. On sollicite l'aide de Mercœur, mais une « fièvre » le retient à Nantes. Maladie réelle ou bien diplomatique, voire psychosomatique, puisque nous savons désormais que ce langage du corps est aussi parfois un art de la feinte ? En tout cas, elle est opportune car le duc de Mercœur, beau-frère d'Henri III, ne tient pas à paraître ouvertement du côté des ligueurs⁶. C'est ainsi qu'il n'envoie pas de mandataire à la rencontre de Joinville, où, le 31 décembre 1584, le duc de Guise et les agents de Philippe II signent l'accord qui prévoit le financement d'une révolte armée. Pourtant, son attitude va rapidement évoluer. Nous pouvons la mesurer grâce à un dossier de correspondance resté longtemps méconnu, détenu par le British Museum⁷. Ainsi, en février 1585, le père Claude écrit au duc une lettre l'informant à la fois du soutien du pape et de la réalisation du complot prévu pour le 18 avril :

« Le pape trouve tresbon que les princes catholiques prennent les armes pour extirper l'hérésie de ce royaume, chastyer les hérétiques et leurs adherens et faulx et empescher que la couronne ne vienne en ung roy hérétique. En encor que le roy à

present n'y veuille consentir, il oste tout scrupule qu'on en pourroit avoir et donne pleine auctoritez et indulgence plenièrre à tous ceux qui s'employeront à ung si saint et bon œuvre. Il declare le Roy de Navarre et tous princes hérétiques incapables de la couronne de France et favorizera ceste entreprize par tous moyens.

Monsieur le coulonel Phifer m'a asseuré qu'il ameneroit par dessa six mil suysse catholiques pour le service de Dieu et de son Église. Les colonelz restres ont donner parolle d'amener trois mil chevaux et trois mil hommes de pied catholiques. Toutes les chozes sont fort bien dispozé, Dieu mercy. Monsieur de Savoye sera de la partye et, comme on espère, les princes et electeurs catoliques d'Allemaigne. On donnera commencement à l'entreprize le dix-huict du mois d'apvril⁸. »

Le cardinal de Vaudémont, le frère de Mercœur, se rend en Bretagne en mars 1585 pour arracher l'adhésion du duc, lequel, à la fin du mois, reçoit du duc de Guise une lettre lui demandant de prêter deux galères aux sieurs de Lansac et de Saint-Luc pour une entreprise sur Bordeaux⁹. En mars, le roi écrit à Mercœur et à divers notables de la province, les avertissant de « l'orage qui se préparoit en mon pais de Bretagne », et exigeant « l'affirmation de leur loyauté ». Obéissant aux volontés du souverain, le premier président du parlement de Rennes, M. de Bourgneuf de Cucé, et l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, vont trouver Mercœur et emportent la promesse que celui-ci ferait « retirer ceulx qui commançoient à s'assembler¹⁰ ».

Mais bientôt, de nombreux indices prouvent le basculement du duc du côté de l'Union : le 18 avril, son frère, le cardinal de Vaudémont, lui adresse une lettre qui, cette fois, ne fait aucun doute sur son attitude et son action : « Je vous ay mandé par vostre courier come le masque estoit levé, et voy que de vostre costé vous estes assurez des villes qui sont à vostre devotion et mis en campagne voz gens¹¹. » Ces premières villes qui ont suivi Mercœur dans sa dissidence sont Fougères et Redon : c'est ainsi que les sieurs de Sourdéac et d'Orvault durent démolir leurs fortifications à Redon. Il semble aussi que le capitaine de Brest, le sieur de Châteauneuf, ait suivi Mercœur. Le roi ordonne à Mercœur de renvoyer les soldats qu'il avait introduits dans Fougères. Quant aux habitants de Saint-Malo, le roi les prie par une

lettre datée du 22 avril de ne recevoir dans leurs murs aucune personne capable de s'en emparer, « fust ce nostre tres cher et tres amé beau frère le duc de Mercœur¹² ».

En mars-avril 1585, Catherine de Médicis se rend en Champagne pour s'assurer de la fidélité du duc de Guise et, le 7 juillet, le roi signe le traité de Nemours, qui le place sous la dépendance des chefs guisards. La guerre contre les protestants redevient inévitable. Effectivement, aussitôt conclu l'accord de Nemours, le 18 juillet, le roi porte lui-même au parlement l'édit qui révoque les édits de pacification, n'autorisant plus qu'une seule religion dans le royaume et il prononce contre l'hérésie un véritable arrêt d'extermination : Agrippa d'Aubigné écrit que l'édit de Nemours « fit aller à la messe trois fois plus de réformez que n'avoit fait la Saint-Barthélemy ».

Les premiers combats de l'été 1585 se déroulèrent dans le Bas-Poitou, sur la rive gauche de la Loire. Une grande part de la noblesse protestante vint se grouper sous la bannière du prince de Condé et René de Rohan fut un des premiers à courir aux armes avec Paul d'Andelot. Cette campagne fut un désastre pour les protestants, marquée notamment par la déroute d'Angers en octobre 1585 et de nouvelles défaites à Taillebourg, Saint-Jean-d'Angély, Saintes au printemps suivant... Les quatre fils de François d'Andelot, Laval et Rieux, Saily et Tanlay, furent anéantis en quelques jours, victimes de leurs blessures ou de maladies. Mercœur triomphant, en cette année 1586, se dirigea vers Blain, place forte huguenote. René de Rohan dut se réfugier en toute hâte à La Rochelle où il mourut bientôt : dès lors, la maison des Rohan n'avait plus pour représentant qu'une veuve, qui se réfugia au Parc-Soubise, et cinq enfants en bas âge. Blain était pris et pillé par Mercœur.

Ces années 1586-1587 sont désastreuses pour les protestants : les ministres et les fidèles fuient, alors que les ligueurs de Redon, commandés par Rieux-Sourdéac, se ruent sur La Roche-Bernard, ravageant les demeures des huguenots absents ou sans armes. Beaucoup se réfugient en Angleterre, les « îles » de préférence, Jersey, Guernesey...

Parallèlement, Philippe-Emmanuel de Mercœur continue d'asseoir de plus en plus solidement ses positions en Bretagne : si Rennes, favorisée par le souverain, s'efforce de maintenir la paix et s'attache au parti royal et « français », Nantes, à l'appel du duc, prend les armes

contre le roi dans une atmosphère de dévotion fiévreuse. En mai et juin 1588, Henri III envoie plusieurs lettres au maire et aux échevins de Nantes pour les supplier de maintenir la ville en obéissance, « sans se laisser ébranler d'aucunes mauvaises impressions ». En vain : lorsque Mercœur arrive à Nantes en juillet 1588, il trouve une cité en majorité acquise à la Ligue, malgré une municipalité partagée et l'évêque légitimiste Philippe du Bec. Il fait aussitôt publier le récent édit d'union du 18 juillet, résultat du compromis intervenu entre le roi et les princes ligueurs. Les Nantais, le 16 août, prêtent serment d'y obéir.

La rupture est réellement consommée après l'assassinat des deux frères Guise, le duc et le cardinal, en décembre 1588 : l'arrestation et l'emprisonnement du premier président du parlement de Rennes, Faucon de Ris, chargé spécialement de surveiller Mercœur, furent le signe éclatant que le gouverneur venait de cesser de reconnaître l'autorité du roi. Le 13 mars 1589, dix mois après les Parisiens, les Rennais organisent leur journée des barricades et le duc entre dans la ville le lendemain. Aussitôt, il préside l'assemblée de la communauté, puis établit un conseil restreint. Pour assurer la paix, il décide que seront envoyés au « diable touz les huguenots, fauteurs et gens de la nouvelle opinion ». Il fait aussi élire un nouveau capitaine, Georges de La Charronnière. Mais les lettres écrites par le roi le 23 mars qui dénoncent ces agissements retournent rapidement la situation : dès le 5 avril, nobles et magistrats fidèles de Rennes, bourgeois et manants, rendent la ville au roi et le parlement déclare Mercœur, qui avait quitté la cité pour s'assurer de Fougères, et ses partisans, « rebelles et criminels de lèse majesté », les dépouillant de leurs charges et dignités.

Désormais, Rennes allait rester durant toute la guerre civile la place d'armes des royaux, la base de leurs opérations. Les lieutenants généraux du roi, La Hunaudaye et Fontaines, convoquaient auprès d'eux tous les gentilshommes en état de porter les armes. Parallèlement, la chambre des comptes, le bureau des finances et de la monnaie de Nantes, recevaient l'ordre de se transporter à Rennes et le premier président du parlement, Jean Avril, s'empressait d'obéir avec la majorité des officiers de sa juridiction : en résistant à Mercœur, le parlement royaliste entendait ainsi montrer qu'il défendait la cause du roi et de l'État. Et du reste, après l'assassinat d'Henri III le 1^{er} août

1589, le parlement de Rennes fut l'un des premiers à reconnaître Henri de Navarre comme le souverain légitime, dès lors que celui-ci eut annoncé qu'il maintiendrait le catholicisme. À la suite du dernier procès-verbal de son registre pour l'année 1589, le nouveau greffier de la communauté, François Macée, a recopié les lettres du roi ordonnant « sous peine de la vie à tous habitants de cette ville de prendre les armes autrement que par le commandement du sieur de Montbarot [capitaine de la ville, acquis à la cause d'Henri IV], de faire aucunes ligues, pratiques et associations¹³ ».

Rennes perdue, il reste l'autre capitale, Nantes : le 7 avril 1589, la femme de Mercœur s'y est installée. Le jour même, le maire, Charles de Harouys, et plusieurs notables ont été arrêtés et emprisonnés au château. Un peu plus tard, le correspondant espagnol de Simon Ruiz, négociant à Medina del Campo, fait part à son maître de l'atmosphère de la ville devenue ouvertement ligueuse : « Personne ne peut sortir de sa maison, ni envoyer une lettre d'un lieu à un autre, chose qui nous rend tous confus. Personne ne sait comment il doit parler, qui est ami ou ennemi, car les villes sont en lutte les unes contre les autres, les unes tenant le parti du Roi, les autres celui du duc de Mayenne, héritier de feu le duc de Guise, et même dans certaines villes, les uns sont en lutte contre les autres. » Et parlant des chefs du parti royaliste, officiers ou négociants, jetés en prison, le correspondant ajoute : « Je ne sais comment ils en sortiront, car entre père et fils, il n'y a plus d'égards ni de rapports de politesse¹⁴. »

Le gouverneur, qui fait de Nantes la capitale de la Ligue bretonne, veut apparaître comme le champion d'un catholicisme de combat : il encourage la multiplication des fondations monastiques et lui-même s'affilie personnellement à de pieuses confréries, notamment à celle de la Passion, fondée en 1586 en l'église Sainte-Croix¹⁵. Et Mercœur s'entoure de panégyristes qui l'encensent comme un nouvel Hector, pendant que des prédicateurs comme Jacques Le Bossu et Raoul Le Maistre exhortent les foules à rejoindre ce guerrier de Dieu luttant contre l'hérétique maudit... Pierre Bizé de La Doucinière, dans ses *Alliances généalogiques* (1593), voit en lui le continuateur de Francion, d'Hector et de Priam¹⁶. Pourtant, il faut souligner que pas une fois le gouverneur n'osa ouvertement évoquer l'idée de l'indépendance de la Bretagne ni afficher ses prétentions sur la province.

DANS LA PÉNINSULE ARMORIQUE COMME AILLEURS, en août 1589, après l'assassinat d'Henri III, l'accession au trône d'un prince huguenot avive les passions et cimente le camp des ligueurs ultra-catholiques : la population de Nantes, rassemblée devant l'hôtel de ville, acclame le nouveau roi des ligueurs, le vieux cardinal de Bourbon, « Charles X », en réitérant son serment de fidélité à la Sainte Ligue. Comme à Paris, commandée par le duc de Mayenne et le conseil de l'Union, Nantes vit alors au rythme de sermons enflammés : le cordelier « Feu ardent », qui avait prêché le carême en 1584, Bourgoing, prieur des jacobins de Tours, Julien Cormerais, le cordelier Nicolas Bernard...

Le plus exalté est sans doute Jacques Le Bossu : né en 1546 à Paris, bénédictin de Saint-Denis, ce dernier vient à Nantes quand Mercœur rompt avec Henri III. À partir de juin 1589, il prêche pour la Sainte Union, attaquant avec fureur Henri III, anathémisant les « Politiques ». Après l'assassinat du roi, il se fait l'apologiste de Jacques Clément, « le bon jacobin qui a tué honorablement le vilain Herodes [anagramme d'Henri de Valois] et en a dépêtré la France », dénonçant le « porc sauvage sorti de la forêt d'hérésie, cet Henry chef des hérétiques soi-disant Roi de France », appelant sur lui de ses vœux le couteau d'un nouveau justicier. Il publie en 1589 *Deux devis d'un Catholique et d'un Politique sur l'exhortation faite au peuple de Nantes en la Grande Église de Saint-Pierre pour jurer l'union des Catholiques le 8^e jour de juin*, puis un *Troisième devis sur la mort de Henry de Valois, selon ce qu'en a esté presché à diverses fois en la grande église de Nantes*, et un quatrième en novembre 1590, tous dédiés à « très illustre et très magnanime prince, Monseigneur le duc de Mercœur et de Penthièvre¹⁷ ». La foule acclame ces paroles haineuses, transformant le bénédictin en véritable directeur spirituel de Nantes, d'autant qu'en septembre 1589 l'évêque Philippe du Bec s'est retiré à Tours pour se désolidariser d'un parti qui vante la révolte et préconise l'assassinat.

Imitant Paris, Mercœur instaure à Nantes, le 10 avril 1589, un comité insurrectionnel qui est d'abord un instrument de coordination et de police¹⁸. Ce conseil de l'Union comprend soixante-sept membres, dont deux échevins seulement, quelques magistrats, le grand vicaire de Courans, le théologal Christi, le prédicateur Le Bossu, Fourcher de La Courousserie, qui s'était placé à la tête du nouveau bureau de ville¹⁹. Leurs premières mesures consistent à lever de nouveaux

impôts, à établir des emprunts forcés sur les riches, les « malsentants » et les prisonniers du château, à confisquer les marchandises qui appartenaient à des protestants et à les faire vendre au profit de l'Union, interdisant tout commerce avec les villes suspectes.

Le pouvoir de ce conseil s'exerça ainsi jusqu'en juin ou juillet 1589, date à laquelle Mercœur le remplace par un « conseil d'État et de finances » qui poursuit l'œuvre amorcée, s'attachant surtout à renforcer la défense de la ville. Ce conseil compte d'abord neuf membres, puis les états ligueurs portent, on le verra, ce nombre à dix-huit en 1591, six nommés par le duc, douze issus des états à raison de quatre par ordre. Le conseil est désormais un véritable organisme de gouvernement de la Bretagne ligueuse.

*

AU TERME DE CETTE PREMIÈRE ÉVOLUTION, à la fin de l'année 1589, le bilan est assez net : le roi a perdu la Bretagne, qui a globalement suivi son gouverneur. Ce basculement s'est fait le plus souvent dans le calme, comme à Vannes, Quimperlé, Concarneau, Hennebont. Vitré, la seule ville commandant la marche de Bretagne à n'être pas acquise à la cause, a été assiégée en vain par les ligueurs au printemps et à l'été de 1589. L'opération se singularise par une mobilisation des faubourgs catholiques de la ville et surtout des paysans des paroisses environnantes aux côtés des ligueurs : cinquante-trois paroisses, presque toute la baronnie de Vitré, participent au siège, ce qui révèle à la fois une sensibilité au discours du « party de la Ligue » sur la « défense de la religion » mais aussi un fort esprit antiseigneurial dont l'Union permet l'expression. L'action, en effet, est dirigée contre les détenteurs de la baronnie et du château, la maison de Laval et autres seigneurs calvinistes qui vivent à Vitré. Et du reste, le sénéchal de Rennes fustige « ceux qui se sont rangez de la part dudit sieur de Mercœur comme ennemys du Roy et *aussi pour haigne qu'ils portent aux habitants de leur ville qui sont dedans*²⁰ ».

Face à cette Bretagne presque toute ligueuse, les poches de résistance sont rares : outre Vitré, Rennes, on l'a vu, ville de légitimité administrative et judiciaire avec son parlement, demeure pendant les neuf années du conflit le principal point d'appui royaliste. La liste des fidélités royales ne compte que quelques autres sites : Brest, cité encore très modeste mais place forte importante, et Blavet, pour

quelques mois seulement. On peut y ajouter aussi Ploërmel (la ville, attaquée et pillée par les ligueurs, ayant été réinvestie par les troupes monarchistes), Tréguier, Pont-l'Abbé, Port-Louis et de rares fidélités personnelles, des garnisons de quelques dizaines d'hommes, comme celle que commande le sieur de Coëtnisan au château de Kerouzéré près de Saint-Pol. Sans succès : assiégé en juillet puis en novembre 1590 par des gentilshommes ligueurs, soutenus par « une grande multitude populaire de tout le pays de Léon » (chanoine Moreau²¹), le château de Kérouzéré tombe sous le contrôle de la Ligue.

Cette situation majoritairement favorable au duc de Mercœur se maintiendra, globalement, jusqu'en 1594 : aux états provinciaux monarchistes de décembre 1590, seules huit villes sont représentées ; en décembre 1592, elles ne seront que sept, alors qu'au même moment les états de la Ligue en rassemblent près d'une vingtaine. En février 1591, Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, dans les « nouvelles de France » qu'il adresse à Philippe II, écrivait que « tout le peuple de la Bretagne est fort catholique et tient pour l'Union²² »...

1.

Pour une approche événementielle détaillée, on consultera le tome V de l'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de La Borderie : Barthélemy Pocquet, *La Bretagne province (1515-1715)*, Rennes, 1913, p. 54-352.

2.

Cité par Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes (xvie-xvii^e siècle)*, op. cit., p. 181.

3.

Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2001. Nicolas Le Roux a montré que ce groupe de jeunes et beaux favoris fut pour le roi un outil de gouvernement qui visait à s'éviter l'isolement au sein de l'institution curiale et à jouer un rôle de contrepoids politique par rapport à la puissance des grands incarnée par le duc d'Alençon ou les Guise.

4.

En décembre 1569, Charles IX lui avait érigé la principauté de Mercœur, en Auvergne, en duché-pairie.

5.

Elle descendait directement, par Nicole de Blois, vicomtesse de Limoges, mariée à Jean de Brosse, de Jeanne de Penthièvre, la veuve de Charles de Blois.

6.

Xavier Le Person, « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la*

fin du règne de Henri III (1584-1598), Genève, Éditions Droz, 2002. Cette thèse rend compte des « pratiques » politiques qui reposent en grande partie sur une culture des faux-semblants et des apparences, une culture qui mêle étroitement tromperie et persuasion, car, en ces temps de dissimulation, il ne peut être question de dire ou de révéler ouvertement un désaccord politique, sans être assuré du rapport de forces. Il s'agit donc de signifier sans dire, par un autre langage que celui de la parole ou de l'action directes. Dans ce jeu du soupçon, les non-dits, les gestes anodins, la discipline du visage, le discours de la « maladie », maladie très diplomatique, comme on dirait aujourd'hui, jouent un rôle essentiel.

7.

Il s'agit de la cote n° 21 / 369 des *Additional Manuscripts : Lettres deschiffrées de Mr. Le Duc et Mr. Le Cardinal de Guise et de plusieurs de leur party, escriptes depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1588 au Duc de Mercuer, Gouverneur de Bretagne*. Voir B. Taylor, « La Bretagne et la première révolte de la Ligue (1584-1585) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIX, 1969, p. 39-53, suivi de la transcription de 22 lettres, p. 54-70.

8.

Le père Claude demandait à Mercœur de ne dire à personne « là où je suis » et il lui expliquait la manière dont chacun pourrait écrire « choze secrète » : « Je vous escryray quelque fois en lectres communes des chozes quy n'importeront pas beaucoup. S'il vous plaist vous prendrez garde si à la fin de la lecture s'il y aura ces parolles « Je vous escriray une aultre fois plus amplement », et lors tournerez le feuillet et prenez de la poudre de charbon enveloppé dans ung linge et en frotez le papier blanc et vous verrez ce quy y sera escrit. Et quant vous voudrez m'escrire choze secrète, faictes une lectre de mesme et l'autre partye du feuillet écrivez ce que voudrez avec du laict, mais que la plume soit bien nette d'encre ». Cité par B. Taylor, « La Bretagne et la première révolte de la Ligue », art. cit., appendice, p. 54-55.

9.

Ibid., p. 42.

10.

Ibid., p. 42-43.

11.

Ibid., p. 57.

12.

F. Jouon des Longrais, *Le Duc de Mercœur, d'après des documents inédits*, Saint-Brieuc, 1895, p. 13.

13.

Cité dans Jean Meyer (dir.), *Histoire de Rennes*, Toulouse, Éditions Privat, 1972, p. 139.

14.

Lettre de B. de Arechaga à Simon Ruiz le 17 avril 1589. Cité par Henri Lapeyre, *Une famille de marchands : les Ruiz*, op. cit., p. 431.

15.

Dans l'oraison funèbre du duc, qu'il prononça à Notre-Dame de Paris

en 1602, François de Sales, en dressant le portrait d'un « parfait prince chrétien », ne manqua pas d'insister sur le militantisme dévot, marial et eucharistique de celui qui s'était proclamé bientôt « Capitaine de la Ligue en Bretagne et protecteur de l'Église romaine » : « Quant à ses biens temporels, ils estoient tous dédiés au service de la religion catholique ; tesmoins les bastimens d'église, monasteres, chapelles et services bastis et fondez, ores en l'honneur du saint Sacrement, ores en l'honneur de la Vierge, de laquelle il estoit si devot, qu'il ne sçavoit jamais auprès de luy aucune eglise ou chapelle dediée à cette thresoriere de graces, qu'il ne la visitast, et n'y eslargist quelque aumosne. Il a basti à ses despens les monasteres des peres capucins et minimes de Nantes, comme très-devost aux bienheureux SS. François, desquels il avoit reçu plusieurs faveurs signalées, et nommement mademoiselle sa fille, qu'il obtint par l'intercession de S. François d'Assise. Il n'a pas peu obligé la Bretagne d'y avoir planté ces deux pepinieres de sainteté et pieté » (oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur dans François de Sales, *Œuvres complètes*, Paris, 1839, t. II, p. 486).

16.

Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, op. cit., p. 187.

17.

Sur Jacques Le Bossu, voir Louis Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, Paris, 1856, p. 70-96 (comporte de nombreux et larges extraits des sermons de Jacques Le Bossu).

18.

Pour une comparaison avec Paris : Robert Descimon, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1983 ; Elie Barnavi, *Le Parti de Dieu. Étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Bruxelles-Louvain, Publications de la Sorbonne, 1980.

19.

Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, op. cit., p. 198.

20.

Souligné par nous. Cité par Michel Lagrée, « La structure pérenne, événement et histoire en Bretagne orientale, XVI^e-XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1976, n° 2, p. 404.

21.

Nettement favorable à la Ligue, chanoine et conseiller au présidial de Quimper, Jean Moreau (vers 1552-1617) est l'auteur de *Mémoires*, rédigés tardivement (à partir de 1606), qui constituent une source importante sur les événements, notamment en Basse-Bretagne. L'édition de référence est celle publiée et annotée par Henri Waquet, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, Quimper, Archives historiques de Bretagne, 1960.

22.

Gaston de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, Vannes, Rennes, 1899, p. 32.

Pourquoi et comment devient-on ligueur ?

BIEN DES RÉSEAUX DE FIDÉLITÉ, des familles et des lignages ont été moralement ébranlés quand il a fallu choisir pour ou contre l'Union car la frontière est indécise, sans cesse mouvante, entre monarchistes et ligueurs ; elle traverse souvent les parentèles, provoquant troubles et hésitations, permettant aussi l'atténuation des violences. C'est ce qu'explique Jean Moreau, chanoine ligueur, observant la situation de la ville qu'il connaît le mieux, Quimper : les « comploteurs », favorables au roi, « étoient des mieux apparentés de la ville, lesquels dans le parti étoient aimés et respectés. Leurs parents et alliés n'eussent jamais souffert qu'ils eussent eu le moindre désagrément s'ils n'eussent commencé les premiers la sédition, auquel cas ils n'eussent épargné personne. Les conspirateurs raisonnaient aussi de leur côté de la même sorte, et savoient bien que, en cas de violence, leurs parents, alliés et leurs amis, bref toute la patrie, eussent indifféremment couru la même fortune. C'est pourquoi chacun se tenoit sur la défensive en cas d'attaque, buvant tous les jours ensemble sans querelles, ni disputes, que rarement¹ ». Il y eut aussi en Bretagne, comme ailleurs, un bon nombre de « rieurs » : c'est ainsi qu'on appelle ceux qui choisirent de ne pas choisir, sans doute une majorité, à l'exemple du seigneur de Quimerc'h qui, en 1597, alors que l'affrontement de la guerre était à son comble, observait les événements d'une tour de son château, comme l'explique encore le chanoine Moreau, et « jugeoit les coups en sûreté, car il voyoit tout ce qui se passoit mieux que s'il eût été du combat ». Surtout, il « étoit neutre et ne se mêleroit ni pour les uns, ni pour les autres, et n'ouvriroit sa maison à aucun² ».

Quant à ceux qui se décidèrent pour un camp ou un autre, le jeu des ambitions personnelles ne saurait être mésestimé. Dès le milieu du XVIII^e siècle, Guyot-Desfontaines, s'interrogeant sur les raisons

profondes des prises de parti lors de la guerre civile, privilégiait la logique des appétits individuels, en expliquant qu'il ne faut pas s'imaginer que ceux qui embrassèrent le parti du roi ou celui de la Ligue le firent suivant un principe d'obéissance pour le premier ou de religion pour le second. Non : c'est « l'intérêt particulier [qui] eut toujours beaucoup de part à leurs choix ». C'est ainsi que les « aventuriers », qui n'avaient rien à perdre, « se donnèrent à celui des deux partis qui leur promit de plus grands avantages et sous les enseignes duquel ils crurent qu'ils feraient mieux leurs affaires ». Quant aux autres, « ils se trouvèrent dans la nécessité d'embrasser le parti qui occupait les places du pays où leurs biens étaient situés³ ».

Cette logique opportuniste s'applique au premier chef au couple Mercœur : le duc évidemment, qui avouera dans une lettre au duc d'Aumale, du 14 juillet 1599, que, « pour la manutention de ma grandeur particulière, je m'étais maintenu en Bretagne » et qui semble placer la paix signée en 1598 avec Henri IV sous le signe de la duplicité en annonçant qu'il ne renonce nullement à ses prétentions bretonnes, évoquant la résolution prise « à mon très grand regret de me départir quelque temps de l'apparence de mes prétentions sur la Bretagne, plus tost forcé par le bonheur des envieux de nostre Maison que par la justice de leurs armes ». Et il ajoute : « Puisqu'il falloit ceder au temps, je me résolus de remettre à une saison plus opportune la repetition de ce qui m'appartient⁴. »

L'épouse du duc de Mercœur, Marie de Luxembourg, exerçant, semble-t-il, une forte influence sur un époux trop souvent indécis, n'est pas en reste. Fille unique de Sébastien de Luxembourg, donc d'un grand capitaine et gouverneur de Bretagne, elle est née en 1562 à Lamballe, dans le Penthièvre, que le roi érige en duché en 1569, mais elle se sent avant tout nantaise, ville où elle a été baptisée à cinq mois et élevée. Son jeune époux y fait presque figure d'élément étranger quand il devient gouverneur en 1582. Marie de Luxembourg est belle, cultivée : dans la Nantes ligueuse, elle s'entoure d'une petite cour de poètes et d'écrivains. Elle sait avoir le geste qui emporte l'adhésion des foules : lors du baptême de ses jumeaux François et Françoise, le 5 novembre 1592, elle choisit des parrains et des marraines parmi les pauvres, et se livre largement aux libéralités d'usage en faveur du peuple assemblé à la porte de l'église Saint-Vincent.

Plus vulgairement, pour certains, la Ligue constitue un parfait

exercice d'application, pillards et massacreurs de guerre se retrouvant en effet dans les deux camps : du côté royal, comme René de La Tremblaye ou Yves du Liscoët, qui ravage la région de Guingamp autour de son repaire du château du Bois-de-la-Roche ; du côté ligueur, comme Anne de Sanzay, comte de La Magnanne, qui dévaste les campagnes autour de Loudéac à partir de l'abbaye de Lantenac, qu'il occupe. On retrouve ainsi en Bretagne, comme dans bien des provinces, cette fureur destructrice soulignée par Jean-Marie Constant quand il compare les violences symétriques du baron des Adrets (protestant) et celle de Montluc (catholique) au début des guerres de Religion. Aucune différence ne les oppose : tous deux soumettent les territoires qu'ils contrôlent à la même terreur⁵.

En Bretagne, ces gentilshommes brutaux ont pour nom La Magnane, Saint-Offange et, surtout, Guy Eder, seigneur de La Fontenelle (vers 1572-1602), ligueur affiché et chef de bande⁶. Le chanoine Moreau, qui dit l'avoir rencontré à Paris au collège de Boncourt à la fin des années 1580, rapporte ainsi ses débuts :

« Guy Eder de la Fontenelle, juveigneur de la maison de Beaumanoir, nasquit en la paroisse de Botoa, en Cornouaille. Dans le temps qu'il estoit escolier à Paris, au college de Boncourt, où je le vis en 1587, il monstroit déjà des indices de sa future vie despravée, estant toujours aux mains avec ses compagnons.

En 1589, il vendit ses livres et sa robe de classe et, du provenu de l'argent, acheta une espée et un poignard, se déroba dudit college, prit le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc du Maine [duc de Mayenne], lors lieutenant général de l'Estat et couronne de France et, chef du parti catholique. Et retourna en Bretagne.

Agé de quinze à seize ans, il se mit parmi la populace qui estoit sous les armes pour le parti des Ligueurs, qui en fit estat, parce qu'il estoit de bonne maison et du pais, et, le voyant d'un esprit actif, lui obeissait volontiers. Il se fit suivre de quelques domestiques de son frère aîné, et d'autres seigneurs de la commune, et commença à piller les bourgades et à prendre prisonniers de quelque parti qu'ils fussent⁷... »

Chef audacieux, habile, doté d'un grand pouvoir de fascination, La Fontenelle dispose bientôt de nombreux partisans et occupe tour à tour plusieurs places fortes d'où il lance ses opérations de pillage : le château de Coatfrec qui domine la vallée du Léguer, à quelques kilomètres de Lannion, le château de Guerrand en Plouégat dans le Trégor, Carhaix où il fait fortifier une église. « Et comme il étoit au milieu du pays, il faisoit des courses presque jusques cette ville de Quimper, Quintin, Morlaix, même jusques à Vannes, Tréguier et Léon, et partout fit de grands ravages avec peu d'honneur, d'autant qu'il ne s'envisageait jamais avec des gens de guerre, mais aux paysans ou communautés, et par surprise ordinairement », écrit le chanoine Moreau. Un moment abandonné par Mercœur qui fait incendier en septembre 1594 le château de Granec (à Collorec) où il s'est installé, un moment réconcilié avec le roi en 1595, Fontenelle finit par s'installer à l'île Tristan, en face de Douarnenez, en juin 1595, qu'il rebaptise l'île Guyon. C'est de là qu'il lance ses opérations les plus terribles : le pillage de Penmarc'h, accompagné d'une véritable boucherie, la capture de prisonniers bientôt torturés pour accélérer le versement des rançons ; le sac de Pont-Croix où, malgré sa promesse, il fait massacrer le capitaine de la ville après avoir fait violer sa femme sous ses yeux en pleine rue.

Mercœur le fera absoudre lors de la soumission de 1598, mais le parlement de Bretagne réduira le pardon aux seuls faits militaires, si bien que les horreurs de Pont-Croix, entre autres, lui vaudront d'être « rompu vif » en place de Grève le 27 septembre 1602. Pierre de L'Estoile fut témoin de la terrible exécution de ce « beau gentilhomme breton, vaillant et adroit, mais vicieux et méchant extrêmement », au terme de laquelle il « languit [sur la roue] environ six quarts d'heures, pour avoir convenu avec l'Espagnol de lui livrer quelques places de Bretagne et être un de ses pensionnaires⁸ ». Et dans son *Registre-Journal*, il n'oublie pas de mentionner quelques méfaits « bien vérifiés, dignes de mille roues et gibet », notamment quand, « ayant pris deux hommes prisonniers, il en fit mourir un de faim et l'autre de trop manger, pour essayer, par plaisir, disait-il, lequel des deux mourrait le plus tôt⁹ ».

Des plaintes furent transmises, de génération en génération, jusqu'au XIX^e siècle, pour déplorer son sort tragique : le comte Jean-François de Kergariou, ancien chambellan de Napoléon I^{er} et pair de

France, né à Lannion en 1779 et retiré depuis 1830 dans la propriété de La Grand-Ville en Bringolo, près de Châtelaudren, rassembla une importante collection de chants bretons. Parmi ceux-ci, deux versions du *gwerz* inspiré par le rapt en 1595 de Marie Le Chevoir et la vie mouvementée de son ravisseur, Guy Eder de La Fontenelle¹⁰...

« La Fontenelle, de la paroisse de Prat, le plus beau fils qui porta jamais habits d'homme, a enlevé une héritière de dessus les genoux de sa nourrice.

— Petite héritière, dites-moi, que cherchez-vous dans ce fossé ?

— Je cueille des fleurs d'été pour mon petit frère de lait que j'aime ; pour mon petit frère de lait que j'aime, je cueille des fleurs d'été, mais j'ai peur, et j'en tremble, de voir arriver La Fontenelle.

— Petite héritière, dites-moi, connaissez vous La Fontenelle ?

— Je ne connais pas La Fontenelle, mais j'en ai ouï parler ; j'en ai ouï parler, j'ai ouï dire que c'est un bien méchant homme, et qu'il enlève les jeunes filles.

— Oui ! Et surtout les héritières¹¹... »

*

IL EST CEPENDANT DES MOTIVATIONS PLUS NOBLES qui expliquent le passage et l'adhésion à l'Union. Jérôme d'Aradon, sieur de Quinivily, gouverneur d'Hennebont, offre sans doute le meilleur exemple de ligueur sincère, dont les convictions religieuses paraissent avoir été le principal moteur de comportement et d'action¹². Le jeudi 1^{er} novembre 1590, il se rendit au couvent Saint-François de Vannes pour recevoir la communion. Ce jour-là, « je prie Dieu de toute mon âme qu'il luy plaise avoir pitié de moy, et me préserver longuement en ce monde pour l'adorer, honorer et servir, ce que je désire faire de tout mon cœur, de toute ma force, et de toute mon âme, le plus fidèlement qu'il me sera possible ».

Si nous pouvons ainsi retranscrire la prière de Jérôme d'Aradon, c'est parce qu'il écrivit un *Journal* en forme de chronique, une chronique souvent sèche et laconique des déplacements incessants, des courriers échangés, des prises et des reprises de villages, de bourgs et de citadelles, autant d'événements rapportés avec la froideur d'un

greffier comptable : lors de la prise de Saint-Fleurant, par exemple, le 13 décembre 1591, « furent tous pendus ceux qui estoient dedans, jusqu'au nombre de trente-six ». Pourtant, à la lecture de ces mémoires de l'odyssée belliqueuse du gouverneur d'Hennebont, on se rend vite compte que, sur ce grand théâtre des misères de la guerre civile, les entreprises humaines sont toutes placées entre les mains du « bon Dieu », « mon cher Créateur », acteur essentiel, « maistre de toutes les victoires », commandant, justifiant les actions : « M. de Lescahouet [...] nous compta comme le bon Dieu avoit assisté Monsieur le Duc de Nemours, lequel, par son aide avoit défait et taillé en pièces neuf mille Suisses qui venoient pour ce malheureux Henry de Valois » (juillet 1589). Et le *Journal*, telle la confession d'un « guerrier de Dieu » qui se veut impeccable, est sans cesse ponctué de prières et de louanges à la gloire du Très-Haut, de batailles et de coups de main « entreprises à l'honneur de Dieu et à sa gloire ». Ardent défenseur de la « foye catholique, apostolicque romaine », Jérôme d'Aradon est convaincu que, quoi qu'il puisse advenir, au cœur des plus furieuses charges de cavalerie et des pires « harquebuzades », il triomphera, car « Dieu m'en donnera le moyen, et de bon cœur¹³ » :

« Je prie le bon Dieu de tout mon cœur de me vouloir donner la grace de faire ma charge [de gouverneur d'Hennebont] à son honneur et à sa gloire [...]. Dieu le veuille garder [son frère] de tout peril, et lui donne très bonne santé et longue vie [...]. J'écrivis à Messieurs de Quimperlé, et au sieur le Baud, de Quimpercorantin, afin qu'ils se fussent tins sur leurs gardes à cause desdits sieurs de Chasteauneuf et du Pont, l'audace desquels je prie le bon Dieu de tout mon cœur vouloir abaisser, et leur faire cognoistre le bon chemin, ou autrement les exterminer en bref par sa sainte grâce. Ainsi soit-il. [...] Dieu veuille exterminer le Roy de Navarre et ses malheureux complices, lesquels il y a si long-temps qu'ils persécutent l'Église de Jesus-Christ et ses membres (septembre 1589). [...] J'espère avec l'aide de Dieu les faire se reconnaître [les habitants de Blavet], car ils ne sont que desloyaux et perfides [...]. Je loue le bon Dieu de tout mon cœur, et le supplie vouloir toujours donner victoire à ses bons serviteurs contre leurs ennemis. Ainsi soit-il (septembre 1589). [...] Je prie le

bon Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise donner victoire à mondit frère d'Aradon contre ses ennemis, tant de Lopesdran, que ailleurs, et qu'il le préserve longuement en ce monde de tout péril, et tous les miens aussi. Ainsi soit-il¹⁴ (octobre 1589). [...] Je prie le bon Dieu de tout mon cœur de me donner la grace de pouvoir exterminer s'ils me viennent attaquer (décembre 1589) [...]. Le mesme jour [12 février 1590], je fis commandement à tous les recteurs des parouesses de ceste jurisdiction de Hennebont, qui sont quarante-deux, de jeusner ce jour là et le Vendredy prochain après, et de faire processions générales afin d'apaiser l'ire de Dieu, et qu'il luy plust préserver les bons Catholiques qui bataillent pour la foy, leur donner victoire sur les Hérétiques qui la veulent abolir, et qu'il luy plaise liberer nostre Roy qu'ils détiennent prisonnier [le cardinal de Bourbon], entre leurs mains. Ainsi soit-il¹⁵... »

Jérôme d'Aradon n'est évidemment pas le seul à s'inscrire dans cette logique de « guerre de Dieu » : la réunion des états de la Ligue à Nantes du 21 mars au 9 avril 1592 est révélatrice d'une opinion bretonne dont les forces paraissent tendues pour mener la « bataille pour la foy ». Mercœur se montre alors en effet très discret sur les ambitions de restauration du duché parce qu'il sait qu'elles n'éveilleront aucun écho auprès de la population. C'est au nom de la « vraie religion » et contre les huguenots que Marie de Luxembourg avait soulevé Nantes en 1589. Aussi, en 1592, les états déclarent vouloir « vivre et mourir inviolablement dévoués à la monarchie, dont ils demeurent avec regret séparés, en attendant qu'il plût à Dieu de donner à la France un roi catholique ».

*

UN EXEMPLE DE VILLE PASSÉE DANS LE CAMP LIGUEUR permet de confirmer la force des motivations religieuses, mais aussi de comprendre la vivacité des identités urbaines que l'Union réveille et révèle : celui de Saint-Malo, une ville d'un peu plus de 10 000 habitants, farouchement attachée à la religion traditionnelle. La cité de Jacques Cartier demeura en effet neuf années indépendante, du 12 avril 1585 — ce jour-là, les habitants nommèrent un procureur syndic et « douze bourgeois conservateurs de la ville » — au 20 novembre 1594. Une

comparaison ici pourrait être menée avec une autre ville maritime et commerçante, Marseille : sous l'autorité de Charles de Casaulx, la cité phocéenne devint pendant cinq ans, de 1592 à 1596, une « république » quasiment autonome au sein de la Ligue.

Wolfgang Kaiser, qui a étudié en détail ce séparatisme urbain provençal, insiste sur l'originalité d'une « dictature populaire » qui s'est voulue l'expression d'une protestation sociale dirigée contre la monopolisation du consulat, des offices municipaux et des affermages des gabelles par la grande aristocratie marchande. En effet, une forte proportion de boutiquiers, de marchands, d'artisans et de paysans investirent le conseil de ville pendant la domination de Charles de Casaulx, si bien que « le bouleversement des relations de pouvoir apparaît comme une revanche de la terre sur la mer, du commerce local sur le grand négoce, de "l'autre" Marseille — Cavaillon, le terroir — sur le port¹⁶ ». Et Wolfgang Kaiser de conclure en soulignant que « la faction de Casaulx peut être considérée comme l'expression d'une "bourgeoisie seconde" avec une coloration marseillaise spécifique, qui se dresse contre les tendances de l'aristocratie marchande à se couper de l'ensemble de la communauté des bourgeois¹⁷ ».

Tout au contraire, à Saint-Malo, c'est une majorité de notables qui imposa, en mars 1589, un nouveau pouvoir municipal, un conseil de dix-huit membres qui signa cinq mois plus tard un compromis avec le gouverneur du château pour le roi : les Malouins reconnaissaient son autorité à condition qu'il ne rallie pas le roi de Navarre. Ce compromis est d'autant plus remarquable que la ville refuse en même temps de reconnaître le duc de Mercœur.

Le 11 mai 1590, une nouvelle étape est franchie : la population s'empare du château et met à mort le gouverneur, le comte de Fontaine, lors du siège. Seul demeure le pouvoir des Malouins. Comme à Marseille, ils obéissent désormais à un chef, qualifié de « chef et président du conseil de la ville et du château ». Mais Jean Picot de La Gicquelaye ne peut aucunement être comparé à Charles de Casaulx : issu d'une vieille famille malouine, il exprime avant tout les doléances de ceux qu'on appellera bientôt les « Messieurs de Saint-Malo », d'abord attentifs au libre développement de leurs affaires, la pêche et le commerce au premier chef. Indépendance farouche, clairement revendiquée : les Malouins multiplient les ambassades

auprès de Mercœur, lui accordent même un prêt, mais ils maintiennent fermement leur irréductible dissidence. Saint-Malo s'érige ainsi, comme bien des villes de la Ligue, en petite république autonome, mais pour ses propres intérêts. Elle assigne à résidence son nouvel évêque, Charles de Bourgneuf de Cucé, suspect d'indulgence à l'égard du roi, mais refuse de le livrer à Mercœur. Les Malouins ébauchent même une politique étrangère afin de faciliter leur commerce et d'empêcher Mercœur, Mayenne ou Philippe II de les contrôler, tout en jouant de leurs ambitions concurrentes¹⁸. L'objectif est clair : garder la ville en attendant un roi catholique, auquel effectivement ils se soumettront, non sans imposer, comme on le verra, certaines conditions, à l'automne 1594¹⁹.

Un peu plus à l'ouest, les habitants de Morlaix manifestent une même prétention « républicaine » : le 5 mai 1593, le gouverneur, Kergariou, consigna dans son testament le souvenir des premières années ligueuses, « se remémorant le dit testateur de la charge et gouvernement qu'il a eu de la république de Morlaix²⁰ ». Morlaix, en effet, est la seconde ville de la province à se doter d'un « Conseil de la Saint-Union », qui se substitue au corps de ville dès septembre 1589. Ce « Conseil » s'intitule en 1594 « Corps général des nobles bourgeois et habitants de la république et ville de Morlaix ». Toutefois, malgré ce républicanisme affiché, à la différence de Saint-Malo, la ville de Morlaix manifestera son soutien au duc de Mercœur²¹.

*

LA LIGUE FUT, ON LE SAIT, UN MOUVEMENT à forte composante aristocratique : combien de gentilshommes bretons suivirent le gouverneur dans sa dissidence et quelles furent leurs motivations ?

Étudiant les 622 familles titrées ayant produit des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel entre 1560 et 1610, Jean-Marie Constant a remarqué que, globalement, 44 % d'entre elles ne prirent pas parti, 38 % furent royalistes et seulement 17 % ligueuses. Mais il souligne aussi, dans le même cadre, que la Bretagne fut nettement la province où les ligueurs furent les plus nombreux : 32 %, contre seulement 29 % de royalistes²². Chiffres remarquables : en terres armoriques, il y avait en gros, parmi les gentilshommes qui comptaient réellement, seulement un royaliste pour un ligueur, alors que la moyenne française, vérifiée même en Bourgogne et en Champagne, où les Guise

occupent la fonction de gouverneur, était de deux pour un. Comment expliquer pareille singularité ?

La possession du Penthièvre par le duc de Mercœur ne semble pas jouer un rôle moteur car ses partisans n'en provenaient pas particulièrement. Pourtant, l'origine géographique des seigneurs qui suivirent le gouverneur n'est pas indifférente. On remarque en effet que le comté de Nantes en fournit beaucoup : les deux Goulaine (le sire de Goulaine et le baron du Faouët), les sires d'Orvault, de Crapado, de La Courpéan, François de Bruc, sieur de Guiliers, Jean Guéhenneuc, sieur de Juzet, Olivier Martel, sieur de La Haye et de Lavau...

Le sens du service du roi est cependant resté quand même assez vigoureux en Bretagne : après la mort d'Henri III, plusieurs de ceux qui avaient d'abord suivi le duc de Mercœur changèrent vite de camp : c'est le cas de Rieux-Châteauneuf dès 1589, de Gilles d'Argentré, sieur du Plessis, à la fin de l'année, de Claude de Langan, sieur du Boisfévrier, très rapidement également, de François, sire de Kersauson, en Léon, un peu plus tard, en 1595. François du Breil, sieur de Rais, Urbain de Laval, sieur de Boisauphin, choisirent aussi Henri de Navarre devenu Henri IV, de même que le plus jeune des frères d'Aradon, en Vannetais, ce qui provoqua la fureur de son frère Jérôme, le gouverneur ligueur d'Hennebont : « Le mardy 24 de novembre [1592], mon frère de Camor arriva en ceste ville d'Hennebont, et se vint déclarer qu'il estoit du party contraire, de quoy je fus très marry. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur l'en vouloir retirer et amender, ou bien luy donner la bonne mort. Ainsi soit-il²³. » On disait en Bretagne, vers la fin de la Ligue, que les plus importants seigneurs de la province étaient royalistes pour la plupart, alors que les plus petits suivaient autant un parti que l'autre et, pour certains, en changeaient suivant leurs intérêts du moment.

La seule défection notable que connurent les royalistes fut celle de Claude Angier, baron de Crapado. En 1591, ce dernier voulut livrer Rennes à Mercœur, mais il fut démasqué et décapité l'année suivante. La raison de sa défection tenait aux promesses que Rieux-Assérac, au nom de Mercœur, lui avait faites : 10 000 écus, la charge de gouverneur de Rennes et une place de maréchal de camp. Il a donc bien trahi son camp pour de l'argent et non par suite d'un quelconque attachement à Mercœur ou par militantisme confessionnel.

L'engagement en faveur de la Ligue a-t-il parfois été envisagé comme un moyen de porter remède à une ruine menaçante, plus qu'une affaire d'attachement particulier à un maître jusque dans sa révolte ?

La « crise » de la noblesse à partir du troisième tiers du XVI^e siècle fut, on le sait, une thèse longtemps soutenue par certains historiens²⁴ : l'inflation du XVI^e siècle aurait diminué les rentes seigneuriales, notamment celles payées en argent et, inversement, les dépenses somptuaires puis les guerres civiles auraient contraint nombre de gentilshommes à des dépenses et à un endettement excessifs. Dans cette perspective, le profit matériel attendu d'une position ligueuse pourrait être décisif. Pourtant, ce modèle ne semble pas devoir s'appliquer en Bretagne : Michel Nassiet insiste, tout au contraire, sur la hausse de la rente foncière nominale au XVI^e siècle, multipliée par 7,34, soit sensiblement plus que le froment et deux fois plus que l'avoine. En termes réels, il y a donc eu une hausse, importante, de 50 %. Quant aux « petits fiefs » étudiés dans le diocèse de Saint-Malo, « c'est finalement une hausse, non négligeable, de 12 à 16 %, qui aurait affecté les revenus seigneuriaux²⁵ ». Au total, globalement, il semblerait que la conjoncture économique n'ait appauvri que modérément les seigneurs de niveau moyen et aucunement diminué les revenus seigneuriaux totaux de la noblesse petite et pauvre.

Cette analyse générale, bien sûr, ne saurait exclure des cas réels d'appauvrissement nobiliaire qui pourraient expliquer l'adhésion au parti des Lorrains. Insister sur le profit matériel attendu d'une position ligueuse permet paradoxalement de relativiser la gravité du choix. Et d'expliquer aussi la facilité des retournements : se placer au service du duc de Guise ne semblait sans doute pas à l'époque si contradictoire avec le désir, fondamental, de servir le roi. À Châteaubriant, Jacques de Kerboudel, sieur de La Courpéan, nommé par Mercœur capitaine du château, n'en écrivait pas moins à Montmorency — et il le faisait sous les yeux de Mercœur — pour « le requérir très humblement m'honorer de l'heur de ses commandements et m'en envoyer le pouvoir [...] à ce que je fasse preuve que je suis, veux vivre et mourir votre très humble et très obéissant serviteur et très fidèle vassal ». Il entendait bien entrer dans le service de Montmorency, fidèle du roi, sans quitter celui de Mercœur. Il s'agit ici d'un bel exemple de fidélité double et simultanée. Henri IV l'a bien compris et il saura manifester

aux ligueurs repentis une générosité sonnante et trébuchante²⁶.

Centrées sur les villes, les recherches de Robert Harding montrent que l'adhésion ou le refus de la Ligue ne correspondent pas en Bretagne à un clivage social ou à des rivalités professionnelles nettement repérables²⁷. La Ligue n'a pas en Bretagne de caractère anti-aristocratique, ne semble pas exprimer non plus d'hostilité marquée aux officiers royaux. Les clivages se marquent au sein des diverses catégories. Du reste, l'analyse serrée des personnes accusées d'avoir animé, au nom de la Ligue, les soulèvements de Rennes et de Nantes met clairement en évidence la diversité sociale des « activistes ». Le renversement des municipalités en place au profit de groupes, plus réduits en nombre, de ligueurs déclarés, ne traduit pas plus de bouleversements sociaux : les individus changent mais pas les catégories sociales ou professionnelles.

Ce « modèle Harding » peut être nuancé à l'aide du « modèle Descimon » tel qu'il se dessine dans le Paris ligueur²⁸ : les « Seize » — le noyau ligueur — appartiennent en effet, d'abord, à la « bourgeoisie seconde » — des officiers de second rang — qui profitèrent de la Ligue pour reconquérir des places et des fonctions dans les institutions administratives et judiciaires monopolisées par les grandes dynasties d'officiers²⁹. En Bretagne, on l'a vu, dès 1589, le parlement et la chambre des comptes se sont trouvés *de facto* dédoublés. La chambre des comptes monarchiste a été transportée à Rennes, tandis que Mercœur a installé un parlement à Nantes en septembre. Pour la chambre des comptes, seule une minorité d'officiers sont venus à Rennes, de même pour le parlement ligueur à Nantes (pas plus d'une dizaine d'officiers). Or on constate que, dans la chambre des comptes, les magistrats ligueurs, restés à Nantes, sont surtout des auditeurs (fonction subalterne), alors que la majorité des maîtres et des présidents sont partis à Rennes. Quant au parlement dissident, les ligueurs qui s'installent à Nantes sont presque tous simples conseillers : s'agit-il d'une coïncidence ou de la manifestation de réels conflits ou tensions au sein de la robe, conformément au modèle descimonien³⁰ ?

Soulignons, au-delà des deux modèles Harding et Descimon, un phénomène qui transcende la grille d'analyse sociale et politique : l'importance motrice du zèle religieux, réactivé par les clercs. Le soulèvement ligueur le plus massif correspond à la période de carême,

moment de piété intense pendant lequel les villes rémunèrent des prédicateurs qui bénéficient d'une audience toute particulière. Plusieurs témoins attribuent ainsi au jésuite Odon Pigenat, prédicateur du carême 1589 à Rennes, une responsabilité directe dans la journée des Barricades qui ouvrit les portes de la ville au duc de Mercœur le 15 mars. À Nantes, Jean Christi a tenté de faire adhérer la ville à la Ligue à l'été 1588. Il a subi les réprimandes de la municipalité pour un sermon incendiaire en février 1589. Mais il est rejoint, pour le carême, par Jacques Le Bossu, qui reste à Nantes jusqu'en 1598. Ce dernier a acquis très vite, on l'a vu, une forte réputation par une dramatisation intense de la piété catholique, s'érigeant en « voix de Dieu », impressionnant les foules par un appel à une violence eschatologique et prophétique. Cet imaginaire au travail fut, en Bretagne comme ailleurs, un des plus puissants moteurs de la Ligue³¹ : « C'est le relaps [Henri IV], l'excommunié, le plus cruel, plus impie que Nabuchodonosor ; vainqueur à Coutras par trahison, il a fait tuer de sang-froid le très catholique seigneur de Joyeuse³², après avoir répandu le sang d'une grande partie de la noblesse la plus catholique et généreuse de ce royaume : c'est le bourreau de Dieu. Mais qu'il craigne sa vengeance. Qu'il lui souvienne de deux grands fléaux de Paris, desquels Dieu s'est servy et puis les a mis au feu, voir au feu éternel, après leur mort temporelle, à sçavoir Gaspar de Colligny, l'an 1572, et Henry de Valois, l'année dernière³³... »

Ici comme ailleurs, du moins jusqu'en 1593-1594, la logique du « guerrier de Dieu » semble l'avoir emporté sur celle du guerrier du roi.

1.

Cité par Philippe Jarnoux, *Famille et mobilité sociale dans les élites citadines en Bretagne (1550-1720)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université de Rennes II, 2002, t. II, p. 467.

2.

Cité par Philippe Jarnoux, *Famille et mobilité sociale*, op. cit., t. II, p. 454.

3.

Guyot-Desfontaines, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, Paris, 1739, t. I, p. 95.

4.

Lettre de Monseigneur le duc de Mercure à Monseigneur le duc

d'Aumale, 14 juillet 1599 (BNF ms français 20784), dans Jouon des Longrais, *Le Duc de Mercœur, op. cit.*, p. 80-84.

5. Jean-Marie Constant, *Les Français pendant les guerres de Religion*, Paris, Éditions Hachette, 2002 ; *La Noblesse en liberté (xvi^e-xvii^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
6. Sur La Fontenelle, qui mériterait un travail approfondi à la lumière des recherches récentes sur les guerres de Religion, nous ne disposons que d'études anciennes. On consultera donc Hippolyte Bonnelier, *Guy-Eder ou la Ligue en Basse-Bretagne*, Paris, 1830 ; Édouard Gorges, *Fontenelle. Histoire de la Ligue en Bretagne*, Paris, 1844 ; Alfred de Kerillis, *Fontenelle ou le Dernier Ligueur*, Paris, 1844 ; Louis Moreau, *Le Brigand de la Cornouaille. Chronique bretonne sous la Ligue*, Paris, 1860 ; J. Baudry, *La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*, Nantes, Hennebont, 1920 ; Jean Lorédan, *La Fontenelle seigneur de la Ligue (1572-1602)*, Paris, Perrin, 1926. Cette dernière étude est la plus informée.
7. Chanoine Moreau, cité par le vicomte Hersart de La Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne. Barzaz Breiz* [1867], Paris, Éditions Perrin, 1963, p. 287.
8. Aux exactions du temps de la Ligue s'ajoutait l'accusation de trahison : La Fontenelle, en effet, a continué après le traité de Vervins à entretenir des relations avec l'Espagne, comme le prouve une lettre écrite au duc de Lermé le 31 décembre 1601 (Alain Hugon, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez, 2004, p. 376, 611).
9. *Journal de l'Estoile pour le règne de Henri IV, II, 1601-1609*, Paris, Éditions Gallimard, 1958, p. 80.
10. Donatien Laurent, *Aux sources du « Barzaz Breiz ». La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, Éditions Ar Men, 1989, p. 18.
11. Vicomte Hersart de La Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne, op. cit.*, p. 288.
12. Les différents recueils de biographies bretonnes consultés ne précisent pas la date de naissance de Jérôme d'Aradon : « On ignore le lieu et la date de sa naissance », écrit P. Levot dans sa *Biographie bretonne* (t. I, Paris, 1852, p. 33). Quant à sa disparition, René Kerviler dit seulement qu'« il mourut après 1607 sans enfants de son mariage avec une de Quélen » (René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. 1, Rennes, 1886, p. 246). La famille semble s'être éteinte dans la première moitié du xvii^e siècle car la réformation de 1668 ne mentionne aucun seigneur d'Aradon.

13. Le mercredi 15 avril 1592, par exemple, à Poncallec, « je tombé dessus la muraille de la Ville et me blessé à la jambe droite, et fus un quart d'heure sans parler. Sinon que le bon Dieu me préserva, j'estois en danger de mort ».
14. Jérôme d'Aradon avait quatre frères qui ont suivi le parti de la Ligue.
15. *Journal de Messire Jerôme d'Aradon Seigneur de Quenipili gouverneur d'Hennebont*, dans dom Charles Taillandier, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, Paris, 1756. Supplément aux preuves, p. CCLVIII-CCLXXXVI.
16. Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles (1559-1596). Morphologie sociale et luttes de factions*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1992, p. 315-316.
17. *Ibid.*, p. 341.
18. C'est ainsi que Christian IV de Danemark s'adressa directement à eux pour régler une affaire de capture de marchandises : « À honnêtes, prudents et discrets, ses bien-aimés conseillers-sénateurs et gens constitués aux états de judicature de la ville de Saint-Malo [pour] régler une question de capture de marchandises appartenant à des Danois. » Les Malouins, réunis en assemblée, lui répondirent que « cette capture avait été jugée bonne prise et qu'elle offrait de lui en faire passer des preuves ». Cité par François Tuloup, *Saint-Malo, histoire générale*, Paris, Éditions Klincksieck, 1965, p. 138.
19. Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Éditions Fayard, 1996, p. 281-283. Pour un récit détaillé des événements, voir François Tuloup, *Saint-Malo, histoire générale*, *op. cit.*, chap. 18, « La république malouine », p. 132-147.
20. Cité par Jean-Marie Constant, *La Ligue*, *op. cit.*, p. 284.
21. Bernadette Lécureux, « Une ville bretonne sous la dictature d'un gouvernement ligueur : Morlaix en 1589-1590 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1989, p. 137-155. Sur les villes bretonnes pendant la Ligue, voir l'étude ancienne mais bien informée de Charles Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de Religion*, Paris, Éditions Hachette, 1890.
22. Jean-Marie Constant, *La Ligue*, *op. cit.*, p. 326-332.
23. *Journal de Messire Jerôme d'Aradon Seigneur de Quenipili gouverneur d'Hennebont*, *op. cit.*, p. CCLXXIV.
24. Notamment par Lawrence Stone (*The Crisis of the Aristocracy (1558-1641)*) et par Manfred Orléa (*La Noblesse aux états généraux de*

25.

Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (xv^e-xviii^e siècle)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, p. 120-121. Michel Nassiet précise que, dans l'ensemble, la hausse des prix a dévalorisé les rentes en deniers, sans pour autant bouleverser ni diminuer trop fortement les revenus seigneuriaux. Elle a frappé de manière inégale : plus particulièrement les cadets avant la réformation de la coutume en 1580, chaque fois que leur était attribuée, avant ou après partage, une rente fixe en deniers ; et surtout, plus lourdement la moyenne noblesse, qui possédait beaucoup de biens en deniers, que la petite noblesse dont les revenus domaniaux étaient tout à fait prépondérants. Cette constatation rejoint les analyses menées en Basse-Auvergne, où les seigneurs percevaient surtout des redevances en nature, non pénalisées par la hausse des prix (Pierre Charbonnier, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du xiv^e au xvi^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1980).

26.

Antoine Pacault, « Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650 », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 151-181.

27.

Robert Harding, « Revolution and Reform in the Holy League : Angers, Rennes, Nantes », *The Journal of Modern History*, septembre 1981, p. 379-416.

28.

Robert Descimon, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, op. cit., t. 34, 1983.

29.

On retrouve ce même modèle en Bourgogne où les offices ont été mobilisés par une bourgeoisie installée : Henri Drouot, *Mayenne et la Bourgogne (1587-1596)*, Paris, Éditions Picard, 1937-1938, 2 vol.

30.

Charles-Antoine Cardot, *Le Parlement de la Ligue en Bretagne (1590-1598)*, thèse de droit dactylographiée, Rennes, 1964. Nous savons aussi, par le témoignage du chanoine Moreau, qu'à Quimper les officiers importants du présidial ont été directement visés par les ligueurs.

31.

Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, op. cit.

32.

Le Bossu a répété cette contre-vérité dans plusieurs sermons.

33.

Cité par Louis Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, op. cit., p. 89.

Les années de fer

(1590-1598)

LES ANNÉES 1590-1593 SONT MARQUÉES, en Bretagne comme dans nombre de provinces du royaume, par des succès alternés, sans affrontement décisif : chaque camp fuit un choc qu'il sent aléatoire, comme l'illustre le refus de combat lors de la rencontre des troupes du duc de Mercœur et de celles du royaliste prince de Dombes au Marc'hallac'h, entre Corlay et Châtelaudren, en juin 1591. Dans cette guerre indécise, éclatée, faite de grignotages lents, les attaques surprises de châteaux et les sièges de places comptent plus que les batailles rangées et les savantes manœuvres.

Parallèlement, des révoltes populaires, notamment en Basse-Bretagne autour de Carhaix, en 1590, révèlent un violent antagonisme entre seigneurs (qu'ils soient royalistes ou ligueurs) et paysans : « Ils étaient tous disposés, écrit le chanoine Moreau, à une révolte contre la noblesse et les communautés de villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantaient ouvertement¹. » L'aventure se termina par une « grande tuerie de paysans ». Mais le chanoine Moreau ajoute que, si les paysans étaient revenus victorieux de Carhaix, il n'est pas douteux qu'« ils se fussent jetés sur les maisons des nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus élevée qu'eux. Et en faisant de même, disaient-ils, ils seront tous égaux, sans que l'un n'eût aucun pouvoir, ni juridiction sur l'autre ».

Ces années-là sont aussi celles d'une internationalisation du conflit. Philippe Duplessis-Mornay, fidèle soutien d'Henri IV, fait remarquer que le duc de Mercœur « fut le premier de son parti qui ouvrist nostre frontière et nostre mer aux Espagnols² ». Dès août 1589 en effet, Mercœur envoie à l'Escorial un émissaire, le capitaine Jean Lobier. Philippe II ne pouvait rester indifférent à de telles sollicitations :

l'Armorique lui assurait des escales entre Lisbonne et Anvers et il pouvait caresser l'espoir de détacher la Bretagne du royaume. Elle s'intégrait bien ainsi dans une vision stratégique européenne en contribuant à affaiblir le roi de France. S'implanter en Bretagne, c'était, pour le « roi prudent », jeter les bases d'une seconde voie entre l'Espagne et les Pays-Bas ; c'était aussi soutenir la colonie espagnole de Nantes qui, depuis le ^{xv}^e siècle, assurait des liens économiques étroits entre Castille et Biscaye d'un côté, Bretagne de l'autre.

Pourtant, le maître de l'Escorial attendit plusieurs mois avant de donner sa réponse. Finalement, en octobre 1590, un premier contingent de 3 000 Espagnols débarque à Saint-Nazaire, que leur chef Juan del Aguila conduit aussitôt en Vannetais. Ils occupent Blavet (la livraison de ce poste aux Espagnols était une des conditions de l'arrangement conclu avec Philippe II) et reprennent Hennebont. L'appui espagnol vaut aussi à Mercœur d'importants subsides. Et la chance le sert : La Noue, le « bras de fer » d'Henri IV, à peine arrivé en Bretagne pour lutter contre Mercœur, meurt au siège de Lamballe le 4 août 1591. En octobre, La Bretesche, la citadelle huguenote par excellence, tombe. Et à la fin de ce même automne, Blain est reprise par les troupes de Mercœur fortement soutenues par les Espagnols.

Les Anglais, par antipathie religieuse, hantés toujours par le souvenir encore brûlant de l'Invincible Armada, acceptent, de leur côté, un accord avec Henri IV en avril 1591 : le mois suivant, Norris débarque à Paimpol avec 2 400 hommes qui assiègent Guingamp. La ville capitule le 3 juin 1591.

L'une des seules grandes batailles de cette guerre hasardeuse eut lieu le 23 mai 1592 : à Craon, le duc de Mercœur, aidé par les Espagnols, bat les anglo-royalistes. De 8 000 à 10 000 hommes se sont affrontés de chaque côté. Le duc victorieux fit suspendre sous les hautes voûtes de la cathédrale de Nantes vingt-quatre drapeaux pris à l'infanterie adverse, anglaise surtout. Marie de Luxembourg, son épouse, duchesse de Penthièvre, a pu croire un temps qu'elle devenait pour de bon duchesse de Bretagne. En fait, Craon est le seul affrontement important d'une guerre ponctuée de petites opérations, meurtrières, mais sans véritable enjeu stratégique.

*

PARALLÈLEMENT À CES COMBATS PEU DÉCISIFS, Mercœur tente de mettre en

place une administration provinciale autonome dans le cadre d'une France ligueuse, éclatée en multiples centres de pouvoir.

À la tête de cette administration, il place un véritable conseil de gouvernement qu'il appelle « conseil d'État et de finances », dont il fait approuver l'existence par les états réunis du 26 mars au 6 avril 1591. Pour renforcer sa légitimité, le duc de Mercœur convoque en effet régulièrement les états à partir de 1591 : cette année-là n'ont député que les villes ligueuses et ne sont venus que les nobles et les clercs ligueurs. Mais ils sont plus fournis que ceux réunis la même année à Rennes par le roi. Le conseil d'État, on l'a vu, compte alors dix-huit membres, dont les deux tiers sont choisis par les états, à raison de quatre par ordre, ce qui en fait une sorte de conseil représentatif, un parlement à l'anglaise, et il inclut en outre des représentants du tiers, expression d'une habile politique de représentation élargie, ce qui permet à Mercœur d'accroître son prestige, sinon son pouvoir. Une de ses décisions, rendue en juillet 1591, est ainsi libellée : « Les gens du Conseil d'État et des Finances de Bretagne, établi à Nantes par l'autorité de M. de Mercœur, gouverneur du dit pays, attendant la présence d'un Roi reconnu catholique, au sieur de Chesnevert, salut³... »

Le duc a installé également à Nantes un parlement dissident qui est entré en fonctions dès le 8 janvier 1590⁴ : deux présidents (Louis Dodieu et Pierre Carpentier) et moins de dix conseillers seulement (Jean de Langle, Adrien Jacquelot, Georges d'Aradon, Denis Guillaubé, Michel Gazet, Jacques de Launay, Gabriel Bitaud, Alain de Kermeno et Jean Le Livier) ont suivi d'emblée le gouverneur ligueur, rejoints bientôt par François de Becdelièvre, Alain du Poulpry, Claude Lasnier, Jean Lyais et Étienne Raoul après la reprise de Rennes par les royalistes. Les audiences de ce parlement ligueur réunirent rarement plus de dix magistrats et souvent beaucoup moins. Adroitement, Mercœur a sollicité d'abord une autorisation de transfert de Rennes à Nantes. Le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant général du royaume, lui avait expédié les lettres patentes nécessaires, Henri III régnant encore. Mais quand, le 8 janvier 1590, eut lieu la séance d'ouverture, Henri IV était roi de France. Il fallut donc des lettres du roi des ligueurs, Charles X, le 30 avril, pour valider l'établissement de cet anti-parlement et révoquer celui de Rennes. Mercœur a toujours tenu à respecter une rassurante légalité ; il se garde de créer de

nouveaux officiers, se contentant de remplacer les officiers passés dans le camp monarchiste et les officiers décédés : de 1590 à 1597, cinq nouveaux conseillers furent reçus, notamment Charles d'Argentré, fils de l'illustre historien et jurisconsulte breton⁵.

À peine né, installé chez les cordeliers du couvent de Saint-François, le parlement ligueur se présente comme un anti-parlement, d'avance désavoué par les juristes « politiques » rennais. Il enregistre les lettres patentes promulguées par le duc de Mayenne et, malgré la mort du vieux roi de la Ligue en mai 1590, il continue imperturbablement à légiférer au nom de « Charles X, roi légitime, très chrétien et catholique ». Parallèlement, il engage une lutte sans merci contre les « hérétiques », le vocabulaire de la Ligue confondant sous une même épithète les calvinistes et les partisans du roi de Navarre, tous réputés, par l'arrêt du 19 janvier 1590, « pareillement criminels de lèse-majesté divine et humaine, ennemis de Dieu et de son Église ». En même temps, il annonçait sa ferme décision de défendre la religion romaine par tous les moyens en son pouvoir et affirmait sa fidélité à l'édit d'union de 1588. Les arrêts prononçaient la saisie des biens des « hérétiques », la vacance des offices qu'ils détenaient, confisquaient les bénéfices et leur revenu. Plus radicalement encore, par l'arrêt du 3 mars 1590, il punissait de mort tout exercice de la RPR (« religion prétendue réformée »), « enjoignant aux prélats de nommer gens savants pour prêcher contre la dite RPR et la combattre, et défense faite aux officiers du roi de Navarre de les y troubler⁶ ».

Ce parlement n'était en rien, on le voit, un « parlement fantôme », d'autant plus qu'il soutenait l'opinion la plus répandue. Il faisait appel à la pastorale militante pour pénétrer le plus grand nombre de l'esprit du concile de Trente et il disposait du soutien assuré de la hiérarchie et du clergé : en effet, seul avec l'évêque de Nantes, celui de Tréguier avait refusé d'adhérer à l'Union. Le parlement s'appuyait aussi sur les assemblées d'états nombreuses et dévouées à la Ligue que Mercœur convoqua chaque année, à partir de 1591, pour les opposer aux états tenus à Rennes sur ordre du roi.

*

DANS NOMBRE DE VILLES ACQUISES À LA LIGUE, des institutions plus ou moins policières furent mises en place pour gérer le quotidien : « chambre de la Sainte Union » ou autres conseils extraordinaires créés à Fougères, à

Guingamp, à Quimper, à Landerneau, à Morlaix...

Dans cette dernière cité, un précieux (et rare) cahier de délibération de la « chambre de l'Union » a été conservé, couvrant le début de la période (septembre 1589-juillet 1590). Nous savons ainsi qu'un « conseil pour l'Union des catholiques » a été créé en septembre 1589 afin de remplacer l'administration municipale ordinaire dont il continue à assurer les fonctions administratives. Ce conseil, élargi à une cinquantaine de membres au lieu de la quinzaine habituelle, exerce un pouvoir de type dictatorial : il veille de très près à l'adhésion de la population à la Ligue ; un serment de fidélité à l'Union est exigé de chaque habitant ou nouveau résident, qui doit « jurer l'Union » ; un certificat lui est remis, indispensable pour pouvoir circuler en ville. Le 29 septembre 1589, « par avis de la Compagnie, il est dit que ce jour, on fera bannir par tous les carrefours de cette ville à son de trompe que ceux qui n'ont signé la déclaration par nous faite et juré, qu'ils aient à le faire dans ce jour pour tout délai au greffe d'office, sinon qu'ils aient à vider la ville ». Interdiction est officiellement ordonnée de « mal parler ni murmurer » contre « Messieurs les chefs et capitaines qui commandent en cette ville, soit en privé ou en public, mais de leur obéir sans contredit et rébellion à peine de vie ». Le 6 décembre 1589, un habitant, le sieur de La Motte, en dénonce ainsi deux autres qui, au cours d'une discussion à la taverne, ont dit « que le roi de Navarre est très bon catholique et que ce qui meut Monseigneur de Mercœur ce n'est pas le zèle de la religion, mais une ambition pour se faire duc », ajoutant que « ceux qui suivent le parti du roi de Navarre sont aussi bons catholiques que ceux du parti contraire ». Quant au paiement des impôts, le nerf de la guerre : « Les dénommés au rôle de la taille seront contraints à paiement de ce qu'ils seront cotisés, par toutes voies de justice, même par emprisonnement de leurs personnes⁷. » Cette atmosphère, qui n'est pas sans rappeler celle qui règne à Paris, contrôlé par les « Seize », a dû lasser une bonne part des ligueurs convaincus au début du mouvement...

À la lassitude s'ajoute vite l'exaspération face à la pression exercée par les troupes étrangères. Les Espagnols notamment, qui débarquent en contingents de plus en plus nombreux sur la côte et qui sont en outre mal rétribués : dès le 6 décembre 1590, le duc de Mercœur déclare à Philippe II que ces soldats ne sont pas assez payés et qu'il est

obligé de faire des avances pour compléter leur solde. Plus encore, les Espagnols prétendent aux droits de l'infante Isabelle Claire Eugénie sur la terre de sa trisaïeule, Anne de Bretagne⁸. Dès 1591, les chefs ligueurs comprennent que cette candidature est inévitable et qu'un complot se prépare pour proclamer Isabelle duchesse de Bretagne. Pour Philippe II, la Bretagne est une sorte d'acompte sur la totalité du royaume.

Parallèlement, les villes opprimées, écrasées d'impôts plus lourds que ceux du roi, perdent leurs illusions sur la sincérité du duc de Mercœur. À Nantes, quiconque élevait la voix se voyait bientôt accusé, condamné comme ennemi de la foi et fauteur d'hérésie. Dès 1590, un pamphlet imprimé à Rennes se faisait l'écho du mécontentement grandissant d'une partie de la population :

« Le duc de Mercœur, duquel nous nourrissons l'ambition au prix de nostre sang, est-ce pas un estranger de Lorraine, gouverné par deux femmes, les plus ambitieuses qui soient au monde⁹ ? De nostre ville, qui estoit si florissante, riche, abondante en tous biens, qui a servy de paisible et assurée retraicte aux Catholiques de Poictou durant les troubles, n'en a-t-il pas faict une tasnière de picoreurs et taverne de larrons ? [...]

Laissons ces estrangés, qui abbayent indifferemment noz biens et fortunes, comme de ceux qu'ils disent estre leurs ennemis. Ostons de sur nous cest imperieux et superbe commandement des Fredegondes et Brunehauts, qui nous ont ja ravy noz principaux moyens. Detestons la domination Espagnole ; r'appelons monsieur nostre Evesque et Pasteur spirituel, nostre Seneschal, Maire et Officiers Royaux, et concitoyens, qui ont tant souffert pour le service de sa Majesté. Prevenons du Roy, par une subite et vraye repentance : et faisons congnoistre à un chacun, que comme bons Bretons, nous sçavons tres bien remedier au mal apres en avoir resseny une partie¹⁰. »

En 1592, dans un mémoire au roi, Philippe Duplessis-Mornay, alors gouverneur de Saumur, décrit « le peuple las de la guerre et des grands subsides, résolu de ne se point distraire de la couronne de France, abhorrant le nom de Duc plus que jamais » (*Mémoire envoyé au*

roi, le 6 septembre 1592¹¹).

En juin 1592, Henri IV se résigne à engager une négociation avec Mercœur qui vient d'écraser les armées royales à Craon, le 23 mai, avec l'aide des troupes espagnoles débarquées à Blavet. Duplessis-Mornay, irréductible protestant, fidèle d'entre les fidèles d'Henri IV, tiraillé entre la nécessité de garantir la survie des Églises réformées et celle d'affermir une autorité royale encore fragile, modérateur autant que médiateur, est chargé de cette délicate opération, notamment parce que la reine Louise est en bonnes dispositions pour amener son frère à traiter : il est convaincu que, si le gouverneur rebelle est bien « manié », la réussite est possible. Le gouverneur de Saumur ne rencontrera finalement la reine douairière que plus tard, ses lettres de créance ayant été interceptées par les ligueurs, mais il entre en relation avec le duc dès le début du mois d'août 1592 par l'entremise d'un nommé Meslier¹².

Bientôt, des événements « nationaux » vont faciliter l'entreprise d'une possible conciliation : en juillet 1593, Henri de Navarre abjure solennellement la religion protestante à Saint-Denis et la première messe qu'il entend est célébrée par l'évêque exilé de Nantes, l'adroit Philippe du Bec. Par ce « saut périlleux », en imposant un « catholicisme d'État », faisant coïncider sa religion — la religion du roi — avec celle de la majorité des Français, Henri IV cesse d'être « hérétique » et sape les fondements du discours et de l'action ligueurs. Effectivement, dès l'abjuration, la fougue des prédicateurs, l'exaltation mystique tendent à retomber. Et les plus sages parmi les bourgeois et les membres du clergé donnent l'exemple : fatigués de la guerre, mieux éclairés sur les ambitions personnelles du chef ligueur, nombre d'entre eux reviennent à leur légitime souverain. Faut-il établir une relation directe entre la conversion d'Henri IV et la décision de Jérôme d'Aradon, le gouverneur d'Hennebont dont nous avons pu mesurer la puissance des convictions religieuses dans sa détermination militante au service de l'Union ? Le mercredi 25 août 1593, « je commencis à jeusner tous les mercredis, et espère avec l'aide du bon Dieu continuer de ce faire jusqu'à la mort. Le semblable feray, moiennant sa grace tous les Vendredis et Samedis ; et le tout pour l'amour de mon Dieu, et pour l'expiation de mes pechez¹³ ».

Ces doutes, ces crises de conscience religieuses et politiques font qu'en 1593 l'initiative échappe presque complètement à Mercœur,

victime du bouleversement des rapports de forces dans le royaume, alors que ses relations s'altèrent avec une Espagne qui convoite de plus en plus explicitement la Bretagne. D'autant que sur le terrain militaire, dès 1592, Henri IV a évincé le faible prince de Dombes du commandement des troupes royales en Bretagne, au profit du maréchal d'Aumont, comte de Châteauroux, un ardent chef de guerre.

Le 24 février 1594, lors du sacre d'Henri IV à Chartres, l'évêque sans diocèse Philippe du Bec figure comme pair du royaume, tenant la place de l'évêque-duc de Léon. Il est nommé archevêque de Reims la même année. Son rôle dans les discussions qui vont suivre entre les ligueurs bretons et le roi fut sans doute aussi décisif que celui de Philippe Duplessis-Mornay. Le 22 mars, jour de son entrée triomphale à Paris, Henri IV, fortifié par la légitimation sacrale de Chartres, apparaît pleinement roi catholique et français, élu de Dieu et acclamé par ses sujets, incitant bientôt nombre de ligueurs au renoncement ou à l'exil, intérieur ou extérieur. La Ligue nobiliaire s'effondre, malgré l'aide et les subsides de l'Espagne.

*

DANS LE ROYAUME, LA BRETAGNE FAIT FIGURE désormais de dernière province ligueuse.

L'inversion du rapport des forces se fait sentir sur le terrain militaire durant l'été 1594 : parti de Rennes dans les premiers jours du mois d'août, le maréchal d'Aumont s'empare de Morlaix puis de Quimper. Sur sa lancée, il assiège la garnison espagnole installée dans la presqu'île de Roscanvel (près de Crozon) : un siège particulièrement âpre, sous la pluie, dans la boue, avec des troupes décimées par les maladies. « Et il n'y avait moyen, explique le chanoine Moreau, d'être à couvert, étant ledit fort en un lieu qui ne produit ni haie, ni buisson, et n'y avait aucune maison proche dudit fort qui leur put servir d'abri. Il leur fallait être hors de la portée du canon, ou loger dedans les tranchées, où ils avaient l'eau et la fange jusques aux genoux. » Les Espagnols résistent, résolus de « tous mourir les armes à main, ou bien garder leur fort à leur maître » (chanoine Moreau), mais ils finissent par se rendre le 17 novembre, au terme de quatre assauts successifs. Le massacre de presque tous les Espagnols est un message sans appel adressé à tous ceux qui voudraient poursuivre le combat... Le 25 novembre, les états proclament d'Aumont « le vrai père et seul

restaurateur de la Bretagne ». Mais victime d'un coup de mousquet lors du siège du château de Comper, à Concoret, le 3 juillet 1595, il meurt à Rennes le 17 août, ce qui retarde sans doute la victoire royale.

Pendant plus de deux ans encore, la Bretagne est livrée à des opérations sans la moindre envergure militaire, mais terriblement meurtrières. Des chefs de bande s'acharnent sur la région, comme Guy Eder de La Fontenelle, officiellement ligueur. Dans le pays de Corlay, en Haute-Cornouaille, « il y apporta telle ruine, écrit le chanoine Moreau, qu'il est impossible de l'exprimer, n'y demeurant, ni hommes, ni bêtes, ni maison où il n'eût facile accès, le restant du peuple étant obligé de se cacher parmi les landes, genêts, broussailles, où par la rigueur et nécessité du temps, ils mouraient et demeuraient en proie aux loups, qui en faisaient leur curée vifs ou morts¹⁴ ».

Enfin, le 12 décembre 1594, à Ancenis, s'ouvrent des discussions avec des représentants de Mercœur. Ces négociations sont longues, malaisées, coupées de fréquentes ruptures, reprises en février 1595, pour se continuer à Chenonceaux l'été suivant, puis encore en 1596. Elles révèlent la mauvaise foi du duc, ses arguties, ses dérobades. Puis son entêtement, car entre-temps Henri IV, le 16 janvier 1595, avait déclaré la guerre à Philippe II. Il s'agissait d'une guerre « nationale » cette fois, qui imposait de choisir son camp : il fallait être de France ou d'Espagne ; toute rébellion désormais apparaissait comme une trahison, d'autant que le 17 septembre 1595, l'absolution pontificale accordée à Henri IV ruinait le prétexte religieux invoqué par Mercœur qui n'avait plus aucune raison valable de repousser sa soumission. Néanmoins, le 30 juin 1595, il signait à Nantes un véritable traité avec Philippe II, jurant et reconnaissant « que Madame l'infante, fille aînée de Sa Majesté, par représentation de la reine Isabelle, sa mère, d'heureuse mémoire, a droit de succéder au duché de Bretagne ». En même temps, alors que des troupes et des subsides supplémentaires étaient promis par l'Espagne, le duc acceptait de placer « dans quelques-unes des villes prises sur les ennemis, des garnisons espagnoles, suivant la volonté de Sa Majesté, à condition que les privilèges et libertés dudit duché et de ses habitants, où ils se trouveront, seront gardés et observés, comme ils l'ont été au temps des ducs et des rois¹⁵ ».

Duplessis-Mornay presse alors Henri IV de rompre toutes les négociations et d'intervenir militairement en Bretagne. Il plaide ainsi

pour une guerre aussi utile au Béarnais qu'aux huguenots et qui se justifie pleinement, « après une si longue et si honorable recherche de paix ». À la suite de la réconciliation avec Rome, il s'active pour préparer l'intervention militaire royale qu'il appelle de ses vœux, multipliant les lettres et les mémoires dans lesquels il prévoit les moindres détails, afin que tout soit prêt « lorsque Vostre Majesté descendroit en personne avec son armée pour la redduction de sa province de Bretagne¹⁶ ».

Au fil des mois, peu à peu, les villes bretonnes reconnaissent Henri IV. L'année 1594 a ainsi vu Saint-Malo redevenir ville « royale », mais en s'affirmant résolument comme une ville catholique, car les bourgeois en avaient fait la condition première de leur ralliement : un « cahier d'articles », adopté en assemblée générale le 1^{er} août 1594, fut présenté à Henri IV par une délégation de Malouins composée de Bertrand Lefer, procureur syndic, Jean Picot de La Gicquais, Jean Pépin de La Blinaye, Gilles Ebrard du Colombier, Thomas Grave de Bouteville. « Messieurs de Saint Malo » traitaient presque d'égal à égal avec le roi¹⁷ ! Une trêve de quatre mois fut décidée et le « cahier d'articles » fut entériné par l'édit de réduction consenti par le roi le 1^{er} octobre :

« Que sa Majesté conservera les dits habitants en leur ancienne religion catholique, apostolique et romaine, sans qu'il soit toléré ny permis en ladite ville ny à trois lieues près dicelle exercice d'aucune aultre religion [...] ny ne seront soufferts s'habituer aucun en ladite ville qui soient d'aultre religion que la catholique, encore qu'ils fussent nattifs et originaires de ladite ville¹⁸. »

Comme l'explique et le précise Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (I, 1), « la ville traite de puissance à puissance, protège ceux qui se sont réfugiés dans ses murs, et demeure libre, par une ordonnance de Philibert de La Guiche, grand maître de l'artillerie de France, de faire fondre cent pièces de canon. Rien ne ressemblait davantage à Venise (au soleil et aux arts près) que cette petite république malouine par sa religion, ses richesses et sa chevalerie de mer ». Et en outre, les négociants malouins parvenaient à sauver l'essentiel, leur commerce, notamment avec l'Espagne, en imposant

une sorte d'espace marchand préservé des aléas de la grande politique...

Bien d'autres villes rebasculent dans le camp d'Henri IV en 1594 : Concarneau, puis, au rythme d'une campagne militaire victorieuse du maréchal d'Aumont, une grande partie des cités de la Basse-Bretagne, notamment Morlaix et Quimper. L'évêque de cette dernière ville, Charles de Liscoët, acquis tardivement à Mercœur en septembre 1589 se soumet à Henri IV à la fin de l'année 1594, geste qui lui vaut de présider les états royalistes qui s'ouvrent à Rennes en janvier 1595. Redon, Corlay, Fougeray, à leur tour, se rallient au roi en 1595. L'année 1596 ne fut guère qu'une longue trêve à la suite d'un accord provisoire conclu à Fougeray, une trêve plus ou moins observée, mais elle s'étend pratiquement à toute la Bretagne et dure jusqu'au printemps suivant.

Le 25 octobre 1596 arrive à Rennes le successeur de d'Aumont à la direction des affaires de la province : le maréchal de Brissac commence par assurer l'ordre et ranimer la confiance. Mais les événements militaires se précipitent : en avril 1597, la trêve est rompue et Brissac met la main sur Châteaubriant où il s'établit solidement. Ancenis, Machecoul cèdent. À Nantes, le fléchissement s'accroît, beaucoup d'habitants redoutant de voir Mercœur introduire des Espagnols dans la ville et d'avoir à en rendre compte au roi. Et en effet, au mois d'août, un nouveau contingent de 1 000 hommes débarque, venu d'Espagne...

Le 15 septembre 1597, Henri IV bat les Espagnols et entre victorieux, le 25, dans Amiens. L'invasion espagnole par le nord se trouvant arrêtée, le moment est venu de soumettre Mercœur. Dans une lettre du 21 novembre 1597, Duplessis-Mornay écrit : « Cependant, toutes choses se préparent pour le voyage du roy en Bretagne, resoleu de ruyner M. de Mercœur ; a quoy j'estime que nous devons porter la main, n'y ayant plus pernicieux ennemi de la religion que cestuy-là¹⁹. » Mornay pense toujours qu'un traité mettra en péril Henri IV, tandis qu'une victoire militaire sur les ligueurs manifesterait la pleine et entière puissance du roi et découragerait toute autre velléité de révolte : Henri IV « donnera un exemple de sa juste sévérité pour clore le pas et rabattre semblables vapeurs à l'advenir ». Quant aux états réunis à Rennes en décembre 1597, ils supplient aussi le roi de « s'acheminer promptement en Bretagne avec son armée pour

la délivrer de l'usurpation et oppression de ses ennemis, et icelle réduire en liberté et en ses anciens droits et privilèges sous son obéissance ». Ils lui offraient même une somme de 200 000 écus pour financer une part de l'expédition militaire.

Henri IV quitte donc Paris le 18 février 1598, s'acheminant à petites étapes. C'est à Angers que les Nantais et Mercœur, bien conscients du rapport de forces, cèdent : Mercœur accepte de se soumettre sans résister pour l'honneur ; le 20 mars 1598, le traité est conclu en présence de Duplessis-Mornay. Le duc renonce à son gouvernement et il s'oblige à marier sa fille unique, Françoise de Lorraine, au bâtard du roi, César de Vendôme, qui lui succède à la tête de la province : le fiancé a quatre ans et la fiancée six. Mercœur obtient en échange de sa soumission « la somme de 235 000 écus qui devait se lever en deux années sur les deniers des impositions sur le vin » passant par la rivière de Loire, une pension de 16 666 écus par an, ainsi que trois autres sommes de 50 000, 35 000 et 15 000 écus destinées « aux gouverneurs des places qu'il tenait encore », et à ceux de ses serviteurs qui avaient fait des pertes pendant la guerre. L'ensemble représente pour le pouvoir royal un débours de 4 millions de livres. Contre quoi Mercœur est tenu de livrer immédiatement Nantes et les dernières villes et forteresses (Blain, La Roche-Bernard) qui lui sont encore soumises, après en avoir fait sortir les garnisons françaises ou espagnoles. Lui-même s'engage à quitter la province.

Pour Duplessis-Mornay, le conseiller d'État huguenot, la soumission de Mercœur constitue un échec puisqu'elle s'accompagne de mesures défavorables à ses coreligionnaires, notamment de l'interdiction du culte réformé à Nantes, ville où est signé l'édit quelques semaines plus tard.

Le roi pénètre à Nantes le lundi 13 avril, à 6 heures du soir, par la porte Saint-Pierre, sans réception solennelle, car il a refusé toute cérémonie officielle, mais à cheval et en armes : c'est l'entrée d'un soldat victorieux, d'un roi de guerre triomphant. Et magnanime : Henri IV décide que les officiers rebelles qui faisaient partie de la cour de justice de Nantes instituée par le duc de Mercœur seraient maintenus en possession de leurs charges s'ils lui prêtent, en la cour de Rennes, un serment de fidélité. Non sans réticence, les magistrats fidèles acceptent d'enregistrer les lettres d'abolition et d'amnistie, imposant toutefois aux officiers ligueurs le serment « d'être bon et

fidèle sujet et serviteur du roi » et de « renoncer à toutes ligues et oppositions tant dedans que dehors du royaume²⁰ ». Plus généralement, l'édit de réduction déclare que « les habitants des villes, communautés et bourgades, les capitaines et chefs des gens de guerre » ne pourront être poursuivis pour des actions faites pendant les troubles. Le roi affirme ainsi sa volonté que le passé soit oublié pour étouffer dans la province les derniers ferments de la guerre civile²¹.

Après la signature de l'édit de pacification religieuse le 30 avril, Henri IV quitte Nantes le 6 mai 1598 pour Rennes²². Avant son départ, il écrit, non sans fierté : « J'ay achevé de nettoyer ceste province, et ay espérance de recouvrer bientôt mes villes occupées par l'Espagnol ; quand je les auray recouvrées, j'auray remis mon royaume à son entier ; à quoy ont tendu tous mes travaux et desseings depuis que Dieu m'a appelé à ceste Couronne²³. » Le 9 mai, accompagné des ducs de Bouillon et de Bellegarde, des maréchaux de Brissac et de Bois-Dauphin, le souverain fait son entrée dans la cité restée loyaliste, accueilli avec enthousiasme par le chapitre de la cathédrale, les membres du parlement, les magistrats et les habitants de la ville : « Il disait à tous quelques bons mots en passant car il sçait tout et congnoist tout », rapporte un témoin, maître Jean Pichard, notaire royal et avocat au parlement²⁴. Un discours d'un auteur inconnu, adressé au roi en ces circonstances, semble exprimer la pensée d'un grand nombre de Bretons en cette journée de printemps de l'année 1598 :

« Ce n'est point sans cause que l'on vous appelle Père du Peuple [...]. Vous avez esté tellement esmeu et si vivement atteint de nos plaintes, jusques à l'intérieur de votre cœur qu'aussitost vous avez prins cette sainte résolution de secourir cette pauvre Province et d'y apporter les remèdes que vous jugiez à propos et salutaires pour sa libération [...]. C'est doncques le bonheur en vostre venue, Sire, qui nous cause ce grand bien et cette désirée mutation : vous estes venu en personne voyant la province tout agitée d'orages et de tempestes pour jeter l'ancre sacrée de nostre salut²⁵. »

À Nantes, Charles de Harouys, sieur de Lépinay, sorti de sa prison,

réintègre la mairie sur ordre du roi qui signifie, par ce geste, qu'en punition de sa soumission aux Lorrains, Nantes perd son privilège municipal le plus cher : le libre choix du premier magistrat de la ville. L'année suivante, le 25 avril, le roi envoie une lettre aux Nantais pour leur demander de préparer une liste de trois candidats, parmi lesquels l'un d'entre eux avait sa faveur : « Entre ceulx-là, nous aurons fort agréable que le sieur de Bouchetière nous soit par vous nommé, pour avoir beaucoup de bonnes preuves et assurances de sa fidelité au bien et establissement de nos affaires, et non moins d'affection à la manutention de notre dite ville et subjects d'icelle en union, amitié, repos et tranquillité, à quoy nous assurons que vous conformerez sachant que tel est nostre plaisir²⁶. » La municipalité tente une riposte en proposant au souverain la poursuite du mandat de Charles de Harouys. Cette demande provoque la fureur d'Henri IV, qui répond immédiatement de manière comminatoire :

« Je trouve fort estrange de ce que, au préjudice de ce que je vous ay cy-devant escript pour eslire maire de ma ville de Nantes, pour la présente année, le sieur de la Bouchetière, lequel j'ay toujours recogneu pour mon très-fidelle serviteur, il y en ait eu quelques-uns d'entre vous si hardiz de sy opposer, et d'en nommer d'aultres que je ne le veulx qui le soient cette année. C'est pourquoy je vous fais ce mot de ma main, par lequel vous saurez que ma volonté étant telle, que le sieur de la Bouchetière soit esleu et nommé, qu'il ny ait auculne faute, et que je sois obey en cela, autrement j'aurais occasion de rechercher les moyens de me faire obéir²⁷. »

La ville nomme effectivement par lettres patentes datées du 14 juin 1599 le sieur de La Bouchetière trésorier des états de Bretagne, financier fidèle à la cause henricienne²⁸.

Le traitement royal de la cité ligueuse illustre bien la politique d'Henri IV, savant dosage de compromis et de fermeté : l'État royal s'est consolidé à partir d'un jeu de réciprocité entre le roi et les élites. Si le souverain a bien, dans la plupart des cas, confirmé les libertés municipales, il s'est aussi assuré des loyautés citadines par la mise en place d'un réseau de clients, de fidèles, d'obligés : à Nantes, en nommant Harouys en 1598, il manifestait pleinement sa victoire

contre les Mercœur (ils l'avaient fait emprisonner en 1589) ; en nommant La Bouchetière l'année suivante, il récompensait l'un de ses plus fidèles alliés en Bretagne : ce dernier, en effet, fut receveur des fouages de l'évêché et de Saint-Malo et trésorier des états de Bretagne, mais aussi et surtout un très loyal « politique » pendant la Ligue, s'entretenant avec Henri IV pour envisager avec lui les moyens de maintenir l'autorité royale en Bretagne. De même, à Auray, Jean de La Touche récupéra sa charge de lieutenant général : ses lettres de provision évoquent « les fidelles et recommandables services de deffunct Bonaventure de la Tousche son pere alloué et lieutenant inhumainement assassiné [...] et les bons services qu'il [Jean] nous a naguère fait en la négociation de la reddition de nos villes de Vannes et Auray²⁹ ».

L'habileté d'Henri IV à restaurer ou à créer un patronage urbain au lendemain des troubles de religion fut un des ferments et des fondements de l'absolutisme.

En 1598, les derniers châteaux forts occupés par les troupes de Mercœur recevaient des garnisons royales ; les forteresses étaient désarmées, plusieurs démantelées et rasées. Et les voiles espagnoles s'éloignaient des rivages de la Bretagne : le 9 septembre 1598, les derniers soldats de Philippe II quittaient le sol breton, quelques mois après la signature de la paix de Vervins (2 mai 1598).

Quant au duc de Mercœur lui-même, il n'aspirait qu'à poursuivre hors du royaume le même combat, comme il l'explique dans une lettre du 14 juillet 1599 au duc d'Aumale, le fils du duc de Guise : « Après avoir remply la France de l'ardeur de mon zele envers la foy catholique contre ceux qui l'impugnoient, [je] ne respire plus aucune ambition que d'aller respandre jusques à la dernière goutte de mon sang pour la manutention et protection de nostre religion contre ceste autre secte d'infideles que l'on dit estre en grand nombre en Hongrie³⁰. » Et c'est ainsi que, pour poursuivre le combat et la violence des « guerriers de Dieu », il alla se placer en 1599 au service de l'empereur, converti en bouclier de la chrétienté, pour se battre en croisé contre la Sublime Porte à la lisière de la *respublica christiana* assiégée, là où « le croissant de Mahomet grossissait si fort qu'il semblait vouloir rendre pleine lune » (François de Sales, lors de l'oraison funèbre du duc prononcée à Notre-Dame de Paris le 27 avril 1602)...

IL RESTAIT À L'ARMORIQUE À CICATRISER les blessures de la guerre, car, pour la majorité des Bretons, les paysans dont nous avons peu évoqué le sort, le temps de la Ligue a le plus souvent été synonyme de misères et de malheurs. Le chanoine Moreau rapporte que, dans 107 paroisses de la Cornouaille et du Léon, « les villages sont inhabités et à l'abandon, les habitants et colons d'iceux morts de pauvreté et de faim³¹ ».

Entre toutes, l'année 1591 fut marquée par une grande famine, conséquence de la très mauvaise récolte de 1590 : dès le printemps, la hausse des prix réduisit les plus démunis à une détresse totale. Une première envolée de la mort peut se lire sur les courbes dressées à partir des registres paroissiaux (pays rennais, pays de Saint-Malo), suivie d'une seconde poussée de mortalité en automne, liée au passage des soldats, en particulier de 3 000 Anglais qui propagent la dysenterie. Châteaugiron est pillée ou ravagée sept fois en 1589, deux fois pillée en 1590, occupée huit jours par les Anglais en 1591. Une situation identique stigmatise toute la région de Vitré mais aussi le Trégor, le pays de Nantes, le Vannetais, la région de Bécherel, Lamballe, les campagnes autour de Dol et de Saint-Malo. Certaines paroisses perdent ainsi en un an plus de 10 % de leur population, et la ponction démographique totale peut être estimée, au moins en Haute-Bretagne, entre 4 et 8 %.

La famine réapparaît en 1597 après deux années consécutives de cherté : « Y eut sy grande disette que les plus riches paisants mouroient de fin », écrit dans son Journal François Lorier, un notable de Redon. Le gouverneur de Vitré rapporte que « le peuple ne vivoit plus que d'herbes, parmy les champs, pour la grande stérilité des bleds ; et y a eu père chastié pour avoir tué son enfant, le voyant languissant de faim³² ». Puis une terrible épidémie de peste ravage la Basse-Bretagne en 1598 : 510 victimes à Plouescat en 1598, soit de 20 à 25 % de la population ; le registre paroissial de Pontivy souligne que « ès moys de juillet, augst et septembre 1598 moururent à Pontivi environ troys centz personnes³³ » ; à Morlaix, les décès se succédaient à une cadence telle que, dans cette seule paroisse de Saint-Mathieu, le recteur se contenta d'inscrire sur le registre des sépultures la mention « Peste » ou « Pesta » face au nom des morts... Et le chanoine Moreau, témoin du fléau, rapporte qu'« il me souvient avoir vu le plus riche marchand de la ville [Quimper], nommé Bastien Lagadec, quelqu'un

lui demandant un jour s'il ne craignoit pas la peste, répondit que non, et que c'étoit la maladie des gueux, et en mourut cependant avec sept ou huit autres de sa maison dans dix ou quinze jours après de la dite maladie, enfants et serviteurs, nonobstant tous remèdes qu'on leur pût appliquer. Cette peste fut celle qui mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes, et durant depuis le mois de mai, jusques au mois de décembre, avec un terrible dégât, car peu en resta qui n'en fut atteint, et peu des atteints qui n'en mourut³⁴ ».

Le terrible *gwerz* (complainte chantée) *La Peste d'Elliant*, recueilli dans les années 1830 par La Villemarqué, rend peut-être compte, après tant de générations, de ces malheurs qui frappèrent alors nombre de villes, de bourgs et de villages³⁵. C'est là du moins une des hypothèses proposées dans sa thèse sur le *Barzaz Breiz* par Francis Gourvil, qui a rassemblé différentes variantes de cette complainte, notamment celle-ci :

« Dur serait le cœur qui ne pleurerait, dans la paroisse
de Guimiliau,
À voir les cadavres s'en allant par charretées en terre ;
Le père en tête les conduisant, la mère après eux
souponnant, ayant perdu la raison...
Dans la paroisse de Guimiliau, on ne trouverait
personne pour garder les moutons,
L'église est pleine [de cadavres] jusqu'au seuil, et le
cimetière jusqu'aux murs :
Tant qu'il fallut bénir un grand champ pour les y mettre
tous³⁶... »

S'additionnant à tous les fléaux, les misères et malheurs de la guerre n'ont cessé d'affecter une population fragilisée, harcelée par les soldats en campagne ou en maraude, prêts à se débander faute de solde régulière. Le 28 mars 1593, les états nommaient des députés chargés de présenter leurs doléances à don Juan del Aguila, le chef des troupes espagnoles : « Messieurs desdits estatx supplient lesdicts seigneurs de retenir leurs soldatz en la discipline militaire, à ce que ceste province ne soit dépeuplée, pillée et ravaigée par la lissance des soldatz et soient les maisons, arbres fruitiers, boys de marques et décorations coupées, ruinées et abbatues, et à ceste fin qu'il leur plaise faire

deffenses à leurs soldatz de non couper et abbatre lesdicts grandz boys, piller ou ravaiger les maisons des catholiques, molester les laboureurs, prendre leurs chevaux, bestes de labeur et leurs meubles³⁷ ». En janvier 1599, les Cornouaillais adressent une plainte collective au présidial de Quimper : « Ils ont souffert telle oppression, foule et ruyne qu'ilz sont dénuez de tous moyens, leurs biens meubles esté brulez, cassez et emportez, leurs maisons aussy bruslés et desmolys, les villaiges et thenues de toutes les dites parroisses presque dezerts, inhabités et à l'abandon, les habitans et coullons d'iceulx morts de pauvreté et de fain et aux prinsons où ilz ont esté tenuz par les dits gens de guerre par faulte de poiement des dites levées et fortifications³⁸... »

Un des témoignages les plus émouvants est sans doute celui d'Alain Lucas, prêtre de Lanvellec, une paroisse entre Lannion et Morlaix, une zone particulièrement disputée entre « royalistes » et ligueurs. En 1598, il écrit un historique de la guerre tout en dressant un bilan comptable de la « guerre civile », à son échelle, celle d'un village ordinaire, victime impuissante de la férocité des temps :

« Durant les neuff ans que la guerre civile et troubles derniers ont duré et continué en France et en Bretagne, on a païé en ceste paroisse de Lanvelec en tailles, fouages et subsides la somme de vingt et neuff mille livres monnaie, randuz entre les mains des procureurs syndicqs de ladicte paroisse pour les randre et paier ès villes, chasteaux et places où se logeoient les gentz de guerre pendant lesdicts neuff ans, sans en comprendre les ranczons particulières, perte de biens, ravages ordinaires de bestail, bruslement de maison, fournissement de foign, paille, bled et autres biens infiniz, tellement que suivant ce compte on levoit audict Lanvelec par chacun moys durant lesdicts neuff ans près de cent escuz (chacun escus à 60 sous tournois comme il a cours à présent), l'un portant l'autre. Or supplions tous en général Dieu omnipotent qu'il luy plaise chasser loing de nous une telle guerre et calamité si cruelle, par sa très grande miséricorde à laquelle je me soubzmetz³⁹... »

AU-DELÀ DES DÉVASTATIONS RUDES MAIS BRÈVES (dans certaines provinces, ne l'oublions pas, les guerres de Religion ont cruellement marqué la société trente-cinq ans durant), la Ligue a été pour la Bretagne, française depuis moins d'un siècle, à la fois une épreuve et une commotion qui ont contribué, en définitive, à renforcer les liens noués entre la province et le royaume. Sans doute, en 1610 encore, l'année même de l'assassinat d'Henri IV, peut-on lire jusque sur la pierre d'un monument religieux les stigmates des événements : c'est ainsi que le calvaire de Saint-Thégonnec comporte un personnage dont les traits ressemblent à ceux du roi, représenté en bourreau flagellant le Christ, une manière d'éterniser dans le granit le souvenir du souverain qui fut « hérétique », un indice en tout cas d'une « culture régicide » partagée bien au-delà du cercle des spécialistes du droit, des hommes d'Église et des lettrés⁴⁰.

Mais Saint-Thégonnec demeure une exception : le loyalisme et la fidélité envers la couronne ont été réaffirmés presque unanimement et, dans bien des cas, on l'a vu, récompensés, alors que l'aventure de Mercœur a convaincu une grande majorité de Bretons, toutes classes confondues, que la contestation du pouvoir royal ne pouvait en aucun cas permettre à la Bretagne de retrouver les splendeurs d'un duché à jamais perdu. Il apparaît très significatif que les défections de parlementaires en faveur du duc de Mercœur concernèrent très peu de conseillers bretons et beaucoup plus de non-originares. Quant à la mainmise possible de l'Espagne et aux ravages de ses soldats, ils ont achevé de persuader les Bretons que le roi du Louvre était préférable à celui de l'Escorial. Contre-épreuve s'il en est : l'essor du « beau XVI^e siècle », quelque peu malmené par les guerres ligueuses, reprenait de plus belle au temps d'Henri IV. Pour quelques décennies encore, jusqu'au milieu du règne de Louis XIV, et malgré quelques conjonctures malheureuses, un « âge d'or » breton allait contraster avec le sombre et triste XVII^e siècle qui marque alors une majorité des provinces du royaume...

1.

Chanoine Jean Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, cité par ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1975, p. 238.

2. Gaston de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, op. cit., t. I, préface, p. xiii. Sur ce sujet, voir Valentin Vazquez de Prada, « Un episodio significativo de las relaciones de Felipe II con la liga : la intervencion en Bretana (1589-1598) », in José Martinez Millan (éd.), *Felipe II (1527-1598). Europa y la Monarquia Catolica*, Madrid, Editorial Parteluz, 1998, p. 923-951.
3. Cité par Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, Nantes, 1856, p. 179. Faute de documents, il est difficile d'évaluer le rôle exact de cette institution.
4. Mais son acte de naissance remonte plus tôt : le 19 juillet 1589, le duc de Mayenne, érigé en « lieutenant général de l'État royal et couronne de France », a ordonné le transfert à Nantes de la cour du parlement de Bretagne.
5. Charles-Antoine Cardot, *Le Parlement de Ligue en Bretagne (1590-1598)*, thèse pour le doctorat en droit, Rennes, 1964, 2 volumes dactylographiés.
6. Pour une approche de l'idéologie de ce parlement ligueur, on pourra consulter les harangues et discours publiés par son président : *Remonstrances faictes en la Court de parlement et assemblées des Estats de Bretagne par Monsieur Carpentier, conseiller du Roy et président en la dicte Court*, Nantes, Nicolas des Marets et François Faverye Imprimeurs, 1596.
7. Bernadette Lécureux, « Une ville bretonne sous la dictature d'un gouvernement ligueur : Morlaix en 1589-1590 », art. cit.
8. Isabelle Claire Eugénie, par sa mère, Élisabeth de France, était petite-fille d'Henri II, qui était lui-même petit-fils d'Anne de Bretagne.
9. Il s'agit de la femme et de la belle-mère du duc de Mercœur. Cette dernière, appelée Marie de Beaucaire, veuve de Sébastien de Luxembourg, résidait au château de Nantes avec sa fille et son gendre.
10. *Remonstrance aux habitans de la ville de Nantes par un des Citoyens d'icelle ; par où se void les practiques et menees dont a usé le duc de Mercœur pour usurper le duché de Bretagne*, à Rennes par Michel Logeroy, Imprimeur, 1590. Texte intégral dans Arthur de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, Paris, 1884, p. 176-185.
11. Cité par Roger Joxe, *Les Protestants du comté de Nantes*, op. cit., p. 215.
12. Pour les détails, voir l'ouvrage ancien mais toujours utile de Louis Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, Paris, 1856.
- 13.

14.

Dans l'été 1839, lors de son passage à Corlay, le voyageur anglais Adolphus Trollope témoigne du souvenir toujours vivace du terrible ligueur : « Il n'y a pas un endroit en Bretagne où on ne raconte d'histoires sur la cruauté et les abominations de ce personnage. Bien qu'il n'ait gardé Corlay qu'un peu plus de deux ans, les paysans racontent encore ses ravages dans la région, les incendies des maisons, les enlèvements de jeunes filles, etc. » (Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne. Journal de voyage d'un Anglais en Bretagne pendant l'été 1839*, Paris, Éditions du Layeur, 2002, p. 137).

15.

Texte intégral du traité dans Gaston de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, op. cit., p. 80-81.*

16.

Cité par Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Éditions Droz, 2002, p. 520.

17.

François Tuloup, *Saint-Malo. Histoire générale, op. cit., p. 137-138.*

18.

Cité par André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, t. I, p. 94.

19.

Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi, op. cit., p. 521.*

20.

Registres secrets, 15 et 21 avril 1598, cités par Gustave Saulnier de La Pinelais, *Le Barreau du parlement de Bretagne (1553-1790). Les procureurs, les avocats*, Paris, Éditions Picard / Rennes, Éditions Plihon et Hervé, 1896, p. 74-75.

21.

Henri Carré, « L'amnistie de 1598 et le parlement de Bretagne », *Annales de Bretagne*, n° 2, avril 1886, p. 141-170.

22.

Comme la plupart des parlements, le parlement de Rennes enregistra l'édit avec bien des réticences : il fallut envoyer deux lettres de jussion (ordre royal intimant l'ordre d'enregistrer un édit), l'une le 30 avril, l'autre le 19 juillet 1600, pour le décider. Il s'opposait surtout au dispositif de la chambre de l'édit, chambre mi-partie de catholiques et de réformés. Finalement, il se soumit et enregistra l'édit le 23 août 1600, en exigeant que le premier président de Bourgneuf déclare que c'était « sans approbation d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine ».

23.

Cité par Barthélemy Pocquet, *Histoire de Bretagne. La Bretagne province*, t. V, 1515-1715, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, 1913, p. 353-354.

24.

Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne, des origines à nos jours*, op. cit., t. II, p. 75.

25.

Remonstrance au Roy contenant un bref discours des misères de la province de Bretagne, de la cause d'icelles et du remède que S.M. y a apporté par le moyen de la paix, par P.B.A., Paris, 1598. Cité par Victor-Lucien Tapié, Jean-Paul Le Flem et Annick Pardailhé-Galabrun, *Retables baroques en Bretagne et spiritualité du XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 63.

26.

Cité par Annette Finley-Croswhite, *Henri IV and the Towns. The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society (1589-1610)*, Cambridge (GB), Cambridge University Press, 1999, p. 66.

27.

Cité par Annette Finley-Croswhite, *Henri IV and the Towns*, op. cit., p. 67.

28.

Dans ses fonctions, le financier avait beaucoup contribué à la défense du parti royal dans la province ligueuse, assurant les moyens de la reconquête militaire et le marchandage des ralliements. Guy Saupin, *Nantes au temps de l'édit*, La Crèche, Geste Éditions, 1998, p. 240.

29.

Cité par Philippe Jarnoux, *Famille et mobilité sociale dans les élites citadines en Bretagne (1550-1720)*, mémoire du dossier d'habilitation à diriger des recherches, Rennes, université de Rennes II, 2002, t. II, p. 459.

30.

F. Jouon des Longrais, *Le Duc de Mercœur*, op. cit., p. 81.

31.

Chanoine Jean Moreau, cité par Victor-Lucien Tapié et al., *Retables baroques en Bretagne*, op. cit., p. 65. Pour le détail de ces crises (statistiques, courbes et témoignages), voir la thèse d'Alain Croix, *La Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, 2 vol., Paris, Maloine, 1980-1981, t. I, p. 264-284.

32.

Cité par Alain Croix, *La Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit., t. I, p. 280.

33.

Alain Croix, *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec. Curés « journalistes » de la Renaissance à la fin du XVII^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1993, p. 63.

34.

Mémoires du chanoine Jean Moreau, op. cit., p. 279. Henri Waquet précise que Bastien Lagadec est mentionné dans différents documents comme un des deux « échevins » et des plus « fameux et riches de la ville ». Il fut député aux états de 1576.

35.

Ce fut l'un des premiers chants collectés par La Villemarqué. C'est sa mère qui le lui a communiqué : elle le tenait, depuis 1810 environ, d'une « Marie-Jeanne de Melven, pauvre sans demeure ».

36.

Cité par Francis Gourvil, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz Breiz » (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critique, influences*, Rennes, Éditions Oberthur, 1960, p. 418. Voir aussi Fanch Postic, « La Peste d'Elliant », *Ar Men*, octobre 1996, p. 18-29. L'interprétation, à la suite des travaux de Donatien Laurent, est plus nuancée : le *gwerz*, peut-être antérieur même au *xvi^e* siècle, ferait référence à des épidémies différentes, dont celles du temps de la Ligue. Il y aurait eu « des » pestes, plus qu'« une » peste, le *gwerz* retrouvant, comme bien souvent, à chaque réactivation du fléau, une nouvelle actualité...

37.

Gaston de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur*, *op. cit.*, préface, p. LIII.

38.

Cité par Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 67. Voir aussi sa thèse, *La Bretagne aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles*, *op. cit.*

39.

Alain Croix, *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec*, *op. cit.*, p. 66.

40.

Roland Mousnier, *L'Assassinat d'Henri IV*, Paris, Éditions Gallimard, 1964.

Du « malcontentement » du duc de Vendôme à la Fronde : défis de fidélité

(1614-1652)

PAR CONTRASTE AVEC LES TURBULENCES du temps de la Ligue, la Bretagne apparaît plus paisible au temps d'Henri IV et de Louis XIII : la population se soucie surtout de réparer ce qui a été détruit, de retrouver une sécurité longtemps menacée, de réduire la disette et la misère qui ont affecté nombre de paroisses et dont les effets se font sentir pendant de longues années : comme l'explique le chanoine Moreau dans ses *Mémoires*, « la paix tant désirée ne mit toutefois fin aux misères du pays, ains [mais] fut suivie de tous les autres fléaux desquels Dieu par l'Écriture menace son peuple endurci. La peste, la famine, les bêtes farouches dévorant les hommes, savoir est des loups, chose assez difficile à croire à qui ne l'a vue, toutefois très véritable¹ ». Pourtant, la province ne connaît, jusqu'au règne personnel de Louis XIV, aucune révolte populaire d'envergure, comparable à celles des Croquants d'Aquitaine ou des Nus-Pieds de Normandie, cette dernière justifiant la présence répressive du chancelier Séguier, en 1639, accompagné de 6 000 soldats. Seul le désespoir, parfois, « porte le peuple à grandes séditions, clameurs », comme le souligne le procureur syndic de Saint-Pol en 1631².

La loyauté bretonne est renforcée par l'intérêt des élites à participer au pouvoir, mais aussi à bénéficier des profits assurés par la stabilité politique retrouvée, qui permet l'expression des ambitions les plus affichées. La plus singulière de ces réussites sociales à l'ombre de l'État royal, dans le registre fiscal, est peut-être celle de Gilles Ruellan, un obscur voiturier né à Antrain, « à six lieues de Saint-Malo ». Une

réussite tellement spectaculaire que Tallemant des Réaux a consacré une de ses historiettes à ce royaliste rebaptisé Rocher-Portail, « du nom de la première terre qu'il acheta et où il fit bâtir ».

Au début de son aventure, Gilles Ruellan ne faisait autre chose que de conduire deux chevaux « qui portoient des toiles à voile à une veuve de Saint-Malo. [...] Il disoit que la première fois qu'il mit des souliers à ses piez (il avoit pourtant de l'âge), il en estoit si embarrassé qu'il ne sçavoit comment marcher ». L'ambitieux voiturier « épargnoit toujours quelque chose », et il parvint bientôt à prendre une sous-ferme des impôts et billots (taxe sur le vin) dans l'évêché de Saint-Malo. « Lui et quelques-uns de ses camarades sous-affermèrent quelques hameaux. Il n'avoit garde de se tromper, car il sçavoit, à une pinte près, ce qu'on beuvoit en chaque village de cette sous ferme, soit de cidre, soit de vin. » Surtout, durant la période ligueuse, il eut l'habileté commerciale et politique de faire du trafic d'armes avec le parti du duc de Mercœur, mais aussi avec celui d'Henri IV, en sachant se rapprocher de ce dernier aussitôt qu'il comprit l'évolution des rapports de forces : « En peu de temps, il gagna quatre mille escus. » En 1598, la paix rétablie, « il fallut changer de métier ». Il reprit alors sa participation au système « fisco-financier » en s'associant à de riches traitants lyonnais et parisiens qui savaient « qu'il connoissoit jusques aux moindres hameaux des neuf eveschez ». En moins de quatre ans, « il les desinterassa tous et demeura seul », affichant son étonnante réussite : « Il portoit toujours beaucoup d'or sur luy [...]. Il récompensoit libéralement tous ceux qui luy donnoient avis de quelque chose. Avec cela il étoit heureux... »

Anobli en 1604, chevalier en 1610, baron de Tiercent en 1613, il s'allia, par le mariage de ses filles, à la haute société bretonne : Goulaine, Guemadeuc, Coëtlogon, La Galissionnière ; « la dernière eut cinq cent mille livres en mariage, en espousant M. de Brissac³ ». À la fin de ses jours, en 1627, il se faisait appeler Gilles de Ruellan, seigneur du Rocher-Portail et du Tiercent, assumant fièrement son insolente fortune dans son grand château tout neuf de Rocher-Portail, à Saint-Brice-en-Coglès, aux limites de la Normandie : bâtiment en U, corps de logis précédé de deux imposants escaliers, grandes galeries, très hautes cheminées. « C'était un homme de bonne chère et aimé de tout le monde », précise Tallemant des Réaux. Et il ajoute que, malgré cette opulence affichée, il « avait encore quelque bassesse qui luy

estoit restée de sa première fortune, car dans une lettre qu'il escrivoit à sa femme, qu'elle donna à lire (car Rocher-Portail n'avoit appris à lire et à écrire que fort tard), il parloit d'un veau qu'il vouloit vendre et d'autres petites choses indignes de luy ». Ses deux fils furent respectivement maître des requêtes et conseiller au parlement de Rennes⁴.

Maître des requêtes, conseiller : le vif attrait suscité par les offices et notamment une carrière au parlement, la plus prestigieuse des institutions bretonnes, nous offre précisément un autre indice du rôle joué par l'État central dans ce processus de fidélisation et de reconnaissance sociale. Un office de conseiller valait, vers 1560, un peu plus de 7 000 livres et rapportait 600 livres de gages, soit un rendement du capital de 9 %, déjà très élevé pour l'époque, d'autant qu'il fallait ajouter les épices, gratifications des plaignants aux juges. Or, après 1604, lorsque la « paulette » fut mise en place, à savoir quand les offices devinrent transmissibles contre le paiement d'un droit annuel représentant le 1 / 60^e du prix de la charge, la valeur des offices s'envola : une famille qui détenait un office de conseiller au parlement se voyait à la tête d'un capital considérable⁵. François Nicolas Baudot, seigneur de Dubuisson-Aubenay, dans son *Itinéraire de Bretagne* (1636), note lors de son étape rennaise que « les offices bretons de conseiller n'ont que 750 livres de gages, les François en ont mille et néanmoins les offices bretons, comme les plus requis et à la bienséance des provinciaux, valent 20 mille livres d'achat plus que les autres⁶ ». Au point qu'en 1665 le roi devra intervenir pour fixer un maximum : 50 000 livres pour un office de conseiller, 150 000 livres pour celui de président. Ces subites et énormes fortunes parlementaires n'empêchèrent pas, sans doute, les conflits de corps comme l'illustreront, on le verra, les événements frondeurs (1648-1652), mais ils contribuèrent à attacher les magistrats à un pouvoir qui leur assurait privilèges, fortune, honorabilité⁷. Au terme de cette évolution, en 1661, parmi les parlements de province, celui de Bretagne était l'un des plus importants numériquement puisque ses 107 juges le plaçaient en troisième position dans le royaume, juste après celui de Rouen avec 108 magistrats et assez près du champion, Toulouse, fier de ses 115 juges⁸.

À une échelle plus locale, les 21 sénéchaussées qui partageaient la Bretagne permettaient aussi à des familles d'acquérir une charge

d'honneur et de pouvoir. Néanmoins, pour y parvenir, il fallait être déjà riche : au milieu du XVII^e siècle, une charge de sénéchal se négociait entre 30 000 et 50 000 livres pour les sénéchaussées les plus importantes, de 20 000 à 30 000 pour les autres, en hausse continue jusqu'au règne de Louis XIV, manifestation du vif intérêt des notables pour le service de la monarchie. À partir de l'étude de deux villes moyennes représentatives du réseau urbain breton, Hennebont et Quimperlé, Philippe Jarnoux montre bien que, si le profil des officiers de sénéchaussée reste marqué par une forte présence nobiliaire, nombre de juges royaux sont issus de familles enrichies au XVI^e siècle par le commerce ou la finance (beaucoup ont été receveurs des fouages). La victoire d'Henri IV a, semble-t-il, accéléré ce processus d'intégration de familles roturières au monde des officiers seconds, contribuant ainsi à associer les élites locales à la construction de l'État royal⁹.

Pour mesurer le degré d'adhésion de la Bretagne et des Bretons au pouvoir central, nous disposons d'une série de révélateurs, de tests de fidélité en quelque sorte, étendus aux dimensions d'une province, le premier étant la participation du gouverneur aux multiples mouvements de « malcontentements » nobiliaires qui ont marqué la minorité et le début du règne de Louis XIII, témoignage de la cicatrisation, lente, des blessures de la Ligue, mais aussi du processus de fidélisation à l'œuvre en ce premier XVII^e siècle.

*

DEPUIS 1598, ON LE SAIT, LE PETIT DUC César de Vendôme (il avait alors quatre ans), fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1595, est gouverneur de Bretagne. En 1609, âgé de quinze ans, il est marié à Françoise de Lorraine-Mercœur, la fille du duc de Mercœur, en vertu du traité de pacification. Mais le gouverneur adolescent ne séjourne que rarement dans « sa » province. La mort d'Henri IV et la proclamation de la régence (Louis XIII est mineur) ouvrent une nouvelle ère d'instabilité, marquée, notamment, par des révoltes armées des grands qui se considèrent injustement écartés du conseil du roi, supplantés par un favori qu'ils estiment illégitime : Concini. Début 1614, le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, entre dans Mézières où bientôt le prince de Condé, le duc de Mayenne et le maréchal de Bouillon viennent le rejoindre. Ils exercent ainsi un

chantage armé sur la régente Marie de Médicis pour exiger d'elle, en particulier, la réunion des états généraux¹⁰.

Le duc de Vendôme, que le pouvoir royal sait favorable aux révoltés, est retenu prisonnier au Louvre, d'où il s'échappe le 20 février. Aussitôt, il va se réfugier dans son gouvernement de Bretagne, à Ancenis, dont le château appartient à la famille de Mercœur. Quelques gentilshommes, notamment le duc de Retz, viennent se placer à ses côtés, ce qui permet à Vendôme de s'emparer de Blavet qu'il fait fortifier. Puis il se rend maître de Lamballe et de plusieurs autres places du duché de Penthièvre appartenant à la maison de Mercœur. Il s'est aussi assuré de la fidélité de deux anciens ligueurs, René d'Aradon, gouverneur de Vannes, et son frère, de Camors, gouverneur d'Hennebont, qui lui garantissent la fidélité de leurs places fortes. En même temps, des troupes sont levées pour mettre la Bretagne sous les armes... Comment vont réagir les institutions (états, parlements, conseils de ville...) de la province face à ce nouveau défi à l'autorité centrale, trente ans après la dissidence du duc de Mercœur ?

Une lettre royale est envoyée au parlement de Rennes afin que ce dernier s'assure « qu'aucunes troupes ne se levent, ny s'assemblent, sans nostre commission et commandement exprès, et mesme la compagnie de nostre frere naturel le Duc de Vendosme¹¹ ». Effet immédiat : le 17 mars 1614, les magistrats se désolidarisent des entreprises de leur gouverneur en rendant publique la décision du souverain : ils font « deffences à toutes personnes de s'assembler en armes sans commission de Roy, mesmes à ceux de la Compagnie du Seigneur Duc de Vendosme, s'assembler sous l'enseigne dudit Duc, sur peine d'estre declarez criminels de leze Majesté ». Le même mandement enjoint à « tous Seigneurs, gentilshommes et autres sujets du Roy de se rendre promptement près les Lieutenants du Roy en ceste Province en armes et equipages pour servir le Roy souz leurs commandements¹² ».

Après une première rencontre à Soissons, un accord intervient, le 15 mai 1614 à Sainte-Menehould, entre la régente et les princes malcontents commandés par Henri de Bourbon, prince de Condé, « premier prince du sang » : il est décidé, notamment, d'une prochaine convocation des états généraux pour « réformer en mieux les désordres qui peuvent donner quelque juste occasion de plainte et de

mescontentement à ses bons subjects », de l'ajournement des mariages espagnols (Louis XIII avec Anne d'Autriche et sa sœur Élisabeth avec Philippe III) jusqu'à la majorité du roi, du désarmement des villes et citadelles occupées par les princes révoltés, en particulier, pour la Bretagne, « le fort de Blavet, dont on s'est saisi depuis ces derniers mouvemens, et que l'on a commencé à rebastir et fortifier ». Il est prévu qu'il sera « entièrement démoly, razé, et remis au mesme estat qu'il estoit auparavant la dite saisie et surprise, sans que cy-après il y ait aucun capitaine ny garnison, et le seront pareillement toutes autres nouvelles fortifications faictes en la province de Bretagne par qui que ce soit, pendant et à l'occasion du présent mouvement ».

Dans un souci d'apaisement, le duc de Vendôme retrouvait néanmoins sa charge de gouverneur de Bretagne, mais le traité de Sainte-Menehould prenait acte de la fidélité des états de Bretagne, qui s'étaient désolidarisés des actions du gouverneur et, plus encore, avaient alloué une somme supplémentaire pour protéger le pouvoir royal.

La signature de la paix n'interrompt pas pour autant la résistance armée du duc de Vendôme : en juin 1614, ce dernier entre à Vannes, à la tête de 1 500 hommes, avec l'accord du gouverneur du château et de la ville, René d'Aradon, éternel « malcontent ». Cette fois encore, les habitants de Vannes se désolidarisent en envoyant au parlement de la province un procès verbal qui dénonce « les moyens que leur gouverneur avait tenus contre leur intention pour faire entrer ledit duc en la ville », texte aussitôt transmis à Marie de Médicis. Le duc de Vendôme écrit alors à la régente pour défendre et justifier son action : « J'ay estimé avoir droict de jouyr du bien faict de mon restablisement en ma charge, en laquelle la bonté de vostre Majesté me remettoit en cas d'obeissance, et par consequent entrer aux villes de mon gouvernement. » Quant à René d'Aradon, il était parfaitement fondé d'obéir au duc car, explique-t-il, « sa charge ne prend attache que de moy, et n'a aucun serment au parlement, mais seulement à Monsieur le Chancelier ». En conséquence, « je supplie très humblement vostre Majesté de prendre mon entrée à Vannes pour l'action d'un gouverneur restably par vostre bonté en son obeyssance ».

Malgré les assauts de fidélité du duc de Vendôme, Marie de Médicis est convaincue de sa duplicité et de la nécessité d'intervenir

en personne, d'autant que des tumultes à Poitiers, où des barricades ont été dressées dans la ville, prouvent la persistance de mouvements de résistance : un voyage est donc décidé avec le jeune roi, en Poitou, puis en Bretagne.

Le 12 août 1614, Louis XIII et sa mère parviennent à Nantes où leur entrée solennelle est organisée, le 26 août, comme un acte politique, une manifestation de puissance et de souveraineté : sur une estrade étaient dressés deux grands tableaux conçus par le jeune peintre Nicolas Poussin, représentant le roi à cheval et Henri IV, en Hercule, foulant aux pieds le dragon du jardin des Hespérides. La présence physique de Louis XIII coupe court à toutes les rumeurs sur sa « complexion délicate » et sur le fait que, « suivant toutes les apparences, il ne vivrait pas longtemps » (Pontchartrain). La prestance de l'adolescent à cheval rassure à la fois sur sa vigueur et, par là même, sur la force de l'État, comme l'exprime dans une lettre Saint-Gervais, spectateur de l'entrée, à la duchesse de La Trémoille : « Le roy [...] se porte fort bien et il n'est pas, comme l'on disoit, pour ne vivre que trois mois. Il entend à cette heure toutes les affaires et y prend plaisir, et est prince qui se voudra rendre fort absolu et qui promet de se faire bien obéir ; il ne sera pas bon de se jouer à lui doresnavant¹³. » Trois jours après cette spectaculaire entrée, Louis XIII donnait audience aux députés des états réunis dans la ville. À cette occasion, un cahier de remontrances fut adressé à la régente et à son fils, un cahier en 27 articles auquel le souverain répondit point par point.

Le premier article est consacré aux misères et malheurs provoqués par la dissidence du duc de Vendôme et les états demandent au roi de rechercher et de poursuivre en justice « ceux qui depuis six mois ont fait en la province levée de deniers, soit sur les paroisses, ou sur les particuliers » ; ils supplient aussi « leurs dites Majestez de descharger le peuple aux eveschez où ont couru les soldats qui sont à Rennes, Nantes, Vannes, Saint Malo, Saint Briec, et environs de Corlay en Cornouaille, du payement des fouages et autres deniers ordinaires, d'autant que la terre n'a produit ceste année des fruicts assez capables pour les nourrir, et ne leur est resté aucun argent entre les mains. Au contraire ont esté contraincts en emprunter pour assouvir l'avarice des gens de guerre ». En réponse, le roi ordonne que des poursuites soient effectivement engagées par le parlement.

Les doléances suivantes concernent l'édit d'abolition, demandant

qu'il ne s'applique pas à ceux qui ont commis des « cas énormes » : incendies, sacrilèges, « violemens, gesnes ordinaires et extraordinaires ». Le roi et la régente acceptent de poursuivre les crimes « qui concernent le public », « avec severité, et suivant la rigueur des ordonnances ».

Plusieurs articles sont consacrés au démantèlement des places fortes utilisées par le gouverneur et ses fidèles, Blavet au premier chef. Plus encore, l'article 10 demande qu'au cas où Blavet serait de nouveau fortifiée pour abriter un seigneur malcontent, « il sera enjoinct et commandé à tous subjects de sa Majesté, de leur courir sus au son de tocquesain, et les tailler en pieces, sans pour ce attendre aucun commandement de sa Majesté ». Il est aussi réclamé la démolition des fortifications construites à Lamballe et Moncontour « depuis six mois », celle des fortifications de Broons, et « que le chasteau de Vannes soit entièrement ruyné du costé de la ville, en sorte que l'on ne s'y puisse habiter, et le fossé comblé du costé de ladite ville ». Quant à la tour des carmes d'Hennebont, qu'elle soit ouverte « et ruynée du costé de la ville, en sorte que l'on ne s'y puisse loger ». Même demande pour la tour de Bihan, « du costé de la ville de Quimper ». Et que « tout ce qui a esté fait à Douarnenez, depuis six mois soit rasé et desmoly ». Par ailleurs, « leurs majestez sont tres-humblement suppliees ordonner, que le canon, pouldres, armes et munitions, estans aux chasteaux de Machecoul, Ancenys, Belysle, Lamballe, Moncontour, et Guingamp, seront prinses et transportées es places et villes royales, telles que sa Majesté advisera pour son service ; ensemble que les maisons des particuliers capitaines qui ont participé à ces derniers mouvemens, seront visitées par les juges des lieux, pour se saisir des armes y estant, et les mettre aux magazin de la prochaine ville royale ». Pour compléter cette mesure, les états réclament que « tous les deniers d'octroy seront ostez es villes d'Ancenis, Machecoul, Lamballe, Moncontour, et Guingamp, attendu qu'ils ont fait fortifier leur villes contre le Roy, et entretenu leurs passages aux despens du public ».

Toutes choses que la régente s'empresse d'accepter. Mais quand elle est sollicitée pour assumer personnellement le gouvernement de la ville et du château de Nantes, la réponse, cette fois, est négative : « Ce n'est l'intention de la dite dame Royné de prendre en son nom ledit gouvernement. » La réponse à l'article 18 (« supplient aussi leurs

majestez commander que le chasteau de Guérande soit demoly du costé de la ville, et un autre gouverneur nommé en la place du sieur Dorvault ») est, elle aussi, nuancée, afin que le pouvoir royal puisse disposer d'une marge de manœuvre et de négociation avec les grands : « Le Roy accorde la démolition dudit chasteau du costé de laditte ville ; et pour le regard du gouvernement, sa Majesté en ordonnera cy après comme elle jugera plus à propos pour la seureté et conservation d'icelle. »

Après la tenue de l'assemblée, les commissaires des états nommés par le roi firent raser Blavet, démolir les fortifications « faictes depuis ces derniers mouvemens » aux villes de Lamballe, Moncontour, Broons, Douarnenez, et « on ruyna du costé de la ville le chasteau de Vannes, la tour des Carmes de Hennebont, la Tour de Bihan à Quimper, le chasteau de Guérande ». Le souverain et la régente quittèrent Nantes le 30 août. Dans une lettre écrite au prince de Condé, la reine Marguerite de Valois, la première épouse d'Henri de Navarre, se félicita des effets bénéfiques du voyage royal en Bretagne :

« Ce voyage a tellement accru l'autorité du Roy et de la Royne, et la bien-veillance universelle des peuples et de la noblesse, qu'il ne faut plus penser braver ny menacer, et faut se resoudre d'obeyr, se contenir en son devoir, et tascher seulement de se maintenir honorablement aux bonnes graces du Roy et de la Royne, chascun selon sa qualité. Il est incroyable combien le Roy est creu de corps et d'esprit en ce voyage, et combien il est aymé et chery de tout le monde qui cognoist qu'il se porte fort bien et qu'il n'est pas, comme l'on disoit, pour ne vivre que trois mois. Il entend à ceste heure toutes ses affaires et y prend plaisir, et est prince qui se voudra rendre fort absolu, et qui promet de se faire bien obeir. Il ne sera pas bon de se jouer à luy doresnavant¹⁴. »

Ne soyons pas dupes de ce dossier de documents assemblés par le *Mercur*e François, montage qui a pour but de désarmer toute velléité d'opposition, de fortifier aussi l'adhésion au souverain¹⁵. Il demeure cependant évident que le temps du duc de Vendôme n'est pas celui du duc de Mercœur : à l'exception de quelques fidèles, la Bretagne s'est, dans son ensemble, désolidarisée de l'entreprise du « malcontent »,

notamment le monde des officiers. Du reste, face à cette coalition de tous les pouvoirs contre lui, César de Vendôme fit sa soumission au roi à Nantes le 26 août 1614... avant de reprendre les armes en 1615 en compagnie, notamment, du prince de Condé. Une nouvelle paix est conclue en mai 1616, accompagnée d'une nouvelle soumission du duc, qui retrouve sa fonction de gouverneur.

La décision de Louis XIII d'éliminer Concini (qui polarisait la révolte des malcontents), l'épuration de tous les conseillers qui avaient servi le Florentin, l'exil de la reine mère à Blois, le rappel des anciens conseillers d'Henri IV, l'annonce de la convocation d'une assemblée des notables effectivement réunie à Rouen, tous ces événements de l'année 1617 contribuèrent à apaiser les passions. Et le duc de Vendôme multiplia les marques de fidélité : en 1618, sur ordre de Louis XIII, il fit restaurer la forteresse de Blavet pour servir de base à des expéditions contre les protestants de La Rochelle. Elle s'appelle désormais Port-Louis et se voit octroyer des franchises urbaines.

Pourtant, l'histoire semble se répéter : en 1620, lors de « la guerre de la mère et du fils » (Marie de Médicis et Louis XIII), Vendôme tente une autre prise d'armes ; mis en déroute aux Ponts-de-Cé le 7 août, il est amnistié de nouveau (paix d'Angers) ; il récidive en participant un peu plus tard aux intrigues de Gaston d'Orléans, le frère de Louis XIII, contre Richelieu, dont la fonction prépondérante depuis son entrée au conseil du roi en 1624 inquiète les grands. Il est arrêté et destitué de son titre de gouverneur en juin 1626 et emprisonné avec son frère Alexandre, le grand prieur. Et le roi décide à nouveau de paraître en personne, comme en 1614, en Bretagne. Le 3 juillet 1626, il entre à Nantes¹⁶.

Des preuves ont alors été rassemblées révélant qu'Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe du roi, a comploté contre Richelieu, par amour pour la duchesse de Chevreuse. Le 8 juillet, Chalais est arrêté. Gaston d'Orléans, impliqué dans le complot, trahit ses complices et dénonce les frères Vendôme (le duc et le grand prieur), le maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, Chalais, Anne d'Autriche... Le 11 juillet, le roi se rend à la salle des Jacobins de Nantes où se tiennent les états de Bretagne, qui demandent au souverain de nommer un autre gouverneur et « pour assurer le repos et la tranquillité de n'admettre désormais au gouvernement de la province, M. ni M^{me} de Vendôme, ni aucun de

leurs enfants ou descendants ». Parallèlement, une chambre de justice présidée par Michel de Marillac, le garde des Sceaux, a été constituée, formée de commissaires issus du parlement breton : Jean de Bourgneuf, sieur de Cussé, premier président, Isaac Loaisel, sieur de Brye, second président, et huit conseillers, dont Joachim Descartes (le père du philosophe) et François Fouquet (le père du futur surintendant). Chalais est condamné à mort pour « crime de lèse majesté ». Le 19 août 1626 a lieu la terrible exécution place du Bouffay à Nantes : les amis de Chalais ayant enlevé le bourreau pour retarder l'échéance, ce fut un bourreau d'occasion, un cordonnier condamné à mort, qui accepta de remplacer l'exécuteur pour sauver sa vie, avec l'épée d'un Suisse, la hache, elle aussi, ayant disparu. Le cordonnier manqua son coup et fut forcé de recourir à une doloire de tonnelier qu'il dut abattre vingt-neuf fois avant que la tête du malheureux ne finisse par se détacher du corps.

Le 24 août, le roi quitte Nantes pour se rendre à Rennes, notamment pour présider au parlement un lit de justice. À cette occasion, Michel de Marillac, le garde des Sceaux, eut commandement du roi « de leur dire que Sa Majesté venoit en son parlement, parce qu'il ne penseroit point avoir fait un voyage complet s'il ne voyoit sa bonne ville de Rennes, capitale de la province qui l'avoit amené en ces quartiers, et s'il ne paroissoit au milieu de ceux qui en son absence administrent la justice, qu'il a prise de tout temps pour son partage [...]. Il y vient, non pour faire passer, par son autorité, des édits préjudiciables à la province, mais pour les remercier de ce que, de leur mouvement, ils en ont vérifié deux pour subvenir à ses nécessités [...] ; il y vient pour éteindre l'amirauté, dont les droits leur ont été quelquefois onéreux, et pour rétablir tout à fait leur commerce, dont eux-mêmes lui ont représenté l'anéantissement être un de leurs plus grands maux¹⁷ ».

Pendant les premiers mois de sa détention, le duc de Vendôme ne cessa, comme à son habitude, de protester de son innocence puis, dans l'espoir d'obtenir la grâce du roi, il rédigea dans sa prison une confession pour expliquer les motifs de ses agissements. Il reconnaissait avoir « recherché et cabalé l'amitié de Messieurs du parlement de la province [de Bretagne], sans toutefois avoir autre dessein que pour s'en prévaloir contre ses ennemis et se rendre considérable ». Il avouait aussi avoir apporté « le même soin envers la

noblesse et les communautés de la même province, le tout pour se mettre en considération et, par là, augmenter sa fortune ». Les raisons ? Il les justifiait à la fin de sa déclaration : la crainte que, si le malheur voulait que la France fût privée du roi, puis de Monsieur, le prince de Condé, premier prince du sang après Gaston, ne parvienne au trône ; « malaisément, ajoutait-il, pourrais-je compatir à l'humeur et à l'esprit de M. le Prince¹⁸ ». Sa détresse avait pour origine la perte de la faveur royale et les incertitudes pesant sur l'avenir de la lignée royale (Louis XIV ne naîtra qu'en 1638) : tout le poussait, expliquait-il, à prendre des assurances en Bretagne...

*

LE GOUVERNEMENT AGITÉ DU DUC DE VENDÔME marque bien la fin d'une époque, les derniers feux, avant la Fronde, d'une résistance aristocratique à l'État royal dans sa version absolue, une résistance velléitaire pourtant puisqu'elle s'est heurtée, comme on vient de le mesurer, à toutes les instances de pouvoir d'une province qui n'adhère plus à un langage de contestation de l'autorité centrale. La raison principale de cet échec tient sans doute à l'incapacité de César de Vendôme à se créer une clientèle de fidèles et d'obligés en Bretagne, ce que Richelieu, quelques années plus tard, réussira beaucoup mieux, notamment avec le duc de Brissac ou le duc de La Meilleraye.

Vendôme et ses descendants ont été exclus à perpétuité du gouvernement de Bretagne. D'ailleurs, le gouverneur ne dispose plus désormais d'aucune autonomie politique, la charge devenant purement honorifique, exercée surtout par des lieutenants généraux qui, depuis 1578, se partagent la Bretagne en deux secteurs bien définis qui subsistent jusqu'à la Révolution : le pays nantais à l'un, le reste de la province à l'autre¹⁹. C'est néanmoins une charge lucrative puisque, vers 1670, les gages du gouverneur atteindront 100 000 livres et ceux d'un lieutenant général 50 000.

Le successeur de Vendôme est Pons de Lauzières, marquis de Thémînes, un vieux soldat languedocien, qui devait son titre de maréchal à sa victoire sur le prince de Condé lors de la guerre civile de 1616 : ses lettres de provision, signées à Blois le 25 juin 1626, avaient été enregistrées au parlement de Bretagne le 12 juillet. Ce fidèle du pouvoir royal a aussi guerroyé contre les protestants et il assiège La Rochelle quand le gouvernement de la Bretagne vient le

récompenser. Il a soixante-quatorze ans. Il meurt l'année suivante, en 1627. L'intérim, sous forme de lieutenance générale, est assuré par le très falot mais surtout très fidèle François de Cossé, duc de Brissac.

En 1631, c'est Richelieu lui-même qui assure la charge du gouvernement de Bretagne : s'il faut en croire ses *Mémoires*, ce sont les états qui ont « supplié » le roi d'accorder au cardinal-ministre le poste de gouverneur et Louis XIII l'« obligea » à accepter cette charge, « quelque refus qu'il en fit²⁰ ». En fait, la défense côtière était l'une de ses priorités, liée au développement de la marine et du commerce, dont il espérait tirer profit²¹. L'année 1626 avait été marquée par la création, à quelques mois d'intervalle, de trois compagnies maritimes dotées de privilèges, dont, concernant la Bretagne, la Compagnie de Morbihan, dite aussi Compagnie des Cent Associés²². Parallèlement, pour répondre aux méfaits des barbaresques et des corsaires rochelais, le cardinal avait décidé, dès 1625, de fortifier les côtes ; en 1632, il fit nommer son cousin, Charles du Cambout de Coislin, baron de Pontchâteau, gouverneur de Brest et lieutenant général en Basse-Bretagne.

La ville de Brest bénéficia de la protection toute particulière du cardinal-ministre ; « mon Brest », se plaisait-il à dire, en bon connaisseur de sa position stratégique, de ses défenses naturelles de premier ordre : « Le château et la colline qui le porte, écrivait-il, sont beaucoup plus élevés que les pavillons des plus grands trois-mâts, de sorte que les vents n'y donnent point. On peut y mettre les vaisseaux aussi près l'un de l'autre que les chevaux dans une écurie²³ ». Sur ordre du cardinal qui fait financer ces travaux, les ouvrages militaires se multiplièrent à Brest. Alors qu'avant 1631, le port ne recevait que le quart des crédits attribués à Brouage et au Havre, dès 1635, il reçoit trois et même quatre fois plus que ses deux concurrents. Ces crédits permirent de jeter les bases de l'infrastructure portuaire : on construisit deux forges, un magasin, une corderie, on loua des maisons sur les quais de Brest et de Recouvrance pour servir de magasins. En 1636, Brest pouvait fournir à l'armée navale 16 vaisseaux ou frégates²⁴.

*

AU TOTAL, DE MERCŒUR À RICHELIEU, L'ÉVOLUTION a été spectaculaire. Elle révèle l'ampleur du processus d'intégration de la province, la fin des

vellités d'autonomie, l'effacement des nostalgies féodales, le renforcement de l'adhésion nobiliaire à l'ordre royal : « Quand il vous plaira vous enquérir de la vérité, écrivait le duc de Cossé-Brissac, qui était alors gouverneur de Port-Louis, à Richelieu, le 15 février 1625, vous trouverez que toute la noblesse du pays m'assistoit à charger les ennemis²⁵. »

En cette première moitié du XVII^e siècle, l'intégration de la province au royaume s'opère grâce à quelques grands personnages au pouvoir, ou proches du pouvoir, qui construisent des réseaux de clientèle dans un territoire fort d'un énorme potentiel économique, maritime notamment. Joseph Bergin, qui a reconstitué la fortune de Richelieu, montre l'empressement des états de Bretagne à multiplier les largesses au cardinal-ministre : jusqu'à son secrétaire et son médecin qui figuraient sur la liste des pensions des états ! Ainsi que, plus important, son lieutenant dans la province, La Meilleraye, et, pour un moindre montant, Pontchâteau. Officiellement, les pensions versées aux trois hommes entre 1630 et 1645 s'élevèrent à la somme considérable de 1 219 000 livres, dont pas moins de 720 000 pour le cardinal²⁶.

L'année 1636 — celle de tous les dangers pour la monarchie ; cette année-là vit la prise de Corbie par les troupes espagnoles et Paris menacée — offre un autre exemple de cette fidélité bretonne en action : les Espagnols, explique Fontenay-Mareuil dans ses *Mémoires*, « pour ne rien oublier de tout ce qu'ils pouvoient faire » pour abattre l'État royal, « avoient dans ce même temps envoyé un bon nombre de vaisseaux sur la coste de Bretagne pour y faire une descente ». Si les troupes déployées au Sud du littoral atlantique parvinrent à vaincre les défenses françaises — Saint-Jean-de-Luz, notamment, fut pillée —, les lansquenets partis à la conquête de l'Armorique se heurtèrent à une résistance unanime et acharnée de la population : « Ceux qui allèrent en Bretagne furent repoussés, et contraints de se rembarquer diligemment, tant ils voyoient venir de gens contre eux²⁷. »

lisation. Mais, pour autant, le traitement particulier de la Bretagne dans la « nation France » est maintenu, comme en témoigne la tentative de mise en place d'un intendant, c'est-à-dire d'un commissaire investi des pleins pouvoirs exécutifs du roi, pouvoirs supérieurs à ceux des officiers locaux²⁸.

Cette entreprise est esquissée en novembre 1634 avec l'envoi de

François Lasnier, seigneur des Ferrières, baron de Sainte-James sur Loire, conseiller au Grand Conseil, puis maître des requêtes : il est chargé par Richelieu d'exiger le don gratuit réclamé par le roi aux états. Deux ans plus tard, alors que Corbie est prise par les troupes espagnoles et Paris menacée, le roi requiert comme commissaire aux états le maître des requêtes Jacques d'Estampes de Valençay, avec le titre d'« intendant de police, finances et justice en Bretagne²⁹ ». Ce dernier a pour mission d'obtenir de la province des secours en hommes et en argent et, notamment, d'imposer un prêt aux officiers de justice.

Le 12 septembre 1636, l'intendant doit reconnaître son impuissance en écrivant au chancelier Séguier que, « comme ceste province jouit de la liberté de ses Estats, elle est aussy peu accoutumée au respect et à l'obéissance envers le Roy et ceux qui luy sont envoyés de sa part ». Et il insiste sur la « lenteur » du parlement à accepter le prêt réclamé par le roi, avant d'expliquer qu'une « sédition » a éclaté à Rennes pendant trois jours. Elle a rassemblé le « peuple jour et nuit avec armes et une fois avec un tambour, tantost cens, tantost deux cens et jusques à quatre à cinq cens », aux cris de : « Vive le Roy sans gabelle. Tuons le commissaire ! » L'intendant suggère que la foule a été « escitée » par des magistrats mécontents, « quelqu'uns de la noblesse, à cause de l'arrière ban ou tous autres prétextes de liberté », et « quelqu'uns de l'Église », mais, prudent, il ajoute que « d'en accuser encore personne en particulier, je ne le puis faire ». Il précise aussi que la foule a crié : « Nous aurons un morceau du commissaire ! » Et « plusieurs violences, jusques à venir par deux ou trois fois chaque nuit au logis où je logeais [...] y rompre les vitres, faire effort contre la porte pour la vouloir rompre et menacer d'y mettre le feu ». Pour venir à bout de la résistance, il réclame une vigoureuse répression armée : « Le seul expédient, Monseigneur, de venger cette offense, ce serait de mettre en ceste ville une bonne garnison. Vous avez M. le duc de la Trémoille, qui a quatre mil hommes sur pied près d'icy [...]. L'on leur ferait peur d'une citadelle, de la perte de leurs privilèges et de la translation du Parlement. Ils viendraient incontinent au pardon et après l'on ferait ce que l'on voudroit³⁰. » La méthode forte ne fut pas utilisée : l'intervention du gouverneur, le duc de Brissac, parvint finalement, par la négociation et l'apaisement, à discipliner la foule en colère. Et l'intendant quitta la Bretagne à la fin de l'année...

En 1638, c'est François Lasnier qui est commis en Bretagne, pour la seconde fois, afin de lutter contre l'inertie des juges ordinaires. Une fois encore, l'hostilité du parlement est particulièrement vive, notamment à la suite d'une condamnation à mort prononcée par l'intendant. Le 6 juin 1638, des remontrances sont adressées au roi sur la « perturbation » provoquée par les commissions et le parlement suspend l'intendant de ses pouvoirs judiciaires. Le 17 juillet, un arrêt du conseil du roi casse l'arrêt du parlement, ce qui n'empêche nullement les magistrats de protester de nouveau, l'année suivante, contre l'intendant, en l'accusant de créer une confusion propre à annuler la justice ordinaire³¹.

Nouvel essai en 1647 : Louis de Coëtlogon de Méjusseau, conseiller au parlement, arrive en Bretagne avec le titre d'« intendant ». Mais c'est bientôt le début de la Fronde et le parlement breton, solidaire de Paris, mène la résistance et proteste avec vigueur : « Ce nom d'intendant de justice, police et finances a fait frémir vos peuples de cette province par la connaissance des maux qu'ont soufferts les provinces voisines³². » Sommés de venir à Paris rendre compte de leur attitude, cinq conseillers de Rennes refusent d'obéir. Plus encore, le 16 juillet 1649, le parlement prononce l'interdiction à qui que ce soit de prendre dans la province le nom et la fonction d'intendant.

L'État royal ne veut pas d'épreuve de force. En a-t-il, du reste, les moyens ? La Bretagne sera la dernière province à se voir dotée d'un intendant, au début de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg en 1689...

*

PENDANT LA FRONDE, LES ÉTATS DE BRETAGNE demeurent loyalistes, ainsi que la chambre des comptes, comme l'atteste l'obtention, en récompense, en 1659, de la noblesse au premier degré pour ses officiers : « Ils nous ont même donné de si fortes et entières preuves de leurs inclinations à nostre service depuis l'heureux advènement à la Couronne dont rien n'a jamais été capable de les détourner dans les derniers troubles et mouvemens de cet Estat que nous avons sujet de nous louer de leur obéissance et fidélité³³. »

Cette « obéissance et fidélité » des états et de la chambre des comptes contraste avec l'attitude du parlement, mais, comme le

souligne Alain Croix, ce conflit est éloigné de tout « nationalisme » breton. En 1651, le duc de Rohan est évincé de la présidence de l'ordre de la noblesse aux états ; il en appelle au parlement, qui déclare nulles les séances présidées par le duc de Vendôme, le gouverneur trublion des années 1610-1620 enfin devenu sage et choisi par Anne d'Autriche pour sa fidélité désormais affichée. Le gouvernement, devant la pression, doit céder et accepte que la noblesse élise son président, ce qui n'empêche pas le parlement de rédiger des remontrances au roi pour déclarer nuls les états qui, à leur tour, vont se plaindre au roi³⁴... En fait, dans cette affaire, le parlement breton réagit comme les autres parlements français, défendant avant tout les prérogatives d'un corps de privilégiés, s'alliant au parlement de Paris avec un « cœur vraiment Français » :

« Vous êtes les protecteurs de la justice aussi bien que de tout le royaume ; nous seconderons ici vos bons desseins, nous travaillerons unanimement avec vous comme doivent faire tous ceux qui ont le cœur vraiment Français. Nostre procédé et toutes nos actions n'auront autre but que celui que les vôtres se proposent, la conservation du Royaume et l'extermination de son perfide ennemi [Mazarin]. Joignons donc et unissons nos cœurs et nos armes pour cet effet, afin que le pauvre peuple trouve une fin à ses gémissements et à ses persécutions qu'un ministre étranger et tyrannique lui fait souffrir³⁵. »

Les magistrats rennais paraissent bien intégrés à la société locale : peu à peu en effet, les « non-originaux » se sont installés, y ont pris femme en majorité dans la noblesse ou dans le monde de l'office et ont marié leurs enfants en Bretagne ; ils achètent des biens à Rennes ou aux alentours et les offices de conseiller au parlement de Bretagne sont de plus en plus recherchés, comme le prouvent les prix qui, on l'a vu, ne cessent de monter jusqu'aux années 1660. Pour les bourgeois enrichis, une charge de conseiller représente une promotion sociale évidente, puisqu'elle procure l'anoblissement, même si, au XVII^e siècle, le parlement de Bretagne tend à se figer socialement en devenant une chasse gardée de la noblesse : un siècle plus tôt, la part des hommes nouveaux (roturiers et anoblis) peut être évaluée à près de 40 %. Cette proportion avait déjà reculé brutalement dans les années 1570 (moins

de 30 %), avant d'augmenter sensiblement entre 1580 et 1600, les troubles de la Ligue étant favorables à l'arrivée de nouveaux venus. Le retour à la stabilité politique au temps d'Henri IV a fait chuter cette entrée des hommes neufs : ils ne représentent plus alors que 20 à 25 % des officiers reçus. Après une brève remontée dans les années 1620, le pourcentage retombe en dessous de 20 %. Et l'inflexion est manifeste dans les années 1650, qui consacrent la fermeture sociale du parlement breton : les hommes nouveaux ne représentent plus désormais qu'un sixième des arrivants et il s'agit en majorité d'anoblis³⁶...

Cette intégration bretonne en relative douceur à la « nation France » n'a pas interdit le renforcement des exigences fiscales justifiées par la guerre déclarée contre l'Espagne depuis 1635. Les états se sont révélés incapables de s'opposer au « tour de vis » fiscal imposé par Richelieu : le million de livres de don gratuit est dépassé dès 1624 et, à partir de 1640, le prélèvement frôle à plusieurs reprises les 2,5 millions, dépassés même en quelques occasions. Plus encore, l'année 1643 voit l'instauration d'un fouage extraordinaire de 800 000 livres, qui devient permanent à partir de 1661.

Au milieu du siècle, toutes classes sociales confondues, une famille de cinq personnes paie environ 14 livres d'impôts directement au roi ou par le canal des états, une charge lourde sans doute, pour des revenus populaires qu'il est possible d'évaluer à 200 ou 300 livres par an, très proches du minimum vital³⁷. Mais si l'on compare à d'autres provinces (la Normandie par exemple), le poids fiscal reste plus faible, d'autant qu'il faut tenir compte de l'assiette très particulière de l'impôt. En effet, la pipe de vin supportait, en 1583, 2 livres 10 sous d'impôts, 40 livres en 1643 : l'État royal, à sa manière, a participé à l'engouement particulier de bien des Bretons pour les breuvages forts, puisque la moitié des charges provient de la seule consommation de boissons alcoolisées...

1.

Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne, op. cit., p. 4. Le chanoine explique que « les loups continuèrent leur rage depuis les années 1597 jusques en l'an 1605 ou 1606 ». À la fin de ses *Mémoires*, il précise que, lors des guerres de la Ligue, les loups s'étaient accoutumés à la chair humaine des cadavres

laissés morts sur les champs de bataille ; aussi, « pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquèrent les hommes étant même armés, et personne n'osoit aller seul. Quant aux femmes et enfants, il les falloir enfermer dedans les maisons ; car, si quelqu'un ouvrait les portes, il étoit le plus souvent happé jusque dans la maison ; et s'est trouvé plusieurs femmes, au sortir auprès de leurs portes pour faire de l'eau, avoir eu la gorge coupée sans pouvoir crier à leurs maris, qui n'étoient qu'à trois pas d'elles, même en plein jour » (p. 275).

2.

Cité par Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, op. cit., p. 96.

3.

François Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, lieutenant général du gouvernement de Bretagne, épousa Guyonne de Ruellan le 16 février 1621. Il mourut le 3 décembre 1651. Sa veuve mourut en janvier 1672 (BNF, Dossiers bleus, 212).

4.

Tout ce développement s'est fait à partir de Tallemant des Réaux, *Historiettes*, texte intégral établi et annoté par Antoine Adam, Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, t. I, p. 154-156, et André Mussat, *Arts et cultures de la Bretagne. Un millénaire*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1979, p. 302.

5.

Sur ce sujet, voir Roland Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Presses universitaires de France, 1971 [1945]. Roland Mousnier a bien montré combien la « paulette » (du nom de Charles Paulet, le financier qui eut pour charge d'organiser la vente des offices) créait une « nouvelle féodalité », féodalité et fidélité d'État, qui unissait le destin de dizaines de milliers de familles du royaume à la monarchie. Les acquéreurs d'offices étaient avant tout des hommes déjà enrichis par le service du roi, notamment dans les fermes d'impôts et les affaires qu'on disait « extraordinaires », les prêts à la monarchie (comme Gilles Ruelland). Il s'agissait aussi de gens qui avaient vécu noblement sur leurs fiefs et leurs seigneuries et avaient arrondi leur fortune par la perception des rentes seigneuriales et les « prêts amiables » aux paysans ou aux artisans endettés. Comme officiers, tous ont pu continuer à s'enrichir au moyen de leur pouvoir, dérivé de la puissance publique. Roland Mousnier peut ainsi écrire que la monarchie, avec un roi en principe absolu, fut en fait « une monarchie tempérée par la vénalité des offices ». Pourtant, c'est cette même vénalité qui a permis le triomphe de l'absolutisme dont Richelieu fut un des maîtres d'œuvre, dans la mesure où le souci des officiers de conserver la valeur de leurs charges dans leur patrimoine explique leur docilité, leur attachement au principe d'un roi absolu, dont l'intendant fut le principal agent. Et c'est ainsi que, par un étonnant paradoxe, la vénalité permit la réduction des pouvoirs des officiers, « dernier obstacle à l'absolutisme ».

6.

François Nicolas Baudot, sieur de Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, Paris, Éditions du Layeur, 2000, t. 1, p. 57.

7.

Nous ne disposons pas, malheureusement, d'étude récente sur le

parlement breton aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles : activités, pouvoir réel, recrutement des magistrats restent autant d'angles morts de l'historiographie bretonne. Il faut recourir au dictionnaire constitué par Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790). Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique*, 2^e éd., avec une préface de Xavier Ferrieu, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1991 (1^{re} éd., Rennes, Éditions Plilhon, 1909). Du même, *Le Premier Président Henry de Bourgneuf (sa vie, sa mort, ses obsèques, son mobilier). Notes et documents inédits*, Rennes, Éditions Marie Simon et Cie, 1893. Voir aussi Henri Carré, *Essai sur le fonctionnement du parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, Paris, Maison Quantin, 1888, rééd., Genève, Éditions Mégariotis, 1978 ; Gustave Saulnier de La Pinelais, *Le Barreau du parlement de Bretagne (1553-1790). Les procureurs, les avocats*, Paris, Éditions Picard / Rennes, Éditions Plihon, 1896. Ajoutons que les tribunaux ordinaires, notamment les présidiaux et les sénéchaussées, sont encore moins bien connus. Toute l'histoire sociale des institutions bretonnes, notamment au ^{xvii}e siècle, reste à écrire...

8.

Sur ce sujet, John J. Hurt, « Les offices au parlement de Bretagne sous le règne de Louis XIV : aspects financiers », dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIII, janvier-mars 1976, p. 3-31. Voir aussi Jacques Poumarède et Jack Thomas (dir.), *Les Parlements de province. Pouvoirs, justice et société du ^{xv}e au ^{xviii}e siècle*, Toulouse, Éditions Framespa, 1996.

9.

Philippe Jarnoux, *Famille et mobilité sociale dans les élites citadines en Bretagne (1550-1720)*, mémoire de dossier d'habilitation à diriger des recherches, université de Rennes II, 2002, t. II, p. 370.

10.

Pour le détail précis de ces événements, voir Hélène Duccini, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Éditions Albin Michel, 1991.

11.

La plupart des textes désormais cités sont extraits du *Mercure François* de l'année 1614, qui comporte une relation détaillée des événements bretons. Cette relation a été confrontée aux études d'Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Éditions Fayard, 1989, de Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Éditions Hachette, 1987.

12.

Autre preuve de loyalisme affiché : le 3 mars, le parlement avait reçu un paquet de lettres du duc de Vendôme. Il ne les ouvrit même pas et les envoya non décachetées à la régente. Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 79.

13.

Cité par Barthélemy Pocquet, *Histoire de Bretagne. La Bretagne province*, *op. cit.*, p. 370-371.

14.

15.

Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000 ; Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle. La « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Éditions Honoré Champion, 2002 ; Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2003.

16.

Pour le détail de tous ces événements, voir Guy Saupin, *Nantes au temps de l'édit*, *op. cit.*, et *Nantes au XVII^e siècle. Vie politique et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

17.

Richelieu, *Mémoires*, dans Petitot (dir.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1823, t. XXIII, p. 126. Lors de ce lit de justice, le roi fit enregistrer dix édits parmi lesquels l'édit de création de la Compagnie des Cent Associés au havre de Morbihan. Richelieu voulait disposer de la haute main sur les affaires maritimes du royaume, ce qui explique la suppression de l'amirauté (la charge était détenue par le duc de Montmorency qui en fut remboursé) et la création, à la demande du cardinal-ministre, de la « grande maîtrise et surintendance générale de la navigation et commerce de France ».

18.

Cité par Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 229.

19.

Il y a très fréquemment trois lieutenants généraux en Bretagne : Haute-Bretagne, Basse-Bretagne et comté nantais.

20.

Richelieu, *Mémoires*, dans Petitot (dir.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1823, t. XXVI, p. 575.

21.

Les lettres de provision reçues par Richelieu sont explicites sur le rôle économique et stratégique du gouvernement de Bretagne : « L'étendue de cette province, sa situation avantageuse, pour être entourée de la mer presque de tous côtés, le nombre et la commodité de ses havres qui la rendent plus propre qu'aucune autre pour le commerce avec toutes les parties de la terre, et les divers endroits de ses côtes qui, étant déjà fortifiés par la nature, peuvent être rendus, avec peu de travail, assez forts pour occuper longtemps de puissantes armées, font connaître de quelle importance en est le gouvernement ». Cité par Barthélemy Pocquet, *Histoire de Bretagne. La Bretagne province*, *op. cit.*, p. 403.

22.

Le contrat d'association fut passé à Charonne, dans la maison même du cardinal-ministre, devant deux notaires au Châtelet. Texte reproduit dans Pierre Grillon (éd.), *Les Papiers de Richelieu*, t. I, 1624-1626, Paris, Éditions Pedone, 1975, p. 303-313.

23.

Cité par L.A. Boiteux, *Richelieu « grand maître de la navigation et du commerce de France »*, Paris, Éditions Ozanne, 1955, p. 159.

24. Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2002, p. 67.
25. Allusion aux tentatives de Soubise en 1624 pour s'emparer à Port-Louis d'une flotte préparée contre les Rochelais, dans Pierre Grillon (éd.), *Les Papiers de Richelieu*, t. 1 (1624-1626), *op. cit.*, p. 163.
26. Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Éditions Laffont, 1987, p. 95.
27. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, dans Michaud et Poujoulat (éd.), *Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XIX, Paris, 1866, p. 260-261. Le projet d'un débarquement espagnol en Bretagne avait déjà été discuté en 1633 quand Louis de Rochechouart, comte de Maure (1603-1669), proposa, au nom de Marie de Médicis, une entreprise militaire dans le royaume. À cette occasion, il prévoyait, avec l'appui de différents Bretons restés fidèles à la reine mère, d'occuper Brest et de fortifier le port du Conquet : après la conquête de ces deux points d'appui, la maîtrise de la Bretagne, expliquait-il, serait chose aisée. À Madrid, une réunion du Conseil d'État du 20 juin 1633 fut consacrée à ce projet, qui a été finalement repoussé par Olivarès... (Alain Hugon, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez, 2003, p. 349, 399, 619).
28. Sur ce sujet, voir Séverin Canal, *Les Origines de l'intendance de Bretagne. Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central*, Paris, Éditions Champion, 1911.
29. Voir Roland Mousnier, *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 vol. Notamment t. I, p. 312-313, t. II, p. 1195 (sur la famille d'Estampes de Valençay).
30. Roland Mousnier, *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier*, *op. cit.*, I, p. 347-350. Voir aussi, sur la sédition rennaise de septembre 1636, Boris Porchnev, *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, Éditions Sevpen, 1963, p. 188-190.
31. Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 86. Voir aussi Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, Rennes, Éditions Plihon, 1953, t. I, p. 37-39.
32. Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 413.

33.

Lettres patentes du Roy portant confirmation des privilèges de Messieurs de la Chambre des Comptes de Bretagne, données à Paris au mois d'avril 1659. Cité par Philippe Jarnoux et Dominique Le Page, « Du ^{xvi}e siècle à la Révolution. Quelques perspectives générales », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, numéro spécial consacré à la chambre des comptes de Bretagne, t. 108, année 2001, n° 4, p. 47.

34.

Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, op. cit., p. 34-35.

35.

L'Estroite alliance ou la jonction du Parlement de Bretagne et de trois estats de la province avec le Parlement de Paris, Paris, 1649. Cité par Victor-Lucien Tapié et al., *Retables baroques de Bretagne*, op. cit., p. 71.

36.

Philippe Jarnoux, *Famille et mobilité sociale dans les élites citadines en Bretagne (1550-1720)*, op. cit., t. II, p. 393.

37.

Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, op. cit., p. 26.

Entre liberté provinciale et service du roi : la correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye

(1619-1663)

EN CONTREPOINT D'UNE HISTOIRE à dominante nécessairement événementielle, nous ne résistons pas à l'envie de présenter ici les extraits d'une correspondance exceptionnelle émanant d'un couple de grands aristocrates huguenots, en apparence, donc, peu représentatifs d'une Bretagne à majorité catholique. Pourtant, la rareté, mais aussi la qualité épistolière de cet échange, sa hauteur de vues, jointe à un souci du quotidien, son humanité, la tendresse qui en émane, nous font éprouver l'impression de respirer quelque peu l'air du temps¹.

Elle, « très haute et très puissante princesse » Henriette-Catherine de La Tour d'Auvergne (1609-1677), est la fille d'Élisabeth de Nassau, princesse d'Orange, et d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Son enfance s'est déroulée à Sedan, la principauté familiale fière de son indépendance et de sa souveraineté, qui l'autorisait à battre monnaie : son père, le « prince de Sedan, duc de Bouillon », comme on l'appelait alors, qui menait une politique étrangère active, fit de son domaine le centre de plusieurs complots et oppositions aristocratiques à l'ordre royal. Son fils, le frère aîné d'Henriette, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, aussi comploteur que son père, se compromet dans les conspirations contre Richelieu, celle du comte de Soissons, puis celle de Cinq-Mars en 1642, avant de participer de manière active aux « guerres domestiques » de la Fronde.

Lui, le marquis Amaury III Gouyon de La Moussaye (1601-1663), comte de Plouër, vicomte de Tonquédec et de Pommerit, est l'héritier

d'un lignage sans doute moins prestigieux que celui de son épouse, mais solide et fort ancien dans une Bretagne très seigneurialisée, particulièrement dans la zone côtière du Trégor : les trois évêchés de Tréguier, Saint-Brieuc et Saint-Malo rassemblaient la moitié des familles nobles². C'est précisément dans ce territoire que résidait le marquis de La Moussaye. En 1638, il achetait le comté de Quintin et la seigneurie d'Avaugour (près de Saint-Brieuc), des terres qui appartenaient jusqu'alors au beau-frère d'Amaury, le duc Henry de La Trémoille, comte de Laval, qui avait abjuré le protestantisme pour obtenir la faveur royale mais restait couvert de dettes³. Les catholiques de Quintin s'inquiétèrent fortement de ce changement de seigneur qui incluait la venue d'officiers « de la Religion », la mise en place d'un prêche huguenot et l'installation d'un pasteur, ce qui provoqua une perpétuelle chicane avec l'évêque de Saint-Brieuc.

Car le marquis et la marquise de La Moussaye partagent une solide conviction huguenote, singularité notable en ces terres catholiques du finistère de l'Europe. Leur mariage, scellé en 1629, constituait le couronnement du dispositif d'alliance lignagère et protestante des Bouillon dans l'Ouest de la France.

114 lettres d'Henriette-Catherine de La Tour d'Auvergne ont été retrouvées à ce jour, contre 57 pour son époux Amaury III Gouyon de La Moussaye, une seule étant adressée à son épouse. Écrite de Nantes le 29 septembre 1651, elle témoigne de la profonde tendresse qui ne cessa de les unir : « Mon très Cher Cœur, vous aurés sans doute esté en peyne d'avoir esté sy longtemps sans avoir eu de mes lettres, car deux ou trois jours de retardement vous auront mis en peyne [...]. J'ay une impatience extrême de vous voir [...]. Cher Cœur, aymés tousjours vostre cher mary quy vous ayme très pationnement. »

L'essentiel de la correspondance — 96 lettres pour elle, 37 lettres pour lui — est destiné à la sœur aînée d'Henriette-Catherine, la duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne. La période couverte par cet échange épistolier, 1619-1663, de Louis XIII au début du règne « personnel » de Louis XIV, est cruciale pour la formation de l'État royal et nous avons ainsi la chance, rare, de disposer d'une source émanant de membres d'un groupe social situé aux avant-postes de l'affirmation de la monarchie absolue dans la première moitié du siècle, qu'ils en soient les témoins, les victimes ou les résistants : un des frères cadets d'Henriette-Catherine n'est autre qu'Henri de La Tour

d'Auvergne, vicomte de Turenne (1611-1675), brillant homme de guerre et frondeur à ses heures. Observé sans complaisance depuis la Bretagne, il semble plus soucieux de sa carrière que du sort de ses coreligionnaires et de son lignage : « Hors les choses quy touchent à sa personne (que je voy quy vont assez bien), il parle avec tant de molesse et d'indifférence qu'il ruine les affaires dont il parle » (17 mai 1653) ; « il est certain que M. de Turenne est au plus haut crédit que se puisse imaginer » (28 août 1653) ; « mon frère seroit ravy de nous eschaper, craignant nos persécutions » (14 mars 1655) ; « l'insensibilité de mon frère nous perd tous » (2 février 1656) ; « j'ay l'esprit si ulcéré contre mon frère et toute sa maison de la sorte qu'ils nous traitent que je m'emporterois et je gateroye tout » (7 novembre 1656)...

*

MAIS LE COUPLE A DES PRÉOCCUPATIONS PLUS VASTES. En 1635, il exprime son inquiétude devant l'imminence de la guerre contre l'Espagne : « L'on n'oït parler que de guerre de tout costé en ceste province où l'on a pourtant fort crain une armée d'Espagnols par mer » (Henriette-Catherine, lettre du 13 mai 1635, de La Moussaye). En 1637, un an après les frayeurs de Corbie (les troupes espagnoles parvinrent jusqu'aux abords de Pontoise), la marquise s'alarme de l'avancée de troupes impériales : « Plut à Dieu à ceste heure que les armes du Roy ont tant d'avantage que l'on vit en bonne paix, je suis bien en inquiétude de ce que l'on me mende que Picolominy s'approche de leur armée » (lettre du 14 août 1637, de Plouër).

Quant à l'attachement à la Bretagne du marquis et de la marquise de La Moussaye, il se situe dans la plus pure tradition nobiliaire, celle qui appelle à la défense des « libertés », c'est-à-dire des privilèges d'une province, âprement défendus, notamment dans le cadre des états : « M. De La Moussaye est sy attaché à ses Estats qu'il n'a pas un moment à lui » (lettre d'Henriette, du 11 décembre 1651). Il est vrai qu'en 1625 encore, la Bretagne, par la voix des états, prétendait traiter d'égale à égal avec Louis XIII, prétextant que l'union avec le royaume n'était que contractuelle. Le monarque répondit alors que le respect des privilèges de cette province ne lui était pas « à obligation puisqu'ils procèdent de sa pure et simple libéralité ».

L'attachement aux libertés provinciales n'interdit nullement la

loyauté envers le roi. En 1647, dans une lettre pleine de sous-entendus, Amaury de La Moussaye s'indigne des désordres et des détournements de fonds provoqués par le système fisco-financier (des financiers ont pris à ferme une part des prélèvements) dans le cadre des relations entre le pouvoir central et les états : « Les affaires du Roy n'en vont pas mieux, le don du Roy estant très médiocre, et cependant les charges sur le pays infinies qui sous diverses prétextes se détournent où vous savez. Et en ces choses là plus de six mille livres de clairs deniers sont divertis de la bourse du Roy [...] chacun estant fasché que l'argent que l'on donne sy volontairement au Roy soit exposé à la pillerie et de sommes si immenses quy sous prétexte de rabais de fermiers se partagent comme vous scavés⁴ » (lettre du 14 août 1647, de Quintin, à la duchesse de La Trémoille).

Pendant la Fronde, le marquis de La Moussaye défend l'ordre royal avec les états, restés fidèles — comme la chambre des comptes —, contre le parlement de Rennes, qui s'était aligné sur celui de Paris : « Le party de M. de Rohan est soustenu par le Parlement fortement. J'espère que M. de la Meilleraye et les Estats avec les ordres de la Cour les mettent à la raison. » Pour comprendre cette affaire, il faut rappeler qu'en 1651 l'opposition entre états bretons et parlement breton s'était cristallisée sur la présidence de l'ordre de la noblesse aux états : le duc de Rohan en avait été exclu au profit du duc de Vendôme, imposé par la régente Anne d'Autriche et Mazarin. Le duc de Rohan se rendit alors à Rennes pour porter ses doléances au parlement, qui reconnut ses droits à la présidence de l'ordre de la noblesse par son arrêt du 23 septembre. Finalement, le pouvoir royal accepta que l'ordre choisît son président : le marquis de La Moussaye fut désigné. Lors de cette session, les états de Bretagne ne tinrent aucun compte des arrêts du parlement de Bretagne et saisirent le conseil du roi qui, par trois arrêts du 6 novembre 1651, cassa tous les arrêts du parlement. Parallèlement, les états votèrent un « don gratuit » de 1 500 000 livres⁵. Amaury de La Moussaye reçut pour sa part une dotation de 10 000 livres.

Dans la phase terminale de la Fronde, le marquis est témoin de l'entrée de Mazarin à Paris en février 1653. Il écrit alors à sa belle-sœur que le cardinal-ministre « promet aux rentiers le payement de deux questures pour ceste année attendant plus grand contentement pour l'année prochayne. Tout le monde croit que les rentiers seront

fort satisfaits et que la crainte que l'on avoit de trouble dans Paris pour ce sujet est tout à fait évanouye » (lettre à la duchesse de La Trémoille, 9 février 1653).

En 1653, le marquis confie à Turenne, son beau-frère, deux de ses fils, Henri, comte de Quintin, et Amaury, vicomte de Pommerit, alors âgés de treize et quatorze ans, pour les initier au métier des armes : « Ils ont une pation sy enragée de faire ceste campagne que je ne leur ay peu refuser » (lettre du 17 mai 1653). En 1655, leur mère se réjouit : « Vous savés tout les choques quy ont eu les armées, Dieu nous y a gardé nos enfans quy n'y ont point esté blessés, Dieu mercy. Ils y ont perdu un valet de chambre » (lettre du 1^{er} septembre 1655).

Entre-temps, en récompense d'une loyauté sans faille, le marquis Amaury avait obtenu de Louis XIV, en 1654, les charges de gouverneur de Rennes et de lieutenant pour le roi aux quatre évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes. Cette nomination prestigieuse provoqua aussitôt un vif mécontentement dans l'assemblée du clergé qui voyait les protestants comme des « ennemis de l'intérieur ». Aussitôt, les évêques mirent en garde le roi contre ce marquis « hérétique », car, « son département comprenant la ville de Rennes et plusieurs ports de mer voisins de l'Angleterre et de la Hollande, il était de la dernière importance pour la religion et même pour l'État de s'opposer à cet établissement, qui pourrait favoriser ceux de la RPR et de leur donner moyen de s'introduire dans une province toute catholique, où les parlements et les peuples craignent extrêmement les progrès qu'ils pourraient y faire⁶ ». De son côté, le parlement de Rennes refuse d'enregistrer les lettres royales : Henri de Bourgneuf, marquis de Cucé, premier président depuis 1636, attaché à la réforme catholique, se montre, dans cette affaire, l'adversaire irréductible du marquis de La Moussaye, « déclamant avec grande pation contre la religion et ayant dit force belle chose à ce sujet », écrit Henriette de La Moussaye le 20 mai 1654. Finalement, malgré le soutien de Mazarin — « M. Le Cardinal m'a encore donné toutes les bonnes paroles qui se peuvent » (lettre du 22 mars 1656) — dans le courant du mois de juin 1657, Amaury dut se résoudre à renoncer à sa charge. Il offrit sa démission en faveur du marquis de Coëtlogon le 12 novembre 1657 à Nantes, lors de la session des états où il présidait pour la dernière fois l'ordre de la noblesse. Les états, sensibles à son geste, lui accordèrent le lendemain une gratification de 50 000 livres

« en considération des services que lui et les siens ont rendus au Roy et à la province ».

Ce renoncement en faveur de l'apaisement des esprits va de pair avec un souci de justice sociale : lors de ses nombreux voyages, au détour d'une lettre, le marquis témoigne d'une certaine sollicitude face aux excès du fisc qui touchent les plus démunis. Il s'agit ici de l'Auvergne, dans l'été 1659 : « J'ay beaucoup de regret d'estre sy longtemps en ce lieu où c'est une charge de conscience de presser les gens de payer tant ils sont accablés de misères. Cependant on s'y résoust quand on voit que ce que l'on leur peut laisser est pour ceux qui ont traité des restes de tailles qui font prendre le bled en gerbe sy tost qu'il est coupé et quy feront par là que l'année prochaine la plus grande partie des terres demeurera sans semis » (lettre du 13 août 1659 à la duchesse de La Trémoille, depuis Saint-Bonnet-le-Chastel). En décembre 1661, il fait part de son sentiment à propos de la chambre de justice mise en place après l'arrestation de Fouquet à Nantes le 5 septembre : « Ceste recherche des finances donne que je croy bien de l'inquiétude à beaucoup de personnes et certe il y a bien justice d'y mettre ordre » (lettre du 7 décembre 1661, de Quintin).

*

LES AFFAIRES POLITIQUES ET FINANCIÈRES DU ROYAUME et de la province ne constituent cependant pas l'essentiel de la correspondance. M. et M^{me} de La Moussaye se préoccupent avant tout de leur lignage, de leur religion, de leur quotidien : de multiples notations, très concrètes, colorent cet échange de lettres de la saveur de la vie.

L'un ou l'autre évoque les difficultés de déplacements : « Ma femme partit jedy dernier d'icy pour retourner en Bretagne, et parce qu'il n'y a point de logement commode entre icy et Sablé, nous allasmes coucher à Brouassein à cinq lieues d'icy. Je ne scay comme elle se pourra tirer des chemins du bas Meyne, quy sont plus mauvais qu'ils n'ont jamais esté et du faict de sy grandes eaux depuis qu'elle est partie, que les moindres ruisseaux sont des rivières » (Amaury, de Nogent, le 11 mars 1657). Voici encore les rigueurs du « grand hyver » de 1660 : « Je n'ai jamais veue un pareil hiver en ceste province. Nous étions venus icy au commencement de l'an pour faire la cène n'y croiant tarder que quatre ou cinq jours, mais les neiges sont d'une sy prodigieuse hauteur dans le Mené qu'il est impossible que le carosse y

passee. Ainsy, nous sommes assiégés en ce lieu⁷ » (26 janvier 1660). Sans oublier, au détour d'une lettre, de savoureuses attentions pour renforcer les liens affectifs de la parentèle : « Il me semble vous avoir veue trouver bon des langues de porcs. L'on ma assurée celles-cy fort bonnes, ce quy me fait vous en envoyer quatre. Je serois ravie d'avoir quelque chose de bon, sy je croiois que Mlle votre petite fille en ora manger. Je dirois qu'il y en a une pour elle car je pense souvant à elle » (17 janvier 1657).

Fait significatif, la correspondance témoigne d'une inquiétude de chaque instant concernant la santé des parents, proches ou éloignés, « une santé parfaite, quy est la chose du monde que je souhaite avec le plus de pation » (Henriette, à la duchesse de La Trémoille, 5 décembre 1660) ; « je ne me puis empescher de vous dire la peine en laquelle je suis de votre santé », écrit Henriette à sa sœur, le 20 mai 1654. Tous semblent vulnérables et menacés (« M. De Rohan est icy, on dit que c'est pour se faire traiter estant fort incommodé en sa santé », 28 août 1653), atteints de troubles divers, pulmonaires (« mon fils est menacé de thisie, son rume luy tombant sur le poulmon », 11 mars 1657), intestinaux (« M. de la Moussaye est au lit depuis hier d'une furieuse colique », 20 mai 1654), de goutte (« M. De la Moussaye est attaché par la goutte aux pieds depuis douze jours », 17 janvier 1657) ou d'affections plus graves (la vérole — variole —, par exemple) qui provoquent l'anxiété permanente des deux époux. Aussi les conseils et les échanges de remèdes et de « drogues » occupent-ils une place non négligeable dans les lettres : « Je vous envoie, ma chère sœur, la recepte de ceste tisane qu'avés disiré. L'on dit le remède fort doux et aisé et M^{me} de Limoge que j'avois laissé, quen j'allé à Touars, toute mourante, estoit à mon retour en très bonne santé, ne s'estant servi que de ce remède » (3 septembre 1656).

C'est bien cette vie fragile, sans cesse mise en question, qui importe avant tout, dans la correspondance. « Il faut se résoudre à tout en ce monde icy », écrit la marquise à sa sœur quand elle lui apprend que l'une de leurs sœurs « devient bien malsaine ; cella me fait croire qu'elle ne vivra pas longtemps » (2 septembre 1657). La mort alors, on le sait, fait des ravages chez les petits : la marquise a mis au monde dix enfants entre 1630 et 1644 et beaucoup meurent en bas âge, dont François, né en 1634, qui décède à trois ans des suites de la petite vérole. Sombre XVII^e siècle ; ce qui domine à la lecture, c'est cette

âpreté de la vie, même pour les plus riches : « Toutes choses sont icy en mesmes estas que de coutume hors que la peste est en quatre ou cinq maisons dans la ville et en plus aux faubourgs » (Henriette, lettre du 27 mars 1637, de Laval) ; « ma femme a encore eu quelques accès de fièvre quy l'ont entièrement quittée [...]. Elle fut hier seignée et aujourduy a pris medecine [...] Le petit conte [un de leurs fils] duquel vous avez, Madame, agréable de vous souvenir a eu depuis peu trois accès de fièvre tierce, fort petits et bien différents des premiers. Il est en chemin d'une entière guérison » (Amaury, 1^{er} novembre 1638, à la duchesse de La Trémoille, La Moussaye) ; « les maladies sont sy universelles en tout ce païs que c'est un miracle de n'estre point malade, y ayant dans toutes les maisons ordinairement plus de malades que de sains présentement et cella dans les villes et dans la campagne. On dit mesme la peste en beaucoup de lieux comme Tours et Angers » (Henriette, lettre du 15 août 1661, de Nogent⁸). Les lettres les plus émouvantes concernent la mort d'un de leurs fils, le jeune comte de Quintin, tué à la suite d'un duel en février 1652 avec le comte de Tavannes : « La douleur dans laquelle je suis ne me permet de trouver rien de doux, que de me parler, de pleurer. Je ne suis plus capable que de cella, car j'ay perdu mon pauvre fils quy nous donnoit lieu de tant espérer de joye en sa personne et aujourd'hui elle n'est plus et Dieu a soufflé sur toutes nos espérances. Ce coup est sy rude et surpasse tellement mes forces que j'y succombe et ne puis en revenir » (Henriette, lettre du 5 mars 1652, de Quintin).

Mais nos deux époux, fidèles de la RPR, n'oublient jamais que tous ces malheurs, petits ou grands, lointains ou proches, sont autant de signes de la présence d'un Dieu tutélaire, maître absolu des destinées de chacun : « Je prie Dieu de me faire la grâce d'acquieser à sa volonté et de metre le doit sur la bouche, écrit-elle après la mort de son fils en duel, puisque c'est luy quy l'a fait. Mais que cette résignation est difficile⁹ » ; « Dieu conduisant tout par sa providence, il nous donnera ce quy nous sera propice » (5 décembre 1660) ; « quen on remonte plus haut et qu'on est pleinement persuadé que tout est conduit par la providence de Dieu et que il fait toute chose pour votre bien, on se console en luy et on destache son cœur du monde quy est je croy le but que Dieu se propose en nous afligeant » (7 décembre 1661).

Cette correspondance constitue un document de première

importance pour analyser le processus de réduction continue des libertés accordées aux huguenots par l'édit de Nantes : l'offensive de la Contre-Réforme, soutenue par Louis XIV, prend ici les traits de Denis de La Barde, évêque de Saint-Brieuc de 1642 à 1675¹⁰. S'associant au maréchal de La Meilleraye, gouverneur de Bretagne, ce dernier multiplie comme à plaisir les tracasseries contre le marquis et la marquise. Ainsi, le couple, décidé à transformer la vieille forteresse de Quintin pour en faire un fleuron de l'art « classique » en Bretagne, en fait établir le plan en 1643 par l'architecte protestant Androuet du Cerceau. Mais l'énorme chantier se heurta aux incessantes chicanes et procédures de l'évêque qui parvint à faire interdire la continuation des travaux et la tenue d'assemblées de huguenots. « La comtesse, grandement courroucée et chagrinée, fit bâtir un prêche dans un coin écarté de la forest de Quintin appelé l'Hermitage. » Aussitôt informé, l'intransigeant évêque fit faire un second commandement « de la part du Roy de détruire incessamment ce nouveau prêche, avec deffense de tenir aucune assemblée sous quelque prétexte que ce fut¹¹ ». L'affaire alla jusqu'au parlement où le marquis plaida sa cause : « Mond. Sire l'evesque de Saint-Brieuc ayant conceu contre luy une haine mortelle, cherche tous les moyens possibles de luy faire vexation et ne trouvant point d'autres prétextes que la diversité de leurs relligions, il couvre de ce voile toutes les calomnies des quelles il tasche de décrier sa probitté et sa conduite » (supplique d'Amaury III Gouyon de La Moussaye au parlement, datée du 14 avril 1663). Le point culminant de la crise intervint sur les marches du palais de justice de Rennes : un jour de juin 1666, « plusieurs témoins déposaient avoir vue la dame de La Moussaye lever la main pour donner un soufflet à l'éveque et qu'il eut reçu, en effet, si le seigneur évêque n'eut pas été petit de stature et étant une marche du pesron plus bas que la dame¹² ! »

Pourtant, malgré ces difficultés croissantes au fil des années, le loyalisme monarchique, si caractéristique de la noblesse huguenote après la paix d'Alès (28 juin 1629), l'emporte dans tous les cas, comme en témoigne par exemple cette alarme du marquis quand il apprend la nouvelle d'une « émotion » des coreligionnaires languedociens : « Pour augmenter mon déplaisir, j'apprens une nouvelle que ceux de la Religion de Languedoc et particulièrement de Montpellier s'esmeuvent fort. On ne l'a pas mandé de Paris, mais

quelques-uns de ce voisinage me l'ont dit. C'est une chose quy est à craindre et je prens la liberté, Madame, de vous supplier de commender à quelqu'un des vostres de m'escrire ce quy en est » (lettre d'Amaury, 11 mars 1657, à la duchesse de La Trémoille).

*

ENTRE GRANDE ET PETITE HISTOIRE, entre pouvoir local et pouvoir central, cette correspondance riche, émouvante à plus d'un titre, éclaire la vie et les combats de deux figures de proue d'un protestantisme minoritaire, loyaliste jusqu'au bout malgré l'offensive catholique qu'ils subissent, non sans résistance, en usant de toutes les armes permises par la procédure. Changement significatif et indice du processus de « réduction à l'obéissance » dont le règne de Louis XIV porte témoignage : l'heure n'est plus à la révolte armée.

Mais le plus émouvant ici c'est cet amour qui ne cessa d'unir, trente-trois ans durant, M. et M^{me} de La Moussaye, seigneurs de Quintin. Daté du 27 mai 1676, le testament d'Henriette-Catherine atteste, par-delà la mort, la profondeur de cet attachement : « Je ne puis ny ne doit obmettre de tesmoigner combien j'ay de grâce à rendre à mon Dieu de m'avoir faict passé 33 ans et demi avecq un mari orné de toutes les vertus, Sachant joindre les chrestiennes avecq icelles et une naissance fort haute et fort illustre [...]. Il estoit le meilleur mary du monde et moy la plus heureuse de toutes les femmes tant que Dieu me l'a laissé [...], nous avons vescu dans la plus grande union qui se soit peut estre jamais veu... » Le préfacier du recueil des *Méditations chrétiennes* posthumes d'Amaury le confirme : « Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu d'amour conjugale plus parfaite que celle qui a esté entre feu Monsieur le marquis de la Moussaye et Madame son épouse. Durant les jours de leur bien heureux mariage, ils ont vécu avec une concorde si exemplaire, et une correspondance si admirable, qu'il sembloit qu'ils n'eussent qu'un cœur, et qu'ils fussent animez d'une même âme¹³... »

1.

Correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye (1619-1663), présentée par Jean-Luc Tulot, préface de Janine Garrisson, Paris, Éditions Honoré Champion, 1999. Les témoignages directs provenant de l'élite bretonne et permettant d'atteindre

l'intimité et le vécu, au quotidien, sont particulièrement rares ; citons simplement la correspondance de Guy Autret de Missirien, datant elle aussi du milieu du ^{xvii}e siècle : comte de Rosmorduc, *Lettres inédites de Guy Autret seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne*, recueillies et publiées par le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc, 1899.

2.

Les grands évêchés de Quimper, Vannes et Nantes abritaient à peine le tiers de la noblesse ; le nombre de gentilshommes dans le diocèse de Rennes ne dépassait pas 10 %. La noblesse bretonne ne se caractérisait pas seulement par son importance numérique, mais aussi par l'abondance de ses familles pauvres. Plus de la moitié des nobles possédaient très peu de biens ; quelques-uns, on l'a vu, connaissaient la misère et labouraient eux-mêmes leurs champs, comme de simples paysans. Le tiers seulement des gentilshommes, catégorie à laquelle appartenait le marquis de La Moussaye, jouissait d'une certaine puissance économique. Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au ^{xviii}e siècle*, Paris, 1966. Voir aussi Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, *op. cit.*

3.

Jean-Yves Carlier, *Protestants et bretons*, *op. cit.*, p. 68.

4.

Sur le fonctionnement des états, voir la vieille étude du comte de Carné, *Les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, Paris, 1875, 2 vol. Sur le système « fisco-financier » (l'implication des financiers dans le prélèvement fiscal), voir les études de Françoise Bayard, *Le Monde des financiers au ^{xviii}e siècle*, Paris, Éditions Flammarion, 1988, et de Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Éditions Fayard, 1984.

5.

Le « don gratuit » (nous retrouverons souvent cette expression dans le cadre des relations entre les états et la monarchie) est un présent que faisaient les états d'une province (ou le clergé réuni en assemblée). Il s'agissait en fait d'un véritable impôt déguisé qui, parfois, permettait de dénouer une crise.

6.

Jean-Yves Carlier, *Protestants et bretons*, *op. cit.*, p. 69.

7.

Les registres de l'église Notre-Dame de Vitré témoignent de cet hiver exceptionnel (pour la Bretagne) : « Nota que cette année, depuis le commencement de décembre 1659 jusques à la fin du mois de febvrier l'an 1660, l'hyver a esté violent par glaces et neiges continuelles sans intermissions, en sorte que la terre a été couverte de neiges l'espace de deux mois entiers » (Alain Croix, *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec*, *op. cit.*, p. 169).

8.

La correspondance confirme, à son échelle, la conjoncture épidémique qui frappe la Bretagne au milieu du ^{xvii}e siècle : Alain Croix, *La Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, *op. cit.*, t. 1, p. 249 sq.

9.

« Je redoute la colère de Dieu, écrit de son côté le marquis, quy a

fauché nos grandes espérances en la personne de mon pauvre filz » (lettre du 5 mars 1652).

10.

Sur cet évêque, voir Joseph Bergin, *The Making of French Episcopate (1589-1661)*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996. Né en 1600, Denis La Barde, après des études au collège de La Flèche et à Paris, fut ordonné prêtre en 1630 ; il fut un membre actif du parti dévot (p. 644).

11.

Correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye, op. cit., p. 393.

12.

Catalogue chronologique ou répertoire des évêques de Saint-Brieuc, aux Archives de l'évêché de Saint-Brieuc.

13.

Jean-Yves Carluier, *Protestants et bretons, op. cit.*, p. 72.

Grandeurs et misères de la Bretagne du Siècle d'or

« LA BRETAGNE, DISENT-ILS, RESSEMBLE à la teste ou couronne d'un moine, dont les bords sont ornés de poil et le sommet et milieu est nu, comme les costes de Bretagne en sont les cheveux et ornemens, le reste estant nu et stérile. Elle ressemble plustost à un fer à cheval. » C'est ainsi qu'en 1636 Dubuisson-Aubenay présente la province qu'il visite, une étrangeté quelque peu exotique dans le royaume de France, à l'image de ses habitants, décrits comme s'il s'agissait d'une peuplade lointaine et pour le moins insolite :

« Les Bas Bretons ont grande facilité à apprendre les langues, telles qu'elles soient, et parlent très bien français. On estime que Vannes, ville bretonne, est la ville de France où l'on parle mieux François.

Les Basses Brettes [femmes de Basse-Bretagne] sont fort jolies et addroites, belles aussy de visage, et surpassent en gentillesse de beaucoup les hommes qui sont noirs et fort petits, et aussy tous les animaux en leur pays.

Les Bas Bretons sont fort curieux de la netteté de leurs logis, quoique les Aults Bretons ou Galos soient fort sales. Ils sont exacts conservateurs de leurs noblesses, grands armoyeurs et généalogistes ; item soigneux d'apposer en leurs bastimens les dates du temps qu'ils ont esté faits, avec leurs armes et devises qu'ils mettent aussy principalement aus vitres¹. »

Cette singularité bretonne est renforcée encore par l'impression que disent ressentir la plupart des voyageurs lorsqu'ils traversent la province, ou tentent de la traverser comme M^{me} de Sévigné qui resta

bloquée, avec son carrosse, un long moment entre Vitré et Nantes. L'unité apparente de ces témoignages participe à la légende noire attachée à cette terre si écartée du centre politique de l'État royal, une terre répulsive, d'un accès pénible en raison de l'état et de la « difficulté des chemins », comme s'en plaignent nombre de contemporains : les archives nous apprennent même qu'en 1621 un homme périt noyé « en une ornière de chemin » ! Aussi la Bretagne fut-elle longtemps considérée comme un « désert » composé de « terres froides qui ne sont défrichées que de trente à quarante ans » (Colbert de Croissy), un désert peuplé de « sauvages » analphabètes plus proches, par leur langue, leurs coutumes et leurs croyances, des Hurons que des sujets du roi de France, le « Très Chrétien ». « C'était à la campagne / Près d'un canton de Basse-Bretagne appelé Quimper corentin. / On sait assez que le destin / Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage. / Dieu nous préserve du voyage », peut-on lire dans *Le Chartier embourbé* de Jean de La Fontaine. Jouvin de Rochefort, en visitant la région de Châteaulin en 1672, a l'impression de se retrouver « dans quelque partie du monde la plus éloignée de l'Europe, où il n'y a que des sauvages qui y demeurent² ». Du reste, la Bretagne est considérée comme une terre d'exil pour ceux qui déplaisent aux puissants : en 1638, par ordre de Richelieu, le père Nicolas Caussin (1583-1652), confesseur du roi, auteur de *La Cour sainte* (1624), un des traités en vogue auprès de la bonne société proche du roi, dut quitter la cour pour se retirer à Quimper, car il avait osé critiquer la politique étrangère du cardinal-ministre. Il s'accoutuma difficilement à sa résidence bretonne : « J'ai été comme dégradé, livré par mes frères, envoyé dans un exil très rude, parmi des barbares, et aux extrémités de la France [dans] le lieu le plus rude et le plus fâcheux qu'on puisse imaginer. » Ainsi relégué « à la dernière maison de la province », il ne voit que « déserts et rochers ». Quant à la population, « elle articule on ne sait quels sons barbares plutôt qu'elle ne parle³ »...

Jacques Cambry (1749-1807), un siècle et demi plus tard, confirmait, dans son *Voyage dans le Finistère* (paru en 1799), le poids des « superstitions » et la toute-puissance de croyances singulières dans la société bretonne, notamment paysanne. Et pour l'expliquer, il évoquait précisément l'époque de Louis XIII :

« En 1634, l'ignorance, la superstition et l'idolâtrie exerçaient

encore leur empire à Quimper. Les femmes qui avaient leur mari en mer allaient balayer la chapelle la plus voisine et en jetaient la poussière en l'air, dans l'espérance que cette cérémonie procurerait un vent favorable à leur retour. On fouettait, on jetait dans l'eau les saints qui n'accordaient pas les demandes qu'on leur faisait ; les uns mettaient dans leurs champs un trépied ou un couteau fourchu, pour garantir le bétail des loups et autres bêtes féroces ; les autres avaient soin de vider l'eau de tous les vases d'une maison où quelqu'un venait de mourir, de peur que l'âme du défunt n'allât s'y noyer ; ils mettaient aussi des sièges auprès des feux de la Saint-Jean, pour que leurs parents morts pussent se chauffer à leur aise ; la veille de la même fête, on permettait en plusieurs endroits de la Basse-Bretagne, au peuple de danser une partie de la nuit dans les chapelles. On se mettait à genoux devant la nouvelle lune, et on disait un Pater et un Ave à son intention. Au premier de l'an, on faisait une espèce de sacrifice aux fontaines publiques, par plusieurs morceaux de pain couverts de beurre que chacun y offrait ; dans certaines paroisses, on portait, le même jour, aux fontaines, autant de morceaux de pain qu'il y avait d'individus dans une famille, et par l'arrangement qu'ils conservaient en surnageant, on prétendait connaître ceux qui devaient mourir dans l'année.

[...] Les anciennes superstitions se maintiennent dans les campagnes, on y fait beaucoup de contes de fées et de sorciers, on fait tourner le tamis pour retrouver les choses perdues. Quand on porte un enfant au baptême, on lui met du pain noir au cou pour éloigner les sorts qu'on voudrait lui jeter ; une femme ne souffre pas qu'on lui passe son enfant par-dessus la table, si dans ce passage un mauvais vent ventait à le frapper, il ne pourrait en guérir de la vie. Personne ne s'assied sur la table, les bonnes gens croient qu'une tempête ne peut cesser que quand les corps impurs et les cadavres ont été vomis par la côte. Ils croient que deux corbeaux président à chaque maison et qu'ils prédisent à la vie et la mort [...] On allume deux cierges à Scaër, au moment du mariage ; on en place un devant le mari, l'autre devant la femme ; la lumière la moins brillante indique celui des deux qui doit mourir le premier⁴. »

Toute-puissance de la croyance : les ^{XVI}^e et ^{XVII}^e siècles furent riches en Bretagne, comme dans le reste de la France, en « créations populaires » sous la forme notamment d'une statue miraculeuse trouvée dans un champ ou près d'une source, lieu aussitôt transformé en espace sacré. Vingt et un cas d'éclosion de pèlerinages manifestement spontanés ont pu ainsi être relevés dans l'ensemble de la province : ainsi, en 1637, dans le contexte d'une grave crise épidémique, trois statues sont « découvertes » dans un champ de la paroisse de Joué, en pays nantais, donnant aussitôt naissance au pèlerinage de Notre-Dame des Langueurs⁵.

La plus célèbre de ces « créations populaires » est celle d'Auray : dans la nuit du 7 au 8 mars 1625, dans ce qui n'est encore que le village de Keranna, dans la paroisse vannetaise de Pluneret, un « paysan laboureur » nommé Yves Nicolazic découvre dans le champ du Bocenno une vieille statue de bois représentant sainte Anne qui lui était apparue deux ans plus tôt, statue qu'il aurait « esté lever de terre, à minuit du jour mesme, avec quatre de ses voisins, pris pour tesmoins ; disant avoir eu tout cela par révélation, et qu'il y avoit 724 ans et demi que ceste image estoit là enterrée ». Dès le surlendemain, la foule envahit le Bocenno : le culte populaire de ce qui deviendra, jusqu'à nos jours, le plus grand pèlerinage de Bretagne, s'organise dans l'improvisation, et Nicolazic « luy bastit une cabane d'ais et de planches, où il exposa l'antique image gastée, et par luy trouvée ». La première messe « officielle » ne fut célébrée que le 26 juillet, jour de la fête de la sainte...

Cette « découverte » manifeste bien la pression irrésistible d'une « religion populaire », entendue comme un culte imposé par les fidèles, avant que l'Église n'intervienne de son autorité consacranter⁶. La grande dominante des pèlerinages, explique l'historien Alphonse Dupront, qui naissent et grandissent autour d'une apparition ou de la découverte « miraculeuse » d'une image, atteste d'une origine réellement populaire, « d'autant plus naturelle, que les protagonistes de l'événement sont des gens simples, voire frustes ». Ainsi le besoin religieux du plus grand nombre se donne-t-il par le culte, « selon qu'est le génie même du mot, fixation, nourriture, devoir et vertu de célébrer. La reconnaissance ecclésiale une fois acquise, il y trouve sauvegarde, continuité et culture, tout en y préservant les comportements essentiels de ses attitudes cultuelles⁷ ».

Dubuisson-Aubenay, évoquant le champ du Bocenno dans son *Itinéraire de Bretagne*, explique que les carmes « mitigés ou réformés de la congrégation de Rennes » furent établis sur ordre de l'évêque deux ans après la découverte, en 1627. Lors de sa visite en 1636, notre voyageur est frappé par la « dévotion profonde » du peuple, si profonde que les carmes ont aménagé une fontaine « toute revestue de belles pierres », que le village s'est considérablement agrandi : il « fournit de bonnes hosteleries qui s'enrichissent honnestement » et « force boutiques de chapellets et médailles qui viennent de Saumur, de Paris et de Nostre Dame de Liesse ». Quant aux témoignages des miracles, ils s'accumulent : 1 267 ont été comptabilisés entre 1628 et 1685, suivant les procès-verbaux qui en ont été dressés. Les carmes, précise Dubuisson-Aubenay, « ont un livre où soigneusement ils escrivent et font signer et attester les miracles que l'on leur vient apporter ». Cette source permet d'évaluer l'audience régionale de sainte Anne d'Auray puisque la densité maximale des miraculés s'observe dans les diocèses de Vannes, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc ; elle est bien moins forte en Basse-Bretagne.

La chapelle de Sainte-Anne, bien trop exigüe pour accueillir la masse des fidèles, apparaît « toute couverte, par dedans la nef, de vœux accomplis, en grands et petits tableaux, statues ou images de cire et d'argent, béquille, jupes, habits, fers de prison et choses semblables que l'on y apporte de toutes parts, de la Bretagne et mesme de Normandie, Mayne, Anjou et provinces plus éloignées⁸ ». Les processions se font le plus souvent à genoux autour de la chapelle : Hugues de Saint-François cite « cinq demoiselles de condition, venues à pied de l'extrémité de la Basse-Bretagne ». Il les vit « à genoux nuds en terre avec une ferveur non pareille, marquant leurs traces de sang » ; de même un gentilhomme, « nud en chemise, la corde au cou ». Et « quasi tout le commun peuple, ajoute-t-il, le fait encore tous les jours en cette manière⁹ ». La renommée du sanctuaire dépasse bientôt la province : la duchesse de Lorraine délègue en 1639 la femme de son trésorier à Sainte-Anne d'Auray en remerciement d'une guérison ; le père du surintendant Nicolas Fouquet y adresse un ex-voto ; la reine Henriette d'Angleterre, fuyant son royaume en révolution, s'y rend en 1644. Quant à Louis XIII et à Anne d'Autriche, ils se recommandent à sainte Anne pour obtenir un dauphin : la naissance de « Louis Dieudonné » en septembre 1638 lui vaudra le don

d'une relique de Sainte-Anne, reliant ainsi un obscur « paysan laboureur » du Vannetais au « plus grand roi du monde »...

*

À CETTE IMAGE D'UNE BRETAGNE « SUPERSTITIEUSE¹⁰ » et dévote dont le pèlerinage est sans doute le révélateur le plus spectaculaire, il convient d'opposer les données moins attendues d'un « âge d'or » de l'Armorique¹¹.

Cet « âge d'or » fut d'abord démographique. Notre connaissance de la population bretonne tient à la précocité des registres paroissiaux : c'est en effet lors du synode de l'évêché de Nantes qu'Henri Le Barbu, évêque de Nantes, décida, dès 1406, la tenue des registres des baptêmes par les curés. Il fut bientôt imité en 1446 par le diocèse de Dol, en 1450 par celui de Saint Malo, en 1464 par celui de Rennes... Les plus anciens registres conservés sont ceux de Roz-Landrieux (en Ille-et-Vilaine) en 1451 et de Savenay en 1464. Alain Croix, qui a étudié 541 paroisses, analysé 5 000 registres, dépouillé 3 100 000 actes, précise que 672 paroisses bretonnes (soit 50 % du total) disposent de registres depuis le ^{xvi}e siècle. Il s'agit là d'une situation unique en France. Ces registres comportent surtout les baptêmes (les premiers) et les sépultures (à partir de 1550), les enregistrements de mariages étant très rares, ce qui rend difficile, voire impossible, la reconstitution de familles.

La Bretagne fait alors partie du « monde plein », suivant l'expression de Pierre Chaunu : 1 400 paroisses de grande taille (25 kilomètres carrés environ) et très peuplées, 1 200 habitants en moyenne, pour un total de 53 habitants au kilomètre carré, soit autant qu'aux Pays-Bas, et même plus le long du littoral... Il s'agit là d'une première surprise, de taille : la Bretagne, au terme d'une croissance démographique depuis le ^{xv}e siècle, est forte d'environ 2 millions d'âmes au temps de Louis XIV. Avec le dixième, au moins, de la population du royaume, c'est l'une des plus grosses masses démographiques de la France d'Ancien Régime. Ces Bretons sont peu urbanisés pendant longtemps, si l'on accorde à Brest et à Lorient, villes tardives, le statut de cités « étrangères », nées et développées par la seule volonté de l'État guerrier (Brest) et mercantiliste (Lorient) : en 1600, les seules « grandes » villes sont Nantes (20 000 habitants environ), Rennes (20 000), Saint-Malo (10 000), puis Morlaix, Vannes,

Vitré (moins de 10 000) ; pour le reste, il s'agit de petites villes-marchés et de gros bourgs. Ici, comme ailleurs, la société était avant tout paysanne mais, sans doute ici plus qu'ailleurs, le paysan pouvait être en même temps un tisserand, un tailleur, un charpentier, un maçon, un pêcheur, capable d'affronter mieux que d'autres les crises et les accidents climatiques qui marquent, dans bien des provinces du royaume, le « sombre XVII^e siècle ».

On découvre aussi en Bretagne un équilibre alimentaire bien meilleur que dans d'autres provinces, grâce aux ressources de l'élevage, de la pêche et au goût immodéré des Bretons pour le beurre. À ce sujet, quelle ne fut pas la surprise du voyageur charentais Jouvin de Rochefort, déjà cité, quand, faisant étape en 1672 à l'hôtellerie de Muzillac, on lui présenta un grand bassin contenant « cinq ou six grosses mottes de beurre frais, qui est une coutume ordinaire dans les hostelleries en Bretagne »...

Autre caractéristique bretonne, l'âge au mariage des femmes reste précoce au XVII^e siècle (vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre ans selon les paroisses), ce qui signifie que le système autorégulateur du retardement de l'âge au mariage, à l'œuvre dans les autres provinces, ne joue pas vraiment ici ; la mortalité adulte est sans doute un peu plus faible qu'ailleurs, notamment grâce à un régime alimentaire relativement riche en pain mais aussi en viande, beurre, poisson, fruits, légumes et la faiblesse, relative, des crises épidémiques et des pénuries frumentaires par rapport notamment à l'Île-de-France (1661-1662, 1693-1694, 1709-1710). Cette « nuance heureuse » (Alain Croix) de la démographie bretonne explique que les familles comportaient en moyenne 4,68 enfants entre 1640 et 1670, contre 4,10 pour l'ensemble du royaume.

Au total, ces Bretons, toujours plus nombreux jusqu'au règne personnel de Louis XIV, étaient aussi des hommes et des femmes un peu moins pauvres, et donc, comme l'explique Alain Croix, un peu plus consommateurs que les autres sujets du roi : le social, l'économique et le démographique se rejoignaient ainsi dans ce qu'on pourrait qualifier de « modèle de croissance breton ». D'autant que de multiples indices tendent à prouver une certaine modération des prélèvements du propriétaire foncier (souvent un seigneur ou un bourgeois dans les domaines proches des villes), le poids moins lourd dans cette province du royaume de l'impôt royal (sauf, on l'a vu, les

devoirs qui touchaient surtout le vin dont les Bretons étaient d'immodérés consommateurs), la faiblesse de la dîme.

Pourtant, tout n'était pas rose dans ce « petit Pérou », selon l'expression de Jean du Matz, sieur du Montmartin, un huguenot qui fut un temps, à la fin du ^{xvi}e siècle, le gouverneur de Vitré¹². Ainsi, en matière de démographie, on observe une grande mortalité de femmes, de vingt à vingt-neuf ans, probablement mortes en couches en raison des conditions d'hygiène déplorables. Les accouchements, ici comme ailleurs, étaient l'affaire des matrones dépourvues de toute connaissance médicale. Jeanne de La Noe, une jeune femme du Theil, un village au sud de Vitré, en fut une des nombreuses victimes : elle mourut en 1623 « en peine d'enfant, luy arraché par force des chirurgiens et ce avec des crochets ». Ici comme ailleurs la mortalité infantile était élevée, en particulier dans les villes : à Nantes, par exemple, dans la paroisse Saint-Nicolas étudiée par Alain Croix, 50 % des enfants mouraient avant d'atteindre l'âge de sept ans, 40 % seulement parvenaient à l'âge de vingt ans. De tels chiffres confirment la terrible conclusion de Pierre Goubert : « Il faut deux enfants pour faire un homme. » En Bretagne comme partout, la mortalité urbaine était telle, et le nombre d'enfants qui atteignaient l'âge du mariage si faible, que les villes, autant de « villes tombeaux », ne pouvaient survivre que par l'apport de sang neuf venu des campagnes.

Surtout, la croissance incontestable de cet « âge d'or » breton n'excluait pas la multiplication de drames conjoncturels : la phase de progression démographique bretonne des ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles fut ainsi marquée par des crises très violentes de mortalité (dues à des disettes et des pestes à répétition), qui remettaient sans cesse en question le fragile équilibre de la vie et de la mort.

Les crises furent particulièrement fortes, on l'a vu, au temps de la Ligue, surtout dans les années 1597-1598 marquées par la conjugaison de la faim, de l'épidémie — « la peste fut presque universelle par la Bretagne », écrit le recteur de Pontivy¹³ — et de la guerre, les trois fléaux que les hommes d'Église disaient avoir été envoyés par le Très-Haut pour punir les hommes de leurs faiblesses et de leurs péchés. Après une courte trêve, les flambées reprennent au ^{xvii}e siècle : ce fut d'abord une « contagion » durant l'été 1607, qui culmine en octobre et touche les régions de Nantes, de Rennes, de Vitré, de Dol et de Dinan. Puis ce fut une nouvelle contagion en 1609 (mêmes territoires), et

encore de 1614 à 1616 (la « guerre des princes » menée par le duc de Vendôme affecte alors bien des régions), en 1625-1626, en 1628-1632, en 1636-1637 (une peste à Vitré et à Rennes, par exemple). L'année la plus terrible fut 1639. Une dysenterie « furieuse », comme la qualifie le recteur de Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), se développe en septembre pour culminer début octobre. Ce terrible « mal » (les sources évoquent souvent la « peste ») provoqua la mort de 50 000 personnes, au bas mot ; « Dieu, par les faveurs de saint Fiacre nous veille oster ce mal », écrit le curé de Montreuil-sur-Ille en septembre 1639¹⁴. Une autre maladie chronique inconnue mina la province de novembre 1621 à la fin de 1641 : toutes ces années-là (« tous les ans, et pratiquement partout », précise Alain Croix) comptent de multiples mentions de « contagion », soit vingt années d'épidémies continues, marquées comme toujours par une brusque flambée de mortalité en septembre et octobre. Une épidémie de peste frappa Quimper en 1639 : au lieu des 26 et 24 morts des années 1638 et 1640, le registre de la paroisse de Saint-Mathieu, l'une des sept paroisses de la ville, donne le chiffre de 118 morts pour la seule année 1639¹⁵. Le pays connut alors une « génération paisible » (Alain Croix) entre 1641 et 1668, avant la grande crise contemporaine de la guerre de Hollande (1672-1678), dont nous reparlerons.

Comme ailleurs, l'inégalité sociale était grande face aux crises : celles-ci frappaient en effet plus la campagne que la ville, plus les pauvres que les riches, des pauvres que l'on peut évaluer à un tiers environ de la population bretonne, auxquels il convient d'ajouter sans doute 10 % d'errants et de mendiants « sans feu, sans lieu, sans aveu », comme les qualifient les textes du temps. Ces miséreux mouraient souvent au bord d'un chemin de terre, après avoir bénéficié d'une distribution de vivres, parce qu'ils « avoient les boyaulx estresiz ». En 1631, à Nantes, le peuple était à bout de ressources, comme l'indique le procureur syndic de la ville, « ayans employé tous leurs meubles et immeubles en achapt de bledz et autres grains les six mois derniers précédans, ne leur restant aucune commodité pour en achepter ». Et en 1642 encore, l'évêque évoquait « la peste ou autre maladie populaire et mortelle » qui s'abattait sur sa ville...

*

« IL N'Y A MEMBRE, EN TOUT L'OCCIDENT, de si grande importance pour le

regard des affaires générales du monde que [...] la possession de la Bretagne, pour autant qu'elle est située, comme un centre au milieu de sa circonférence, tant par mer que par terre, entre tous les États de l'Occident, à savoir Espagne, France, Angleterre, Irlande, et tous les Pays-Bas. » Tout le bonheur, mais aussi tout le malheur de la Bretagne, et des Bretons, tiennent peut-être en ces quelques mots prononcés en 1592 par Yves Gourmil, un ligueur de Morlaix.

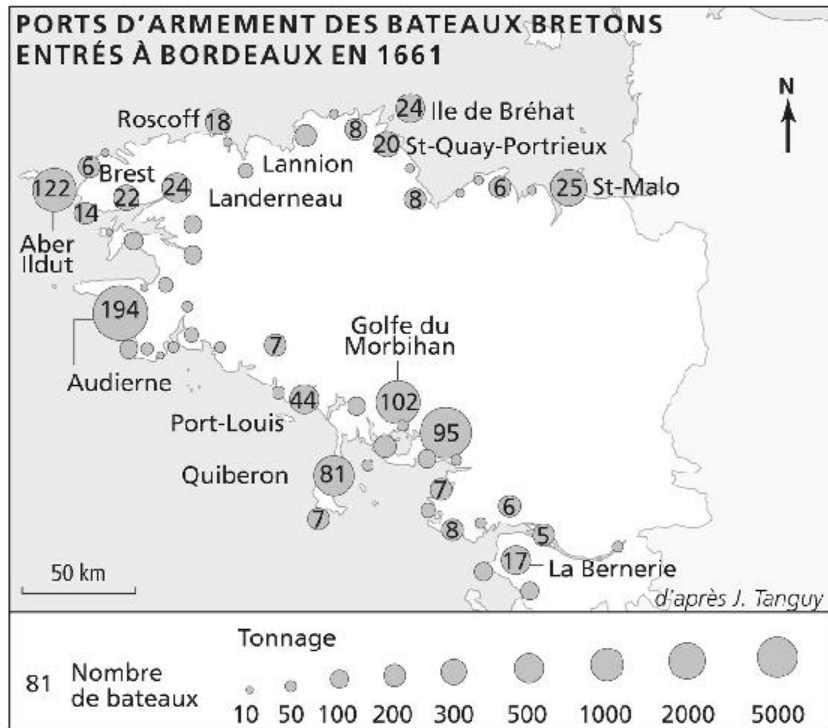
En effet, ce « finistère » du royaume fut à sa manière un « empire du Milieu » à l'échelle de l'Occident, comme en témoigne, on l'a vu, l'aventure de ces milliers de Bretons qui furent « rouliers des mers ». Sans doute, les petits navires bretons de quelques dizaines de tonneaux furent vite concurrencés par les gros navires de 200 et 300 tonneaux construits dans les chantiers de Hollande, et l'individualisme des maîtres des barques laissa bientôt les ports bretons sans défense face aux marchands étrangers associés en puissantes compagnies de commerce. Car ici, le commerce n'a fait naître ni le capitalisme ni une grande bourgeoisie marchande, à l'exception, dans ce dernier cas, de Saint-Malo, dont les marchands, les *grobised San Malou*, comme on disait alors (« les gros matous de Saint-Malo »), ont su échapper aux tentations du « commerce passif » pour acheter, vendre, spéculer au loin. Le trafic de Saint-Malo était alors — au milieu du XVII^e siècle — basé sur un circuit triangulaire : pêche à la morue à Terre-Neuve, vente en Espagne et en Italie de cette morue sèche indispensable pour respecter les nombreux jours de carême, chargement de produits méditerranéens, vins, fruits, savon, huile d'olive et surtout alun de Civitavecchia, un mordant essentiel utilisé pour la teinture des étoffes, et enfin revente de ces produits dans les ports de l'Europe du Nord¹⁶.

Malgré un incontestable déclin, et quelques brillantes exceptions (Saint-Malo, mais aussi Morlaix, bientôt Nantes), au XVII^e siècle encore, les petits navires de Bretagne transportaient tous les produits possibles, même si les grains et les toiles, au départ, et le vin, au retour, assuraient la part prépondérante des frets, dans le cadre d'un cabotage intensif entre la Bretagne et les provinces voisines : ainsi, à Bordeaux, le grand port du vin préféré des Bretons, alors qu'en 1589-1590, à l'époque de l'apogée de la Renaissance économique, on enregistrait 243 bateaux bretons chargeant 6 135 tonneaux de vin, en 1661 on en dénombre 1 006 jaugeant 20 933 tonneaux et, en 1669,

998 jaugeant 23 039 tonneaux, soit près d'un quadruplement par rapport à la fin du ^{xvi}e siècle¹⁷.

La prospérité alors naissait de la terre, des terrains littoraux notamment : champs de froment et de seigle, enrichis d'engrais naturels marins (goémon, maërl), élevage de vaches pie noir et de chevaux réputés pour leur robustesse, production de toile et de grains.

Les grains firent la fortune de la Bretagne, souvent excédentaire en céréales. En effet, la culture du sarrasin aux rendements élevés, introduite au ^{xv}e siècle, fut sans doute l'un des fondements de l'« âge d'or » dans la mesure où elle fournissait la nourriture de base des paysans, permettant l'exportation des grains « nobles » qui pouvaient être aisément expédiés par voie de mer à partir des multiples petits ports du littoral péninsulaire, en particulier les ports de fond de ria enfoncés dans les terres comme Pontrieux, Tréguier, Hennebont, Auray¹⁸... En 1631, Nantes reçoit 309 tonneaux de céréales de Quimper, 133 de Quimperlé, 1 278 d'Hennebont, 854 d'Auray, 245 de Vannes ; en 1669, Bordeaux importe 331 tonneaux de blé de Vannes, 215 d'Auray, 87 d'Hennebont et 105 de Quimperlé¹⁹. En 1698, l'intendant Béchameil de Nointel relève que les trois ports d'Auray, d'Hennebont et de Vannes exportent en moyenne 9 000 tonneaux de seigle et 6 000 tonneaux de blé par an²⁰.



Les toiles, de leur côté, constituent l'« or blanc » de la province. Nous commençons à mesurer la dimension mondiale — et fort diversifiée — de la production toilière bretonne. Jacques Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel de commerce* (édition de 1723), distingue d'abord « les toiles noyales, qui servent à faire des toiles de vaisseaux ». Elles se font « pour la plus grande partie dans l'évêché de Rennes ». On les appelle aussi des « pertes », des « locronans », des « polledany » (du nom de Pouldavid, petit port voisin de Locronan), des « petites olonnes²¹ », du nom des « lieux où en sont établies les fabriques ». La Bretagne participa ainsi, à sa manière, à la grande entreprise de découverte des terres lointaines, certes au niveau de l'intendance, mais une intendance essentielle : les tisserands bretons tenaient alors la première place dans la fourniture des voiles de toile de chanvre. Les « olonnes », rudes et solides, se fabriquaient surtout dans la région de Locronan qui fournissait les chantiers de Biscaye où se construisaient les galions cinglant l'Atlantique, mais aussi vers l'Angleterre et les Pays-Bas²². Sans doute le marché se rétracte au ^{xvii}e siècle : l'Espagne décline et la

concurrence est rude, de la Silésie à la Hollande. Mais l'installation de la Compagnie des Indes à Lorient au temps de Colbert et le développement de Brest à partir de Richelieu permirent le maintien et la réorientation du marché des toiles.

Jacques Savary évoque ensuite « les toiles de Quintin, qui sont toutes de lin ». Ces toiles, dites aussi « bretagnes », se trouvent non seulement à Quintin, mais aussi à Moncontour : « Les fines s'employent en rabats, et en manchettes pour hommes, et en coiffures de tête pour femmes ; et les plus fortes en chemises et en mouchoirs. » Cette production s'écoule à Paris et dans les provinces du royaume, mais aussi en Espagne « et dans les Isles Françaises d'Amérique », comme les toiles de Pontivy, qui appartiennent elles aussi à la catégorie des « bretagnes » : de Nantes, Simon Ruiz en commande régulièrement et elles constituent plus du tiers de ses achats dans les années 1560²³. Les tisserands bretons bénéficient d'une excellente réputation car ils ont précocement adopté une stratégie payante de normalisation rigoureuse des qualités : bien avant la politique tatillonne de Colbert, ils ont défini des standards de qualités et de dimensions (toiles « étroites » ou « ordinaires », « larges », plus fines), qui garantissent de façon certaine auprès de leur clientèle l'identité et la qualité du produit. À tel point que Colbert demandera à des négociants de Saint-Malo de participer à la réglementation textile de 1676²⁴.

Dans sa nomenclature très détaillée de la production bretonne, Jacques Savary distingue aussi les toiles nantaises, « beaucoup plus grosses que celles de Quintin », et les « créées », toiles d'une grande finesse, qui se travaillent dans le Léon, à Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, et plus à l'est, entre Lannion et Guingamp, dans de nombreux bourgs et villages²⁵, car ce qui frappe dans cette industrie toilière, c'est son caractère essentiellement rural : le tissage se pratique surtout à la campagne ou dans de bien modestes « villes » comme Locronan, qui se spécialise à partir du ^{xv}e siècle dans la production et le travail du chanvre et, plus précisément, dans la fabrication des toiles à voiles²⁶. Le lin, qui provient de graines importées des pays de la Baltique — Lübeck — par Roscoff, et le chanvre se cultivent dans les courtils (ou « courtis »), jardins clos de murs ou de haies, proches des maisons, permettant un apport important d'engrais humains et ménagers, afin d'obtenir, notamment pour le lin, des tiges minces, droites, avec une

grande quantité de filaments soyeux qui ont une partie des propriétés du coton. Le travail s'effectue au rythme des saisons : une fois semés ses blés d'automne, le paysan se met à l'ouvrage le soir, autour de la cheminée, avec sa famille, parfois accompagné de voisins, pour se livrer au filage. Le lin ou le chanvre, préalablement broyé à l'aide d'un hachoir, court sur le rouet entre les doigts humectés d'eau des femmes et des filles afin de l'assouplir. Lors de ces longues veillées de travail et de commérage, les langues se délient au rythme des histoires du village, des contes, des chants et des tournées de cidre. Une fois dégrossis, les fils sont lessivés dans de grands lavoirs — les drouets — construits au bord d'un ruisseau, puis étendus nuit et jour sur l'herbe du courtil où le soleil, de février à octobre, achève de les blanchir. Vient alors la phase du tissage qui fait entendre à travers la campagne le bruit des métiers et le cliquetis de la navette sans cesse relancée par la main. Lavées dans de grands bacs où l'eau se mêle à la cendre de bois, les toiles sont battues, séchées sur le courtil²⁷.

Des marchands ou des marchands-fabricants (quand seul le fil est livré, ils assurent la fabrication de la toile) interviennent au stade suivant, celui de la commercialisation : les toiles sont entassées calibrées dans des « entrepôts », réparties en balles et marquées, prêtes alors à l'exportation. Si ce commerce assure la fortune de bien des négociants de Morlaix et de Landerneau pour le Léon, de Vitré et de Rennes pour le Centre-Bretagne, de Fougères et de Lannion, c'est la campagne, d'abord, qui bénéficie des retombées économiques de cette « manufacture rurale », éclatée dans des centaines de fermes et de hameaux, notamment dans le Léon (Nord-Finistère actuel). À l'époque de l'apogée de cette « manufacture » de métiers dispersés dans les hameaux et les fermes du bocage, vers 1660, on estime à 5 000 ou 6 000 le nombre de ces paysans-tisserands, secondés par un nombre égal de dévideuses, d'ourdisseuses, de fileuses. Une grande part de cette toile fabriquée dans les paroisses léonardes était revendue en Espagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, par le port de Morlaix : de la mer venaient alors profit et prospérité. On estime la production à 20 000 pièces (de 100 aunes, soit 122 mètres de long) environ au début du XVII^e siècle, à 60 000 en 1665 (chiffre indiqué par Charles Colbert et recoupé par d'autres sources), à 80 000 ou 90 000 pièces vers 1685²⁸.

CETTE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE ENGENDRE un groupe original et méconnu de riches entrepreneurs paysans : les *juloded* (du bas breton *julod* : paysan riche, richard)²⁹. Il s'agit d'une véritable caste de paysans-marchands-fabricants qui ont vécu et prospéré dans ce Léon actif, entre Plougastel et Landivisiau, de la Renaissance aux Lumières. Loin des clichés d'une Bretagne archaïque et ensauvagée, les *juloded* formaient une société homogène d'hommes et de femmes de la terre spécialisés dans la production et la commercialisation de cette toile de lin, « or blanc » de la province. Leur apogée se situe dans les années 1640-1670, avant que le protectionnisme de Colbert et les guerres de Louis XIV ne perturbent et ne dérèglent les circuits monétaires et les marchés. Mais on en comptait encore un demi-millier au début du XIX^e siècle.

Les *juloded* se singularisent au sein d'une société rurale à laquelle ils restent farouchement attachés, comme en témoigne leur répulsion pour le monde de la ville : plus larges d'épaules, plus instruits (mais ils ne possèdent pas de livres), fiers, mieux habillés (cheveux longs, chapeaux à boucle et à ruban, culottes bouffantes) que les autres ruraux, ils étaient à la tête de belles fermes commandant plusieurs dizaines d'hectares de terres. Ces « honorables hommes », comme les désignent les archives notariales, habitent de spacieuses maisons de pierre, qui ont parfois l'allure de véritables manoirs seigneuriaux, aux caves et aux greniers bien remplis. Ils sont les maîtres de leurs paroisses autant que des marchés toiliers qu'ils contrôlent : ils achètent le fil « cru » de lin, produit dans la ceinture dorée du Léon et dans l'évêché de Tréguier, qu'ils répartissent entre leurs « ouvriers », petits paysans-tisserands payés à la tâche.

Ce sont ces « honorables marchands » qui se sont lancés, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, dans un exceptionnel programme d'embellissement des enclos paroissiaux : sans eux, nous ne connaîtrions pas cette « Renaissance bretonne » dont Saint-Thégonnec constitue l'un des joyaux³⁰. Trop souvent passée sous silence par les historiens de l'art, la Renaissance bretonne des XVI^e et XVII^e siècles, une Renaissance décalée dans le temps comparée à la Renaissance « officielle », est le plus éclatant témoignage, toujours visible, de cette prospérité commerciale. Car ces Bretons très pieux ont désiré convertir une part de leurs bénéfices dans la pierre, pour la plus grande gloire de Dieu : les archives laissent entrevoir l'extraordinaire essor d'une

demande artistique qui se développa à partir du milieu du ^{XVI}^e siècle. Sa singularité en France tient au fait que cette identité culturelle authentique est presque uniquement paroissiale.

La paroisse, unité à la fois religieuse, administrative, financière et « politique », était dirigée par un recteur (nom donné au curé, en Bretagne) et le « général », c'est-à-dire l'assemblée composée de l'ensemble des habitants de la paroisse. Tous les ans, après la messe, le « général » élisait deux de ses membres au poste de « fabrique » (le conseil exécutif de la paroisse). Les élus étaient donc appelés « fabriques » ou « fabriciens » ou encore « marguilliers ». Mais il était rare que le « général » soit constitué de toute la population : les textes parlent souvent de « la plus saine et majeure partie » des habitants. Le rôle de la fabrique était de gérer les biens de la paroisse. Elle possédait en effet des fermes et des maisons dont elle tirait les revenus, auxquels s'ajoutaient les recettes dites casuelles : les offrandes ordinaires (quêtes dominicales, troncs), les dons en nature, les legs par testament... Les dons en nature, produits agricoles, lin ou fil, animaux, étaient apportés par les paroissiens lorsqu'ils venaient à la messe le dimanche et laissés à la porte de l'église.

Les paroisses des villages et des bourgs textiles ont pleinement bénéficié de la prospérité toilière : on peut en effet observer et mesurer le gonflement des recettes des fabriques aux ^{XVI}^e et ^{XVII}^e siècles. L'augmentation fut telle que les bénéfices permirent d'engager des dépenses somptuaires considérables. À Saint-Thégonnec, par exemple, les recettes de la paroisse passèrent de 726 livres en 1611 à 2 912 livres en 1696. Cette manne a permis de construire des portes monumentales, des calvaires et des ossuaires, d'élever des hauts clochers, de commander des retables, des chaires, des statues... Nous savons que la décision des fabriciens résultait d'un réel débat collectif : le général discutait à partir d'un projet et les membres du corps politique choisissaient, après avoir éventuellement mis en concurrence plusieurs maîtres d'œuvre. Ensuite, le projet était présenté au prône de la messe à tous les paroissiens, dessin à l'appui. De cette fièvre bâtisseuse entre les paroisses témoignent les hauts clochers des églises de l'actuel Nord-Finistère (Roscoff 1570, Bodilis 1570, Guimiliau 1573, Lampaul-Guimiliau 1573, Plougasnou 1574, Berven 1575, Landivisiau 1590, Commana 1592, Goulven 1593, Saint-Thégonnec 1599), tous édifiés en moins d'une génération, sur un

territoire d'à peine 30 kilomètres de long sur 30 de large. Cet orgueil engendre quelques imitations : en 1588 la fabrique de Pleyben entreprenant l'édification de la tour Saint-Germain, l'année suivante la fabrique de Saint-Thégonnec se lance dans la construction d'une tour identique...

Une autre originalité de cet art de plein vent est qu'il s'agit d'un art sans artistes identifiés, sans figure marquante, à quelques exceptions près, dont ce Jean Berthelot, un « peintre assez éminent », suivant son acte de décès à Guingamp en 1623. Les calvaires réalisés dans les premières années du XVII^e siècle ne sont pas signés : on peut vraiment ici parler d'un « art populaire ». Alain Croix souligne qu'« il n'y a pas en Bretagne un seul de ces “démurge prométhéens” chers à l'histoire de l'art, d'artiste au génie créateur tel qu'il puisse imposer ses conceptions à un public subjugué. Il n'y a pas, en Bretagne, d'artiste étranger, ou en tout cas très peu. À de très rares exceptions près, l'“artiste” est simplement, au mieux, l'homme au métier rare, le spécialiste venu de la ville voisine, un peu comme le médecin ; l'artisan artiste doit composer avec son milieu, avec ses clients, en position de lui imposer leur refus voire leurs vues, qu'il s'agisse du seigneur pour son manoir ou des fabriciens pour leur paroisse. C'est la synthèse de cette collaboration de fait qui me paraît pouvoir être qualifiée d'art “populaire”, d'art qui, à un moment d'équilibre donné, a pu exprimer l'essentiel de la sensibilité dominante de la population³¹ ».

Les sommes parfois énormes consacrées à ces chantiers paroissiaux provenaient de la prospérité économique, des régions toilières en particulier : le Léon, la région de Locronan, le pays de Vitré. Il y a là des millions de livres — autant sans doute que le prix du château de Versailles — figées dans le bois, la pierre et le granit travaillés puis peints (car toutes ces sculptures, on l'oublie trop souvent, étaient polychromes) par des artistes locaux.

La traduction la plus visible de cet art populaire est la construction des enclos paroissiaux. La clôture qui leur donne leur nom ne s'est imposée que peu à peu, ne devenant systématique qu'au milieu du XVII^e siècle, au moment où l'Église parvient à peu près partout en Bretagne à isoler un « territoire du sacré » du reste de la paroisse en y installant des pierres levées que les fidèles enjambent, mais pas les animaux ! Car jusqu'alors le cimetière était un lieu d'intense

sociabilité, un espace ouvert, notamment au pacage des bêtes. Cette ouverture est systématiquement dénoncée lors des visites pastorales. Le mur est souvent construit justement pour empêcher le bétail de venir paître sur la terre des ancêtres. Ainsi, par exemple, quand les habitants de Saint-Thomas de Landerneau demandent à l'évêque de Quimper la bénédiction d'un nouveau cimetière, en 1638-1639, ils font valoir qu'il est « bien clos de fossez, deffensible contre tout bétail ». Le cimetière est aussi le lieu des rencontres de la communauté villageoise : on s'y rassemble pour vendre ou acheter et les marchands apprécient particulièrement la présence de quelques murs pour y étaler leurs marchandises. On y discute, on y conclut des contrats, le seigneur ou son juge y tiennent audience ; on y donne spectacle, on y danse, on y joue aux quilles, aux boules. On y fait sécher les grains ou la paille, le linge, on y vanne le blé, on y entasse le fumier, on y cultive les parties éventuellement vacantes. Les bourgeois de Vitré dénoncent même en 1638 le cabaret installé dans le cimetière ! À cette description, on le mesure, il fallut une véritable lutte pour imposer, tardivement, des murs, afin de bien isoler l'espace sacré, surtout à partir du début du XVII^e siècle dans le cadre de ce qu'Alain Croix appelle la « bataille du respect ».

L'enclos comporte aussi un ossuaire, surtout en Basse-Bretagne, « pour mettre les os des trepassés ». Parfois monumentaux (La Roche-Maurice, Ploudiry, Saint-Thégonnec, Pleyben, tous dans le Finistère), c'est une spécificité bretonne. Au XIX^e siècle, cette place toujours centrale de la mort dans la civilisation des Bretons donna lieu à de multiples commentaires et explications. Ernest Renan, par exemple, juge que « nulle part la condition des morts n'a été meilleure que chez les peuples bretons ; nulle part le tombeau ne recueille autant de souvenirs et de prières. C'est que la vie n'est pas pour ces peuples une aventure personnelle que chacun court pour son propre compte et à ses risques et périls : c'est un anneau dans une longue tradition, un don reçu et transmis, une dette payée et un devoir accompli³² ». À peu près au même moment, La Villemarqué expliquait pourquoi les Bretons demeuraient toujours fidèles à des croyances et des pratiques très anciennes, immuables : « Nulle âme, dit-on, n'y était admise [au séjour éternel] qu'elle n'eût reçu les honneurs funèbres ; elle restait errante sur le rivage opposé jusqu'à l'heure où le prêtre recueillait ses os et chantait son hymne à la mort. Cette opinion est aussi vivace

aujourd'hui en Basse-Bretagne qu'au Moyen Âge et nous y avons vu pratiquer des cérémonies funèbres qui s'y pratiquaient alors³³. » Quant à Flaubert, il analysait la singularité de la spiritualité bretonne en l'associant à la pensée, la présence, obsédante, de la mort inscrite matériellement dans l'espace paroissial par la structure même des enclos :

« Chaque dimanche, chaque jour, en entrant et en sortant, ne revoient-ils pas en outre les tombes de leurs parents, qu'ils ont ainsi près d'eux dans la prière, comme à un foyer plus élargi d'où ils ne sont pas absents tout à fait ? Ces églises ont donc un sens harmonique où, comprise entre le baptistère et le cimetière, s'accomplit la vie de ces hommes. Il n'en est pas ainsi chez nous qui, reléguant l'éternité hors barrière, exilons nos morts dans les faubourgs, pour les loger dans le quartier des équarisseurs et des fabriques de soude, à côté des magasins de poudrette³⁴. »

Plus près de nous encore, Xavier Grall s'émerveillait de la solidité des anneaux de cette chaîne ininterrompue entre les vivants et les morts : « J'aime cette espèce d'alliance de l'if et du blé, le chuchotement sur les sépultures et les cris d'estaminet, et, dans l'éclaboussure sonore de l'angélus, après la messe, la joie confraternelle des vins près de l'ossuaire. Non point les morts d'un côté, et les vivants de l'autre, mais là, dans ce village léonard, sous les nuages bas, dans le repos heureux du septième jour, une communauté unique d'hommes visibles et invisibles³⁵. »

En ces terres armoriques en effet, plus qu'ailleurs, inscrits dans la très longue durée, le discours sur la mort, la culture de la mort impriment de leur marque sombre les croyances, les comportements et les rituels, jusqu'aux sépultures dans l'église, auxquelles tenaient particulièrement les Bretons. C'est ainsi qu'à Malestroit, le soir du 8 décembre 1606, Guillaume Pouays alla déterrer sa femme dont le corps avait été placé dans le cimetière le 2 novembre, « à cause qu'elle [était] décédée de la contagion », pour l'enterrer « en l'église monsieur saint-Michel ». Dubuisson-Aubenay, de passage en 1636 à Quimper, ne put retenir sa surprise devant « un cimetière muré, avec une maisonnette remplie d'os³⁶ ». En Basse-Bretagne, outre ces ossuaires, il

était courant de mettre en valeur le crâne des défunts dans des boîtes, nominatives pour les notables (« ci-gît le chef de N ») : certains avaient ainsi, en permanence devant les yeux, le nez rongé et les orbites creuses de leurs aïeux. Et il n'était pas rare que les ossuaires fussent ornés de danses macabres, comme à Landivisiau vers 1585 : on voit une danse macabre menée par une mort à la flèche qui annonce « Oy ça, je suis le parrain de Celui qui fera fin ».

La croyance en l'*Ankou* est un autre témoignage de cette singularité armoricaine : l'*Ankou*, personnification bretonne de la Mort, était un squelette à la faux dont on disait qu'il venait chercher, avec sa charrette grinçante, ceux qui étaient promis au trépas. Cette inquiétude particulière face à la mort se lit, par exemple, dans le préambule des statuts de la Confrérie des trépassés, fondée à Vannes en 1543. Les confrères y invoquent, avec insistance, la protection de l'archange saint Michel, pour qu'il défende « les paouvres humains et paouvres pecheurs [...] de la tresangoexeulxe et horrible mort passans de ceste vie mortelle a la immortelle envers et contre lennemy et dragon infernal le diable cerchant icelles paouvres ames totalement ruiner »³⁷. Alain Croix et Fanch Roudaut expliquent que pour comprendre l'*Ankou*, où la Basse-Bretagne se distingue tant, l'influence de la tradition celtique est plus que probable : « Sans avoir besoin de remonter jusqu'à *Sukellos*, le “dieu de la mort” des Celtes, il n'est que de rappeler la parenté de l'*Ankou* breton avec ses équivalents d'autres cultures celtiques, l'*angheu* gallois ou l'*ankow* cornique. La particularité des comportements bas-bretons ne se vérifie que dans le cas de l'*ankou* : c'est là surtout, là seulement bien souvent qu'il est possible d'évoquer la marque d'une culture différente de celle du reste de la France du Nord³⁸. »

Les enclos paroissiaux abritent aussi, souvent, un calvaire, plus ou moins monumental, lié également à cette « culture de la mort ». Le grand mouvement de construction des calvaires monumentaux, orgueil des paroissiens surtout de Basse-Bretagne, s'étend de 1554 (Plougouven) à 1610 (Saint-Thégonnec). La période principale des calvaires monumentaux est le milieu du XVI^e siècle, comme l'illustre Pleyben construit en 1555. À Plougouven, une inscription porte la formule suivante : « Ceste croix fust faite l'an 1554 en l'honneur de Dieu et de Notre Dame de Pitié et Monseigneur Saint Yves. Priez Dieu pour les trépassés. » Les calvaires comportent souvent de nombreuses

statues figurant la Passion, avec parfois des figures effrayantes de l'enfer, comme à Guimiliau : on y voit une énorme bouche dans laquelle se débat Katel Gollet, une servante pervertie qui avait, faute impardonnable, caché ses péchés lors de la confession.

Cette spécificité bretonne, basse-bretonne surtout, cette étrange et familière relation entretenue avec la mort, mêlant un fonds culturel très ancien, celtique probablement, à une culture chrétienne, plus récente, a créé un terrain idéal pour une pastorale de la mort³⁹. L'Église a su l'utiliser, particulièrement au ^{xvii}e siècle, lors de la grande offensive de la Contre-Réforme, qui eut son général en chef : Julien Maunoir.

-
1. François-Nicolas Baudot, seigneur de Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, op. cit., t. 2, p. 374. C'est à la veille des états tenus à Nantes en 1636 que Dubuisson-Aubenay (1590 ?-1652) parcourut une partie de la Bretagne, de Châteaubriant à Rennes, du Mont-Saint-Michel à Saint-Brieuc, puis à Hennebont, d'où il se rendit à Quimper et à Nantes. Il n'hésitait pas à sortir des sentiers battus : il visita notamment Quintin, Pontivy, Concarneau, Locmariaquer, la presqu'île de Rhuys... C'est un esprit cultivé et curieux, multipliant les notations originales : son *Itinéraire de Bretagne* en 1636 ne fut publié qu'en 1898-1902, mais c'est un des textes du ^{xvii}e siècle les plus intéressants sur la province.
 2. A. Jouvin de Rochefort, *Le Voyageur d'Europe*, Paris, 1672. Cité par Victor-Lucien Tapié et al., *Retables baroques en Bretagne*, op. cit., p. 77.
 3. Cité par Fanch Morvannou, « Bas-breton et Basse-Bretagne au Grand Siècle », dans *Bretagne et Lumières. Mélanges offerts à Monsieur le Professeur Jean Balcou*, Brest, université de Bretagne occidentale, 2001, p. 69-70.
 4. Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, 1799, Genève, Slatkine Reprints, 1979, p. 340. Jacques Cambry (1749-1807) fut envoyé en mission dans le Finistère par la Convention en 1794 afin d'établir un inventaire des collections artistiques et scientifiques devenues biens nationaux. C'est à l'occasion de cette visite qu'il écrivit ce *Voyage dans le Finistère*, journal ponctué, comme ici, de multiples notations concernant le ^{xvii}e siècle. Ce texte doit évidemment être utilisé avec précaution. Il n'en constitue pas moins un document d'un exceptionnel intérêt.
 5. Sur ce sujet, voir la thèse de Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Jean

Quénart, université de Rennes II, 1995, notamment le chapitre 5, « Une dynamique créatrice : miracles et pèlerinages spontanés au XVII^e siècle ». Thèse parue sous le titre *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 1998.

6. Alphonse Dupront, *Du sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Éditions Gallimard, 1987.
7. Alphonse Dupront, article « Religion populaire », dans le *Dictionnaire des religions*, sous la direction de Paul Poupard, Paris, Presses universitaires de France, 1984.
8. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 243-247. En 1634 paraît à Paris le premier ouvrage sur Sainte-Anne d'Auray, rédigé par un carme, prieur de Sainte-Anne (il dirigera ensuite les couvents de Pont-l'Abbé et d'Angers) : les miracles y occupent les deux tiers du volume (Hugues de Saint-François, *Histoire de la célèbre et miraculeuse dévotion de sainte Anne en Bretagne*, Paris, 1634). Les rééditions actualisées ont été de plus en plus volumineuses, le nombre des miracles ne cessant d'augmenter : une cinquantaine dans l'édition princeps de 1634, 70 dans celle de 1638, 300 dans l'édition monumentale (676 pages) de 1657. Il est vrai que la seule année 1645 a connu une moyenne de près de deux miracles par semaine ! (Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, *op. cit.*, p. 314, 317.)
9. Hugues de Saint-François, *Histoire de la célèbre et miraculeuse dévotion de sainte Anne en Bretagne*, cité par Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, *op. cit.*, p. 354.
10. Alphonse Dupront précise bien ce qu'il faut entendre par « superstition » dans le cadre de la définition d'une religion populaire : « La "superstition" n'est pas autre chose que la conscience enfouie d'un univers pétri d'ambivalence, un rite de participation dans l'imprégnation sacrale du monde et l'aveu d'une faim vitale de ce qui, derrière les signes, se cache, dans un plain-pied confiant avec une cour que l'on ne sait même pas céleste, où la Vierge et les saints composent à travers leurs images un univers familier » (Alphonse Dupront, « Religion populaire », *art. cit.*).
11. Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, *op. cit.*
12. L'historien La Popelinière (vers 1540-1608), dans son *Histoire de France depuis l'an 1550 jusqu'à ce temps*, qualifie lui aussi la Bretagne de « Pérou des Français ». Cité par Louis Kerbiriou, *Les Missions bretonnes. L'œuvre de dom Michel Le Nobletz et du père Maunoir*, Brest, 1935, p. 24.
13. Cité par Alain Croix, dans *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec*, *op. cit.*, p. 63.

14. Les campagnes furent plus frappées que les villes, les enfants plus que les adultes (les moins de vingt ans représentent, selon les localités, et d'après les études d'Alain Croix menées sur les registres paroissiaux, de 40 à 60 % des victimes).
15. Pour le détail très précis de toutes ces crises (cartes, graphiques, témoignages), voir la thèse d'Alain Croix, *La Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, op. cit., p. 283-350.
16. André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, op. cit.
17. Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978, p. 13.
18. Michel Nassiet, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire et sociétés rurales*, t. 9 / 1, 1998, p. 57-76.
19. Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, op. cit., p. 220.
20. Jean Bérenger et Jean Meyer (dir.), *La Bretagne de la fin du ^{xvii}e siècle d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976, p. 132.
21. Ce nom vient sans aucun doute de la région côtière du Bas-Poitou, avec ses ports de La Chaume-d'Olonne et surtout de Saint-Gilles-d'Olonne.
22. Jean Tanguy, dans Maurice Dilasser (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 225-319.
23. Jean Tanguy, « La production et le commerce des toiles "bretagnes" du ^{xvi}e au ^{xvii}e siècle. Premiers résultats », *Actes du 91^e congrès des sociétés savantes*, Rennes, 1966, t. I, p. 105-140.
24. Philippe Minard, *La Fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Éditions Fayard, 1998, p. 281-283.
25. Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1723, t. I, article « Commerce », p. 886-887.
26. Maurice Dilasser (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, op. cit., notamment le chapitre 8 écrit par Jean Tanguy, « Locronan et sa région du ^{xvi}e au ^{xviii}e siècle », p. 225-320.
27. Sur ce sujet, on consultera l'étude très documentée de Jean Tanguy,

Quand la toile va, *op. cit.*

28.

Jean Kerhervé, François Roudaut et Jean Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, *op. cit.*, p. 14.

29.

Louis Elégoët, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste en Basse-Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

30.

Saint-Thégonnec, naissance et renaissance d'un enclos, Brest, CRBC et Association « Restaurer l'enclos », 1998.

31.

Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 464.

32.

Ernest Renan, « La poésie des races celtiques », article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, cité par Ronan Le Coadic, *L'Identité bretonne*, *op. cit.*, p. 111.

33.

Hersart de La Villemarqué, *Barzaz Breiz, chants populaires de la Bretagne*, Paris, Perrin, 1973 (édition identique à celle de 1867), p. 171.

34.

Gustave Flaubert, *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*, Paris, Éditions Complexe, 1989, p. 214.

35.

Xavier Grall, *Le Cheval couché*, Paris, Éditions Hachette, « Le Livre de poche », 1977, p. 30.

36.

Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 230.

37.

Alain Croix, *La Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, *op. cit.*, II, p. 1368. Statuts de la Confrérie des trépassés de Vannes (Archives départementales du Morbihan).

38.

Alain Croix et Fanch Roudaut, *Les Bretons, la mort et Dieu, de 1600 à nos jours*, Paris, Éditions Messidor, 1984, p. 85.

39.

Sur ce sujet, voir aussi Alain Croix, *Cultures et religion en Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

Michel Le Nobletz et Julien Maunoir : les « sorciers de Dieu »

LA BRETAGNE FUT UN LABORATOIRE DE CHOIX pour l'expérimentation des nouvelles formes de « bonnes croyances » que le concile de Trente (1545-1563) avait reformulées et tenté d'imposer : jamais, sans doute, l'Église n'avait autant innové dans la manière de diffuser son message, dans sa manière d'exiger « une distance, un respect impliquant une soumission à l'égard des valeurs, des lieux, des usages ou des personnes jusque-là traités avec familiarité » (Alain Croix). Cette « bataille du respect » fut menée sur de nombreux fronts : le maniement des reliques comme l'observation des jours chômés, l'interdiction de la taverne, comme celle des veillées (« aller aux veillées, c'est aller au bordeau », affirme l'évêque de Saint-Malo en 1620), la dénonciation des « brandelles, danses, chansons et autres boufonneries », comme la déférence due au prêtre ou plutôt au recteur, puisque c'est ainsi qu'en Bretagne on le nomme. Les évêques, lors de leurs visites pastorales, ordonnaient de ne pas approcher les recteurs à moins de « deux enjambées » durant les processions. À sa manière, la contre-offensive catholique participa à la grande discipline des comportements qu'en sociologue Norbert Elias a décrite avec précision¹.

C'est à la suite d'un concile provincial réuni à Tours en 1583 (les neuf évêchés bretons étaient soumis à la métropole de Tours), pour appliquer les principales réformes du concile de Trente, que la Bretagne se trouva associée au vaste mouvement de renaissance catholique qui marqua le XVII^e siècle : le texte du synode, rédigé par Mgr Langelier, évêque de Saint-Brieuc, accordait une grande place à la discipline des clercs. Il était rappelé aux évêques qu'ils devaient tenir le premier rang dans l'Église, non seulement par leurs préséances, mais surtout par la sainteté de leur vie et l'intégrité de leurs mœurs. Il

leur était prescrit d'introduire le plus tôt possible dans leur diocèse l'office du concile de Trente, « ou rendre leur usage le plus approchant dudit office », d'inspecter tous les ans une partie de leur diocèse et de faire « visiter [...] les endroits où ils ne pourront aller en personne » et de vaquer « incessamment à établir les séminaires ». Le texte conciliaire rappelait aux chanoines, ainsi qu'à tous les recteurs de paroisse, l'obligation de résidence, aux curés les pratiques d'exaction et de simonie dans l'administration des sacrements, exhortait tous les gens d'Église à se vêtir « doresnavant d'habits modestes, decens et convenans à leur profession » (*De disciplina ecclesiastica*). D'autres décrets concernaient les laïcs (*De Christi fidelibus laicis*), insistant notamment sur la nécessité « qu'ont les ouailles d'entendre la voix de leurs pasteurs, et le pasteur de connoître les défauts de ses ouailles² ».

Retardée dans l'application de ces décrets par les troubles de la Ligue, aiguillonnée par la paix rétablie en 1598 par Henri IV, l'Église de Bretagne commença sa restauration, stimulée par l'action vigoureuse de certains prélats réformateurs, comme M^{gr} Philippe Cospeau, évêque de Nantes de 1621 à 1636 : ami de Bérulle, assidu au salon de M^{me} Acarie, ancien disciple de Juste Lipse, érudit néostoïcien, il manifesta une particulière ardeur dont témoignent la fréquence de ses visites pastorales, la création d'ordres religieux (les oratoriens, par exemple), l'embellissement de la cathédrale de Nantes³... De fait, la bulle de Grégoire XIII en 1578 recommandait les fondations. Dans nombre de paroisses, le recteur fut à la fois le créateur, l'animateur et le principal membre de ces confréries nouvelles qui organisaient notamment l'entraide au niveau professionnel et assuraient des funérailles décentes : pour le seul diocèse de Tréguier, Georges Minois a comptabilisé vingt et une confréries créées entre 1500 et 1620, quarante-neuf entre 1620 et 1660, cette seconde période étant surtout caractérisée par des créations dans le milieu rural. Vingt confréries du rosaire apparaissent ainsi dans les paroisses trégorroises, visant à atteindre l'ensemble de la population : la confrérie est utilisée comme un moyen d'encadrement, voire de surveillance des fidèles⁴.

Dans cette grande entreprise de discipline et de rénovation religieuses, les « missions » occupèrent une place essentielle. Il s'agissait d'une forme exceptionnelle d'apostolat et d'évangélisation, axés désormais sur les campagnes. En France, la première grande mission se déroula en 1617 dans le Poitou. Les ouvriers les plus

ardents en furent les jésuites et les capucins, très actifs en Dauphiné et dans le Languedoc à partir de 1625. En Bretagne, à la fin des années 1610, Michel Le Nobletz joua un rôle de pionnier, non sans rencontrer de multiples difficultés⁵. Avant de passer le relais, en quelque sorte, à un autre « fou de Dieu » qui poursuivra, sur une tout autre échelle, la grande entreprise de mission : Julien Maunoir.

*

ISSU D'UNE FAMILLE DE ONZE ENFANTS, Michel Le Nobletz est le quatrième fils de messire Hervé Le Nobletz, notaire royal du diocèse de Léon, et de dame Françoise de Lesguern. Né en 1577 au manoir de Kerodern à Plouguerneau, il fait des études à Bordeaux au collège de Guyenne, à Agen au collège des jésuites, puis à Paris, où il est ordonné prêtre, avant de revenir à Kerodern en 1607. À l'imitation des premiers évangélistes de l'Armorique, il passe une année de solitude et de mortifications à Tréménach, dans un petit ermitage face à l'océan. Parvenu à l'âge de trente-deux ans, il parcourt les évêchés de Cornouaille, de Léon et de Trégor en messager itinérant de la foi. Soumis à l'autorité des évêques, mais sans lien avec une paroisse spécifique, il s'attache particulièrement à évangéliser, dans la langue bretonne, les îles, notamment Ouessant, Molène, Batz et le littoral de l'actuel Finistère. Après six ans de missions, Michel Le Nobletz décide de se fixer dans la petite ville portuaire de Douarnenez.

Pour convaincre une population en majorité analphabète, Le Nobletz fonde sa prédication sur des moyens adaptés à un public populaire : d'étranges cartes dessinées sur des peaux de mouton (*taolennou*), qui permettent de visualiser un message souvent trop abstrait, de frapper l'œil, l'esprit et la mémoire des fidèles : « On vous représente dans ce tableau la vie de l'homme, les dangers qu'il doit éviter, et les vertus qu'il lui faut pratiquer, pour arriver au port de la vie éternelle » (Michel Le Nobletz). Ces tableaux, destinés à être commentés devant des petits groupes de fidèles, constituent un document, sans doute unique au monde, sur les messages que l'Église catholique a diffusés sur le terrain, dans les villes et surtout dans les campagnes de Basse-Bretagne. Ils confirment l'emprise de cette religion dominée par la crainte de la faute, la peur panique des flammes et des tourments de l'enfer promis aux pécheurs⁶.

Cette technique de catéchèse, inaugurée à Landerneau en 1613, fut

peut-être influencée par *Le Pèlerin de Lorette*, paru à Bordeaux en 1604, où Louis Richeome consacrait un chapitre à « l'appareil du pèlerin » inspiré de la « composition d'images » développée par Ignace de Loyola dans ses *Exercices spirituels*⁷. Selon lui, les images mentales représentant l'enfer, le purgatoire, la Passion, etc., devaient être remplacées par des images réelles (tableaux, retables, gravures) : « Il n'est pas mal à propos d'avoir devant ses yeux les images des matières à méditer, qui soient à la place de représentations imaginaires, pour ceux qui ne le peuvent faire d'eux-mêmes. Cest effay est très utile pour méditer attentivement, par sa peinture, il plante et arreste l'imagination, faculté volage et fuyarde. »

L'image, « livre des ignorants », était donc proposée comme la meilleure méthode « propre à faire retenir aux esprits les plus grossiers du peuple les instructions », comme le souligne en 1666 le père Verjus, le premier biographe de Michel Le Nobletz. La plus ancienne de ces cartes représentait en haut les joies du paradis et en bas les peines de l'enfer. À droite, se trouvaient figurées les cinq portes de salut qui conduisent au ciel ; à gauche, les cinq portes de perdition qui mènent les âmes au royaume de Satan. Le missionnaire composait lui-même ses images ou les faisait peindre par des artistes populaires, comme Alain Lestobec. Quatorze d'entre elles, sur soixante-dix environ, ont été conservées.

La méthode était adaptée à chaque catégorie d'auditeurs : sous les yeux des paysans, Le Nobletz montrait des cartes de lieux champêtres, avec des chemins, des montagnes, des vallées, des villages ; devant les marins et les pêcheurs, nombreux à Douarnenez, alors grand port de pêche à la sardine en particulier, il exhibait, sous forme d'écueils et de naufrages, les dangers que causait le péché. Chaque détail est susceptible d'amples commentaires : païens, juifs, hérétiques et schismatiques ont chacun leur navire ; des ecclésiastiques font tout pour les sauver, les tirant d'affaire parfois en plein naufrage. Et chaque partie du bateau prête à une leçon : le pilote (le Christ), la proue (la foi), le gouvernail (l'obéissance), les voiles (la grâce, l'entendement, la volonté), le compas (la raison), l'aiguille de la boussole (la pureté d'intention), la hune (les précautions dont nous devons user en toutes circonstances pour faire face aux tentations), le lest (l'humilité, qui affermit l'âme), la sentine (les péchés), les pirates (le monde et le diable)⁸...

La carte intitulée *Saint Martin*, « fondement de toutes nos cartes », explique Michel Le Nobletz, traite de l'Église, représentée par « le navire de saint Pierre *in medio mari* » (au milieu de la mer). Et les ouvriers du Seigneur sont des pêcheurs, car leur travail « est semblable au rectz [filets] qui sont en la mer, ausquelz on trouve de bons poissons et des meschandz⁹ ». Sur la *Carte des cœurs*, une échelle représente la force ascensionnelle de l'âme qui s'élève par degrés vers Dieu en s'appuyant sur *Amor*, *Labor* et d'autres barreaux mystiques. Des scènes et des personnages figurent les péchés capitaux : une femme décolletée, par exemple, est la personnification de l'orgueil ; à ses côtés, un paon fait la roue ; des mondains et le diable qui tend des filets personnifient la tentation...

Cette bande dessinée avant la lettre, catéchisme en images, obtint, semble-t-il, un succès immédiat auprès des fidèles, d'autant que le prédicateur était secondé par des femmes catéchistes — sa sœur et trois veuves illettrées, Dammat Rolland, Anne Keraudren et Claude Le Bellec — qui expliquaient les cartes peintes : Dammat Rolland dut sa célébrité à sa « mémoire prodigieuse » qui lui permettait de retenir le commentaire de plus de trente cartes. Le Nobletz utilise ici pleinement les traditions d'une culture largement marquée par l'oral, et des qualités qui sont celles des conteurs ou des acteurs des mystères toujours interprétés alors en Basse-Bretagne¹⁰. Le tableau peint n'était qu'un élément d'une pédagogie qui lui associait le cantique en vers bretons sur des airs connus et la parole du prédicateur.

Mais les obstacles furent nombreux : le curé de Douarnenez dénonça le trop ardent propagandiste à l'évêque de Quimper, l'accusant notamment d'avoir confié à des femmes l'explication de la doctrine chrétienne. Le curé de Douarnenez ayant résilié son bénéfice en faveur de son neveu, ce dernier obtint en 1639 le renvoi par l'officialité (tribunal ecclésiastique) de Cornouaille du missionnaire qui lui faisait trop d'ombre. Et Michel Le Nobletz, « ar belec fol », comme on l'appelait, le « prêtre fou », dut quitter la Cornouaille après vingt-cinq années d'apostolat. Il s'établit au Conquet où il poursuit son œuvre jusqu'à sa mort en mai 1652, aidé par Jeanne Le Gall, « une paysanne, âgée de vingt et un ans, grossière et ignorante, selon le père Verjus, qui conduisait la charrue, et dont toute la passion était de gagner de quoi vivre par un travail continuel ».

Les *taolennou* de Nobletz furent adaptés par Julien Maunoir à ses

propres missions : il fit peindre des tableaux plus simples, plus lisibles, plus grands surtout, car les commentateurs oublient souvent de préciser que la taille réduite des « cartes spirituelles » de Michel Le Nobletz les réservait à un public limité à quelques personnes. Cette technique des images peintes, chargées d'édifier et de « faire croire » les fidèles, fut appliquée, transformée durant les siècles suivants — jusqu'en 1950 ! — par des prêtres présentant de paroisse en paroisse ces missions-spectacles. Elle devint même, pour nombre de recteurs de paroisses, un instrument essentiel dans l'apprentissage du catéchisme et des règles nécessaires pour devenir un « parfait chrétien ». Dans ses *Mémoires*, Jean-Marie Déguignet, fils d'un pauvre paysan analphabète de Quimper, se rappelle des trois jours de retraite qui précédèrent sa première communion, au début des années 1840. Ce document nous permet de prendre la mesure de l'effet produit (assez éloigné de l'effet attendu par le curé pédagogue) et de la pérennité d'une méthode mise au point dans les années 1610...

« Pour ces trois jours-là, étaient toujours convoqués tous les curés voisins pour aider à confesser et à faire toutes les instructions préparatoires ; et là, chacun avait son rôle comme au théâtre. Un était chargé d'expliquer le catéchisme, un autre du chant, un autre à faire les sermons, et puis un explicateur des tableaux effroyables, où l'on voyait les damnés en enfer enfourchés et embrochés par les diables noirs à cornes de vaches et à longues queues ; et d'autres tableaux où ces diables étaient représentés sous forme de cochons, de crapauds, de serpents, et autres animaux tournant autour du cœur d'un individu et cherchant à y pénétrer pour en chasser le bon ange qui s'y trouvait, et à côté un autre où les diables ont enfin envahi ce cœur tandis que le bon ange s'enfuyait en pleurant.

Et ce curé nous expliquait tout ça avec une baguette en tapant sur ces tableaux comme font les saltimbanques devant leurs baraques. Et on entendait alors des pleurs, des cris, des gémissements parmi les pauvres petits auditeurs effrayés tandis que l'explicateur, gonflé d'orgueil et de bon vin, riait en sous.

[...] En voyant ce curé nous montrant ces tableaux effroyables des diables et de l'enfer, je me demandais comment des pauvres bougres comme moi, qui n'ont pas demandé la vie et

durant laquelle ils ont souffert dix fois plus qu'ils n'en ont joui, peuvent être condamnés à des tourments éternels pour avoir eu un instant d'orgueil, d'envie ou de luxure, chose auxquelles nous sommes forcément soumis par la nature ; je voyais de suite qu'il y avait là trop de contradictions entre ces tourments éternels et un dieu qu'on nous disait bon, excellent, magnanime et tout puissant¹¹. »

*

JULIEN MAUNOIR AVAIT TRENTE-QUATRE ANS lorsque Michel Le Nobletz, fatigué, lui confia, en 1640, sa succession¹². Rien pourtant ne semblait le destiner à cette mission, notamment parce qu'il ne connaissait pas le breton.

Né en 1606 à Saint-Georges-de-Reintembault, un gros bourg situé aux limites de la Bretagne et de la Normandie, entre Fougères et Pontorson, il avait fait ses humanités au collège jésuite de Rennes qu'il quitta à dix-huit ans pour être admis par le père Coton dans la Compagnie de Jésus. Novice à Paris (1625), puis auditeur de philosophie au collège de La Flèche (1627), celui-là même où, quelques années auparavant, René Descartes avait été écolier, il avait interrompu sa préparation pour faire, selon la tradition de la Compagnie, un stage de régent dans une maison d'éducation. C'est pourquoi ses supérieurs l'envoyèrent en 1630 enseigner les humanités dans une classe de cinquième au collège de Quimper, qui comptait 960 élèves (chiffre de l'année scolaire 1626-1627)¹³. En fait, Julien Maunoir aspirait à servir en Nouvelle-France, à savoir dans les missions canadiennes, en espérant la grâce du martyre. Il rapporte lui-même qu'une visite, en novembre 1630, à la chapelle de *Ti-Mam-Doue* (« Mère de Dieu »), près de Quimper, le convainquit, à défaut des Iroquois et des Hurons, d'évangéliser les paysans d'Armorique ; il eut même plus tard, écrit-il, un songe qui rappelle celui de François Xavier portant un Indien sur les épaules : il se voyait ployant sous le poids d'un paysan de Cornouaille coiffé d'un bonnet rouge. Du reste, les campagnes européennes ont souvent été comparées aux contrées du Nouveau Monde, territoire propice à une évangélisation méthodique : dès les années 1560, l'expression « les Indes d'ici » apparaît pour désigner les terres où il faut combattre l'ignorance ; « vos Indes sont

près de vous », écrit souvent le général de la Compagnie de Jésus pour signifier aux missionnaires que les campagnes sont des « Indes nouvelles, noires et obscures, non par la couleur des gens, mais par leur ignorance¹⁴ ». Ainsi, convaincu que Dieu l'appelait pour une mission sacrée, Julien Maunoir décida de lever un dernier obstacle...

« Je n'avais cure des missions de Bretagne, ne connaissais pas un mot de breton et n'avais pas l'intention de l'apprendre [...]. Mais ma rencontre avec le père Michel Le Nobletz et les dévotes paroles du Père Pierre Bernard [...] changèrent les dispositions de mon esprit [...]. La nécessité d'apprendre le breton s'imposa à moi [...]. Je priai la Mère de Dieu de faire que j'apprisse le breton pour la gloire de son Fils [...]. Le Père provincial me donne le jour de la Pentecôte [il s'agit de l'année 1631] la permission d'apprendre le breton [...] et je fus capable, dès le mardi suivant, de faire le catéchisme au peuple : six semaines plus tard, je pouvais prêcher sans le support d'aucun texte¹⁵. »

Ordonné prêtre en 1637, après avoir poursuivi ses études théologiques à Bourges, il enseigna au collège de Nevers puis se retrouva à Rouen pour la dernière année de son noviciat, avant de regagner Quimper en 1640 où il commença sa vie de missionnaire. D'autant qu'une maladie de poitrine lui interdisait définitivement d'envisager affronter les rudes conditions climatiques du Canada. À partir de 1640 jusqu'à sa mort en 1683 — il a alors soixante-dix-sept ans —, son nom figure sans interruption sur les registres du collège de Quimper avec la mention : « confesseur et missionnaire »...

« Stakhanov du sacrement », selon Alain Croix, Julien Maunoir effectua, entre 1640 et 1683, 439 missions. La première mission importante fut consacrée, en juin 1641, à l'île d'Ouessant : suivant la méthode de Michel Le Nobletz, Julien Maunoir fit appel à une femme du peuple pour catéchiser les îliens. Cette tâche fut dévolue à Jeanne Le Gall, la fidèle auxiliaire de Michel Le Nobletz. Lorsqu'il commença, Maunoir n'était accompagné que d'un prêtre, le père Bernard, puis, à partir de 1646, de quelques « occasionnels », notamment les jésuites Rigoleuc et Huby, qui iront travailler dans le Vannetais. 1650 est l'année rupture : cette année-là, Maunoir « tomba malade de fatigue :

on se servit de cette maladie pour l'avertir de se modérer », selon le père Boschet. Effectivement, le recteur de Mûr et six prêtres obtiennent de leur évêque l'autorisation de pouvoir assister le missionnaire. Une véritable équipe se met en place : le « système Maunoir », une organisation savante et méthodique, pouvait alors fonctionner à plein régime ; le missionnaire finira même par disposer d'un réservoir de 1 000 prêtres séculiers capables de le servir au gré des besoins¹⁶.

Ces missions, qui duraient de trois semaines à un mois, finirent par toucher l'ensemble de la Basse-Bretagne bretonnante. Une journée de mission représentait au moins douze heures de contact effectif entre les fidèles et les missionnaires. On se levait en effet en pleine nuit, à 4 heures, quand les cloches sonnaient à toute volée dans la paroisse, et le travail d'évangélisation débutait vers 4 h 30 pour ne se clôturer que vers 18 heures, parfois plus tard. Vingt missionnaires étaient à l'œuvre en permanence, ce qui représentait 7 000 à 8 000 heures d'enseignement sous toutes les formes. Chaque paroissien bénéficiait ainsi en moyenne mais aussi en pratique, par la confession, de plusieurs heures d'un contact personnel avec le prêtre¹⁷. Les derniers jours de la mission, les journées s'allongeaient jusqu'à 20 ou 21 heures, afin de faire place à la confession. Un seul chiffre : en 1668, à Landivisiau, après 63 heures ininterrompues de communion assurée par sept prêtres, Julien Maunoir put annoncer, triomphant, plus de 30 000 communions, d'après le nombre d'hosties consommées !

Le dernier jour, une procession générale, ordonnancée par Maunoir, couronnait la mission. Il s'agissait d'un savant dosage entre la procession traditionnelle, le théâtre et la prédication. En tête du défilé, des hommes en armes déchargeaient de distance en distance leurs mousquets ou leurs arquebuses. Plusieurs dizaines de fidèles avaient été désignés pour jouer les scènes de la Passion, figurer les apôtres, les vierges, les martyrs, illustrer l'Ancien et le Nouveau Testament au cœur du village : au premier rang s'avançaient les patriarches et les prophètes, suivis de saint Jean-Baptiste précédant les apôtres, les évangélistes, les soixante-douze disciples. Et puis Marie au Temple, l'Incarnation avec la Vierge sous un dais que portaient quatre jeunes filles vêtues de blanc, les bergers en veste blanche offrant des cadeaux à l'enfant-Dieu couché dans la crèche, les mages en manteau

doré, Hérode avec son glaive, la fuite en Égypte... Au cours du mois de la mission, le père Maunoir avait distribué les rôles lui-même comme autant de récompenses aux plus zélés des fidèles. Au cœur de la procession, le clergé nombreux, accouru des paroisses environnantes, précédait le « très Saint Sacrement » entouré d'un appareil particulier : l'eucharistie, la présence réelle du Christ, constituait en effet le noyau dur de l'offensive catholique amplifiée par le concile de Trente. Ensuite la foule défilait sur deux rangs...

Tout le monde chantait à pleins poumons des cantiques en breton dont beaucoup avaient été écrits ou adaptés par Maunoir lui-même : ils ont été regroupés sous le titre *Canticou Spirituel hag Instructionou profitabl evit an hent da vont dar Baradoz* [*Cantiques spirituels et instructions profitables pour apprendre le chemin qui conduit au paradis*]. Nombre de ces cantiques reprenaient des refrains connus de chansons profanes comme *Ma pauvre mère me disait*, ou des airs liturgiques déjà bien assimilés comme *À la venue de Noël*. Leur contenu visait à offrir, dans des formules très mnémotechniques, simples et concrètes, le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave*, les dix commandements, les péchés capitaux, les dévotions (la Passion, le rosaire, les saints...), les abus à bannir, notamment le luxe, l'ivrognerie et les « danses folles », le tout baignant dans l'ombre de la mort et dans la crainte de la damnation promise aux pécheurs. Le *Cantique de l'enfer* fait ainsi parler les damnés :

« Où sont vos danses,
Où sont vos assemblées de nuit,
Où est le bal, où sont les cartes,
Où sont les amours ?

Hélas ! Dans une prison étroite
De longues nuits nous resterons ;
Nous ne verrons plus le jour
Nous resterons au milieu du feu.

Où sont vos fêtes,
Où est votre vin délicieux,
Où sont vos mets savoureux,
Où est votre nourriture précieuse ?

Le fiel des dragons
Est notre breuvage, à nous damnés.
Les lézards, les crapauds,
Les serpents sont notre nourriture¹⁸. »

La procession parvenait enfin à un espace dégagé : une clairière, un champ de foire, le bord d'une rivière. Là, les fidèles, menés par les missionnaires, venaient tour à tour adorer le saint sacrement. C'était alors l'apothéose de la mission : le père Maunoir prêchait, sur la Passion, sur l'ampleur de la dette contractée par chacun à l'égard du Christ, avec parfois des effets spectaculaires. En 1644, par exemple, à Plouhinec, Maunoir fit monter, sur un théâtre dressé spécialement, des enfants chargés de poser des questions au nom des vivants. Il avait aussi pris soin de placer, sous le théâtre, d'autres personnes qui devaient prononcer les réponses des damnés. Comme l'explique le père Boschet (1642-1699), le premier biographe de Maunoir, « les voix lugubres qui exprimaient les supplices des damnés, sortant de dessous le théâtre comme du fond de l'abîme, effrayèrent tellement ce grand peuple au nombre de plus de quatre mille personnes, que chacun se frappa la poitrine et forma de nouvelles résolutions de faire pénitence et d'éviter le péché ». De nombreux témoignages évoquent les torrents de larmes des fidèles, des scènes proches de l'hystérie, des paysans se bousculant pour baiser la robe de Maunoir...

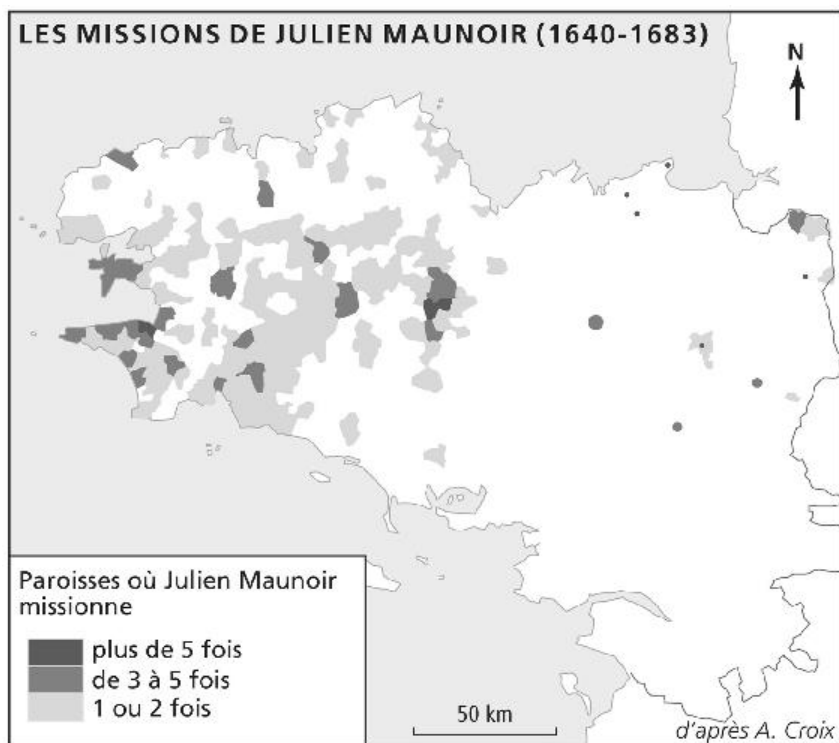
*

SUCCÈS OU ÉCHEC DE CETTE GRANDE ET MASSIVE entreprise d'évangélisation ? Incontestablement, le père Maunoir a laissé des traces profondes en Bretagne, dont le succès des *Cantiques spirituels* offre un premier indice : en 1671, ils en étaient à leur 30^e édition. Mais comment juger de l'impact de l'événement lui-même ? La présence du missionnaire et de son équipe de choc était dense mais brève, même si la plantation solennelle d'une grande croix — le dernier acte de la mission — était chargée de matérialiser, en quelque sorte, l'action missionnaire et de rappeler chaque jour les promesses faites aux prêtres lors de la confession. En fait, la véritable clé de la réussite tient avant tout à des institutions plus durables, plus structurées, la paroisse au premier chef, et donc à la formation du clergé : des séminaires furent créés,

notamment à Tréguier en 1649, à Saint-Brieuc en 1664, à Vannes en 1680, et 123 couvents s'ouvrirent en Bretagne entre le début du ^{xvi}e siècle et 1675. Le souci constant de Maunoir fut de convertir d'abord le clergé, pour transformer, en quelque sorte, les prêtres des paroisses en missionnaires permanents : le millier de prêtres formés par Maunoir fut sans doute plus important que ses missions elles-mêmes.

Le père Verjus, à propos de l'action de Michel Le Nobletz à Plouguerneau, explique que « les paysans qu'il catéchisoit et qu'il instruisoit dans le cimetière au sortir de l'église et dans tous les lieux où il pouvoit les trouver assemblez, récompensoit d'ordinaire sa charité de railleries, d'injures, de menaces, et quelquefois mesme de coups et de mauvais traitemens ». Quant à Julien Maunoir, le père Boschet relève qu'à Sizun, en 1643, les paroissiens furent surpris « de ce qu'on les interrogeoit dans la confession sur tout le détail de leur vie ». Alors, les habitants dirent aux pères : « Vous êtes bien curieux, vous autres, vous en voulez trop savoir. Que ne faites-vous comme nos prêtres ? Ils nous demandent si nous savons notre religion, et quand nous leur avons répondu qu'oui, ils nous enjoignent de dire cinq *Pater* et cinq *Ave* pour notre pénitence, et nous donnent l'absolution. En faut-il davantage ? » Cette question marque bien la distance qui sépare la religion des clercs de celle des fidèles, les normes de l'Église et les pratiques des laïcs. Leurs attentes aussi. Quelle ne fut pas la surprise de Maunoir, lors de sa mission à Ouessant en 1641, de voir les îliens attendre de lui, tel un sorcier, l'accomplissement de miracles : « La rougeur nous montait au front, tant nous étions confus, et cependant nous ne pouvions échapper de leurs mains. Ils nous amenaient leurs malades et nous demandaient de les bénir. Bien qu'avec le sentiment de notre faiblesse et de notre impuissance, nous nous décidions à leur imposer les mains. Le repos n'était qu'à ce prix, et Dieu, pour récompenser leur foi, en guérissait plusieurs¹⁹. » Et c'est ainsi que Maunoir dut utiliser des procédés bien peu catholiques pour assurer le succès du grand œuvre missionnaire : toujours à Ouessant, « une petite fille de sept ans était dangereusement malade. Nous sommes priés de la visiter. Elle demandait avec instance sa guérison. Après l'avoir exhortée à la confiance en Dieu, nous lui présentons à baiser le grain béni de sainte Jeanne, qui déjà avait opéré tant de miracles à Douarnenez. Un quart d'heure après, elle était rendue à la santé. Un

vieillard aveugle sollicite de nous la même faveur. En trois jours, il recouvre la vue²⁰ »... Et à l'île de Sein, deux mois plus tard, « on se persuadait que les pères étaient des hommes à miracle et qu'ils disposaient à leur gré du pouvoir de guérir²¹ ».



Fondamental malentendu : pour le prêtre, il s'agit de transmettre la bonne doctrine et la bonne pratique reformulées par le concile de Trente, même adaptées aux fidèles des campagnes, afin de transformer intérieurement le croyant ; pour nombre de paysans, le prêtre est aussi perçu comme un manipulateur de pouvoirs occultes, un sorcier-guérisseur-exorciste en somme, capable de répondre aux malheurs individuels ou collectifs qui les frappent. Et Maunoir, « sorcier de Dieu », fut contraint, on vient de le voir, de répondre à cette attente. Comme l'écrit Boschet, le premier biographe de Maunoir : « Il s'agit de s'arrêter aux conversions, sans approfondir les causes extérieures. »

Cette double lecture, cette double perception d'une même action pose le problème, rarement résolu, de la véritable réception des messages et des impératifs des pouvoirs, qu'ils soient d'Église ou d'État. La Contre-Réforme, on le sait, peut être analysée comme un

immense travail d'acculturation. Pourtant, au-delà des témoignages sur les missions bretonnes, trop souvent hagiographiques, nous devons refuser le double schématisme qui conduit à interpréter le processus de discipline religieuse, soit comme une coercition brutale, une « moralisation forcée », soit comme une intériorisation des règles et des modes de comportement, une « servitude volontaire²² ». Cette acculturation, incontestable dans la longue durée, fut un processus lent, aléatoire, sans cesse remis en question par ceux qui paraissent en subir les effets : l'électrochoc des missions fut sans doute bien rude pour nombre de paroissiens, et sans doute plus rude qu'efficace. C'est ainsi qu'à Saint-Georges-de-Reintembault, la paroisse natale de Maunoir, où il assura quatre missions apparemment triomphales, le missionnaire de choc de la Contre-Réforme n'est pas parvenu à faire disparaître la parodie des processions, un grand spectacle de dérision collective qui s'est tenu chaque lundi de Pentecôte, avant comme après sa venue²³.

En fait, malgré les missions, les prêches en chaire, les défenses et les interdits, notamment des réjouissances collectives qui accompagnent l'année liturgique et les travaux des champs, les Bretons restèrent obstinément fidèles aux plaisirs irrésistibles de la danse et du chant, ces danses que Julien Maunoir ne cessa de juger « criminelles » et « diaboliques ». Ainsi, en 1711, au pardon de Bodonou en Plouzané, près de Brest, « un malheureux qui avait l'honneur d'aider à porter [les] saintes reliques, pendant qu'on chantait les vêpres, entendant les sonneurs qui sonnaient aux environs de ladite chapelle, aurait été assez impie pour sortir de l'église, revêtu qu'il était d'un surplis que l'on prête pour ce genre de cérémonies, pour aller danser avec ce saint habit à cent pas de l'église où il y avait des danses publiques, se moquant hautement de toutes les défenses, de tous les arrêts et de l'amende portée par iceux, disant que ces arrêts étaient comminatoires, ne marquant pas à qui payer cette amende²⁴... »

En 1754, Nicolas, le recteur de Landudec, près de Plozévet, vitupéra ses paroissiens en s'aidant d'un tableau de mission intitulé *La Rechute*, où figurent un sonneur de hautbois près d'un bouc symbolisant la luxure :

« Voilà le démon perché sur paon. C'est un joueur

d'instruments. Voyez-vous son hautbois ? Regardez-le. Ne vous semble-t-il pas voir cet agent du diable, je veux dire ce Jubal, ce père des sonneurs, dans une aire neuve²⁵, dans un pardon, dans un festin, ou ailleurs, monté sur une grange, sur quelque maison, sur quelque fossé ou sur quelque lieu élevé, qui divertit les uns et avertit les autres de venir à l'école du diable. Il est monté sur le paon parce qu'il n'y a rien de plus superbe, de plus fier, ni de plus arrogant qu'un sonneur, avec ses instruments, quand il est monté sur quelque hauteur. Comme le ciel à ses trompettes pour appeler les fidèles au service divin, l'enfer a aussi les siennes pour appeler les pécheurs au service du démon ; et comme les trompettes du ciel qui sont des clochers, pour être entendues de loin, de même les trompettes de l'enfer, je veux dire les joueurs de hautbois, de binious et de ces sortes d'instruments funestes à la jeunesse se mettent sur des éminences pour être entendus de tous. Le voyez-vous comme il est élevé ? C'est pour appeler aux danses, aux jeux et autres libertinages, et pour appeler les démons à son aide pour attaquer cette âme. Aussi ils y viennent de tous côtés, même en bandes²⁶... »

*

UN AUTRE DOCUMENT NOUS PERMET DE MESURER, dans le cadre de vie de la paroisse, la part des croyances que, faute de mieux, nous qualifierons de « populaire » : les retables, érigés par centaines dans la Bretagne du ^{XVII}^e siècle, panneaux décorés conçus pour magnifier l'autel, et donc le sacrifice de la messe. Bien souvent, écrit Victor-Lucien Tapié qui a entrepris une analyse sérielle des retables bretons — ce fut sa dernière grande œuvre d'historien —, l'iconographie du retable est un commentaire de l'enseignement magistral, conformément au concile de Trente²⁷. Sous sa direction, une analyse a ainsi été menée à partir de 1 350 retables.

Quelques constantes se dégagent de ce traitement sériel des panneaux illustrés : de chaque côté de l'autel figurent, le plus souvent, les « colonnes spirituelles de l'Église catholique », saint Pierre avec ses clés, saint Paul avec l'épée de son martyr, encadrant le tableau central des retables. Les retables officialisent en quelque sorte

l'importance structurante et disciplinaire de l'évêque : on remarque ainsi la fréquence des statues de saint Augustin mitré, et de saint Charles Borromée, l'évêque modèle de Milan. Parallèlement, le retable met souvent en valeur des anciens évêques de la région où figurent également des ermites en habits d'évêques. Bien évidemment, le centre du retable est consacré aux trois personnes divines (Dieu le Père, le Christ, le Saint-Esprit, le plus souvent sous la forme d'une colombe) : 743 représentations ont ainsi été répertoriées.

On remarque aussi l'importance des images de la Vierge (679 représentations) : Immaculée Conception, Annonciation, Visitation, Nativité, Assomption. Ce succès tout particulier du culte marial impressionna tant Flaubert qu'il en chercha une explication, en insistant sur le caractère charnel et sensuel de la religion des Bretons :

« Comprimée par le climat, amortie par la misère, l'homme reporte ici toute la sensualité de son cœur, il la dépose aux pieds de Marie, sous le regard de la femme céleste et il y satisfait, en l'excitant, cette inextinguible soif de jouir et d'aimer [...]. Là, semble se concentrer toute la tendresse religieuse de la Bretagne ; voilà le repli le plus mol de son cœur, c'est là sa faiblesse, sa passion, son trésor. [...] On s'étonne de l'acharnement de ce peuple à ses croyances, mais sait-on tout ce qu'elles lui donnent de délectation et de voluptés, tout ce qu'il en retire de plaisir ? L'ascétisme n'est-il pas un épicurisme supérieur, le jeûne une gourmandise raffinée ? La religion comporte en soi des sensations presque charnelles²⁸. »

Vient ensuite le peuple nombreux des saints. D'abord les saints « fonctionnels », en particulier saint Roch et saint Sébastien contre la peste. Cette survivance des cultes de saints guérisseurs au ^{XVII}^e siècle est sans nul doute liée aux grandes épidémies de peste qui exercèrent encore, on l'a vu, leurs ravages sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. Pour obtenir l'intercession de ces saints « antipestueux », des confréries placées sous leur invocation furent érigées dans de nombreux sanctuaires, et des retables ornés de leurs images, édifiés à cette occasion en leur honneur. On trouve aussi des statues de saints « spécialisés » chacun dans son domaine, comme sainte Apolline

réputée pour guérir les maux de dents, saint Mammès évoqué pour les douleurs d'entrailles, sainte Marguerite, souvent représentée avec son dragon, qui assistait les femmes en couches, sainte Barbe qui protégeait de la foudre (comme au Moyen Âge, elle est toujours représentée avec sa tour), saint Fiacre, le patron des laboureurs et des jardiniers, revêtu de la robe du monde, une bêche sous le bras, saint Nicodème et saint Éloi, protecteurs des animaux... Et les saints locaux ne sont pas oubliés : saint Corentin figure en évêque barbu, portant la mitre et la crosse, sur le rétable latéral nord d'Argol en Cornouaille ; saint Melaine, saint Samson, saint Patern, saint Tugdual et saint Briec, fondateurs respectifs des évêchés de Rennes, Dol, Vannes, Tréguier et Saint-Briec, sont également représentés sur les retables de leurs diocèses respectifs.

Ces retables, en majorité édifiés dans les années 1620-1720, constituent une belle manifestation de la vivacité de la culture paroissiale bretonne, un témoignage, aussi, de ce syncrétisme breton bien spécifique, compromis nécessaire entre la Réforme catholique « officielle », celle de l'Église et de ses clercs, et des formes de piété plus traditionnelles, voire peu orthodoxes, qui font du saint thérapeute et intercesseur un médiateur essentiel entre le monde d'ici-bas et le monde de l'au-delà, un consolateur et un protecteur pour les soucis du quotidien, celui dont on espère l'action bénéfique et salvatrice, une sorte de « saint sorcier », comme le furent sans doute, pour beaucoup, Michel Le Nobletz et Julien Maunoir...

L'exemple du Trégor, étudié par Georges Minois, offre en contre-épreuve un modèle particulièrement remarquable des effets pervers d'une acculturation catholique quelque peu forcée, qui aboutit au paradoxe d'un rejet populaire par excès d'offensive tridentine : le diocèse de Tréguier, en effet, a vu l'influence du christianisme se réduire, quantitativement, à partir des années 1730, pour devenir ensuite remarquablement réfractaire à la foi : la « déchristianisation » ici s'expliquerait par l'excès même de la « christianisation ». Encore faut-il s'entendre sur le sens de ces mots : « Une religion à la fois totalitaire et cléricale, austère et méticuleuse, dogmatique et livresque, autoritaire et désincarnée, basée sur les rites, les pratiques et le savoir, avait-elle une chance, s'interroge Georges Minois, de s'imposer dans une région à la fois analphabète et sans littérature

religieuse, mêlant profane et sacré dans une synthèse bien terrestre, où l'éloignement, l'isolement, les difficultés de circulation, l'esprit individualiste conspiraient pour multiplier les obstacles aux réunions culturelles, où les paysans impatients des dîmes et des systèmes de tenure ecclésiastiques n'attendaient plus du clergé que le rite magique qui favoriserait les bonnes récoltes et ouvrirait le chemin du Ciel, où le chant, la danse, le théâtre et l'eau-de-vie constituaient les meilleures distractions de l'existence, où la tradition orale s'enracinait dans les légendes païennes, où la prolifique noblesse entendait garder le contrôle des paroisses, où les petites villes pauvres redoutaient l'installation des Religieux et nouaient des liens économiques nouveaux avec les campagnes en fissurant les solidarités paroissiales, où l'Église faisait preuve de son incapacité à résoudre les problèmes de la maladie et de la pauvreté, où les marins échappaient au contrôle des recteurs, où les élites étaient formées en vue de la morale, mais laissées sans initiation aux Lumières et donc sans protection contre l'irréligion²⁹ ? ».

Et c'est ainsi qu'au cœur de la très pieuse Armorique, une Contre-Réforme excessive fit basculer ce morceau de Basse-Bretagne de saint Yves à Ernest Renan. En 1811, l'évêque de Saint-Brieuc se désolait du « peu de religion et de piété » qu'il découvrait dans son diocèse et il se lamentait : « Que va devenir la Basse-Bretagne ? Plus je m'occupe du pays breton, plus je me trouve dans l'affliction, l'état de cette partie du diocèse m'accable de douleur. » Un siècle plus tard, 1903, Émile Combes, en personne, vint inaugurer dans l'ancienne cité épiscopale la statue d'Ernest Renan. Face à lui, une foule enthousiaste chantait à pleins poumons :

« Viens Père Combes, viens
Ah, viens à Tréguier,
Pour chasser les curés... »

Et aujourd'hui encore, ce territoire se singularise, à l'occasion de chaque consultation électorale, par un vote particulièrement marqué à gauche...

1. Norbert Élias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
2. Victor-Lucien Tapié, Jean-Paul Le Flem et Annik Pardailhé-Galabrun, *Retables baroques de Bretagne et spiritualité du XVII^e siècle. Étude sémiographique et religieuse*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 103.
3. Nous pourrions ainsi multiplier les exemples d'évêques s'inscrivant dans le modèle borroméen du parfait prélat : Étienne de Villazel, évêque de Saint-Brieuc de 1631 à 1641 ; M^{gr} de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes de 1640 à 1664 ; M^{gr} Melchior Marconnai, évêque de Saint-Brieuc de 1602 à 1618 ; René du Louet, évêque de Quimper de 1641 à 1668... Pour une analyse de chacun de ces évêchés, voir l'étude très documentée de Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate (1589-1661)*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1996.
4. Georges Minois, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, s.l., Éditions Beltan, 1987, p. 134.
5. Le premier biographe de Michel Le Nobletz est le père Antoine Verjus (pseudonyme : Antoine de Saint-André), *La Vie de Monseigneur le Nobletz, prestre et missionnaire*, Paris, 1666. Nous avons surtout utilisé l'étude informée de l'abbé Louis Kerbiriou, *Les Missions bretonnes. L'œuvre de dom Michel Le Nobletz et du père Maunoir*, Brest, 1936, et Fanch Roudaut, Alain Croix et Fanch Broudic, *Les Chemins du paradis. Taolennou ar Baradoz*, Douarnenez, Le Chasse-Marée / Éditions de l'Estran, 1988. On pourra consulter aussi Ferdinand Renaud, *Michel Le Nobletz et les missions bretonnes*, Paris, Éditions des Cèdres, 1955, et Dominique Deslandres, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII^e siècle*, Paris, Éditions Fayard, 2003.
6. Fanch Roudaut, Alain Croix et Fanch Broudic, *Les Chemins du paradis*, *op. cit.*
7. Michel Le Nobletz était un adepte fidèle de Loyola : « Heureux serait l'homme s'il savait la pratique spirituelle ou les Exercices du Bienheureux Père Ignace de Loyola. » Cité par Louis Kerbiriou, *Les Missions bretonnes*, *op. cit.*, p. 11. Dans les *Exercices spirituels* parus pour la première fois en 1548 et édités en français en 1614, 1619, 1620 et 1628, Ignace de Loyola propose une série d'exercices progressifs et rigoureux, effectués le jour ou la nuit, répartis sur quatre semaines, afin de conduire le fidèle à prendre conscience de l'amour de Dieu et de son indignité : chaque retraitant devait noter, sur des lignes correspondant à chaque jour de la semaine, ses défauts, ses péchés, ses mauvaises pensées... Surtout, Loyola place l'image au centre de la vie spirituelle, l'image mentale : le retraitant est invité à la méditation à partir d'un travail de « composition de lieux ». La méditation sur l'enfer, par exemple, véritable travail d'intériorisation eschatologique, suppose de voir « des yeux de l'imagination la

longueur, la largeur et la profondeur de l'enfer ». Ce lieu, une fois recréé en imagination, sera animé par les scènes des supplices promis aux damnés : « Je verrai des yeux de l'imagination ces feux immenses et les âmes des réprouvés comme enfermés dans des corps de feu [...], j'entendrai, à l'aide de l'imagination, les gémissements, les cris, les clameurs, les blasphèmes contre Jésus-Christ Notre Seigneur et contre tous les Saints [...], je me figurerai que je respire la fumée, le soufre, l'odeur d'une sentine et de matières en putréfaction [...], je m'imaginerai goûter intérieurement des choses amères, comme les larmes, la tristesse, le ver de la conscience [...], je toucherai ces flammes vengeresses, m'efforçant de comprendre vivement comment elles environnent et brûlent les âmes des réprouvés. » La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher : les images mentales permettent de monopoliser tous les sens au service d'un abandon de soi dans une méditation terrifiante et salvatrice.

8. Fanch Roudaut, Alain Croix et Fanch Broudic, *Les Chemins du paradis*, *op. cit.*, p. 20.
9. *Ibid.*, p. 55.
10. *Ibid.*, p. 28.
11. Jean-Marie Déguignet (1834-1905), *Mémoires d'un paysan bas-breton*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 2000, p. 59-60.
12. Nous disposons de sources importantes sur Julien Maunoir. Il est lui-même l'auteur de livres imprimés, notamment des recueils de cantiques qu'il a en partie composés ; il a écrit une *Vie de dom Michel Le Nobletz* et laissé un *Journal latin des missions*. Les biographies sont nombreuses mais trop souvent hagiographiques : le père Boschet, *Le Parfait Missionnaire ou la Vie du R.P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Bretagne* (1697), le père Le Roux, *Recueil des vertus et des miracles du père Maunoir* (1716), le père Séjourné, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus* (1895), le père d'Hérouville, *Le Vincent Ferrier du XVII^e siècle* (1932), l'abbé Louis Kerbériou, *Les Missions bretonnes* (1935)... Ces travaux comportent heureusement de nombreux documents originaux, que nous avons utilisés et Alain Croix, dans ses différentes études (*op. cit.*), a repris l'ensemble du dossier. Voir aussi Éric Lebec, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir. Missions en Bretagne (1631-1650)*, Paris, Éditions de Paris, 1997 : il s'agit de la traduction française de l'original latin manuscrit, écrit de la main du père Maunoir en 1672, et qui se trouve aux Archives des jésuites à Rome. Nous pouvons ainsi proposer une approche plus impartiale de ce « missionnaire de choc » de la Contre-Réforme.
13. Le collège de Quimper, fondé en 1620, était l'un des trois collèges jésuites bretons avec ceux de Rennes (1604) et de Vannes (1630) : leur vif succès témoigne d'une demande forte de la part des élites bretonnes. Le collège de Quimper a très vite plus de 800 élèves, celui

de Vannes plus de 600...

14.

Cité par J.-M. Mayeur, C. et L. Pietri, A. Vauchez et M. Vénard, *Histoire du christianisme*, t. IX, *L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Éditions Desclée, 1997, p. 314. La partie bretonnante de l'Armorique était considérée par la Compagnie de Jésus comme une *regio indigena*, d'où l'importance de Quimper, îlot missionnaire pour l'évangélisation d'un peuple « à demy barbare ». Julien Maunoir lui-même, dans son *Journal de mission*, évoque « la misère du peuple breton, que rien ne distinguait des barbares, hormis ses églises et sa liturgie ». Éric Lebec, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir*, op. cit., p. 20.

15.

Éric Lebec, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir*, op. cit., p. 20-21.

16.

Alain Croix, *Cultures et religion en Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit., p. 272.

17.

Le père Maunoir rédigea lui-même un *Miroir des cœurs* en breton (*Melezeou ar galounou*), opuscule de 24 pages, manuel permettant aux confesseurs de mieux interroger leurs pénitents et à ceux-ci de se préparer à la confession.

18.

Cité par Alain Kerbiriou, *Les Missions bretonnes*, op. cit., p. 133.

19.

Julien Maunoir, cité dans *La Vie du père Julien Maunoir*, par le père Boschet, op. cit., p. 96.

20.

Julien Maunoir, *Journal latin des missions*, cité par le père Séjourné, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir*, op. cit., p. 127. Le grain bénit, donné à Maunoir par Michel Le Nobletz, détient le pouvoir magique de transmettre la vie qu'il symbolise (grain, fécondité, vie), d'où son « énergie » thérapeutique.

21.

Ibid., p. 156.

22.

Olivier Christin, *Les Yeux pour le croire. Les Dix Commandements en images (XV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

23.

Alain Croix, *Cultures et religion en Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit., p. 297.

24.

Extrait d'un arrêt de la cour prononcé à la suite de la requête d'un recteur. Cité dans *Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition*, ouvrage collectif rédigé sous l'égide de la revue *Ar Men*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée / Ar Men, 1996, p. 57.

25.

Il existe en Bretagne de nombreuses fêtes dites de « l'aire neuve » (*festou al leur nevez*) organisées pour tasser collectivement le sol d'une

aire à battre « au son des musettes, des violons, des hautbois » (dom Louis Le Pelletier, témoignage de 1716). La danse pour tasser le sol s'appelle *gouliat* ou *gweliat*.

26.

Cité dans *Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition*, op. cit., p. 51.

27.

Victor-Lucien Tapié, Jean-Paul Le Flem et Annik Pardailhé-Galabrun, *Retables baroques de Bretagne et spiritualité du xvii^e siècle*, op. cit.

28.

Gustave Flaubert, *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*, op. cit., p. 226-227.

29.

Georges Minois, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, op. cit., p. 69-70.

1675 : l'année-rupture. La révolte des *Torreben*

AU CŒUR DU RÈGNE DE LOUIS XIV, L'ANNÉE 1675 occupe une place exceptionnelle non seulement dans l'histoire de la Bretagne mais aussi dans sa mémoire longue et identitaire : dans la famille de Pierre-Jakez Hélias, on évoquait encore, au début du ^{xx}e siècle, deux ancêtres pendus sur ordre du duc de Chaulnes¹...

Cette année-là en effet éclata la révolte dite des *Torreben* (« casse-tête » en breton), des « Bonnets rouges » (ou parfois « bleus », coiffure habituelle des paysans) ou encore du « Papier timbré », du nom de la taxe que Colbert imposa au début de la guerre de Hollande. Traditionnellement considérée comme la dernière grande insurrection antifiscale de l'Ancien Régime, avant les grands mouvements populaires et prérévolutionnaires de la fin des années 1780, cette violente « émotion », comme on disait alors, apparaît en fait complexe : urbaine tout d'abord, rurale ensuite, antifiscale et / ou antiseigneuriale enfin². La révolte exprime aussi, par certains de ses aspects, une opposition entre les villes et les campagnes, au point de permettre à Yves Le Gallo d'écrire que « depuis au moins 1675, l'année de la révolte et du massacre des *Bonnets rouges*, les paysans de Basse-Bretagne — et à titre rétrospectif on les comprend fort bien — ne se sont jamais consolés de n'avoir pu mettre à sac une de leurs villes. Elles demeurent longtemps des enclaves françaises, qui tenaient en respect, et mépris, les *plouk* des ténèbres extérieures³ ».

Les insurrections se sont étendues d'avril à septembre 1675, dans un contexte international troublé : en avril-mai, la Bretagne est menacée par la flotte hollandaise et l'armée française se trouve dispersée sur les différents théâtres des combats en Flandre, dans les Trois-Évêchés, en Allemagne... On a craint un moment que les insurgés ne s'emparent d'un port et facilitent ainsi un débarquement

hollandais⁴...

Au-delà de l'histoire courte de la révolte, dans une perspective de plus longue durée, cette « émotion » de grande ampleur est un indice d'une série de crises et de déstabilisations majeures qui affectèrent durablement la province. Elle a donc pour nous valeur de test, d'autant que dans la période qui a précédé la mise à sac des bureaux du papier timbré ou le « brûlement » de nombre de châteaux et de manoirs, la province, pourtant prospère pendant la première décennie du règne de Louis XIV, connut un véritable malaise économique. En effet, une récession du commerce et de l'industrie se fit sentir à partir de 1671 : en août de cette année-là, le duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne depuis 1670, écrit à Colbert pour l'informer de « la nécessité dans laquelle est réduite cette province [...] par le peu de commerce des vins et par le peu de débit des toiles (le tiers de ce qui s'y faisait auparavant)⁵ ». Le marasme économique se traduit par une baisse sensible des prix, accompagnée d'une disette de numéraire bien mise en valeur par le juriste breton Pierre Hévin : « Les revenus des terres et fermages sont moindres d'un tiers par toute la province, aussi bien que les loyers des maisons dans les villes, et il y a même où ils sont diminués de moitié. Le prix de tout est diminué : des héritages, des offices, des denrées ; il n'y a que les vacations et salaires des officiers de justice que la rareté des espèces n'a pas fait diminuer, et c'est ce qui les fait maintenant passer pour excessives, et qui en rend l'excès plus sensible⁶... » Les seigneurs furent poussés, en conséquence, à exiger plus rigoureusement de leurs fermiers et tenanciers leurs droits en nature et en argent.

La guerre de Hollande, commencée au printemps de l'année 1672, aggrave encore la crise. Cette guerre était à l'origine une sorte de guerre éclair voulue par Louis XIV contre la république des Provinces-Unies. Mais, le 20 juin 1672, les écluses de Muiden avaient été ouvertes devant les armées françaises pour protéger Amsterdam et, en juillet-août, une révolution chassait le gouvernement bourgeois de De Witt pour mettre à sa place le gouvernement de guerre du *stathouder* (chef militaire), le prince d'Orange. Dès lors, la guerre s'installait dans la durée, d'autant qu'en 1673 une coalition européenne antifrançaise s'était nouée autour de l'empereur. Cette transformation d'un conflit bref et localisé en guerre longue et générale a obligé la France à une mobilisation imprévue de ses

ressources, donc à exiger de nouveaux efforts fiscaux aux populations du royaume. À la suite de l'enquête de Charles Colbert, le frère du ministre, en 1665 sur l'état de la province, une chambre du domaine royal fut instituée à Rennes, en 1672, dans le but de mettre fin aux usurpations des justices seigneuriales et de procurer de nouvelles recettes au Trésor. Mais les états de 1673 — des états, nous le savons, à forte représentation nobiliaire — offrirent, en plus du don gratuit de 2 600 000 livres, une somme équivalente pour la suppression de la chambre du domaine : 1 680 000 livres en plus retombaient sur le peuple des villes et des campagnes.

Parallèlement, des taxes nouvelles touchèrent de plein fouet le monde rural : un édit d'avril 1674 ordonnait que tous les actes judiciaires et notariaux soient rédigés sur papier timbré aux fleurs de lys, tarifié suivant le format et la nature de l'acte (en général 1 sol la feuille). Une telle mesure élevait le prix de la juridiction au détriment des usagers, tout en risquant de diminuer le nombre d'affaires au préjudice des officiers. Ce mécontentement explique que la révolte éclata d'abord dans les villes, notamment à Rennes, capitale judiciaire et administrative de la province.

Plus tard, l'édit du 27 septembre 1674 réserva la vente de tabac au roi, qui prélevait 20 sous sur chaque livre de tabac, vendu désormais à des sous-fermiers et des commis à partir d'un bail affermé à un adjudicataire général⁷. La vente était donc désormais interdite aux habitants et les stocks devaient être rachetés par le fermier général. La mise en place de la mesure s'accompagna d'une interruption momentanée de la vente, qui provoqua le mécontentement très vif des paysans bretons habitués à fumer la pipe et à chiquer. Au même moment, un édit rendait obligatoire une marque à 1 sol par pièce marquée sur tous les objets en étain, d'où, une fois encore, de vives plaintes chez les paysans aisés dont une partie de la vaisselle était en étain ordinaire ou étain « sonnante ». Parallèlement, une taxe supplémentaire sur les francs-fiefs touchait les roturiers propriétaires d'un fief noble : ils devaient en principe, tous les vingt ans, un droit grâce auquel cette propriété, théoriquement illégale, leur était tolérée.

Cet ensemble d'impôts nouveaux créa un large front de mécontents contre la brutalité inédite de l'État royal, des paysans aux officiers bretons. D'autant qu'ils avaient été décidés sans tenir compte des privilèges de la province (notamment les états provinciaux). Une lettre

de Colbert au premier président du parlement de Bretagne, François d'Argouges, en date du 22 septembre 1673, fait allusion à des « semences de sédition couvant et dont les étincelles commencent à paraître à Rennes, il est assez difficile de pouvoir bien juger par toutes ces apparences où tout cela pourra aboutir, parce qu'on ne peut pas connaître jusqu'où la folie des peuples se peut porter lorsqu'elle n'est pas réprimée ainsy qu'elle devrait l'estre par la diligence et l'application des magistrats⁸ ». Dans une lettre du 26 novembre 1673, le marquis de Lavardin, lieutenant général en Bretagne, informait Colbert que les états « seront assez difficiles à conduire, tant à cause de la cessation du commerce que par les recherches qui se font assez rigoureusement surtout des justices usurpées⁹ ».

*

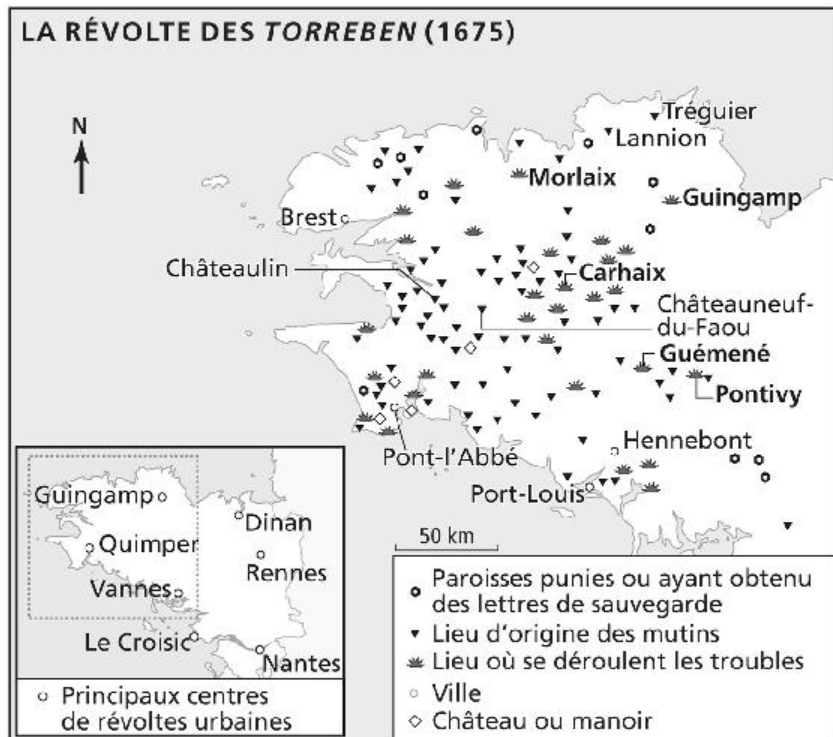
C'EST À L'ANNONCE DES DÉSORDRES PROVOQUÉS à Bordeaux par l'exécution des édits relatifs à la vente du tabac et à la marque de l'étain, que l'émotion gagna Rennes le 3 avril 1675¹⁰. Elle fut vite apaisée grâce aux mesures prises par Huchet de La Bédoyère, procureur général au parlement. Pourtant, le 18 avril, les bureaux pour la distribution du tabac, de la marque de l'étain, du papier timbré et du domaine sont pillés, la foule défile dans les rues en criant « Vive le Roi sans gabelle et sans édits ». Quand ces nouvelles parviennent à Saint-Malo, un début de pillage du bureau du tabac a lieu, vite enrayé dans la soirée du 19 avril. Mais à Nantes, le 23 avril, la foule en colère met à sac deux bureaux pour le tabac et la marque d'étain, aux cris de « Vive le Roi sans maltôte¹¹ ». Le 3 mai, à Rennes, de nouveau le bureau du papier timbré est attaqué. Le même jour, une sédition éclate encore à Nantes : le marquis de Molac, gouverneur de la ville, informe Louvois de la gravité de la situation, décrivant « l'émotion populaire » comme l'une « des plus grandes et des plus considérables qui se soient jamais faites dans une ville ».

« Le roi, écrit Louvois à Molac le 9 mai, est résolu de faire un grand exemple qui contiendra les habitants à l'avenir¹². » Effectivement, pour aider le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, à rétablir le calme, sur ordre du secrétaire d'État à la guerre, des troupes pénètrent d'abord à Nantes le 3 juin, ensuite à Rennes le 8 juin, « la mèche allumée par les deux bouts (les soldats sont donc prêts à tirer), dit un témoin oculaire, et marchant quatre de front ».

Cette violation d'un des privilèges de la ville, qui l'exemptait du logement des gens de guerre, provoque une nouvelle flambée de colère les 9, 10 et 11 juin, marquée notamment par le siège du manoir épiscopal où se trouvait alors le duc de Chaulnes. Ce dernier interdit aux soldats de tirer. Dès que l'ordre fut donné à la troupe de quitter la ville, le conflit s'apaisa : « Je tâche à ranimer les esprits à la douceur, écrit le gouverneur à Colbert le 16 juin, étant de la dernière conséquence de ne point parler présentement de troupes ni de vengeance. » Et il exprime quelques jours plus tard, le 30 juin, un vif mécontentement à l'égard d'un parlement accusé de passivité, voire de bienveillance coupable envers les émeutiers : « Je crois que le Parlement a eu de la joie à me laisser démêler cette fusée sans y prendre part. Il a affecté même de se disculper envers les peuples en n'agissant point contre eux, ce qui étoit approuver tacitement leurs emportements contre les édits. »

À l'annonce des soulèvements paysans de Basse-Bretagne, une troisième émeute éclate à Rennes, le 17 juillet, sous la forme d'un nouvel assaut du bureau du papier timbré situé sous les basses voûtes du palais de justice. Depuis Paris, M^{me} de Sévigné relate ces événements, dont elle ne perçoit que des rumeurs confuses et indirectes, dans une lettre à sa fille en date du 24 juillet : « Nous ne voulons pas nous aller jeter dans la fureur qui agite notre province. Elle augmente tous les jours. Les démons sont venus piller et brûler jusqu'auprès de Fougères ; c'est un peu trop près des Rochers. On a recommencé à piller un bureau à Rennes. Madame de Chaulnes est à demi morte des menaces qu'on lui fait tous les jours ; on me dit hier qu'elle était arrêtée, et que même les plus sages l'ont retenue, et ont mandé à M. de Chaulnes, qui est au Fort-Louis, que si les troupes qu'il a demandées font un pas dans la province, madame de Chaulnes court risque d'être mise en pièces. Il n'est cependant que trop vrai qu'on doit envoyer des troupes, et on a raison de le faire ; car dans l'état où sont les choses, il ne faut pas des remèdes anodins¹³... » Quand la marquise rédige cette lettre d'alarme et d'inquiétude, la révolte urbaine paraît moins dangereuse que l'insurrection qui embrase une partie des campagnes basses-bretonnes depuis le mois de juin : « Ils sont six ou sept mille, précise-t-elle, dont le plus habile n'entend pas un mot de français. »

DÈS LE DÉBUT, EN BASSE-BRETAGNE, LA RÉVOLTE prit la forme d'une véritable jacquerie dirigée contre les exigences seigneuriales, notamment dans les régions de domaine congéable. Le domaine congéable est, on l'a vu au chapitre 14, une originalité bretonne et plus exactement basse-bretonne : il fixe un rapport particulier entre le seigneur et l'exploitant puisque le fonds, c'est-à-dire la terre, appartient au seigneur, alors qu'au paysan appartiennent les superficies, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessus du sol, donc tout ce qui est construit : la maison, les bâtiments agricoles, les talus considérés comme des constructions humaines. À cet ensemble, il faut ajouter tout ce qui pousse sur les talus, avec une subtile distinction entre les arbres pouvant servir de bois d'œuvre, propriété du seigneur, et les arbustes, taillis et épineux, qui appartiennent aux paysans. L'aveu (acte dans lequel un vassal énumère les droits dus au seigneur) de Corlay (1576) précise ainsi que « les droits convenanciers [ce qui appartient au fermier] sont : maisons, murailles, fossés (talus) et arbres fruitiers ; sans y comprendre les arbres de chêne, fouteau (hêtre), ormes et autres bois à merrain, parce qu'ils appartiennent au seigneur foncier ». Les seigneurs, on l'a dit, ont eu tendance à renforcer leurs droits dans les années 1670, ce qui a provoqué l'exaspération des paysans bretons, comme en témoigne le recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, en Léon, qui dénonce dans son registre le seigneur de Portsall, M. de Sansay : « Il a réduit la plupart de mes paroissiens à l'aumosne par un édit de sa cour des Sales, par lequel il s'est fait adjuger les droits sur un ruisseau nommé le Froud, qu'il prétend lui appartenir, et autant de charreté de lin verd ou cru qu'on y rend pour rouir, autant de six sols pour luy, autrement un procès dans sa juridiction de Sales où il n'est pas possible de trouver un procureur qui lui soit adverse. Chose surprenante, il vend mesme le goesmond que la providence jette sur le bord de la rive, et afferme de certaines places au tiers et au quart [c'est-à-dire qu'il concède des emplacements en échange du versement du tiers ou du quart du goémon séché] qui ont servi pour sécher ce goesmon et que ma paroisse a affranchi de sa Majesté. Et au lieu d'encre, je veux signer ces vérités de mon propre sang, et veux être puni si ce que j'escris n'est pas véritable¹⁴. »



Carte réalisée à partir de l'étude d'Yvon Garlan
et Claude Nières

La révolte éclate précisément dans le ressort du domaine congéable de Poher, en pays de Carhaix, et de Rohan sur lequel régnait le régime le plus rude, aux rentes les plus lourdes. Parallèlement, les droits de justice exercés par les seigneurs étaient élevés. En fait, on assiste dans cette partie de Bretagne à une réaction seigneuriale destinée à compenser la baisse des prix, la diminution du commerce, la raréfaction de l'argent. Les troubles se sont produits un peu partout en Basse-Bretagne, mais surtout en Cornouaille et dans les pays de Carhaix et de Pontivy. Le Vannetais semble aussi avoir été touché, mais pas le Trégor.

Le 9 juin, alors que le gouverneur de Rennes est contraint de se protéger contre l'insurrection qui a éclaté dans la ville, le bruit se répand en Cornouaille que le marquis de Lacoste, lieutenant pour le roi dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne (Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Quimper), est chargé d'introduire la « gabelle ». La région est la proie de faux bruits, de rumeurs, de panique collective : le tocsin sonne à Châteaulin et trente paroisses prennent les armes¹⁵.

Une bande de paysans, armés de mousquets mais aussi de fourches et de bâtons, marche sus au marquis, le « grand gabelleur ». Ce dernier, blessé à l'épaule, promet aux insurgés d'obtenir la révocation des édits et il parvient à se réfugier à Brest où il renie aussitôt toutes ses promesses. Le même jour, à Briec, entre Châteaulin et Quimper, 2 000 paysans armés, harangués par Alain Le Moign, dit « le Grand Moign », et Laurent Le Quéau, mettent le feu à une aile du château de La Boissière (ou La Bouëxière).

Au cours du mois de juin, l'insurrection gagne un grand nombre de paroisses à partir de deux centres : les paroisses des environs de Quimper situées entre Concarneau, Châteaulin, Douarnenez et la mer ; les paroisses autour de Carhaix, s'étendant jusqu'à Plonévez-du-Faou, Callac, Pontivy et Gourin. Les « Bonnets bleus » (ou « rouges ») répandent bientôt la terreur dans les campagnes : dans la région de Pont-l'Abbé, le manoir de Cosquer, situé dans la paroisse de Combrit, est investi le 23 juin par une bande de paysans qui pillent la demeure et blessent mortellement son propriétaire, le sieur Euzenou de Karsalaun. Le château de La Motte, près de Douarnenez, est également attaqué et le garde tué ; le château de Pont-l'Abbé est dévasté, et le couvent des carmes de la ville attaqué. Le 30 juin, le duc de Chaulnes écrit à Colbert que la rage des paysans s'attaque aux gentilshommes et qu'ils « ont desjà exercé vers cinq ou six de très grandes barbaries, les ayant blessés, pillé leurs maisons et mesme bruslé quelques-unes¹⁶ ».

La flambée de violences se propagea dans le Nord de l'évêché de Quimper : le 3 juillet, à Daoulas, les celliers du sieur Bigeaud, fermiers des devoirs (taxe sur les boissons), furent pillés ; le lendemain, l'émeute éclata à Landerneau où elle devait se prolonger quelques jours. Au début du mois de juillet, le père Lefort, supérieur des jésuites de Quimper, fait part de ses alarmes au duc de Chaulnes, en lui expliquant qu'« il y a à peu près quarante paroisses qui ont pris les armes qui peuvent faire 18 000 à 20 000 habitants dont les deux tiers sont armés de mousquets ou fusils et les autres de fourches et d'hallebardes, il y a des gentilshommes qu'ils ont forcé de se mettre à leur teste, leur ont donné des habits, comme eux et les gardent de peur qu'ils ne s'enfuyent¹⁷ ». Au même moment, le 3 juillet, M^{me} de Sévigné écrit à sa fille : « On dit qu'il y a 500 ou 600 bonnets bleus en Basse-Bretagne qui auraient bien besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler¹⁸. »

Un peu partout, les bureaux du papier timbré sont pillés, des châteaux sont attaqués, des gentilshommes maltraités et tués, mais il est difficile d'avancer un chiffre précis. Le duc de Chaulnes parle de la « brutalité de ces peuples » à Colbert, mais il reconnaît aussi que « les seigneurs les chargent beaucoup, sous prétexte de corvées » ; le recteur de Daoulas écrit : « Ils tâchent de toutes leurs forces de détruire, pour suivre leur brutalité et vivre comme des bêtes¹⁹. » Au père Lefort, supérieur du collège des jésuites de Quimper, envoyé près d'eux par le duc de Chaulnes pour les apaiser, ils déclarent « qu'ils croioient estre ensorcelez et transportez d'une fureur diabolique, qu'ils connoissoient bien leur faute mais que la misère avait provoqué les uns à s'armer et que les exactions que leurs seigneurs leur avoient faicts et les mauvais traitements qu'ils en avaient receus tant par l'argent qu'ils en avaient tiré que par le travail qu'ils leur faisaient faire continuellement à leurs terres, n'ayant pour eux non plus de considération que pour des chevaux, ils n'avoient pu s'empescher d'en secouer le joug et que le bruit de l'établissement de la gabelle joint à la publication de l'édit du tabac dont ils ne pouvoient se passer et qu'ils ne pouvoient plus achepter, avoient beaucoup contribué à leur sédition²⁰ ».

C'est dans la région de Carhaix, dans le pays de Poher, que la violence des soulèvements a atteint son paroxysme en juillet-août 1675. À la différence de Quimper ou de Concarneau, villes fortifiées, Carhaix et Pontivy étaient des cités ouvertes, dépourvues de murailles et sans garnisons. Les insurgés trouvent dans cette région un chef habile en la personne de Sébastien Le Balp, notaire en la paroisse de Cleden-Poher. Le bas clergé se joint aussi en assez grand nombre aux révoltés et prend une part active à l'insurrection.

Dans les premiers temps, les émeutiers se livrent au pillage des bureaux des devoirs et des châteaux. C'est à Carhaix même, le samedi 6 et dimanche 7 juillet, qu'eut lieu le premier grand rassemblement : la foule attaque la demeure de Claude Sauvan, sieur de Châteaufort, fermier des grands et petits devoirs des états dans le bailliage de Carhaix, Rostrenen et Corlay ; « sa maison et ses bureaux sont pillés, un de ses commis massacré et tué ; quantité de vins et eaux-de-vie bus et répandus dans ses selliers, ses papiers bruslés et emportés par les révoltés²¹ ». L'agitation se répand bientôt dans les paroisses voisines de Carhaix et de Pontivy où les rassemblements de

paysans sont accompagnés de pillages, d'incendies, d'assassinats. Les 11 et 12 juillet, les révoltés mettent le feu au château de Kergoët, dans la paroisse de Saint-Hernin, où habite le marquis de Trévigny, connu pour sa dureté particulière à l'égard des paysans : le 13 juillet, en relatant les événements, le duc de Chaulnes écrit à Louvois que le château « avoit esté besty presque tout par corvée²² ». Le dimanche 21 juillet, 2 000 paysans du duché de Rohan faisaient irruption dans la ville de Pontivy : ils brûlent et saccagent le bureau du papier timbré ainsi que la maison d'un fermier des devoirs, appelé La Pierre. Le château du marquis de Montgaillard à Thymeur, près de Carhaix, est également la cible de la fureur paysanne. C'est dans cette demeure que Sébastien Le Balp, chef de l'insurrection, trouve la mort, le 3 septembre. Son assassinat par le châtelain met un point final à la révolte : « La confusion se mettant devant eux [les paysans insurgés] dont la plupart estoient yvres, les autres endormis et quantité de voix criant que Le Balp estoit mort, que les troupes du Roy et de M. le duc de Chaulnes venoient fondre sur eux, ils prirent l'épouvante, se renversèrent les uns sur les autres et toute cette troupe se dissipa en une heure²³. »

*

DANS UNE LETTRE DU 5 JUILLET 1675, le duc de Chaulnes faisait part à Colbert de l'existence d'un « code paysan » particulièrement revendicatif. C'est Arthur de La Borderie, au XIX^e siècle, qui a découvert dans les archives des Côtes-du-Nord un plan d'organisation paysanne intitulé « Copie du règlement fait par les nobles habitants des quatorze paroisses unies du pays Armorique, situé depuis Douarnenez jusqu'à Concarneau, pour être observé inviolablement entre eux jusqu'à la Saint Michel prochain, sous peine de *torreben* [c'est-à-dire sous peine d'avoir la tête cassée]²⁴ ».

Ce document, écrit en français alors que les révoltés s'expriment en breton, se présente sous la forme d'articles assez brefs, numérotés, rédigés sans doute au mois de juin 1675, dans le but d'établir un nouveau règlement dans les campagnes bretonnes concernant les charges, les droits, l'organisation religieuse et judiciaire. Mais il ne nous offre aucun renseignement sur son ou ses auteurs. S'agit-il d'un notaire, comme pourrait le laisser penser l'allure de code de l'ensemble du texte ? Nous savons que les troubles qui éclatèrent dans

la région de Carhaix ont été dirigés par le notaire Sébastien Le Balp. Seule certitude : ce document a été rédigé et proclamé au nom des habitants de quatorze paroisses ou, à tout le moins, par leurs délégués qui auraient tenu une assemblée à la chapelle de Notre-Dame de Treminou à 5 ou 6 kilomètres au sud-ouest de Pont-l'Abbé.

Ce texte, aux articles denses, était destiné à être « lu et publié aux prônes des grands messes et par tous les carrefours et aux paroisses et affiché aux croix qui seront posées » (article 14). Cette publicité des revendications reprend la structure de la publicité royale (prône des messes, affichages...) dans le cadre des « cérémonies de l'information²⁵ ».

Le premier article en appelle à la « liberté de la province » et décide de l'envoi de « dix des plus notables de leurs paroisses » aux états provinciaux. À ces représentants, les paysans révoltés fourniront un bonnet et une camisole rouges (d'où le nom de révolte des « Bonnets rouges »), un haut-de-chausse bleu et un équipement « convenable à leur qualité ». On chercherait en vain ici une remise en question du régime politique : les paysans désirent seulement être représentés dans le cadre traditionnel des états. Cette exigence, modérée à nos yeux, était pourtant alors extraordinairement audacieuse, car les états, on l'a vu, étaient fermés à toute représentation paysanne : les notables urbains représentaient seuls le troisième ordre.

L'article 2 demande que les gentilshommes reviennent dans leurs « maisons de campagne au plus tôt ». Cette doléance exprime-t-elle le désir que les gentilshommes se placent du côté des révoltés contre l'État royal ? Plus sûrement, elle témoigne de la violence du mouvement antiseigneurial qui a provoqué la fuite de nombre de gentilshommes : « La guerre et la révolte de nos paysans nous ont obligés de nous retirer dans les villes voisines, pour nous conserver et nous mettre en sûreté de leur furie », confirme l'un d'entre eux, le 4 juillet, réfugié à Concarneau²⁶. Il s'agit donc en quelque sorte d'un appel à l'apaisement. On retrouve ce souci d'une pacification des esprits après les paniques provoquées par les premiers mouvements insurrectionnels dans l'article 3 : il fait défense de faire sonner le tocsin et de « faire assemblée d'hommes armés » sans le consentement des paroisses, « à peine aux délinquants d'être pendus aux clochers ».

Cette demande de calme, cet appel à l'autodiscipline assorti d'une menace contre les « extrémistes », traduisent sans doute la conscience que des abus ont été commis et le désir de dépasser l'affolement du premier stade de la révolte pour trouver un terrain, sinon d'entente, du moins de discussion et de compromis.

L'article 4 réclame, au nom de « la liberté armorique », l'abolition des champarts et des corvées « prétendus par lesdits gentilshommes ». Il s'agit là d'une demande particulièrement hardie dans la mesure où le champart est l'impôt seigneurial le plus lourd, un impôt en nature (une « part du champ ») payé après la récolte au seigneur. Le champart peut représenter jusqu'à 20 % de la récolte. En effet, l'article 17 de l'usage (règlement) de Cornouaille consacré au domaine congéable dit que les exploitants « doivent le droit de champart et terrage quand ils égobuent à la cinquième gerbe communément s'il n'y a paction expresse de plus ou de moins », ce qui signifie que le champart n'est exigible que sur les terres cultivées après écobuage, c'est-à-dire des terres froides ensemencées une année sur trente environ. En revanche, il n'y a pas de champart prélevé sur les terres chaudes en cultures régulières. Cette doléance des paysans s'explique sans doute par la pression exercée par des propriétaires fonciers qui imposent des écobuages fréquents et plus vastes afin de toucher les champarts. Et certains propriétaires prennent une part beaucoup plus forte que 20 %. De plus, comme il s'agit de cultures sur des terres froides, la question recoupe celle des biens d'usage commun, des pratiques de pâture et de délimitation des propriétés.

Quant à la corvée, elle est personnelle et variable, particulièrement lourde aussi dans le cadre du domaine congéable : elle représente plusieurs journées de travaux au bénéfice du seigneur, au moment où les champs ont précisément le plus besoin des bras. Et très souvent, la réalité des demandes seigneuriales excède les cadres juridiques des usages.

Dans ces deux cas, champart et corvée, il semble que la contestation paysanne est révélatrice du renversement de la conjoncture en cours : la dégradation des conditions sociales et économiques a conduit les propriétaires à élargir leurs demandes, pression qui eut pour effet d'accroître le décalage entre les prescriptions du droit et de la coutume et la réalité vécue sur le terrain²⁷.

L'article 5 se distingue par son originalité : pour que « la paix et la concorde » règnent entre « les gentilshommes et nobles habitants desdites paroisses », les paysans demandent des « mariages mixtes ». De telles unions se faisaient déjà : nombre de seigneurs mariaient certaines de leurs filles à de riches laboureurs, mais jusqu'alors le laboureur ainsi marié n'entrait pas dans la société nobiliaire. Les paysans insurgés réclament que désormais un laboureur marié à une fille noble ait droit à sa part à la succession. Une telle revendication ne peut concerner que la partie la plus élevée de la communauté rurale, ce qui semble indiquer que les doléances de ce « code paysan » ont été émises par les plus riches des paroisses, simple hypothèse qui pourrait cependant se voir confirmer par l'absence de revendications consacrées aux plus pauvres, ou concernant une quelconque misère dans les campagnes.

L'article 6 est consacré à la « gabelle », étrangement incarnée, puisqu'il « est défendu, à peine d'être passé par la fourche, de donner retraite à la gabelle et à ses enfants, et de leur fournir ni à manger ni aucune commodité ; mais au contraire il est enjoint de tirer sur elle comme sur un chien enragé ». On retrouve ici l'expression de cette « grande peur » qui invite à la personnification monstrueuse de ce que l'on ne connaît pas. Le musée de Rennes expose un étrange tableau représentant une allégorie de la révolte du Papier timbré sous la forme d'un char rempli de caisses d'or, de billets et de pierreries, tiré par des tigres dévorant femmes et enfants, surmonté d'un diable avec deux femmes devisant et regardant la scène... Quant à M^{me} de Sévigné, elle se fait l'écho dans une de ses lettres, datée du 24 juillet, de l'angoisse paysanne face à cette étrange et redoutée « gabelle », pour s'en moquer :

« M. Boucherat me contoît l'autre jour qu'un curé avoit reçu devant ses paroissiens une pendule qu'on lui envoyoit de France, car c'est ainsi qu'ils disent. Ils se mirent tous à crier en leur langage que c'étoit *la gabelle*, et qu'ils le voyoient fort bien. Le curé, habile, leur dit sur le même ton : “Point du tout, mes enfants, ce n'est point *la gabelle* ; vous ne vous y connaissez pas : c'est *le jubilé*.” En même temps, les voilà à genoux. Que dites-vous de l'esprit fin de ces *Messieurs* ? Quoi qu'il en soit, il faut un peu voir ce que deviendra ce tourbillon²⁸. »

Les articles suivants du « code paysan » renvoient aux causes immédiates de la révolte : l'augmentation des taxes. L'article 7 réclame la limitation des droits sur le vin ; l'article 8 demande que « l'argent des fouages anciens » soit utilisé pour acheter du tabac, « qui sera distribué avec le pain bénit, aux messes paroissiales, pour la satisfaction des paroissiens ».

L'article 9 prévoit que les recteurs soient rétribués par la paroisse, sans qu'on sache bien si les dîmes seront supprimées ou si elles seront réservées à la communauté paroissiale. Dans l'article 10, consacré à la justice, les paysans réclament qu'elle soit exercée par des gens capables choisis par les nobles habitants et gagés avec les greffiers. Les paysans entendent ainsi mettre fin aux abus, mais le principe de la justice seigneuriale n'est pas en cause. Ceux qui rendent la justice devront avoir, « eux et leur postérité », le papier timbré en « exécution ». Quant aux actes déjà rédigés sur papier timbré, ils seront brûlés, « pour en effacer entièrement la mémoire ».

L'article 11 revendique l'interdiction du droit de chasse du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, c'est-à-dire durant la période de la pousse et des récoltes. Il est question aussi de raser les colombiers et de permettre de tirer sur les pigeons, grands consommateurs de grains. L'article 12 exige que la banalité du moulin soit abolie (on pourra faire moudre son blé où l'on voudra) et que la farine soit rendue au poids du blé, critique directe des abus des meuniers.

L'avant-dernier article menace Quimper de blocus si la ville n'approuve pas et ne ratifie pas ce règlement.

Ce texte, sa violence, évoquent, avec plus d'un siècle d'avance, les cahiers de doléances du printemps de l'année 1789. Hélas, il s'agit d'un document exhumé par La Borderie, ou plutôt d'une copie du XVIII^e siècle dont l'original n'a jamais été retrouvé. Si ce texte avait été destiné à une publication relativement large, comme le prévoyait l'article 14, on aurait dû en retrouver des traces, ce qui n'est pas le cas. Pourtant, au-delà du problème de l'authenticité de ce document spécifique, nous savons qu'il a existé plusieurs codes paysans rédigés pendant la révolte, de véritables cahiers de doléances dont le *Mercure hollandais*, l'ambassadeur de Venise Ascanio Giustinian (dans une dépêche adressée au sénat de la Sérénissime) et la *Gazette de Bruxelles* se sont fait l'écho : « [Les révoltés] disent qu'ils ne mettront point bas

les armes qu'on ne leur ait accordé ce qu'ils demandent, ayant pour cet effet fait un Code » (*Gazette de Bruxelles* du 20 juillet 1675)²⁹.

Ainsi, l'ensemble de ces codes nous apporte des enseignements notables sur l'état d'esprit des paysans bas-bretons dans ces effervescentes années 1670 : ils revendiquent avec force un allègement de leurs charges, notamment celles qui pèsent le plus lourdement, les corvées, les dîmes, les champarts. Mais si le ton est assez violent et les exigences considérables, ni le système de la propriété ni la légitimité de la noblesse ne sont remis en question ; tout au contraire, comme l'atteste l'article 5 qui demande la reconnaissance des unions entre nobles et paysans. Les rédacteurs ne peuvent donc pas être qualifiés de révolutionnaires : c'est une amélioration qui est demandée et non une réforme de structure. Les paysans n'aspirent pas à un bouleversement de la société d'ordres mais simplement à une situation meilleure et à la possibilité de mieux s'intégrer à cette société, qu'il s'agisse de la représentation aux états provinciaux ou du droit aux successions nobles.

*

AUCUNE REVENDICATION PAYSANNE NE FUT SUIVIE d'effet : la révolte des *Torreben* illustre la lutte inégale du pot de terre contre le pot de fer. C'est au gouverneur de Bretagne qu'il incombait de pacifier le pays et d'organiser la répression, laquelle fut sélective (seules les villes — surtout Rennes — et les villages effectivement mutinés, dans la région de Quimper et de Carhaix) mais exemplaire, selon la volonté de l'État royal.

Établi au Port-Louis depuis le début du mois de juillet, le duc de Chaulnes avait reçu d'importants renforts militaires. Sa mission était de punir les coupables, de désarmer à tout prix les paroisses, de rétablir les édits, ce qu'il fit tout au long de son expédition à la tête des troupes, le 30 août à Quimperlé, le 2 septembre à Quimper, le 18 à Carhaix, le 20 à Morlaix, le 26 à Lannion. À son passage, le duc ordonna la démolition de plusieurs clochers du pays bigouden, à la fois pour détruire ces cloches frondeuses qui avaient rassemblé les révoltés et pour abattre un symbole particulièrement ostensible de l'orgueil de la communauté³⁰. Parallèlement, nombre de « mutins » étaient déferés devant une commission extraordinaire présidée par M. de Marillac, tandis que les sièges présidiaux de la province

recevaient le droit de se prononcer « prévôtalement et en dernier ressort » sur les faits de sédition : c'est ainsi que, dès le 17 août, Laurent Le Quéau, un des principaux responsables du pillage du château de La Boixière, « jeune homme de haute stature, portant cheveux et barbes noirs, habillé d'une camisole rouge et d'un haut-de-chausse de serge de can gris, tenant un chapeau en mains », fut exécuté à Quimper après avoir été soumis à la question³¹.

S'il n'est pas possible de chiffrer exactement l'ampleur de la répression, de nombreux témoignages attestent de la violence de la justice royale. Relatant la révolte à sa fille, M^{me} de Sévigné évoque, dans une lettre du 24 septembre, la « penderie » des séditieux bretons et les exactions des soldats « qui vivent, ma foi, comme dans un pays de conquête [...]. Nos pauvres Bas-Bretons, à ce qu'on vient d'apprendre, s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *mea culpa* [...]. On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bas-Bretons. Ils demandent à boire et du tabac et qu'on les dépêche et de Caron pas mot³². » De son côté, le duc de Chaulnes écrivait le 18 août au gouverneur de Morlaix pour l'informer qu'« on a exécuté à Quimper l'un des plus séditieux de tous ces cantons, et les arbres commencent à se pencher sur les grands chemins du costé de Quimperlé du poids que l'on leur donne³³ ». Les paysans ont été bien punis de leur rébellion, écrivait le 24 septembre une habitante de l'évêché de Tréguier. Elle ajoutait qu'« ils sont maintenant souples comme un gant, car on en a pendu et roué une quantité. » Quant aux missionnaires, et notamment au premier d'entre eux, Julien Maunoir, « ils pensaient à ces paroles de David : “On les tuait, et ils retournaient à Dieu”, parce qu'en effet la mort des uns fut le principe de la conversion des autres³⁴. »

Le 12 octobre, à la tête de plus de 6 000 hommes, le duc de Chaulnes fit son entrée à Rennes. Le 16 octobre, M^{me} de Sévigné écrivait : « M. de Chaulnes a été reçu à Rennes comme le Roi ; mais comme c'est la crainte qui a fait changer leur langage, M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière étoit : gros cochon, sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin, et des menaces dont il paroissoit que Dieu seul empêchoit l'exécution : c'est cela qu'on va punir. »

Par ordre du roi du 16 octobre, le parlement, que le duc de Chaulnes avait accusé de pactiser avec les émeutiers, fut transféré à

Vannes où il devait rester jusqu'en 1690. L'arrivée des troupes dans la ville et l'exil du parlement provoquèrent un fort émoi, d'autant que les soldats étaient logés chez l'habitant. « Cette province a grand tort mais elle est rudement punie, écrivait M^{me} de Sévigné, et au point de ne s'en remettre jamais. Il y a 5 000 hommes à Rennes dont plus de la moitié y passera l'hiver [...]. On a ôté le Parlement : c'est le dernier coup, car Rennes sans cela ne vaut pas Vitré. [...] — Voulez vous savoir des nouvelles de Rennes ? Il y a toujours 5 000 hommes car il en est venu encore de Nantes. On a fait une taxe de 100 000 écus sur le bourgeois ; et si on ne les trouve dans vingt quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé, et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, vieillards, femmes accouchées, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher... »

René Duchemin, un marchand rennais, rapporte dans son Journal que plusieurs habitants de la ville et des faubourgs furent battus par les soldats logés chez eux. Tous les soldats ont tellement « vexé les habitants qu'ils ont jeté de leurs hôtes et hôtessees par les fenêtres après les avoir battus et excédés, ont violé des femmes, lié des enfants tous nus sur des broches pour les vouloir faire rôtir, rompu et brûlé leurs meubles, démoli les fenêtres et vitres des maisons, exigé grandes sommes de leurs hôtes, et commis tant de crimes qu'ils égalent Rennes à la destruction de Hierusalem³⁵ ».

À ces exactions s'ajoutent quelques condamnations capitales (deux pendaisons, quatre exécutions sur la roue), des peines de galère, des bannissements, le désarmement de la milice bourgeoise, la levée d'une taxe pour l'entretien de la troupe et la destruction des maisons d'une rue des faubourgs (évoquée par M^{me} de Sévigné), la rue Haute, dont nombre d'habitants s'étaient distingués parmi les révoltés. Les états, tenus à Dinan le mois suivant, firent preuve d'une grande docilité aux ordres du roi et consentirent à voter les 3 millions de don gratuit demandés par les commissaires royaux. Le 23 octobre 1675, M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille : « Vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne ; et c'est dommage. » Le roi finit par accorder à la province une amnistie générale le 5 février 1676.

Nul doute que les Bretons ressentirent avec un particulier

soulagement le départ des troupes au cours du mois de mars 1676. Mais la répression laissa derrière elle des empreintes profondes, durables, non seulement à Rennes, mais aussi et surtout dans les campagnes où la haine de la ville, incarnation de l'État royal (ses soldats, ses huissiers, ses receveurs de l'impôt), trouva une raison supplémentaire de s'exprimer, au point de modifier le comportement religieux et politique d'une partie de la Basse-Bretagne : pendant la Révolution française, dans le Finistère, les régions bleues sont à la fois celles de la révolte du Papier timbré et des vocations religieuses rares, et la région révoltée de 1675 est aussi celle où les vocations sacerdotales du Finistère seront les plus faibles au XIX^e siècle³⁶. Comme si le missionnaire et le soldat avaient inscrit des lettres de sang dans la mémoire longue de nombre de familles paysannes³⁷...

1.

Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, Éditions Plon, 1995 [1975], p. 428. Sur la mémoire de la révolte des bonnets rouges depuis son origine : Alain Croix, « La révolte des Bonnets rouges. De l'histoire à la mémoire », *Ar Men*, novembre-décembre 2002, n° 131, p. 2-11. Alain Croix met particulièrement en valeur l'importance des années 1970, marquées par une forte réactivation de la mémoire de la révolte du papier timbré.

2.

La révolte du Papier timbré a depuis longtemps fait l'objet d'études et de débats : Roland Mousnier dans *Fureurs paysannes* (Paris, 1967) analyse les révoltes des Bas-Bretons comme une des conséquences de l'archaïsme du système seigneurial breton et il ajoute que la révolte fut essentiellement antifiscale. Elle s'intègre ainsi à la longue série des révoltes populaires qui ont marqué le XVII^e siècle (Croquants, Nu-pieds). Toutes ces révoltes traduiraient l'opposition des masses rurales à la centralisation de l'État royal. Ce thème est amplement développé par Madeleine Foisil (Nu-pieds) et Yves-Marie Bercé (Croquants). La révolte analysée comme un temps fort d'une lutte de classes : telle est la thèse d'Arthur de La Borderie (*La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, Saint-Brieuc, 1884) dans une étude très riche en raison de sa précision à la fois archivistique et événementielle. Une autre interprétation, « nationaliste », a bénéficié d'un certain succès dans les années 1970 : les révoltes de 1675 seraient une des étapes de la lutte du peuple breton pour son émancipation, comme en témoigne le succès (à vrai dire éphémère), en 1975, lors du tricentenaire de l'insurrection, de la pièce de Paol Keineg, *Le Printemps des Bonnets rouges*.

L'historien soviétique Boris Porchnev, grâce à la richesse du fonds Séguier à Leningrad, a consacré aux *Torreben* une analyse intitulée

« Les buts et les revendications des paysans lors de la révolte bretonne de 1675 » (texte de 1940 paru dans une revue soviétique) : pour lui, l'insurrection de 1675, « sommet de la chaîne des révoltes paysannes et plébéiennes dans la France du XVII^e siècle », annonce 1789 (La Borderie et Porchnev ont été publiés dans ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1975).

Il convient d'ajouter : M. Luzet, « Documents inédits relatifs à la révolte du Papier timbré dans le Finistère », *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 95-109 (notamment les délibérations de la communauté de Morlaix) ; Jean Lemoine, *La Révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne*, Paris, 1898 (un livre précieux car il comporte un recueil de documents extraits des correspondances administratives et judiciaires dans lesquels on prend la mesure, notamment, de l'importance européenne qu'a eue cette révolte dans le cadre de la guerre de Hollande).

On pourra utiliser aussi Yvon Garlan et Claude Nières, *Les Révoltes bretonnes de 1675. Papier timbré et Bonnets rouges*, Paris, Éditions Sociales, 1975, rééd., Toulouse, Éditions Privat, 2004, sous le titre *Les Révoltes bretonnes. Rébellions urbaines et rurales au XVII^e siècle* (la conclusion seule a été légèrement modifiée). Ces deux auteurs soutiennent que « la révolte des Bonnets rouges fut une lutte de classe de caractère révolutionnaire : non pas tant à cause de sa base "populaire", qu'en raison de son orientation antiféodale et antiabsolutiste, aussi marquée sinon plus que celle des cahiers paroissiaux rédigés à la veille de la Révolution française » (p. 203-204). On se reportera aussi au numéro 4 des *Annales de Bretagne*, 1975, entièrement consacré à la révolte. Plusieurs contributions mettent bien en valeur le contexte économique et social. Enfin, pour resituer la révolte du Papier timbré dans l'ensemble des émotions populaires au temps de Louis XIV, voir Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, notamment p. 168-171.

3.

Yves Le Gallo, « Postface » dans Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, t. 3, p. 395.

4.

Jean Bérenger, « La révolte des Bonnets rouges et l'opinion internationale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXII, 1975, n° 4, p. 443-458. Jean Bérenger signale notamment une instruction du *stathouder* à l'amiral de Ruyter datée du 8 août 1675 : il devait débarquer à Quimperlé un ingénieur militaire, le sieur Poulllet, embarquer des plénipotentiaires bretons et, si ceux-ci acceptaient de négocier, leur procurer armes et munitions. Mais le temps de Louis XIV n'est pas celui de la Ligue : Ruyter fut réticent, et

les Bonnets rouges refusèrent de pactiser avec l'étranger...

5. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1850, t. I, p. 498.
6. Cité par Yvon Garlan et Claude Nières, *Les Révoltes bretonnes de 1675*, op. cit., p. 26-27.
7. Voir l'étude de Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Éditions Fayard, 1984.
8. Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1865, t. II, 1^{re} partie, p. 282.
9. Depping, *Correspondance administrative*, op. cit., t. I, p. 524.
10. À partir du 27 mars, pendant trois jours, la sédition fut maîtresse de la ville. Il fallut faire avancer deux régiments de cavalerie pour avoir raison des mutins qui pillaient et brûlaient au cri de « Vive le roi sans gabelle ! ».
11. Le terme de « maltôtiers » est l'équivalent péjoratif de celui de « financiers ».
12. Cité par Jean Lemoine, *La Révolte dite du Papier timbré*, op. cit., p. 18.
13. *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à sa fille et à ses amis*, Paris, 1863, t. III, p. 346.
14. Cité par Alain Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, op. cit., p. 532.
15. Le 15 juin, le duc de Chaulnes écrivait à Colbert : « Le soulèvement s'est fait particulièrement sur le bruit de l'établissement de la gabelle » ; le 12 juin, le parlement avait diffusé dans la province l'ordonnance suivante : « La cour a donné commission au procureur général pour informer contre ceux qui sèment de faux bruits de l'imposition de la gabelle et autres nouveaux subsides. » Cité par ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, op. cit., p. 274.
16. Cité par Jean Lemoine, *La Révolte dite du Papier timbré*, op. cit., p. 37.
17. *Ibid.*, p. 178.
18. *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal*, op. cit., p. 327. Elle ajoute : « La haute Bretagne est sage, et c'est mon pays. »
19. Cité par A. Croix, *L'Âge d'or de la Bretagne*, op. cit., p. 524.

20. Le duc de Chaulnes à Colbert, 13 juillet 1675, cité par Jean Lemoine, *La Révolte dite du Papier timbré*, op. cit., p. 39.
21. *Ibid.*, p. 48.
22. *Ibid.*, p. 50.
23. *Ibid.*, p. 67.
24. Le « code paysan » a été publié par Arthur de La Borderie dans *La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, Saint-Brieuc, 1884, p. 93-98.
25. Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information dans la France du xvi^e au xviii^e siècle*, Paris, Éditions Fayard, 1989.
26. Cité par ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, op. cit., p. 257.
27. Je remercie vivement Philippe Jarnoux qui nous a permis d'éclairer ainsi le contexte socio-économique et juridique du « code paysan ».
28. *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal*, op. cit., p. 346-347.
29. Il existe aussi une *Requête de la populace de cette révolte*, qui dénonce les juges qui « présentement n'ont aucune considération ny pour les pauvres ny mineurs, ni pour la pauvre populace », la noblesse « qui nous maltraite en beaucoup d'occasions, tant pour corvées que pour champars et pour droit de moulin », les « nouveaux droits qui sont reçus depuis deux ans, comme controlle, papier tymbré, et ceux qui nous sont maintenant présentés ». Cité par ESB, Arthur de La Borderie et Boris Porchnev, *Les Bonnets rouges*, op. cit., p. 250.
30. Plusieurs paroisses choisirent de ne pas reconstruire certains clochers jugés secondaires (Saint-Jacques-de-Lambour à Pont-l'Abbé, Saint-Philibert à Lanvern, Languivoa à Plonéour-Lanvern), pérennisant ainsi la mémoire visuelle de la révolte et de sa répression. Une tradition, inventée au xx^e siècle, attribue l'origine de la longue coiffe des Bigoudènes à un défi lancé au duc de Chaulnes : « Puisque le roi a abattu le clocher, nous le mettrons sur nos têtes ! » Sur cette mémoire reconstruite, voir Alain Croix, « La révolte des Bonnets rouges. De l'histoire à la mémoire », art. cit.
31. Yvon Garlan et Claudes Nières, *Les Révoltes bretonnes de 1675*, op. cit., p. 155-156.
32. M^{me} de Sévigné, cité par Arthur de La Borderie, p. 17. « Pour nos soldats [...] ils s'amuse à voler, et mirent l'autre jour un petit enfant

à la broche » (lettre du 5 janvier 1676).

33.

Cité par Jean Lemoine, *La Révolte dite du Papier timbré*, op. cit., p. 71.

34.

Cité par A. de La Borderie, op. cit., p. 119, 120.

35.

Cité par A. de La Borderie, op. cit., p. 151. Le Journal de Duchemin a été publié depuis La Borderie : Bruno Isbled, *Moi, Claude Bordeaux... Journal d'un bourgeois de Rennes au XVII^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1992.

36.

Jean Meyer (dir.), *Histoire de la Bretagne*, op. cit., p. 388 et 292.

37.

La révolte et sa répression féroce furent connues bien au-delà même du royaume. Nous l'avons déjà signalé à partir du révéléur des gazettes hollandaises. Mais, outre-Manche, on en parla aussi puisque Sir William Temple manifesta sa satisfaction lorsqu'il apprit que les rebelles de 1675 avaient été matés (lettre à William Lockhart citée in Sir William Temple. *The Works*. Londres, 1757, vol. IV, p. 94). Et un observateur anglais nota que les mutins étaient en révolte contre la noblesse locale et non contre le roi, et qu'ils étaient prêts à lui accorder un revenu s'ils n'étaient pas « réduits en esclavage comme les Normands » (*Calendars of State Papers Domestic 1675-1676*, 12-22 juillet 1675, p. 226). Je remercie vivement Charles-Édouard Levillain pour cette découverte de quelques indices de l'écho international de la révolte basse-bretonne... Pour une analyse générale de l'écho international de la révolte, voir Jean Béranger, « La révolte des Bonnets rouges et l'opinion internationale », art. cit.

Misères et malheurs de la fin du règne de Louis XIV

C'EST AU MILIEU DU RÈGNE DE LOUIS XIV que la Bretagne, forte de ses 2 millions d'habitants, a atteint son sommet démographique¹. L'Armorique a été peu touchée par les mauvaises récoltes céréalières des années 1661-1662, la crise dite de l'« Avènement » qui affecta nombre de provinces. Seul, semble-t-il, le comté nantais a vu ses moissons compromises par un hiver précoce et une humidité printanière inhabituelle. Mais dès 1663-1664, tout est reparti de plus belle, jusqu'aux années 1670.

La Bretagne a atteint aussi, dans ces années-là, le point culminant de son expansion économique, comme en témoigne une tendance à la baisse des prix à partir de la fin des années 1660, une baisse qui explique le durcissement seigneurial et la crispation sur les droits, un des déclencheurs de la révolte des *Torreben*. L'analyse des offrandes que recevaient les paroisses pour financer la construction de tant d'enclos et de calvaires est plus parlante encore : ces dons des fidèles, prélevés sur la plus-value des activités textiles, pour commander des œuvres d'art à la plus grande gloire de Dieu, plafonnèrent en Cornouaille dès les années 1650, en Léon dans les années 1660, avant de connaître une chute impressionnante.

**Apogée et effondrement des offrandes dans cinq paroisses léonardes
à la fin du XVII^e siècle ²**

<i>Paroisse</i>	<i>Apogée</i>	<i>Creux</i>	<i>% de baisse</i>
Saint-Thégonnec	1670-1674	1693-1697	76,7
Guiclan	1670-1675	1694-1697	76,5
Berven	1667-1672	1690-1695	68,4
Plouzévéde	1671-1677	1693-1697	59,8
Bodilis	1666-1671	1692-1697	57,4

L'intervention de l'État royal lointain, jusqu'alors plutôt discret, pèse d'un poids de plus en plus lourd à partir des années 1670 sur une économie déjà fragilisée. La commission d'enquête ordonnée par Colbert dans toutes les provinces en 1663-1665 marque en Bretagne plus qu'ailleurs cette volonté étatiste. Elle trouve une première application concrète en 1668 avec la réglementation des finances locales et la « réformation » de la noblesse : Jean Meyer évalue à 4 000 le nombre de « familles » nobles (20 000 personnes) en 1696, contre 6 000 « maisons » (30 000 personnes) en 1668³. En 1669, le contrôle de la production toilière est renforcé, alors que les droits d'entrée des draperies sont considérablement augmentés : la pièce de serge de 20 aunes, taxée à 6 livres en 1664, l'est à 12 en 1667. Pour les Bretons, les dangers d'une telle politique étaient réels car le risque était grand de perdre les clientèles anglaise et hollandaise. Puis ce fut l'alourdissement fiscal provoqué par la guerre de Hollande (1672-1678) et, on vient de le voir, la très féroce répression armée de la révolte de 1675.

Replacée ainsi dans ce contexte de crise multiple, l'explosion des révoltes de l'année 1675, l'année des *Torreben*, a valeur de symptôme et d'indice fort : elle marque bien la fin d'un « âge d'or » que connut la Bretagne depuis la fin du xve siècle (si l'on excepte le temps d'arrêt de la crise ligueuse des années 1588-1598).

*

DANS LES ANNÉES QUI SUIVIRENT LA RÉVOLTE DE 1675, le calme le plus absolu régna dans la province. Il est vrai que la rigueur de la répression avait anéanti, et pour longtemps, toute velléité d'opposition.

Le parlement, qui siégeait désormais à Vannes (jusqu'en 1690), avait perdu une part de son autorité et de son prestige, et les états, au

cours de leurs sessions, votèrent sans difficulté un don gratuit fixé dorénavant à 3 millions de livres. Mieux encore, lors de leur session de 1685 — l'année de la révocation de l'édit de Nantes —, l'assemblée des trois ordres, réunie à Dinan, habilement manœuvrée par le duc de Chaulnes, adopta par acclamation la motion présentée par l'évêque de Saint-Malo projetant d'ériger une statue à la gloire de « Louis le Grand », pour en conserver le souvenir à la postérité. Les députés décidèrent en outre, toujours sur la proposition du très zélé évêque malouin, de faire peindre le portrait du roi, afin de l'exposer pendant les tenues dans la salle des séances, pour « avoir toujours, sinon la personne réelle, au moins la représentation de Sa Majesté⁴ ».

Sentiment de feinte dévotion pour mieux faire respecter les privilèges et les libertés de la province ? Pas seulement, car de simples particuliers témoignent, eux aussi, par un zèle ostentatoire, de leur étonnante capacité à une « servitude volontaire » librement assumée et affichée. C'est ainsi qu'aux environs de Montauban (Ille-et-Vilaine), M. de Botherel éleva dans le parc de son château du Plessis-Botherel un monument à la gloire du roi. Et à Rennes même, le jurisconsulte Pierre Hévin (1621-1692) érigea au-dessus de la porte d'entrée de son superbe hôtel particulier sur la place des Lices le buste de Louis XIV, entouré d'une inscription en langue latine célébrant avec grandiloquence les infinis mérites planétaires d'un roi de guerre multivictorieux :

« Entre tous les monarques le plus grand, entre les conquérants le héros, entre les Augustes le meilleur, généreux défenseur de la religion catholique et destructeur de l'hérésie, protecteur de l'Empire d'Occident à la journée du Rab contre les Turcs, vainqueur du pays du Rhin et du Rhin même, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Flandre, de l'Espagne, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de l'Italie ; en Asie, en Amérique, en Afrique, vainqueur très clément, dont la force invaincue n'a cédé qu'à la seule piété⁵. »

L'aboutissement du durcissement « étatiste » coïncida avec l'installation définitive d'un intendant : la Bretagne fut la dernière des provinces françaises à en recevoir. C'est seulement, en effet, le 18 février 1689, qu'Auguste-Robert de Pomereu, âgé de soixante-deux

ans, prenait possession des fonctions de « commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté⁶ », alors que la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) venait de commencer et que la Bretagne se trouvait, de ce fait, transformée en province frontière, menacée directement par les vaisseaux de l'Angleterre, des Provinces-Unies et de l'Espagne.

Pour faciliter la mise en place de l'intendance, le duc de Chaulnes, gouverneur, fut écarté de la province et envoyé à Rome comme ambassadeur extraordinaire. Il fut remplacé par le maréchal Jean d'Estrées, vice-amiral commandant d'escadre, nommé par le roi, en août 1689, commandant en chef : au même titre que l'intendant, le commandant en chef était un commissaire royal, révocable, issu de la noblesse d'épée. Revenu deux ans plus tard, en 1691, Chaulnes ne fit plus que de courtes apparitions en Bretagne et il dut échanger son gouvernement, en 1695, avec le comte de Toulouse, gouverneur de Guyenne, fils naturel de Louis XIV. Ce dernier ne vint en Bretagne pour la première fois qu'en 1704⁷. Le gouverneur ne jouait plus un rôle prépondérant, même si le prestige du comte de Toulouse et de son successeur, son fils le duc de Penthièvre, leur permit de jouer, tout au long du XVIII^e siècle, un rôle d'interface entre la haute noblesse bretonne et la cour.

Le commandant en chef et l'intendant étaient devenus les véritables et les plus influents représentants du pouvoir royal. La commission de l'intendant était semblable, dans son principe, à toutes celles qui furent adressées à la plupart des intendants. Mais, en Bretagne, elle apportait des innovations d'importance, dans la mesure où les pouvoirs du parlement se révélaient particulièrement étendus en matière, notamment, de police et de surveillance des municipalités. Or les pouvoirs donnés à l'intendant diminuaient cette autorité, cantonnant le parlement à ses fonctions judiciaires.

Auguste-Robert de Pomereu s'attacha, suivant un mot de Saint-Simon, à « apprivoiser la province » par un mélange de pragmatisme, d'administration tatillonne, de réduction des abus lors d'un tour de Bretagne de plusieurs mois qui lui permit de se mettre à l'écoute des doléances d'une part de la population. Ses rapports au contrôleur général manifestent avant tout le souci d'une bonne gestion financière, faite de surveillance et de contrôles : « J'estime, écrit-il au contrôleur

général Pontchartrain le 28 janvier 1691, à ne rien vous déguiser, que c'est le bien du service que de rendre les intendants des surveillants généraux en ces pays-ci, comme ailleurs. » En même temps, il s'attacha à assurer la fidélité des grands lignages et des notables les plus influents des principales villes en multipliant dans son hôtel particulier, place des Lices, réceptions fastueuses et repas plantureux. Après avoir été reçue par l'intendant, M^{me} de Sévigné écrit, enthousiaste : « Je cause fort avec lui ; il a bien de l'esprit, un esprit décisif qui fait plaisir quand on le sent point. Cette province serait ruinée sans ce caractère qui fait obéir les troupes à sa justice et rendre jusqu'à un sou, tout ce qui ne leur est pas dû : sans cette exactitude, la pauvre Bretagne serait perdue^s. »

Il fut remplacé en 1692 par le marquis Louis Béchameil de Nointel, qui conserva l'intendance jusqu'en 1705. Ce dernier appartenait au « clan Colbert », son père ayant épousé Marie Colbert, cousine du ministre.

Nointel fit preuve d'une grande compétence administrative et, lui aussi, d'une activité débordante, notamment pour la révision des titres nobiliaires dans le cadre de la commission mise en place en 1668 afin de dénoncer la « fausse noblesse », pour la gestion des communautés, la création des nouveaux impôts, en particulier la capitation en 1695⁹. L'installation de subdélégués, dont l'édit d'avril 1704 érigeait leur fonction en office, lui permit de tisser dans la province un réseau serré de centres de contrôle des décisions de l'intendance : le nombre des subdélégués varia de 62 à 86 au cours du XVIII^e siècle, au gré des nécessités administratives. Béchameil de Nointel s'appliqua aussi particulièrement à la surveillance et à la défense des côtes, alors que la menace hollandaise et anglaise se faisait de plus en plus pressante.

Après un déclin du temps de Mazarin (la flotte sous Richelieu atteignait 56 navires, 30 en 1661), Brest était redevenu un centre important de construction maritime sous l'impulsion de Colbert. Les travaux furent exécutés conjointement par Duquesne, commandant de la place depuis 1665, et par l'intendant de la Marine Pierre de Chertemps, chevalier de Seuil, commissaire de la Marine depuis 1661 (en 1683, il devint président du parlement de Bretagne). En 1676, ce dernier considérait l'arsenal comme terminé pour l'essentiel : avec les corderies, les forges, les magasins, les boutiques, les hangars, les chantiers de construction, les quais en pierre sèche sur les deux rives

de la Penfeld, les bases essentielles de l'arsenal étaient jetées et il demandait la construction d'un magasin de poudre, d'un hôpital, d'une fonderie, d'une forme de radoub. De 1661 à 1671, 111 vaisseaux furent construits et, en 1672, le port pouvait rassembler une flotte de 194 vaisseaux montés par plus de 21 000 matelots et 13 000 soldats. En 1681, le bourg de Recouvrance, sur la rive droite de la Penfeld, était intégré à la ville, qui comptait alors près de 15 000 habitants (contre 2 000 environ au temps de Richelieu).

Vauban séjourna à Brest l'année de la mort de Colbert, en 1683, dans le cadre d'une grande tournée d'inspection dans la Bretagne littorale : il visita les différentes forteresses, évalua les potentialités défensives de chaque site et s'attarda dans les îles. Comme à son habitude, il multiplia les observations, s'attachant au sort de la population : à Belle-Île, par exemple, il juge que les « malheureuses chaumières » des insulaires « ressemblent plutôt à des étables à cochons qu'à des maisons de chrétiens » et, à Ouessant, si « tous [sont] bons gens de mer », ils sont aussi « d'une si grande pauvreté que dans toute l'île il ne s'y trouvera peut-être pas une demi-douzaine de lits. Tous couchent sur la paille ou sur la terre. À peine ont-ils une méchante couverture, peu ou pas de meubles, pas même de la vaisselle de terre¹⁰... » À Brest, Vauban fut vivement impressionné par les potentialités défensives du site, le seul à offrir en ponant un port en eau profonde et qui plus est naturellement protégé par sa difficulté d'accès : « Le Goulet est à Brest ce que le détroit des Dardanelles est à Constantinople¹¹. » Il revint encore trois fois (1685, 1689, 1694) pour assurer les défenses de la ville et de la rade, notamment pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ses interventions visèrent à adapter le vieux château féodal aux nécessités de la défense : fortifications rasantes, plates-formes et embrasures pour y installer une grosse artillerie ; parallèlement, Vauban compléta la défense de la ville par des batteries à feux croisés placées sur les deux rives du Goulet, notamment sur son accès sud : pointe de Cornouaille, pointe des Espagnols¹².

À force d'investissements de l'État royal, Brest était devenue une des grandes villes de Bretagne, la quatrième après Rennes, Nantes et Saint-Malo, mais une ville singulière, artificielle, parlant français, mal intégrée à son arrière-pays bretonnant, dépendant entièrement du budget de la Marine et totalement retranchée dans une sorte de cul-

de-sac. C'est ce sentiment d'isolement qu'exprime un contemporain, à bord de l'*Entreprenant*, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg : « Nous sommes dans un lieu où nous ne savons ce qui se passe que longtemps après qu'il est arrivé. Il n'y a pas même de personnes curieuses et les gazettes qui vont partout ailleurs n'arrivent point jusqu'ici. Enfin on vit à Brest dans la plus grande tranquillité du monde, pendant que partout ailleurs on ne respire que guerre¹³. » Dans cette « fin de terre » du royaume, au moment de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le port construisait chaque année en moyenne 70 navires de guerre. De son côté, Lorient, arsenal royal, armait lui aussi des navires de combat. L'intendant s'attacha notamment à approvisionner ces ports stratégiques en bois et à recruter le maximum de scieurs de long et de charpentiers pour mener à bien la construction des vaisseaux de ligne¹⁴. 160 000 mètres cubes de bois, dont la moitié de chêne, sont nécessaires pour construire un navire de guerre. Quelques contrats notariés conservés permettent de reconstituer une part de l'approvisionnement des chantiers de Brest : les poutres de chêne de la forêt du Cranou étaient vendues par des marchands de Quimerc'h, charroyées jusqu'au Faou, puis transportées par mer jusqu'à la Penfeld. Mais l'aire d'approvisionnement s'étendait bien plus loin : une partie des bois nécessaires arrivaient de la Baltique¹⁵.

Car la pression de la guerre était toujours plus vive, une guerre à forte incidence maritime et commerciale, avec des conséquences particulièrement négatives pour l'économie bretonne. C'était désormais une véritable lutte pour l'hégémonie qui opposait les grandes puissances maritimes de l'Europe du Nord-Ouest, Provinces-Unies, Angleterre, France, sur les ruines d'une « prépondérance espagnole » définitivement battue en brèche depuis la décennie 1640. Dans cette lutte pour l'hégémonie entre États « mercantilistes », c'est bien de guerre économique qu'il s'agissait : conquête des marchés, saisie de trafics, tarifs douaniers, « prohibitions »... La guerre dite de Hollande, on l'a vu, avait déjà multiplié les obstacles au fonctionnement de l'économie bretonne : en 1674-1678, le premier tarif colbertien contre les draperies fut suivi d'un acte du Parlement anglais prohibant (temporairement) les importations de toiles françaises, mesure qui frappait de plein fouet la draperie bretonne.

Ce fut pire encore au temps de la guerre de la Ligue d'Augsbourg

(1688-1697), marquée par l'alliance anglo-hollandaise contre les prétentions hégémoniques de la France de Louis XIV : dès novembre-décembre 1687, des arrêts du conseil du roi imposaient des tarifs excessifs sur les draperies et diverses autres marchandises anglaises, provoquant directement l'Angleterre. La guerre ouverte vit donc la multiplication des interdictions de commercer avec les Espagnols, les Hollandais, les Anglais, sur tous les produits qui assuraient la richesse de la Bretagne, les toiles en particulier : les Anglais « à eux seuls, écrit Béchameil de Nointel, en achetaient pour 4 millions de livres, à la veille de la guerre de la Ligue d'Augsbourg¹⁶ ». En même temps, les décisions protectionnistes prises à l'encontre de produits manufacturés étrangers conduisirent à des mesures de rétorsion dont les textiles bretons furent les premières victimes.

Parallèlement, après le tournant décisif de La Hougue en juin 1692, les Anglo-Hollandais imposèrent progressivement leur maîtrise navale sur les océans, en dépit des attaques des corsaires dunkerquois et malouins : le commerce maritime français, notamment armorique, se trouvait ainsi exposé de plein fouet aux flottes ennemies et à l'action de leurs corsaires. Ce changement d'intensité du conflit prenait des allures de « guerre totale » pour les ports du littoral.

En 1694, Guillaume III, *stathouder* de Hollande, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, décida d'un débarquement près de Brest. Le 8 juin, 700 hommes mirent le pied sur les plages de Camaret, à l'extrémité de la presqu'île de Crozon, Mais le secret du débarquement ayant été éventé, Louis XIV avait chargé Vauban de la défense du littoral. Face au feu nourri des batteries françaises mises en place, l'ennemi dut rapidement battre en retraite : 1 200 matelots se rendirent (plusieurs bateaux étaient restés échoués à cause de la marée basse) et 500 soldats furent noyés, tués ou blessés¹⁷.

Brest préservée, c'est sur Saint-Malo que se reporta le plus rudement la pression navale ennemie¹⁸. La Royal Navy lança à trois reprises durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg des attaques directes contre le port et la ville, d'intensité croissante : une reconnaissance en force de l'escadre Ashley en juillet 1692, accompagnée d'une canonnade à distance ; l'envoi en novembre 1693 d'un énorme brûlot — la « Machine infernale » — contre la ville ; le bombardement en règle pendant cinq jours en juillet 1695, qui endommagea plusieurs dizaines de maisons et provoqua pour plus de 100 000 livres de

dégâts. Pourtant, ces attaques furent un échec stratégique dans la mesure où elles eurent peu d'effets sur l'activité du port, bien protégé par la double ceinture de fortifications édifiées par Vauban¹⁹.

Il n'en demeure pas moins qu'en perturbant des relations économiques traditionnelles lentement tissées depuis des siècles, la politique et les visées guerrières de Louis XIV ont fait perdre à la Bretagne l'essentiel de ses marchés, entraînant une succession de crises de reconversion qui contribuèrent à casser l'élan de secteurs d'entraînement, au premier chef le textile, et, avec lui, de l'ensemble du commerce maritime. Or l'économie bretonne était une économie comparable, toutes proportions gardées, à celle de l'Angleterre ou des Provinces-Unies, c'est-à-dire une économie largement ouverte aux échanges avec l'étranger. On peut comprendre pourquoi la pression de l'État central, jointe au désordre des marchés provoqué par la guerre maritime, fut d'autant plus mal ressentie : la Royal Navy avait mis sur pied, dès le début du conflit, des vaisseaux de 50 à 60 canons et de grosses frégates destinés à patrouiller dans la Manche occidentale pour harceler tout le trafic français passant dans cette zone. Le commerce de cabotage intense entre la Bretagne et la Normandie s'en trouva durablement affecté. Duguay, commissaire ordonnateur de Saint-Malo, écrivait en 1691 : « Les nouvelles de la mer nous rapportent qu'il y a trois frégates anglaises de 50 à 60 pièces de canon qui ne quittent point la croisière de l'entre deux des îles de Jersey et Guernesey²⁰, c'est-à-dire la sortie du raz Blanchard par où passe tout le commerce qui se fait de Dunkerque et du Havre sur les costes de Bretagne²¹. » Deux ans plus tôt, il dénonçait les méfaits des corsaires des Provinces-Unies en signalant « les mauvaises aventures que ces Flessingois ont causé en ce pays-ci, car deux de leurs vaisseaux, l'un de 30, l'autre de 24 canons enlevèrent à la vue d'Ouessant il y a dix jours deux navires de cette ville venant d'Alicante avec une charge de 20 000 écus chaque [...]. On rapporte que toute la Manche en est pleine²² ». Une véritable guérilla d'embuscade est menée à proximité immédiate des côtes, où les navires corsaires anglais et hollandais surprennent les vaisseaux bretons au mouillage dans les rades, n'hésitant pas à remonter jusque dans les rias et abers, « infestant » toutes les côtes du ponant, selon le mot d'un commissaire ordonnateur.

Le traité de Ryswick en 1698 entre l'Angleterre et la France n'entraîne aucun armistice : les murailles tarifaires entre les deux pays

ne sont nullement abattues et, dès le 26 septembre 1701, Louis XIV reprend les hostilités en prohibant purement et simplement l'importation de produits manufacturés anglais. À l'issue de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), dans un mémoire rédigé en janvier 1715, Harscouët de Pradalan, subdélégué de Morlaix, dresse un sombre tableau de la situation en soulignant que la zone de production de la toile s'est rétrécie, et que la crise n'a pas même épargné le marché léonard, qui paraissait le plus prospère : « À peine trouve-t-on cent ménages qui fabriquent de la toile (circonsrits à la paroisse de Landerneau). Aussi n'y a-t-il plus de marché de toile à Saint-Pol-de-Léon, ni dans aucune des paroisses environnantes, seul subsiste un foyer d'activité autour de Saint-Thégonnec²³. »

Sans doute, pour comprendre la crise durable qui alors frappe l'économie bretonne, ne faut-il pas exagérer la responsabilité de l'État et des conflits militaires ; le déclin breton relève aussi de causes internes, nombreuses : la dispersion des ports, la plupart trop petits pour s'adapter au changement de dimension du commerce maritime européen ; l'éparpillement géographique et social de la bourgeoisie ; la dépendance des marchés extérieurs, c'est-à-dire d'évolutions économiques et politiques incontrôlables ; la stérilisation d'une part considérable des profits dans la construction d'innombrables édifices religieux et d'objets liés au culte ; et, ici comme ailleurs, la « trahison de la bourgeoisie » qui préfère investir dans l'achat des offices, ces charges d'État, de justice, de police, de finances, tant convoitées par les « gens de bien », dont certaines permettaient d'accéder à la noblesse.

*

UN DOCUMENT PERMET PRÉCISÉMENT DE DRESSER un tableau de la société et de l'économie bretonne en cette dramatique fin du XVII^e siècle. En effet, l'intendant Béchameil de Nointel composa en 1698 un *Mémoire sur la province de Bretagne*, à la demande du duc de Beauvillier, pour l'instruction du duc de Bourgogne, le petit-fils du roi²⁴ : comme l'explique Fénelon, qui dirigeait l'éducation du petit duc, dans son *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, « l'ignorance [du roi] le met hors d'état de redresser ce qui est de travers ». Répondant à un questionnaire précis, l'intendant étudie tour à tour l'état de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie et du commerce de la

province : il nous donne ainsi une photographie de la Bretagne au moment précis où la France jouit d'un bref répit entre les deux guerres de la fin du règne de Louis XIV²⁵.

Bien évidemment, cette « photographie » présente de fortes zones d'ombre et de flou : alors que les paysans représentent la majorité écrasante de la population (90 % sans doute), les questions agricoles occupent moins de 1 % de l'ensemble du mémoire. En revanche, l'intendant, dans une perspective nettement mercantiliste et « colbertienne », consacre 63 pages, soit plus de la moitié de son mémoire, aux « commerce et manufactures différentes de la province ». Il décrit les ports, les chantiers navals, fournit des indications précieuses sur le mouvement des navires et la pêche en haute mer. En bon connaisseur des problèmes de la province depuis bientôt vingt ans (ses premières missions remontent à 1679), il souligne le déclin de l'économie bretonne au cours des dernières années du siècle. Il note, par exemple, que le commerce des toiles, notamment dans l'évêché de Rennes, a diminué parce que « les Hollandais et les Anglais, qui en achetaient beaucoup, ont établi chez eux des manufactures, et parce que le Roi a fait établir des manufactures dans le voisinage de ses ports, de sorte qu'on enlève de l'évêché de Rennes les chanvres en nature avant qu'ils soient travaillés ». Ainsi, « le commerce en étoit beaucoup plus considérable autrefois qu'il ne l'est présentement, et il en sortoit, il y a vingt ans — soit en 1678 —, pour plus de trois à quatre cent mille livres par an, mais depuis ce temps-là, il a diminué, pour ainsi dire, d'année en année ». Le signe le plus manifeste de l'ampleur de la crise est la modification de l'économie rurale : « Les paisans voiant qu'il n'y a plus rien à faire, ou peu de chose dans ce commerce, cessent de faire des chanvres et sèment la plus grande partie de leurs terres en bleds. » Nointel remarque aussi que, la guerre ayant interrompu le commerce de Saint-Malo, « les Maloins se sont presque tous employés à faire des courses sur les ennemis, ils ont amené dans le royaume une infinité de marchandises qu'ils leur ont enlevées, ils ont formé et entretenu une infinité de matelots et gens de guerre à qui ils ont procuré une subsistance avantageuse, mais aussi ils ont tellement excité la jalousie des ennemis qu'ils ont tenté deux fois de brûler la ville de Saint-Malo par les bombes à quoi cependant ils n'ont pu réussir ». Ces bombardements anglais dirigés contre Saint-Malo en novembre 1693

et juillet 1695, auxquels Nointel fait allusion, ne furent pas les seuls épisodes marquants de la guerre de la Ligue d'Augsbourg : en 1694, on l'a vu, les ennemis tentèrent aussi une descente à Camaret ; en 1696, des troupes anglaises débarquèrent dans les îles d'Houat, d'Hoëdic et de Groix.

Les registres de l'Amirauté entre 1689 et 1697 confirment les affirmations de Nointel concernant l'effondrement du trafic de Saint-Malo : pendant les années de guerre, les relations de Saint-Malo avec l'Espagne, les Provinces-Unies, l'Angleterre furent presque interrompues. Quant aux campagnes de pêche à Terre-Neuve, elles étaient particulièrement difficiles : sur le trajet de retour, les morutiers chargés offraient une proie facile aux corsaires ennemis et, durant la guerre de Succession d'Espagne, la destruction des pêcheries françaises et la mainmise complète sur Terre-Neuve devinrent un des objectifs de guerre de la marine anglaise. Les pertes de morutiers malouins se montèrent ainsi à près de 20 unités pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et à 80 pendant la guerre de Succession d'Espagne, soit près de 30 % du potentiel naval pour Terre-Neuve²⁶.

C'est pour pallier cette crise économique, notamment le sinistre de la branche morutièrre, que les Malouins se lancèrent dans la guerre de course. L'exemple de Saint-Malo n'est pas le seul : tout se passe comme si la crise et les difficultés avaient dynamisé des efforts volontaristes d'une bourgeoisie marchande puisque au même moment Nantes, La Rochelle et Bordeaux se lançaient elles aussi dans des aventures inédites : le trafic des îles, qui sera le moteur de la croissance atlantique et du capitalisme négociant du siècle des Lumières. En 1702, le négociant nantais Joachim Descazeaux du Hallay analysait avec sagacité ce paradoxe qui transformait la guerre en une école de dynamisme commercial : « Nous sortons d'une guerre qui nous a fait faire plus de progrès dans le commerce que nous n'eussions pu en acquérir nous-mêmes en un siècle entier. Les prises venant de toutes les parties du monde nous ont fait voir avec étonnement la grandeur, l'étendue, la qualité du commerce des Anglais et des Hollandais. Notre supériorité à la mer, au moyen des armements en cours, nous mettait en état de soutenir notre navigation ordinaire sans trop d'interruption, parce qu'elle était petite d'elle-même et nos vaisseaux bien armés [...]. Au contraire, nous faisons de grosses prises sur ceux qui causaient un commerce étranger et

surabondant dans le royaume, qui occupait et faisait gagner les peuples et grossissait le revenu des fermes²⁷. »

Saint-Malo, le port de la Rance, une ville de 20 000 à 30 000 âmes entre 1660 et 1725, tient une place un peu particulière par le choix dominant, presque exclusif, de la course, la « continuation de la guerre par d'autres moyens », pour paraphraser Clausewitz, qui lui permit d'acquérir une grande renommée, et de corriger l'effondrement du commerce « normal » qui, de 1688 à 1691, avait chuté de 37,7 %. Dans le même temps, la course représentait un mouvement maritime de 28 487 tonneaux, soit 86 % du trafic marchand²⁸ ! Près de 950 navires, soit 175 000 tonneaux, ont été ainsi armés en course par les armateurs du port breton entre 1688 et 1713. L'État royal stimula cette guerre de course privée, notamment après la défaite de La Hougue en 1692, par une politique systématique de prêts de vaisseaux du roi : c'est ainsi que Duguay-Trouin obtint en 1693 l'*Hercule* de 28 canons, puis en 1694 la *Diligente* de 40 canons et le *Français* de 48 canons. En 1695, dans un *Mémoire sur la caprerie* (terme qui désigne alors la guerre de course), Vauban voyait dans la course une forme de guerre maritime à la fois peu coûteuse pour l'État royal et capable de toucher l'ennemi au cœur²⁹. Nombre de familles de négociants comme les Trouin, les Locquet, les Danycan y édifièrent de grosses fortunes. Charles Locquet de Granville (1646-1713), par exemple, négociant de moyenne envergure dans les années 1680, se retrouve autour de 1700 parmi l'étroite élite des plus forts contribuables de la ville (au-dessus de 300 livres de capitation), aux côtés des grands noms du négoce traditionnel, les Magon, les Grout, les De La Haye, les Picot. Reconnu comme l'un des plus puissants négociants de la ville, il fut désigné comme député au Conseil du commerce en 1703-1705, malgré inimitiés et jalousies. À sa mort, en 1713, il laissait une fortune de plusieurs millions de livres.

Il se forma ainsi un milieu d'hommes d'affaires de quelques dizaines de marchands-négociants (200 au plus en 1700), moitié civils, moitié militaires, une élite suractive — « Messieurs de Saint-Malo » —, un capitalisme à base individuelle et patrimoniale, déployant à l'échelle d'une économie-monde des entreprises de grande envergure, armant à leurs frais les vaisseaux du roi et anoblis par mérite, à l'exemple des lettres de noblesse octroyées en juin 1709 à René Duguay-Trouin. Le capitalisme malouin se déploya dans un

espace particulièrement vaste puisque les navires affrétés par la cité corsaire accostèrent de Terre-Neuve à la Méditerranée, de Cadix à Callao, de Moka à Canton.

La guerre de Succession d'Espagne marqua l'apogée de la course, avec, en octobre 1711, l'exploit de René Duguay-Trouin : l'assaut et la mise en rançon (sous forme de poudre d'or et de marchandises) de Rio de Janeiro par une escadre de course financée par une société privée d'armement, véritable tentative de saisie à la source du nouveau flux d'or brésilien³⁰.

*

LA PROSPÉRITÉ DE SAINT-MALO, LA « CITÉ CORSAIRE », est une exception dans la Bretagne de la fin du règne de Louis XIV : comme l'ensemble du royaume, elle connaît des années difficiles à partir de 1690. Les crises de subsistances, caractérisées par la hausse des prix, la disette et l'accroissement de la mortalité, n'épargnent pas la province, même s'il convient de nuancer ce constat trop général.

La disette (et dans certaines provinces la famine) de 1694 fut, on le sait, la plus terrible crise du règne, provoquant plus de 2 millions de morts³¹. Mais elle affecte peu la Bretagne : si à Saint-Malo, par exemple, on observe une forte poussée des décès — de l'ordre de 60 % par rapport à 1692 —, qui dépassèrent de beaucoup le nombre des naissances³², à Rennes la courbe des décès ne révèle qu'une légère pointe en 1692 et 1694, les naissances ne connaissant qu'un faible recul cette dernière année. Même constatation dans deux paroisses du pays de Léon : si la pointe hivernale des décès est bien marquée au premier trimestre de 1694 comme de 1695, les décès sont peu nombreux en 1694 et les naissances ne manifestent aucun recul. À la suite de Marcel Lachiver, on peut affirmer que la Bretagne est sortie presque indemne de la grande crise de 1693-1694³³.

Durant l'été 1699, le prix des grains fut anormalement élevé, augmenté encore par la pratique du stockage des grands propriétaires. M. de La Faluère, président du parlement, alla jusqu'à dénoncer la veuve d'un collègue au contrôleur général : « Il y a encore des gens, qui retiennent leurs bleds dans leurs greniers. Ces jours passés, la présidente de Rochefort avait vendu pour 50 000 francs de bleds. Elle s'en est déditte. Si elle continue à les garder sans les vouloir vendre, à qui se présente pour les acheter, ne trouvez vous pas à propos que je

la menace de l'y forcer³⁴. »

L'autre grave crise de la fin du règne, celle du « grand hyver » de 1709, n'épargna pas la province, comme en témoigne le vicaire d'une paroisse près de Nantes, l'abbé Lefeuvre, qui la décrit dans son Journal :

« Ce qui fait encore voir la rigueur du froid, c'est que la rivière de la Loire qui a coutume de rouler ses glaçons sept à huit jours auparavant de se glacer le fut cependant dès le deuxième jour du froid, ce qui s'augmenta tellement qu'on y passait les charrettes et les carrosses sans rien craindre. Il ne fut rien à l'épreuve de ce froid : il en mourut beaucoup d'hommes, non pas à la vérité dans ce pays ; mais il ne resta presque pas d'oiseaux, les bleds moururent, les vignes devinrent sèches, les grands arbres ni les chênes ni les fruitiers ne purent résister [...] le bled fut bientôt à 28 livres le septier, et le vin à 100 francs la pipe, et l'argent plus rare que jamais [...] le nombre des pauvres devint incroyable [...]. On vit alors les pauvres gens de la campagne privés de tout secours, ne leur ayant pas resté un chou ni un poireau dans leurs jardins, se jeter en foule dans les villes, pour avoir part aux libéralités des habitants, qui furent considérables, au moins à Nantes, ne pouvant parler des autres villes³⁵. »

Une lettre du commandant en chef, le maréchal de Châteaurenault, au contrôleur général, confirme l'ampleur des difficultés, le 12 juin 1709 :

« Quoique la récolte soit d'une assez bonne espérance dans la plus grande partie des lieux de cette province, le prix des bleds y augmenta tous les jours et quoiqu'il soit moindre dans les autres, il n'y a pas moins de pauvreté et de misère parce que les gens de travail ne trouvent plus à s'employer et que certains commerces qui les faisaient subsister leur manquent absolument comme en cette ville celui du fil qui occupait deux ou trois mil personnes dont le travail se transportait en Flandre³⁶. »

Pourtant, la Bretagne a moins souffert en 1709-1710 que d'autres provinces : à Saint-Malo, qui enregistre ordinairement 400 décès par an, on ne compte que 510 décès en 1709 et 506 en 1710³⁷. Plus globalement, dans la province, on n'observe qu'une petite pointe de décès en 1709 (les effets du froid) et, à la différence de bien des régions, aucune attaque épidémique sérieuse en 1710 : le blé noir n'a pas manqué et aucune disette ne s'est développée³⁸.

En outre, la Bretagne bénéficie d'assez bonnes récoltes en 1709. Aussi le contrôleur général Desmaretz multiplie-t-il les demandes afin que la province fasse parvenir du grain au Nord de la France (dramatiquement déficitaire) et à l'armée des Flandres, au bord de la mutinerie. Appelé à Versailles, l'intendant Antoine-François Ferrand met tout en œuvre pour que l'imposition ordonnée en Bretagne soit suivie d'effet :

« Je n'ai pas perdu de temps, écrit-il, le 28 novembre, depuis que je suis de retour, pour l'exécution d'un ordre aussi important ; j'ai été obligé de faire des sacs de toile, de distinguer les paroisses qui peuvent ou non fournir des grains, de quelles espèces et la quantité, ce qui m'a occupé considérablement. Cependant, je viens d'envoyer les ordonnances d'impositions dans l'évêché de Saint-Brieuc d'où je fais état de tirer dix mille sacs ; j'enverrai par le prochain ordinaire, de pareilles ordonnances dans l'évêché de Tréguier pour quatre mille sacs ; les communautés de l'évêché de Saint-Brieuc doivent voiturier au port du Légué, près de Saint-Brieuc où j'ai établi, à la recette du grain, le sieur Boulongne [...]. Les communautés de l'évêché de Lannion voitureront à Lannion³⁹... »

Cette contribution bretonne à la grande crise de 1709 est un bon test pour mesurer tout à la fois le fonctionnement des rouages de l'État royal (les subdélégués furent les chevilles ouvrières de la collecte des grains en imposant aux décimateurs, aux nobles, aux riches propriétaires l'ouverture de leurs greniers) et l'adhésion des Bretons à une cause « nationale » : malgré quelques réticences, les états, de même que les évêques et les recteurs de paroisse ont soutenu le travail des bureaux de l'intendance. Pourtant, les livraisons ne se firent pas

partout sans difficultés⁴⁰ : des émotions populaires sont signalées dans certaines villes, provoquant l'intervention des troupes. Ferrand utilisa ainsi une compagnie de dragons à Châteaulin et une autre à Pont-l'Abbé. Le 23 février 1710, dans une lettre habile, l'intendant faisait part au contrôleur général des finances du succès global de l'entreprise, tout en soulignant la fermeté de son autorité :

« Vous savez que vous ne faisiez état de tirer de la Bretagne que quarante mille sacs ; je vous fis espérer que je porterais cette fourniture à soixante mille sacs ; je suis en état de le faire ; avant quinze jours, vous pouvez avoir à votre disposition plus de cinquante mille sacs, la subsistance des troupes remplie.

Je ne vous ai point fatigué des difficultés qui se sont présentées dans le cours de ce service ; elles sont assez connues ; j'ai eu affaire à un Parlement et à une noblesse peu aisée ; je me suis mis au-dessus de tous ces embarras, et qui que ce soit n'a été exempt de cette fourniture ; il a fallu essuyer quelques émotions, je les ai apaisées par un prompt remède et je suis enfin parvenu à remplir ce service important que les premières personnes en place regardaient comme capable de faire soulever toute la province⁴¹. »

Une autre conséquence des dernières guerres de Louis XIV fut l'accroissement de la fiscalité royale. La capitation, établie sur tous les habitants du royaume, sauf sur le clergé, par une déclaration du roi du 18 janvier 1695, pesa également sur la Bretagne. Le nouvel impôt, supprimé en 1698 à la suite du traité de Ryswick, fut rétabli en 1701. Tout au long du XVIII^e siècle, la Bretagne est abonnée pour une somme avoisinant 1 800 000 livres, très inégalement répartie : la noblesse est taxée à 120 000 livres, les villes à 345 000 livres, les campagnes à 1 243 000 livres. Ce dernier montant, à prélever sur le monde rural, est divisé par feux. Chaque fabrique désigne les « égailleurs », chargés de répartir la capitation entre les chefs de famille selon leurs revenus réels ou supposés, et les « collecteurs » ayant la mission de rassembler les sommes imposées⁴². Une déclaration royale en date du 14 octobre 1710 créa un nouvel impôt, le dixième, percevable sur tous les revenus et, en particulier, sur les biens-fonds : aboli en 1717, il fut

rétabli en 1733. Ces mesures, imposées aux Bretons sans le consentement des états, furent mal accueillies car elles apparaissaient comme une violation des privilèges de la province.

La création de la milice, par l'ordonnance du 29 novembre 1688, créait un motif supplémentaire de mécontentement⁴³ : la population rurale, directement touchée, n'apprécia guère la mise en place de cette « loterie » qui transformait en soldats ceux qui avaient la malchance de tirer le bulletin noir désignant les jeunes condamnés à aller servir l'armée du roi de guerre. Tous les moyens furent bons pour échapper à l'embrigadement, même si, bien évidemment, il ne faut en aucune manière généraliser cette résistance : mariages précipités, falsifications des listes préparatoires, maladies ou infirmités imaginaires, mutilations (très rares), fuites, révoltes. Nombre de prêtres et de gentilshommes facilitèrent cette vague du refus, renforçant ainsi leur rôle de protecteurs de la communauté rurale. Le duc de Chaulnes s'en plaint à Louvois dans une lettre datée du 12 juin 1689 : « Presque tous les gentilshommes, les recteurs, prêtres, les veuves, tous chagrin de l'exclusion qu'on leur avoit donné pour faire trouver de bons soldats, firent tout ce qu'ils purent contre les nominations et appuyèrent sourdement la retraite de ceux qui avoient été nommés⁴⁴. » Entre 1690 et 1692, l'intendant charge à plusieurs reprises le présidial de Nantes de juger souverainement des rébellions au service. À Héric, Saint-Lumine-de-Coutais, Machecoul, Saint-Herblon et Varades, des jeunes miliciens refusent de partir, soutenus par leurs proches qui n'hésitent pas à s'attaquer aux marguilliers venus les chercher. Les miliciens qui fuient leur paroisse pour ne pas servir dans les armées du roi bénéficient de soutiens locaux : le révérend père, les religieux de La Chaume et leurs domestiques, à Machecoul, sont accusés en 1690 de cacher Vincent Riveron, « nommé soldat de milice de la dite paroisse⁴⁵ ». Une ordonnance de l'intendance pour la levée de 1711 faisait « deffence aux curés et aux gentilshommes de favoriser ceux qui doivent tirer ni d'user de menace ». À cette date, la guerre de Succession d'Espagne avait renforcé encore la pression sur la population : une levée annuelle fut ordonnée entre 1701 et 1712, et nombre de miliciens bretons se virent incorporés dans les armées d'Espagne et d'Italie, notamment en 1704, 1705, 1706. En tout, 22 400 hommes (soit environ 1 % des Bretons) furent ainsi enrôlés, un nombre supérieur à toutes les autres provinces du royaume⁴⁶.

LA GRANDE CRISE DES ANNÉES 1690-1715 provoqua une diminution des revenus des propriétaires, notamment de la noblesse : elle se traduisit par un recul des prix d'affermage des seigneuries, la mauvaise rentrée des fermages et des droits des seigneurs : dans le duché de Penthièvre, par exemple, passant de 59 000 livres en 1696 à 53 000 livres en 1708, la baisse des revenus nobiliaires coïncidait avec les atteintes répétées aux privilèges fiscaux (capitation, dixième).

Dans un tel contexte, on peut comprendre qu'une part de la noblesse ait voulu clamer son mécontentement dans le cadre de la seule institution légale qui lui permettait de s'exprimer librement : les états. L'assemblée provinciale offrait en effet une possibilité de participation à la vie politique, agrémentée de multiples divertissements. M^{me} de Sévigné, on le sait, s'en est fait l'écho lors de la session de 1671 qui se déroula à Vitré du 6 août au 6 septembre. Ce fut à cette occasion un tourbillon presque ininterrompu où la « marquise » se laissa griser, participant avec ravissement aux spectacles, aux festins, aux bals. Comme toujours, elle décrivait le tout à sa fille avec cet inimitable mélange d'ingénuité ironique et de coquetterie amusée :

« On vit entrer tous ceux qui arrivoient en foule pour ouvrir les états [...] Cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux yeux, cent communautés [...] Je n'avais jamais vu les états ; c'est une assez belle chose. Je ne crois pas qu'il y ait une province rassemblée qui ait aussi grand air que celle-ci ; elle doit être bien pleine, du moins, car il n'y en a pas un seul à la guerre, ni à la cour [...].

Une infinité de présents, de pensions, de réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continu, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie [luxue] : voilà les états. J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit » (lettre du 5 août 1671).

Les gentilshommes étaient de plus en plus nombreux aux états depuis la fin des années 1660, précisément au moment même où la pression de l'État royal et la centralisation se faisaient de plus en plus

insistantes. Faut-il y voir une relation directe ? À la session de Dinan, en 1669, leur nombre dépassait 300, alors qu'ils étaient seulement 160, en moyenne, dans la période située entre 1651 et 1667. Le nombre des participants se maintint ensuite entre 240 et 280 jusqu'en 1685, pour atteindre le chiffre de 520 en 1689, l'année, précisément, de l'installation à demeure d'un intendant⁴⁷.

L'opposition demeura pourtant discrète jusqu'à la fin du règne du Roi-Soleil, même si des heurts se manifestèrent avec les intendants Béchameil de Nointel et son successeur Ferrand de Villemilan. Mais, en 1715, la mort du souverain changeait la donne politique : les états désormais étaient prêts à l'action et la restitution par le Régent, Philippe d'Orléans, de la plénitude du droit de remontrances aux cours souveraines (parlement de Rennes, chambre des comptes de Nantes) redonnait voix aux particularismes et permettait l'expression de toutes les contestations⁴⁸.

Dès le 20 septembre 1715, trois semaines seulement après la mort de Louis XIV, le parlement réclamait « le rétablissement de l'ancien ordre, tel qu'il existait avant 1689 »...

1.

Roger Le Prohon, *Vie et mort des Bretons sous Louis XIV*, Brasparts, Éditions Beltan, 1984.

2.

Jean Tanguy, *Quand la toile va*, *op. cit.*, p. 110.

3.

Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Sevpén, 1996.

4.

Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 118.

5.

Ibid., p. 119. La Bretagne confirme ainsi, même s'il convient bien évidemment de ne pas généraliser de tels exemples, un mouvement d'adhésion des élites à l'ordre royal incarné par Louis XIV : c'est bien autant à la base qu'au sommet de l'État qu'il convient de rechercher le moteur de la « réduction à l'obéissance » qui caractérise le règne du « Roi-Soleil ». Une comparaison intéressante avec un notable nîmois est offerte par Robert Sauzet, *Le Notaire et son roi. Étienne Borrelly (1633-1718). Un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Éditions Plon, 1998.

6.

Il était alors au terme d'une brillante carrière au service de l'État royal : conseiller au Grand Conseil (1651), maître des requêtes

(1656), intendant de Bourbonnais (1661), de Berry, puis d'Auvergne (1664), conseiller d'État semestre (1675), prévôt des marchands de Paris (1676), conseiller d'État ordinaire (1680).

7. Cet échange du gouvernement de Guyenne contre celui de Bretagne confortait cependant le pouvoir du bâtard de Louis XIV : cumulant les amirautes de France et de Bretagne, il avait autorité sur toutes les côtes du royaume. Jean Duma, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1795). Une nébuleuse aristocratique au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
8. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, Rennes, Éditions Pléhon, 1953, I, p. 57.
9. La capitation se présente comme un impôt radicalement nouveau, sinon révolutionnaire, dans son principe, puisque payable « pendant le temps de la guerre » par tous, y compris les grands, par tête de chef de famille. Nouveauté remarquable par rapport à la représentation traditionnelle en trois ordres, la société est divisée en 22 classes et, dans chaque classe, c'est l'individu, la personne qui, par sa qualité, sa fonction, devient le critère de repérage fiscal.
10. Service historique de l'armée de terre, MR 1085. Cité par Nicole Le Pourhiert-Salat, *La Défense des îles bretonnes de l'Atlantique, des origines à 1860*, Vincennes, Service historique de la marine, 1983, p. 129. Sur Vauban, voir notamment l'étude de Michèle Virol, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2003.
11. Cité par Victoria Sanger, « Vauban urbaniste : l'exemple de Brest », dans *Vauban et ses successeurs dans les ports du Ponant et du Levant : Brest et Toulon*, Paris, Association Vauban, 2000, p. 24.
12. Marie-Thérèse Cloître, *Histoire de Brest*, op. cit., p. 68.
13. Cité par Daniel Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Éditions Fayard, 1996, p. 105.
14. Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. 1, p. 74.
15. Marie-Thérèse Cloître, *Histoire de Brest*, op. cit., p. 69. En 1695, Vauban rédigea un mémoire qui résumait ses principales idées sur le rôle stratégique de Brest : *Mémoire qui prouve la nécessité de mieux fortifier les côtes du goulet de Brest qu'elles ne l'ont été du passé ; l'utilité et l'épargne qui en reviennent au roi*. Voir aussi, pour une analyse de l'importance du « lobby fisco-financier » mis en place par Colbert dans la marine, l'analyse de Daniel Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, op. cit.
- 16.

Cité par Jean-Yves Barzic, *L'Hermine et le Soleil. Les Bretons au temps de Louis XIV*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1995, p. 67.

17.

Anne Blanchard, *Vauban*, Paris, Éditions Fayard, 1996, p. 333-335 ; M. A.W.H. Pearsall, « Le débarquement à Camaret le 8 juin 1694 », dans *Vauban et ses successeurs dans les ports du Ponant et du Levant : Brest et Toulon*, *op. cit.*, p. 67-72.

18.

D'autres villes du littoral subirent les conséquences de l'échec sanglant de Camaret : Dieppe, Le Havre, Dunkerque.

19.

André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite commerciale au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 207.

20.

Les îles de Jersey et Guernesey furent les principaux foyers d'armement de la course anglaise, qui ne cessa de croître : les armateurs anglo-normands reçurent 55 commissions en guerre (ou lettres de marques) pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, plus de 250 pendant la guerre de Succession d'Espagne, 22 en moyenne par an, avec une poussée maximale en 1708 (48). André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, *op. cit.*, p. 210.

21.

Ibid., p. 208.

22.

Ibid., p. 210.

23.

Réponse au questionnaire adressé par l'intendant le 6 janvier 1715 à Harscouët de Pradalan, subdélégué du département de Morlaix. Cité par Jean-Yves Barzic, *L'Hermine et le Soleil*, *op. cit.*, p. 71.

24.

La première mission comme intendant de Béchameil en 1679 avait pour but d'enquêter sur des falsifications commises dans les archives de la chambre des comptes et un trafic de faux documents réalisé à l'occasion de la « réformation » de la noblesse. Cette mission lui permit de se familiariser à la fois avec les habitudes nobiliaires et les pratiques comptables dans la province.

25.

Jean Bérenger et Jean Meyer, *La Bretagne à la fin du XVII^e siècle d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976.

26.

André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, *op. cit.*, p. 214.

27.

Cité par Jean Bérenger et Jean Meyer, *La Bretagne à la fin du XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 51.

28.

André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, *op. cit.*, p. 228.

29.

Daniel Dessert a bien montré que la flotte de guerre mise en place par

Colbert est dominée par le monde de la finance (60 % des administrateurs appartiennent au milieu « fisco-financier »). La « Royale » fut ainsi administrée comme un objet économique, soumis à des impératifs financiers autant qu'à la gloire du « roi de guerre ». En conséquence, le passage de la guerre d'escadre à la guerre de course au début des années 1690, après La Hougue, traduit bien le primat du financier sur le stratégique, la soumission de l'impératif politique à l'impératif gestionnaire, qui a accompagné la marine tout au long de sa genèse. Daniel Dessert, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, op. cit.

30.

André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, op. cit., p. 13.

31.

Marcel Lachiver, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Paris, Éditions Fayard, 1991.

32.

André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, op. cit., p. 187.

33.

Marcel Lachiver, *Les Années de misère*, op. cit., p. 190.

34.

Lettre de La Faluère du 21 mars 1699, citée par Jean-Yves Barzic, *L'Hermine et le Soleil*, op. cit., p. 25.

35.

Dupuy et Charvot, « Journal d'un curé de campagne », dans *Annales de Bretagne*, 1889-1890, t. V, p. 386.

36.

Cité par Joseph Letaconnoux, *Les Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne pendant la deuxième moitié du règne de Louis XIV*, Paris, 1907, p. 185.

37.

Jean Delumeau, « Démographie d'un port français sous l'Ancien Régime : Saint-Malo (1651-1750) », *Revue d'histoire du XVIII^e siècle*, 1970, p. 3-19.

38.

Marcel Lachiver, *Les Années de misère*, op. cit., p. 375.

39.

Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. I, p. 117. L'intendant rendit un vibrant hommage aux Bretons dans son discours d'ouverture de la session des états en novembre 1709 : « Si la Sicile se vantait autrefois d'être la nourrice de Rome et de l'Italie, la France est trop reconnaissante pour ne pas honorer la Bretagne du même nom. Deux fois depuis seize ans la fécondité de vos terres a sauvé le cœur du Royaume des alarmes de la famine et réparé l'injustice des saisons. »

40.

Le marquis de Coëtmadeuc, par exemple, « riche de 50 000 écus de rentes et ladre à se priver même du nécessaire », refusa d'ouvrir ses magasins de Brest et d'Hennebont (lettre du 12 juin 1709). Cité par Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 487, note 6.

41. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne, op. cit.*, I, p. 119.
42. Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 37.
43. L'ordonnance institutionnalisait, sur l'ensemble du royaume, la formation de régiments formés de soldats de milice, choisis à la pluralité des voix, puis tirés au sort, au sein de chaque paroisse du royaume. Il y avait 70 000 miliciens en France en 1694.
44. Cité par Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des États*, thèse sous la direction de Jean-Pierre Bois, Nantes, 2003, t. II, p. 450.
45. Joël Hautebert, *La Justice pénale à Nantes au Grand Siècle. Jurisprudence de la sénéchaussée présidiale*, Paris, Éditions Michel de Maule, 2001, p. 279.
46. Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle, op. cit.*, t. I, p. 259-260.
47. *Ibid.*, p. 77.
48. Rappelons qu'en 1673, Louis XIV avait imposé aux parlements (depuis 1665, ils étaient dénommés « cours supérieures » et non plus « cours souveraines ») l'enregistrement des édits royaux avant toute remontrance.

Chronologie

Les âges lointains

Entre 700 000 et 500 000es. Présence de bifaces en quartz et quartzite sur les terrasses anciennes de la Vilaine (Ille-et-Vilaine). Éclats de silex retouchés dans la crique de Saint-Colomban à Carnac (Morbihan).

Vers 100 000ol (Ille-et-Vilaine), traces de chasse aux grands mammifères : mammoths, rhinocéros, bisons...

Vers 10 000 la disparition de la steppe gelée, remplacée par des forêts de pins, de bouleaux et de chênes, la vie humaine se concentre sur le littoral. Évolution vers la sédentarisation.

Vers 8 000ation clairsemée de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs vit dans la péninsule armoricaine. À Téviec (Morbihan), découverte des plus anciens squelettes d'habitants de la (future) Bretagne, enterrés dans des tombes soigneusement scellées par des couches de pierres.

Vers 5 000 à 4 500des « hommes des mégalithes » à partir du foyer rayonnant méditerranéen. L'économie passe progressivement du stade de la chasse et de la cueillette à celui de l'agriculture : c'est la « révolution agricole néolithique ». Artisanat de la poterie ; fabrication de haches de dolérite A. Érection des monuments mégalithiques : le plus ancien est le cairn de Barnenez à Plouézoc'h, à l'embouchure de la rivière de Morlaix (Finistère), énorme complexe funéraire.

À 700on du grand tumulus de Carnac qui domine les alignements de menhirs. 3 000 hommes, sans doute, ont été nécessaires pour dresser le grand menhir de Locmariaquer (Morbihan).

Vers 2 500autés du Néolithique armoricain entrent en contact avec des peuples qui maîtrisent les techniques d'extraction et de travail des métaux. Ces hommes du bronze débarquent, semble-t-il, à partir de la Manche.

Vers 1 800on des tumulus » : inhumation individuelle des petits princes d'Armorique, chefs locaux thésaurisant des trésors métalliques.

Entre 1 400 et 1 100mpétition économique animent des communautés productrices de bronze. Relations et échanges entre la péninsule ibérique, les îles britanniques et la Bretagne protohistorique.

Entre 1 000 et 700es Champs d'urnes » (incinérations en urnes regroupées en cimetières) effleure l'Armorique.

700 à 600urgie du fer qui se développe au nord des Alpes marginalise et déprécie les bronziens armoricains.

Vers 500 traces écrites évoquant les navigations d'Himilcon, un Carthaginois qui

passé au large de l'Armorique.

50-100 Moments de grande ampleur ; poussée démographique ; économie agropastorale ; exploitation du sel marin ; rôle important de Corbilo (Nantes), sur l'une des routes commerciales qu'emprunte le négoce méditerranéen pour atteindre la (Grande) Bretagne (commerce de l'étain) ; des fortifications témoignent d'un habitat « aristocratique ».

Vins 325 Explore les côtes de l'Armorique occidentale.

124 nouvelle province romaine est établie au Sud de la Gaule, la Narbonnaise. Afflux de marchands en Gaule. Intensification des échanges avec l'Armorique. Les vins italiens constituent une denrée très répandue dans les communautés de l'Armorique de la fin de l'âge du fer. Les Vénètes sont le « peuple de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime » (César).

58 ar devient gouverneur de la Gaule cisalpine et transalpine.

57 but de la conquête par Rome de la Gaule indépendante. À la fin de l'année, l'armée romaine pénètre pour la première fois en Armorique.

56 s Romains réquisitionnent du blé et de la nourriture sur le territoire des Coriosolites et des Vénètes. Refus et révolte. Défaite des Vénètes face aux troupes de César à la suite d'un combat naval mené sans doute dans le golfe du Morbihan.

54-51 Résistance des Armoricaains se poursuit : ils soutiennent, notamment, Vercingétorix à Alésia.

River 51-50 e deux légions « chez les Turons, à la frontière des Carnutes, pour maintenir dans l'obéissance toute cette région jusqu'à l'Océan » (César, *Guerre des Gaules*). L'Armorique semble pacifiée.

L'Armorique romaine

27 **1 apr. 61** **4 apr. 61** C place une organisation des territoires contrôlés par Rome. L'Armorique fait partie intégrante de la Lyonnaise. Elle est divisée en cinq « cités », de l'est à l'ouest : les Namnètes, les Riedones, les Vénètes, les Coriosolites, les Osismes. Création des premières véritables villes comme capitales des cités.

41-68 èges de Claude (41-54) et de Néron (54-68) accélèrent l'intégration économique et culturelle de la Gaule occidentale, comme en témoignent le perfectionnement du réseau routier (construction, par exemple, de la voie Carhaix-Aber Wrac'h) et l'édification de nombreux monuments urbains.

96-192 ècle des Antonins », de Nerva (96-98) à Commode (180-192), est marqué, en Armorique comme dans une grande partie de l'Empire, par la « paix romaine ». L'Ouest de la Gaule manifeste tous les signes d'un développement économique : réaménagement de nombreuses *villae*, édification de monuments funéraires, expansion de l'industrie des salaisons sur les côtes, dynamisme du commerce à longue distance.

244 assassinat de l'empereur Gordien III ouvre une longue période d'instabilité politique et militaire dans les provinces occidentales de l'Empire.

249-251 e Trajan Dèce. Francs et Alamans s'infiltrèrent en Gaule.

~~260~~tion de l'Empire « romain » des Gaules sous l'impulsion de Postumus. L'Armorique accepte le pouvoir de l'usurpateur et de ses successeurs (Marius, Victorinus, Tetricus).

~~Années 260~~ des expéditions de pirates, vraisemblablement francs ou scots (Irlandais), sur le littoral armoricain.

~~274~~oire d'Aurélien sur Tetricus : l'Armorique retourne dans l'unité impériale.

~~270-300~~tion de raids de pirates francs et saxons et de mouvements sociaux de grande ampleur en Gaule (révolte des Bagaudes) : des trésors sont enfouis à la hâte ; les villes s'enferment derrière des murailles édifiées à partir de matériaux arrachés aux bâtiments publics ; les réseaux commerciaux sont disloqués. Le pouvoir impérial réagit en intégrant l'Armorique dans un vaste *Tractus Armoricanus et Nervicanus*, sorte de mur de la Manche et de l'Atlantique, étendu du Pas-de-Calais à la Gironde. Des Lètes francs sont chargés de la défense de l'Armorique.

~~306-363~~constantinienne : un calme relatif semble régner en Armorique, marqué par un renouveau des échanges, une fragile renaissance des villes, la prospérité de certaines *villae*.

~~Années 360~~vages du littoral par les pirates francs et saxons.

~~Années 370-400~~res, faute de sources. Ces années sont celles des origines de la Bretagne « bretonne » : Rome semble avoir fait appel à des Bretons (de Grande-Bretagne) pour assurer la défense de la Gaule menacée. La légende de Conan Mériadec, premier roi mythique de la petite Bretagne armorique, puise son origine dans ces événements guerriers.

~~403~~rhin est une fois de plus franchi par des peuples germaniques : les Suèves, les Alains, les Vandales...

~~410~~e abandonne l'île de (Grande) Bretagne : les Saxons introduits comme mercenaires s'emparent du riche bassin de Londres, amorçant le refoulement des Bretons dans leurs réduits montueux de Cornouailles et du pays de Galles.

~~Années 410~~ est pratiquement autonome, sous la domination de chefs de guerre, parfois déjà chrétiens.

~~476~~osition par Odoacre de Romulus Augustule, dernier empereur d'Occident.

La Bretagne médiévale

~~Fin Ve siècle~~entrent en contact avec les Francs unifiés par Childéric, père de Clovis, qui conquiert le bassin parisien et veut agrandir ses domaines vers l'ouest.

~~Vers 510~~ de paix est signé entre les Francs et les Bretons armoricains : Clovis leur concède les cités (territoires) des Osismes et des Coriosolites, sans aucune obligation de tribut ni de service. La signature de ce pacte autorise une accélération de l'immigration bretonne en Armorique, dans le ressort des deux cités devenues la Domnonée.

~~511-558~~e Childebert, troisième fils de Clovis, roi de la Gaule occidentale. Pour les moines hagiographes, le roi de Paris personnifie le bon souverain, suffisamment distant pour ne pas s'ingérer dans les affaires bretonnes. Face à la menace des Pictes

et des Scots d'Irlande, nombre de religieux, moines pour la plupart — les « saints bretons » —, émigrent de Grande-Bretagne (essentiellement du pays de Galles) en Armorique.

550 L'historien byzantin Procope de Césarée donne le nom de « Bretagne » au territoire jusque-là nommé « Armorique » (« pays à côté de la mer », ou « en face de la mer »). La Bretagne est alors divisée en trois grandes régions politiques appelées « royaumes » : la Domnonée (au nord), la Cornouaille (au sud-ouest), le Bro-Waroc (la Bretagne du Sud). Pour établir ce dernier « royaume », les Bretons s'installent à Vannes sous la conduite de Waroc.

558 La mort de Childeburt, les petits-fils et les arrière-petits-fils de Clovis se déchirent. Les rapports entre Bretons et Francs ne cessent de se détériorer, dans la mesure où les Aquitains rebelles du prince Chramne, en révolte contre Lothaire Ier, cherchent l'appui du roi breton Conno qui semble avoir contrôlé le Vannetais.

580 Les invasions franques contre les Bretons.

594 La mort de Grégoire de Tours (538-594). Avec la disparition de l'auteur de l'*Histoire des Francs*, nous perdons notre principal informateur : pour un siècle et demi, les Bretons échappent aux historiens, faute de sources.

628-638 Le roi Dagobert Ier : les sources franques mentionnent la présence à la cour du souverain d'un puissant et très pieux Breton nommé Judicaël, roi de la Domnonée.

661 Les *Annales de Metz* signalent que les Bretons jouissent de la liberté grâce aux dissensions entre Mérovingiens.

751 Le roi Pépin le Bref dépose Dagobert III et prend le titre de roi des Francs. Dès leur accession au pouvoir, les Carolingiens s'efforcent d'imposer leur autorité sur les régions périphériques de la Gaule et donc en Armorique.

753 Le roi Pépin conduit son armée en Bretagne, s'empara de la ville fortifiée de Vannes et soumit toute la Bretagne au territoire des Francs » (*Annales de Metz*). En fait, Vannes seule est prise. Un comte est installé à demeure dans l'ancienne capitale des Vénètes. Mise en place d'une marche de Bretagne (*marca Britanniae*), comprenant les comtés de Vannes, de Rennes et de Nantes, Roland en fut le préfet avant d'être tué à Roncevaux en 778.

753-830 Les expéditions militaires franques sont régulièrement organisées contre les Bretons : 753 (Pépin le Bref), 786 (sénéchal Audulf), 799 (comte Gui), 811, 818 (Louis le Pieux), 825, 830.

799 Pour la première fois, les Vikings sont signalés sur les rivages de l'île de Noirmoutier.

816 Suite à une entrevue à Priziac, sur les bords de l'Ellé, entre Louis le Pieux et Matmonoc, l'abbé de Landévennec, il est décidé que l'abbaye Saint-Guénolé adopterait la règle bénédictine. Toute l'Église bretonne est sommée de se plier aux usages prescrits lors des conciles réformateurs de 816 et 817 à l'instigation de Louis le Pieux, conseillé par Benoît d'Aniane qui a révisé la règle de saint Benoît de Nursie (VI^e siècle).

831 Lors du plaid d'Ingelheim, Louis le Pieux nomme Nominoë, peut-être issu du Poher, comte de Vannes, et il lui confie la charge de *missus imperatoris*, c'est-à-dire d'envoyé de l'empereur en Bretagne.

832 La fondation de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, à l'initiative du moine Conwoïon.

~~833~~ Nouvelle révolte des trois fils de Louis le Pieux. Le comte Lambert de Nantes soutient les révoltés, mais Nominoë reste fidèle à l'empereur.

~~840~~ Mort de Louis le Pieux. La Francie occidentale, qui comprend la Bretagne, revient à Charles le Chauve, le plus jeune et le plus contesté des fils du défunt.

~~841~~ Charles le Chauve entreprend un voyage au Mans pour recevoir la soumission de quelques aristocrates bretons turbulents. Nominoë « promet par serment de lui garder fidélité » (Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*).

~~842~~ Alloté d'alliance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique contre Lothaire : Nominoë reste fidèle à Charles le Chauve.

~~843~~ Implulé par Lambert, comte de Nantes, Nominoë se retrouve en guerre ouverte contre Charles le Chauve. Le 24 juin, un raid d'une flotte viking surprend et pille Nantes. L'évêque Gunhard est tué dans la cathédrale Saint-Pierre.

~~844~~ Nominoë choisit la voie de la révolte ouverte et déclarée contre Charles le Chauve. Il parvient jusqu'au Mans à la tête de ses troupes.

~~845~~ 22 novembre, Charles le Chauve est vaincu dans les marais de Ballon près de Redon.

~~846~~ Charles le Chauve traite avec les Bretons. Mais la paix est relative, troublée notamment par des raids de pirates scandinaves et des incidents de frontière sur les confins franco-bretons.

~~849~~ Nominoë affirme son autorité en tenant un pseudo-synode breton à Coitlough : il dépose des évêques acquis au souverain franc et les remplace par des prélats de son choix, ce qui lui aliène la papauté.

~~850~~ Ignant une offensive de Charles le Chauve, Nominoë décide le premier de prendre les armes.

~~851~~ Nominoë meurt subitement le 7 mars 851 à Vendôme, selon la tradition.

Érispoë (851-857)

~~851~~ Érispoë, fils de Nominoë, qui lui succède, défait les troupes de Charles le Chauve à Jengland au nord de Nantes, les 21 et 22 août. En septembre, Charles le Chauve signe un traité à Angers avec Érispoë, que l'on peut considérer comme l'acte de naissance de la Bretagne : il lui cède les comtés de Nantes et de Rennes, plus, au sud de la Loire, la *vicaria* de Retz, ce qui lui donne le contrôle du trafic du sel. Érispoë, de son côté, fait hommage au roi franc, qui accorde à la Bretagne le statut de royaume subordonné.

~~853~~ Scandinaves ont établi, sur l'île de Betia, en face de Nantes, un retranchement fortifié qui leur sert de base de départ et d'entrepôt commercial.

~~854~~ Baye de Redon échappe au pillage des Vikings, mais la région est mise en coupe réglée.

~~856~~ailles de la fille d'Érispoë avec Louis, héritier présomptif de Charles le Chauve.

~~857~~ Érispoë est assassiné par son cousin Salomon, mécontent du mariage annoncé de la fille d'Érispoë avec le fils de Charles le Chauve.

Salomon (857-874)

~~859~~**858** Charles le Chauve étant affaibli par la défection des grands, Salomon en profite pour s'associer à certains d'entre eux ; il entretient la guerre civile dans tout l'Ouest de la Francie occidentale.

~~863~~**863** Charles le Chauve monte une expédition contre Salomon, puis préfère traiter : au monastère d'Entrammes, près du Mans, Salomon se reconnaît vassal du roi et s'engage à verser un tribut, qui sera ponctuellement acquitté en 863 et 864. En échange, Charles lui cède « le pays entre deux eaux », une région comprise entre la Mayenne et la Sarthe.

~~865~~**865** Salomon, craignant la puissance ascendante de Robert le Fort, ancêtre des Capétiens, auquel Charles vient de concéder un important commandement militaire sur l'Ouest de la Francie, entre en dissidence.

~~866~~**866** Au combat de Robert le Fort face aux Bretons et à leurs alliés vikings à Brissarthe (Maine-et-Loire).

~~867~~**867** Signature, à Compiègne, d'un traité entre Charles le Chauve et Pascweten, gendre de Salomon. Le souverain franc cède aux Bretons le Cotentin. Salomon est exempté de tribut, c'est-à-dire reconnu comme un monarque dans son royaume.

~~871~~**871** Salomon écrit au pape Hadrien II qu'il ne pourra lui rendre visite à Rome comme il en avait conçu le projet, en raison du risque d'une incursion des Vikings.

~~873~~**873** Salomon intervient contre les Vikings qu'assiège Charles le Chauve dans la cité d'Angers.

~~874~~**juin 874** : Salomon meurt, les yeux crevés, victime d'une conspiration ourdie tant par des nobles francs que par des membres de sa famille, dont son gendre, Pascweten. À sa mort, ses meurtriers ne parviennent pas à s'entendre : Gurwant et Pascweten, bientôt relayés par leurs fils respectifs, Judicaël et Alain, s'affrontent dans une sanglante guerre civile, aggravée par l'appel à des mercenaires vikings.

Alain le Grand (888 ?-907)

~~888~~**888** Alain, fils de Pascweten, parvient à s'imposer. Il aurait alors vaincu les Normands, peut-être à Questembert.

La Bretagne connaît une période de paix relative, tant civile qu'extérieure.

~~Alain 898~~**Alain 898** titule dans les actes « par la grâce de Dieu pieux et pacifique roi de Bretagne ».

~~898~~**898** Alain repousse des pirates vikings.

~~907~~**907** La mort d'Alain le Grand offre de nouveau la péninsule à la convoitise des Vikings.

La marque viking

- 907-937** de colonisation d'une partie de la Bretagne littorale par les Vikings.
- 913** Normands s'installent durablement dans la rade de Brest et pillent l'abbaye de Landévennec, provoquant la fuite des moines. Commence le grand exode des reliques et des livres emportés par les moines vers la Neustrie.
- 918** Normands ravagent, écrasent et ruinent toute la Bretagne située aux extrémités de la Gaule, les Bretons étant enlevés, vendus ou autrement chassés en masse » (Flodoard).
- 931** révolte des Bretons contre le joug des Vikings païens échoue en Cornouaille. Le duc de la Normandie nouvelle, Guillaume Longue-Épée, vient au secours des Scandinaves et s'empare à cette occasion du Cotentin et de l'Avranchin : la Normandie comme la Bretagne sont alors définitivement constituées.
- Alain 935** Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, réfugié en Grande-Bretagne, débarque à Dol, massacre une bande de Vikings, se rend par voie de mer près de Saint-Brieuc, avant de marcher sur Nantes.
- 936** Barbetorte fait de Nantes sa capitale. Comte de Cornouaille (titre hérité de son père) et de Nantes, il est reconnu par les Bretons comme leur chef légitime et s'efforce de chasser les Normands de l'ensemble de la péninsule armoricaine. L'abbaye de Landévennec est restaurée.
- 939** Barbetorte remporte une victoire décisive sur les Normands à Trans (Ille-et-Vilaine) : l'ère viking est pratiquement close.
- 952** d'Alain Barbetorte. La disparition de son seul fils légitime, Drogon (duc de 952 à 958), la succession à la tête du comté d'enfants illégitimes et surtout les ambitions des comtes de Rennes enlèvent au comte de Nantes l'espoir de conserver l'hégémonie sur la Bretagne.
- 979-992** Conan le Tors, comte de Rennes et duc de Bretagne.
- 981** affrontement sur les landes de Coquereuil entre la maison de Rennes et la maison de Nantes.
- 992-1008** Geoffroy Ier, comte de Rennes, fils de Conan le Tors.
- 996** Geoffroy Ier fait face avec succès aux dernières attaques scandinaves sur les côtes bretonnes.

La Bretagne féodale

- 1008-1040** Alain III, comte de Rennes et duc de Bretagne, qui doit céder à son frère Eudes un vaste apanage qui couvre le Trégor et le Penthievre : la Bretagne est bien entrée dans l'âge féodal, caractérisé par une dislocation des centres de pouvoir.
- 1040-1066** Conan II. Il doit faire face aux soulèvements de son oncle Eudes de Penthievre, du puissant comte de Cornouaille, Alain Canhiart (1029-1058), et d'autres seigneurs.
- 1064** duc de Rivallon, gardien des châteaux de Dol et de Combourg.
- 1066** conquête de l'Angleterre par les Normands de Guillaume le Bâtard, devenu Guillaume le Conquérant. Les Bretons forment le gros de l'aile gauche à la bataille d'Hastings.

~~À 1066~~**1084** Le Conan II, décédé sans héritier en 1066, le duché passe de la maison de Rennes à celle de Cornouaille : Hoël, fils d'Alain Canhiart, épouse la sœur du défunt duc ; son manque d'autorité renforce le pouvoir des châtelains.

~~1084~~**1084** Le d'Alain IV Fergent, fils d'Hoël, dit le Roux, duc de Bretagne. Les débuts de son règne sont affectés par une exceptionnelle pluviosité, des récoltes catastrophiques et de grandes famines en 1085-1086.

~~1087~~**1087** IV Fergent réunit les premiers états de Bretagne.

~~1095~~**1095** IV répond à l'appel du pape Urbain II et participe à la première croisade. L'appel de Clermont a été entendu avec ferveur en Bretagne. Alain IV a fait partie des vainqueurs de Jérusalem (juillet 1099). La régence en Bretagne est assurée par sa femme, la duchesse Ermengarde, fille du comte d'Anjou.

~~1112~~**1112** marqué par la croisade, Alain IV se retire au monastère Saint-Sauveur de Redon où il meurt en 1119.

~~1128~~**1128** Le Conan III, fils d'Alain IV, est marqué par l'affermissement de l'autorité ducale.

~~1130~~**1130** Les moines cisterciens, venus du diocèse de Chartres, fondent, en pays trégorrois, l'abbaye de Bégard, puis en 1132 l'abbaye du Relecq, au flanc de la montagne d'Arrée, et celle de Boquen, dans le Menez sauvage, au bord de l'Arguenon, en 1137 : c'est le début des moines blancs en Bretagne, souvent soutenus par les grandes familles nobles.

~~1185~~**1185** Le roi de Monmouth écrit l'*Historia Regum Britanniae* (*Histoire des rois de Bretagne*), qu'il présente comme une relation authentique des événements qui se sont produits en Grande-Bretagne depuis l'arrivée de Brutus, le petit-fils d'Énée, jusqu'à la mort du roi Cadwaladr, en 689. L'analyse du règne d'Arthur constitue la partie la plus importante de l'œuvre.

~~1187~~**1187** Le III marie sa fille, Berthe, à Alain le Noir, comte de Richemont, héritier du duché de Penthièvre, branche cadette de la maison ducal de Bretagne, espérant ainsi amarrer au duché la Bretagne du Nord.

~~1146~~**1146** Le Noir meurt, dans des conditions obscures. Conan III remarie sa fille avec Eudon de Porhoët, maître de la Bretagne centrale.

~~1148~~**1148** Le de Conan III. Peu de temps avant sa mort, il a déshérité son fils Hoël. La succession revient à Conan, fils d'Alain le Noir, premier mari de Berthe. Eudon de Porhoët exerce la régence, au nom de son épouse, Berthe, mère du jeune Conan.

~~1155~~**1155** Le roi de Monmouth écrit la *Vie de Merlin*.

Entre la France et l'Angleterre

~~1154~~**1154** La majorité de Conan IV, âgé de quinze ans, Eudon refuse de lui céder le pouvoir. Conan va chercher refuge en Angleterre auprès d'Henri II Plantagenêt, qui lui restitue le riche domaine de Richemont que son père, Alain le Noir, avait possédé. Geoffroy Plantagenêt, oncle du roi, s'empare du comté de Nantes en contrepartie.

~~1156~~**1156** Le IV débarque en Bretagne et enlève à Eudon de Porhoët ses principales positions.

L1163 Stocratie bretonne déclenche une série de révoltes contre la tutelle d'Henri II Plantagenêt.

H1166 II Plantagenêt impose sa paix en réglant la succession du duché : Conan IV se trouve contraint d'accepter le mariage de Geoffroy, fils du roi d'Angleterre, avec sa fille Constance, héritière du duché. Henri II, prenant pour prétexte le jeune âge des fiancés (quatre et huit ans), décide d'assumer directement le gouvernement de la Bretagne.

A1169 L'Amiral, Louis VII reconnaît la prééminence du Plantagenêt sur la Bretagne et sur tout l'Ouest du royaume.

H1174 II Plantagenêt brise les résistances féodales en Bretagne.

L1181 d'Angleterre accepte de céder le duché de Bretagne à son fils Geoffroy.

L1185 *Se au comte Geoffroy*, premier texte législatif ducal, met un frein à l'éparpillement des baronnies, qui désormais passeront au fils aîné.

E1186 Out, Geoffroy est mortellement blessé dans un tournoi à la cour de Philippe Auguste. Sa veuve, Constance, donne le jour à un fils quelques mois après le décès de son jeune époux. Les grands du duché exigent qu'il prenne le nom d'Arthur, sorte de défi messianique adressé à l'Angleterre.

M1189 d'Henri II Plantagenêt. Affrontement de ses deux fils, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Constance, remariée par son beau-père au vicomte d'Avranches Ranulf de Chester, exerce le pouvoir en Bretagne au nom de son fils.

R1196 Richard Cœur de Lion convoque Constance à Rouen et la retient prisonnière : le sort de son fils, Arthur, âgé de neuf ans, est une affaire d'État.

M1199 de Richard Cœur de Lion, laissant deux héritiers possibles : Jean sans Terre, quatrième et dernier fils d'Henri II, et Arthur, son petit-fils. La vieille reine Aliénor d'Aquitaine désigne Jean pour la succession, décision refusée par l'Anjou, le Maine et la Touraine. Arthur, le jeune duc de Bretagne, est ainsi engagé dans une lutte impitoyable contre Jean sans Terre.

C1201 Constance, la mère d'Arthur, meurt.

L1202 de France, prétextant que Jean sans Terre ne s'est pas présenté devant sa cour, confisque au nom du droit féodal ses fiefs continentaux et il charge Arthur de conquérir l'Anjou et le Poitou. Arthur est fait prisonnier à Mirebeau, en Aquitaine, par Jean sans Terre.

A1203 Arthur est assassiné dans des conditions obscures à Rouen, probablement par son oncle Jean sans Terre. La sœur d'Arthur, la princesse Aliénor, restera captive en Angleterre jusqu'à sa mort en 1241, sans jamais avoir été autorisée à se marier. Barons et évêques bretons affirment leur fidélité à Guy de Thouars, qui avait épousé la duchesse Constance en troisièmes noces, et reconnaissent pour héritière leur fille Alix (alors âgée de trois ans).

C1203 et **T1204** Thouars achève la conquête des domaines continentaux de Jean sans Terre avec l'aide des troupes de Philippe Auguste. En contrepartie, la Bretagne passe de la tutelle anglo-normande à celle de la France.

L1206 Le pape Innocent III, dans une bulle établie en faveur de l'Église nantaise mentionne que « le seigneur Philippe, roi de France, tient en main propre toute la Bretagne ».

M1218 Le mariage d'Alix, fille de la duchesse Constance, avec l'arrière-petit-fils de Louis VI, Pierre de Dreux, qui fait hommage à Philippe Auguste.

1222ion au duché de Bretagne du comté de Penthièvre.

1223de Philippe Auguste.

1227-1284Pierre Mauclerc, participe à quatre révoltes de grands seigneurs féodaux mécontents de la centralisation monarchique. En 1229, rompant la foi jurée à Philippe Auguste, il transfère l'hommage du duché à Henri III, roi d'Angleterre.

1228ation à Nantes d'un couvent dominicain.

1230ation à Quimper, puis à Rennes, d'un couvent franciscain.

1234d'un soutien efficace du roi d'Angleterre, Pierre Mauclerc se soumet à Louis IX.

1237e Mauclerc cède le duché à son fils Jean I^{er} à sa majorité. Il mourra au retour de la croisade d'Égypte de Saint Louis.

1237-1286Jean I^{er}, dit Jean le Roux, duc prudent et pacifique, scrupuleusement fidèle au roi capétien. Le développement économique du duché s'affirme.

1246ordeliers s'installent à Nantes.

1250partie du Léon est unie au duché de Bretagne. Fondation à Nantes d'un couvent franciscain.

1270ssises ducales se tiennent à Nantes.

1286-1305Jean II, comte de Richemont et duc de Bretagne.

1294II prend parti pour le roi d'Angleterre et commande l'armée anglaise en Guyenne, avant de se rapprocher de la France.

1297pe le Bel élève la Bretagne au rang de duché-pairie : le duc de Bretagne devient ainsi l'égal d'une poignée de hauts feudataires, les « pairs de France ».

1300armes s'implantent à Ploërmel.

1303d'Yves Hélori (saint Yves).

1305-1312se rend au couronnement du pape Clément V, décède à Lyon. Règne d'Arthur II, duc de Bretagne.

1308Malo constitue une éphémère communauté de ville.

1312-1341Jean III, dit Jean le Bon, épithète gage de stabilité et de paix. Le duc se comporte en fidèle soutien du roi de France. Il adopte pour armes les hermines pleines, qui symbolisent, en héraldique, pureté (pour sa robe blanche) et majesté.

1328i de France Charles IV le Bel décède sans héritier direct. Philippe VI de Valois, fils de Charles de Valois et neveu de Philippe le Bel, est choisi comme roi au détriment d'Édouard III d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle. Édouard III, qui est duc d'Aquitaine, sûr de son bon droit, refuse de prêter l'hommage au roi de France pour la Guyenne en tant que duc d'Aquitaine. Finalement, face à la pression française, il accepte de venir à Amiens prêter le fameux serment, mais avec des réserves concernant des terres détachées du duché de Guyenne par Charles IV.

1337é par les interventions persistantes de Philippe VI en Guyenne, Édouard III annule son hommage au souverain capétien et revendique la couronne de France, déclenchant ainsi la guerre de Cent Ans. Jean III, duc de Bretagne, vassal des deux rois rivaux à cause de ses tenures en France et en Angleterre, n'engage pas directement son duché dans le conflit.

1339-1340 dans l'armée royale française durant les campagnes de Flandre. Début de construction de la cathédrale de Tréguier.

La guerre de succession (1341-1365)

1341 candidats revendiquent le duché : le demi-frère de Jean III, Jean de Montfort, et Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, épouse de Charles de Blois (fils de Marguerite, sœur du roi de France Philippe VI de Valois). Philippe VI de Valois défend la cause de son neveu Charles de Blois, Édouard III soutient celle de Jean de Montfort.

Jean de Montfort s'impose à Nantes avant de se faire reconnaître par de nombreuses villes du duché. Puis il va à Paris rendre hommage à Philippe VI, lequel le repousse et invite son neveu, Charles de Blois, à reconquérir par la force son duché : la Bretagne est transformée, durant vingt-trois ans, en champ de bataille de la guerre de Cent Ans.

Partie d'Angers, l'armée royale fait le siège de Nantes où Jean de Montfort s'est laissé enfermer. La ville capitule le 21 novembre. Le duc prisonnier est envoyé sous escorte à Paris.

1342 Jeanne de Flandre, l'épouse de Jean de Montfort, continue le combat au nom de son mari et, réfugiée à Hennebont, accepte une aide de l'Angleterre. Le 19 octobre, Édouard III débarque à Brest pour entamer une campagne dans le duché de Bretagne. Le port et ses environs seront tenus par les Anglais jusqu'en 1397.

1343 Trêve est conclue le 19 janvier à Malestroit. Charles de Blois tient Rennes et Nantes et domine toute la Haute-Bretagne et le littoral nord. Édouard quitte la Bretagne, emmenant Jeanne et ses enfants. Le roi de France fait arrêter et exécuter à Paris Olivier de Clisson, puis six chevaliers et quatre écuyers des plus vieilles familles bretonnes, soupçonnés de trahison.

1344 Charles de Blois entre en Bretagne à la tête d'une armée, assiège Quimper, pris en mai, puis Guérande.

1345 Jean de Montfort, élargi sur parole, passe en Angleterre où il prête hommage à Édouard III. Thomas Dagworth bat Charles de Blois sur les landes de Cadoret, près de Josselin. Jean de Montfort échoue devant Quimper et meurt le 26 septembre. Son fils, Jean de Montfort, est élevé en Angleterre par le roi Édouard.

1346 Grande défaite française à Crécy.

1347 Du siège de La Roche-Derrien, Charles de Blois est fait prisonnier. Pendant un an à Vannes, il est ensuite transféré en Angleterre. La Bretagne est comprise dans la trêve de Calais. La guerre demeure suspendue durant les quatre années suivantes. Canonisation d'Yves de Kermartin (bulle de Clément VI en date du 19 mai 1347).

1348-1350 Grande peste noire (ou pulmonaire) en Occident. La Bretagne fut, semble-t-il, relativement peu touchée.

1350 Massinot de Thomas Dagworth, le chef des troupes anglaises en Bretagne. Mort de Philippe VI de Valois. Jean II (1350-1364) lui succède.

1351 Le « combat des Trente » met aux prises 31 champions du parti de Blois et autant de partisans de Jean de Montfort (dont 21 sont anglais) sur la lande entre Ploërmel et

Josselin. Les Bretons finissent par l'emporter. Cette joute a été entreprise en période de trêve (26 mars).

1352 Terre ouverte reprend. Première réunion probable des états de Bretagne afin de lever des impôts extraordinaires pour réunir la rançon de Charles de Blois.

1356-1357 de Rennes (octobre-juillet), mené par le duc de Lancastre, accompagné du comte Jean de Montfort, âgé de seize ans. En août 1356, Charles de Blois est libéré contre la promesse d'une énorme rançon de 700 000 florins d'or.

1360 de Brétigny entre la France et l'Angleterre. Concernant la Bretagne, les deux rois s'engagent à ménager un accord entre les deux prétendants. Mais Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, s'oppose à tout partage.

1362ard III remet solennellement à Jean de Montfort, âgé de vingt-deux ans, ses pouvoirs sur le duché de Bretagne.

1369 septembre, Charles de Blois meurt à la bataille d'Auray. Jean de Montfort se retrouve seul duc de Bretagne : les ralliements à sa personne se multiplient.

1365usion de la paix. Traité de Guérande. Fin de la guerre de succession. Le duc s'adresse aux états pour obtenir le premier fouage étendu à l'ensemble du duché.

Règne de Jean IV (1364-1399)

1366i de France Charles V reconnaît Jean IV comme duc de Bretagne à la suite de son hommage.

1368se des hostilités entre la France et l'Angleterre.

1369IV, en raison de ses liens avec l'Angleterre et malgré son allégeance à Charles V, fait appel à un contingent anglais.

1370ête d'Angers sur la sainteté de Charles de Blois.

1372raité secret, défensif et offensif, est signé entre le représentant du duc de Bretagne et Édouard III. Les Français le rendent public, d'où un vif mécontentement et la défection d'une partie de la noblesse bretonne, qui entre dans les armées du roi de France.

1373and du Guesclin, au service du roi de France, passe en Bretagne et rallie nombre de Bretons à sa bannière. Le connétable contraint Jean IV à l'exil en Angleterre. Charles V ordonne la saisie du duché.

1374erel tombe aux mains des forces franco-bretonnes.

1375armée commandée par Jean IV (et Cambridge) débarque en Bretagne. Les Bretons boudent cette armée jugée trop « anglaise ».

1377IV retourne en Angleterre pour préparer une nouvelle offensive. Mais la mort d'Édouard III l'oblige à la reporter.

1378petite flotte anglaise débarque à Brest. En décembre, Charles V confisque officiellement le duché et le rattache à la couronne de France.

1379retons, indignés, se soulèvent, forment des ligues et rappellent Jean IV. Il débarque à Dinard en « libérateur ».

1380de Charles V et de Bertrand du Guesclin.

1381nd traité de Guérande (6 avril) : la neutralité bretonne est tacitement reconnue

et le duc fait allégeance à Charles VI. Les Anglais lui confisquent alors Richemont et conservent Brest. Lors d'une séance solennelle des états, Jean IV fonde l'ordre de l'Hermine.

~~1384~~ Holand, l'épouse anglaise de Jean IV, meurt sans lui avoir donné d'héritier.

~~1386~~¹³⁸⁷ fin le siège de Brest.

~~1389~~ Richard II, le successeur d'Édouard III, déclare sa majorité. Trêve entre la France et l'Angleterre. Naissance d'un fils de Jean IV, remarié avec Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais.

~~1392~~ Recensement des feux du duché. Ce document (incomplet) a permis d'évaluer le peuplement du duché à environ 1 250 000 habitants.

~~Vers 1395~~ Son *Briocense* est composé par un familier de Jean IV.

~~1396~~ Trêve de vingt-huit ans entre la France et l'Angleterre.

~~1397~~ Ile et le château de Brest sont livrés au duc qui rachète la place.

Jean IV revient en Angleterre pour la première fois depuis 1379 : il est réinvesti de la terre de Richemont et conclut un pacte avec Richard II.

~~1399~~ Mort de Jean IV. Son fils Pierre, appelé ensuite Jean comme son père, lui succède. Mais il n'a que dix ans.

Règne de Jean V (1399-1442)

~~1399~~ Régence de la duchesse Jeanne, sous le contrôle du connétable de Clisson et des principaux barons.

~~1402~~ Nouvelle épouse par procuration Henri IV, roi d'Angleterre qui a détrôné Richard II. Contrainte à l'exil par les grands et le parti français, elle confie la régence à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui fait son entrée à Nantes. Crainte d'une annexion de la Bretagne par la France. Le 23 mars, Jean V, âgé de douze ans, est couronné à Rennes. Désormais, chaque règne commença par cette cérémonie qui rappelait le couronnement de Reims, le sacre en moins.

~~1406~~ Le Barbu, évêque de Nantes, décide la tenue de registres des baptêmes par les curés (il est imité en 1446 par le diocèse de Dol, en 1450 par celui de Saint-Malo, en 1464 par celui de Rennes).

~~1407~~ Trêve avec l'Angleterre (renouvelée en 1409, 1411, 1415, 1417).

~~1410~~ Jean V fait frapper une monnaie d'or, le florin.

~~1415~~ Mort. Désastre pour l'armée française.

~~Vers 1415~~ Rédaction de la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, recueil de règles de procédure civile et criminelle, de droit pénal, civil, féodal et rural. Le texte sera fixé en 1480 lors de la première publication imprimée.

~~1417~~ Le souverain breton s'affirme « duc par la grâce de Dieu ».

~~1418~~ Saint Ferrier (1357-1419), ardent prédicateur espagnol, arrive en Bretagne à l'appel de Jean V.

~~1429~~ Guerite de Clisson, fille du connétable, épouse de Jean de Penthievre (fils de Charles de Blois), attire Jean V sur ses terres et le fait prisonnier (13 février). Son épouse, Jeanne de France, fille de Charles VI, mobilise les grands : en juillet, Jean V

est libéré. Les Penthièvre sont exilés et leurs terres confisquées. Le pouvoir ducal sort renforcé de l'épreuve. La réunion des états est désormais annuelle.

1422 de Charles VI et de son gendre Henri V, qu'il avait reconnu roi de France.

1425 d entre Jean V et Charles VII. Le comte Arthur de Richemont, frère des ducs, reçoit l'épée de connétable. Jean V crée la milice des Francs-Archers.

1426 à 1430quête décidée par le duc pour décompter les feux fiscaux et le nombre réel des familles de contribuables.

1427 V se rapproche des Anglais.

1430 première représentation du *Mystère de la Passion* à Rennes, en présence de Jean V.

1431 V doit faire face au complot du duc d'Alençon, son neveu.

1434 Envoyés du duc de Bretagne au concile de Bâle engagent une longue querelle de préséance avec les représentants du duc de Bourgogne, arguant que le duché n'est pas vassal de la couronne et que leur prince exerce tous les pouvoirs du roi, qualité qu'avaient ses ancêtres. Début de la construction de la cathédrale de Nantes.

1435 à 1442 maintient des relations acceptables avec tous les belligérants mais il n'interdit pas à ses sujets de s'engager dans l'armée française.

1442 de Jean V. Son fils aîné, François, lui succède.

Règne de François I^{er} (1442-1450)

1442 ne prête qu'un hommage simple à Charles VII, trop impuissant pour pouvoir exiger plus.

1446 tation du très anglophile Gilles de Bretagne, frère du duc François I^{er}. En 1450, il sera étranglé sur ordre d'un conseiller du duc. La suspicion de fratricide pèse sur François I^{er}...

1449 ise de Fougères contraint les Bretons à s'engager dans le conflit.

1450 e des Bretons contribue à la victoire décisive de Formigny. L'armée ducale accompagne l'armée française, commandée par le connétable Arthur de Richemont, dans la reconquête du royaume, notamment en Normandie.

Règne de Pierre II (1450-1457)

1451 e II institue la prééminence des neuf baronnies aux états de Bretagne.

1453 e de Pierre II participe à l'ultime campagne du roi de France en Guyenne, qui marque la fin de la guerre de Cent Ans.

1455 grande enquête est décidée par le duc sur ses droits et privilèges.

Règne d'Arthur III (1457-1458)

~~0457~~ de François Ier et de Pierre II, Arthur III réaffirme l'indépendance du duché malgré son office de connétable.

~~1458~~ d'Arthur. Lui succède François II, âgé de vingt-trois ans, petit-fils de Jean IV par son père Richard d'Étampes, neveu de Jean V.

Règne de François II (1458-1488)

~~0459~~onnement de François II, acclamé par les Rennais. Il s'établit à Nantes, qui devient la capitale du duché.

~~0460~~verture d'une université à Nantes.

~~Entre 1460 et 1470~~ ancien calvaire breton conservé, à Tronoën.

~~1461~~ du règne de Louis XI, qui considère le duc de Bretagne comme un vassal qu'il faut soumettre.

~~1464~~ François II accueille les grands révoltés contre Louis XI.

~~1465~~ François II participe à la Ligue du Bien Public contre Louis XI.

~~1466~~ Landais inspire la politique extérieure du duc : renforcer l'indépendance bretonne ; multiplier les alliances contre le roi de France.

~~1467-1468~~ aide le duc de Normandie, le frère de Louis XI, à reconquérir son apanage confisqué.

~~Vers 1470-1474~~ agne de Jean de Saint-Paul.

~~1471~~age de François II et de Marguerite de Foix.

~~1471-1473~~ la guerre avec la France, sur les marches.

~~1477~~ de Charles le Téméraire devant Nancy : le duc breton se retrouve isolé pour répondre à la « grand'hayne » (Commynes) qu'éprouve Louis XI envers la Bretagne et son souverain.

Naissance d'Anne de Bretagne (26 janvier).

Arrestation du chancelier Guillaume Chauvin, partisan d'une plus grande modération à l'égard du royaume.

~~1480~~ XI rachète les droits des Penthievre à la succession de Bretagne. Pierre Le Baud achève sa *Compillation des chronicques et ystoires des Bretons*. La première édition imprimée de la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* est réalisée à Paris par Guillaume Le Fevre : elle contient, outre le texte de la coutume, divers textes législatifs des ducs de Bretagne, et la *Petite Coutume*.

~~1481~~ François II signe un traité d'alliance et d'amitié avec Maximilien d'Autriche, puis avec Édouard IV d'Angleterre (il comporte un projet de mariage entre le prince de Galles et l'héritière présomptive du duché, Anne).

~~1483~~ de Louis XI. La régente, Anne de Beaujeu, poursuit la politique de son père contre le duc de Bretagne, au nom de Charles VIII.

~~1484~~ du chancelier Chauvin, en prison.

Premier atelier typographique de Robin Foucquet et Jean Crès installé en Bretagne,

à Bréhant-Loudéac, une petite paroisse rurale comprise dans les domaines de la maison de Rohan (arrondissement de Ploërmel dans le Morbihan). Les deux premières œuvres sont tout à fait représentatives de la foi bretonne, dévotion à la Vierge et culte des morts : *Trespasement Nostre-Dame* et les *Loix des Trespasés*. Avant la fin du siècle, d'autres ateliers sont signalés à Rennes, à Tréguier, à Lantenac, à Nantes. Seul celui de Tréguier est situé en région de langue bretonne. On lui doit l'impression du *Catholicon*, dictionnaire franco-breton-latin.

1485 Station, jugement et pendaison de Pierre Landais. Le duc crée à Vannes une cour souveraine siégeant deux mois par an, pourvue d'un personnel stable : ainsi le dernier lien administratif et judiciaire entre la Bretagne et la France est-il rompu.

1486 États de Bretagne font serment de reconnaître Anne comme duchesse. Mort de Marguerite de Foix, mère d'Anne. Pierre Le Baud fait paraître la *Genealogie des rois, princes et ducs de Bretagne*.

1487 de Châteaubriant entre Charles VIII, roi de France, et les grands seigneurs bretons révoltés (maréchal de Rieux, vicomte de Rohan, comte de Laval). En mai, une armée française envahit la Bretagne et fait le siège de Nantes, puis rebrousse chemin. Le maréchal de Rieux rallie le camp du duc.

1488 Châteaubriant, puis Ancenis et Fougères tombent aux mains de la France. La bataille décisive a lieu à Saint-Aubin-du-Cormier le 28 juillet. Le 20 août, par le traité du Verger, François II s'engage à ne pas marier ses filles sans le consentement du roi. Le duc meurt le 9 septembre. Anne, âgée de douze ans, devient duchesse de Bretagne.

Règne d'Anne de Bretagne (1488-1514)

1488 Maréchal de Rieux, tuteur d'Anne, refuse qu'Anne renonce, comme l'exige Charles VIII, au titre de « duchesse de Bretagne ».

1489 Guerre reprend avec la France. Couronnement d'Anne dans la cathédrale de Rennes (10 février). Trahison du maréchal de Rieux, qui établit à Nantes un gouvernement séparé. Traité de Francfort entre Charles VIII et Maximilien d'Autriche (22 juillet) : des articles secrets prévoient que le roi de France retirera ses troupes du duché. Le traité est ratifié par Anne le 3 décembre.

1490 Queroute du duché. Jacques paysannes, notamment en Cornouaille. Réconciliation d'Anne et du maréchal de Rieux (août). Anne conclut un mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche le 19 décembre.

1491 d'Albret, prétendant éconduit d'Anne de Bretagne, livre Nantes à la France. Rohan occupe la Basse-Bretagne au nom du roi. Les troupes françaises menacent Rennes. Anne se résout à épouser Charles VIII. L'union est célébrée le 6 décembre dans la chapelle de Langeais. Anne a cédé à son époux tous ses droits sur le duché et elle s'interdit de révoquer cette donation par testament au cas où elle mourrait avant le roi.

1492 Annement d'Anne de Bretagne à Saint-Denis (8 février). Mécontent, le vicomte de Rohan sollicite l'aide de l'Angleterre, qui renonce finalement à un débarquement

en Bretagne. Le 7 juillet, Charles VIII reconnaît les privilèges de la Bretagne. Un traité est signé à Étaples entre Charles VIII et Henri VII (3 novembre). Le roi d'Angleterre reconnaît le fait accompli en Bretagne.

~~1498~~ Charles VIII supprime la chancellerie de Bretagne.

~~1494~~ Nobles bretons, dont le maréchal de Rieux, participent à l'expédition française en Italie.

~~1496~~ Charles VIII, le dernier enfant survivant d'Anne, meurt à son tour.

~~1498~~ Charles VIII à Amboise (8 avril). Anne rétablit aussitôt la chancellerie bretonne et le conseil dont elle confie la direction à Philippe de Montauban. Le 19 août, Anne s'engage à épouser Louis XII en cas d'annulation du mariage de ce dernier avec Jeanne de France. Elle fait son entrée solennelle à Nantes le 3 octobre. Le pape accorde l'annulation du mariage de Louis XII (décembre).

~~1499~~ Mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII (janvier). Le contrat préserve l'indépendance de la Bretagne : Anne se réserve de son vivant la jouissance pleine et entière du duché et son administration, tandis que le roi exerce ses prérogatives régaliennes. Naissance de Claude, leur fille.

Le Catholicon de Jehan Lagadeuc, « bachelier es arts et décrets », dictionnaire trilingue, breton, français et latin, est publié par R.F. Le Men, d'après l'édition d'Auffret de Quotiqueueran imprimée à Tréguier chez Jehan Calvez en MCCCCXCIX. Ce « petit ouvrage pour l'utilité des petits clercs pauvres de Bretagne ou encore des illettrés en latin », premier dictionnaire breton, est aussi le premier dictionnaire publié en France.

~~1503~~ Naissance de François, fils de Louis XII et d'Anne. Il meurt peu après.

~~1504~~ Louis XII sacré d'Anne de Bretagne à Saint-Denis (novembre).

~~1505~~ Le Baud achève l'*Histoire de la Bretagne* (elle restera inédite jusqu'en 1638). De juin à septembre, Anne effectue un tour de Bretagne (« Tro Breizh ») triomphal, qui signifie le double attachement des Bretons à la duchesse-reine et à la liberté bretonne qu'elle symbolisait.

~~1506~~ Louis XII impose à Anne les fiançailles de François d'Angoulême (âgé de douze ans) et de Claude.

~~1508~~ Bourdichon achève le *Livre d'heures* d'Anne de Bretagne, le dernier manuscrit de ce type à l'heure de l'imprimerie.

~~1510~~ Naissance de Renée de France, deuxième fille d'Anne de Bretagne.

~~1514~~ Louis XII d'Anne de Bretagne (9 janvier). Cérémonie d'inhumation de son corps à Saint-Denis (14 février), de son cœur à Nantes (13 mars). Mariage de Claude de France et de François d'Angoulême (18 mai). Louis XII confie l'administration de la Bretagne à François d'Angoulême (25 octobre). Alain Bouchart publie les *Grandes Croniques de Bretaigne*.

Règne de François I^{er} (1515-1547)

~~1515~~ Mariage de François I^{er}. En avril, Claude fait donation du duché à son royal époux, acceptant qu'il revienne ensuite au dauphin et non à un fils cadet qui aurait

assuré une dynastie distincte. Antoine Duprat, chancelier de France, est nommé chancelier de Bretagne.

1517 Couronnement de la reine Claude à Saint-Denis.

1518 Premier séjour de François I^{er} en Bretagne resserre ses liens avec la noblesse locale.

1522 Raids des flottes anglaise et espagnole sur le littoral breton (Morlaix est mise à sac).

1523 États se voient refuser leur demande de diminution du fouage.

1524 Mort de la reine Claude. Par testament, elle laisse son duché à son fils aîné François.

1526 Pierre de Montfort, comte de Laval, est nommé gouverneur de Bretagne : sa nomination permet au roi, par le biais de ses alliances, de contrôler de larges secteurs de la noblesse.

1527 Nomination de Philibert Tissart, général des finances en Bretagne.

1530 *Passion*, suivie de la *Résurrection*, premiers mystères imprimés en breton. Suivront la *Vie de sainte Barbe* (1557), la *Vie de saint Guénolé* (1580), une seconde édition de la *Passion* (1622), une seconde édition de la *Vie de sainte Barbe* (1647), la *Vie des trois rois* (1745).

1531 Pierre de Montfort de Laval est nommé gouverneur.

La Bretagne, province du royaume de France

1532 Deuxième séjour de François I^{er} en Bretagne (mai). Ses largesses anesthésient toute volonté d'opposition. Les états de Bretagne sollicitent l'union du duché au royaume (4 août), non sans opposition. Couronnement du duc François III à Rennes (14 août). L'édit de Plessis-Macé réunit la Bretagne à la France (3 septembre) tout en garantissant les libertés fiscales, judiciaires et ecclésiastiques de la province.

1534 États font enregistrer les « privilèges et franchises » essentiellement fiscaux dont bénéficie la Bretagne. Première expédition de Jacques Cartier vers le Canada (deux autres vont suivre en 1535 et en 1541).

1536 Mort du dauphin François. Son frère Henri est désigné par le roi pour lui succéder.

1538 Le Moulin, qui oblige les nobles bretons à renouveler leur hommage au roi.

1539 Hôtels des monnaies de Rennes et de Nantes frappent des pièces rigoureusement semblables à celles des autres hôtels des monnaies du royaume.

1540 En février, François I^{er} remet l'administration de la Bretagne au dauphin Henri, mais dans des conditions très strictes : le duché est attribué au dauphin pour son « entretien », et le roi se réserve tout ce qui relève de la souveraineté (exemption de fouages, délivrance des lettres de naturalité, contrôle des impositions...).

1543 Pierre de Brosse est nommé gouverneur.

1544 États présentent au dauphin Henri une série de remontrances. Ce dernier s'en remet à François I^{er} pour la décision, qui lui appartient seul.

Règne d'Henri II (1547-1559)

~~1547~~ du Fail fait paraître à Lyon, sous le nom de Maître Léon Ladulfi, ses *Propos rustiques*.

~~1548-1550~~ des « grands » calvaires paroissiaux : Guéhenno (1550), Plougonven (1554) — « Ceste croix fuest faite l'an MVCLIII en l'honneur de Dieu et Notre-Dame de Pitié et Mgr Saint-Yves. Priez Dieux pour les trépassés » —, Pleyben (1555).

~~1552~~ ion de cinq présidiaux (instances judiciaires) : Nantes, Rennes, Vannes, Quimper, Ploërmel (ce dernier présidial n'a fonctionné que quelques mois).

~~1554~~ dit royal crée un « parlement et siège de justice souveraine au duché de Bretagne ». Il partage ses deux sessions entre Nantes (février-avril) et Rennes (août-octobre).

~~1558~~ sur ses terres de La Bretesche, près de La Roche-Bernard, de François de Coligny, seigneur d'Andelot : il y organise plusieurs prêches calvinistes. Le calvinisme s'implante au sud de la Vilaine, dans la doyenneté de La Roche-Bernard, dans la région de Guérande, au Croisic.

Règne de François II (1559-1560)

~~1560~~ au, douairière de Rohan, passe à la Réforme. Création de l'Église de Blain.

Règne de Charles IX (1560-1574)

~~1561~~ fert définitif du parlement de Nantes à Rennes. Premier synode des Églises protestantes bretonnes, réunissant six pasteurs.

~~1562~~ ance de l'Église réformée de Sion, une des plus solides du comté nantais.

~~1562-1568~~ guerre de Religion a eu peu d'effets en Bretagne.

~~1565~~ de des Églises bretonnes : 28 communautés sont représentées. Maximum d'implantation du protestantisme en Bretagne.

Sébastien de Luxembourg, gouverneur, applique une politique intolérante envers les réformés.

~~1568~~ and d'Argentré fait paraître ses *Commentaires de la coutume de Bretagne*.

~~1570~~ ion des *Coustumes de Bretagne reveues et corriges sur l'original signé des commissaires réformateurs*, Rennes, Julien du Clos, 1570.

~~1572~~ Barthélemy. Aucun massacre en Bretagne.

Règne d'Henri III (1574-1589)

1575 : création de la chambre criminelle du parlement de Rennes, dite la Tournelle selon le vocabulaire parisien.

1576 : Rennes adhère à la Ligue dite de Péronne.

Noël du Fail publie *Mémoires des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne*.

1579 : Noël du Fail publie une édition augmentée des *Mémoires* de 1576 sous le titre : *Extraits des plus notables et solennels arrêts du Parlement de Bretagne*.

1582 : Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, est nommé gouverneur.

Bertrand du Plessis d'Argentré publie l'*Histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle, l'establissement du royaume, mutation de ce titre en duché, continué jusqu'au temps de Madame Anne, dernière duchesse et depuis royne de France, par le mariage de laquelle passa le duché en la maison de France*. Les sentiments nationalistes bretons qu'y exprime l'auteur aboutissent, sur l'ordre du parlement de Paris, à la saisie du livre. Suivront une 2^e édition, Paris, 1588 (cette édition fut, elle aussi, poursuivie) ; une 3^e édition augmentée par Charles d'Argentré (fils de Bertrand), Paris, 1618 ; une 4^e édition, Rennes, 1668. Un abrégé fut publié en 1695.

1583 : le provincial de Tours (les neuf évêchés bretons sont soumis à la métropole de Tours) : il décide d'adopter les principales réformes du concile de Trente. L'évêque de Saint-Brieuc fait accepter à Tours une règle : *De disciplina ecclesiastica*.

1585 : le duc de Mercœur participe à la Ligue. Des combats entre catholiques et protestants dans le Bas-Poitou tournent au désastre pour la noblesse protestante.

1586 : la principale place protestante en Bretagne, est prise par le duc de Mercœur.

1588 : l'ouverture des états généraux à Blois (octobre). Assassinat des Guise par Henri III (décembre).

1589 : la nomination à Paris d'un pouvoir révolutionnaire : le duc de Mayenne devient « lieutenant général de l'État et couronne de France » (janvier-février). Rennes tombe aux mains des ligueurs. Le parlement se soumet au duc de Mercœur (13-14 mars). Rennes se délivre des ligueurs (5 avril). Lettres patentes d'Henri III portant destitution du duc de Mercœur (18 avril). Le duc de Mercœur crée à Nantes un « Conseil d'État et des Finances ». Assassinat d'Henri III, avènement d'Henri IV (août).

Règne d'Henri IV (1589-1610)

1589 : la grande partie de la Bretagne bascule dans le camp des ligueurs. Nantes devient la capitale de la Ligue bretonne. Seules villes fidèles à Henri IV : Rennes, Vitré, Brest, Ploërmel, Tréguier, Pont-l'Abbé. Le duc de Mercœur sollicite l'aide de Philippe II (août), ordonne le transfert à Nantes du parlement de Bretagne et délivre des lettres de provision d'officiers au parlement (septembre). Les magistrats du parlement de Rennes prêtent serment de fidélité à Henri IV en souhaitant sa

conversion (12 octobre).

1590 en fonction, à Nantes, d'un parlement ligueur (janvier). Un arrêt du parlement de Nantes interdit à quiconque d'obéir au roi de Navarre et ordonne à tous les gentilshommes et gens de guerre de se mettre aux ordres du duc de Mercœur. Révoltes populaires en Basse-Bretagne, notamment autour de Carhaix. Elles se terminent par une « grande tuerie de paysans » (chanoine Moreau). Débarquement d'un contingent espagnol de 3 000 hommes (octobre). Occupation de Blavet.

1591 Assemblée des états de la Ligue à Nantes (29 mars-6 avril). Le parlement de Nantes enregistre les 78 articles adoptés par les états pour satisfaire aux besoins de la province. Un corps anglais de 2 000 hommes débarque à Paimpol et se joint à l'armée royale en Bretagne. Le parlement ligueur ordonne à tous les habitants de la province de faire la « guerre à feu et à sang » aux Anglais. Mort de La Noue, « bras de fer » d'Henri IV, au siège de Lamballe (août). Famine dans de nombreuses régions bretonnes, conséquence de la mauvaise récolte de 1590.

1592 de la Ligue à Vannes (21 mars-9 avril). Bataille de Craon : victoire du duc de Mercœur, aidé des troupes espagnoles (23 mai). Le maréchal d'Aumont reçoit le commandement de l'armée du roi en Bretagne (août). Henri IV considère comme une nécessité de négocier avec Mercœur.

1593 de la Ligue à Vannes (13 avril-5 mai). Abjuration d'Henri IV (juillet). Les positions des ligueurs s'affaiblissent en Bretagne. Trêve générale de trois mois entre les ligueurs et les royaux dans tout le royaume. La trêve est appliquée en Bretagne.

1594 d'Henri IV (février), entrée du roi à Paris (mars). États de la Ligue à Vannes (2-12 mai). Victoires militaires du maréchal d'Aumont : de nombreuses villes, notamment en Basse-Bretagne, se rallient à Henri IV. Saint-Malo, érigée en république indépendante depuis 1590, se soumet au roi (octobre). Le maréchal d'Aumont s'empare du fort de Crozon, près de Brest, tenu par une garnison espagnole. Début des négociations avec des représentants de Mercœur à Ancenis (décembre).

1595 Parlement de Rennes enregistre la déclaration de guerre à l'Espagne (20 février). Mercœur signe un traité avec Philippe II (30 juin). Mort du maréchal d'Aumont (17 août). Au fil des mois, les villes bretonnes reconnaissent Henri IV.

1596 partielle entre les partisans de Mercœur et ceux d'Henri IV. Arrivée du maréchal Charles de Brissac, lieutenant général du roi en Bretagne (juillet). Il est marié à une noble du pays rennais, Judith d'Acigné.

1597 du maréchal de Brissac. En décembre, les états, réunis à Rennes, supplient Henri IV de « s'acheminer promptement en Bretagne avec son armée pour la délivrer de l'usurpation et oppression de ses ennemis, et icelle réduire en liberté et en ses anciens droits et privilèges sous son obéissance ».

1598 de Dinan par les « royaux » (février). Derniers arrêts du parlement ligueur de Nantes (17 mars). Traité de paix entre le duc de Mercœur et Henri IV (20 mars). Entrée du roi à Nantes (13 avril). Signature de l'édit de pacification (30 avril). Signature de la paix de Vervins avec l'Espagne (2 mai). Entrée d'Henri IV à Rennes (9 mai). Les derniers soldats de Philippe II quittent la Bretagne (septembre). Une épidémie ravage la Bretagne, notamment la Basse-Bretagne : « La peste fut presque

universelle par la Bretagne », écrit le recteur de Pontivy. Le calvaire de Plougastel-Daoulas est commandé à la suite de l'épidémie de peste (il est achevé en 1604).

~~1599~~ **1600** IV impose le sieur de La Bouchetière à la mairie de Nantes.

~~1600~~ **1600** deux lettres de jussion (30 avril, 19 juillet), le parlement de Rennes enregistre l'édit de Nantes (23 août).

~~1601~~ **1601** Les jésuites fondent un collège à Rennes.

~~1602~~ **1602** Mariage du duc de Vendôme avec Françoise de Lorraine-Mercœur.

~~1610~~ **1610** Achèvement du calvaire de Saint-Thégonnec.

Règne de Louis XIII (1610-1643)

~~1610~~ **1610** Michel Le Nobletz utilise pour la première fois la technique des images peintes (*taolennou*) lors d'une mission à Landerneau.

~~1611~~ **1611** Le duc de Vendôme participe à la révolte des grands contre la régence. Marie de Médicis et le jeune Louis XIII se déplacent à Nantes (août).

~~1615~~ **1615** Nouvelle révolte du duc de Vendôme.

~~1618~~ **1618** Début de la construction du Palais-Neuf à Rennes, siège du parlement de Bretagne. La façade est dessinée par Salomon de Brosse, architecte de la reine mère au Luxembourg. Le Palais-Neuf est achevé en 1655.

~~1620~~ **1620** Nouvelle prise d'armes du duc de Vendôme.

~~1621~~ **1621** Fondation d'un collège jésuite à Quimper. Il se distingue par la mise en œuvre de la Réforme catholique dans les campagnes (le missionnaire le plus prestigieux est Julien Maunoir).

~~1625~~ **1625** Nicolazic, « paysan laboureur », découvre dans un champ du Bocenno, dans la paroisse vannetaise de Pluneret, une vieille statue de bois représentant sainte Anne (nuit du 7 au 8 mars).

~~1626~~ **1626** Arrivée de Louis XIII en Bretagne (Nantes et Rennes). Jugement et exécution du comte de Chalais à Nantes (19 août). Pons de Lauzières, marquis de Thémines, est nommé gouverneur de Bretagne, en remplacement du duc de Vendôme. Création par Richelieu de la Compagnie du Morbihan, dite aussi Compagnie des Cent Associés.

~~1627~~ **1627** François de Cossé, duc de Brissac, est lieutenant général (en remplacement du marquis de Thémines, décédé).

~~1631~~ **1631** Richelieu, gouverneur de Bretagne.

~~1632~~ **1632** Guillaume Quiquer publie le *Nomenclator*, lexique présentant divers thèmes trilingues, latin, français, breton.

~~1634~~ **1634** Le maître des requêtes est commis en Bretagne (François Lasnier). Première tentative d'installation d'un intendant.

~~1635~~ **1635** Belordeau publie *Les Coustumes generales des pays et duché de Bretagne, avec la paraphrase et explication littéraire et analogique sur tous les articles d'icelles*.

La France en guerre contre l'Espagne.

~~1636~~ **1636** Première tentative de débarquement des Espagnols « contraints de se rembarquer diligemment, tant ils voyaient venir de gens contre eux » (Fontenay-Mareuil).

Nouvel essai de mise en place d'un intendant en Bretagne : le maître des requêtes Jean d'Étampes de Valençay se heurte à l'opposition du parlement et des états et il doit faire face, en septembre, à une « sédition » populaire à Rennes, aux cris de « Vive le roi sans gabelle ». Dubuisson-Aubenay écrit son *Itinéraire de Bretagne en 1636* (publié en 1898-1902). Le père Albert Le Grand, jacobin de Morlaix, fait paraître à Nantes *Les Vies de saints de la Bretagne armorique*.

1638 Nouvelle tentative d'installation d'un intendant : François Lasnier se heurte, une fois encore, à l'opposition du parlement.

Publication à Paris, par C. d'Hozier, de l'*Histoire de Bretagne avec les chroniques de Vitré et de Laval*, par Pierre Le Baud (c'est le livre de 1505).

1639 Épidémie de dysenterie ravage de nombreuses régions de Bretagne.

1640 Le Nobletz confie à Julien Maunoir la charge de poursuivre ses missions religieuses en Basse-Bretagne.

1641 Première mission importante de Julien Maunoir à l'île d'Ouessant. De 1640 à 1683, il effectue 439 missions.

1642 Julien Maunoir fait paraître, en breton, ses *Cantiquou spirituel da beza canet er catechismou* (« Cantiques spirituels à chanter dans les catéchismes »). Guy Autret de Missrien publie à Nantes le *Projet d'une histoire généalogique des Rois, Ducs, Comtes et Princes de Bretagne*.

1643 Attribution d'un fouage extraordinaire de 800 000 livres. Il devient permanent à partir de 1661.

Règne de Louis XIV (1643-1715)

1649 Parlement interdit à quiconque dans la province de s'arroger le titre et la fonction d'intendant. Pendant la Fronde (1648-1652), les états de Bretagne ainsi que la chambre des comptes demeurent loyalistes, à la différence du parlement qui s'oppose au pouvoir royal, non par « nationalisme » mais par corporatisme : il s'allie au parlement de Paris avec un « cœur vraiment français ».

1655 trente-sept ans de travaux, le palais de justice où siège le parlement est en état de recevoir les magistrats. Le parlement occupe cet édifice jusqu'en 1789.

1664 Création de la Compagnie des Indes orientales, à l'origine de Lorient.

1665 Fête de Charles Colbert de Croissy, le frère du ministre (septembre-octobre), sur l'état de la province.

1667 une première augmentation en 1664, le tarif douanier sur les toiles pénalise l'industrie textile bretonne.

1668 augmentation des finances locales et « réformation » de la noblesse : Jean Meyer évalue à 4 000 le nombre de maisons « nobles » en 1696 (20 000 personnes), contre 6 000 en 1668 (30 000 personnes).

1669 Décret concernant la production toilière.

1670 Première raffinerie de sucre à Nantes.

1672 Suite de la guerre de Hollande (1672-1678). Une chambre du domaine royal est instituée à Rennes dans le but de mettre fin aux usurpations des justices

seigneuriales et de procurer de nouvelles recettes au Trésor.

1674 Les édits impopulaires sont imposés par l'État royal pour faire face aux dépenses de la guerre : tous les actes judiciaires et notariaux doivent être rédigés sur un papier tarifé aux fleurs de lys (avril) ; la vente de tabac est réservée au roi (mai) ; une marque doit frapper tous les objets en étain ; une taxe supplémentaire est levée sur les francs-fiefs.

1675 Émotion populaire contre la multiplication des taxes : pillage des bureaux de recouvrement des taxes à Rennes (3 et 18 avril) ; mise à sac des bureaux pour le tabac et l'étain à Nantes (23 avril) ; attaque du bureau du papier timbré à Rennes (3 mai) ; nouvelles séditions à Rennes (9, 10, 11 juin, 17 juillet). À partir de juin, soulèvement des paysans en Basse-Bretagne, notamment dans les pays de Carhaix, de Châteaulin et de Quimper : les « bonnets rouges » attaquent nombre de domaines seigneuriaux et de bureaux du papier timbré ; ils rédigent un « code paysan ». Violente répression (août-septembre) : à la tête de 6 000 hommes, le duc de Chaulnes, le gouverneur, entre à Rennes le 12 octobre et prononce plusieurs condamnations capitales. Le parlement est transféré à Vannes où il reste jusqu'en 1690.

1676 Amnistie générale accordée à la province (5 février). Les troupes d'occupation quittent la Bretagne (mars).

Années 1680 Missions de Vauban pour renforcer les défenses littorales (Saint-Malo en 1681, Belle-Île en 1682, Brest en 1685 et 1689).

1688-1697 La Ligue d'Augsbourg.

1688 Création de la milice provoque un vif mécontentement des communautés paysannes.

1689 Nomination d'un intendant en Bretagne (18 février), conséquence directe de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), la Bretagne étant une province frontière, directement menacée par l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies. L'installation d'Auguste-Robert de Pomereu s'accompagne de la nomination d'un commandant en chef, le maréchal d'Estrées, adjoint direct du gouverneur pour les questions militaires.

1691 Loi de la traite des esclaves à Nantes.

1692 Béchameil de Nointel est nommé intendant de Bretagne. Il procède à la mobilisation contre les Anglais ; il poursuit la réformation de la noblesse, contrôle les administrations municipales, met en place des subdélégués, procède à la répartition de la perception de la première capitation (1695).

1693 Raid anglais contre Saint-Malo (novembre).

1693-1694 Crises de subsistances dans le royaume. La Bretagne est moins touchée que d'autres provinces.

1694 Tentative de débarquement anglais sur les plages de Camaret (8 juin). Vauban coordonne la défense.

1695 Raid anglais sur Saint-Malo (juillet). Mise en place de la capitation, impôt général pesant sur tous (société répartie en 22 classes, tenant compte à la fois du rang social et de la fortune présumée), ce qui provoque un vif mécontentement des états, qui n'ont pas été consultés. Le comte de Toulouse, Louis Alexandre de Bourbon, fils bâtard de Louis XIV et de Mme de Montespan, devient gouverneur de

Bretagne. Il ne mit pas les pieds en Bretagne, mais il intervint fréquemment dans les affaires bretonnes.

V697 L'opposition des états réunis à Vitré contre la politique fiscale de la monarchie : on demandait aux privilégiés bretons de pérenniser le principe de l'égalité devant l'impôt au moment même où la capitation est (provisoirement) supprimée.

B698 Lameil de Nointel rédige un *Mémoire sur la province de Bretagne*, à la demande du duc de Beauvillier dans le cadre de l'éducation du duc de Bourgogne.

G701-d 714 Succession d'Espagne.

D707 Gui-Alexandre Lobineau publie l'*Histoire de Bretagne*. Le Gallois Edward Lhuyd (1660-1709), dans sa *Glossography* (1^{er} volume de son *Archeologia britannica*), établit des rapprochements très savants entre le gallois, le cornique et le breton et met en relief l'unité de ce groupe.

L709-d 710 La Bretagne est relativement peu touchée par le « grand hiver », sauf le pays nantais. La Bretagne exporte du grain pour secourir des provinces déficitaires

M710 En place du « dixième », nouvel impôt général décidé sans l'accord des états.

D712 Charles Le Bris, un prêtre léonard, fait paraître *Heuriou brezounec ha latin* (« Heures bretonnes et latines »), recueil de prières en breton constamment réédité aux XVIII^e et XIX^e siècles.

M715 de Louis XIV (1^{er} septembre). Le Régent restitue aux parlements leur droit de remontrances avant l'enregistrement d'un édit, droit qui avait été supprimé en 1673. Le 20 septembre 1715, le parlement de Bretagne réclame « le rétablissement de l'ancien ordre, tel qu'il existait avant 1689 ».

Index des personnes

A

Abraham : [1](#).

Acarie, M^{me} [Barbe Avrillot] (1566-1618) : [1](#).

Acigné, lignage des : [1](#).

Acigné, Amaury d', archevêque de Nantes de 1462 à 1477 : [1](#), [2](#).

Acigné, François d', sieur de Montjean : [1](#).

Acigné, Jean d', baron de Coëtmen : [1](#).

Acigné, Judith d' : [1](#).

Acigné, Robert d', [1](#).

Actard, évêque de Nantes de 843 à 871 (mort en 873) : [1](#).

Adrets, François de Beaumont, baron des (1513-1587) : [1](#).

Aetius, général romain (390-454) : [1](#).

Agricola, commandant de la 20^e légion en (Grande) Bretagne (40-93) : [1](#).

Aguila, Juan del, chef des troupes espagnoles en Bretagne au temps de la Ligue : [1](#), [2](#).

Aiguillon, Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d' (1720-1788) : [1](#).

Alain, fils de Pascweten, dit Alain le Grand, premier duc de Bretagne (mort en 907) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Alain, dit Barbetorte, duc de Bretagne (mort en 952) — Voir Barbetorte.

Alain III, comte de Rennes et duc de Bretagne (1008-1040) : [1](#), [2](#), [3](#).

Alain IV Fergent, duc de Bretagne (1084-1112) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Alain, dit le Noir, comte de Richemont (mort en 1146) : [1](#), [2](#), [3](#).

Alain, sénéchal de Dol, participant à la première croisade (1095) : [1](#).

Albret, Alain d', prétendant d'Anne de Bretagne : [1](#), [2](#).

Albret, Isabeau d', fille de Jean d'Albret et de Catherine de

Navarre : [1](#).

Albret, Jeanne d' : [1](#).

Alcmar, assassin d'Érispoë : [1](#).

Alembert, Jean Le Rond d' (1717-1783) : [1](#) n.

Alençon, duc d', neveu de Jean V : [1](#).

Alexandre le Grand, roi de Macédoine (356-323) : [1](#).

Alexandre VI Borgia (1431-1503), pape de 1492 à 1503 : [1](#).

Aliénor, fille de Constance et de Geoffroi II : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) : [1](#).

Aliscan, Nicolas, conseiller au parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Alix, fille de Constance et de Guy de Thouars, mariée à Pierre de Dreux, dit Mauclerc : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Allectus (mort en 297), soldat breton devenu lieutenant du général romain Carausius : [1](#).

Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon (1396-1458) : [1](#).

Anastase III, pape de 911 à 913 : [1](#).

Ancenis, sire d' : [1](#), [2](#).

Andelot, François d' — Voir Coligny.

Andelot, Paul d' : [1](#).

Androuet du Cerceau, Jean (1585-1649) : [1](#).

Angier, Claude, baron de Crapado : [1](#).

Angilbert : [1](#).

Angoulême, François d', futur François I^{er} : [1](#), [2](#).

Anjou, duc d', frère d'Henri III (mort en 1584) : [1](#).

Anjou, Jean d' (XV^e s.) : [1](#).

Anjou, Louis d', frère de Charles V, gendre de Charles de Blois : [1](#), [2](#).

Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, mère de Louis XIV (1601-1666) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Anne de Beaujeu, ou Anne de France, fille de Louis XI (1461-1522) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Anne de Bretagne (1477-1514), duchesse de Bretagne de 1488 à 1514 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13-14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).

Annebaut, Claude d', baron de Retz (mort en 1552) : [1](#).

Anseau, Guillaume, contemporain de Charles de Blois : [1](#), [2](#).

Aourken, femme du *machtiern* Iarnithin (IX^e s.) : [1](#).

Aradon, frères : [1](#) n.

Aradon, Georges d', sieur du Plessis, membre du parlement Mercœur à Nantes (1562-1596) : [1](#).

Aradon, Jérôme d', seigneur de Quénipli, gouverneur d'Hennebont (mort après 1607) : [1-2](#), [3](#), [4](#).

Aradon, René d', seigneur de Kerdréan : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Arbrissel, Robert d', chanoine, puis ermite (mort en 1117) : [1](#).

Arc, Jeanne d' (1412-1431) : [1](#).

Arganthe, femme de Nominoë : [1](#).

Argentré, Bertrand du Plessis d', historien (1519-1590) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Argentré, Charles d', fils de Bertrand d'Argentré (1551, président de la chambre aux enquêtes du parlement de Rennes en 1602) : [1](#), [2](#), [3](#).

Argentré, Gilles d', sieur du Plessis : [1](#).

Argentré, Pierre, sénéchal de Rennes de 1527 à 1547, père de Bertrand d'Argentré : [1](#), [2](#).

Argouges, François d', premier président du parlement de Bretagne au temps de Louis XIV : [1](#).

Arioviste, roi des Suèves (I^{er} s. av. J.-C.) : [1](#).

Armagnac, comte d' (XV^e s.) : [1](#).

Artémidore : [1](#).

Arthur, roi légendaire : [1](#), [2](#).

Arthur I^{er} (1186-1203), duc de Bretagne de 1187 à 1203 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Arthur II (1262-1312), duc de Bretagne de 1305 à 1312 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Arthur III (1393-1458), duc de Bretagne de 1457 à 1458 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Arundel, John, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#).

Aspremont, Paul d', contrôleur de la maison de Blain (XVI^e s.) : [1](#).

Assise, François d' (1181-1226) : [1](#) n.

Athelstan, roi anglo-saxon (Xe s.) : [1](#).

Attila, roi des Huns (395-453) : [1](#).

Aubigné, Agrippa d' (1552-1630) : [1](#).

Audulf, sénéchal de Charlemagne : [1](#), [2](#).

Augurne, Nicolas d' : [1](#).

Auguste (63 av.-14 apr. J.-C.), empereur romain de 27 av.-14 apr. J.-C. : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Aumale, duc d', Charles de Lorraine, prince de Joinville, fils du duc de Guise (1571-1640) : [1](#), [2](#).

Aumont, Jean, maréchal d', comte de Châteauroux (1522-1595) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Aurélien (212-275), empereur romain de 270 à 275 : [1](#), [2](#).

Aurelius Victor, historien latin du IV^e s. : [1](#) n.

Auton, Jean d' : [1](#).

Avaugour (une des plus anciennes baronnies de Bretagne) : [1](#).

Avaugour, François : [1](#), [2](#).

Avaugour, sire d' : [1](#), [2](#), [3](#).

Avril, famille d'officiers de finances du duché : [1](#).

Avril, Jean, premier président du parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Aydie, Odet d', sire de Lescun (XV^e s.) : [1](#), [2](#).

B

Babin, Jean-Baptiste, général des finances (XVII^e s.) : [1](#).

Bachelar, Antoine, pasteur à Nantes (XVI^e s.) : [1](#), [2](#).

Bacon, Francis (1561-1626) : [1](#).

Baillet, René, premier président du parlement de Rennes de 1554 à 1556 : [1](#).

Balzac, Honoré de (1799-1850) : [1](#), [2](#).

Barbelot, Michel, barbier de Charles de Blois : [1](#).

Barbetorte, Alain (mort en 952), duc de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Baud, Olivier, officier de finances du duché (XV^e s.) : [1](#).

Beucaire, Marie de, épouse de Sébastien de Luxembourg, gouverneur de Bretagne : [1](#).

Beauvillier, duc de (1648-1714) : [1](#), [2](#).

Bec, Philippe du, évêque de Nantes (XVI^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Bécassine (Anaïk Labornez, « jeune domestique de Clocher-les Bécasses ») : [1](#).

Becdelièvre, François de, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Bellegarde, duc de : [1](#).

Belordeau, Pierre : [1](#).

Belvius, roi de (Grande) Bretagne : [1](#).
 Benoît, abbé de Quimperlé (XI^e s.) : [1](#).
 Benoît d'Aniane (v. 750-821) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
 Benoît de Nurcie (v. 480 -v. 547) : [1](#), [2](#), [3](#).
 Beppolène, *dux* de Rennes, Nantes et Angers (fin VI^e s.) : [1](#).
 Bérenger, lignage seigneurial dans la région de Rennes : [1](#).
 Bernard de Septimanie : [1](#).
 Bernard, Nicolas, cordelier, prédicateur ligueur : [1](#).
 Bernard, père, auxiliaire de Julien Maunoir : [1](#), [2](#).
 Berthe, fille de Conan III : [1](#), [2](#), [3](#).
 Berthelot, Jean, « peintre assez éminent », mort à Guingamp en 1623 : [1](#).
 Bérulle, Pierre de (1575-1629) : [1](#).
 Bidé, Étienne, lieutenant du château de Blain (XVI^e s.) : [1](#).
 Bidé, Jean, casseur d'acier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).
 Bidé, Simon, procureur fiscal à Blain (XVI^e s.) : [1](#).
 Bigeaud, sieur, fermier des devoirs au temps de Louis XIV : [1](#).
 Bili, rédacteur de la *Vie de saint Malo* : [1](#), [2](#) n.
 Bitaud, Gabriel, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).
 Bituit, roi des Arvernes : [1](#).
 Bizé de La Doucinière, Pierre : [1](#).
 Blambois : [1](#).
 Blanche de Castille (1188-1252) : [1](#).
 Blois, Nicole de : [1](#) n.
 Blondel, Robert, écrivain normand (XV^e s.) : [1](#).
 Bohic, Henri, jurisconsulte breton (XIV^e s.) : [1](#).
 Bois-Dauphin, maréchal de : [1](#).
 Boniface VIII, pape de 1294 à 1303 : [1](#) n.
 Bonnivet, amiral : [1](#).
 Borrelly, Étienne (1633-1718), notable nîmois : [1](#) n.
 Borromée, Charles, évêque de Milan (1538-1584) : [1](#).
 Boschet, père (1642-1699), premier biographe de Julien Maunoir :
[1](#) n, [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).
 Botherel, M. de, seigneur (XVII^e s.) : [1](#).
 Bouays, Jean du, officier ducal (XV^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).
 Bouchart, Alain, historien (mort v. 1530) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#),
[10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).
 Boucherat : [1](#).

Bouillon, duc de — Voir La Tour d'Auvergne (Henri).

Bouillon, duc de, Frédéric-Maurice (1605-1652) : [1](#).

Boulongne, sieur : [1](#).

Bourbon, cardinal de : [1](#), [2](#).

Bourbon, connétable de (1490-1527) : [1](#).

Bourbon, duc de (xv^e s.) : [1](#).

Bourbon, Louis de, duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne de 1569 à 1582 : [1](#), [2](#).

Bourbon, Suzanne de : [1](#) n.

Bourdet : [1](#).

Bourdichon, Jean (v. 1457-1521) : [1](#), [2](#).

Bourg, chancelier du : [1](#).

Bourgneuf de Cucé, Charles, évêque de Saint-Malo au temps de la Ligue : [1](#).

Bourgneuf, Henri de, marquis de Cucé, premier président du parlement de Rennes : [1](#) n, [2](#).

Bourgneuf, Jean de, sieur de Cussé, premier président du parlement de Rennes au temps de la Ligue : [1](#), [2](#) n, [3](#).

Bourgogne, duc de, petit-fils de Louis XIV (1682-1712) : [1](#), [2](#), [3](#).

Bourgoing, prieur des jacobins de Tours (xvi^e s.) : [1](#).

Bourreau Deslandes, André-François (1689-1757) : [1](#).

Boursicault : [1](#).

Boutin, famille de notables nantais : [1](#).

Bradfer, Jean, serrurier à Nantes (xvi^e s.) : [1](#).

Bran, *machtiern* puis comte au temps de Salomon (ix^e s.) : [1](#).

Brantôme, Pierre de Bourdeille, seigneur de (v. 1540-1614) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#).

Brennus : [1](#).

Bretagne, Gilles de, frère de François I^{er}, duc de Bretagne : [1](#), [2](#).

Bretagne, Nicole de : [1](#).

Bretagne, René de, sieur de Penthievre : [1](#), [2](#).

Briand, Julien, couturier à Nantes (xvi^e s.) : [1](#).

Briçonnet, Guillaume, aumônier d'Anne de Bretagne, réformateur de Saint-Germain-des-Prés (1445-1514) : [1](#) n.

Bridonneau : [1](#).

Brissac, duc de, François Cossé, gouverneur de Bretagne de 1628 à 1631 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Brissac, maréchal de : [1](#), [2](#), [3](#).

Brosse, Jean de, duc d'Étampes et de Chevreuse, gouverneur de Bretagne de 1543 à 1562 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#).

Brosses, Jean des : [1](#).

Brosses, Salomon de : [1](#).

Bruc, François de, sieur de Guiliers : [1](#).

Brunehaut (v. 534-613) : [1](#), [2](#).

Brutus, commandant de la flotte romaine de César : [1](#).

Brutus, un des fondateurs mythiques de la Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#).

Buckingham, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#).

Buckingham, duc de, prétendant d'Anne de Bretagne : [1](#).

Budes, Jean, seigneur du Plessix, conseiller au parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Budic, comte, premier des comtes de Cornouaille (X^e s.) : [1](#).

C

Cadwaladr, roi de (Grande) Bretagne (mort en 689) : [1](#).

Caervoyec, Yvon : [1](#).

Caius Fabius : [1](#), [2](#).

Caius Frugus, potier à Condate (Rennes) : [1](#).

Caius Varenius Varus : [1](#) n.

Calvin, Jean (1509-1564) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Cambout de Coislin, Charles, cousin de Richelieu, gouverneur de Brest : [1](#).

Cambridge, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#), [2](#).

Cambry, Jacques (1749-1807) : [1](#), [2](#), [3](#).

Camp, Maxime du (1822-1894) : [1](#), [2](#).

Cange, Charles du Fresne, sieur du (1610-1688) : [1](#).

Canhiart, Alain (1029-1058) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Caracalla (188-217), empereur romain de 211 à 217 : [1](#), [2](#), [3](#).

Carantcar, forgeron (IX^e s.) : [1](#).

Carausius, général romain, proclamé empereur en (Grande) Bretagne par les légions en 286 : [1](#).

Carin, empereur romain de 283 à 285 : [1](#).

Carloman, diacre et abbé, fils de Charles le Chauve : [1](#).

- Carmel, Gaspard, pasteur calviniste (xvi^e s.) : [1](#).
- Carpentier, Pierre, président du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).
- Cartier, Jacques (v. 1491-1557) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
- Casaulx, Charles de, maître de Marseille pendant la Ligue : [1](#), [2](#).
- Castiglione, Baldassare (1478-1529) : [1](#).
- Catihern, prêtre breton itinérant (vi^e s.) : [1](#).
- Catovius : [1](#) n, [2](#).
- Catulle (87-53) : [1](#).
- Caumont : [1](#).
- Caussin, Nicolas (1583-1651) : [1](#).
- Caylus, Anne Claude Philippe de (1692-1765) : [1](#), [2](#), [3](#).
- César, Caius Julius Caesar (102-44 av. J.-C.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14-15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#).
- Chabot, Philippe, comte de Chagny : [1](#).
- Chaffault, Pierre, évêque de Nantes (xv^e s.) : [1](#).
- Chalais, Henri de Talleyrand, comte de (1599-1526) : [1](#), [2](#), [3](#).
- Châlon, Jean de : [1](#), [2](#).
- Champion, Michel, procureur des bourgeois de Rennes (xvi^e s.) : [1](#).
- Champlain, Samuel de (entre 1567 et 1570-1635) : [1](#).
- Chandos, Jean, capitaine anglais (xiv^e s.) : [1](#), [2](#).
- Charlemagne, ou Charles I^{er} le Grand (747-814) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
- Charles de Blois, comte de Châtillon (mort en 1364) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13-14](#), [15](#), [16](#), [17](#) n, [18](#), [19](#), [20](#) n, [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).
- Charles de Valois (1270-1325) : [1](#).
- Charles II de Navarre, dit le Mauvais (1332-1387) : [1](#), [2](#), [3](#).
- Charles IV le Bel (v. 1295-1328), roi de France de 1322 à 1328 : [1](#), [2](#), [3](#).
- Charles V le Sage (1338-1380), roi de France de 1364 à 1380 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).
- Charles VII (1403-1461), roi de France de 1422 à 1461 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#) n, [8](#), [9](#), [10](#).
- Charles VIII (1470-1498), roi de France de 1483 à 1498 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#).
- Charles IX (1550-1574), roi de 1560 à 1574 : [1](#), [2](#), [3](#) n.
- « Charles X » (Charles de Bourbon, proclamé roi par la Ligue en 1589) : [1](#), [2](#).
- Charles le Chauve, fils de Louis le Pieux (823-877), roi de Francie

occidentale de 843 à 887, empereur d'Occident de 875 à 877 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).

Charles le Mauvais — Voir Charles II de Navarre.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1433-1477) : [1](#), [2](#).

Charles Quint (1500-1558) : [1](#), [2](#).

Charles, duc de Berry, frère de Louis XI : [1](#).

Charles-Orland (1492-1495), premier fils d'Anne de Bretagne : [1](#).

Chartier, Guillaume, carme de Vitré, devenu pasteur calviniste (XVI^e s.) : [1](#), [2](#).

Chastel, Claude du : [1](#).

Chateaubriand, comte de : [1](#).

Chateaubriand, François René de (1768-1848) : [1](#), [2](#), [3](#).

Châteaubriant, duchesse de : [1](#).

Châteauneuf, sieur de, capitaine de Brest (XVI^e s.) : [1](#).

Châteaurenault, maréchal de, commandant en chef en Bretagne (règne de Louis XIV) : [1](#).

Châteautro, Louis de, conseiller au parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Chaulnes, Charles Albert d'Ailly, duc de (1625-1698), gouverneur de Bretagne de 1670 à 1695 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#).

Chaulnes, M^{me} de, épouse du gouverneur : [1](#), [2](#).

Chauvin, Guillaume, chancelier de Bretagne de 1459 à 1481 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Chauvin de La Muce-Ponthus : [1](#).

Chenbud, exploitant d'une saline à Ruffiac (IX^e s.) : [1](#).

Chertemps, Pierre de, chevalier de Seuil, commissaire de la marine au temps de Louis XIV : [1](#).

Chevreau : [1](#).

Childebert I^{er} (v. 497-558), roi des Francs de Paris de 511 à 558 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Childéric I^{er} (v. 436-481), roi des Francs de Tournai de 458 à 481 : [1](#), [2](#).

Childéric III, dernier roi mérovingien de 743 à 751 : [1](#).

Chilpéric I^{er} (v. 539-584), roi des Francs Saliens de 561 à 584 : [1](#), [2](#).

Chinon, Robert de, canonnier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Choque, Pierre : [1](#).

Chramne, souverain d'Aquitaine (VI^e s.) : [1](#), [2](#).

Chrétien de Troyes (v. 1135-v. 1183) : [1](#).

Christi, Jean, théologal de Nantes au temps de la Ligue : [1](#), [2](#).

Christian IV (1577-1648), roi du Danemark et de Norvège de 1588 à 1648 : [1](#) n.

Cicéron (106-43 av. J.-C.) : [1](#).

Cinq-Mars, Henri Coeffier de Ruzé d'Effiat, marquis de (1620-1642) : [1](#).

Clate, Jacques, juriste angevin (XV^e s.) : [1](#).

Claude, empereur romain de 41 à 54 : [1](#), [2](#).

Claude de France (1499-1524), fille d'Anne de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Claude le Gothique (v. 214-270), empereur romain de 268 à 270 : [1](#).

Claude, père : [1](#), [2](#) n.

Clément V, pape de 1305 à 1314 : [1](#).

Clément VI (1291-1352), pape de 1342 à 1352 : [1](#).

Clément VII (1478-1534), pape de 1523 à 1534 : [1](#).

Clément, Jacques, dominicain, assassin d'Henri III (1567-1589) : [1](#).

Clément, moine de l'abbaye de Landévennec : [1](#).

Clermont, Claude de, seigneur de Dampierre : [1](#).

Cleuziou, Henri du, journaliste : [1](#) n.

Clisson, lignage de : [1](#).

Clisson, Marguerite de, fille du connétable : [1](#), [2](#).

Clisson, Olivier de, exécuté en 1343 : [1](#), [2](#).

Clisson, Olivier IV de, connétable de France (1336-1407) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Clodius Albinus : [1](#).

Clos, Julien du, imprimeur (XVI^e s.) : [1](#) n, [2](#).

Clovis I^{er}, ou Chlodovecus (en français Louis) (465-511), roi des Francs de 481 ou 482 à 511 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Coëtanlem, Nicolas : [1](#).

Coëtcongar, Yvon de : [1](#).

Coëtivi, Olivier de : [1](#).

Coëtlogon de Méjusseume, Louis de, intendant de Bretagne en 1647 : [1](#), [2](#).

Coëtmadeuc, marquis de : [1](#) n.

Coëtmen, Olivier de : [1](#), [2](#).

Coëtnisan, sieur de, partisan d'Henri IV au temps de la Ligue : [1](#).

Coëtquen, Jean, vicomte de : [1](#).

Cojean, Annick (journaliste au *Monde*) : [1](#).

Colbert, Jean-Baptiste (1619-1683) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#),
[11](#) n, [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#) n.

Colbert, Marie, cousine de Jean-Baptiste Colbert : [1](#).

Colbert de Croissy, Charles Joachim (1629-1696) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Coligny, François de, seigneur d'Andelot (1521-1569) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#),
[5](#), [6](#).

Coligny, Gaspard de (1519-1572) : [1](#), [2](#), [3](#).

Colomb, Michel, sculpteur (v. 1430-1512) : [1](#).

Combes, Émile (1835-1921) : [1](#).

Commode (161-192), empereur romain de 180 à 192 : [1](#), [2](#).

Commynes, Philippe de (1447-1511) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Conan le Tort, comte de Rennes et duc de Bretagne de 979 à 992 :
[1](#), [2](#).

Conan II, duc de Bretagne de 1040 à 1066 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Conan III, duc de Bretagne de 1112 à 1148 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Conan IV le Petit (v. 1137-1171), duc de Bretagne de 1156
à 1167 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Conan Mériadec, premier roi prétendu de Bretagne, dont la
légende a été forgée par Geoffroi de Monmouth. Serait mort en 392
selon Alain Bouchart : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Conan de Lamballe, participant à la première croisade
(1095-1096) : [1](#).

Conan, Jean (1765-1834) : [1](#).

Concini, Concino (1575-1617) : [1](#), [2](#).

Condé, prince de, Henri I^{er} de Bourbon (1552-1588) : [1](#).

Condé, prince de, Henri II de Bourbon (1588-1646) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#),
[6](#).

Conoo, roi breton qui semble avoir contrôlé le Vannetais au VI^e s. :
[1](#).

Constance I^{er} Chlore (v. 323-350), empereur romain de 305 à 306 :
[1](#).

Constance II (317-361), empereur romain de 337 à 361 : [1](#).

Constance, fille de Conan IV le Petit, mariée à Geoffroy II, fils
d'Henri II Plantagenêt, puis à Guy de Thouars : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Constantin III, général breton : [1](#).
Contarini, Zaccaria, ambassadeur vénitien (xv^e s.) : [1](#).
Conwoïon, fondateur de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon (ix^e s.) :
[1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
Cook, Richard : [1](#) n.
Cormerais, Julien, prédicateur ligueur : [1](#).
Cormiet : [1](#).
Corneille (ou Cornély), saint (pape de 251 à 253) : [1](#), [2](#).
Cornouaille, comte de : [1](#), [2](#), [3](#).
Cornulier, Pierre, évêque de Rennes de 1619 à 1639 : [1](#).
Cospéau, Philippe, évêque de Nantes de 1621 à 1636 : [1](#).
Coton, père Pierre (1564-1626) : [1](#).
Coudé du Forest : [1](#) N.
Courans, de, grand vicaire à Nantes au temps de la Ligue : [1](#).
Courson, Aurélien de (1811-1889) : [1](#).
Cramoux, sieur de, prêtre à Dinan (xvi^e s.) : [1](#).
Crapado, sire de : [1](#).
Crès, Jean, typographe (xv^e s.) : [1](#) n, [2](#).
Crespin, Jean (1520-1572) : [1](#).
Croisemaille, Guillaume, valet de chambre des Rohan au château de Blain (xvi^e s.) : [1](#).
Cyprien, saint (mort en 258) : [1](#) n.

D

Dadon : [1](#).
Dagobert I^{er} (v. 600-638), roi de 623 à 638 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#).
Dagobert III (v. 699-715), roi des Francs de 711 à 715 : [1](#), [2](#).
Dagworth, Thomas, capitaine anglais : [1](#), [2](#), [3](#).
Daillon, Antoinette de, épouse de Guy de Laval, gouverneur de Bretagne : [1](#).
Danycan, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).
Darius I^{er}, roi de Perse de 521 à 486 av. J.-C. : [1](#).
David, roi d'Israël : [1](#).
Decimus Brutus : [1](#).
Déguignet, Jean-Marie (1834-1905) : [1](#).

Denys l'Aréopagite (I^{er} s.) : 1.

Descartes, Joachim, père de René Descartes, conseiller au parlement de Rennes : 1.

Descartes, René (1596-1650) : 1.

Descazeaux du Hallay, Joachim, négociant nantais au temps de Louis XIV : 1.

Déserts, Louis des : 1.

Desmarest, Jean (dit Marot) : 1.

Desmaretz, Nicolas, seigneur de Maillebois (1648-1721) : 1.

Deurhoiarn, *machtiern* (IX^e s.) : 1, 2.

De Witt, Jean (1625-1672) : 1.

Diane de Poitiers (v. 1499-1566), 1.

Dinan, Charles de : 1.

Dinan, Françoise de, comtesse de Laval, gouvernante d'Anne de Bretagne : 1, 2.

Dioclétien (245-v. 313), empereur romain de 284 à 305 : 1.

Diodore de Sicile (v. 90-fin du I^{er} s. av. J.-C.) : 1, 2.

Dion Cassius (v. 155-v. 235) : 1, 2, 3 n.

Dodieu, Louis, président du parlement nantais mis en place par le duc de Mercœur : 1.

Dombes, prince des : 1, 2.

Dominique, saint (1170-1221) : 1.

Domitien, empereur romain de 1170-1221 : 1.

Donatien : 1 n, 2.

Dorvault, gouverneur de Guérande : 1.

Drogon, fils d'Alain Barbetorte, duc de 952 à 958 : 1, 2, 3.

Drouet, famille de notables nantais (XVI^e-XVII^e s.) : 1.

Dubuisson-Aubenay, Nicolas François Baudot, seigneur de (1590-1652) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Duchemin, René, marchand de Rennes (XVII^e s.) : 1.

Dufossé, pasteur de Rennes (XVI^e s.) : 1.

Dugay, commissaire ordonnateur de Saint-Malo au temps de Louis XIV : 1.

Dugravié, pasteur de Rennes (XVI^e s.) : 1.

Duguay-Trouin, René (1673-1736) : 1, 2.

Dumnacos, chef des Andes : 1, 2.

Dunois, François de : 1.

Duplessis-Mornay, Philippe (1549-1623) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Dupont de Rostrenen, Pierre, seigneur : [1](#).

Duprat, Antoine (1463-1535), chancelier du royaume, chancelier de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Duquesne, Abraham (1610-1688) : [1](#).

Duratus, chef des Pictons : [1](#).

Dürer, Albrecht (1471-1528) : [1](#) n.

E

Ébrachaire, *dux* de Rennes, Nantes et Angers à la fin du ^{VI}e s. : [1](#).

Édouard III d'Angleterre (1312-1377), roi de 1327 à 1377 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).

Édouard IV d'Angleterre (1442-1483), roi de 1461 à 1483 : [1](#), [2](#).

Éginhard (v. 770-840) : [1](#).

Éléonore de Habsbourg, sœur de Charles Quint, épouse de François I^{er} : [1](#), [2](#).

Élisabeth, sœur de Louis XIII (1602-1643) : [1](#).

Élisabeth de France, fille d'Henri II : [1](#) n.

Énée, prince troyen légendaire : [1](#), [2](#), [3](#).

Engelran, chambellan de Charles le Chauve : [1](#).

Enguien, comte d' (^{XVI}e s.) : [1](#).

Éphore, historien grec (^{IV}e s. av. J.-C.) : [1](#).

Ériaux : [1](#).

Érispoë, fils de Nominoë, roi de Bretagne (v. 851 à 857), roi de 851 à 857 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#).

Ermengarde, femme d'Alain IV Fergent : [1](#), [2](#).

Ermentaire, moine (^{IX}e s.) : [1](#), [2](#) n.

Ermold le Noir (v. 790-apr. 838) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Espinay, André d', archevêque de Bordeaux : [1](#).

Espinay, Jacques d', évêque de Rennes de 1454 à 1482 : [1](#).

Estampes de Valençay, Jacques, intendant : [1](#).

Este, Hercule d' (^{XVI}e s.) : [1](#).

Estrées, Gabrielle d' (1573-1599) : [1](#).

Estrées, maréchal d', commandant en chef en Bretagne au temps de Louis XIV : [1](#), [2](#).

Étampes, Richard d', père de François II de Bretagne : [1](#).
Étampes de Valençay, Jean d', maître des requêtes commis en Bretagne (1636) : [1](#).
Eudes, frère d'Alain III (XI^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).
Eusèbe de Césarée (270-339) : [1](#) N, [2](#).
Eutrope (IV^e s.) : [1](#) n, [2](#).
Euzenou de Karsalaun, châtelain breton, victime des *Torreben* (1675) : [1](#).
Exuperantius : [1](#).

F

Faïl, Noël du (1520-1591) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).
Farel, Guillaume (1489-1565) : [1](#).
Faucon de Ris, premier président du parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).
Félix, évêque de Nantes (v. 516-v. 583) : [1](#), [2](#).
Félix, évêque de Quimper (IX^e s.) : [1](#).
Fénelon, François de Salignac de la Mothe- (1651-1715) : [1](#).
Ferdinand le Catholique (1452-1516), roi d'Aragon et de Sicile de 1479 à 1516 : [1](#), [2](#).
Ferrand, Antoine-François de Villemilan, intendant de Bretagne de 1705 à 1715 : [1](#), [2](#), [3](#).
Ferrier, Vincent (1357-1419) : [1](#).
« Feu ardent », prédicateur ligueur : [1](#).
Flaubert, Gustave (1821-1880) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#) n, [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).
Flodoard (894-966) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
Fontaine, comte de, gouverneur de Saint-Malo (XVI^e s.) : [1](#).
Fontaines, lieutenant général d'Henri III : [1](#).
Fontenay-Mareuil, François du Val, marquis de (1595-1665) : [1](#), [2](#).
Fortunat (v. 540-v. 600) : [1](#), [2](#).
Foucquet, Robin, typographe (XV^e s.) : [1](#) n, [2](#).
Fouquet, François, conseiller au parlement de Rennes (1587-1640) : [1](#).
Fouquet, Nicolas, vicomte de Vaux et marquis de Belle-Isle (1615-1680) : [1](#), [2](#), [3](#).

Fourché, Françoise : [1](#).

Fourché, Jean : [1](#).

Fourché, Mathieu : [1](#).

Fourcher de La Courousserie, président du bureau de la ville de Nantes au temps de la Ligue : [1](#).

Fracan, père de saint Guénolé : [1](#), [2](#).

François, saint (1182-1226) : [1](#).

François, fils de François I^{er} et de Claude, éphémère François III de Bretagne de 1532 à 1536 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

François I^{er} (1414-1450), duc de Bretagne de 1442 à 1450 : [1](#), [2](#), [3-4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

François I^{er} (1494-1547), roi de France de 1515 à 1547 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#).

François II (1435-1488), duc de Bretagne de 1458 à 1488 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5-6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#).

François II (1544-1560), roi de France de 1559 à 1560 : [1](#).

François Xavier (1506-1552) : [1](#).

Frédégonde (545-597) : [1](#), [2](#).

Fréminville, Christophe de La Poix, chevalier de (1787-1848) : [1](#).

Frodoald, comte de Vannes : [1](#), [2](#).

Froissart, Jean (1333 ou 1337-apr. 1404) : [1](#), [2](#), [3](#), [4 n](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#).

G

Gaborit : [1](#).

Gallien (v. 218-268), empereur romain de 253 à 268 : [1](#).

Garnier de Clisson, gouverneur de Brest (XIV^e s.) : [1](#).

Gatesdene, John, commandant anglais du château de Brest (XIV^e s.) : [1](#).

Gattinara, Mercurino Arborio de (1465-1530) : [1](#).

Gautier, Jean, argentier de Blain (XVI^e s.) : [1](#).

Gauzfrid, comte du Mans (IX^e s.) : [1](#).

Gavin le Corder, représentant d'Édouard III d'Angleterre : [1](#).

Gazet, Michel, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Geoffroi de Monmouth (v. 1100-1155) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Geoffroy I^{er}, comte de Rennes, duc de Bretagne de 992 à 1008 : [1](#),

[2](#).

Geoffroy II, fils d'Henri II Plantagenêt, duc de Bretagne de 1181 à 1186 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Germain d'Auxerre, saint : [1](#).

Geslin, Bertrand, apothicaire à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Gildas, auteur de la première histoire de la Bretagne (entre 515 et 530) : [1](#) n.

Glaber, Raoul (fin X^e s.-v. 1050) : [1](#), [2](#), [3](#).

Gohier, Geoffroy, fourbisseur à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Gollet, Katel, servante statufiée dans le calvaire de Guimiliau : [1](#).

Gontran, roi mérovingien de 561 à 591 : [1](#), [2](#).

Gonzague, Élisabeth de : [1](#).

Gordien III (v. 224-244), empereur romain de 238 à 244 : [1](#), [2](#).

Goulaine, sires de : [1](#).

Gourdestin (ou Gurdisten), moine et abbé de Landévennec entre 857 et 884 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Gourmil, Yves, ligueur de Morlaix : [1](#).

Gourmonoc : [1](#).

Gouy, drapier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Gradlon, roi légendaire de Cornouaille : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Gradlon, *machtiern* (IX^e s.) : [1](#).

Gramont, cardinal de : [1](#).

Grand, Jean, serrurier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Grannard, Guillaume, participant à la première croisade (1095) : [1](#).

Grave de Bouteville, Thomas, officier de la ville de Saint-Malo pendant la Ligue : [1](#).

Grégoire I^{er}, dit le Grand (v. 540-604), pape de 590 à 604 : [1](#).

Grégoire XI (1329-1378), pape de 1370 à 1378 : [1](#).

Grégoire XIII (1502-1585), pape de 1572 à 1585 : [1](#).

Grégoire de Tours (v. 538-v. 594), évêque de Tours de 573 à 594 : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Grignon, famille de notables nantais : [1](#).

Gris : [1](#).

Grout, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).

Gruel, Guillaume : [1](#).

Guébriant, lignage des : [1](#).

Guéhenneuc, Jean, sieur de Juzet : [1](#).

Guengat, Alain de : [1](#).

Guergoley, sire de : [1](#).

Guesclin, Bertrand du (v. 1320-1380) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Guezennec, Alain : [1](#).

Gui, comte du Vannetais : [1](#), [2](#).

Gui de Bliesgau : [1](#).

Guibé, Michel, évêque de Rennes (xv^e s.) : [1](#).

Guihomarch (ou Wihomarch ou Wiomarc'h), « roi » des Bretons au ix^e s. : [1](#), [2](#).

Guillard, François : [1](#).

Guillart, André, premier président du parlement de Rennes de 1556 à 1569 : [1](#).

Guillaubé, Denis, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Guillaume I^{er} le Bâtard [Guillaume le Conquérant] (v. 1028-1087) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Guillaume III (1650-1702), *stathouder* de Hollande, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande : [1](#).

Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie (x^e s.) : [1](#), [2](#).

Guischard, Jean, cordonnier à Nantes (xvi^e s.) : [1](#).

Guise, lignage des : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#).

Guise, duc de, Henri I^{er} de Lorraine (1550-1588) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Guistinian, Ascanio, ambassadeur de Venise (xvii^e s.) : [1](#).

Gunhard, évêque de Nantes au ix^e s. : [1](#), [2](#).

Gurwant, comte de Rennes (ix^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Guy de Penthièvre (mort en 1331), frère cadet de Jean III duc de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Guy de Thouars (xii^e s.), second époux de Constance : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Guyot-Desfontaines, historien (xviii^e s.) : [1](#).

H

Hadrien (76-138), empereur romain de 76 à 138 : [1](#), [2](#), [3](#).

Hadrien II, pape de 867 à 872 : [1](#), [2](#), [3](#).

Haillan, Bernard Girard du : [1](#).

Hamon, vicomte d'Alet : [1](#).

Hannon, navigateur carthaginois (v^e s. av. J.-C.) : [1](#).

Harouys, Charles de, sieur de Lépinay, maire de Nantes en 1588 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Harouys, Guillaume de, maire de Nantes en 1572 : [1](#), [2](#).

Harscouët de Pradalan, subdélégué de Morlaix au temps de Louis XIV : [1](#).

Hector : [1](#).

Hélias, Pierre-Jakez (1914-1995) : [1-2](#), [3](#).

Henri II Plantagenêt (1133-1189), roi d'Angleterre de 1154 à 1189 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Henri II (1519-1559), roi de France de 1547 à 1559 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Henri III (1207-1272), roi d'Angleterre de 1216 à 1272 : [1](#), [2](#).

Henri III (1551-1589), roi de France de 1574 à 1589 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Henri IV (1366-1413), roi d'Angleterre de 1399 à 1413 : [1](#), [2](#).

Henri IV (1553-1610), roi de France de 1589 à 1610 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#).

Henri V (1387-1422), roi d'Angleterre de 1413 à 1422 : [1](#).

Henri VII de Lancastre (1457-1509), roi d'Angleterre de 1485 à 1509 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Henri de Penthievre : [1](#).

Henriette d'Angleterre (1644-1670) : [1](#).

Herbert de Vermandois (x^e s.) : [1](#).

Hermeland, ermite : [1](#).

Hérode : [1](#).

Hérodote, historien grec (v. 484-v. 420 av. J.-C.) : [1](#).

Hervé, comte (ix^e s.) : [1](#).

Hervé, vicomte de Léon, participant à la première croisade (1095-1099) : [1](#), [2](#).

Hervé de Léon (xiv^e s.) : [1](#).

Hévin, Pierre, juriste breton (1621-1692) : [1](#), [2](#).

Hilarion de Coste, François : [1](#).

Himilcon, navigateur carthaginois (v^e s. av. J.-C.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Hincmar, moine de Saint-Sauveur de Redon (ix^e s.) : [1](#).

Hoël, souverain du ^{ve} s. : [1](#), [2](#).

Hoël V, fils d'Alain Canhiart, duc de Bretagne de 1066 à 1084 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Holland, Joan, première épouse, anglaise, de Jean IV : [1](#), [2](#), [3](#).

Honorius (384-423), premier empereur d'Occident de 395 à 423 : [1](#), [2](#).

Huby, père (1608-1693), auxiliaire de Julien Maunoir : [1](#).

Huchet de La Bedoyère, comte Charles, procureur général au parlement de Rennes au temps de Louis XIV : [1](#).

Huet, Walter : [1](#).

Hugo, Victor (1802-1885) : [1](#), [2](#).

Hugues le Grand, duc des Francs, comte de Paris (v. 897-956) : [1](#), [2](#).

I

Iarnithin, *machtiern* (IX^e s.) : [1](#), [2](#).

Ingomar : [1](#).

Innocent VIII (1432-1492), pape de 1484 à 1492 : [1](#).

Isabeau, sœur cadette d'Anne de Bretagne : [1](#) n, [2](#).

Isabelle, fille de Philippe le Bel et mère d'Édouard III, roi d'Angleterre : [1](#).

Isabelle Claire Eugénie de Habsbourg (1566-1633) : [1](#), [2](#).

Iunobrus, scribe de Redon (IX^e s.) : [1](#).

J

Jacquelot, Adrien, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Jean I^{er} le Roux (1217-1286), duc de Bretagne de 1237 à 1286 : [1](#), [2](#) n, [3](#), [4](#), [5](#).

Jean II de Valois, roi de France de 1350 à 1364 : [1](#), [2](#).

Jean II (1239-1305), duc de Bretagne de 1286 à 1305 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Jean III le Bon (1286-1341), duc de Bretagne de 1312 à 1341 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Jean de Montfort (1295-1345), époux de Jeanne de Flandre : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).

Jean IV de Montfort (1340-1399), duc de Bretagne de 1364 à 1399 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5-6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).

Jean V le Sage (1389-1442), duc de Bretagne de 1399 à 1442 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#).

Jean sans Terre, roi d'Angleterre (1167-1216, roi de 1199 à 1216) : [1](#), [2](#), [3](#).

Jean, duc de Berry : [1](#).

Jean, duc de Normandie, fils de Philippe VI : [1](#), [2](#).

Jean de Bretagne, fils de Jeanne de Penthièvre : [1](#).

Jean de Craon, archevêque de Reims (XIV^e s.) : [1](#).

Jean de Gand : [1](#), [2](#), [3](#).

Jean l'Ancien, chef des révoltés de Cornouaille (XV^e s.) : [1](#).

Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, femme de Jean de Montfort : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Jeanne de France (morte en 1433) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Jeanne de France, première femme de Louis XII : [1](#).

Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, deuxième femme de Jean IV : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Jeanne de Penthièvre la Boiteuse (1319-1387) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#).

Joubel, Gilles, menuisier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Joulain, Michel, marchand à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Jouvin de Rochefort : [1](#), [2](#).

Joyeuse, duc de (1567-1608) : [1](#).

Judas : [1](#).

Judicaël, comte : [1](#), [2](#) n.

Judicaël, « roi » de Bretagne de 630 ou 632 à 638 ou 642 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#) n, [7](#), [8](#).

Judith de Bavière (v. 800-843) : [1](#), [2](#).

Juste Lipse (1547-1606) : [1](#).

Kentuuant, exploitant d'une saline à Ruffiac (IX^e s.) : [1](#).

Keraudren, Anne, dame catéchiste de Michel Le Nobletz : [1](#).

Kerboudel, Jacques de, sieur de La Courpéan : [1](#).

Kergariou, gouverneur de Morlaix au temps de la Ligue : [1](#).

Kergariou, Jean-François, comte, collecteur de chants bretons
(XIX^e s.) : [1](#).

Kermeno, Alain de, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Kersauson, sire de : [1](#).

Knolles, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#).

L

La Barde, Denis (1600-1675), évêque de Saint-Brieuc : [1](#), [2](#).

La Borderie, Arthur Le Moyne de (1827-1901) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#) n, [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).

Labornez, Anaïk — *Voir* Bécassine.

La Bouchetière, sieur de, trésorier des états de Bretagne, maire de Nantes sous le règne de Louis XIV : [1](#), [2](#), [3](#).

La Bouexière, Alain de : [1](#).

La Chalotais, Louis François René de Caradeuc de (1701-1785) : [1](#) N.

La Chapelle, René de, seigneur de La Roche-Giffart : [1](#), [2](#), [3](#).

La Charronnière, Georges de : [1](#).

Lacoste, marquis de, lieutenant du roi en Bretagne au temps de Louis XIV : [1](#).

La Courpéan, sire de : [1](#).

La Faluère, M. de, président du parlement de Rennes au temps de Louis XIV : [1](#).

La Fontaine, Jean de (1621-1695) : [1](#).

La Fontenelle, Guy Éder de (1573-1602), gentilhomme pilleur au temps de la Ligue : [1-2](#), [3](#).

Lagadec, Bastien, marchand à Quimper au temps de la Ligue : [1](#).

La Guesle, Jacques de : [1](#).

La Guiche, Philibert, grand maître de l'artillerie de France au temps d'Henri IV : [1](#).

La Haye, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).

La Hunaudaye, lieutenant général d'Henri III : [1](#).

La Lande, Perrine de, épouse de Jean du Bouays, officier ducal (XVe s.) : [1](#).

Lalande de Machecoul : [1](#).

La Magnanne — *Voir* Sanzay (Anne de).

Lambert, comte de Nantes (IXe s.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Lambert, fils du comte de Nantes : [1](#).

La Meilleraye, duc de, lieutenant général de Bretagne au temps de Louis XIII : [1](#), [2](#), [3](#).

La Meilleraye, duc de, Armand Charles de La Porte, lieutenant général au temps de Louis XIV : [1](#).

La Motte, ligueur morlaisien : [1](#).

La Motte-Houdancourt, M^{gr}, évêque de Rennes de 1640 à 1664 : [1](#) n.

La Moussaye, Amaury III Gouyon de (1601-1663) : [1-2](#).

La Moussaye, Henri, fils d'Amaury III : [1](#).

La Moussaye, baron de (XVI^e s.) : [1](#).

Lancastre, duc de (XIV^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Landais, Pierre, grand trésorier de Bretagne (1430-1485) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Langan, Claude de, sieur de Boisfévrier : [1](#).

Langelier, M^{gr}, évêque de Saint-Brieuc (fin XVII^e s.) : [1](#).

Langle, Jean de, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

La Noe, Jeanne de : [1](#).

La Noue, François de, dit « Bras de fer » (1531-1591) : [1](#), [2](#).

Lansac, sieur de : [1](#).

La Pierre, fermier des devoirs à Pontivy pendant le règne de Louis XIV : [1](#).

La Popelinière (vers 1540-1608) : [1](#) n.

Laporte, Jean, dit Louveau, pasteur de La Roche-Bernard (XVI^e s.) : [1](#), [2](#).

La Primaudaye, Jean de, secrétaire du roi (XV^e s.) : [1](#).

Larchiver, François, évêque de Rennes de 1602 à 1619 : [1](#).

Largillière, René : [1](#), [2](#).

Lasnier, Claude, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Lasnier, François, seigneur de Ferrières, maître des requêtes commis en Bretagne en 1634 : [1](#), [2](#), [3](#).

Latimer, William : [1](#), [2](#), [3](#).

La Touche, Jean de, lieutenant général d'Auray au temps d'Henri IV : [1](#).

La Tour d'Auvergne, Henri, vicomte de Turenne, duc de Bouillon (1611-1675) : [1](#).

La Tour d'Auvergne, Henriette-Catherine (1609-1677) : [1-2](#).

La Tour d'Auvergne, Marie, sœur d'Henriette-Marie : [1](#).

La Tremblaye, René de : [1](#).

La Trémoille : [1](#).

La Trémoille, duc de : [1](#).

La Trémoille, duchesse de : [1](#).

La Trémoille, Henri de, comte de Laval : [1](#).

La Trémoille, Louis de (xv^e s.) : [1](#).

Launay, Jacques de, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Laval, André de (xv^e s.) : [1](#).

Laval, Charlotte de, épouse de Gaspard de Coligny : [1](#).

Laval, François de : [1](#).

Laval, François de, évêque de Dol (xv^e s.) : [1](#).

Laval, Guy de, gouverneur de Bretagne de 1526 à 1531 : [1](#), [2](#).

Laval, Jean de, gouverneur de Bretagne de 1531 à 1542 : [1](#), [2](#), [3](#).

Laval, Mathurin de, cuisinier à Nantes (xvi^e s.) : [1](#).

Laval, Pierre de, sieur de Montofilant (1489-1521) : [1](#).

Laval, Urbain de, sieur de Boisdauphin : [1](#).

Laval-Châteaubriant, lignage de : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Laval-Châtillon, Louis de : [1](#).

Lavardin, marquis de, lieutenant général en Bretagne au temps de Louis XIV : [1](#).

La Villemarqué, Théodore Hersart de (1815-1895) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Le Balp, Sébastien (1639-1675), notaire royal à Carhaix, un des meneurs de la révolte des *Torreben* : [1](#), [2](#), [3](#).

Le Barbu, Henri, évêque de Nantes (xv^e s.) : [1](#), [2](#).

Le Bas, Jean, greffier de Blain (xvi^e s.) : [1](#).

Le Baud, Pierre (mort en 1505), historiographe d'Anne de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).

Lebel, Jean, chroniqueur liégeois (xiv^e s.) : [1](#).

Le Bellec, Claude, dame catéchiste de Michel Le Nobletz : [1](#).

Le Borgne, Jacques, sieur de La Costière, maître d'hôtel des Rohan (xvi^e s.) : [1](#).

Le Bosc, Julien, procureur des bourgeois de Nantes : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Le Bossu, Jacques, prédicateur ligueur à Nantes : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Le Bouteillier, Jean : [1](#).

Le Braz, Anatole (1859-1926) : [1](#), [2](#), [3](#) n.

Le Bris, Charles, recteur léonard (1660-1737) : [1](#).

Le Brun, Pierre, « tissotier » à Nantes (xvi^e s.) : [1](#).

Le Chevoir, Marie, victime de La Fontenelle (xvi^e s.) : [1](#).

Le Clercler, Silo, sieur de Chambrisé : [1](#).

Le Corre, Louis, peintre des voûtes de l'église de Carnac (1729-1732) : [1](#) n.

Le Dain, Olivier : [1](#) n.

Le Du, Derrien, constructeur de La Cordelière (xv^e s.) : [1](#).

Le Fer, Bertrand, procureur syndic de Saint-Malo au temps de la Ligue : [1](#).

Le Ferron, Geoffroy, trésorier général (xv^e s.) : [1](#).

Lefeuvre, abbé : [1](#).

Le Fèvre, Guillaume, imprimeur (xv^e s.) : [1](#).

Lefèvre d'Étaples, Jacques (1450-1536) : [1](#).

Lefort, père, supérieur des jésuites du collège de Quimper au temps de Louis XIV : [1](#), [2](#).

Le Gall, Jeanne, dame catéchiste de Michel Le Nobletz puis de Julien Maunoir : [1](#), [2](#).

Le Goff, Alain (grand-père de Pierre-Jakez Hélias) : [1](#).

Le Grand, Albert (mort v. 1640), jacobin de Morlaix, auteur des *Vies des saints de la Bretagne armorique* : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Le Grand, Hervé, archiviste ducal (xv^e s.) : [1](#).

Le Livier, Jean, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Le Lou, famille de notables nantais : [1](#).

Le Lou, Michel, sous-maire de Nantes en 1572 : [1](#).

Lemaire des Belges, Jean (1473-1525) : [1](#).

Le Maistre, Raoul, prédicateur ligueur à Nantes : [1](#).

Le Moign, Alain, meneur de la révolte des *Torreben* (1675) : [1](#).

Le Nobletz, Hervé, notaire royal, père de Michel Le Nobletz : [1](#).

Le Nobletz de Keodern, abbé Michel (1577-1652) : [1](#), [2-3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Léon, lignage de : [1](#).

Léon, comte de : [1](#).

Léon, sire de : [1](#).

Léon IV, pape de 847 à 855 : [1](#).

Le Pelletier, dom Louis : [1](#) n.

Le Pennec, Pierre : [1](#).

Le Quéau, Laurent, meneur de la révolte des *Torreben* (1675) : [1](#), [2](#).

Le Roux, Olivier, trésorier et receveur général sous Arthur III : [1](#).

Le Roux, père, biographe de Julien Maunoir : [1](#) n.

Lesguern, Françoise de, mère de Michel Le Nobletz : [1](#).

Lesné, Gilles : [1](#).

Lesnen, Georges : [1](#).

Lesnet, pasteur à Châteaubriant (xvi^e s.) : [1](#).

Lesnouen, Jehan : [1](#).
 Lespinay, Jean de, trésorier et receveur général de Bretagne : [1](#).
 Lesrat, Françoise de : [1](#).
 Lesrat, Guy de : [1](#).
 Lestobec, Alain, peintre des *taolennou* de Michel Le Nobletz : [1](#).
 L'Estoile, Pierre de (1546-1611), grand audienier à la chancellerie de Paris : [1](#).
 Leuhéme, prévôt de Redon (IX^e s.) : [1](#), [2](#).
 Lhuyd, Edward (1660-1709) : [1](#).
 Liberalis, évêque de Saint-Pol-de-Léon (IX^e s.) : [1](#).
 Lille, Alain de (XII^e s.) : [1](#) n.
 Liscoët, Charles, évêque de Quimper au temps de la Ligue : [1](#).
 Liscoët, Yves du, gentilhomme pilleur au temps de la Ligue : [1](#).
 Litoc, *missus* de Nominoë (IX^e s.) : [1](#).
 Loaisel, Isaac, sieur de Brye, second président du parlement de Rennes sous le règne de Louis XIII : [1](#).
 Lobier, Jean, représentant du duc de Mercœur en Espagne : [1](#).
 Lobineau, dom Alexis (1666-1727) : [1](#).
 Locquet, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).
 Locquet de Granville, Charles (1646-1713) : négociant de Saint-Malo, [1](#).
 Lohéac, sire de : [1](#).
 Loiescon, comte : [1](#).
 Lorraine, duchesse de : [1](#).
 Lorraine-Mercœur, Françoise de, fille du duc de Mercœur, épouse du duc de Vendôme : [1](#), [2](#), [3](#).
 Loth, Joseph (1847-1934) : [1](#), [2](#), [3](#).
 Lothaire I^{er} (795-855), empereur d'Occident de 840 à 855 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
 Louet, René du, M^{gr}, évêque de Quimper de 1641 à 1668 : [1](#) n.
 Louis I^{er} le Pieux ou le Débonnaire (778-840), empereur d'Occident de 814 à 840 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).
 Louis II, duc de Bourbon : [1](#).
 Louis III (v. 863-882), roi de France de 879 à 882 : [1](#).
 Louis VI le Gros (v. 1080-1137), roi de France de 1108 à 1137 : [1](#), [2](#).
 Louis VII le Jeune (1120-1180), roi de France de 1137 à 1180 : [1](#),

2.
 - Louis VIII le Lion (1187-1226), roi de France de 1223 à 1226 : 1.
 - Louis IX ou Saint Louis (1214-1270), roi de France de 1226 à 1270 : 1 n, 2, 3, 4.
 - Louis XI (1423-1483), roi de France de 1461 à 1483 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
 - Louis XII (1462-1515), roi de France de 1498 à 1515 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.
 - Louis XIII (1601-1643), roi de France de 1610 à 1643 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.
 - Louis XIV (1638-1715), roi de France de 1643 à 1715 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.
 - Louis d'Espagne, amiral de Bretagne sous Charles de Blois : 1.
 - Louis le Germanique, roi de Germanie de 843 à 876 : 1, 2, 3.
 - Loup de Ferrières (800-862) : 1.
 - Louveau — Voir Laporte (Jean).
 - Louvois, François Michel Le Tellier, seigneur de Chaville, marquis de (1639-1691) : 1, 2, 3.
 - Lovocat : 1.
 - Loyola, Ignace de (1491-1556) : 1.
 - Loyseau, Charles (1566-1637) : 1.
 - Lucanus Canius : 1.
 - Lucas, Alain, curé de Lanvellec au temps de la ligue : 1.
 - Lucius, roi de (Grande) Bretagne : 1.
 - Lucius Tauricius Florens : 1.
 - Luther, Martin (1483-1546) : 1, 2, 3.
 - Luxembourg, Charles de (futur Charles Quint) : 1.
 - Luxembourg, Marie de, épouse du duc de Mercœur : 1, 2, 3-4, 5, 6.
 - Luxembourg, Sébastien de, duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne de 1563 à 1569 : 1, 2, 3, 4, 5.
 - Luyssier, Étienne : 1 n.
 - Lyais, Jean, membre du parlement Mercœur à Nantes : 1.

Macar, ministre calviniste : [1](#).

Macée, François, greffier de la communauté urbaine de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Machiavel, Niccolo Machiavelli, dit Nicolas (1469-1527) : [1](#).

Maclianus, « roi » des Bretons : [1](#).

Magnence, officier germanique, proclamé empereur romain de 350 à 353 : [1](#).

Magon, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).

Mahé, chanoine (1760-1831) : [1](#), [2](#) n.

Mahyeuc, Yves, évêque de Rennes, directeur de conscience d'Anne de Bretagne : [1](#).

Malestroit, Guillaume de, évêque de Nantes de 1443 à 1462 : [1](#).

Malestroit, Jean, châtelain de Moncontour (XV^e s.) : [1](#).

Malestroit, Jean de, évêque de Saint-Brieuc puis de Nantes, chancelier de 1408 à 1442 : [1](#).

Malestroit, sire de : [1](#), [2](#).

Manny, Gautier : [1](#).

Marc Antoine, homme politique romain (v. 83-30 av. J.-C.) : [1](#).

March, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#).

Marconnais, Melchior, M_{gr}, évêque de Saint-Brieuc de 1602 à 1618 : [1](#) n.

Marcus Trebius Gallus : [1](#).

Marguerite, mère de Charles de Blois, sœur de Philippe VI de Valois : [1](#).

Marguerite de Bourgogne, épouse de Charles VIII : [1](#).

Marguerite de Foix, épouse de François II, duc de Bretagne, mère d'Anne de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#).

Marie, fille de Guy VI de Limoges, première femme d'Arthur II : [1](#), [2](#).

Marie, fille de Charles de Blois : [1](#).

Marillac, Michel de (1563-1632) : [1](#), [2](#).

Marion, Michel, marchand (XV^e s.) : [1](#).

Marius, empereur « romain » des Gaules : [1](#), [2](#).

Marius d'Avenches (mort en 593) : [1](#), [2](#).

Marot — Voir Desmarest (Jean).

Marot, Clément (1496-1544) : [1](#).

Martel, Olivier, sieur de La Haye et de Lavau : [1](#).

Martin V (1368-1431), pape de 1417 à 1431 : [1](#).

Matfrid, comte d'Orléans (IX^e s.) : [1](#).

Mathias, comte de Nantes : [1](#).

Mathuedoi (X^e s.), gendre d'Alain le Grand : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Matmonoc, abbé de Saint-Guérolé de Landévennec (IX^e s.) : [1](#), [2](#).

Matz, Jean du, seigneur du Montmartin, gouverneur de Vitré (XVI^e s.) : [1](#).

Maunoir, Julien (1606-1683) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6-7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Maure, maison de : [1](#).

Maxime : [1](#), [2](#).

Maximien (v. 250-310), empereur romain de 286 à 305 puis de 306 à 310 : [1](#), [2](#).

Maximilien I^{er} d'Autriche (1459-1519), empereur de 1493 à 1519 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Mayenne, duc de (1554-1611) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Mazarin, Giulio Mazarini, dit (1602-1661) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Médicis, Catherine de (1519-1589) : [1](#), [2](#).

Médicis, Marie de (1573-1642) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6 n](#), [7](#).

Melaine, évêque de Rennes (v. 456-530) : [1](#).

Melbourne, Thomas de : [1](#), [2](#), [3](#).

Merchrit : [1](#).

Mercœur, Philippe-Emmanuel de Lorraine-Vaudémont, duc de (1558-1602), gouverneur de Bretagne de 1582 à 1589 (destitué) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#).

Mercogliano, Pacello de, « architecte de jardin » (XV^e s.) : [1](#).

Mérimée, Prosper (1803-1870) : [1](#).

Merlin : [1 n](#).

Meschinot, Jean (vers 1420-1491) : [1](#), [2](#).

Michelet, Jules (1798-1874) : [1](#).

Miln, James, archéologue : [1](#).

Molac, marquis de, gouverneur de Nantes au temps de Louis XIV : [1](#).

Mondonnay-de-Goulaine, pasteur de Vitré (XVI^e s.) : [1](#).

Montaigne, Michel Eyquem de (1533-1592) : [1](#), [2](#), [3](#).

Montauban, Arthur de : [1](#).

Montauban, Philippe de, chancelier de Bretagne (XV^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Montbarot, capitaine de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Montboucher du Bordage : [1](#).

Montejean, lignage des : [1](#).

Montejean, René de : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Montespan, marquise de (1641-1707) : [1](#).

Montfaucon, Bernard de : [1](#).

Montfort, Guy de, comte de Laval, gouverneur de Bretagne de 1526 à 1531 : [1](#), [2](#).

Montfort, Jean de, seigneur de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne de 1531 à 1542 : [1](#), [2](#).

Montgaillard, marquis de (XVII^e s.) : [1](#).

Montluc, Blaise de (1502-1577) : [1](#).

Montmorency, connétable Anne de (1493-1567) : [1](#), [2](#).

Montmorency, Henri II, duc de (1595-1632) : [1](#), [2](#) n.

Montpensier, duc de, gouverneur de Bretagne de 1569 à 1582 : [1](#) n.

Moreau, Jean (v. 1552-1617), chanoine à Quimper : [1](#) n, [2](#) n, [3](#) n, [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#).

Morel, François, pasteur calviniste (XVI^e s.) : [1](#) n.

Morice, dom Hyacinthe (1693-1750) : [1](#), [2](#), [3](#) n.

Morin, Michel, vitrier à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Morvan — *Voir* Murman.

Moussy, Jean de (XV^e s.) : [1](#).

Murman (Morvan), roi des Bretons (IX^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

N

Nabuchodonosor, roi de Babylone de 605 à 562 av. J.-C. : [1](#).

Nail, Antoine, marchand à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Nantes, comte de : [1](#), [2](#).

Nassau, Élisabeth de, princesse d'Orange : [1](#).

Navarre, Henri de — *Voir* Henri IV.

Navarre, Isabeau de, douairière de Rohan (XVI^e s.) : [1](#), [2](#).

Navarre, Marguerite de (1492-1549) : [1](#), [2](#).

Nay, François de, seigneur de Pervençère : [1](#).

Necker, Jost de, verrier flamand (XVI^e s.) : [1](#).

Nennius : [1](#).

Néron (37-68), empereur romain de 54 à 68 : [1](#), [2](#).

Nerva (26-98), empereur romain de 96 à 98 : [1](#), [2](#).

Nevers, duc de : [1](#).

Neville, capitaine anglais (XIV^e s.) : [1](#).

Nicolas I^{er} (v. 800-867, pape 858 à 867) : [1](#), [2](#), [3](#).

Nicolazic, Yves (1591-1645) : [1](#), [2](#).

Nithard, historiographe franc du IX^e s. : [1](#), [2](#).

Nointel, Louis Béchameil de, intendant de Bretagne de 1692 à 1705 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Nominoë (mort en 851) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#).

Nonnechius, évêque de Nantes au VI^e s. : [1](#).

Norris, chef des troupes anglaises en Bretagne pendant la Ligue : [1](#).

Novatien : [1](#) n.

O

Octavien, fils adoptif de César (futur Auguste) : [1](#).

Odoacre (433-493) : [1](#), [2](#).

Olivares, Gaspar de Guzman, comte-duc d' (1587-1645) : [1](#) n.

Olivier de Pontchâteau, baron brigand (XII^e s.) : [1](#).

Omni, habitant de Ruffiac (IX^e s.) : [1](#).

Orange, prince d' (XVII^e s.) : [1](#).

Orange, prince d' (XV^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Oremus, prêtre (IX^e s.) : [1](#).

Orléans, Louis d' (futur Louis XII) : [1](#), [2](#).

Orléans, Philippe II, duc d' [le Régent] (1674-1723) : [1](#).

Orléans, Gaston (1608-1660) : [1](#), [2](#).

Ornano, maréchal d' : [1](#).

Orose (mort après 418) : [1](#).

Orvault, sieur d' : [1](#), [2](#).

P

Pacello, dom, maître jardinier (mort en 1534) : [1](#).

Papolin, Mathurin, libraire à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Pascal, Blaise (1623-1662) : [1](#).

Pascweten, comte de Vannes, gendre de Salomon (IX^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Paule, François de, fondateur des minimes (mort en 1507) : [1](#).

Paulet, Charles, financier qui eut en charge la vente des offices en 1604 : [1](#) n.

Pausanias, géographe grec (II^e s. apr. J.-C.) : [1](#).

Penmarc'h, Jean de, recteur de Ploudaniel (XV^e s.) : [1](#).

Penthièvre, lignage des : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Penthièvre, duc de : [1](#).

Penthièvre, Eudes de, oncle de Conan II : [1](#), [2](#), [3](#).

Penthièvre, Jean de : [1](#), [2](#), [3](#).

Penthièvre, Nicole de : [1](#), [2](#) n.

Pépin, dit le Bref (v. 715-768), roi des Francs de 751 à 768 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Pépin I^{er} (803-838), roi d'Aquitaine de 817 à 838 : [1](#), [2](#).

Pépin de La Blinaye, Jean : [1](#).

Pepondius : [1](#).

Perrault, Jeanne, épouse de Noël du Fail : [1](#).

Perrier, Jean du : [1](#).

Pflimlin, Pierre (1907-2000) : [1](#).

Philippe II (1527-1598), roi d'Espagne de 1556 à 1598 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Philippe II Auguste (1165-1223), roi de France de 1180 à 1223 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Philippe II le Hardi (1342-1404), duc de Bourgogne de 1363 à 1404 : [1](#), [2](#).

Philippe III le Bon (1396-1467), duc de Bourgogne de 1419 à 1467 : [1](#), [2](#).

Philippe III le Hardi (1245-1285), roi de France de 1270 à 1285 : [1](#).

Philippe IV le Bel (1268-1314), roi de France de 1285 à 1314 : [1](#), [2](#), [3](#).

Philippe VI de Valois (1293-1350), roi de France de 1328 à 1350 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#).

Philippe de Macédoine (v. 382-336 av. J.-C.), roi de Macédoine de 356 à 336 av. J.-C. : [1](#).

Phlipponneau, Michel : [1](#) n.

Pichard, Jean, notaire royal et avocat au parlement de Rennes au temps de la Ligue : [1](#).

Picot, famille de négociants de Saint-Malo : [1](#).

Picot de La Gicquelaye, « président du conseil » de Saint-Malo au temps de la Ligue : [1](#).

Pie II (1405-1464), pape de 1458 à 1464 : [1](#).

Pie X (1835-1914), pape de 1903 à 1914 : [1](#).

Pierre, fils de Jean IV : [1](#), [2](#).

Pierre II, duc de Bretagne de 1450 à 1457 : [1](#), [2](#), [3](#), [4-5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Pierre de Dreux, dit Mauclerc (1187-1250), duc de Bretagne de 1213 à 1237 : [1](#) n, [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Pigenat, Odon, prédicateur ligueur : [1](#).

Pinart, Jean, conseiller au parlement de Rennes : [1](#).

Pineau, Robert, apothicaire à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Pisseleu, Charlotte de : [1](#).

Plédran, Mathurin de, évêque de Dol (XVI^e s.) : [1](#).

Pline l'Ancien (23-79) : [1](#), [2](#).

Poisson, Jacques, conseiller au parlement de Rennes (XVI^e s.) : [1](#).

Poitiers, Guillaume de (1020-fin XI^e s.) : [1](#), [2](#).

Polham, Wolfgang de : [1](#).

Polybe (201-118 av. J.-C.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Pomereu, Auguste-Robert de, intendant en Bretagne de 1689 à 1692 : [1](#), [2](#), [3](#).

Pompée, général et homme politique romain (106-48 av. J.-C.) : [1](#), [2](#).

Pons de Lauzières, marquis de Thémines, gouverneur de Bretagne de 1626 à 1627 : [1](#), [2](#).

Pont, sire du : [1](#).

Pontchartrain, Louis Phélypeux, comte de (1643-1727), contrôleur général : [1](#).

Pontchâteau : [1](#).

Porcher, Guédas, chirurgien à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Porhoët, comte de : [1](#).

Porhoët, Eudon de (XII^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Portitoe : [1](#), [2](#).

Posidonios d'Apamée (131-51 av. J.-C.) : [1](#), [2](#).

Postumus, usurpateur ayant fondé un Empire des Gaules de 258 à

268 : [1](#), [2](#), [3](#).

Pot, Philippe (1428-1494), seigneur de La Rochepot : [1](#).

Pouays, Guillaume, habitant de Malestroit (début ^{XVIIe} s.) : [1](#).

Poulart, Guillaume, évêque de Saint-Malo (^{XIVe} s.) : [1](#).

Poullet, sieur, ingénieur militaire : [1](#) n.

Poulpry, Alain du, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Poussin, Nicolas (1594-1665) : [1](#).

Prévost, Guillaume, passementier à Vitré (^{XVIe} s.) : [1](#).

Priam : [1](#).

Prince Noir, le, surnom d'Édouard (1330-1376), fils du roi d'Angleterre : [1](#).

Probus (232-282), empereur romain de 276 à 282 : [1](#), [2](#).

Procopé de Césarée (fin ^{Ve} s.-apr. 565) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Pseudo-Frédégaire : [1](#).

Ptolémée (v. 100-v. 170) : [1](#).

Publius Crassus : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Pythéas, navigateur et géographe grec (^{IVe} s. av. J.-C.) : [1](#), [2](#), [3](#).

Q

Quelen, François de : [1](#).

Quelenec, Jean de : [1](#).

Quellenec, famille de : [1](#).

Quillivéré, Éozen, imprimeur (^{XVIe} s.) : [1](#), [2](#).

Quintus Titurius Sabinus : [1](#).

Quintus Velanus : [1](#).

Quiquer, Guillaume : [1](#).

R

Rabin, Geoffroy, jacobin de Nantes (^{XIVe} s.) : [1](#) n.

Ragenold, chef viking : [1](#).

Rais, Gilles de (1400-1440) : [1](#).

Ramnulf, comte de Poitiers (^{IXe} s.) : [1](#).

Ranulf de Chester : [1](#).

Raoul, Étienne, membre du parlement Mercœur à Nantes : [1](#).

Raoul de Fougères : [1](#).

Raoul de Gaël-Montfort, comte de Norwich après la bataille d'Hastings (1066), participant à la première croisade (1095-1099) : [1](#), [2](#).

Ratfrid, *machtiern* (IX^e s.) : [1](#).

Ratulli (ou Radvili), évêque d'Alet (IX^e s.) : [1](#) n.

Régalis, évêque de Vannes (fin VI^e s.) : [1](#).

Reginon de Prüm (mort en 915) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Renan, Ernest (1823-1892) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Renaud, comte de Nantes (IX^e s.) : [1](#).

René I^{er} le Bon, dit le roi René (1409-1480) : [1](#).

Renée de France, seconde fille d'Anne de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Rennes, comte de : [1](#), [2](#).

Rennes, vicomtes de : [1](#).

Rethuuobri : [1](#).

Retz, baron de : [1](#), [2](#).

Retz, duc de : [1](#).

Rextugenos, potier à Condate (Rennes) : [1](#).

Richard, Jean, dit Dorléans, maçon à Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Richard I^{er} Cœur de Lion (1157-1199), roi d'Angleterre de 1189 à 1199 : [1](#), [2](#).

Richard II (1367-1400), roi d'Angleterre de 1377 à 1400 : [1](#), [2](#), [3](#).

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de (1585-1642) : [1](#), [2](#) n, [3](#) n, [4](#) n [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#).

Richemont, Arthur de, Arthur de Bretagne, comte de (*voir aussi* Arthur III) : [1](#), [2](#) n, [3](#), [4](#).

Richeome, Louis : [1](#).

Richer, moine de Saint-Rémi de Reims, mort en 1010 : [1](#).

Ricouin, comte de Nantes : [1](#).

Rieux, lignage des : [1](#), [2](#), [3](#).

Rieux, Claude : [1](#), [2](#).

Rieux, Claude de, participant aux guerres d'Italie dans les armées de François I^{er} : [1](#), [2](#).

Rieux, Claude de, dame de La Roche-Bernard, épouse de François de Coligny : [1](#).

Rieux, Jean de (1447-1518), maréchal de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#),

6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Rieux, Renée de : 1.

Rieux-Châteauneuf : 1.

Rieux-Sourdéac : 1.

Rigoleuc, père, auxiliaire de Julien Maunoir : 1.

Rigual : 1 n.

Riou de Lohéac, participant à la première croisade (1095-1099) : 1, 2.

Ripert, François, préfet régional en 1941 : 1.

Rivallon, seigneur de Dol-Combours (XI^e s.) : 1, 2.

Riwallon, frère de Nominoë (IX^e s.) : 1.

Rivault, Gilles (ou Julien), maître d'hôtel de Charles VIII : 1.

Riveron, Vincent, milicien déserteur au temps de Louis XIV : 1.

Robert, comte (X^e s.) : 1.

Robert le Fort, ancêtre de la dynastie capétienne (mort en 866) : 1, 2, 3, 4.

Robien, Christophe-Paul de (1698-1756) : 1, 2, 3.

Rochechouart, Louis de, comte de Maure (1603-1669) : 1 n.

Rocher-Portail [de son vrai nom : Gilles Ruellan], voiturier d'Antrain, devenu financier au temps d'Henri IV et de Louis XIII : 1-2.

Rogatien : 1 n, 2.

Rohan, maison de : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Rohan, vicomte de : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Rohan, Alain de (mort en 1429) : 1.

Rohan, Anne de : 1, 2.

Rohan, Claude de, évêque de Cornouaille (XIV^e s.) : 1.

Rohan, Henri I^{er}, vicomte de, dit « le Goutteux » (1535-1575) : 1, 2, 3, 4, 5.

Rohan, Isabeau de : 1, 2, 3.

Rohan, Jacques de (mort en 1527) : 1.

Rohan, Jean de (XV^e s.) : 1, 2.

Rohan, Jean II de, vicomte de (1453-1516) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Rohan, Josselin de, évêque de Saint-Malo (XIV^e s.) : 1.

Rohan, Judith de, fille d'Henri I^{er} de Rohan : 1.

Rohan, Louis de, prince de Guémené : 1, 2, 3.

Rohan, Pierre de, maréchal de Gié : 1.

Rohan, Pierre, fils du maréchal de Gié : 1.

Rohan, René de (mort en 1552) : 1, 2, 3, 4.

Rohan, René II de (1550-1586), connu aussi sous le nom de baron de Frontenay : [1](#), [2](#), [3](#).

Rohan-Guémené, Louis de, grand amiral de Bretagne (xv^e s.) : [1](#).

Roiantken, femme du *machtiern* Deurhoiarn (ix^e s.) : [1](#), [2](#).

Roland, comte, tué à Roncevaux en 778 : [1](#), [2](#), [3](#).

Rolland, Damnat, dame catéchiste de Michel Le Nobletz : [1](#).

Rollon, chef viking de la Normandie, mort vers 930 : [1](#).

Romulus Augustule (dernier empereur d'Occident de 475 à 476) : [1](#), [2](#).

Rosswalon, « homme puissant » (ix^e s.) : [1](#).

Roussel, Gérard : [1](#).

Ruellan, Gilles — Voir Rocher-Portail.

Rufus Festus Avienus, poète latin (iv^e s.) : [1](#).

Ruhan, fils puîné de Conan Mériadec : [1](#).

Ruiz, famille de négociants : [1](#) n.

Ruiz, Simon, négociant à Médina del Campo (xvi^e s.) : [1](#), [2](#).

Ruyter, amiral néerlandais (1607-1676) : [1](#) n.

S

Sabinus : [1](#).

Sailly : [1](#).

saint André : [1](#).

saint Antoine : [1](#), [2](#).

saint Antoine de Padoue : [1](#).

saint Augustin : [1](#).

saint Brioc (Brieuc) : [1](#), [2](#), [3](#).

saint Budoc : [1](#).

saint Cado : [1](#).

saint Cadoc : [1](#).

saint Colomban : [1](#).

saint Côme : [1](#).

saint Conéry : [1](#).

saint Conwoïon : [1](#).

saint Corentin : [1](#), [2](#).

saint Damien : [1](#).

saint Édern : 1.
saint Éliau : 1.
saint Éloi : 1, 2.
saint Fiacre : 1, 2.
saint Gildas : 1, 2, 3.
saint Guduuall : 1.
saint Guénaël : 1.
saint Guénolé : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.
saint Gurthiern : 1.
saint Herbot : 1.
saint Hermeland : 1.
saint Hervé : 1.
saint Hubert : 1.
saint Ildut : 1.
saint Jean-Baptiste : 1 n, 2.
saint Léonor : 1.
saint Liphart : 1.
saint Magloire : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
saint Malo : 1, 2 n, 3, 4, 5, 6.
saint Mammès : 1.
saint Marc : 1 n.
saint Martin : 1.
saint Maudez : 1.
saint Méen : 1.
saint Melaine : 1.
saint Michel : 1, 2.
saint Nicodème : 1.
saint Nicolas : 1.
saint Ninnoc : 1.
saint Ouen : 1.
saint Patern : 1, 2 n, 3.
saint Patrick : 1 n.
saint Paul : 1, 2.
saint Paul-Aurélien, premier évêque de Léon (saint Pol de Léon) :
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
saint Philibert : 1.
saint Pierre : 1, 2, 3, 4.
saint Renan (ou Ronan) : 1, 2, 3.

saint Roch : 1.
 saint Samson : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
 saint Sébastien : 1, 2.
 saint Théleau : 1.
 saint Tudy : 1.
 saint Tugdual : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6.
 saint Turiau : 1, 2.
 saint Tutwal : 1.
 saint Urlou : 1.
 saint Vincent : 1.
 saint Yves [Yves Heloury de Kermartin] (1253-1303) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.
 sainte Anne : 1, 2, 3, 4.
 sainte Apolline : 1.
 sainte Barbe : 1, 2.
 sainte Catherine : 1.
 sainte Hélène : 1.
 sainte Madeleine : 1.
 sainte Marguerite : 1, 2.
 Saint-André, Guillaume de : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
 Saint-André, Jacques de : 1.
 Saint-François, Hugues de : 1, 2 n.
 Saint-Gelais, Jean de, chroniqueur (xv^e s.) : 1.
 Saint-Gelais, Urbain de, évêque de Comminges (xvi^e s.) : 1.
 Saint-Luc, sieur de : 1.
 Saint-Offange, gentilhomme pilleur au temps de la Ligue : 1.
 Saint-Paul, Jean de (mort en 1476) : 1, 2, 3, 4, 5.
 Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de (1675-1755) : 1.
 Sales, François de : 1 n, 2.
 Salinas, comte de : 1.
 Salisbury, capitaine anglais (xiv^e s.) : 1.
 Salocon, évêque de Dol (ix^e s.) : 1.
 Salomon, roi de Bretagne de 857 à 874 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.
 Samson : 1.
 Sansay, M. de, seigneur de Portsall au temps de Louis XIV : 1.
 Sanzay, Anne de, comte de La Magnanne : 1 n, 2.
 Sauvan, Claude, sieur de Châteaufort, fermier des devoirs de

Carhaix au temps de Louis XIV : [1](#).

Savary de Donges, baron brigand (XII^e s.) : [1](#).

Savary des Bruslons, Jacques (1657-1716) : [1](#), [2](#), [3](#).

Savoie, Louise de : [1](#) n, [2](#), [3](#) n.

Scaliger : [1](#) N.

Schabler, imprimeur souabe : [1](#).

Scrope, Richard, chancelier d'Angleterre (XIV^e s.) : [1](#).

Scymnus de Chios, géographe et poète grec (I^{er} s.) : [1](#).

Séguier, Pierre, chancelier (1588-1672) : [1](#), [2](#).

Septime Sévère (146-211), empereur romain de 193 à 211 : [1](#).

Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de (1626-1696) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Sidoine Apollinaire (431-487) : [1](#).

Sidric, chef viking : [1](#), [2](#).

Similien : [1](#) n.

Simon de Ludron, participant à la première croisade (1095-1099) : [1](#).

Sirodot, Simon (1825-1903) : [1](#).

Soissons, comte de : [1](#).

Soubise, prince de : [1](#) n.

Sparatus, prêtre du VI^e s. : [1](#).

Staphileo, Jean de : [1](#).

Strabon, géographe grec (v. 58 av. J.-C. — entre 21 et 25 apr. J.-C.) : [1](#) n, [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Stuart, Marie : [1](#).

Suétone (70-122) : [1](#).

Susannus, évêque de Vannes (IX^e s.) : [1](#).

Swaffham, Richard de, représentant d'Édouard III d'Angleterre : [1](#).

T

Tacite, historien latin (v. 55-v. 120) : [1](#), [2](#).

Tacite (v. 200-276), empereur romain de 275 à 276 : [1](#).

Tallandier, dom Charles-Louis, bénédictin (1705-1786) : [1](#), [2](#) n.

Tallemant des Réaux, Gédéon (1619-1692) : [1](#), [2](#).

Tanguy du Castel, partisan breton des montfortistes (XIV^e s.) : [1](#).

Tanlay : 1.

Tarente, princesse de : 1.

Tassilon : 1.

Temple, William : 1 n.

Tetricus, usurpateur, empereur romain des Gaules de 270 à 273 :
1, 2, 3.

Thébaud, Léger, aumônier du château de Blain (XVI^e s.) : 1.

Thégan : 1.

Théhillac, Guillaume de, seigneur de La Roche : 1.

Théodoric : 1 n.

Théodose I^{er} (v. 346-395), empereur romain de 378-395 : 1.

Timée, historien grec (III^e s. av. J.-C.) : 1.

Tissart, Philibert, général des finances de Bretagne (XVI^e s.) : 1, 2.

Titus Flavius Postuminus : 1-2.

Titus Labienus : 1.

Titus Silius : 1.

Titus Terrasindius : 1.

Toulouse, Louis Alexandre de Bourbon, comte de (1678-1737) : 1,
2, 3.

Tournai, Herman de (XII^e s.) : 1 n.

Tournon, François de, cardinal (1489-1562) : 1.

Trajan (53-117), empereur romain de 98 à 117 : 1.

Trajan Dèce (v. 200-251), empereur romain de 249 à 251 : 1, 2.

Trévigny, marquis de (XVII^e s.) : 1.

Tristan, prince de Léon : 1.

Trollope, Adolphus, voyageur anglais en Bretagne au XIX^e s. : 1 n,
2 n, 3 n.

Trouin, famille de négociants de Saint-Malo : 1.

Turenne, Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de (1611-1675) :
1, 2.

U

Urbain II (v. 1042-1099), pape de 1088 à 1099 : 1, 2.

Urbain V (1310-1370), pape de 1362 à 1370 : 1.

Ursule, reine : 1.

Uuinic, officier (connétable) de Salomon : [1](#) n.

Uuithur, comte : [1](#) n.

Uuorbili : [1](#).

Uuoruuelet, ermite (IX^e s.) : [1](#).

V

Valentinien I^{er} (321-375), empereur romain de 364 à 375 : [1](#).

Valentinien III (419-455), empereur romain de 425 à 455 : [1](#).

Valérien, empereur romain de 253 à 260 : [1](#).

Valeton, Nicolas, receveur de Nantes (XVI^e s.) : [1](#).

Valois, Marguerite de : [1](#).

Varocus, « roi » des Bretons : [1](#).

Vauban, Sébastien Le Prestre, seigneur de (1633-1707) : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Vaudémont, cardinal de, frère du duc de Mercœur : [1](#), [2](#).

Vaudémont, Louise de, épouse d'Henri III, sœur du duc de Mercœur : [1](#), [2](#), [3](#).

Vaudémont, Nicolas de, père du duc de Mercœur : [1](#).

Vendôme, Alexandre de : [1](#).

Vendôme, César, duc de (1594-1665) : [1](#), [2-3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Vercingétorix (v. 72-46 av. J.-C.) : [1](#), [2](#).

Verjus, Antoine, jésuite (1632-1706) : [1](#) n, [2](#), [3](#), [4](#).

Victorinus, empereur « romain » des Gaules : [1](#), [2](#), [3](#).

Vignier, Nicolas : [1](#).

Vigor, Simon, curé de la paroisse Saint-Paul à Paris (XVI^e s.) : [1](#) n.

Villarzel, Étienne de, évêque de Saint-Brieuc de 1631 à 1641 : [1](#) n.

Villeblance, Pierre de : [1](#).

Vincent, Nicolas, concierge du château de Blain (XVI^e s.) : [1](#).

Virgile (70-19 av. J.-C.) : [1](#).

Viridorix, chef unelle : [1](#).

Vitré, André de : [1](#) n.

Vitré, baron de : [1](#).

Voragine, Jacques de (1228-1298) : [1](#) n, [2](#) n.

Vortigern, roi de (Grande) Bretagne au V^e s. : [1](#), [2](#) n.

W

Waroch, chef breton, fondateur du Bro-Waroc (Broerec), autour de Vannes (VI^e s.) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Wingrewoth, Gilles de, trésorier anglais de la Bretagne montfortiste : [1](#).

Witchaire, abbé (IX^e s.) : [1](#), [2](#).

X

Xavier, François, missionnaire espagnol (1506-1552) : [1](#).

Y

Yolande de Dreux, femme d'Arthur II, duc de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#).

Yon, maître (XIII^e s.) : [1](#).

Young, Arthur (1741-1820) : [1](#), [2](#).

Z

Zénon : [1](#) n.

Zosime : [1](#), [2](#).

Index des lieux

A

aber Benoît (Finistère) : 1.

aber Ildut (Finistère) : 1.

Aber-Wrac'h (Finistère) : 1, 2.

Acigné (Ille-et-Vilaine) : 1.

Agen (Lot-et-Garonne) : 1.

Agenais : 1.

Aix-la-Chapelle (Allemagne) : 1.

Alderney (ou Aurigny), île anglo-normande : 1.

Alès (Gard) : 1.

Alésia : 1, 2.

Alet (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6 n, 7 n, 8, 9 n, 10, 11.

Alicante (Espagne) : 1.

Allemagne : 1, 2, 3, 4, 5.

Amanlis (Ille-et-Vilaine) : 1.

Amboise (Indre-et-Loire) : 1, 2, 3, 4, 5 n, 6.

Amiens (Somme) : 1, 2.

Amsterdam (Pays-Bas) : 1.

Ancenis (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Andouillé (Mayenne) : 1.

Angers (Maine-et-Loire) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 n, 18, 19, 20, 21.

Angleterre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54.

Anjou : 1, 2, 3, 4, 5.

Antrain (Ille-et-Vilaine) : 1.

Anvers (Belgique) : 1, 2, 3, 4.

Arcoat, ou « pays de la terre » : 1.
Argenton (Finistère) : 1.
Argol (Finistère) : 1.
Arguenon : 1.
Armenuiden : 1, 2.
Armor, ou « pays de la mer » : 1.
Arrée, monts d' (Finistère) : 1 n, 2, 3, 4.
Artus, camp d' (Finistère) : 1.
Arzon (Morbihan) : 1.
Augsbourg (Allemagne) : 1.
Aunis : 1.
Auray (Morbihan) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
15, 16, 17, 18, 19, 20 n, 21, 22, 23.
Auvergne : 1.
Auxerre (Yonne) : 1, 2.
Avaricum [Bourges] (Cher) : 1.
Avessac (Loire-Atlantique) : 1, 2.
Avignon (Vaucluse) : 1, 2.
Avranches (Manche) : 1, 2, 3.
Avranchin : 1, 2.
Azincourt (Pas-de-Calais) : 1.

B

Baden (Morbihan) : 1.
Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : 1.
Bains-sur-Oust (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5.
Bâle (Suisse) : 1, 2, 3.
Ballon (Sarthe) : 1.
Balrit (Ille-et-Vilaine) : 1.
Baltique : 1, 2, 3, 4.
Barnenez (Finistère) : 1, 2 n, 3.
Batz (Finistère) : 1.
Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4.
Bayeux (Calvados) : 1.
Béarn : 1.

Beaulieu (Indre-et-Loire) : 1.
 Beauvoir-sur-Mer (Vendée) : 1.
 Bécherel (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5.
 Bégard (Côtes-d'Armor) : 1.
 Belle-Île-en-Mer (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.
 Béré (Loire-Atlantique) : 1.
 Berrien (Finistère) : 1 n.
 Berry : 1.
 Berthaume (Finistère) : 1.
 Berven (Finistère) : 1 n.
 Bétia, île en face de Nantes (Loire-Atlantique) : 1, 2.
 Beuvray, mont (Saône-et-Loire) : 1.
 Bihan (Finistère) : 1.
 Bilbao (Espagne) : 1.
 Biscaye (Espagne) : 1, 2.
 Blain (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
 15, 16.
 Blavet (*voir aussi* Port-Louis) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.
 Blois (Loir-et-Cher) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
 Bodilis (Finistère) : 1, 2.
 Bodonou (Finistère) : 1.
 Bohême (Europe centrale) : 1, 2.
 Bologne (Italie) : 1.
 Boquen (Côtes-d'Armor) : 1.
 Bordeaux (Gironde) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.
 Bosseno (Morbihan) : 1, 2, 3.
 Bourbonnais : 1.
 Bourges (Cher) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
 Bourgneuf (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.
 Bourgogne : 1, 2, 3, 4, 5, 6 n.
 Brasparts (Finistère) : 1.
 Bréchant-Loudéac (Morbihan) : 1 n, 2.
 Bréhat, île de (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
 Brésil : 1.
 Brest (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,
 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 n, 27, 28, 29, 30, 31-32, 33, 34,
 35, 36, 37, 38, 39, 40.
 Briec (Finistère) : 1, 2.

Brient (Morbihan) : [1](#).

Brissarthe (Maine-et-Loire) : [1](#).

Bristol (Angleterre) : [1](#).

Broërec, ou Bro-Erec, Bro-Waroc... (ancien royaume dans le Vannetais) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Broons (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).

Brouage (Charente-Maritime) : [1](#).

Bruxelles (Belgique) : [1](#), [2](#).

Burgos (Espagne) : [1](#).

C

Cadix (Espagne) : [1](#), [2](#).

Cadoret (Morbihan) : [1](#), [2](#).

Caen (Calvados) : [1](#).

Calais (Pas-de-Calais) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Callac (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).

Callao (Pérou) : [1](#).

Calorgen (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Camaret (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Cambrie [pays de Galles] : [1](#).

Canada : [1](#), [2](#), [3](#).

Canton (Chine) : [1](#).

Cardiff (pays de Galles) : [1](#).

Carentoir (Morbihan) : [1](#), [2](#).

Carhaix (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#).

Carnac (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#).

Cassitérides, îles au Sud de la Grande-Bretagne : [1](#).

Castille (Espagne) : [1](#), [2](#), [3](#).

Cavaillon (Vaucluse) : [1](#).

Cérisoles (Italie) : [1](#), [2](#).

Cesson (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#), [3](#).

Cézembre, île de (Ille-et-Vilaine) : [1](#).

Champagne : [1](#).

Champtoceaux (Maine-et-Loire) : 1, 2 n, 3, 4.
Champtocé-Ingrandes (Maine-et-Loire) : 1.
Chartres (Eure-et-Loir) : 1.
Châteaubriant (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 n, 15.
Château-Gaillard (Eure) : 1.
Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) : 1.
Château-Gontier (Mayenne) : 1.
Châteaulin (Finistère) : 1, 2 n, 3, 4, 5, 6.
Châteauneuf-du-Faou (Finistère) : 1.
Châtelaudren (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Chenonceaux (Indre-et-Loire) : 1.
Cherbourg (Manche) : 1, 2, 3.
Cherrueix (Ille-et-Vilaine) : 1.
Chine : 1.
Civitavecchia (Italie) : 1.
Cléden-Cap-Sizun (Finistère) : 1.
Cleden-Poher (Finistère) : 1.
Clermont (Puy-de-Dôme) : 1.
Clichy (Seine-Saint-Denis) : 1.
Clisson (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n.
Cloître-Saint-Thégonnec (Finistère) : 1.
Coatmocum en Huelgoat (Finistère) : 1.
Cognac (Charente) : 1.
Coitlough : 1, 2.
Collorec (Finistère) : 1.
Combourg (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
Combrit (Finistère) : 1.
Commana (Finistère) : 1.
Compiègne (Oise) : 1, 2, 3.
Compostelle — Voir Saint-Jacques-de-Compostelle.
Concarneau (Finistère) : 1, 2, 3, 4 n, 5, 6, 7, 8.
Concoret (Morbihan) : 1.
Condате [Rennes] (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3.
Condevicnum [Nantes] (Loire-Atlantique) : 1, 2.
Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) : 1.
Constantinople : 1, 2.
Corbie (Somme) : 1, 2, 3.

Corbilo [Nantes] (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4.

Corlay (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Cornouaille : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Cornouailles britanniques, ou Cornwall : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

Cornwall — Voir Cornouailles britanniques.

Corse : 1.

Corseul (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 n.

Cotentin : 1, 2, 3, 4, 5.

Coucy (Aisne) : 1.

Couëron (Loire-Atlantique) : 1.

Couesnon, fleuve côtier : 1.

Coutances (Manche) : 1, 2.

Coutras (Gironde) : 1.

Craon (Mayenne) : 1, 2, 3.

Crécy (Somme) : 1, 2.

Creil (Oise) : 1.

Crète, île de (Grèce) : 1.

Crozon (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Cyclades, îles des (Grèce) : 1.

D

Danemark : 1, 2, 3, 4, 5.

Daoulas (Finistère) : 1, 2.

Darioritum [Vannes] (Morbihan) : 1.

Dauphiné : 1, 2 n, 3.

Derval (Loire-Atlantique) : 1.

Devon (Angleterre) : 1, 2.

Dijon (Côte-d'Or) : 1.

Dinan (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Dinard (Ille-et-Vilaine) : 1.

Dol (Ille-et-Vilaine) : 1, 2 n, 3, 4, 5 n, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 n, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.

Domnonée (ancien royaume du Nord de la Bretagne) : 1, 2, 3, 4, 5,

6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Donges (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Douai (Nord) : 1.

Douarnenez (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

Douron, fleuve côtier : 1.

Duault (Finistère) : 1.

Dunkerque (Nord) : 1.

Durétal (Côtes-d'Armor) : 1.

E

Écosse : 1, 2, 3.

Égypte : 1.

Ellé, rivière : 1, 2.

Elliant (Finistère) : 1.

Elven (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5.

Entrammes (Mayenne) : 1, 2, 3, 4.

Épernay (Marne) : 1.

Erdeven (Morbihan) : 1.

Erquy (Côtes-d'Armor) : 1 n.

Escorial (Madrid) : 1, 2.

Espagne : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 n, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Espagnols, pointe des (Finistère) : 1.

Étampes (Essonne) : 1.

Étaples (Pas-de-Calais) : 1, 2.

Eudon (Morbihan) : 1.

F

Fanum Martis [Corseul] (Côtes-d'Armor) : 1.

Ferrare (Italie) : 1.

Flandre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Fontainebleau (Seine-et-Marne) : 1 n, 2.

Fontenoy-en-Puisaye (Yonne) : 1.

Forez : 1.

Formigny (Calvados) : 1, 2.

Fornoue (Italie) : 1.

Fougeray (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Fougères (Ille-et-Vilaine) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Francfort (Allemagne) : 1.

Franche-Comté : 1.

Frise (Pays-Bas) : 1.

G

Gades [Cadix] (Espagne) : 1.

Garlan (Finistère) : 1.

Gascogne : 1 n.

Gênes (Italie) : 1.

Genève (Suisse) : 1, 2, 3.

Gloucester (Angleterre) : 1.

Goulien (Finistère) : 1.

Goulven (Finistère) : 1.

Gourin (Morbihan) : 1.

Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine) : 1.

Groix (Morbihan) : 1, 2, 3.

Guéhenno (Morbihan) : 1.

Guémené (Morbihan) : 1.

Guengat (Finistère) : 1.

Guennoc, île (Finistère) : 1.

Guer (Morbihan) : 1, 2.

Guérande (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Guernesey, île anglo-normande : 1, 2.

Guiclan (Finistère) : 1.

Guidel (Morbihan) : 1.

Guimiliau (Finistère) : 1, 2, 3.

Guingamp (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#).
Guipavas (Finistère) : [1](#).
Guissény (Finistère) : [1](#).
Guyenne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#), [7](#), [8](#).

H

Hallstatt (Autriche) : [1](#).
Hanse (Allemagne) : [1](#), [2](#).
Hanvec (Finistère) : [1](#), [2](#).
Hastings (Angleterre) : [1](#), [2](#).
Hédé (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Hengisbury Head (Angleterre) : [1](#).
Hennebont (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#) n, [17](#), [18](#), [19](#).
Henvic (Finistère) : [1](#).
Héric (Loire-Atlantique) : [1](#).
Hesse (Allemagne) : [1](#).
Hochelaga (Canada) : [1](#).
Hoëdic, île d' (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Hollande : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).
Hongrie : [1](#).
Houat, île d' (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Huelgoat (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

I

Ingelheim (Allemagne) : [1](#), [2](#).
Ingrandes (Maine-et-Loire) : [1](#).
Irlande : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#), [7](#) n, [8](#), [9](#).
Italie : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#) n, [18](#).

J

Jengland (Loire-Atlantique) : [1](#), [2](#), [3](#).

Jersey, île anglo-normande : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Jérusalem : [1](#), [2](#), [3](#).

Joinville (Haute-Marne) : [1](#).

Josselin (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique) : [1](#).

Jublains (Mayenne) : [1](#).

K

Karnak (Égypte) : [1](#).

Keranna (Morbihan) : [1](#).

Kéraudran en Crédin (Morbihan) : [1](#).

Kerbrat en Plougoulm (Finistère) : [1](#).

Kerfeunteun (Finistère) : [1](#).

Kergoët (Finistère) : [1](#).

Kérilien en Plounéventer (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#).

Kerlescan (Morbihan) : [1](#), [2](#).

Kermario (Morbihan) : [1](#), [2](#).

Kermartin (Finistère) : [1](#).

Kerné en Quiberon (Morbihan) : [1](#).

Kernonen (Finistère) : [1](#).

Kéroderne (Finistère) : [1](#).

Kérouzéré (Finistère) : [1](#).

Kerraluy en Plumeliau (Morbihan) : [1](#).

Kersanton (Finistère) : [1](#).

L

La Boissière (ou Boixière) (Finistère) : [1](#), [2](#).

La Bretesche (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

La Charité (Nièvre) : [1](#).

La Chaume-d'Olonne (Vendée) : [1](#) n.
 La Chèze (Morbihan) : [1](#).
 La Flèche (Sarthe) : [1](#).
 La Forêt-Landerneau (Finistère) : [1](#).
 La Guerche (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
 La Hougue (Manche) : [1](#), [2](#), [3](#) n.
 La Martyre (Finistère) : [1](#), [2](#).
 Lamballe (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#).
 Lampaul-Guimiliau (Finistère) : [1](#).
 Lampaul-Ploudalmézeau (Finistère) : [1](#), [2](#).
 Landéda (Finistère) : [1](#).
 Landerneau (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).
 Landévennec (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#),
[14](#), [15](#), [16](#), [17](#).
 Landivisiau (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
 Landudec (Finistère) : [1](#).
 Langeais (Indre-et-Loire) : [1](#), [2](#), [3](#).
 Langon (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
 Languedias (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
 Languedoc : [1](#), [2](#).
 Languidic (Morbihan) : [1](#).
 Lanhouarneau (Finistère) : [1](#).
 Lanmeur (Finistère) : [1](#).
 Lannilis (Finistère) : [1](#).
 Lannion (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).
 Lanouée (Morbihan) : [1](#).
 Lantenac (Côtes-d'Armor) : [1](#) n, [2](#), [3](#).
 Lanvellec (Côtes-d'Armor) : [1](#).
 Lanvern (Finistère) : [1](#) n.
 Largouët (Morbihan) : [1](#), [2](#).
 La Roche-aux-Moines (Maine-et-Loire) : [1](#).
 La Roche-Bernard (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).
 La Roche-Derrien (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#).
 La Rochelle (Charente-Maritime) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).
 La Roche-Maurice (Finistère) : [1](#), [2](#).
 La Roche-Periou (Morbihan) : [1](#).
 Lascaux (Corrèze) : [1](#).
 Lassois, mont (Côte-d'Or) : [1](#).

Laval (Mayenne) : 1.

Lavret, îles près de Bréhat (Côtes-d'Armor) : 1.

Le Carnet (Loire-Atlantique) : 1.

Le Cloître-Saint-Thégonnec (Finistère) : 1.

Le Conquet (Finistère) : 1, 2 n, 3.

Le Cranou (Finistère) : 1.

Le Croisic (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4.

Le Drennec (Finistère) : 1.

La Faou (Finistère) : 1.

Le Faouët (Morbihan) : 1.

Le Folgoët (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5.

Le Havre (Seine-Maritime) : 1, 2.

Léhon (Côtes-d'Armor) : 1.

Le Légué (Côtes-d'Armor) : 1.

Le Mans (Sarthe) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Le Ménec (Morbihan) : 1, 2.

Le Migron (Loire-Atlantique) : 1.

Léon : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.

Le Pallet (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Le Pègue (Ardèche) : 1.

Le Pellerin (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Le Pouldu (Finistère) : 1.

Les Eyzies (Dordogne) : 1.

Lesneven (Finistère) : 1.

Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) : 1.

Lestrenic (Morbihan) : 1.

Le Theil (Ille-et-Vilaine) : 1.

Liffré (Ille-et-Vilaine) : 1.

Lille (Nord) : 1, 2.

Limoges (Haute-Vienne) : 1, 2.

Lisbonne (Portugal) : 1.

Lizard, cap (Angleterre) : 1.

Llantwit en Glamorgan (pays de Galles) : 1.

Locmariaquer (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 n, 11.

Locoal (Morbihan) : 1.

Locquirec (Finistère) : 1.

Locronan (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Loctudy (Finistère) : [1](#), [2](#).
Lohéac (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#), [3](#).
Londres (Angleterre) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).
Longjumeau (Essonne) : [1](#).
Lorette (Loire) : [1](#).
Lorient (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
Loudéac (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#).
Loyaux (Loire-Atlantique) : [1](#).
Lübeck (Allemagne) : [1](#).
Lyon (Rhône) : [1](#), [2](#).

M

Maastricht (Pays-Bas) : [1-2](#).
Machecoul (Loire-Atlantique) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
Madrid (Espagne) : [1](#), [2](#).
Maine : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).
Malestroit (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
Marignan (Italie) : [1](#).
Marseille (Bouches-du-Rhône) : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#).
Massalia [Marseille] (Bouches-du-Rhône) : [1](#), [2](#).
Maudez, île à l'embouchure du Trieux (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Meaux (Seine-et-Marne) : [1](#).
Medina del Campo (Espagne) : [1](#), [2](#) n, [3](#).
Melun (Seine-et-Marne) : [1](#).
Menec (Morbihan) : [1](#).
Menez-Bré (Finistère) : [1](#).
Menez-Cam (Finistère) : [1](#).
Menez-Dregan (Finistère) : [1](#).
Menez-Hom (Finistère) : [1](#).
Mésopotamie : [1](#).
Messac (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Metz (Moselle) : [1](#), [2](#).
Mézières (Ardennes) : [1](#).
Mez-Notariou (Finistère) : [1](#).
Milan (Italie) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Minibriac (Côtes-d'Armor) : 1.

Missillac (Morbihan) : 1.

Moka (Yémen) : 1.

Molac (Morbihan) : 1.

Molène (Finistère) : 1.

Moncontour (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.

Montagnes Noires : 1.

Montargis (Loiret) : 1, 2.

Montauban (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Mont-Dol (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Montfort (Ille-et-Vilaine) : 1.

Montfort-L'Amaury (Yvelines) : 1.

Montils-lès-Tours — Voir Plessis-lès-Tours.

Montmirail (Sarthe) : 1.

Montmuran (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Montpellier (Hérault) : 1, 2.

Montréal (Canada) : 1.

Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine) : 1.

Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) : 1.

Mont-Saint-Michel (Manche) : 1, 2 n.

Morgat (Finistère) : 1.

Morlaix (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26-27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

Mottay (Ille-et-Vilaine) : 1.

Moulins (Allier) : 1, 2.

Mûr-de-Bretagne (Côtes-d'Armor) : 1.

Muyden (Pays-Bas) : 1.

Muzillac (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.

N

Nancy (Meurthe-et-Moselle) : 1.

Nantes (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 n, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 n, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,

50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122 n, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158.

Naples (Italie) : 1, 2.

Narbonne (Aude) : 1, 2.

Nemours (Seine-et-Marne) : 1.

Neustrie (royaume franc) : 1, 2.

Nevers (Nièvre) : 1, 2.

Nimègue (Pays-Bas) : 1.

Noirmoutier (Vendée) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Normandie : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 n, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

Notre-Dame-de-Tréminou (Finistère) : 1.

Nouvelle-France (Canada) : 1.

O

Odet, fleuve côtier : 1.

Orléanais : 1.

Orléans (Loiret) : 1, 2, 3, 4 n, 5.

Oudon (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Ouessant, île d' (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

P

Paimpol (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.

Paimpont (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3.

Paris : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36,

37, 38, 39.

Parme (Italie) : 1.

Pau (Pyrénées-Atlantiques) : 1.

Pavie (Italie) : 1, 2 n, 3, 4.

Pays-Bas : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Péaule (Morbihan) : 1.

Peillac (Morbihan) : 1.

Pénestin (Morbihan) : 1.

Penfeld (Finistère) : 1, 2.

Penhars (Finistère) : 1.

Penhors (Finistère) : 1.

Penmarc'h (Finistère) : 1, 2, 3.

Penmarc'h, pointe de (Finistère) : 1.

Penthièvre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Péran, camp viking (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Périgord : 1.

Péronne (Somme) : 1.

Picardie : 1, 2.

Piriac (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Pîtres (Eure) : 1.

Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) : 1.

Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine) : 1, 2 n, 3, 4.

Plélo (Côtes-d'Armor) : 1.

Plessis-lès-Tours (Indre-et-Loire) : 1, 2, 3, 4.

Plessis-Macé (Maine-et-Loire) : 1, 2, 3.

Plessis-sur-Vert (Eure) : 1.

Pleucadeuc (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.

Pleumeleuc (Ille-et-Vilaine) : 1.

Pleyben (Finistère) : 1, 2, 3, 4.

Ploërmel (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
15, 16, 17, 18, 19, 20.

Plogonnec (Finistère) : 1.

Plomeur (Finistère) : 1.

Plomodiern (Finistère) : 1.

Plonéour-Lanvern (Finistère) : 1.

Plonévez-du-Faou (Finistère) : 1.

Plonévez-Porzay (Finistère) : 1.

Ploudaniel (Finistère) : 1.

Ploudiry (Finistère) : 1.
Plouégat (Finistère) : 1.
Plouër (Côtes-d'Armor) : 1.
Plouescat (Finistère) : 1 n, 2.
Plouézec (Côtes-d'Armor) : 1.
Plouézoc'h (Finistère) : 1, 2.
Ploufragan (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Plougasnou (Finistère) : 1.
Plougastel-Daoulas (Finistère) : 1, 2, 3.
Plougonven (Finistère) : 1, 2.
Plougoulm (Finistère) : 1, 2.
Plouguerneau (Finistère) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6.
Plouhinec (Finistère) : 1, 2, 3.
Plouider (Finistère) : 1.
Plouigneau (Finistère) : 1, 2.
Ploumagoar (Côtes-d'Armor) : 1.
Ploumanac'h (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Plounéour-Lanvern (Finistère) : 1 n.
Plounévez-du-Faou (Finistère) : 1.
Plourin-Ploudalmézeau (Finistère) : 1.
Plouvorn (Finistère) : 1, 2.
Plouyé (Finistère) : 1.
Plouzané (Finistère) : 1.
Plouzévédé (Finistère) : 1.
Plozévet (Finistère) : 1.
Plumeliau (Morbihan) : 1, 2.
Pluneret (Morbihan) : 1, 2.
Plussulien (Côtes-d'Armor) : 1.
Poher : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
Poitiers (Vienne) : 1, 2, 3.
Poitou : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.
Polvern en Hennebont (Morbihan) : 1.
Pomelin (Finistère) : 1.
Pontchâteau (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.
Pont-Croix (Finistère) : 1.
Pontivy (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n, 8, 9, 10, 11, 12.
Pont-l'Abbé (Finistère) : 1, 2 n, 3, 4 n, 5, 6, 7 n, 8, 9.
Pontoise (Oise) : 1.

Pontorson (Manche) : 1.
Pontpietin (Ille-et-Vilaine) : 1.
Pontrieux (Côtes-d'Armor) : 1.
Porhoët (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.
Pornic (Loire-Atlantique) : 1.
Port-Louis (Morbihan) (*voir aussi* Blavet) : 1, 2, 3, 4, 5.
Portsall (Finistère) : 1.
Portugal : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Pouldavid (Finistère) : 1, 2.
Pouldergat (Finistère) : 1.
Pouldreuzic (Finistère) : 1.
Poullan (Finistère) : 1.
Poullaouen (Finistère) : 1.
Préfailles (Loire-Atlantique) : 1.
Prigny (Loire-Atlantique) : 1, 2.
Priziac (Morbihan) : 1, 2.
Provence : 1 n, 2.
Provinces-Unies (partie des Pays-Bas devenue indépendante) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Q

Québec (Canada) : 1.

Questembert (Morbihan) : 1, 2.

Quiberon (Morbihan) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Quimerc'h (Finistère) : 1, 2.

Quimper (Finistère) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 n, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 n, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57.

Quimperlé (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 n, 12, 13.

Quintin (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 n, 11, 12.

R

Rance, fleuve côtier : 1, 2, 3, 4.

Ravenne (Italie) : 1 n.

Raz, pointe du (Finistère) : 1.

Recouvrance (Finistère) : 1, 2.

Redon (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47.

Reims (Marne) : 1, 2, 3.

Renac (Ille-et-Vilaine) : 1.

Rennes (Ille-et-Vilaine) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 n, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 n, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 n, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106 n, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137.

Retz : 1, 2, 3.
 Rhin, fleuve : 1, 2, 3, 4, 5.
 Rhuys, presqu'île de (Morbihan) : 1 n.
 Richemont, comté (ou « honneur ») de (Angleterre) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.
 Rieux (Morbihan) : 1, 2.
 Rio-de-Janeiro (Brésil) : 1.
 Rochefort-en-Terre (Morbihan) : 1, 2.
 Rohan (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
 Rome (Italie) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 n, 18, 19, 20 n, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.
 Roncevaux (Espagne) : 1, 2.
 Roscanvel (Finistère) : 1.
 Roscoff (Finistère) : 1, 2, 3.
 Rostrenen (Finistère) : 1, 2.
 Rouen (Seine-Maritime) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
 Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Ruffiac (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
 Ryswick (Pays-Bas) : 1, 2.

S

Sablé (Sarthe) : 1, 2.
 Saint-Adrien (Côtes-d'Armor) : 1.
 Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4.
 Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n, 8, 9, 10, 11 n, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 n, 21, 22, 23, 24, 25.
 Saint-Colomban (Morbihan) : 1, 2.
 Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) : 1, 2, 3, 4 n, 5, 6, 7, 8.
 Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan) : 1.
 Sainte-Menehould (Marne) : 1.
 Saintes (Charente-Maritime) : 1.
 Saint-Frégant (Finistère) : 1.
 Saint-Gelven (Côtes-d'Armor) : 1.
 Saint-Georges-de-Reintembeault (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.
 Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : 1, 2.

Saint-Gilles-d'Olonnes (Vendée) : 1 n.
 Saint-Gondran (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Saint-Guénolé-de-Landévennec (Finistère) : 1, 2.
 Saint-Herblon (Loire-Atlantique) : 1.
 Saint-Hernin (Finistère) : 1.
 Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) : 1, 2 n.
 Saint-Jacques-de-Lambour (Finistère) : 1 n.
 Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) : 1, 2, 3.
 Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) : 1.
 Saint-Laurent (Morbihan) : 1.
 Saint-Lumine-de-Coutais (Loire-Atlantique) : 1.
 Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) : 1, 2 n, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 n, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24-25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44-45, 46, 47, 48, 49, 50, 51.
 Saint-Malo-de-Phily (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Saint-Martin (Morbihan) : 1.
 Saint-Martin de Tours (Indre-et-Loire) : 1.
 Saint-Mathieu, pointe (Finistère) : 1, 2, 3.
 Saint-Mathieu-de-Quimper (Finistère) : 1.
 Saint-Maur (Val-de-Marne) : 1.
 Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique) : 1.
 Saint-Michel-de-Brasparts (Finistère) : 1.
 Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) : 1.
 Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : 1, 2.
 Saint-Nic (Finistère) : 1.
 Saint-Nicolas (Morbihan) : 1.
 Saint-Philbert (île de Noirmoutier) : 1.
 Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) : 1.
 Saint-Pol-de-Léon (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.
 Saint-Quentin (Aisne) : 1.
 Saint-Renan (Finistère) : 1.
 Saint-Sauveur-de-Redon (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.
 Saint-Sébastien (Espagne) : 1.
 Saint-Symphorien en Paule (Côtes-d'Armor) : 1.
 Saint-Thégonnec (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Saint-Urnel (Finistère) : 1.
Saint-Viaud (Loire-Atlantique) : 1.
Saumur (Maine-et-Loire) : 1, 2, 3, 4.
Sautron (Loire-Atlantique) : 1.
Savenay (Loire-Atlantique) : 1, 2.
Scaër (Finistère) : 1.
Sein, île de (Finistère) : 1, 2, 3.
Sélédin (Côtes-d'Armor) : 1.
Sélino (Morbihan) : 1.
Séné (Morbihan) : 1.
Sercq, île anglo-normande : 1 n, 2.
Séville (Espagne) : 1.
Silésie (Europe centrale) : 1.
Silfiac (Morbihan) : 1.
Sion (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5.
Sixt-sur-Aff (Ille-et-Vilaine) : 1.
Sizun (Finistère) : 1.
Sizun, cap (Finistère) : 1.
Soissons (Aisne) : 1, 2, 3.
Spézet (Finistère) : 1, 2, 3.
Stadaconé (Canada) : 1.
Stavelot (Ardenne) : 1.
Suindinum [Le Mans] (Sarthe) : 1.
Suscínio (Morbihan) : 1, 2, 3.

T

Taden (Côtes-d'Armor) : 1.
Taillebourg (Charente-Maritime) : 1.
Tartessos (Espagne) : 1, 2.
Terre-Neuve (Canada) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
Téviac (Morbihan) : 1-2, 3.
Théven (Finistère) : 1.
Thourie (Ille-et-Vilaine) : 1 n.
Thymeur (Finistère) : 1.
Tinténia (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Touffou (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Toulouse (Haute-Garonne) : 1, 2.

Touraine : 1, 2, 3, 4, 5.

Tourc'h (Finistère) : 1.

Tournai (Belgique) : 1.

Tours (Indre-et-Loire) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n, 8, 9, 10, 11.

Trans (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3.

Tréal (Morbihan) : 1.

Tréboul (Finistère) : 1.

Trégastel (Côtes-d'Armor) : 1.

Trégor : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 n, 10, 11, 12, 13 n, 14.

Tréguennec (Finistère) : 1.

Tréguier (Côtes-d'Armor) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 n, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

Trémanach (Finistère) : 1.

Trémaouzan (Finistère) : 1.

Trémazan (Finistère) : 1.

Tremeleur en Neuillac (Morbihan) : 1.

Trente (Italie) : 1, 2, 3, 4.

Tressaint (Côtes-d'Armor) : 1.

Trieux, fleuve côtier : 1.

Tristan, île (Finistère) : 1, 2.

Troie (Asie Mineure) : 1.

Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) : 1, 2.

U

Uppsala (Suède) : 1.

V

Vannes (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 n, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51,

52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 n, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78.

Vannetais, 1 n : 2, 3, 4 n, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Vendôme (Loir-et-Cher) : 1.

Venise (Italie) : 1 n, 2, 3, 4, 5.

Verdun (Meuse) : 1.

Vern (Ille-et-Vilaine) : 1.

Versailles (Yvelines) : 1, 2.

Vervins (Aisne) : 1 n, 2, 3.

Vichy (Allier) : 1.

Vildé-Bidon (Ille-et-Vilaine) : 1 n.

Vitré (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 n, 18, 19, 20 n, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29.

Vix (Côte-d'Or) : 1.

Vorgium [Carhaix] (Finistère) : 1, 2, 3, 4.

Vouillé (Vienne) : 1.

W

Wassy (Haute-Marne) : 1.

Wessex (Angleterre) : 1, 2.

Westminster (Londres) : 1.

Wight, île de (Angleterre) : 1, 2.

Windsor (Angleterre) : 1.

Wittenberg (Allemagne) : 1.

Y

Yffiniac (Côtes-d'Armor) : 1.

Cartesi

L'Europe du Ve millénaire

Les menhirs

Les tumulus à pointes de flèche du Bronze ancien

Diffusion des haches à douille armoricaines

Sites de fabrication des haches à douille armoricaines

La répartition des amphores italiques au I^{er} siècle avant notre ère

La Gaule au I^{er} siècle avant notre ère

Le dispositif de César pour la conquête de la Gaule

L'Armorique gallo-romaine

La toponymie bretonne

L'expansion bretonne au IX^e siècle

Les Vikings

Début de la guerre de succession (1341-1342)

Le domaine ducal sous le règne de Jean IV

La population bretonne au XV^e siècle

Les nobles en Bretagne au XV^e siècle

Ports d'armement des bateaux bretons entrés à Bordeaux en 1661

Les missions de Julien Maunoir (1640-1683)

La révolte des *Torreben* (1675)

I. Les cartes de cet ouvrage ont été réalisées par « Légendes Cartographie » (40 rue des Vignobles 78400 Chatou).

Généalogies

Généalogie simplifiée des souverains bretons, de Nominoë à Jean
III 205

Généalogie simplifiée des ducs de la maison de Montfort 304